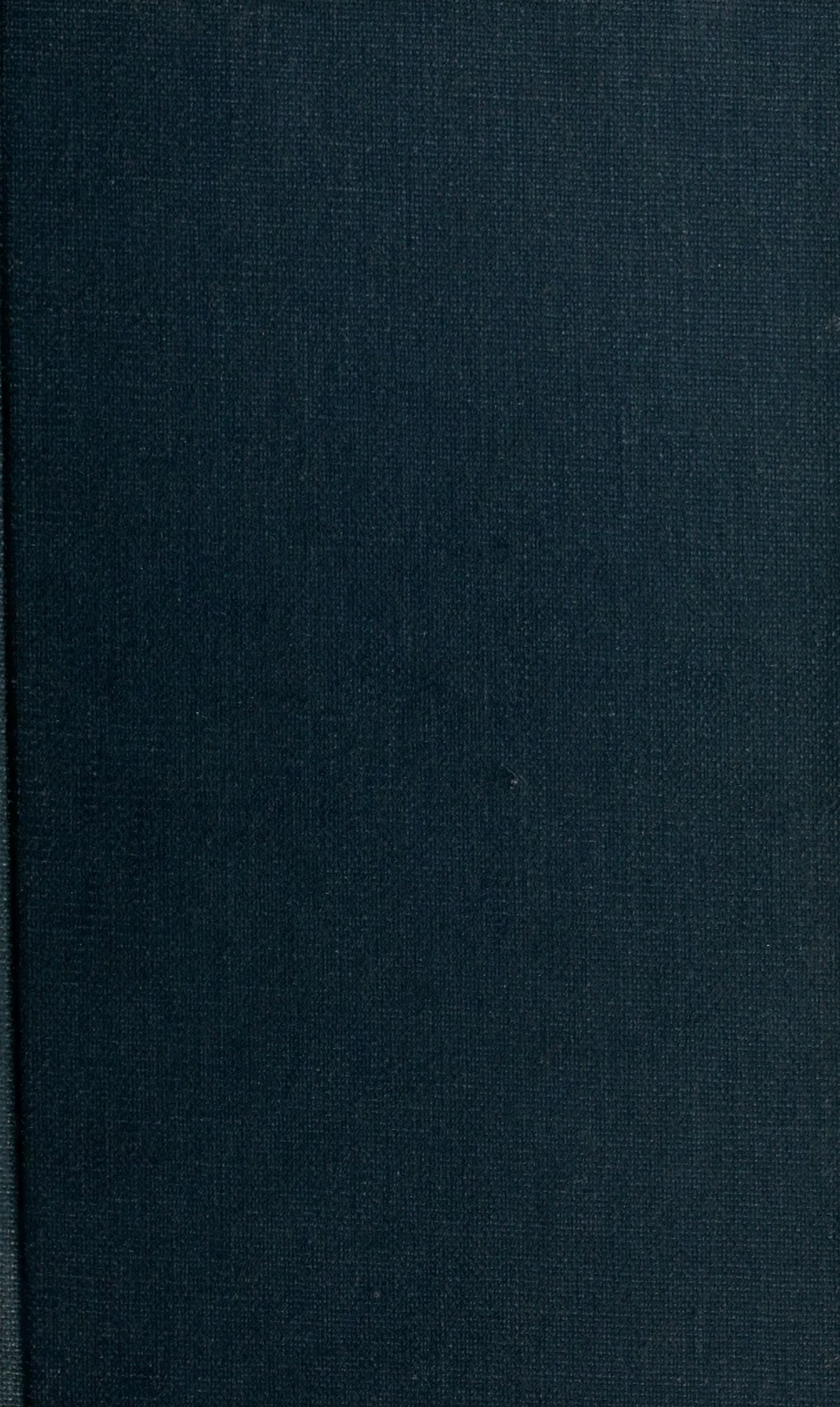


JEAN CHAPELAIN

1595-1674

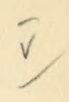




JEAN CHAPELAIN

Portrait gravé d'après nature par Nanteuil (1655).

(Bibliothèque Nationale, cabinet des Estampes.)



UN POÈTE PROTECTEUR DES LETTRES

AU XVIIe SIÈCLE

JEAN CHAPELAIN

1595-1674

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

GEORGES COLLAS

« Chapelain qui, enfin, avait de l'esprit ».
CARDINAL DE RETZ, *Mémoires*.

« Chapelain qui était somme toute et sur bien des matières un sensé et savant homme ».
SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*.

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1912

AVANT-PROPOS

Ce livre est sorti des *Lettres de Jean Chapelain*, publiées par M. Tamizey de Larroque dans la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*. C'est en lisant les deux gros volumes où le savant éditeur a réuni ce qu'il avait trouvé de plus intéressant dans la correspondance de Chapelain, que la première idée nous en est venue. C'est en y puisant largement et en les complétant par l'étude des œuvres imprimées de Chapelain et des nombreux manuscrits que possèdent de lui la Bibliothèque nationale et quelques autres bibliothèques publiques, que nous l'avons mise à exécution.

Né au temps où Henri IV pansait les blessures de la France, l'année où s'achevait l'édition posthume des *Essais* ; entré dans la vie littéraire au moment où Richelieu prenait le ministère et où l'Hôtel de Rambouillet brillait de son plus pur éclat; parvenu à l'apogée de sa gloire et de son autorité l'année du *Cid* et du *Discours sur la Méthode ;* maître incontesté de la critique et prince des poètes pendant un quart de siècle ; conseiller littéraire de Richelieu, ami de Retz, pensionné de Mazarin et agent de Colbert ; membre fondateur de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mêlé de près à la création de l'Aca-

démie des sciences ; mort enfin, après avoir connu toutes les extrémités dans l'éloge et dans la satire, à l'heure où le Roi-Soleil resplendissait dans l'épanouissement de sa jeune gloire, l'année où Corneille s'éteignait avec *Suréna*, où Racine faisait pleurer la Cour avec *Iphigénie*, où Boileau publiait l'*Art poétique* et Malebranche la *Recherche de la Vérité ;* indéfectiblement attaché à la littérature, passionné de politique, curieux de médecine, de physique et d'astronomie, averti de tout ce que discutaient en Europe les poètes, les grammairiens et les savants, Chapelain, par la diversité des époques qu'embrasse sa longue carrière, par l'universalité de ses connaissances, par le nombre et la réputation des écrivains qu'il a conseillés ou jugés, par l'importance des problèmes où il est intervenu et des institutions sur lesquelles il a laissé son empreinte, par la place enfin qu'il a tenue dans la littérature et la société de son temps, nous a paru offrir un sujet d'études capable d'arrêter tous ceux qu'intéresse cette période de notre vie nationale, où la France moderne, historiquement et littérairement, a achevé de se former.

Depuis Boileau, on a beaucoup écrit sur Chapelain. On trouvera dans notre Appendice Bibliographique la liste des ouvrages à lui consacrés qui nous sont passés entre les mains. Les études d'ensemble nous ont en général paru incomplètes, superficielles ou partiales. Les notices de d'Olivet[1] et de Goujet[2], qui ont servi à tous les biographes de Chapelain, se tournent souvent en de purs panégyriques ; elles n'en restent pas moins des sources précieuses, parce que les auteurs en ont eu à leur disposition, outre la correspondance de

1. *Histoire de l'Académie française.*
2. *Bibliothèque française*, t. XVII.

Chapelain, une tradition orale qui n'était pas encore tout à fait éteinte, et, Goujet au moins, une *Vie Manuscrite*, malheureusement conçue en forme d'apologie. Au XIXe siècle, Théophile Gauthier dans ses *Grotesques* a fait de l'auteur de la *Pucelle* un portrait plein de verve et de vie ; sur la *Préface de l'Adone*, sur l'*Ode à Richelieu*, sur les *Sentiments de l'Académie sur le Cid*, sur la *Pucelle*, sur le *Mémoire des Gens de Lettres*, Saint-Marc Girardin [1], Demogeot [2], J. Duchesne [3] et surtout Guizot [4] ont écrit des pages intéressantes, souvent très justes, quelquefois sévères, plus souvent trop indulgentes : aucun d'eux n'a donné de la carrière et du rôle de Chapelain l'examen complet et méthodique que nous avons eu l'ambition de réaliser. MM. Kerviler, Bourgoin, Brun et Mülhan l'ont tenté dans des œuvres d'importance inégale. Le premier, dans une longue biographie, qu'on ne songerait guère à aller chercher dans un livre sur *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle*, a trop souvent suivi avec une confiance excessive ses prédécesseurs, principalement d'Olivet et Goujet ; dans l'amas des citations qu'il apporte, les faits essentiels ne ressortent pas assez et les idées ne se dégagent pas avec une netteté suffisante. Les quelque cinquante pages que M. Bourgoin consacre à Chapelain dans les *Maîtres de la Critique au XVIIe siècle* et celles de M. Brun dans la *Revue d'Histoire Littéraire de la France* (oct.-déc. 1902) sont fragmentaires, décousues, incomplètes, et leurs auteurs, surtout M. Bourgoin, y ont laissé passer des erreurs regrettables. Le petit livre de M. Mülhan,

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1838.
2. *Tableau de la littérature française avant Corneille*.
3. *Les Poèmes Epiques français au XVIIe siècle*.
4. *Corneille et son temps*.

enfin, *Jean Chapelain*, n'est guère qu'un recueil d'analyses et de citations extraites de la Correspondance de Chapelain. On en peut dire à peu près autant des deux gros et confus in-8° de M. l'abbé Fabre[1] : de plus, à montrer Chapelain toujours à travers ses ennemis, l'auteur en donne une idée peu exacte. Ainsi de tous ces ouvrages, où nous reconnaissons très volontiers que nous avons parfois puisé des renseignements utiles, il n'en est aucun qui nous ait entièrement satisfait. Nous devons plus, à vrai dire, à quelques études particulières : l'introduction de M. Tamizey de Larroque aux *Lettres de Jean Chapelain*, celle de M. Feillet au *Dialogue de la Lecture des Vieux Romans*, l'étude dont M. Bovet a accompagné son édition de la *Préface de l'Adone*, les pages de M. Rigal dans *L'Histoire littéraire de Petit de Julleville*, les passages où M. Arnauld a parlé de Chapelain dans son livre sur l'*Abbé d'Aubignac*, les articles de M. Rathery et de M. Briquet sur la Bibliothèque de Chapelain, nous ont été particulièrement utiles. Nous gardons pour la fin, *honoris causa*, la substantielle étude que M. Lanson a donnée de Chapelain dans la *Grande Encyclopédie :* nous tenons à proclamer ici que ces pages, si pénétrantes et si vigoureuses dans leur brièveté, ont été notre guide, et souvent, avouons-le, notre tourment.

Il est dangereux de venir après un tel maître. Nous avons cru pourtant qu'à côté de cette courte notice, il y avait place pour une étude minutieuse et approfondie ; que l'homme qui, après avoir tenu le premier rang et marqué dans notre histoire littéraire — c'est un critique peu suspect de tendresse à son égard, F. Brunetière, qui le déclare — « une ineffaçable

1. *Les Ennemis de Chapelain ; Chapelain et nos deux premières Académies.*

trace », a succombé sous les coups de la satire, au point que son nom est devenu comme le symbole du ridicule littéraire, méritait qu'on mît les pièces de son procès sous les yeux du public.

Raconter sa vie, où la légende a mêlé tant d'inventions ridicules ou malveillantes, distinguer dans l'exagération des éloges et l'outrance des critiques ce que fut la réalité, préciser les points obscurs, combler les lacunes, reviser les erreurs, montrer ce labeur opiniâtre et cette inlassable activité, que ni les tentations de la fortune, ni l'enivrement du succès, ni les violences passionnées d'une jeunesse impitoyable n'ont pu distraire de la tâche assumée, et marquer les étapes de cette longue carrière, cela n'a été qu'une partie de notre tâche. Poète et critique, Chapelain a été encore et surtout un théoricien, un professeur ardent à instruire son temps et son pays des « fondements de l'art » : il nous a fallu démêler, dans la confusion de près de 2.400 lettres, d'une centaine de pièces de vers et d'une vingtaine d'œuvres en prose, ses tendances, ses idées essentielles et les principes directeurs d'un enseignement de quarante ans, que la génération suivante, sans en avoir au professeur aucune reconnaissance, a clarifié, ordonné et fixé. Enfin, nous avons essayé de peindre, en même temps que l'homme de lettres, l'homme privé, dont la personnalité a été trop intimement mêlée aux querelles poétiques du XVIIe siècle pour ne point appartenir à la littérature, et le citoyen, qui nous offre un bel exemple de ce que fut le patriotisme de la bourgeoisie française à l'heure décisive où elle soutint la monarchie dans sa lutte contre les dernières tentatives de l'anarchie féodale. En un mot, nous nous sommes efforcés de tirer de cette longue existence et de cette œuvre immense ce qui nous paraissait digne

d'arrêter l'attention des littérateurs et, par surcroît, des historiens. Nous n'avons point la prétention d'apporter la révélation d'un génie inconnu ; nous ne songeons pas à tenter une réhabilitation impossible. Nous avons voulu seulement dire en toute conscience et en toute impartialité ce que fut l'homme et ce que fut l'œuvre, et, ce faisant, nous espérons avoir contribué pour notre modeste part à l'histoire d'une époque dont il a été une des figures les plus représentatives.

Nous avons pensé que, pour mener à bien notre entreprise, le mieux était de suivre, autant que possible, l'ordre chronologique. La vie de Chapelain a été tout entière occupée par la littérature : la séparer de l'histoire de ses œuvres était impossible, puisque, à part quelques tentations, vite repoussées, de la politique et de la diplomatie, les seuls événements de cette vie ont été la composition de ces œuvres, leur publication et les discussions auxquelles elles ont donné lieu. Nous avions d'abord songé à consacrer un chapitre à l'exposé systématique de la doctrine de Chapelain ; le chapitre était écrit ; cédant à un avis éclairé, pour lequel nous adressons ici au conseiller nos plus sincères remercîments [1], nous l'avons supprimé sans regret : il faisait souvent double emploi avec ce que nous disions par ailleurs des œuvres où Chapelain a exposé ses idées ; de plus, à réunir en une vue d'ensemble ce qui est épars dans tant de lettres et d'ouvrages, nous donnions à la doctrine de Chapelain une cohésion qu'elle est loin d'avoir jamais eue dans

1. Nous sommes heureux de saisir cette occasion de témoigner à M. Gazier notre reconnaissance pour les encouragements dont il nous a soutenu dans la dernière partie — la plus délicate — de notre travail. Nous adressons aussi nos affectueux remerciements à notre ami M. G. Besnier, archiviste du Calvados, dont nous avons si souvent mis à contribution la science et l'inépuisable complaisance.

son esprit. Notre plan s'est alors trouvé celui même de la vie de Chapelain.

Une première série de quatre chapitres nous la montre *avant la Pucelle*. Après quelques mots sur ses origines, sur ses premières années et sur sa traduction de Guzman d'Alfarache, faite à l'âge de vingt ans, nous essayons, dans un premier chapitre, de discerner quelles influences ont concouru à le former : examen qui nous a paru d'autant plus important qu'en suivant la formation de Chapelain c'était tout le XVII[e] siècle que nous croyions voir s'instruire avec lui ; enfin la *Préface de l'Adone* fait voir comment, dès son premier ouvrage original, il a mis à profit l'érudition qu'il venait de se donner. Arrivé au moment où, sorti de chez M. de la Trousse, il a commencé à faire figure dans le monde, au seuil de ce que nous pourrions appeler sa vie publique, nous avons marqué un temps d'arrêt. Il était juste, puisqu'il a toujours mis son honneur d'homme au-dessus de sa réputation poétique et que la malveillance l'a bafoué dans ses mœurs comme dans son œuvre, de fixer sa physionomie, de décrire le train quotidien de son existence de bourgeois de lettres, de chercher, dans l'expression de ses sentiments intimes, ce que fut ce cœur qu'on représente comme desséché par l'avarice et la vanité, de montrer enfin comment il s'est dérobé à la politique, qu'il aimait, et de quel œil il a suivi l'histoire, où il n'a peut-être tenu qu'à lui de jouer un rôle. Ce portrait de l'homme et du citoyen forme notre second chapitre. Nous reprenons ensuite le cours de sa carrière ; nous le suivons dans la lente ascension qui l'a conduit vers le milieu du siècle à une quasi-royauté littéraire ; nous voyons ses idées par l'effet de la discussion peu à peu se préciser, sans jamais pourtant prendre cette net-

teté qui fait les influences décisives, puis s'imposer, plus par le concours des circonstances et une sorte de conspiration de tous les désirs, que par l'énergie d'une autorité qui resta toujours débonnaire : deux chapitres racontent cette action discrète, mais tenace, et nous amènent en deux étapes aux *Sentiments de l'Académie sur le Cid* d'abord, puis à la *Pucelle*.

Le poème de *La Pucelle* et son histoire remplissent les deux chapitres de la seconde partie. Le lecteur les trouvera longs : il nous pardonnera, en songeant que nous avions lu, par devoir, les vingt-quatre chants du poème, d'avoir voulu tirer profit de notre peine et cru qu'il n'était pas sans intérêt d'examiner de près l'erreur, même grossière, d'un homme de savoir et de bon sens.

Après la Pucelle, il semblerait qu'il n'y eût plus qu'à enregistrer la chute de son auteur. Ce poème, capable de ruiner un prestige encore plus solidement établi que celui de Chapelain n'a pourtant pas compromis tout d'abord son influence : un chapitre nous permet de prouver qu'elle est restée longtemps puissante à l'Académie, à la Cour, à la ville, en province. La faveur de Colbert procure même à Chapelain un regain d'autorité. La part qu'il a eue dans quelques-unes des entreprises du grand ministre et son rôle dans les gratifications du roi aux gens de lettres sont la matière de deux autres chapitres. Enfin, le dernier raconte les péripéties de la lutte passionnée où son nom a fini par sombrer et les tristesses de sa fin mélancolique.

C'est ainsi que nous avons essayé de réaliser la promesse de notre titre et de donner à Chapelain, *sine ira et studio*, le monument auquel nous croyons qu'il a droit. Le travail de précision que nous avons été souvent entraîné à faire a imposé à notre ouvrage des dimensions dont nous ne laissons pas d'être inquiet. Nous

en demandons pardon à nos lecteurs et nous comptons sur leur indulgence pour nous accorder qu'une stèle légère au galbe gracieux, n'eût guère convenu à la mémoire du grave, du pesant, du cérémonieux Chapelain.

GEORGES COLLAS.

Rennes, 15 mars 1911.

JEAN CHAPELAIN

PREMIÈRE PARTIE

AVANT LA PUCELLE

CHAPITRE PREMIER

LA JEUNESSE DE CHAPELAIN

Jean Chapelain naquit à Paris le 4 décembre 1595. Il fut baptisé le lendemain en l'église Saint-Merry[1]. Il était le second enfant issu du mariage de Sébastien Chapelain, « notaire du roy en son Chastelet » et de Jehanne Corbière[2], fille de Michel Corbière, ami particulier de Ronsard. Les Chapelain étaient une famille originaire de Tréguier, dont un cadet, après avoir suivi François Ier dans ses diverses expéditions, s'était marié et établi en Beauce[3]. Jusqu'à l'auteur de *la Pucelle,* rien n'était venu les tirer de la médiocrité[4]. Chapelain sortait donc de cette

1. Jal, *Dictionnaire critique de Biographie,* d'après les registres de Saint-Merry.

2. Le mariage fut célébré dans l'été de 1587. Jal a publié l'acte des fiançailles trouvé dans les registres de Saint-Benoit, à la date du 19 mai 1587. Les cinq enfants de S. Chapelain furent : 1° *Marie*, née le 23 juillet 1588, mariée à Jean Demas, qui succéda à S. Chapelain : — 2° *Jean,* né le 4 décembre 1595 : — 3° *Jean II*, né le 8 janvier 1598, qui sans doute ne vécut pas car on n'en retrouve aucune trace ; — 4° *Anne*, née le 11 juillet 1600, épousa le 18 janvier 1621 André Belot, procureur au Grand-Conseil : — 5° *Catherine*, née le 22 avril 1603, mariée le 13 mai 1630, à Louis Faroard, procureur.

3. Goujet, *Bibliothèque française,* t. XVII, p. 351.

4. Lettre à Conringius, 17 juin 1666, II, 463.

N.-B. — Pour les lettres de Chapelain désignées par le nom du destina-

petite bourgeoisie parisienne, économe et simple dans ses mœurs, autant qu'avisée dans l'administration de ses affaires : l'habileté avec laquelle il sut toujours gouverner sa vie et sa fortune et la simplicité, devenue légendaire, de son existence, montrent qu'il en garda les habitudes et les goûts jusque dans la société la plus raffinée et dans une profession qui ne passe point pour développer d'ordinaire le sens des nécessités pratiques. Son père, « homme concentré dans sa profession [1] » ne voulait rien autre pour lui que le mettre en état de succéder un jour en son étude, qui semble avoir eu une clientèle fort aristocratique [2] ; mais sa mère, qui avait connu Ronsard et qui avait été frappée des honneurs extraordinaires que lui avait valus son génie, aurait rêvé pour son fils une gloire pareille et se serait opposée aux desseins de son mari. Malgré sa complexion délicate, causée par une chute que sa mère avait faite dans le sixième mois de sa grossesse [3], il fut mis de bonne heure à l'étude. A cinq ans il apprit à lire et à écrire et à six il fut confié à un maître de pension. Mais si nous en croyons ses divers biographes [4], ses débuts n'eurent rien de brillant, par la faute de ses premiers maîtres qui ne surent pas profiter de ses heureuses dispositions. Il étudia ensuite sous un régent particulier qui enseignait aux Carmes-Billettes, puis, à l'âge d'environ dix ans, il entra en Troisième au collège de Lisieux. Il y passa deux ans et en sortit « presque aussi peu avancé qu'il était en y entrant ». C'est alors qu'il fut mis en pension chez Frédéric Morel, doyen des lecteurs du Roy, « dont la maison était l'école la plus célèbre de l'Université » ; en même temps, il suivait les leçons de Valens au collège de Mon-

taire et par la date, nos chiffres, sauf indication contraire, renvoient à l'édition *Tamizey de Larroque* ; le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe la page.

1. Goujet, *Bibl. franç.*, XVII, p. 351.

2. Jal, sur le vu de son minutier et du répertoire de ses actes déclare que toutes les illustrations du temps ont laissé dans l'étude de Sébastien Chapelain des traces de leur passage.

3. Goujet, *loc. cit.*

4. Goujet, *loc. cit.* D'Olivet, *Hist. de l'Acad. franç.*, éd. Livet, t. II, p. 125. Abbé Lambert, *Histoire littéraire du siècle de Louis XIV*, t. II, p. 356.

taigu et celles de Nicolas Bourbon au collège de Calvi. Bourbon était « bon latineur », mais, de l'avis de Balzac et de Chapelain, il écrivait assez mal le français[1]. Au sortir de ses mains, Chapelain fit un cours de philosophie au collège de Lisieux, et, vers le même temps, apprit sans maîtres les langues italienne et espagnole[2]. Il eut encore pour « précepteur », à une époque qu'on ne peut déterminer, un certain M. Lelarge, dont nous ne savons rien, sinon qu'il laissa le meilleur souvenir à son élève.

Après ce que nous appellerions ses études secondaires, ce n'est pas vers la littérature que Chapelain songea d'abord à se tourner, mais vers la médecine, dont il fit un cours sous les plus habiles docteurs de la Faculté de Paris[3]. Il se disposait à y prendre ses degrés, lorsque son père mourut. Cela se passait vers le début de l'année 1614[4]. Malgré sa bonne réputation et sa belle clientèle, Sébastien Chapelain laissait une fortune trop modeste pour que son fils pût parvenir sans beaucoup de peine au but qu'il se proposait. Par M. de Sourdeau, évêque de Laon, il devint gouverneur du baron du Bec, avec cette condition de ne lui apprendre que l'espagnol ; après avoir voyagé quelque temps avec son élève, il s'en sépara et, sur la recommandation de M. de l'Aubespine, évêque d'Orléans, entra chez Sébastien le Hardy, seigneur de la Trousse, capitaine de la porte du Roy, puis Grand-Prévôt de France.

Le marquis de la Trousse ne fut pas long à reconnaître les qualités du fils du notaire parisien ; bientôt il lui confia, en même temps que l'éducation de ses quatre enfants[5], l'administration de sa fortune. Pendant dix-

1. A. Balzac, 10 oct. 1637, I, 170 ; Balzac à Chapelain, 6 nov. 1637.

2. Dans une lettre à du Tremblay, s. d. mais certainement de 1632, il dit qu'il y a vingt ans qu'il étudie ces deux langues, I, 21.

3. Goujet, *l. c.*

4. Jal. *Dict. Crit.* « Je ne puis dire quand mourut Sébastien Chapelain, mais ce fut certainement avant 1630. Les registres mortuaires de sa paroisse antérieurs à cette date manquent aux archives de l'église. » Par ailleurs, Jal a trouvé que Sébastien Chapelain exerça de décembre 1586 à janvier 1614. Puisqu'il ne laissa pas de fortune, il faut supposer qu'il ne transmit pas sa charge de son vivant à son gendre Jean Demas.

5. *François le Hardy, marquis de la Trousse*, épousa Henriette de Cou-

sept ans Chapelain suivit ses élèves, plus souvent leur père, dans les déplacements de la Cour, à Nantes, à l'île de Ré, à la Rochelle, etc., et put ainsi, en même temps que perfectionner ses dispositions pour les affaires, acquérir des hommes et des choses une connaissance qui ne lui fut pas inutile. C'est le plus clair profit qu'il ait retiré de ses longs services. Le grand prévôt lui donna bien une charge d'archer de la prévôté; elle entraînait l'obligation de porter l'épée : Chapelain y ayant trouvé l'occasion de plaisanteries désobligeantes[1] y renonça bientôt. Il pouvait se vanter plus tard de n'avoir tiré de son maître que douze ou treize cents écus[2]; mais il se trouvait assez payé d'avoir eu son amitié et d'en avoir reçu des preuves[3].

Il garda à ses élèves une affection profonde. Sa correspondance avec eux est celle d'un ami ou mieux d'un père avisé et prudent, mais tendre aussi. Si une peine le frappait, si la belle saison l'attirait aux champs, c'était au château de la Trousse qu'il allait chercher la consolation et le repos[4]. La mort du marquis, tué à l'ennemi en 1638, fut pour lui un deuil cruel. M[me] de Flamarens, Balzac, Maynard, Godeau, les Arnauld reçurent l'écho de ses plaintes[5]. La gazette n'ayant pas accordé au marquis les éloges que méritait sa conduite, Chapelain protesta tant qu'il put contre cette injustice et s'efforça de réparer dans ses lettres le tort fait à une chère mémoire. Il reporta sur le cadet, M. du Fay, les espérances qu'avait brisées la mort de l'aîné. Jusqu'à sa mort en 1648, il lui prodigua les conseils et les preuves de son dévouement : après Lerida il prit vigoureusement sa défense contre le prince d'Har-

langes : maréchal des camps et armées du roy, tué près de Saint-Omer le 8 juillet 1638 : — *François le Hardy, seigneur du Fay*, gouverneur de Roses, maréchal des camps et armées du roy, tué à Tortose en 1648 : — *Adrien le Hardy, dit le chevalier de la Trousse ; — Marie-Françoise le Hardy de la Trousse*, mariée à Antoine Agesilan de Grossoles, marquis de Flamarens.

1. Tallemant des Reaux. *Histor. de Chap.* cf. Guizot. *Corneille et son temps*, p. 313 et Kerviler, *Jean Chapelain*. Menage cite des vers du *Chapelain décoiffé*, changés depuis, qui font allusion à cette charge.

2. A M[me] de Flamarens, 25 fév. 1640. N. a. fr., 1886, fol. 314.

3. A. de Bretonvilliers, 24 nov. 1632, I, 7.

4. A M[me] de la Trousse, 23 sept. 1637. N. a. fr. 1885, fol. [illegible].

5. Correspondance de juillet 1638.

court et contre la gazette[1], et contribua à lui faire obtenir la justification à laquelle il avait droit[2]. Avec le Chevalier, sa correspondance est moins suivie, quoique aussi affectueuse. Mais c'est à Mme de Flamarens que vont toutes ses tendresses. Il avait entendu ses premiers bégayements[3], assisté à l'épanouissement de sa jeunesse, signé comme témoin à son mariage[4]. Partie au fond de la Guyenne, la jeune femme eut une vie austère, attristée par des querelles de famille, peut-être des chagrins conjugaux[5], plus tard des deuils répétés. A toutes les époques nous retrouvons de la part de Chapelain la même vigilance attentive aux moindres détails, la même paternelle douceur. Il la dirige avec une minutieuse fermeté, fait pour elle mille démarches, se charge de ses commissions, et, dans ces moments de gène que connurent toutes les grandes maisons en ces temps de trouble et de misère, sa bourse s'ouvrit pour des prêts opportuns[6]. Quand il l'entretient de ses enfants, ses lettres deviennent charmantes, dans leur familiarité mignarde, d'un si touchant contraste avec la lourdeur un peu compassée qui lui est habituelle. A la naissance du premier, avec quelle joie il laisse son cœur de vieux célibataire s'ouvrir à la douceur de cette affection nouvelle! Quelle tendresse pour le *mignon* « que j'ayme, dit-il, sans l'avoir veü, et que je désire aussy qui m'ayme lorsqu'il sera capable d'amitié[7] ». Quelles naïves câlineries, quelle gracieuse préoccupation de sa santé, des moindres incidents de sa frêle existence, et aussi, — l'ancien précepteur-gouverneur reparaît auprès de cette enfance nouvelle — quels touchants conseils pour son éducation[8] ! Devenu homme, le

1. Lettres de Balzac à Chapelain, 8 janv., 3 fév., 3 mars 1647. Tamizey de Larroque, *Mélanges historiques*, 1873, pp. 787-791-793.

2. Le catalogue de sa bibliothèque mentionne une *Lettre apologétique à la reyne pour M. de la Trousse*.

3. A Mme de Flam., 28 sept. 1639, 31 mars 1640, I, 502, 593.

4. *Inventaire sommaire des Archives départementales*, *Lot-et-Garonne*, 2e livraison 1865, p. 25, cité par T. de Larr., I, 270, note 3.

5. Au marquis de Flamarens, 23 juin 1640. N. a. fr. 1886, fol. 417. Reproches discrets mais sévères sur sa conduite.

6. Au même, 5 et 19 fév. 1639. N. a. fr. 1886, fol. 33 et 46.

7. 28 sept. 1639, I, 502.

8. 6 août, 9 oct., 2 déc. 1639, I, 471 et N. a. fr. 1886, fol. 218 v° et 255.

mignon ne répondit guère à ces belles espérances. Quand ils étaient à Paris, ses frères et lui ne faisaient au bonhomme que des visites rares et brèves. Chapelain en était plus peiné que froissé [1]. Bientôt François de Grossoles donna à sa mère et à Chapelain de plus graves motifs de chagrin : un duel enfin l'exila en Espagne. Chapelain, une fois de plus, fut le consolateur et l'appui de sa malheureuse amie : il évita une confiscation qui eût achevé la ruine de cette triste maison, et pour le cœur brisé de la mère il trouvait des mots comme celui-ci : « En portant une partie de votre fardeau, il me semble que je vous en soulage [2]. »

Dans l'histoire de cette vie, toute absorbée par les lettres, les occasions seront rares de rencontrer de ces détails de familiarité vivante. On nous pardonnera donc de nous être, avant d'entrer dans la poussière des vieux livres, arrêté quelques instants à la constante amitié d'une jeune femme et de son vieux maître.

C'est pour ses jeunes élèves que Chapelain fit son premier ouvrage, une traduction qui parut anonyme sous ce titre :

Le gueux, ou la vie de Guzman d'Alfarache, Image de la vie humaine... Version nouvelle d'Espagnol en François Paris, Pierre Billaine, 1619.

Chapelain n'avouait pas cette œuvre, au moins publiquement. On conçoit alors que Pellisson n'en dise mot dans la courte notice de son *Histoire de l'Académie* [3] ; mais Marolles [4], qui n'était pas tenu à la même réserve, attribue le *Guzman* à Chapelain dans son *Dénombrement des Auteurs*. Malgré ce témoignage, d'Olivet n'osait faire figurer cet ouvrage dans la liste des œuvres de Chapelain. Goujet [5] au contraire est très affirmatif : il s'appuie sur ce que l'on conservait dans la famille de Chapelain le manus-

1. 21 janv., 20 avril 1662, II. 194-222.
2. 23 juillet 1662, II. 238.
3. Ed. Livet, I, 276.
4. *Mémoires*, Amsterdam, 1755, in-12, III, p. 256.
5. XVII, p. 54.

crit original de cette traduction, manuscrit qui figure encore aujourd'hui au Catalogue de sa bibliothèque. Ce renseignement qui suffirait à détruire toutes les objections est encore confirmé par Chapelain lui-même. Le 18 février 1662, parlant de Marolles, il dit à Huet :

« Il me mordit dans une de ses préfaces sur une traduction que je fis à l'âge de 20 ans, sans nom et pour complaire à des personnes de qualité de mes amies [1]. »

Or, l'auteur du Guzman français déclare dans son Avertissement :

« J'estois en cette disposition d'esprit, quand l'estime que j'avois faite à quelques-uns de mes amis du Guzman espagnol les porta avec une ardeur, jusqu'à oser dire importune, à m'en faire entreprendre la version. Le pouvoir qu'ils ont sur mon âme et sur mes actions m'a doucement violenté à ce travail et m'en a fait quitter peut-estre de meilleur pour les contenter. »

Trois ans plus tard, pour décider Huet à traduire l'ouvrage d'Origène contre Celse, il lui écrivait :

« C'est dommage que l'ignorance ou la négligence de Gelenius [2] ayent laissé la vérité encore engagée dans les ténèbres dont il l'a couverte, et que les taches dont il l'a salie luy facent encore avoir air de fausseté par le défaut d'une interprétation fidelle. *Mais puisque ce travail que j'ay moy-mesme trouvé servile aussi bien que vous, il y a près de cinquante ans, et que la déclaration imprimée que j'en fis alors m'a depuis mis sur les bras l'abbé de Marolles, le traducteur que vous sçavés, comme si elle eust esté faite contre luy par prophétie, puis, dis-je, que cette occupation n'est pas de vostre goust*, et qu'elle s'accomode mal avec la noblesse de vostre génie, il faut prendre patience en attendant que Dieu suscite quelque homme de bien et intelligent comme vous, mais non pas si délicat et si dégousté que vous, par qui cette entreprise puisse estre heureusement faitte [3]. »

1. II, 206.
2. Traducteur d'Origène.
3. 14 mars 1665, II, 388.

M. Tamizey de Larroque[1] et après lui l'abbé Fabre[2], ont cru que par ces mots « le travail que j'ay moi-mesme trouvé servile » Chapelain désignait la traduction d'Origène par Gelenius. Ils en ont conclu à l'existence d'un ouvrage de Chapelain, d'une *Déclaration* relative à cette traduction qui, imprimée vers 1615, aurait ensuite disparu sans laisser de trace. Mais il peut paraître bizarre que Chapelain ait déclaré « servile », une traduction à laquelle il reproche précisément son infidélité; d'autre part si on allège un instant sa phrase si embrouillée de l'incidente relative à Marolles, et si l'on considère qu'après cette incidente il reprend le mot « travail » par son synonyme « occupation », on voit avec évidence que le travail dont il s'agit n'est pas l'œuvre de Gelenius, mentionnée dans la phrase précédente, mais le « travail de traduction en général » dont Chapelain parle au début de sa lettre, pour regretter que Huet dédaigne de s'y abaisser.

D'autre part l'Avertissement au lecteur de la première partie du Guzman débute ainsi :

« Traduire est une chose vile, et la traduction, en ceux qui la professent, présuppose une bassesse de courage et un ravalement d'esprit. Les généreux en desdaignent l'exercice, et rarement a-t-on veu d'esprit né à de grandes choses l'embrasser que par passe-temps, non plus que d'ouvrage traduit avoir ou longue ou fameuse vie... Et certes je suis d'opinion opiniastre, quoy qu'en disent les intéressés, que la connaissance de deux langues, quand elle seroit parfaitte (qui est tout ce qu'on peut mettre en avant pour abonnir cette affaire) n'est pas chose bastante pour faire estimer un homme davantage que pour bon grammairien : vil homme, servile ambition.

De ces textes il résulte avec évidence, d'abord que Chapelain, à deux reprises, s'est déclaré l'auteur du Guzman; ensuite que Marolles, en le lui attribuant, avait des raisons personnelles d'être bien renseigné; enfin que c'est bien aux environs de 1615 qu'il faut faire remonter le travail de tra-

1. II, 389.

2. *Les Enn. de Chap.*, p. 119. Sainte-Beuve, lui, ne s'était pas trompé, et c'est bien au Guzman qu'il attribue les attaques de Marolles. *Caus. Lundi* XIV, p. 137.

duction de Chapelain. Toutes les objections de M. Fabre tombent devant ce fait que l'auteur des *Ennemis de Chapelain* a ignoré les trois éditions antérieures à celle de Rouen, 1633 (Paris, 1619-1620; Lyon, 1630; Paris, 1632) dont deux pourtant, la première et la troisième, avaient été minutieusement décrites par M. de Granges de Surgères dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1885[1]. Traduit vers 1615, le Guzman de Chapelain ne fut livré au public qu'en 1619 (1re partie) et 1620 (2e partie). Bien supérieure à celle de Chappuys, qui d'ailleurs était restée incomplète, cette traduction eut un succès considérable : sept éditions en un quart de siècle, sans parler de deux contrefaçons hollandaises[2]. Ce n'était pas qu'elle fût excellente : œuvre fort savante peut-être, elle dénaturait complètement la physionomie du récit espagnol, dont elle avait perdu toute la gaieté. Quant au style, si mauvais qu'il soit, nous avons vu combien MM. Livet et Kerviler ont eu tort d'y trouver la preuve « la plus évidente » que la traduction de Guzman n'est pas de Chapelain. Pour le lecteur désireux de s'en faire une idée et curieux de savoir ce que furent les débuts poétiques du chantre de la Pucelle, voici la traduction d'un sonnet espagnol, au seuil du roman.

Ça-bas nay sans parens qui le ply salutaire
M'eussent comme ils devoient dès le berceau donné,
Ma jeunesse eut le Vice à Père destiné
Et mon Aage viril eut la Fortune à Mère.

La Lune si changeante au Ciel ne nous esclaire
Qu'en Terre fut changeant mon Aage infortuné,
Dont le fol édifice à la fin ruïné
Un sage repentir vient ore à le refaire.

Ma vie renaissant, en elle je renais
Pour jamais ne mourir, ains pour vivre à jamais
Dans l'immortalité de ma divine histoire,

Qu'eschappé du naufrage à port ore j'appens
Comme table à l'autel du Temple de Mémoire,
Pour assagir ainsy le Monde à mes despens.

1. Page 289. Cf. notre Bibliographie.

2. M. de Gr. de Surg. les signale mais ne les décrit pas. N'ayant pu trouver à leur sujet aucun renseignement, nous ne les avons pas fait figurer dans notre Bibliographie.

*
* *

La traduction du Guzman ne fut pour Chapelain qu'un délassement. Chez M. de La Trousse il consacra à des travaux plus pénibles, mais plus profitables aussi, les loisirs que lui laissaient ses fonctions de précepteur et d'intendant. C'est là en effet qu'il s'est donné cette érudition immense qui devait être un jour le plus sûr fondement de sa réputation. Jusque vers la vingtième année, ses études avaient été celles de beaucoup de jeunes bourgeois. Si les ambitions de sa mère ne sont pas une légende — il y en a beaucoup dans l'histoire de Chapelain, — au moins n'eurent-elles pas une influence décisive sur la direction de son esprit. Pour devenir précepteur, il sortait non d'une école de poésie, mais de la Faculté de Médecine. Venu à la littérature, ce n'est pas à la poésie qu'il se consacra tout d'abord. D'Olivet donne de sa longue abstention une explication, qui pour étrange qu'elle soit n'en a pas moins été répétée par la plupart de ses biographes : « Il craignait, s'il était donné une fois pour poète, que la calomnie ne vînt à lui attribuer tôt ou tard quelqu'une de ces imprudentes satires qui sont dans les Cours les ressources ordinaires des mécontents et des fous[1]. » Si prudent que nous connaissions Chapelain, une telle circonspection dépasse les bornes de la vraisemblance. Il est plus naturel de croire que, s'il s'est pendant plus de quinze ans abstenu des vers, c'est qu'il ne se sentait pas pour rimer cette « irrésistible passion » dont parle Goujet ; et s'il « ne laissa pas de s'appliquer sourdement à la Poétique[2] », c'est que la critique littéraire, ou mieux l'étude des théories, lui paraissait bien mieux son fait[3].

1. *Hist. de l'Ac. fr.*, II, 127.

2. D'Olivet, *ibid.*, p. 127.

3. D'Olivet se contredit d'ailleurs lui-même : après avoir parlé du succès de la préface de l'Adone il ajoute : « Un rien détermine souvent la vocation d'un écrivain. Quand M. Chapelain vit le succès de sa dissertation, il se crut appelé à faire un poème épique. D'ailleurs les discours que sa mère lui avait tenus sur la gloire des grands poètes ne s'étaient pas effacés de son esprit » (p. 128). Cela ne s'applique guère à un homme qui pendant dix-sept ans n'aurait résisté que « par prudence » à la « tentation de rimer ».

De ses travaux durant cette période nous pouvons nous faire une idée, à défaut des lettres de jeunesse dont les brouillons conservés par lui ont disparu depuis sa mort, d'abord par la Préface de son Guzman et par celle de l'Adone ; ensuite par sa correspondance et par ses ouvrages postérieurs, où il fait preuve d'un savoir étendu et acquis de longue main ; par sa bibliothèque enfin, si nous admettons[1], que c'est alors qu'il a commencé de la former et qu'y sont entrés, les premiers, des ouvrages qu'il n'a guère eu le loisir d'étudier à fond dans la suite et sur lesquels, même pris à l'improviste, il se montra toujours parfaitement averti.

En première ligne il faut mettre les Anciens. Chapelain n'a pas pour eux le culte superstitieux de beaucoup de ses contemporains, mais il les connaît aussi bien que personne. Dans ses préfaces et dans ses lettres il allègue non seulement ceux que tout le monde a lus, mais aussi des auteurs de second et de troisième ordre ; il a lu leurs plus obscurs commentateurs ; il s'intéresse aux éditions qu'on en donne, aux leçons nouvelles, aux conjectures savantes[2], aux découvertes de manuscrits[3]. Sur tout ce qui se publie ou se discute dans le monde des humanistes, il dit son mot, en homme rompu à ces travaux spéciaux, écouté avec déférence même par les plus illustres[4] ; il leur fournit des renseignements, leur indique des sources, des références, des travaux inédits[5], examine leurs œuvres avant la publication[6]. Il s'intéresse à leurs disputes, prend parti[7].

1. Ce qui est confirmé par son Testament.

2. Voir principalement sa correspondance avec Heinsius (1660-1663) et vers la même époque avec Tanneguy Lefebvre, Huet, Spanheim, Gevartius, Moisant de Brieux, Bœklerus, etc. Cf. let. à Grævius, 2 mai 1672, II, 776.

3. Cf. à Heinsius (1664) et à Ferrari (1666), sur la découverte du manuscrit du Festin de Trimalcion.

4. Vg. Heinsius à propos de ses éditions d'Ovide, de Claudien, de Virgile, de Valerius Flaccus, de Silius Italicus (1660-1663).

5. A Heinsius, 12 janv. 9 déc., 1661, II, 119, 179 ; à Medon 12 janv. 1663, II, 285.

6. Cf. Tanneguy Lefebvre, *Dionysii Longini de Sublimi libellus* (Saumur, 1663) : « Probanda autem aut improbanda sint, tum demum plane et consulate sciemus, mi lector, cum J. Capelano, v. ill. *qui in hoc nobilissimæ critices genere summus est*, librata illa fuerint et examinata. » (Cit. p. Tam. de Larr., II, 314).

7. A Heinsius, 9 déc., 1661, II, 179. Chapelain a défendu une correction

apporte ses raisons, pas toujours bonnes sans doute, mais toujours appuyées sur une connaissance précise des textes. Il fait des allusions, parfois non sans un peu de pédantisme, des citations par à peu près, quelquefois inexactes, preuve qu'il cite de mémoire, au courant de la plume. Il lui arrive même, et cela dès la *Préface de l'Adone*, d'avoir des idées originales, qui prouvent une étude personnelle et un sens délicat des langues anciennes[1]. Si versé qu'il soit dans l'érudition antique, il faut reconnaître qu'il a une éducation historique incomplète. Il prête volontiers à Virgile, à Sophocle, à Homère même, voire à Orphée et à Linos, sa mentalité, ses idées, ses préoccupations. Il ne sait pas, quand il juge les Grecs et les Latins, se dépouiller de lui-même. De là vient que, les connaissant bien, il les interprète quelquefois assez mal ; de là des affirmations hasardeuses, des négations contredites par les faits, des efforts maladroits pour mettre ceux-ci d'accord avec lui-même. Mais ces erreurs prouvent un vice d'esprit, que Chapelain a commun avec tout son temps, non une lecture insuffisante.

Chapelain est un des rares hommes du xvii[e] siècle chez qui on trouve une connaissance un peu précise des vieux auteurs français. Sa bibliothèque contenait plus d'un livre en caractères gothiques et il y accueillait *Lancelot*, *Perceforest*, *Tristan* ou *Palmerin* aussi bien que Virgile, Lucrèce ou Catulle. Dans la *Préface de l'Adone* il parle des romans de chevalerie avec une grande sévérité, mais en homme qui les a lus, et dans son curieux *Dialogue de la Lecture*

de Heinsius au vers 5 de la Métamorphose d'Ovide contre les critiques du cabinet de M. de Thou.

1. Voir à ce propos une note fort savante de M. E. Bovet (*op. cit.*, p. 10), note relative à cette phrase de la *préface de l'Adone*. « Il nous est demeuré *de Musée, si ce n'est plutôt de Nonnus* un poème tout pareil à celui-ci, des *Amours de Héro et de Léandre*. » M. Bovet rappelle que ce poème est attribué par le mss. à Musée le Grammairien (V[e] s. après J.-C.), que J. C. Scaliger l'a attribué au Musée légendaire du xiii[e] siècle avant J.-C. ; que J. Scaliger a relevé l'erreur de son père et qu'enfin Castelvetro et Benius parlent de Musée sans préciser. Il signale ensuite que Barthius dans ses *Adversaria* a soupçonné que Musée s'identifierait avec Nonnus, qu'on considère généralement comme son maître ; mais les *Adversaria* étant de 1624, Chapelain aurait été le premier à attribuer à Nonnus les *Amours de Héro et de Léandre*.

2. Dans *la Préface de l'Adone*.

des Vieux Romans, on voit qu'au plus fort de son travail sur *la Pucelle*, il ne dédaignait pas de les feuilleter[1], et qu'il connaissait également les chroniqueurs, Joinville, Villehardouin, Froissard, Monstrelet, le *Loyal Serviteur*, la *Chronique de Bertrand du Guesclin*, les *Mémoires de Boucicaut* et même l'*Historia Daniae* de Saxo Grammaticus[2]. Mais l'intérêt qu'il trouve à ces lectures est tout philologique et historique ; il méprise trop profondément et toutes ces « romanceries » et, d'une façon générale, toute cette époque de « barbarie gothique », pour que ses théories aient pu en subir une influence quelconque. C'est beaucoup néanmoins qu'il ait connu ces vieux ouvrages : s'il les méprise, encore sait-il pourquoi[3], et peut-être est-ce pour avoir fréquenté des auteurs si différents de ceux de la Grèce et de Rome qu'il a gardé à l'égard des classiques une si grande indépendance de jugement, et deviné, le premier en France, ce qui a échappé complètement à Boileau : que, pour comprendre une œuvre et se montrer juste envers elle, il faut d'abord la replacer à son époque et tenir compte de l'état de la langue au temps où elle a été écrite.

Chapelain a lu aussi le XVIe siècle français. Dans sa bibliothèque, du Bellay, Belleau, Jodelle, Baïf, se groupent autour de leur chef Ronsard. Il a sur celui-ci des jugements très précis et très documentés. Il déclare, dans une lettre à Balzac[4], qu'il en parle sur l'impression que lui en ont laissée ses lectures du temps de sa jeunesse ; impression

1. Cf. *Lettre à Gruterus*, 24 déc. 1667, II, 542 : c'est une vraie leçon sur l'histoire du roman en France, en Espagne et en Italie depuis la Table Ronde jusqu'à la *Clélie*.

2. *Dial. d. l. let. des V. R.*, éd. Feillet, Paris Aubry, 1870, p. 7 et 14.

3. Il a exposé ses raisons dans une lettre à d'Olive du Mesnil du 28 juillet 1640 (N. a. fr. 1886, fol. 468), à propos des jeux floraux : « Je pardonne à dame Clémence son institution pour ce que c'estoit du temps du Gothisme où le monde estoit tombé dans de telles ténèbres d'ignorance qu'il n'est pas estrange que l'on y prist la fausse harmonie pour la vraye : mais je ne pardonne pas à ce siècle esclairé de tant de lumières de s'attacher superstitieusement à ces mauvaises espèces de poésie, et de vouloir estre encore Goth contre l'usage et le goust de la cour. »

4. 10 juin 1640, I, 685. La première lettre sur Ronsard, et la plus importante est celle à Balzac, 27 mai 1640 (I, 631) dont M. J. Troubat a publié le morceau relatif à l'auteur de la Franciade dans son édition de *La poésie française au* XVIe *siècle* de Sainte-Beuve (p. 70).

profonde, si on en juge par la sûreté de sa critique, et telle qu'une nouvelle lecture ne vint modifier que sur des points de détail son opinion première. Il voit en Ronsard un grand poète : « Ronsard sans doute estoit né poëte autant ou plus que pas un des modernes » ; il a le don naturel, le « feu » et cette « égalité nette et majestueuse qui fait le vray corps des ouvrages poétiques ». Dans le détail, il est « plus approchant de Virgile, ou pour mieux dire d'Homère, que pas un des poètes que nous connaissons », et, s'il eût trouvé la langue plus achevée, il eût « pour ce détail emporté l'avantage sur tous ceux qui font ou feront jamais des vers en notre langue ». Mais, en dehors de cet « air poétique qu'il possédait naturellement », on peut dire qu'il était « sans art, et qu'il n'en connoissoit pas d'autre que celuy qu'il s'estoit formé luy-mesme dans la lecture des poètes grecs et latins ». Comme il manquait de science, il manquait aussi de jugement : de là tous ses défauts : cette servile et désagréable imitation des anciens, son incapacité à construire un ensemble, l'audace et la négligence de son style, l'abus de son érudition, la licence effrénée de sa versification, et cette présomption orgueilleuse qui le porte à se donner en tout comme un modèle. De là vient qu'en le connaissant bien et en admirant la force de son génie et les beautés qu'il a semées partout dans son œuvre, Chapelain n'en fait jamais son maître ni son guide. En lui, et à plus forte raison en tous ses disciples, il ne voit que des poètes, non des théoriciens. Il ne nomme jamais ni la *Deffense* de du Bellay, ni l'*Art de la Tragédie* de Jehan de la Taille, ni l'*Art Poétique* de Vauquelin de la Fresnaye. Il parle de la *Préface de la Franciade*, mais c'est pour regretter que Ronsard n'ait jamais connu « les vrays principes » de la poésie « ny les solides fondemens sur lesquels on bastit en seureté ». Les ressemblances qu'il peut y avoir entre ses théories et certains passages de cette préface ou de l'*Art poétique* de Vauquelin s'expliquent par des sources communes, par les vers d'Horace ou de Vida qui chantent dans sa mémoire. Mais ce n'est pas chez Ronsard ni chez ses disciples qu'il a puisé ses idées, et malgré les traditions ronsardiennes, bien vagues d'ailleurs, qu'il a pu trouver dans sa famille, il ne

faut pas voir en lui le chaînon qui relierait, par-dessus Malherbe, la Pléiade au classicisme de 1660. La France, en 1637, l'année du Cid, lui semblait encore barbare au regard de l'Italie. Quand il coopérait à amener les auteurs français à la sévère observance des règles, tout ce qu'avaient pu dire les écrivains du XVIe siècle était bien oublié, et leur témoignage, s'il le connaissait, était pour lui sans valeur. C'est chez les érudits, chez les théoriciens, non chez les poètes, qu'il a étudié la poétique. Ses vrais maîtres ont été Aristote et ses commentateurs.

« Aristote est en vérité, a dit très finement M. Faguet[1], le premier en date des critiques dramatiques français. » C'est dire qu'il est un prédécesseur de Chapelain, et le premier de ses maîtres. Le jour où J. C. Scaliger proclama Aristote « imperator noster omnium bonarum artium dictator perpetuus[2] », on peut dire qu'il lui donna sur la littérature française l'autorité qu'il était en train de perdre dans le domaine philosophique ; et, quand près d'un demi-siècle plus tard, Chapelain voulut approfondir les secrets de la Poétique, c'est tout naturellement dans le petit traité περὶ ποιητικῆς qu'il alla d'abord chercher des idées et des règles. Nous n'énumérerons pas ici toutes les théories aristotéliciennes qu'on trouve dans les écrits de Chapelain, non plus que tous les passages qu'on peut confronter aux traités des Commentateurs : ce serait faire un exposé de toute sa doctrine. Disons seulement qu'il n'est pas un seul de ses ouvrages où l'on ne sente cette influence toujours présente. C'est à Chapelain autant qu'à Scudéry et à l'abbé d'Aubignac, que songeait Corneille quand il parlait de ses critiques qui se font « tout blancs d'Aristote ». Dans la *Préface de l'Adone*, Chapelain ne cite que deux noms, Aristote et Scaliger. Dans sa *Lettre sur les 24 heures* il parle, il est vrai, avec une superbe désinvolture d'Aristote et de ses Commentateurs : mais il n'a pris cette attitude que pour les besoins de sa cause ; il est dans cette

1. *Essai sur la Tragédie française au* XVIe *siècle*, p. 35.

2. *Epinomis*, I. Cf. Ch. A Maynard, 16 juillet 1638 ; I, 268. Il dit que la tragédie de Heinsius, *Herodes infanticida* n'a aucune des conditions requises « pour estre dite bonne selon Aristote. qui. comme vous sçavés, est il maestro di color che sanno. »

lettre un arisotélicien honteux. Il le sera ouvertement sept ans plus tard dans les *Sentimens de l'Académie françoise sur le Cid* (nous parlons du texte de la Bibliothèque nationale, tout entier de la main de Chapelain[1]), où Aristote est nommé une dizaine de fois et même textuellement cité. D'ailleurs, c'est moins encore par des citations éparses que se manifeste la force de cette influence, que par l'esprit même de la critique de Chapelain. « Aristote n'est pas un poète, dit encore M. Faguet,... c'est avant tout un logicien. A ce titre, il s'est plus occupé de la forme que du fond... Il trace le cadre tragique, comme dit Patin, plus qu'il ne pénètre le fond de l'art... Ce penchant à considérer plutôt la construction matérielle de l'œuvre d'art que l'esprit qui l'anime, est le premier trait de la critique aristotélique, et celui auquel on peut, je crois, ramener tous les autres[2]. » Mais cela est aussi, nous le verrons, le trait caractéristique de la critique de Chapelain. Ses contemporains mêmes ont été frappés de cette ressemblance et Balzac faisait de lui cet éloge singulier, mais juste à l'exagération près : « Il pénètre dans la noire obscurité des connaissances anciennes ; il a le secret des premiers Grecs ; s'il voulait, il pourrait nous rendre les livres de la Poétique que le temps nous a ravis ; au moins il ne lui serait pas difficile de réparer les ruines de celui qui reste, et s'il a été dit avec raison qu'Aristote était le génie de la nature nous pouvons dire aussi justement qu'en cette matière, M. Chapelain est le génie d'Aristote[3]. »

Il est cependant fort difficile de déterminer ce que Chapelain a pris directement dans Aristote, parce qu'il a étudié avec le plus grand soin ses nombreux commentateurs. S'il est évident qu'il l'a lu dans le texte, il est non moins évident qu'il ne le voit jamais qu'à travers eux. Lorsqu'il y a contradiction entre eux et lui, c'est même le plus souvent à eux que Chapelain se rallie. C'est ce qui arrive pour Scaliger. L'influence que sa Poétique a exercée sur la littérature française à la fin du XVIe et au commencement du

1. f. fr. 15045. Voir notre édition de ce texte.

2. *Op. cit.*

3. *Discours sur le caractère de l'Instruction de la Comédie*, in fine.

XVIIe siècle est un fait trop connu pour que nous ayons besoin de nous y arrêter. M. E. Bovet, quand il a voulu déterminer les sources de la *Préface de l'Adone*, les a tout naturellement cherchées d'abord dans Scaliger, et il constate que « les rapprochements abondent[1] » ; il en cite quelques-uns, à titre d'exemple, et nous en avons trouvé de très nombreux encore dans la *Lettre sur les 24 heures*, dans les deux fragments *De la Poésie Représentative* et dans les *Sentimens sur le Cid*. Dans ses lettres, Chapelain parle avec éloges du « grand Jules de l'Escale[2] », et en homme qui le connaît à fond ; ce gros ouvrage lui était à ce point familier qu'il y renvoyait avec exactitude, au hasard d'une correspondance improvisée[3]. Aussi ne serons-nous pas étonnés de retrouver dans la critique de Chapelain quelques-uns des caractères de celle de Scaliger : même préoccupation didactique d'enseigner au « serviteur des Muses[4] » les moyens de réaliser la beauté, même dogmatisme étroit et rigoureux, même soin de la composition et du style au détriment de l'invention, même foi enfin dans la puissance souveraine de la raison.

A Scaliger nous rattacherons D. Heinsius, dont le petit traité de la Tragédie[5], tout récent quand Chapelain commença ses études, a eu une grande réputation. Chapelain l'a cité plusieurs fois[6], et en a fait l'éloge dans une lettre à Maynard[7]. Mais plus encore qu'à Scaliger et à Heinsius Chapelain doit aux Italiens.

Chapelain savait admirablement l'italien : il se piquait de le savoir mieux que les Italiens mêmes[8]. Il ne craignait pas de correspondre dans cette langue avec l'Académie de la Crusca[9], ou d'envoyer aux panégyristes italiens

1. *Op. cit.*, p. 21.

2. A Heinsius, 4 juillet 1662, II, 241.

3. A l'abbé Paulet. 19 août 1662, II, 254 ; à Grævius, 2 mai 1672. II, 776, à Balzac, 12 février 1640, I, 569.

4. « Candidatus Musarum », dit J. C. Scaliger.

5. *De Tragœdiae constitutione liber*. 1611.

6. Notamment deux fois dans les *Sentimens sur le Cid*.

7. 16 juillet 1638, I, 269.

8. Tall. des Réaux.

9. *Rec. Conrart*, in-4°, t. XXII (4127), p. 451-482.

de Louis XIV des mémoires en leur langue, dans la crainte qu'ils n'entendissent pas assez « la force et la finesse d'une rédaction françoise[1] ». Les italianismes, les proverbes et les citations en italien, si fréquents dans sa correspondance suffiraient à montrer combien cette langue lui était familière. Il avait pour elle une profonde admiration, que ne refroidit pas le progrès du français dont sa longue carrière le fit témoin[2]. Il la mettait au-dessus des langues anciennes, mais il la proclamait « la reyne des modernes vulgaires[3] ».

L'éclat de la littérature italienne l'éblouit : la « glorieuse Italie » est « la mère des arts et le flambeau qui nous a tous éclairés et débarbarizés[4] ». Il cite ses écrivains presque comme des Anciens[5]. Il les connait d'ailleurs admirablement. Il perdit une gageure contre Ménage au jugement de la Crusca[6], et, dans l'affaire du madrigal de M. de Raincy[7], Mme de Rambouillet, Mlle de Scudéry et Mme de Sévigné montrèrent plus de finesse que le prince de la critique : Chapelain fut victime d'une mystification vexante ; mais elle prouve plus contre son goût que contre son érudition, et il faudrait toute la malveillance de Tallemant des Réaux pour en conclure qu'il exagérait ses prétentions. Dès la préface de l'Adone — c'est M. E. Bovet, bon juge en cette matière, qui le constate — « Chapelain possédait à fond la littérature italienne, mieux que quiconque en France et que beaucoup en Italie[8]. » Après l'Adone il continua à se tenir au courant de tout ce qui se

1. A Colbert, 26 juin 1665, II, 403.

2. A Dati, 3 déc. 1671 : à l'abbé Pentiatichi, 20 octobre 1672, II, 763, 795.

3. A Huet, 26 juin 1662, II, 237.

4. A Pentiatichi, 1er janv. 1672, II, 766.

5. Vg. *Lettre sur les vingt quatre heures*, début. Il met même les comiques Florentins au-dessus des comiques Latins. A Maghabecchi, 15 juin 1668, II, 576. L'amusante anecdote du bailli de Chevreuse prouve qu'il les préférait à Molière.

6. *Rec. Conrart*, in-4°, t. XXII, p. 451-482.

7. Racontée par Ménage dans une lettre italienne à Mme de Lafayette. (*Mescolanze*... Parigi, 1678, p. 57), par Tall. des Réaux et par Cousin (*La Société française au* XVIIe *siècle*, II, p. 182) ; cf. Demogeot *La Littérature française avant Corneille* (p. 263) et *Lettres de Mme de Sévigné* I, p. 24 et 415).

8. *Op. cit.*, p. 22.

publiait « delà les monts » et il acquit une érudition bibliographique immense. Quatre-vingt-quinze auteurs italiens sont nommés dans sa correspondance [1], et dans sa bibliothèque, les ouvrages italiens semblent atteindre les ouvrages latins et dépasser les français. Il lui est même arrivé d'être mieux renseigné que les Italiens mêmes et de posséder des ouvrages en leur langue dont la Crusca ignorait l'existence [2]. Tout ce qui compte était connu de lui. Il prouve l'antiquité de *Lancelot* et de *Tristan* par les allusions de Boccace, de Pétrarque et de Dante [3]. Sa correspondance avec Bouchard, avec Balzac, plus tard avec les savants gratifiés par le roi, est remplie de renseignements précieux et d'appréciations toujours précises et documentées sur les écrivains italiens ; il fait sur eux une véritable leçon au P. Rapin [4] ; dans cette lettre, dont M. Bovet a donné un important extrait, c'est surtout de l'histoire des règles et des commentateurs d'Aristote qu'il s'agit. C'est que, si Chapelain connaît bien les poètes et les orateurs de l'Italie, il s'intéresse plus encore aux théoriciens. M. Bovet a donné la liste des commentateurs d'Aristote que Chapelain connaissait probablement au moment où il écrivait sa Préface de l'Adone : c'est, à un nom près, celle qu'il donnait au P. Rapin un demi-siècle plus tard. Comme le fait remarquer M. Bovet, étant donné que ces auteurs se ressemblent tous dans leurs lignes générales, il est difficile de dire si Chapelain a pris telle idée ici plutôt que là; mais il déclare qu'une lecture minutieuse lui a permis de se convaincre que c'est à Castelvetro que Chapelain doit le plus, et M. Lanson a très justement remarqué à ce propos que dans Castelvetro Chapelain n'a pas trouvé la pure doctrine d'Aristote, et, qu'ayant le plus souvent préféré les vues du commentateur italien, il a contribué avec lui à donner au classicisme français un caractère si peu antique [5].

1. Renseignement emprunté à M. Bovet.

2. A l'abbé Marucelli, 4 sept. 1667, II, 528.

3. *Dial. de la lect. des vieux romans*, éd. Feillet. p. 7. M. Lanson fait remarquer (Grande Encycl.) que sans doute Ch. est le seul écrivain du XVIIe siècle qui ait nommé l'auteur de la *Divine Comédie*.

4. 20 mars, 1673, II, 814.

5. *Rev. Univ.*, 1905, II, p. 425.

La réputation de Chapelain était fort répandue en Italie; il était membre de la Crusca et des Apatisti ; les écrivains italiens ne dédaignaient pas de lui soumettre parfois leurs ouvrages. Il avait, au début de sa carrière, à la prière de Vaugelas et du Signor Braïda, alors secrétaire de l'ambassadeur de Savoie, et malgré l'opposition jalouse du Cavalier Marin, fait imprimer en 1622, chez Toussaint de Bray (in-12) la *Secchia Rapita* de Tassoni, que l'auteur n'osait pas publier en Italie [1]. Il rendit un service de même genre en janvier 1635 au cardinal Bentivoglio : sur sa demande, il s'employa à faire supprimer la traduction qu'Antoine Oudin venait de donner de son *Histoire de la Guerre de Flandre* [2], et obtint pour une nouvelle version un privilège, dressé par Conrart « avec des termes et des conditions qui n'ont point encore d'exemples parmi nous ». Il surveilla même la traduction qui, prête à imprimer au commencement de 1635 [3], a disparu, on ne sait pourquoi, sans avoir vu le jour.

C'est l'Espagne qui a fourni à Chapelain l'occasion de ses débuts, par la traduction du Guzman, de même que c'est l'Italie qui lui a inspiré sa première œuvre originale. Bien des années après nous le retrouvons conseillant Lancelot pour ses Méthodes Italienne et Espagnole. Sainte-Beuve [4] a le premier signalé qu'il est le « personnage non moins estimé pour les langues étrangères que pour les nôtres » auquel l'auteur de la *Méthode Italienne* se félicite d'avoir fait voir son livre. Mais pour la *Méthode Espagnole*, Chapelain lui fut d'un plus grand secours encore. Il avait lui-même offert son concours pour la revision de l'ouvrage [5] et il donna à Lancelot des conseils minutieux, qui ne furent pas dédaignés [6]. C'est que ces conseils lui

1. A Graziani, 30 août 1667, II, 525.

2. *Histoire de la Guerre de Flandre depuis l'an* 1559 *jusqu'à la trêve de* 1609, *traduite de l'italien du Cal Bentivoglio, par Antoine Oudin : première partie qui comprend depuis l'an* 1559 *jusqu'à la bataille gagnée par Jean d'Autriche en* 1578. Paris, 1634, in-4.

3. Au Cal Bentivoglio, 21 janvier 1635, I, 85.

4. *Port-Royal* (Hachette, 1888, 7 vol. in-12), t. III, p. 558-560.

5. A Lancelot, 8 sept., 1659, II, 50.

6. Au même 10 oct., 21 déc. 1659, II, 55, 72.

étaient inspirés par une connaissance approfondie de la langue et des écrivains espagnols. La plupart des livres de cette langue lui étaient passés par les mains, et il pouvait se vanter avec raison d'en savoir assez les défauts et les qualités pour ne guère s'y laisser abuser [1] ; même après quarante ans d'abandon, il pouvait encore, à l'improviste, adresser à Lancelot ou à Carrel de Sainte-Garde [2], de véritables leçons sur la littérature espagnole. Mais en la connaissant bien, il ne l'estimait guère : dès l'âge de vingt-cinq ans, il s'était convaincu que l'Espagne « n'a pas le goust des belles lettres et que c'est un prodige lorsqu'elle produit un sçavant entre mille, avec quelque idée de la raison pour les compositions justes, quelque teinture des beaux-arts, et quelque ombre de la sagesse des anciens [3] ». Il y a bien du parti pris dans cette sévérité. C'est que, par l'audace de leur imagination, par leur style coloré, rempli de pointes et hardi jusqu'à l'obscurité, et surtout par leur ignorance volontaire, ou plutôt leur mépris des règles, les écrivains espagnols contredisaient à peu près à toutes ses idées : c'est dire que l'étude qu'il en fit dans sa jeunesse resta sans influence sur la formation de son esprit [4].

*
* *

Aux livres, qui ont surtout contribué à cette formation, se sont ajoutées certaines influences contemporaines. Au premier rang il faut placer celle de Malherbe. Quand Chapelain se consacra définitivement à la littérature, Malherbe était en pleine possession de son talent et de son autorité. Entre eux les relations ne tardèrent pas à se nouer, assez étroites, si nous en croyons Goujet [5]. C'est

1. A Carrel de Sainte-Garde, 22 fév. 1663, II, 293.

2. Lettres de 1662 et 1663.

3. A Carrel de S. G., 16 fév. 1662, II, 203.

4. Il s'est intéressé aussi au Portugais, mais il ne semble pas le connaître à fond. Le 9 oct. 1666 (II, 485) il demande à un correspondant de Lisbonne un dictionnaire portugais-latin et une grammaire.

5. XVII, p. 355 : « Il affectait même, en quelque sorte de ne lire que pour s'amuser, et hors *Malherbe*, Gombault, Vaugelas et Faret, qu'il fré-

Malherbe qui, avec Vaugelas adressa Marino à Chapelain et les termes dans lesquels ce fait est rapporté [1] prouvent en quelle estime il tenait son érudition. Il jugeait plus sévèrement, paraît-il, son talent poétique [2], en quoi il avait raison. De son côté Chapelain, qui reconnaissait en lui un maître de la versification française et qui mettait très haut la plupart de ses œuvres, n'avait pas tardé à mesurer les limites de son talent : il s'est toujours défendu de s'être fait son disciple :

« Quant à l'homme que vous appelés mon prototype, écrivait-il en 1632 à Mlle de Gournay, il a valu beaucoup en son temps, mais non assez pour me rendre son imitateur, comme vous le supposés. Plus jeune de douze ans que je ne suis, j'ay remarqué en luy des deffauts où j'eusse esté bien marri d'estre tombé [3]. »

C'est qu'entre Malherbe et Chapelain il y avait une différence radicale : l'un en poète et en styliste, s'attachait surtout à la forme, au tour du vers et à l'élocution, et sur ce point Chapelain reconnaît que Malherbe est incomparable; mais il n'était pas un théoricien ; il se souciait fort peu d'Aristote et de ses Commentateurs, dédaignait l'épopée, méprisait le théâtre et attachait plus d'importance à la valeur d'un mot mis en sa place ou à la propriété d'une expression, qu'à toutes les règles dont Chapelain faisait une étude approfondie. Aussi celui-ci le jugeait-il fort ignorant :

« Je vous dis, écrivait-il encore à Mlle de Gournay, qu'il estoit parfait en ce mestier, de la sorte que le commun en imagine la perfection. Je vous dis qu'il tournoit mieux les vers que moy ny que vous-mesme ; mais je vous dis aussi qu'il ignoroit la poésie de la sorte que tous les maistres des bons âges l'ont connue, et qu'il l'ignoroit beaucoup plus que vous ny que moy-mesme, c'est-à-dire extresmement. »

Et plus tard il écrivait à Balzac presque dans les mêmes termes [4] :

quentait familièrement, tous les autres ne le regardaient que comme un courtisan ordinaire. »

1. D'Olivet, Goujet, etc.

2. Aveu de Ch. à Maynard, 2 déc. 1639, I, 533.

3. 10 déc. 1632, I, 17.

4. 10 juillet 1640, I, 635.

« Quant au jugement de Mr de Malherbe, je l'estime peu pour la haute poësie et pour les choses qu'il y faut principalement considérer. Il l'arguoit et vouloit que cette ignorance fust une vertu, dont il a infecté son siècle. C'estoit un borgne dans le royaume des aveugles, et comme il avoit ses lumières fort bornées, je croy qu'un homme de lettres doit bien se garder de le prendre pour guide dans les opinions qu'il doit suyvre, s'il ne veut broncher bien lourdement. Ce qu'il a d'excellent et d'incomparable, c'est l'élocution et le tour du vers et quelques élévations, nettes et pompeuses dans le détail, qu'on pourra bien imiter mais jamais égaler. Ces parties toutesfois ne sont guères plus poétiques qu'oratoires, et ceux-là ne luy ont guères fait de tort, qui ont dit de lui que ses vers estoient de fort belle prose rimée. »

Malgré ces réserves et ces protestations, l'influence de Malherbe sur Chapelain est incontestable ; seulement elle est plutôt en profondeur qu'en étendue et c'est en le suivant dans sa carrière de critique et de poète que nous aurons à reconnaître jusqu'à quel point il fut, ainsi que le dit M. Lanson, un bon élève de Malherbe, « le plus sévère, le plus raisonnable et le plus laborieux élève de Malherbe [1] ».

Si nous rapprochons ici le nom de Vaugelas de celui de Malherbe, ce n'est pas parce que nous le voyons assister à cet entretien d'où sortit la *Préface de l'Adone* ; c'est parce que son influence sur Chapelain s'est exercée dans le même sens. Entre l'auteur des *Remarques* et celui de la *Pucelle*, il y eut plus d'un quart de siècle d'intimité littéraire, et, bien que Vaugelas y ait reçu beaucoup et qu'il affecte de considérer Chapelain comme son maître, il est bien certain que cette longue liaison ne fut pas sans exercer une profonde influence sur les idées de Chapelain en matière grammaticale.

Le peu de sympathie que Chapelain avait pour Mlle de Gournay ne l'empêchait pas de gravir de loin en loin l'escalier fort raide du petit logement de la rue de l'Arbre-Sec, où elle vivait bourgeoisement entre Jamyn, sa vieille servante et sa chatte « ma mie Piaillon » ; et c'étaient, ces rares visites, quelques liens de plus qui rattachaient Chapelain au siècle précédent.

1. *Gr. Encycl.*

Quand Chapelain noua avec Conrart, à une date que nous n'avons pu préciser, mais qui ne dut pas être beaucoup postérieure à la *Préface de l'Adone*[1], une amitié qui devait être la plus solide affection de sa vie, il était déjà à peu près maître de sa doctrine. D'autre part Conrart, encore presque adolescent, inconnu, ignorant, ambitieux de se faire de belles relations dans le monde des lettres, devait se sentir bien petit garçon à côté de l'auteur auréolé de tout le prestige de sa gloire naissante. Il serait au moins téméraire de supposer que Conrart ait pu avoir une influence quelconque sur la formation intellectuelle de Chapelain. Ce n'est que plus tard, lorsque celui-ci eut reconnu en lui un « bon sens qui supplée au savoir[2] » qu'il en fit son plus cher confident et son conseiller littéraire. Quant au « cercle Conrart » qui ne s'est constitué qu'en 1629, Chapelain y a toujours été le maître et l'oracle écouté. C'est dire qu'il n'a pu en retirer que ce genre de profit qu'un homme d'esprit trouve toujours à discuter ses propres idées.

Nous en dirons autant de Balzac, puisque ses relations avec Chapelain, du moins sur le ton de simplicité familière que nous trouvons dans les lettres de Chapelain — car pour celles de Balzac, elles ne sont jamais simples, même lorsqu'elles sont familières — ne datent que de 1627[3]. D'ailleurs, si profonde qu'ait été l'affection de Chapelain pour le célèbre épistolier et si sincères les éloges qu'il lui a prodigués, il n'en avait pas moins conservé à son égard une grande liberté d'opinion, et l'idée qu'il se fait du genre épistolaire s'inspire bien plus de l'élégante simplicité de Cicéron que de l'éloquence emphatique de son illustre ami.

1. Nous appuyons cette affirmation sur une lettre à Balzac du 8 déc. 1632 (I, 11) où Ch. après avoir fait un très bel éloge de Conrart ajoute : « Je le connois de longue main pour tel. » M. Bourgoin (*Valentin Conrart*) supposant que la liaison s'est faite par l'intermédiaire de Gombauld, en reporte la date à 1629. C'est une pure hypothèse qui ne nous paraît pas conciliable avec les termes de la lettre à Balzac.

2. A Balzac, 12 juin 1639, I, 452.

3. A Balzac, 4 sept. 1639, I, 492 : « Car ne vous escrivant jamais d'ambition et ayant pris la permission de vous, il y a douze ans, de traiter avec vous en ce genre comme avec une personne ordinaire... »

Dans le temps même où Chapelain entamait avec Balzac cette correspondance régulière que la mort seule devait interrompre, il entrait à l'Hôtel de Rambouillet[1]. Ce fut dans sa vie une date mémorable que celle où, introduit par « ces messieurs Arnauld » et paré de ses plus beaux atours, vêtu d'un habit comme on n'en portait plus depuis dix ans, « de satin colombin doublé de panne verte et passementé de petit passement colombin et vert à œil de perdrix[2] », le fils du notaire au Châtelet pénétra pour la première fois dans la Chambre bleue. Date mémorable, non pas parce que c'était comme la consécration officielle de sa science et de son talent, ni parce qu'il devait nouer dans le célèbre réduit quelques-unes de ses amitiés les plus chères et en même temps les plus flatteuses, ni même parce qu'il y devait trouver le point d'appui de son autorité et l'occasion de celles de ses œuvres qui lui donnèrent le plus de réputation en lui coûtant le moins de peine ; mais parce qu'il y a connu ce qu'il n'aurait jamais trouvé dans ses livres et ce qui devait l'empêcher de tomber tout à fait, comme ses prédécesseurs, dans ce pédantisme érudit auquel sa formation livresque et théorique semblait le condamner immanquablement. Il se peut qu'il doive à quelques-uns des adorateurs de Julie un certain penchant pour la phraséologie galante et une indulgence fâcheuse pour le faux goût des ruelles ; mais chez l'incomparable marquise il a vu de près cette grâce pimpante et légère que, seul parmi les « auteurs », Voiture a su attraper, mais que tous, et Chapelain même malgré sa lourdeur native et ses habitudes de petite bourgeoisie basochienne, ont sentie et poursuivie comme un idéal inaccessible, cette « urbanité » enfin, qu'il a lui-même si bien définie « un agréable meslange de solidité et de galanterie, de philosophie et de gayeté », et encore « un enjouement sage et soutenu d'esprit et d'érudition avec un tempérament qui s'éloigne autant de la brutalité de nos braves que de la pédanterie de nos latineurs[3] ». Pour se rendre compte de

1. « Vers le siège de la Rochelle », dit Tall. des Réaux.

2. Tall. des R. *Hist. de Chap.*

3. A Balzac, 23 oct. 1639, I, 511. Nous empruntons ces expressions au por-

l'influence que l'Hôtel de Rambouillet a exercée sur Chapelain, il suffit de comparer la *Préface de l'Adone* aux *Sentimens de l'Académie sur le Cid*. S'il a à peu près renoncé à l'étalage d'une érudition indigeste, s'il s'est débarrassé de cet appareil encombrant de divisions et de subdivisions empruntées aux commentateurs italiens, si sa langue s'est clarifiée, sa syntaxe allégée, s'il a su trouver le ton qui convenait, également éloigné de la lourdeur des pédants de collège et des gentillesses ridicules du cavalier Scudéry, s'il a réussi en un mot dans les *Sentimens* à donner à la littérature française « le premier exemple de ce que pouvait être sous une plume érudite et entre gens de bonne société la critique littéraire », c'est à la fréquentation familière de ce que la France comptait de plus distingué et de plus fin, c'est à ses conversations presque quotidiennes avec la Marquise et ses filles, avec les dames de Clermont-d'Entraigues, Angélique Paulet ou la comtesse de Maure, avec le baron de Sales (futur marquis de Montausier), le comte de Guiche, le marquis de Gesvres, le comte de Fiesque, Arnauld d'Andilly ou Arnauld le mestre de camp, qu'il le doit incontestablement.

*
* *

Nous avons suivi la formation de Chapelain jusqu'au moment où, devenu à son tour un maître, on peut dire que sa doctrine s'est trouvée fixée. Mais c'est dès le début de son préceptorat qu'il s'est donné une érudition unique pour son temps : la préface de Guzman d'Alfarache n'avait rien fait pour sa réputation ; ses connaissances théoriques ne tardèrent pas à fixer sur lui les yeux des érudits, et, dès 1620, il était généralement considéré comme un des hommes de France les mieux au fait des règles de la Poésie.

A cette époque, Marino, qu'on appelait dans tout Paris le Cavalier Marin, régnait, dans tout l'éclat de sa gloire, à

trait d'un M. de la Thibaudière auquel Chapelain trouvait « ce don d'urbanité que Cicéron affectait et qui est d'autant plus difficile à acquérir qu'il fait le caractère essentiel et la partie principale qui constitue l'honneste homme. »

l'Hôtel de Rambouillet. Il s'apprêtait à publier un poème épique, l'*Adone*, commencé dès avant 1605, que l'apport d'épisodes et de développements innombrables avaient enflé jusqu'à vingt chants et plus de cinq mille huitains. Inquiet sur l'accueil qui était réservé à son œuvre, il pria, pour tâter l'opinion, Malherbe et Vaugelas d'en entendre la lecture. Ceux-ci lui conseillèrent d'y appeler Chapelain, « qui savait aussi bien qu'eux l'italien et mieux encore la Poétique[1] ». Chapelain trouva dans ce poème d'excellentes parties, mais qui n'allaient point à faire un tout : une préface raisonnée lui parut nécessaire pour « jeter de la poudre aux yeux » et mettre l'ouvrage à couvert des critiques que son auteur appréhendait avec juste raison de la part des Académies italiennes. Marino avait songé à faire un parallèle de la poésie et de la peinture, mais cet échappatoire ne plut pas à Chapelain, qui, flatté de la confiance que lui témoignait un auteur si glorieux, exposa à Marino le moyen qui lui paraissait le plus propre à parer au danger. Marino en fut si ravi que « de transport il se leva de dessus son siège, et se promenant à grands pas dans la chambre, se mit à crier à haut de tête : « O che bel motivo, che bel motivo[2] ! » Il refusa toutefois de se servir des idées de Chapelain autrement que sous son nom et fit tant par ses instances que celui-ci se laissa décider à écrire, sous forme de lettre à M. Favereau, la préface qui figure en tête de l'ouvrage. Cela se passait en 1620. L'année d'après Marino avait son privilège[3] et l'ouvrage parut avec sa préface en un somptueux volume dans le courant de 1623. Bientôt traduite en italien pour l'édition de Venise, cette préface eut un succès considérable, plus de succès que le poème lui-même, et imposa du premier coup son auteur au public lettré de France et d'Italie.

Dans la suite, Chapelain, comme s'il eût été honteux du patronage qu'il avait assumé, s'est montré fort sévère pour le poème, et pour le poète. Il écrivait à Huet[4] :

1. D'Olivet, II, 128.
2. A Huet, 18 mars 1662, II, 215.
3. 13 décembre 1621.
4. 30 mars 1662, II, 216.

« Pour son Adone, c'est une mer sans fond ni rive et que jamais personne que Saint-Amant n'a pu courir entièrement, mais le détail en est riant et les descriptions délicieuses. »

et il avouait à Mme de Sévigné que l'*Adone* était « délicieux en certains endroits, mais d'une longueur assommante ».

Il est probable qu'en 1620 il n'avait pas une si mauvaise opinion de l'*Adone* et de Marino. Il n'a jamais mis, même aux plus beaux jours de sa gloire, beaucoup de fermeté à résister aux entraînements de la mode : au temps où le poète qu'on recevait à l'Hôtel de Rambouillet avec des honneurs quasi royaux faisait appel à sa jeune science, il est vraisemblable qu'il eut pour son œuvre des trésors d'indulgence. Est-ce à dire qu'il faille prendre au pied de la lettre les éloges ampoulés qu'il lui décerne, ou même regarder sa préface comme l'Apologie convaincue d'un poème sincèrement admiré ? Quelques années plus tard il ne lui plaisait pas qu'on le crût : par la version qu'il a répandue de sa rencontre avec Marino, il s'est arrangé de façon à faire passer l'œuvre qui avait jeté les fondements de sa réputation pour une « poudre aux yeux », un paradoxe, « une gageure » dit M. Kerviler[1], un « jeu de virtuose » dit M. Lanson[2]. Il a si bien réussi que de tous les critiques qui en ont parlé il n'y a guère que M. Bovet, le moderne éditeur de la préface, qui la prenne au sérieux[3]. Il lui paraît qu'il y a bien du calcul dans les sévérités postérieures de Chapelain, et il ne lui plaît pas que les lettrés de 1623 « qui n'étaient pas des cuistres » se soient laissé duper jusqu'à donner la gloire à un jeune homme pour une préface ridicule. Ouvrons-la donc, cette préface, et demandons-lui son secret. A cause de son importance pour l'histoire de la critique de Chapelain, et comme elle ne se trouve pas partout, nous ne croyons pas inutile d'en donner, même après M. Bovet, une analyse un peu détaillée.

Après une longue et lourde page de protestations de modestie et de compliments à l'adresse tant de M. Fave-

1. *La Bretagne à l'Académie française au* XVIIIe *siècle*, p. 96.

2. *Rev. univ.*, 1905, t. II, p. 414.

3. *La Préface de Chapelain à l'Adonis*, Aus Romanischen Sprachen und Litteraturen, festschrift Heinrich Morf. Halle, 1905.

reau que du Cavalier Marin, Chapelain énonce en forme sa proposition :

« Je dis donc... que je tiens l'*Adonis, en la forme que nous l'avons vu,* bon poème, conduit et tissu *dans sa nouveauté* selon les règles *générales* de l'Epopée et le meilleur *en son genre* qui puisse sortir en public [1]. »

Proposition d'une rare prudence ! Il y a peut-être plus d'habileté que de franchise à se ménager tant de retraites et à ne rien accorder qu'on ne puisse aussitôt retirer.

Vient ensuite la démonstration, en deux parties, l'une particulière ; discussion des objections qu'on pourrait faire à l'*Adone ;* l'autre générale : conditions de l'épopée et façon dont ces conditions sont réalisées par Marino,

Dans la PREMIÈRE PARTIE Chapelain trouve trois objections et par suite trois points à discuter : la nouveauté de l'espèce, l'élection du sujet, la foi qu'on peut y avoir, c'est-à-dire la vraisemblance.

D'abord la *nouveauté :* c'est ici le fameux expédient de Chapelain. L'*Adone* où l'élément épique est enfoui sous les digressions et les descriptions, ne ressemble à aucun poème connu. Précisément, dit Chapelain, l'auteur a voulu faire *une épopée en temps de paix,* pauvre en événements, agrémentée de toutes sortes d'incidents et d'ornements. C'est la « trouvaille » de Marino, que cette idée d'une épopée nouvelle : et cet argument pour la justifier, c'est la « trouvaille » de Chapelain ! Tout ce qui sera dans l'*Adone* contraire aux règles de l'Épopée, Chapelain le justifiera comme une conséquence de sa nouveauté ; et ainsi il introduira dans sa préface, sous forme de justifications, toutes les critiques que lui semble mériter cet ennuyeux poème. Nous sommes bien obligés, quelque fastidieux que cela puisse être, de le suivre dans le détail des divisions et subdivisions qu'il multiplie, selon la mode de la critique italienne ; pour alléger cependant autant que possible cette indigeste préface, nous nous bornerons aux définitions strictement nécessaires. Chapelain distingue deux espèces de nouveauté ; l'une blâmable, contre nature,

1. Bovet. *Aus Romanischen Sprachen und Litteraturen...* Halle, 1905.

qui elle-même est « parfaite en son imperfection » ou imparfaite ; l'autre louable et naturelle, qui est ou « parfaite en sa perfection, « quand une chose non monstrueuse qui n'a jamais été vient à éclore » (vg. l'invention de la poésie par Apollon), ou moins parfaite « lorsqu'en une chose déjà connue on découvre quelque vertu ignorée » (vg. l'invention de l'épopée par Homère ou de la poésie lyrique par Sapho). A cette dernière catégorie se rattache l'*Adone*, espèce nouvelle dans un genre déjà connu (l'épique) ; on ne peut donc qu'en louer l'auteur d'avoir étendu le domaine de la poésie. Après une comparaison fort embarrassée et fort difficile à suivre des divers genres épiques avec les genres dramatiques pour arriver à établir que l'*Adone* est « mixte sans se ruiner, le tout partant de sa nature, comme posé entre la tragédie et la comédie ». Chapelain par des exemples tirés de la Grèce et de Rome s'efforce de montrer que ce n'est pas une nouveauté aussi extraordinaire qu'on pourrait le croire : ainsi après avoir été justifié *en raison*, Marino se trouve l'être aussi *en autorité*.

Pour l'*élection du sujet*, ayant établi qu'il pouvait y avoir une épopée pacifique et que c'est cette épopée que Marino a voulu faire, Chapelain n'a pas de peine à démontrer qu'il ne pouvait choisir de sujet plus convenable à ce genre nouveau que l'*Adone* « poème d'amour plus simple qu'intrigué, assaisonné des douces circonstances de la paix et du sel modéré des facéties ».

La foi, c'est-à-dire « cette inclination de la fantaisie à croire qu'une chose soit plutôt que de n'être pas », est le point le plus essentiel en poésie, parce que là où la foi manque, l'attention et l'affection manquent aussi et par conséquent il ne peut y avoir d'émotion ni de « purgation ou d'amendement ès mœurs des hommes, qui est le but de la poésie ». Cette foi se produit de deux façons : l'une imparfaite et impuissante, par le simple rapport de l'historien ; l'autre parfaite et puissante, par *la vraisemblance de la chose rapportée*. C'est le moyen propre aux poètes, celui qui fait que la poésie est *universelle* et par suite *moralisatrice*, au lieu que l'histoire ne peut être que particulière et sans profit moral assuré. Comme cette vrai-

semblance est « une représentation des choses comme elles doivent advenir selon le jugement humain », il suffira au poème d'être vraisemblable pour être cru aussitôt. Ces principes posés, il ne resterait plus à l'auteur qu'à les appliquer à l'*Adone* ; mais, comme le remarque M. Bovet, Chapelain se contente d'affirmer la vraisemblance du poème, ce qui est évidemment plus facile que de la prouver.

La SECONDE PARTIE a pour objet d'établir que l'*Adone* a toutes les conditions principales du poème épique et que, pour celles dont on le voit dépourvu, il ne pouvait les avoir sans disconvenance. Comme la première, elle se complique d'un grand nombre de divisions et de subdivisions ; l'emploi fréquent de termes techniques dont le sens, très précis pour Chapelain, est très vague pour nous, en rend encore la lecture plus pénible.

Le *sujet*, ou *constitution de la fable* comprend deux parties propres, l'invention et la disposition, et deux parties impropres, les habitudes et les passions.

L'*invention* se réduit à deux choses : *la diversité* qui est ou naturelle, quand les éléments du récit font partie intégrante du sujet, ou accidentelle, quand les éléments introduits dans le récit sont des ornements non nécessaires ; — et la *merveille* qui, elle aussi, est naturelle, « quand, par un enchaînement de causes non forcées ni appelées du dehors, on voit résulter des événements ou contre l'attente ou contre l'ordinaire », ou accidentelle, « quand la fable est soutenue par les conceptions et par la richesse du langage seulement, de façon que le lecteur laisse la matière pour s'arrêter à l'embellissement ». L'*Adone* a la diversité et la merveille accidentelles ; et il est bien ainsi, parce que cela ne pouvait être autrement sans sortir des conditions du genre nouveau que le poète a voulu créer. Sans doute cette seconde manière est inférieure à la première (diversité et merveille naturelles) et l'*Adone*, parfaite en son genre, sera toujours au-dessous des poèmes de l'autre genre, de l'*Enéide* par exemple. Mais cette réserve une fois faite, Chapelain s'efforce d'en détruire l'effet en partie et de montrer, par une longue discussion où il fait entrer, sans qu'on voie trop pourquoi, les pièces

latines dites *motoriae* et *statoriae*, que les poèmes du genre tranquille ont sur les poèmes du genre guerrier au moins une supériorité : d'être plus instructifs. Il ne va pourtant pas jusqu'à mettre l'*Adone* au-dessus de l'*Enéide :* car si l'utilité est le but, le plaisir est le moyen. Or le plaisir que procure l'*Adone* et qui vient des descriptions seules peut bien être une forme de plaisir artistique, supérieur à celui que les sots prennent aux romans : il est cependant inférieur au plaisir parfait qui naît, dans le poème héroïque, de « l'assemblement judicieux des choses et des descriptions ». A l'invention Chapelain rattache le *nouement* et le *dénouement* de la fable (l'intrigue). Il n'y en a pas dans l'*Adone;* mais c'est parce que la matière n'en comportait pas, et comme il a été prouvé que le choix de la matière était imposé à Marino, la conclusion est laissée à tirer au lecteur.

La *disposition*, qui est la seconde partie propre, requiert deux choses pour être bonne. Il faut que le poète ne commence pas *ab ovo* et ne se rende pas l'esclave de l'ordre des événements. Marino a violé cette règle, mais c'est encore sa matière qui l'y a obligé. Inventée d'ailleurs pour parer à des difficultés que présentait l'épopée guerrière, chargée d'incidents, mais qui ne se trouvent pas dans l'*Adone*, sujet de peu de matière et de peu de durée, cette règle ne s'imposait pas à l'auteur. Il faut en outre que la *péripétie*, c'est-à-dire le changement de fortune, s'y trouve soit de bien en mal, soit de mal en bien. Cette conversion se trouve dans l' *Adone*, et de l'espèce la plus pathétique, mais sans merveille.

Par *habitudes* Chapelain entend ce que nous appelons *caractères*. Il rappelle, sans toutefois nommer Aristote, qu'on y réclame quatre qualités : la convenance, la bonté, la ressemblance et l'égalité ; mais il les réduirait volontiers à deux, convenance et bonté, ressemblance et égalité lui paraissant respectivement synonymes. Il affirme que dans l'*Adone* les caractères ont ces qualités et renvoie pour la preuve à la lecture du poème.

Il procède de même pour *les passions*, où le poète, dans la peinture de l'amour, « a laissé derrière les plus renommés en ce genre ».

Il ne lui reste plus qu'à traiter *du style*. Là encore il distingue : les conceptions, la locution et le style.

Contrairement à M. Bovet, nous estimons que par *conceptions* il entend simplement les idées nécessaires au sujet[1]. Il admire fort sur ce point l'auteur de l'*Adone*. Pour la *locution*, ou la langue, autant qu'il en peut juger dans un idiome qui ne lui est pas naturel, il ne trouve qu'à louer celle de Marino « si pure, si toscane, si choisie et si prégnante qu'il n'y eut onques poète qui eût ce don plus accompli que lui ». Enfin, après avoir exposé la théorie des trois genres du *style*, telle qu'elle se trouve dans tous les traités de rhétorique, il montre que Marino a naturellement choisi le genre mixte et qu'il y a réalisé la perfection, en sorte que son poème, à cause de son style, n'aura jamais son pareil en son espèce.

Il conclut en reprenant textuellement sa proposition et termine sa préface, comme il l'avait commencée, par des formules de modestie et beaucoup de compliments.

Ainsi toute sa ruse, cette ruse qui provoquait l'enthousiasme de l'exubérant Napolitain, consiste à définir d'après l'*Adone* les règles d'une épopée nouvelle et à montrer ensuite que l'*Adone* répond aux conditions ainsi définies ; à charger cette démonstration d'un amas de théories et de considérations destinées à faire croire au lecteur que cette définition n'a été obtenue qu'à force de science et de logique ; enfin à supposer que Marino a conçu d'abord l'idée d'un genre nouveau et seulement après le poème de l'*Adone* comme la matière la plus convenable à ce genre. M. Bovet nous paraît avoir mal compris la pensée de Chapelain, quand il s'est imaginé que celui-ci, fidèle à son erreur rationaliste touchant l'invention des genres *semble croire* que Marino a effectivement suivi cette méthode. Sur l'invention des genres en général, Chapelain pense comme le dit M. Bovet ; il se représente Homère comme voulant introduire dans la poésie un genre nouveau, l'épopée, et choisissant le sujet de l'*Iliade* comme le plus propre à en réaliser les conditions ; lui-même a suivi ce procédé dans la *Pucelle*. Mais qu'il l'attribue de bonne

1. Voir notre édition des *Sentimens*.

foi à Marino, cela est impossible. Il connaissait trop l'ignorance du personnage — et cela dès 1620, puisque c'est pour parer aux conséquences de cette ignorance qu'il s'est chargé de son apologie —, pour croire qu'il ait en choisissant son sujet obéi à d'autres préoccupations que de faire valoir sa virtuosité. Il ne le croit pas, ne semble pas le croire ; il fait semblant de le croire, ce qui n'est pas du tout la même chose. Les témoignages abondent de son insincérité : les finasseries de sa préface, la prudence de sa proposition, ses précautions contre des objections qu'il prévoit trop bien pour ne pas se les faire à lui-même, ce soin d'embrouiller le lecteur par une débauche de théories, l'insuffisance même de son raisonnement en certains passages et l'habileté avec laquelle il tourne court, dès qu'il s'en aperçoit, pour se jeter dans des considérations générales[1]; enfin le fait, qui demeure incontestable, quelque méfiance qu'inspirent ses récits postérieurs, que c'est lui, Chapelain, qui a eu l'idée d'un expédient auquel Marino n'avait pas même songé. Il n'a vu dans cette apologie qu'une occasion de se mettre en vue : comme tant de débutants qui attaquent des auteurs en renom sans autre motif que de se faire connaître, Chapelain a défendu le poème pour profiter de la gloire du poète, parce que l'éloge lui convenait mieux que le dénigrement et lui paraissait un moyen plus commode de révéler au public cette érudition qu'il ne s'était pas donnée, évidemment, pour la tenir cachée. Qu'il ait accumulé dans l'œuvre ainsi entreprise les preuves de cette érudition, un peu par pédantisme, beaucoup pour mieux dissimuler la faiblesse de sa thèse, et plus encore par ce besoin qu'ont les débutants de mettre dans leur premier ouvrage tout ce qu'ils ont en eux : que, par cette érudition, il se soit attiré l'admiration de ses contemporains, sensibles surtout à ce genre de mérite, rien de plus naturel. Ils ont admiré dans cette préface un homme extraordinairement au courant de la critique de son temps : ils ont pu le faire sans se laisser prendre à ses ruses érudites. La preuve, c'est qu'en admirant la pré-

1. Cf. page 29, fin de la première partie. Dans l'impossibilité de démontrer que l'*Adone* a la vraisemblance, il se jette dans une théorie de l'allégorie.

face. Ils n'ont pas admiré le poème ; la preuve encore c'est l'insistance que Chapelain a mise plus tard à soutenir que cette démonstration n'était qu'un jeu : l'eût-il fait, si ses lecteurs l'avaient prise au sérieux ? Et si dès 1620 il avait absolument voulu qu'ils le fissent, aurait-il écrit, avec une ironie qui semble avoir échappé à M. Bovet :

« Que si pour faire un poème héroïque à l'ordinaire il se fût voulu servir de cette fable-ci, ô qu'il eût été répréhensible ! Mais ce ne peut jamais avoir été son intention et je m'assure que si vous l'obligiez à vous la déclarer sur ce sujet, il vous dirait qu'il ne le donne ni pour tragique, ni pour comique, l'épique seul lui appartenant, mais avec une participation de tous les trois. »

Impossible de dire plus clairement que l'Adone est une épopée sans l'être, tout en l'étant cependant !

Mais que la thèse ne soit pas sincère, que l'application qui y est faite de la doctrine ne soit qu'un jeu d'érudit, cela n'empêche nullement que cette doctrine, elle, ne soit sincère et sérieuse et que cette préface, si paradoxal que cela puisse paraître, ne soit, en même temps qu'une gageure une œuvre importante dans l'histoire de la critique au XVIIe siècle. Le style certes en est déplorable, et nous sommes encore bien loin non seulement des *Sentimens sur le Cid*, mais même des lettres les plus négligées : toutes les explications de M. Bovet, et la nouveauté du genre, et le manque d'une terminologie précise, et les sources toutes latines et italiennes, n'excusent pas Chapelain d'avoir écrit un ouvrage aussi assommant. Mais, pour le fond, M. Bovet montre bien qu'on y trouve déjà « le système de Chapelain dans ses traits essentiels, les uns nettement exprimés déjà, les autres à l'état d'ébauche ». Sur le but moral de la poésie, sur la foi ou croyance nécessaire pour qu'elle remplisse ce but, sur le vraisemblable et l'universel sans lesquels cette croyance ne se produirait pas, sur la hiérarchie des plaisirs et sur celle des genres qui en résulte, sur la distinction de l'histoire et de la poésie, sur l'invention, sur la simplicité d'intrigue, sur les caractères, sur les unités dans l'épopée et au théâtre sur l'autorité de la raison et sur celle des anciens, sur le

style enfin, on trouve dès la *préface de l'Adone* les idées directrices de Chapelain, celles qui reparaîtront dans sa correspondance et dans ses ouvrages postérieurs, la *Lettre sur les 24 heures* et les *Sentimens sur le Cid.* Mais il est fâcheux que la première manifestation de ces théories, qui deviendront quelques-uns des points essentiels du classicisme, doive être cherchée dans un ouvrage qu'on ne peut pas prendre tout à fait au sérieux. Et c'est pour cela que nous ne pouvons voir dans cette préface, comme l'ont voulu certains, le premier exemple en langue française de critique appliquée. Elle n'est pas cela, non seulement parce que la doctrine y est apportée du dehors, puisée dans les ouvrages purement théoriques des Commentateurs d'Aristote, non dans l'étude même de l'œuvre examinée ; mais encore parce que la confrontation de cette œuvre à cette doctrine n'y est qu'un artifice sans sincérité ; parce que Chapelain n'y apporte pas la sereine impartialité d'un juge, mais le parti pris d'un avocat retors, et, qui pis est, d'un avocat qui ne croit pas à sa cause ; parce qu'il n'y cherche pas à instruire son lecteur, mais à le tromper, en essayant de lui faire voir dans l'œuvre dont il se fait l'apologiste des mérites qu'il sait bien qui n'y sont pas.

* * *

Malgré son succès cette préface est demeurée le seul ouvrage de critique que Chapelain ait publié sous son nom. C'est vers la poésie que le tournèrent les applaudissements donnés à son apologie de l'*Adone.* C'est peu de temps après qu'il a commencé sa *Pucelle.* Selon Goujet, il aurait, vers la même époque, laissé échapper ses premiers vers, « dont la plus grande partie était due à l'amour, qui l'avait surpris mais non séduit entièrement[1] ». Cependant il n'avait pas abandonné la critique. Si certaines répugnances naturelles l'empêchaient de rien publier en ce genre, il n'en profita pas moins de l'effet produit par sa préface pour affermir son autorité. Les circonstances lui étaient particulièrement favorables. Dans l'extrême confusion où s'agi-

1. XVII, p. 356.

tait la littérature, on commençait à éprouver le besoin d'une discipline, fût-elle sévère. Il se formait autour de quelques femmes d'élite un public nouveau, gens du monde, critiques, auteurs, instruits des raffinements de la littérature italienne, qui s'intitulaient les doctes et n'avaient que mépris pour la barbarie où la France était encore plongée. Ces gens-là souhaitaient une main assez ferme pour imposer un frein à l'arbitraire et à la fantaisie des uns, au dévergondage et à la grossièreté des autres, pour mettre un peu d'ordre dans ce désordre, et, comme dira Boileau, pour « réduire la muse aux règles du devoir ». Malherbe avait commencé, mais, soit dédain soit ignorance, il s'en tenait aux questions de langue et de versification. Il restait à faire le même travail sur un plus vaste domaine et à déterminer et imposer ces règles, qui inspiraient une si solide confiance mais qu'on ne connaissait guère. C'est parce que la *Préface de l'Adone* a révélé à ce public lettré, sinon cette science qu'il cherchait, au moins l'homme qui pouvait le mieux la lui enseigner, qu'il en a tant fêté l'auteur. C'est dans les années qui suivirent, de 1623 à 1632, qu'il a commencé cette ascension lente mais sûre vers une quasi-royauté littéraire. C'est alors qu'il a noué ces amitiés tendres et érudites qui sont devenues par la suite les plus actifs agents de son influence. Il semble qu'il ait trouvé de bonne heure dans la famille Arnaud cette affectueuse considération qui lui fut en mainte circonstance si utile ; vers 1627 il entre dans l'amitié de Balzac; bientôt après il devient l'oracle des jeunes gens qui se réunissent chez Conrart; enfin, reçu chez la marquise de Rambouillet il y est bientôt le conseiller littéraire, le maître ès lettres des grands seigneurs, le comte de Fiesque, le marquis de Gesvres, le marquis de Montausier et son frère M. de Sales, et de leurs belles amies, Julie d'Angennes, Angélique Paulet et les dames de Clermont-d'Entraigues. Alors aussi commence cette correspondance où, pendant près de cinquante années, la littérature tiendra une si large place et qui sera l'instrument le plus puissant de son autorité. Ainsi, muni d'une érudition immense et, sinon d'une doctrine parfaitement ordonnée, au moins d'idées bien arrêtées, accepté par ses confrères comme le successeur de

Malherbe, reçu dans la familiarité des salons, parmi les illustrations de la naissance et du talent, en possession d'une réputation à laquelle l'entreprise de la *Pucelle* ajoutait comme une aurore de gloire, Chapelain en 1632, dans la pleine maturité de ses trente-sept ans, quand il quitta la maison du grand prévôt, était un personnage d'importance.

Il semble bien que ce fut la mort de Sébastien le Hardy qui amena dans l'existence de Chapelain un changement que leur affection réciproque ne faisait désirer ni à l'un ni à l'autre. Grâce aux actes notariés cités par Jal dans son dictionnaire nous pouvons en fixer la date entre le 16 mai et le 7 juin 1632.

Chapelain encore mal fixé sur ce qu'il allait devenir, mais fermement décidé à n'accepter qu'une fonction en rapport avec sa réputation et qui ne compromît pas irrémédiablement sa grande entreprise poétique, vint habiter rue des Ménétriers, chez son beau-frère Louis Faroard, procureur au parlement, marié depuis deux ans à sa plus jeune sœur Catherine. C'est à cette date que commence véritablement ce que nous pourrions appeler la vie publique de Chapelain, et, comme s'il avait lui-même compris que l'heure était enfin venue de jouer le rôle auquel le destinaient dix-sept années d'études, c'est à cette date aussi qu'il commence à tenir registre de sa correspondance.

C'est aussi le moment pour nous de dire ce que fut, dans son caractère et dans ses mœurs, cet homme sur lequel courent tant de légendes malveillantes et ridicules.

CHAPITRE II

L'HOMME PRIVÉ ET LE CITOYEN

Chapelain s'était fait peindre en 1644 pour complaire à un ami ; rentré à la mort de cet ami dans sa bibliothèque, le tableau a disparu avec elle. Il ne nous reste pour nous faire une idée de sa personne que l'estampe, fort belle d'ailleurs et qu'il déclare à plusieurs reprises fort « naturelle », exécutée par Nanteuil en 1655[1]. Théophile Gautier[2] a traduit l'œuvre du graveur avec une verve si heureuse qu'il est interdit désormais d'essayer de faire revivre autrement qu'avec ses expressions cette physionomie « austère et sobre, avec quelques grandes rides scientifiques, des rides qui ressemblent à des feuillets de livres » : physionomie non de poète assurément, mais de savant, sans le reflet de l'enthousiasme et du génie, mais non pas sans finesse, et dont ce serait trop de dire, avec Tallemant des Réaux, qu'elle était laide[3]. Dans l'ensemble Chapelain manquait de prestance et d'allure : il était petit et noir[4], et si nous en croyons les mauvaises langues, il gesticulait comme un possédé et « crachottait » toujours.

Que n'a-t-on pas dit de sa mise, de sa célèbre perruque et de sa non moins célèbre calotte ? Nanteuil pourtant cou-

1. Les trois autres estampes que possède la Bib. nat. n'en sont que des contrefaçons plus ou moins bonnes. Le tableau du musée de Versailles est une œuvre moderne, qui date de Louis-Philippe.

2. *Les Grotesques*, p. 246-247.

3. *Hist. du prince de Condé, le père.*

4. *Hist. de Croisilles.*

vre sa tête d'une perruque d'apparat « digne de marcher entre les plus illustres ». L'artiste a sans doute embelli la perruque, comme aussi le manteau, qui « se drape sur l'épaule avec noblesse et simplicité ». Nous sommes loin de retrouver sous cette mise sévère, mais élégante, l'homme que son pourpoint rapiécé avait fait surnommer le Chevalier des Araignées, qui cajolait les belles suivantes de Mme de Montausier avec un manteau si usé qu'on en voyait la corde de cent pas. Mettons que Tallemant et les autres plaisants forcent la note : si Chapelain avait été le personnage répugnant qu'ils représentent, comment ce fils de bourgeois se serait-il glissé jusque dans la familiarité de l'hôtel de Rambouillet? le charme de sa conversation eût-il suffi à faire oublier un défaut que le beau monde n'est guère disposé à pardonner ? Mais il faut bien qu'il y ait dans ces plaisanteries une part de vérité, sans quoi elles auraient par trop manqué de sel, et l'idée du *Chapelain décoiffé* ne serait sans doute jamais venue à cette folle jeunesse dont Furetière était le boute-en-train. Sans faire de Chapelain le pendant sordide de la fameuse Mme Tardieu, il faut bien croire, avec un de ses panégyristes, qu'il était de mise peu soignée et qu'il faisait « un personnage fort peu dameret[1] ». Vieux garçon, sa garde-robe souffrait de l'absence d'une main féminine : défaut, à son époque, assez commun parmi les gens de plume, et ailleurs. Ne mit-il pas aussi à dédaigner les sarcasmes des jeunes gens à la mode et les sourires des filles de chambre, la tranquille audace de l'homme supérieur ? celle aussi du bourgeois qui demeure obstinément lui-même jusque dans la société des seigneurs les plus élégants et des dames les plus musquées?

Son seul luxe fut sa bibliothèque, « formée avec beaucoup de soin et de curiosité pendant l'espace de cinquante années ». Son testament et l'inventaire qui fut dressé à son décès nous donnent une idée du décor au milieu duquel, retenu par ses infirmités et ses travaux, Chapelain a passé la plus grande partie de sa vie.

C'est une vaste pièce d'aspect sévère, loin des bruits du

1. V. Cousin. *La Société française au XVIIe siècle*, II, 174.

quartier, dans le silence d'une rue peu fréquentée[1]. La nuance sombre des meubles, qu'égaie de loin en loin l'éclat discret de quelque pièce d'argenterie, s'harmonise avec le caractère grave et les manières un peu solennelles du maître du logis. Derrière des rideaux de taffetas vert, sur des planchettes au long des murs, se rangent quatre ou cinq mille volumes, grecs, latins, français, italiens, espagnols; livres de science et d'érudition, romans en lettres gothiques, poèmes aux reliures éclatantes, traités savants plus modestement habillés, lourds in-folio solidement vêtus de veau, petits in-16 faciles en main, pour les jours de fatigue au coin du feu, ou les heures de carrosse quand on va à la Trousse chez la veuve du Marquis, ou à Atys chez Conrart; livres du jour, apportés de chez Sercy ou de chez Courbé, ou venus à grands frais de la foire de Francfort; éditions rares et anciennes, longuement cherchées à Londres, à Amsterdam ou à Florence par d'officieux amis et précieusement logées à l'abri des mains indiscrètes; ou, plus mystérieux encore, sous la clef sans doute, des libelles hollandais, peut-être même, dans le secret de quelque cabinet d'ébène, la rarissime copie d'un ouvrage à scandale comme le *De Tribus Impostoribus*; bien en vue au contraire, non pas à la place d'honneur, par modestie, mais attirant discrètement le regard et la main les œuvres du maître de céans se groupent respectueusement autour de la superbe *Pucelle* in-folio de 1656. La partie des murs que les livres laissent libre est ornée de tableaux. Un saint Jean occupe naturellement la place d'honneur; un corps de garde des frères Le Nain fait pendant au ravissement de Proserpine; mais les portraits dominent : celui de Chapelain « peint en huile », le crayon de son portrait par Nanteuil dans un cadre d'ébène, celui du duc de Longueville bordé de noir, les portraits de la duchesse de Nemours, de Mme de Flamarens, de la com-

1. La maison de Ch. était si retirée qu'il recommande à ses correspondants de mettre très soigneusement l'adresse ou même de lui adresser leurs paquets chez des amis qui se chargeront de les lui faire parvenir; car les porteurs ont tant de mal à le trouver que c'est assez pour leur faire mettre les lettres au rebut que de voir son nom sur l'enveloppe. A Heinsius, 22 mars 1662, N. a. fr. 1887, fol. 302.

tesse de Maure, du marquis et de la marquise de la Trousse, de Mme Tallemant, de Gassendi, et ceux des grands personnages qui honorèrent Chapelain de leur amitié, de la « Sérénissime reyne de Suède », des papes Urbain VIII et Alexandre VII, des cardinaux Richelieu et Bentivoglio. Sous ces regards gracieux ou graves s'étale le grand bureau à armoires où pendant tant d'années vint chaque matin s'asseoir Chapelain, comme un bon ouvrier de lettres. Un chandelier de bois de poirier à verrière verte s'y dresse à côté d'une grande écritoire d'ébène, et parfois y traînent, entre la sonnette et les inévitables mouchettes d'argent, la montre à boîte d'or ou le crachoir de poche. Dans un coin sombre un télescope se devine, dans un autre, un grand chandelier à pied de fer. Près de la fenêtre, à une table où une petite écritoire persanne rappelle le souvenir de Bernier, un valet-secrétaire minute sur un cahier les lettres prêtes à partir par le prochain courrier. Six sièges ployants s'alignent aux deux côtés de la pièce, et, près de la cheminée où fument deux bûches rarement renouvelées et sur laquelle une horloge à pendule marque les heures entre deux pots à bouquets et deux grands flambeaux d'argent, sous le reflet verdâtre d'un grand miroir d'ébène, deux anciens fauteuils de tapisserie attendent les visiteurs : commensaux d'Arthénice, comme Montausier ou ces Messieurs Arnauld, étrangers de marque comme Grotius, Huyghens, ou le comte de Tott ; parfois précieuses en renom, Angélique Paulet, les dames de Clermont-d'Entraigues, la marquise de Sévigné ; plus souvent savants et beaux esprits : Gassendi, quand il est chez Montmor, Godeau, quand il abandonne son petit évêché, Bois-Robert envoyé par Richelieu, Costar obséquieux et fourbe, qui vient verser des larmes hypocrites, Tallemant des Réaux, narquois, l'œil en éveil, en quête de quelque méchanceté pour son historiette, Ménage vaniteux et médisant, Cotin entre une énigme et un sermon, de loin en loin Corneille, qui vient chercher un avis qu'il s'empressera de ne pas suivre, plus tard Perrault apportant les instructions de Colbert, un jour le « petit Racine », qu'ennuient déjà les longueurs du père de *la Pucelle*, et son oncle Vitard écoutant comme paroles d'évangile les moindres

mots de « Monsieur Chapelain », l'ami toujours cher et toujours fidèle enfin, Conrart, quand sa goutte lui permet de se traîner jusqu'à la rue Salle-au-Comte. Avec tous, ce sont mille cérémonies, grâces pesantes, façons courtoises et solennelles, compliments lourdement décochés et reçus avec modestie ; la parole se surveille et le style est châtié, et les périodes déroulent lentement leur trame un peu épaisse, où Chapelain aime laisser passer quelque proverbe italien, quelque hardi néologisme ou quelque familiarité pittoresque. C'est sur ce ton, grave sans pédanterie, mais non pas sans finesse, qu'on commente le dernier ouvrage de M. Descartes ou les récentes expériences de l'Académie de chez M. Montmor ; discrètement, mais avec une tristesse sincère, on y gémit sur les orages qui frappent les « chers amis » du Port-Royal ; on y suit avec un patriotique intérêt les campagnes du Nord ou des Pyrénées. Mais le sujet auquel on en revient toujours, c'est la littérature : les tragédies de M. Corneille, les pièces de MM. Rotrou, Scudéry ou Desmarets, les œuvres légères de M. de Voiture, les vers du président Maynard, les érudites dissertations de M. Huet, de Caen, les éditions du savant M. Heinsius ou de Tanneguy Lefebvre, les œuvres les plus lointaines et les traités les plus spéciaux, la forme d'un vers, la chute d'une stance, la valeur d'un mot, l'élégance d'un tour, la légitimité d'une conjecture, il n'est rien qui ne soit examiné, pesé, longuement et doctement discuté. Avec un sourire de mystère, le maître de céans va ouvrir le grand coffre où s'entassent, avec les cahiers de douze feuilles de sa correspondance, les précieuses liasses des lettres qui lui viennent des quatre coins de l'Europe ; au visiteur confus de tant d'honneur, il donne la primeur d'une lettre de M. de Balzac, d'un psaume de Mgr l'évêque de Grasse ou d'une relation de voyage de l'illustre M. Bernier. Entre confrères on examine, avec quelle minutie ! les candidatures académiques ; on prône les amis, on « étrille » aussi les ennemis. La Mesnardière ou le pauvre Marolles ; et ce sont prétextes à vanter la *Pucelle*, car l'hôte est sensible à l'encens. Les nouveautés font-elles défaut, on a la ressource d'une de ces savantes disputes sur un point de morale ou de philosophie, où les

interlocuteurs peuvent se faire valoir, montrer la finesse de leur observation et l'étendue de leur lecture, et, si les visiteurs sont de vrais érudits, comme Ménage ou Sarasin, les vieux romans eux-mêmes ont les honneurs d'un entretien. Et puis, il reste toujours les Italiens et les Anciens : on compare l'Arioste et le Tasse, et même devant Conrart, dont le rare bon sens supplée à l'ignorance, on éclaircit le sens d'une phrase des *Épitres familières*, ou on discute si la narration de l'Énéide se renferme en douze mois.

Les jours de solitude, Chapelain revient avec joie à ses chers livres. Il a pour eux la tendresse jalouse d'un véritable amateur : il « respecte en eux la vertu des grands maîtres [1] ». On dit qu'il pousse ce respect jusqu'à ne les vouloir pas prêter : pourtant il les envoie chez Balzac, à Angoulême, il permet à Huet de les emporter à Caen, et c'est pour lui une bien autre inquiétude de les exposer aux hasards d'un déménagement que de les laisser courir les routes en proie aux messagers, pour rendre service à un ami.

Au début de sa carrière cette inquiétude ne lui fut pas ménagée. De la rue des Ménétriers, il suivit en 1634 son beau-frère Faroard en ce logis de la rue des Cinq-Diamants qui allait avoir l'honneur d'abriter à deux reprises l'Académie naissante [2]. Il y était encore en 1638, et semble avoir tenu à ce qu'il appelle avec quelque exagération « sa vieille habitation ». Un procès l'en fit déloger, non sans une farouche résistance en 1639. C'est alors qu'il s'établit dans la rue Salle-au-Comte « proche les filles pénitentes, derrière Saint-Leu [3] », où il devait passer le reste de son existence et mourir trente-cinq ans plus tard. Dans ce logis il habitait chez sa sœur Catherine et son beau-frère Faroard, plus tard chez son neveu Leleu, gendre et successeur de Faroard. Peut-être y vivait-il avec sa mère [4]. Elle mourut en 1651 [5], après avoir pu jouir de la

1 A D'Ouvrier, 19 nov. 1640, I, 722.

2. Du 30 oct. 1634 au 30 avril 1635 et du 9 juillet au 3 décembre 1635 (Pellisson).

3. A Mme de Flamarens 4 juin 1639, I, 427.

4. Lettres de Balzac, 5 et 20 juin 1645, M. H., 659, 668.

5. Jal, *Dict.*

gloire de son fils, et assez tôt pour emporter l'espoir que la *Pucelle* achèverait de réaliser ses rêves ambitieux.

Vivant parmi les siens, a-t-il eu l'esprit de famille? Certaines boutades échappées à sa plume pourraient en faire douter. Il ne voit au mariage que des suites « du moins embarrassantes, si elles ne sont mauvaises[1] » et les enfants lui semblent « une marchandise douteuse, vu qu'ils sont toujours à charge et peu sujets à service et à consolation[2] ». Il juge les embarras d'un ménage incompatibles avec l'étude, et entre la famille et les Muses, il n'hésite pas. Ses rapports avec les siens n'allèrent pas sans orages : beau-frère et oncle de procureurs, il a sur la corporation des paroles sévères[3]. Pourtant il n'eut de mésintelligence grave qu'avec Demas, le notaire, coupable dans la gestion de ses intérêts d'un peu plus que de la négligence[4]. Dans son testament, il se montre préoccupé de laisser à chacune de ses nièces, outre la part que la coutume lui donne à son héritage, un souvenir qu'une désignation personnelle rendra plus précieux. C'est l'intérêt de sa famille qui lui inspire un système si compliqué pour la transmission de sa bibliothèque : il lui aurait été facile d'assurer avec plus de sûreté sa conservation, s'il n'avait tenu à créer un lien entre ses parents et à ne pas les frustrer d'un bien dont ils ne firent pas grand cas. Durant sa vie il n'a jamais refusé de mettre son influence à leur service. Il avait même rêvé de revivre en l'un de ses neveux et d'assurer aux Muses un dévot de plus. L'élève préféra une autre carrière : malgré son désappointement, Chapelain ne lui en tint pas rigueur.

L'excuse du jeune Faroard, s'il en avait besoin d'une, serait que le maître n'était guère propre à faire aimer la leçon. Il devait être peu tentant à un jeune homme que ne passionnaient pas Aristote et les règles, de s'enfermer en ce sévère cabinet, près d'un vieillard cérémonieux, toujours malade et fort occupé de sa « guenille ». Il était

1. A Waghenseil, 19 mars 1671, II. 724.
2. Au même, 26 juin 1671, II, 742.
3. A Horbius, 3 avril 1671, II, 724.
4. A Dom Jean Demas 1er janv. 1666, N. a. fr. 1888, fol. 146.

d'une complexion délicate : il ne souffrait pas de ces terribles insomnies qui épuisaient Balzac, mais son sommeil tourmenté « de grotesques images et de mouvements d'esprit déréglés[1] » était pire que la veille. Il était incommodé surtout par les chaleurs de l'été[2], mais l'hiver ne lui apportait guère de repos : il se plaint sans cesse de rhumes, de rhumatismes, de migraines, de maux de dents, de fluxions et de toutes sortes d'indispositions[3]. A plusieurs reprises il traversa des crises graves : en 1639, en 1660 il reste des semaines entières en proie aux médecins qui le saignent et le purgent copieusement. Après 1658, à la suite d'une dangereuse maladie, il demeura atteint d'une infirmité douloureuse, qui, en le privant de l'usage de toute voiture, de cheval et de chaise, ne lui laissait « que la liberté d'aller à pied, encore guère loin[4] ». Son médecin ordinaire, de Préaux, diagnostiquait la pierre ; de La Chambre, appelé en consultation, ne croyait pas l'opération nécessaire. Cependant Chapelain la redoutait fort et Guy Patin à la fin de 1664 l'annonçait comme prochaine[5]. Il n'en fut rien. En 1666 Chapelain était certain de n'avoir pas la pierre[6]. Son mal, pour porter avec soi les mêmes accidents, était d'autre nature[7], comme il l'avait toujours soutenu contre les praticiens.

1. A Balzac, 1er janv. 163[illegible], I, 348.
2. Au même, 29 juillet 1640, I, 663.
3. Au P. de Bussières, 8 février 1659, II, 19.
4. Au même, 1er mars 1661, II, 122. Cf. à Heinsius, 11 août [illegible], II, 319.
5. A Falconet, 8 déc. 1664, éd. Reveillé-Parisse, III, 496.
6. Au P. de Bussières, 16 mai 1666, II, 456.
7. Chapelain a consigné le résultat de ses observations dans deux lettres que M. Tamizey de Larroque n'a pas cru devoir publier. Nous donnons ici la première (A M. de Grentemesnil, 29 déc. 1664, N. a. fr. 1888, fol. 42 v°), parce qu'elle nous paraît constituer un curieux chapitre de la médecine au XVIIe siècle.

« C'est encore une chose douteuse et agitée entre mon médecin M. de Préaux et M. de la Chambre, médecin ordinaire du Roy, si mon mal est veritablement la pierre, ou si ce n'est qu'un dégorgement de bile qui par son acrimonie enflamme le sphincter et cause les mesmes douleurs que la pierre, en passant par ce canal. Mon médecin est pour la pierre, l'autre est pour la bile, sur le rapport que je luy ay fait par une observation de quarante années, qu'avant que cette incommodité me vînt, j'avois des rheumes périodiques produits par la bile qui prédomine dans mon tempérament, et qui par forme de crise de six mois en six mois se deschar-

*
* *

Nous avons insisté sur ces détails parce qu'on y voit s'y peindre au naturel le vrai personnage de Chapelain, et aussi parce qu'on y devine comment s'est formée la légende grotesque dont il est demeuré le héros. Cette légende a été résumée en une phrase cinglante et cruelle par Brunetière, qu'on regrette de voir prendre si facilement à son compte les racontars des faiseurs d'anas : « De toutes manières ce « bonhomme » fut un assez vilain homme, avare, malpropre, vindicatif et méchant. »

Avarice et malpropreté : ce sont les deux reproches qu'on a faits le plus souvent à Chapelain. Tallemant des Réaux, Ménage, Segrais, Vigneul-Marville, les joyeux auteurs du *Chapelain décoiffé* ont rivalisé d'entrain pour apporter des preuves de la lésinerie de Chapelain ; il n'est pas jusqu'à sa mort qui n'ait inspiré la verve malicieuse des conteurs et sur laquelle ne coure la plus ridicule anecdote. En revanche, rares sont ceux qui ont dit que Chapelain fut vindicatif et méchant : mais du gros ouvrage

geoit par le nés et par la bouche de ce qui s'en estoit engendré de trop ; et depuis que la mesme incommodité m'est venüe, mes rheumes ont cessé, comme si la nature pour cette descharge avoit changé de route et pris son cours par la vessie au lieu de le prendre par le cerveau. Outre cette conjecture qui semble solide à M. de la Chambre, j'ay encore observé que les autres signes de pierre manquent et que, quand cet accès est fini, la suppression de l'urine cesse, et qu'il n'y a autre différence de mon estat à celuy où j'estois il y a trente ans, sinon que de deux heures en deux heures je suis provoqué à tomber de l'eau, mais sans douleur et sans effort, pourveu que je ne face point de long chemin à pied et que je ne me serve d'aucune voiture dont l'agitation me tint l'urine, et m'oblige à la rendre plus souvent ; ce que M. de la Chambre et moy croyons pouvoir venir de l'affoiblissement du muscle sphincter qui s'eschauffe par ces secousses et suinte quelques gouttes de sang qui causent cette rougeur. Ce qui me fait croire que cela seroit ainsi, c'est que les seignées et médecines que mon médecin m'a ordonnés dans mon accès, pour me préparer à la taille s'il y fallait venir, ont fait cesser le mal au point de m'en trouver moins incommodé qu'auparavant qu'il eust esclaté ; d'où je conclus que ces remèdes ayant temperé l'ardeur de ma bile et m'ayant remis sans plus de sentiment de pierre, mon mal seroit peut-être causé par la seule bile, et que la pierre, au lieu d'estre dans ma vessie, ne seroit que dans la teste de mon médecin... »

D'après les symptômes décrits ici, on peut affirmer que Chapelain était atteint d'une inflammation de la prostate.

que l'abbé Favre a consacré aux *Ennemis de Chapelain*, il se dégage une impression plutôt fâcheuse pour l'auteur de la *Pucelle*.

On ne supposerait guère que Boileau ait pu faire preuve envers Chapelain d'une bienveillance exagérée. C'est pourtant de quelques vers célèbres de la neuvième satire qu'est née cette autre légende, guère plus exacte, qui fait de Chapelain, sinon le type de l'homme du monde, au moins un personnage bon jusqu'à la faiblesse, doux jusqu'à la froideur et à l'impassibilité. Les maladroits éloges de ses panégyristes sont aussi loin de la vérité que les satires de ses adversaires.

D'abord, nous ne saurions protester avec trop d'énergie, comme l'a déjà fait M. Lanson, contre les accusations d'avarice. Deux faits sont absolument certains : Chapelain s'est trouvé pauvre à la mort de son père ; il a laissé une grosse fortune en mourant[1]. Une chose nous paraît aussi très probable : c'est que, avec le grand sens des affaires qui le caractérise[2], il a *voulu* se faire riche. Et c'est une ambition légitime, si pour la réaliser il n'a jamais rien sacrifié de ce qu'il devait à la probité[3] et à la littérature.

1. On parla à l'époque de 3 ou 400 000 livres dont 240 000 en argent comptant et 13.000 livres de revenus (Segrais, Ménage, etc.).

2. Chapelain n'en convenait pas volontiers, mais cela ressort de ses conseils à Mme de Flamarens et à Godeau, dont il était le directeur financier. Il apportait en ces matières la plus scrupuleuse minutie : dans un règlement de comptes qu'il eut avec Bois-Robert, il lui renvoya un sou qu'il avait en trop (Tall. des Réaux).

3. Nous avons sur ce sujet le témoignage unanime de ses contemporains, amis et ennemis. Sa correspondance aussi nous donne de curieux aperçus. Il a eu des procès « comme tout le monde » disait-il. (A M. de Medon 10 juin 1667, II, 516). Nous le voyons plaider en 1640. Il y allait pour lui de 12 ou 1300 écus ; il s'agissait d'une donation que M. de la Trousse lui avait faite deux ou trois ans avant de mourir, en même temps qu'à un certain Berthe. Ce fut par la maladresse de ce Berthe que Chapelain se trouva mêlé au procès (A Mme de Flamarens. 25 février 1640, N. a. fr. 1886, fol. 314). Chapelain, qui avait le bon droit pour lui, semble plus ennuyé des tracas que cette affaire lui donne, que des risques qu'elle lui fait courir. Il se plaint amèrement des sollicitations qu'il lui faut faire auprès de ses juges et de la morgue avec laquelle substituts et procureurs généraux le mortifient. Il parle de tout envoyer au diable, mais s'en garde bien cependant. Il demande de tous côtés des recommandations, à Balzac, à Voiture, à Ablancourt ; il met en branle jusqu'à l'Hôtel de Rambouillet et la maison de Condé. Il se venge de ses juges en se livrant contre eux aux plus violents réquisitoires (cf. à Balzac, 16 septembre 1640, I, 684) mais il tient

Confident et recours officieux des gens de lettres, il a touché le fond de leur misère. Il a vu Gombaud, le vieil amoureux de la reine, avouant en un jour de détresse « qu'il ne sait plus de quel bois faire flèches » ; Rotrou réduit à une « servitude honteuse » ; du Ryer si misérable à Picpus, avec sa femme et ses enfants, que ses amis ne pouvaient retenir leurs larmes en revenant de chez lui[1] ; Beaudoin, de l'Académie française, mort de faim et de froid en 1650[2] ; Sarasin réduit à recevoir les coups de pincettes du prince de Conti ; Guillaume Colletet priant ses amis d'apporter « chacun son plat et deux bouteilles de vin », parce que lui-même ne pouvait fournir, en son logis des bords de la Bièvre, qu' « une table de pierre sur laquelle Ronsard et ses amis avoient fait en leur temps

à ce que ses amis invoquent son équité et son honnêteté comme garants de son bon droit. Berthe semble y avoir mis moins de scrupule et il paraît bien qu'il essaya d'obtenir de Chapelain un témoignage peu conforme à la vérité. Nous donnons la réponse de Chapelain, parce qu'elle est comme une note curieuse aux *Plaideurs* de Racine, et qu'on y voit se peindre le caractère de Chapelain en matière d'argent, mélange d'honnêteté foncière et de prudence basochienne :

« Monsieur. Je suis au désespoir d'avoir à vous dire qu'après tous les efforts que j'ay voulu faire sur moy pour essayer de vous servir dans votre procès selon vostre désir, enfin ny ma conscience, ny mon honneur, ny mon intérest, n'ont peu permettre de faire la requeste que je dois présenter dans les termes où elle avoit esté conceüe mais seulement dans ceux de la nüe vérité. Il ne m'arrivera jamais de douleur plus sensible que celle que je souffre d'estre contraint par des considérations si puissantes de déclarer des choses qui préjudicieront à vos fins, ayant nourri une si ancienne habitude avec vous, et souhaitant vostre bien et vostre repos autant que personne au monde. Mais je ne me puis résoudre ny à faire serment que véritable, ny à m'engager à dire une chose mesme sans serment, dont dans la suite j'eusse à me desdire, ny à risquer la part que j'ay dans la rente dont il s'agit, ce qui seroit infaillible, si on me trouvait connivant dans l'affaire ; les grandes pertes que j'ay faittes depuis quatre ans me faisant appréhender avec raison les moindres dont je sois menacé. Enfin, c'est l'avis de tous ceux à qui je me conseille, que je pourvoye à la seureté de ce qui me reste, et c'est ma résolution. Aux occasions qu'il n'ira pas de tout pour moy comme en celle-cy, je vous tesmoigneray tousjours que je suis véritablement M. V. De Paris, ce jx février 1640. » (N. a. fr. 1886, fol. 308 v°).

Nous voyons encore Chapelain plaidant en 1662 et en 1665 contre ses « infidelles débiteurs » sans qu'on sache si à ces deux dates il s'agit du même procès. (A M. de Blancmesnil, 14 juillet 1662, N. a. fr. 1887, fol. 346 v° ; à Godeau, 2 janvier 1665, II, 377). Il gagna le procès de 1640, mais nous ne savons pas à quelle date (A Médon, 10 juillet 1667, II, 516).

1. Vigneul-Marville, repr. par Goujet, XV, p. 257.

2. *Sorberiana*.

d'assez bons repas[1] » (et il mourut si pauvre qu'il fallut quêter pour l'enterrer[2]) ; son fils François, plus misérable encore, n'ayant même plus la table et obligé, quand il voulait manger, de s'asseoir à celle où on voulait bien le recevoir[3] ; Vaugelas lui-même réduit par la misère à jouer le rôle vilain, mais profitable, de délateur public[4] : Chapelain a connu tout cela. Non seulement comme ami, mais comme confrère, il a souffert de ces habitudes serviles et bouffonnes, de ces humiliations que la pauvreté infligeait à ceux qui n'avaient pas la philosophie souriante d'un du Ryer ou le stoïque orgueil d'un Gombaud, et à l'abri desquelles la gloire ne mettait pas un Pierre Corneille. Il en a souffert jusqu'à devenir injuste et écrire des violences regrettables contre de pauvres diables dont le seul crime était d'avoir la bourse plate et l'estomac creux[5]. C'est pour se mettre à l'abri de pareils dangers, pour assurer son indépendance et sa dignité, et, qui sait ? peut-être faire profiter la littérature de son exemple, que Chapelain a voulu la fortune. Mais il ne fut pas un avaricieux. Il a toujours « préféré sa dignité et l'étude à la fortune[6] », plusieurs fois refusé des postes lucratifs et même de véritables sinécures. Il est resté dix-sept ans chez M. de la Trousse sans grand profit, et en est sorti sans rancune. Il a supporté de bonne humeur de grosses pertes d'argent[7]. Il a aidé ses amis par des prêts opportuns[8].

1. *Chevraeana*, t. II, p. 29, Goujet XV, 272.

2. A Heinsius, 7 mars 1659, II, 21.

3. Goujet, t. XV, p. 284, cf. Richelet, *Dictionnaire*, et le fameux portrait de Boileau.

4. A Balzac, 23 sep., 20 oct. 1638, I, 293, 297.

5. A Mlle de Gournay, 10 déc. 1632, I, 17.

6. Lanson, *Grande Encycl.*

7. En 1635 une perte de 1200 livres par le fait du surintendant Bullion (A Balzac, 25 février 1635, I, 91). En 1639, 700 à 1000 écus par le décri des pistoles légères. C'est en plaisantant qu'il annonce cette perte à Balzac (20 nov. 1639, I, 527). Il supporta avec moins de patience la mauvaise gestion de son beau-frère Demas, et la très grosse perte que lui valut la chute de Fouquet, en ruinant un de ses amis à qui il avait prêté de l'argent (A Godeau, 7 octobre 1661, II, 157). En 1669, diverses banqueroutes lui coûtèrent 14 ou 15.000 livres. Il en prit prétexte pour faire savoir à l'abbé Paulet qu'il ne pouvait reconnaître « autrement qu'en paroles » sa traduction de la *Pucelle* (A d'Héricourt, 14 mai 1672, II, p. 779).

8. Il prêta en 1636 ou 1637 aux Flamarens de l'argent dont il fut rem-

Mais il était de ces hommes qui, capables d'accepter une grosse perte avec philosophie, ne savent pas dépenser un écu à propos. Simple de mœurs et de besoins modestes, pénétré, comme ces ancêtres que loue La Bruyère de cette maxime que « ce qui est dans les grands, splendeur, somptuosité, magnificence, est dissipation, folie, ineptie dans le particulier », il garda des difficultés de ses débuts des habitudes de parcimonie qui n'étaient plus en rapport avec sa situation. Le carrosse et la chaise lui semblaient luxe de grand seigneur, et, comme son bonhomme de père au temps du roi Henri, il remettait aux jours de fortes gelées, pour éviter la crotte, de faire ses visites éloignées. Seulement, depuis ce temps-là, les mœurs avaient changé. A se frotter aux grands seigneurs et aux gens de finance les bourgeois en avaient pris les habitudes [1]. Quand l'un d'eux, riche et célèbre, s'en tenait aux façons du temps passé, il se trouvait de mauvaises langues pour appeler lésine ce qui n'était qu'un attachement peut-être outré à d'anciennes traditions. Sensible seulement aux jouissances de l'esprit, Chapelain ne se privait pas en ne dépensant guère. Il faisait peut-être maigre feu [2] : c'est qu'il ne pouvait supporter la chaleur. Il semble s'être mal nourri, mais lui-même se déclare incommodé par la bonne chère [3], et quand un ami du Maine lui faisait la surprise d'une couple de

boursé en 1638 (A M. de Fl., 5 fév. 1639. N. a. fr. 1886, fol. 35). Le 10 sept. 1653 il prêtait à Mme de Rambouillet, à Montausier, à sa femme et à Angélique d'Angennes 30.000 livres tournois, moyennant une rente de 1.500 livres, intérêt au denier 20 de ladite somme (Jal). Le 2 janvier 1641, d'Andilly en son nom et comme tuteur de ses enfants transporta à Chapelain 88 liv. 17 s. 9 deniers de rente annuelle (Jal). D'autres actes cités par Jal montrent qu'il avait prêté de l'argent à Messire Charles de Luynes, qui lui faisait une rente de 5.070 liv. 18 s. 6 deniers ; et à Jean Maressal peintre et valet de chambre du roi. Enfin, la marquise de Laval lui devait 333 liv. de rente. On voit que ces prêts étaient souvent des placements autant que des services.

1. Molière a fort bien marqué dans quelques-unes de ses comédies ce contraste entre les habitudes du commencement du siècle et celles de la nouvelle génération. Ch. en matière d'économie domestique a tout à fait les idées de Mme Pernelle ou de Mme Jourdain. Ce n'est pas une raison suffisante pour conclure qu'il en ait eu aussi les ridicules.

2. On connaît à ce sujet les plaisanteries de Tall. des Réaux et de Ménage, mais Ch. prétend se chauffer très bien : « Je m'habille bien et me chauffe bien », écrit-il à M. de Brieux, 24 juin 1660, II, 77.

3. A Balzac, 18 déc. 1639. N. a. fr. 1886, fol. 269.

poulardes, il s'empressait d'inviter quelques amis à s'en régaler bourgeoisement avec lui [1]. De pareilles fêtes étaient rares chez lui : il préférait éviter les occasions de dépense. C'était peut-être une preuve de sagesse de ne pas souffrir de la médiocrité de son intérieur au sortir des splendeurs de l'Hôtel de Rambouillet, de l'Hôtel de Longueville ou du Petit Archevêché : mais le public ne voyait que les apparences. Si on ajoute qu'en vrai fils de notaire il affectait de ne pas mêler les affaires et le sentiment [2], qu'il ne dédaignait pas d'accepter un bénéfice, fût-il de cent écus de rente [3], et qu'il mettait un soin légitime, mais rare dans sa profession, à poursuivre le paiement de son dû [4], on

1. A. du Maurier, 12 fév. 1669, II, 617.

2. Voir ses blâmes à Balzac qui s'était montré trop généreux dans le règlement de ses affaires de famille (1er sept. 1634, I, 76) et à Heinsius qui montrait quelques scrupules à accepter une charge et des gages enlevés à Huyghens, son parent (6 fév. 1659, II, 15).

3. Tallemant des Réaux lui reproche brutalement de « courir après ». Chapelain en a possédé quelques-uns. Jal cite un acte du 19 déc. 1643 qui le qualifie « *Chanoine prébendé de Fresne en l'église cathédrale de Lisieux* ». En 1647 il fut présenté par Mlle de Longueville au *prieuré de N.-D. de la Davière, en l'église collégiale de Saint-Julien de Pruillé, au diocèse du Mans* Emery-Marc de la Ferté, évêque du Mans, protégé des Longueville, annonçait sa nomination à leur amie commune, Mlle de Scudéry le 31 déc. 1647. Chapelain avait pris, par procureur, possession de son bénéfice dès le 24 décembre. Il le garda jusqu'à sa mort. A la fin du XVIIIe siècle, le prieuré rapportait 300 livres (Cf. Alouys, *Chapelain titulaire d'un bénéfice dans le Haut-Maine*, le Mans, Pellechat, 1877, in-8o), Ch. eut encore par permutation avec Bois-Robert, le *prieuré de Saint-Hilaire d'Hyères, près Brouage* (Jal. cf. lettre à Gombaud, doyen de Saintes, 22 janv. 1660. N. a. fr. 1887, et Balzac à Chap., févr.-juin 1644, M.-H., 481-537). Le prieuré était affermé 400 livres mais il était lourdement grevé. Ch. en jouit tranquillement pendant quinze ans, mais à partir de 1659 sa correspondance fait souvent allusion aux tracas de toute espèce que lui donna jusqu'à sa mort ce malheureux prieuré. Evidemment, il avait, en l'acceptant à titre d'échange, fait une mauvaise opération. Mais il avait eu affaire à un madré compère et quelques mots de Balzac (17 avril 1644, M. H. 508) laissent entendre que « le Bois » n'avait pas été d'une parfaite bonne foi. Enfin Chapelain reçut encore du prince de Conti, abbé de Cluny, chef, administrateur perpétuel et supérieur général de l'ordre, *le prieuré conventuel (en commende) de N.-D. de Grandchamp, au diocèse de Meaux*. Mais il s'en vit disputer la possession et après une longue contestation, il résigna le bénéfice moyennant 600 livres de pension viagère prélevés sur les revenus du prieuré (acte passé par devant maître Demas le 7 sept. 1648, cit. par Jal).

4. Il demanda en 1659 à y voir clair dans les comptes de Nau, son fermier de Saint-Hilaire. Il poursuit plusieurs fois ses débiteurs en justice. Le 11 août 1654 il signe parmi d'autres créanciers un traité d'atermoiement avec un certain Jean Maressal (Jal). En 1670, il fait signifier un exploit à la

comprendra qu'avec un réel désintéressement il ait eu, la malveillance aidant, la réputation d'un avare.

On retrouve d'ailleurs dans tout le reste de sa vie cette prudence qu'il apportait dans l'administration de son bien. Ses amis l'en plaisantaient : « Vous êtes circonspectissime dans les moindres actions de votre vie, lui écrivait Balzac[1]. Balzac lui-même, Godeau, Gassendi en avaient eu des preuves : ils avaient reçu des conseils qui n'étaient pas toujours de courage et d'indépendance[2]. Quand Le Maistre, qu'il aimait « comme un autre lui-même[3] » décida de renoncer au monde, Chapelain fut de ceux qui protestèrent de la sincérité du pénitent. Mais « le côté par lequel cette action se rattache à la haute inspiration sacrée lui échappe[4] ». Il n'a pas le cœur assez haut pour comprendre certaines âmes. Sa prudence calculatrice arrête son enthousiasme : il se demande avec inquiétude comment son jeune ami, s'il ne peut demeurer dans la voie où il s'engage si solennellement, pourra s'en départir avec honneur[5].

marquise de Laval, pour une rente de 333 livres, qu'elle s'obstine d'ailleurs à ne pas lui payer. Mais il est surtout curieux de voir avec quelle inlassable énergie il poursuit de 1661 à 1673, tantôt auprès de Colbert et de son frère, tantôt auprès de M. Gomont, intendant du duc de Soissons, le paiement de la rente de 500 écus que Mazarin lui avait donnée et qui était gagée sur l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie. Prières, menaces, rien ne vainct la mauvaise volonté du receveur, Graillet, qui se refuse à payer l'arriéré, soutenant, d'un ton fort insolent, que M. Chapelain n'était pas homme à laisser passer une année sur l'autre. La mort de Chapelain finit par délivrer Graillet de ce créancier implacable. M. Tamizey de Larroque n'a pas publié cette partie de la correspondance de Chapelain. Nous la signalons en passant parce qu'on y voit les mœurs du temps et comment les poètes, quand à force de louanges et quelquefois de bassesses ils avaient enfin vaincu l'indifférence ou l'avarice des grands seigneurs, se heurtaient au mauvais vouloir intéressé des sous-ordres et apprenaient à leurs dépens qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

1. 27 janv. 1639.

2. Cf. A Balzac, 8 déc. 1632, à propos de sa lettre à Du Moulin, que Ch. trouve hardie pour l'époque : à Godeau : 26 nov. 1638, pour le dissuader d'aller voir à Turin le cardinal de la Vallette dont le frère vient d'être disgracié ; à Gassendi, 7 décembre 1640, pour lui conseiller de céder d'avance à tout ce que l'index pourrait trouver à reprendre dans ses lettres sur la grandeur apparente du soleil.

3. A Godeau, 28 janvier 1632, I, 195.

4. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, I, 389.

5. A Godeau, 17 déc. 1637, 5 mars 1638, I, 181, 205.

Ce n'est pas qu'il ait manqué complètement de cette « fermeté philosophique » dont il se loue souvent. Dans les grands événements de sa vie, dans ses relations avec le difficile Balzac, et même avec Richelieu, il a fait preuve de cette qualité. Dans la panique qui suivit la prise de Corbie, sans se dissimuler le péril, il garda son sang-froid : on ne le croyait guère, et dans l'entourage du cardinal, de mauvais plaisants s'amusaient à le représenter pour « le plus effrayé des hommes ». Il protesta avec dignité[1] : et, de fait, on l'avait calomnié ; aux propositions que Balzac lui faisait de chercher un asile auprès de lui, il répondait par un noble refus :

« Je puis estre aussi bien martir de ma patrie, comme j'ay fait profession de l'estre pour mes amis, et rendray de bon cœur pour son salut le sang et la vie que j'ay eu d'elle[2]. »

Ce sont de belles paroles dans la bouche d'un bourgeois, à une époque où les bourgeois ne se piquaient pas de bravoure. Ce sont paroles de patriote. Chapelain fut avant tout un bon français. Il s'en vantait, et avec raison. Dans la *Préface de la Pucelle* il parle de ces moments où « la Patrie, qui est une mère commune, a besoin de tous ses enfants ». Le poète, remarque M. A. France[3], s'exprime déjà comme l'auteur de *la Marseillaise*. M. G. Lanson a loué comme il convient l'ardeur passionnée avec laquelle il suit les vicissitudes de la guerre de Trente Ans. Les malheurs de la patrie l'émeuvent au point de ne pouvoir pas travailler quand les nouvelles sont mauvaises. Corbie lui arrache de vrais cris de douleur[4] ; la gloire que son ami le marquis de Gesvres s'est acquise à Fontarabie ne suffit pas à lui adoucir la douleur de ce honteux échec[5] ; après Thionville, où le deuil de la patrie, déshonorée par la lâcheté de la cavalerie, se double pour lui du malheur

1. A Bois-Robert, 16 octobre 1636, II, 121.

2. 7 sept. 1636, I, 115.

3. *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. LXXXI.

4. Corresp. août-sept. 1636.

5. A Balzac, 26 sept. 1638, I, 297.

de M. de Feuquières et des Arnauld, sa douleur éclate avec violence :

« Thionville et la lascheté et la trahison de nostre cavallerie [me passent] incessamment devant les yeux[1]. »

Nous ne sommes pas témoins de sa joie et de son enthousiasme aux grandes victoires qui décidèrent du sort de la guerre, mais nous pouvons nous en faire une idée par le cri de triomphe dont il salue la victoire de Weymar à Brisach : « C'est le plus glorieux Germain dont il soit mémoire[2] ! »

Les intérêts de ses amis l'inquiètent comme ceux de la patrie. Avec tous il a toujours été un peu solennel ; il a vécu en cérémonie même avec Conrart. Mais sous ces dehors apprêtés se devine une véritable tendresse, cette tendresse, disait-il à Godeau « qui a fait une même chose de nos cœurs[3] ». Les coups répétés qui accablent ses chers Arnauld en 1639, les persécutions jansénistes, la chute des Longueville l'émeuvent au plus haut point, et, quand la mort frappe autour de lui, son cœur fait monter à ses lèvres des mots de tristesse profonde[4]. Il se faisait un point d'honneur de sa fidélité à ses amis : « Laudo egregiam constantemque erga amicos etiam suspicione culpae non carentes benevolentiam », écrivait-il à Balzac[5]. A plus forte raison, s'ils avaient le droit pour eux, il se faisait un devoir de les appuyer de toute sa force. Pour leur rendre service il va jusqu'à s'incommoder, et lui, si prudent quand il s'agit de lui-même, il risque de se compromettre. C'est la veuve de Camusat, son éditeur et son ami, maintenue dans la charge d'imprimeur de l'Académie, que Richelieu voulait donner à Cramoisy[6] ; c'est Gombauld qui lui doit, en un besoin pressant le rétablissement de sa pension, Vaugelas un important subside, Scudéry l'entre-

1. Au même, 19 juin 1639, I, 437.
2. Au même, 22 août 1638, I, 283.
3. 2 janv. 1665, II, 377.
4. A Balzac. 7 avril 1640, I, 498.
5. 29 janv. 1640, I, 563.
6. A Bois-Robert. 13 et 20 juillet 1639, I, 454, 460. Livet, *Hist. de l'Ac.* I, 378.

tien aux frais de la province de son fameux château de Notre-Dame de la Garde [1], Malleville le gain d'un procès [2], M. du Fay sa réhabilitation ; ce sera Mme de Sévigné enfin, soutenue avec une ardeur peut-être indiscrète en une circonstance délicate. Une amitié si active et si efficace lui valut l'estime et l'affection de tous ceux qui l'approchèrent : « Il est aimé de tous les gens de bien, disait Gassendi, c'est le plus officieux de tous les hommes ; il n'est pas possible de trouver un meilleur ami. J'en dirois davantage si je n'étois pas le sien [3] ». Nous n'entrerons pas ici dans l'histoire de toutes ses amitiés : il y faudrait un gros livre, plus gros encore que celui que l'abbé Fabre a consacré à ses inimitiés, et qui lui serait un correctif peut-être nécessaire. Contentons-nous de dire que parmi les plus chers de ses amis il faut placer, d'après son témoignage [4], Arnauld d'Andilly, l'évêque d'Angers, Le Maistre arraché trop tôt à son affection par une retraite impénétrable [5], Godeau, Montausier et surtout Conrart et Balzac. Plus tard la faveur de Colbert lui valut des relations plus étendues, mais moins d'amitiés véritables : dans ses mélancoliques entretiens de valétudinaire avec Conrart, c'était sans doute aux heureuses années des ministères de Richelieu et de Mazarin qu'il aimait à se reporter. Ç'avait été le temps de ses grandes affections, de cette amitié « sainte et sacrée [6] » qui l'avait uni à Balzac en même temps qu'à Conrart : amitié désintéressée, tendre, inquiète, prévenante, « toujours alerte pour les intérêts de ceux qu'elle aime [7] », attentive et délicate, constante enfin, malgré une longue séparation et l'humeur difficile du solitaire ; amitié qui eut ses nuages sans doute, mais qui ne s'éteignit pas même dans la mort et qui fit vraiment

1. Mlle de Scudéry à Mlle Paulet, 27 déc. 1644, Cousin, *la Soc. franç. au XVIIe siècle*, I, 405.

2. A Malleville, s. d. I, 7.

3. Lettre au duc d'Angoulême, cit. p. Bougerel, p. 370. Cf. Vie de Peyresc. liv. VI, *in fine*.

4. A l'abbé de Saint-Laurent, 28 janv. 1659, N. a. fr. 1887, fol. 8.

5. A Balzac, 20 déc. 1640, I, 736.

6. Balzac, lett. fsst. datée du 15 mars 1640.

7. A Balzac, 17 fév. 1633, I, 26.

de ces trois hommes, comme le dit Claude Girard dans l'Épitre dédicatoire des *Lettres à Conrart*, « un même cœur et une même volonté ».

Mais en dehors des cinq ou six grandes affections où il s'est donné tout entier, il y a eu bien du calcul dans son inépuisable complaisance. Il a aimé les compliments : pour eux-mêmes d'abord, pour le secret mouvement de plaisir qu'un homme, et surtout un poète, éprouve à s'entendre louer ; plus tard comme une réparation des outrages dont on l'abreuvait et comme une justification de l'autorité que lui donnait Colbert. Lui-même avoue son faible : « Laudari a laudato est toujours un grand avantage ». Mais ce qui agace bien plus, c'est sa fausse modestie, cette perpétuelle affectation de prendre les éloges pour des railleries : le procédé pour se faire louer est vraiment trop grossier[1]. Ce qui le flatte le plus, ce sont les éloges publics, décernés sous forme de pompeuses dédicaces : quelle meilleure réponse à la satire que ces savantes éditions et ces poèmes latins, venus de Hollande, de Suède ou du fond de l'Allemagne, avec, en tête, ces mots charmants : « Illustri et singularis exempli viro Johanni Capellano » ? Il y attachait tant de prix qu'il lui est arrivé d'en extorquer quelquefois ; il faut bien le croire, puisque c'est son admirateur et son ami, Daniel Huet, qui le déclare pour la dédicace qu'il lui fit de son *Iter Suecicum*[2].

Chapelain a toutes les susceptibilités d'un homme impressionnable et d'un poète. Quand Grotius vint à Paris comme ambassadeur de Suède[3], Chapelain, qui alla lui

1. Mlle de Scudéry, dans son portrait de Ch. (Aristhée dans le *Grand Cyrus*) si exact en beaucoup de points, l'intention de panégyrique une fois admise, a finement marqué ce petit travers : « Enfin, après avoir bien considéré Aristhée, je n'y ay jamais trouvé qu'une seule chose à désirer, qui est qu'il eût moins d'une vertu, ou qu'il ne l'eût pas si excessive : car il est vrai qu'il a quelquefois une modestie si grande que ceux qui connaissent bien ce qu'il mérite ne la peuvent endurer, car il rejette les louanges comme s'il n'en estoit pas digne, et dit des choses de lui-mesme qu'il n'est pas croyable qu'il en puisse penser, n'étant pas croyable qu'il connoisse si bien les bonnes qualités des autres et qu'il ignore les siennes propres, étant aussi éclatantes qu'elles sont (VII, p. 54).

2. *Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*. Amsterdam, du Sauzet 1718, in-12, pp. 163-164.

3. De 1535 à 1645.

rendre visite, se retira profondément blessé de la hauteur et du faste de cet ancien confrère[1]. Il s'en vengea en n'y retournant plus, et en envoyant à Balzac mille traits contre le Résident. Et pourtant Grotius lui avait demandé sa *Pucelle !* Contre ceux qui attaquent sa personne ou ses vers, Chapelain a des vivacités passionnées. Nous ne referons pas après l'abbé Fabre une histoire de ses inimitiés. En somme elles ne furent pas très nombreuses et les torts ne furent pas toujours de son côté. Marolles et La Mesnardière avaient attaqué la *Pucelle ;* Priolo, traître au duc de Longueville[2], se doublait d'un espion ; Zamet était un persécuteur, Fouquet un criminel d'état, et Ménage un ingrat, à qui une misérable question de vanité avait fait oublier vingt ans d'une tendre amitié, et les services les plus précieux. Chapelain traite Costar avec une hauteur méprisante, se vante de l'avoir fait chasser de l'Hôtel de Sablé[3], le poursuit de ses sarcasmes et fait de lui la plus cruelle des oraisons funèbres[4] : mais Costar l'a attaqué sans raison, est revenu à la charge après une première réconciliation, et cet « ignoble personnage[5] », par son égoïsme, sa vanité, sa cupidité et sa lâcheté mérite toutes les épithètes malsonnantes dont Chapelain l'a gratifié[6].

Ce n'est pas à dire que toutes ses violences de langage et toute sa conduite méritent une pleine approbation. Il est fâcheux que toute l'ingéniosité de M. Tamizey de

1. A Balzac, 2 sep. 1640, I, 676.

2. Dans *Benj. Prioli ab excessu Ludovici XIII de rebus gallicis historiarum libri XII.* Utrecht, Elzevier, 1669. Le premier livre parut à Paris en 1662, cf. Chap. à Longueville, 1er et 4 août 1662, II, 250, 253.

3. A Balzac, 21 août, 11 sept. 1639, I, 480, 492.

4. A du Maurier, 16 juill. 1660, II, 88.

5. Sainte-Beuve, *Caus. du Lundi,* t. XII.

6. M. P. Paris regrette que Costar ne soit pas entré à l'Académie, « malgré son savoir et le mérite de ses écrits ». Il rend responsables de cette exclusion Chapelain, Bois-Robert et Conrart (t. V, p. 129). L'auteur anonyme de la *Vie de Costar* prétend que Chapelain aurait essayé de noircir Costar auprès de Richelieu. Noircir Costar ? Le personnage prêtait à la médisance, mais contre la calomnie il avait pris ses précautions. D'ailleurs cette *Vie*, manifestement pleine d'erreurs et sans cesse contredite par Ch. et par Tall. des Reaux, ne mérite aucune confiance.

Larroque [1] n'ait pas réussi à prouver que Chapelain n'a pas pu vouloir appliquer, dans sa lettre à Mme de Sévigné sur la fameuse affaire de la Cassette, le « gros et vilain mot » de *canaille intéressée* à Pellisson et à Mlle de Scudéry. S'il s'est vraiment laissé emporter jusque-là contre d'anciens amis cruellement frappés, c'est une faute lourde, que n'excuse pas l'excès de son indignation contre l'inqualifiable légèreté dont sa « fille d'élection [2] » avait été victime ; tout le bien qu'il a dit d'eux ensuite ne suffit pas à l'effacer [3]. Deux fois — et pourtant lui-même a flétri chez Costar « ce procédé inouï entre gens de lettres [4] » — deux fois il a abusé de son influence pour fermer la bouche à ses adversaires. Mais, d'une façon générale, lorsqu'il a détenu une parcelle d'autorité il a fait un sérieux effort pour s'élever à l'impartialité.

En somme, de visage austère et de mise peu soignée, simple dans ses goûts et réglé dans sa vie, doux, officieux, affable et bienveillant, mais complimenteur à l'excès dans le commerce ordinaire ; pratique en affaires, circonspect dans ses jugements, pondéré et prudent en toutes choses, mais capable à l'occasion de fermeté et de courage ; ami tendre et dévoué, par dessus tout patriote passionné ; épris de calme et de tranquillité, mais non pas impassible, sensible au contraire aux éloges et aux bons procédés, mais irascible aussi et prompt à cabrer sous l'outrage ; « bonhomme » si on veut, à condition que ce mot n'exprime que l'honnêteté et l'affabilité de son caractère et qu'on n'y mette ni l'éloge souverain, ni le mépris ironique, ni non plus la malice souriante dont il est sus-

1. II, 156. Cf. l'opinion opposée soutenue par Mesnard, *Lett. de Mme de Sévigné*, t. I.

2. A Mme de Sévigné, 16 nov. 1661, II, 172.

3. Le 9 oct. 1662 il félicite Tanneguy Lefebvre, en des termes aussi élevés que chaleureux d'avoir dans son édition de Lucien adressé une épître à « celuy de vos amis qui depuis un an, par la faute ou le malheur d'autruy, souffre une captivité fort dure, et qui, selon toutes les apparences du monde, ne sera plus guère en estat de vous servir. Cette action de générosité et de reconnaissance que j'ay vüe m'a si fort touché, que je n'ay pu m'empêcher de l'estimer [plus] que tout ce que vostre érudition exquise m'y avoit montré d'estimable, et j'ay esté ravi de voir par une telle espreuve que vous aviez encore plus de vertu que de sçavoir. » II, 260.

4. A Spanheim, 6 avril 1659, II, 30.

ceptible, Chapelain ne fut ni l'avare malpropre, vindicatif et méchant, ni la victime naïve et douce, l'espèce de béat sans nerfs et sans esprit qu'on en a fait tour à tour. Il fut un « honnête homme » avec quelque lourdeur bourgeoise, courtois jusqu'à la cérémonie, indulgent jusqu'à la faiblesse, vertueux sans héroïsme : il lui a manqué, pour être une figure tout à fait sympathique, cette ardeur qui donne l'enthousiasme des chefs-d'œuvre et des grandes actions et la haine de tout ce qui est bas et laid, cette flamme généreuse qui met l'éclair dans le regard et le reflet de la poésie sur le front, le don enfin, qui fait les grands esprits et les grands caractères.

*
* *

En philosophie il est assez difficile à définir. Il semble mettre au-dessus de tout la raison. Il se vante de n'être l'esclave d'aucune secte philosophique. Il se moque « des αὐτὸς ἔφη et de cette déférence aveugle aux sentimens d'un homme » ; il n'est rien qui fasse plus cabrer son esprit que l'autorité. Mais, comme beaucoup à son époque, ce qu'il refuse à l'autorité individuelle, il est bien près de l'accorder au consentement universel : l'accord des gens de bon sens l'impressionne et il se défie singulièrement des opinions particulières. C'est qu'au fond soumis, plus par habitude et par timidité intellectuelle que par conviction, aux idées reçues, il n'a ni cette imperturbable foi en la puissance de l'esprit humain qui fait la force d'un Descartes, ni cette audace dans le doute qui donne au pyrrhonisme sa séduisante grandeur. Sur ce point comme sur bien d'autres, il flotte incertain et confus. Peut-être faut-il s'en prendre à ce qu'il n'a jamais eu à coordonner ses idées ; mais il est difficile de n'y pas voir aussi un effet de sa légendaire circonspection.

« Ne comptons pour rien l'authorité humaine, écrit-il à Balzac dans une lettre jusqu'ici inédite ; que la faveur des peuples, ni la longue suite des aages, ni la bonne fortune des sectes ne nous surprenne ni ne nous éblouisse. Ne reconnoissons de Suprême que cette légitime Reyne du Monde qui a son throsne

dans la plus haute partie de l'esprit, au-dessus de toutes les passions et de tous les nuages qui s'eslèvent continuellement dans la région inférieure. »

Voilà la raison élevée bien haut ; mais voici aussitôt les restrictions :

« Mais lorsque je pense avoir estably un fondement asseuré pour bien juger des choses et raisonner raisonnablement, je trouve que je n'ay rien fait encore. Car comme il est vray que la droitte raison est le seul juge naturel de toutes choses, il est aussi véritable qu'elle n'est guère connue et qu'il n'y a point d'homme qui se puisse asseurer de l'avoir. Il n'y a que peu de principes dont on convienne universellement dans toutes les familles de philosophes. Il n'y a point de loix qui ne soient destruittes ou affoiblies par d'autres. Les coustumes locales desrogent le plus souvent au droit général. Chaque nation s'est fait des maximes de conduite différentes de celles des autres. Enfin il s'est rencontré des novateurs dans les derniers temps, qui ont contesté à Euclide sa méthode et son système à Ptolémée, qui est tout dire pour faire voir l'incertitude du raisonnement le plus certain. »

Avec ces idées, visiblement empruntées à Montaigne, c'est au scepticisme que Chapelain devrait aller tout droit. Et de fait, un peu poussé par la contradiction et entraîné par le développement logique de son idée, il y arrive presque. Nous disons presque, parce qu'il est impossible de voir un sceptique dans l'homme qui a le plus fait avant Boileau pour fonder en raison notre littérature classique, et parce que, au moment même où il semble faire si bon marché du dogmatisme et proclamer la supériorité du pyrrhonisme, il y échappe aussitôt par un biais qu'il n'est pas le seul à avoir pris, et revendique pour les principes de la morale cette évidente certitude qu'il refuse aux conceptions métaphysiques.

« Je ne me défens point de vous avoir parlé raisonnablement de la raison, répond-il à Balzac... Mais... je vous tesmoigne que je ne suis point assuré de la connoistre, et que les divers voiles dont elle se recouvre et les divers visages sous lesquels elle apparoist me font tousjours douter si mesme en la possédant je la possède... C'est ce qui m'a fait dire plus d'une fois que de

toutes les sectes de ses amans je n'en croy point de plus téméraires que les Dogmatiques, ni plus sages que les Sceptiques et que, dans tant de sujets de douter, je ne trouvois rien de plus juste que le doute et l'irrésolution, pour ce que, si dans l'incertitude nous n'enrichissons point nostre âme de belles connoissances, nous ne la souïllons point au moins de fausses opinions, et demeurons tousjours en estat de recevoir sans résistance les véritables lumières. Ne seroit-ce point une des vanités de cet orgueilleux animal qui s'appelle l'homme, de s'imaginer qu'il est favory de la Nature et qu'elle a soumis toutes ses richesses non seulement à sa veüe mais encore à son jugement. Je voudrois que l'homme creust que Dieu a mis des bornes à l'action et à la jurisdiction de toutes les choses créées, et que, dans ces bornes chacun agit parfaitement... Mais en l'homme la raison la mieux constituée s'abuse et tombe en erreur ; elle ne voit rien de bien clair, et toute son opération ne consiste à bien parler qu'en soupçons et en conjectures. D'où l'on pourroit tirer que nous ne sommes pas si raisonnables que nous pensons, que nous sommes renfermés dans d'estroittes limites aussi bien que les autres Créatures, que, hors certains principes qui regardent le bien vivre, selon nous toutes autres lumières sont trompeuses à nostre esprit, et que la raison générale n'estant que dans le Créateur, s'il y a des Créatures qui la possèdent quelquefois, c'est par grâce et non par nature... Toutes choses sont dans l'ordre ; il n'y a que l'homme qui en sort, et qui se cherche où il n'est pas par une fatale présomption qui le rend amoureux de soy-mesme et le rend plus aveugle, plus il a les yeux ouverts. Il a sans doute plus de participation de la Raison souveraine que tout ce que nous voyons de créé, et il est le favory de la Nature en un certain sens, pour ce qu'elle luy a fait plus de faveur qu'à ses autres productions. Mais elle ne l'a pas associé à son Empire, et, quoy qu'il soit un aigle au respect des autres animaux, il n'est qu'un aveugle auprès d'elle, et, pour son supplice, il a obtenu d'elle cette ambition qui le fait se mesconnoistre et qui, en le jettant hors de ses bornes, luy fait faire bien plus imparfaittement ses actions propres que ne font ceux à qui elle a esté plus avare de ses grâces qu'à luy. Elle l'a revestu de ses dons avantageusement, mais en récompense elle luy a laissé une mauvaise liberté de se feindre des chimères et de ne se contenter pas de ses thrésors, d'entrer dans la maison d'autruy et de laisser perdre la sienne, de chercher la cause des effects qui passent sa capacité, et de négliger celles dont la connoissance est née avec luy et dont le profit luy seroit indubitable. Je conclus, après un si mauvais sermon, que

l'homme qui se pique de raisonnable par excellence, ou ne connoist point certainement la raison, ou ne la connoist qu'en bien peu de choses et seulement en celles qui regardent le bien vivre selon la Nature[1]. »

Chapelain ne dit pas sur quoi il se fonde pour accorder en morale à la raison une puissance qu'il lui refuse dans les autres domaines, et peut-être qu'en dernière analyse il n'en pourrait guère donner de motif précis, sinon qu'ayant poussé le dédain de la raison jusqu'à la sacrifier presque à l'instinct, il recule devant le pyrrhonisme radical, effrayé des conséquences qu'il en aperçoit. Nous ne nous attarderons pas à montrer ce qu'un pareil système a de bizarre et d'inconséquent. Notre objet ici est seulement d'exposer les idées de Chapelain, et, puisqu'il croit si fermement qu'il y a une morale rationnelle, de chercher comment il l'a conçue.

M. Lanson a fort bien montré, dans la courte mais substantielle étude qu'il consacre à Chapelain dans la Grande Encyclopédie, que sa philosophie morale « c'est la sagesse ancienne, un stoïcisme sans raideur, une règle de vie qui consiste essentiellement dans la pratique des quatre vertus socratiques, force, justice, prudence et tempérance ». Lui-même parle quelque part de son cœur « fait à l'antique, à la socratique » et se vante souvent de sa constance et de sa fermeté stoïciennes. Il y a bien, de ci de là, dans sa correspondance quelques accès de découragement ; une fois même que procès, maladies, inquiétudes pour ses amis, chagrins patriotiques se réunissent pour l'accabler, il se demande « si la vie n'est pas plustost un mal qu'un bien », et est tenté de s'écrier avec l'Ancien : « Optimum non nasci[2] ! » Mais cela ne dure pas, et en somme on peut dire qu'il a assez bien réalisé son idéal. Mais son idéal n'a rien d'inaccessible, son stoïcisme rien de tendu ni de farouche. Il réclame le droit de s'attendrir aux malheurs de la patrie et de ses amis, et pour ce qui est de lui-même, « d'aller de bihais là où on ne pourrait arriver de droit

1. 18 nov. 1640, N. a. fr. 1896, fol. 359.

2. A Balzac, 8 avril 1640, I. 599.

fil[1] ». Et si le stoïcisme demande une vertu plus haute, Chapelain se glorifie de n'être pas « un de ces bigots et superstitieux stoïques qui chimérisent sur la vertu[2] ». Car « la fermeté diamantine dont ces messieurs font une ambitieuse profession[3] » ne lui paraît que mensonge ou monstruosité : tel avait la sagesse sur la langue, dont le cœur était du commun[4]. Que s'il s'est trouvé quelque prétendu sage pour s'armer de cette impassibilité, il fallait qu'il fût « aut deus aut bestia », et comme il n'y a qu'un Dieu et beaucoup de brutes, Chapelain inclinerait plutôt à le croire brute qu'à le croire Dieu[5]. Moins fastueux que celui qu'on applaudissait dans les tragédies de Corneille, moins ambitieux que celui de Balzac, le stoïcisme de Chapelain, comme celui de Montaigne, fut doux et humain, empreint de tendresse et de facilité; c'est la morale d'une âme raisonnable, qui ne se laisse pas séduire à la fausse grandeur d'un héroïsme de façade ; c'est la sagesse antique dans ce qu'elle a de plus séduisant, mais, c'est un point sur lequel nous ne sommes pas d'accord avec M. Lanson, la sagesse antique avec tout ce que le Christianisme y peut mêler de soumission et d'humilité.

M. Lanson se demande si Chapelain était très chrétien. Il remarque que Chapelain ne semble connaître de « l'admirable M. Paschal » que les ouvrages scientifiques et qu'il regrette que la dévotion ait interrompu ses travaux ; de plus, la théologie est la seule science qui n'ait jamais attiré « cet amateur passionné de toute connaissance ». Bien qu'à son époque cette abstention puisse paraître singulière, elle ne prouve pas nécessairement que Chapelain ait manqué de religion. Condé savait la théologie ; il n'en était pas plus dévot pour cela. Chapelain a pu l'être sans la savoir, et ce n'est pas nécessairement par dédain qu'il s'en est abstenu. Pour ce qui est de « l'admirable M. Paschal », il faut remarquer que c'est à des savants, à

1. A Balzac, 24 déc. 1639, I, 540.
2. Au même, 6 oct. 1640, I, 697.
3. Au même, 18 mars 1640, I, 586.
4. C'est ainsi qu'il parle de Sénèque à Balzac, 24 déc. 1639, *loc. cit.*
5. Au même, 7 janvier 1640, I, 549.

Huyghens[1] et à Bernier[2], que Chapelain en parle, ce qui suffirait à expliquer qu'il ne fasse mention que de ses travaux scientifiques. Qu'il trouve quelque « dureté » de la part de ce génie, « véritablement né pour de grandes découvertes », à supprimer tant de « traités achevés de problèmes curieux », parlant à des savants à une date où il ne pouvait soupçonner que de cette « retraite de dévotion » sortirait le livre des *Pensées*, cela est assez naturel; et, comme il ne fait guère que constater le fait et que, s'il laisse percer quelque regret, il n'y mêle pas la moindre trace de blâme, il nous paraît difficile d'en rien conclure contre ses sentiments religieux. Il n'a guère compris la retraite de Le Maistre, mais il ne l'a pas jugée, comme on le faisait au palais, la marque d'un trouble d'esprit. Il blâme Saint-Cyran, qu'il rend responsable d'un acte si extraordinaire, mais il se rencontre en cela avec Godeau, avec l'abbé de Saint-Nicolas et son frère le chanoine de Verdun[3]. Il ne veut pas croire que Balzac se soit jeté dans la dévotion : non qu'il blâme cette résolution chez personne, et si son ami était devenu dévot il n'aurait rien à dire ; mais parce qu'il n'a pas vu chez lui « de ces craintes troublantes qui jettent les bonnes âmes dans les extrémités », et qu'il lui semble que Balzac n'a pas besoin de « recourir pour se remettre bien avec Dieu, aux remèdes extraordinaires qui tuent ou qui guérissent, qui mettent un homme entre les anges ou parmi les brutes[4] ».

Le christianisme de Chapelain est modéré, comme son stoïcisme, et c'est dans les mêmes termes qu'il en bannit tout excès : le christianisme a « un milieu pour ses vertus, aussi bien que la religion de Socrate[5] ». C'est cette conception d'une vertu moyenne qui lui rend si facile de concilier avec ses convictions chrétiennes une morale à demi païenne, et la « religion de Socrate » avec celle de Jésus-Christ. Il les unit parce qu'elles s'accordent, parce

1. 18 août, 15 oct. 1659, II, 47, 58.
2. 9 nov. 1662, II, 264.
3. A Balzac, 25 janv. 1638, I, 192.
4. A Balzac, 3 janv. 1639, I, 351.
5. *Ibid.*

que « la morale philosophique n'est autre que la chrestienne, laquelle, à le bien prendre, n'en est que l'accomplissement[1] ».

Il ne fut jamais ce que nous appellerions un bigot, ce qu'on nommait alors un « béat », mais un croyant sincère, un chrétien pénétré de sentiments religieux. Dans les défaites nationales, il voit un châtiment du Ciel : Dieu seul peut donner au pays la paix dont il a tant besoin[2]. Sa foi ne va pas sans quelque naïveté. En 1668 il félicite Henri Arnauld d'un miracle arrivé dans son diocèse : le Christ « visible en forme humaine » pendant un quart d'heure dans une hostie, en la paroisse d'Ulmes, et il en envoie la relation au protestant Conrart, dans l'espoir qu'il s'en laissera toucher[3]. Dans les discussions philosophiques qu'il soutient avec Balzac, s'il abaisse la raison, c'est pour en tirer une leçon d'humilité chrétienne, et, s'il se rencontre pour les idées et même pour les expressions avec Montaigne et avec Pascal, le ton religieux qu'il prend, les conclusions qu'il tire, tout rappelle bien plus les *Pensées* que les *Essais*. Sur le stoïcisme et sur l'orgueil de l'homme, sur le scepticisme, sur les bornes que Dieu a mises au savoir humain, il pense absolument comme Pascal, et dans le désastre de l'intelligence il s'en faut de peu qu'il ne trouve de refuge que dans la révélation. Sa constance dans l'adversité tient plus de la résignation chrétienne que de la fermeté stoïque. En 1637, atteint dans quelques-unes de ses plus chères affections, il écrit à Mme de la Trousse ce mot, où s'exprime si bien la conception chrétienne du malheur et le prix qu'elle attache à la souffrance :

« Dieu depuis un an a voulu m'exercer par des espreuves si sensibles, que je commence à me persuader qu'il me tient véritablement des siens[4]. »

1. A Saint-Fleuret-Bellenave, 24 sept. 1662. N. a. fr. 1887.

2. A la duchesse de Longueville, 26 août 1646 ; à Balzac, 6 sept. 1636, I, 113, 115.

3. 30 juin 1668, II, 580.

4. 23 sept. 1637, N. a. fr. 1885, fol. 209, v°.

Et à Mme de Flamarens, en 1638 :

« Le plus court en toutes les choses fâcheuses de la vie est de s'endormir selon Dieu et de les prendre pour autant de marques de notre prédestination[1]. »

Et encore, vingt-cinq ans plus tard, à la même, que le sort ne se lasse pas de frapper :

« C'est la voye du ciel, pénible et espineuse dans son estendue, mais douce et heureuse dans sa fin... La vie nous est donnée à condition d'estre rudement exercée, pour nous rendre par ces travaux dignes de la récompense dernière qui ne nous est préparée que là-haut. C'est le chemin que les Saints ont tenu[2]. »

Nous pourrions multiplier les citations. Chaque fois qu'il pleure ou qu'il console, ce sont les mêmes effusions d'un cœur vraiment chrétien, les mêmes témoignages d'une piété sincère. Sa religion n'a ni raideur ni fanatisme, mais elle est inébranlable, et il accepte avec une égale conviction tous les dogmes, même ceux dont l'intransigeance choquerait une âme moins soumise. Il a trouvé parmi les protestants quelques-uns de ses meilleurs amis ; il admire leurs vertus, comprend leur attachement à leur foi, leur donne son cœur et sa confiance ; mais il ne croit pas qu'il y ait pour eux de salut éternel. Il s'en tient à la stricte formule romaine. Il s'en afflige et souhaite ardemment leur conversion, surtout celle de Conrart ; il aurait « un desplaisir mortel de le voir périr pour jamais[3] » et suit avec anxiété les tentatives de Godeau, de Bourzéïs et d'Arnauld d'Andilly. Il y collabore même, et, s'il met à intervenir la plus extrême prudence, c'est qu'il sait la fermeté des convictions de Conrart et qu'un zèle intempestif ne conduirait qu'à un échec irréparable. Il y eut autour de Conrart, surtout dans les années où sa santé donna à ses pieux amis de plus vives appréhensions, une très discrète, mais très adroite, conspiration pour l'entourer comme de l'atmosphère la plus propre à préparer l'action

1. 11 nov. 1638, N. a. fr. 1885, fol. 417.

2. 2 et 20 avril 1662, II, 218, 222.

3. A. Godeau, 7 avril 1662, II, 219.

qu'ils n'attendaient plus que de la grâce[1]. Chapelain à cause de la confiance qu'inspiraient à Conrart la sûreté de son jugement et la solidité de son affection, ne pouvait manquer d'y tenir un rôle prépondérant : par son inquiète sollicitude, plutôt sentie qu'avouée, par l'ardeur de ses vœux plutôt devinés que montrés, par son tact à suggérer sans avoir l'air d'intervenir, il a donné, en même temps qu'un rare exemple de délicatesse, le plus beau témoignage d'amitié qu'un chrétien pût offrir à celui qu'il croit sur le chemin de la perte éternelle.

Sur l'épineuse question des rapports du pouvoir avec les confessions, Chapelain fait preuve d'une louable tolérance. Chargé de trouver un historien pour le roi, il va droit à celui qu'il croit le plus apte, sans s'inquiéter de savoir s'il est catholique ou huguenot. Mais sa tolérance n'a rien de philosophique : elle est toute politique. Il faut supporter les hérésies pour avoir la paix, mais seulement quand elles sont arrivées « au point de ne pouvoir être exterminées sans péril de l'État » ; Chapelain admet parfaitement que le bras séculier emploie « tous les moyens pour en empescher la naissance et les étouffer, s'il se peut, dans le berceau[2] ».

Qu'après cela on trouve dans sa correspondance quelques traits de satire contre les moines ; qu'il juge dangereux d'irriter ces « crabrons » et les déclare « une nation avec qui il n'est pas seulement dangereux d'avoir commerce, mais de qui même il est nécessaire, pour sa tranquillité, de ne parler ni en bien ni en mal[3] », cela ne tire pas à conséquence. De pareils sentiments ne sont pas rares, même chez les croyants les plus fervents, surtout dans cette bourgeoisie parisienne du XVIIe siècle d'où sortait Chapelain, et il n'a jamais rien des violences d'un Guy Patin, par exemple, contre « la troupe loyolitique ».

Est-ce à dire cependant qu'il se montre, comme l'écrit M. Lanson, trop également bienveillant aux Jansénistes et aux Jésuites pour n'être pas indifférent au sujet de leurs

1. A Godeau, 3 fév. 1662. II, 198 ; à l'abbé de Hautefontaine, 13 avril 1669, II, 631.

2. *Premier jugement sur l'histoire de Flandre*, B. N. f. fr. 12 847, fol. 4.

3. A Balzac, 17 juillet 1639, I, 457,

querelles? Nous ne le pensons pas. Il a eu, comme tout personnage un peu marquant de son temps, des amis dans les deux camps ; il écrit fort aimablement au P. Rapin, au P. Vavasseur, au P. de Bussière ; il a pour quelques membres de la Compagnie des sympathies personnelles ; mais en tant que corps, il ne l'aime pas : il la craint. Il redoute « ce grand corps ambidextre » capable de combattre « à droite et à gauche » et de servir ses amis « avec toutes sortes d'armes et aussy bien à pied qu'à cheval [1] ». Plus tard, il fait à l'Italien Graziani une charge à fond contre l'excessive puissance que la confession donne aux Jésuites dans certains états et déplore qu'ils se maintiennent par là contre les Parlements et les Facultés des Arts et de Théologie. Il se fait une maligne joie de leur opposer

« ceux qu'ils ont si odieusement nommés jansénistes, leurs plus dangereux adversaires, tant parce qu'ils sont plus profonds qu'eux en sçavoir que parce qu'ils sont sans intérêt temporel au monde, à l'espreuve de toutes les persécutions [2]. »

C'est de ce côté que vont ses préférences. Chez les Jésuites il a quelques relations littéraires ; chez les Jansénistes, dans leur état-major même, se trouvent les élus de son cœur, les Arnauld, les d'Andilly, les Le Maître. L'admiration et l'affection qu'il a pour eux lui inspirent une grande sympathie pour les doctrines qu'ils défendent avec tant de courage ; comme le remarque l'auteur de *Port-Royal*, « à l'entendre parler de la *grâce* et de la *vérité* dans certains moments, il ne tiendrait qu'à nous, avec un peu de bonne volonté, de le ranger parmi les Jansénistes [3] ». Il écrivait en 1666 à l'évêque d'Angers, sur la défection de l'évêque de Noyon :

« La terreur du bref luy a fait, dit-on, tomber les armes des mains, et il s'est déclaré qu'il ne se vouloit point d'affaire avec le Pape, c'est-à-dire qu'il a moins appréhendé de s'en faire avec Dieu [4]. »

1. A Balzac, 19 juin 1639, I, 437.
2. A Graziani, 8 déc. 1670, II, 714.
3. III, 560.
4. 6 mars 1666, II, 443.

Deux ans plus tard, à propos de la *Version expliquée du Nouveau Testament* de Godeau, il parlait de la morale relâchée avec toute l'horreur d'un Pascal ou d'un Arnauld :

« Ce que vous avés dit dans vos avant-propos de la morale corrompüe pourrait bien irriter ces crabrons et rendre la permission de la vente plus difficile. Vous sçavés que cet article est pour eux un *noli me tangere*, et que n'ayant rien de bon à répondre là-dessus ils s'offensent qu'on les réduise *ad metam non loqui*, comme disent Messieurs nos maistres. Ce sera bien autre chose si vous continués dans le dessein de faire un ouvrage sur la mesme matière pour préserver ou purger vostre diocèse *de ces turpitudes qui feroient horreur mesme aux honnestes desbauchés de la vieille Rome et ne pourroient estre souffertes que par des Tibères et des Nérons*[1] ».

Pourtant il n'est pas janséniste. Le problème de la grâce, à lui qui n'était pas théologien, devait paraître fort embrouillé. Les deux fois qu'il rencontra Saint-Cyran chez M. d'Andilly,

« son discours entrecouppé et sautelant et quelques raisonnemens informes à demy exprimés ne le laissèrent pas convaincu qu'il fust un si grand homme qu'on le représentait[2]. »

Chapelain trouvait « du creux à son affaire » et se demandait même s'il était « dans le bon chemin. » Pour ce qui est des conséquences pratiques que les Jansénistes tiraient de leur doctrine, la modération de Chapelain, ses préférences pour une vertu moyenne, accessible au commun des hommes, auraient suffi, aux yeux de ses rudes amis pour le faire ranger parmi les tièdes : et pour un bon janséniste, tièdeur ne vaut guère mieux que franc libertinage.

Il n'approuvait certainement pas la raideur intransigeante de leurs maximes morales ; on peut même douter qu'il ait jamais eu le sentiment bien net des motifs impérieux, la claire vue des scrupules angoissants qui leur interdisaient de céder. Mais par affection pour leurs personnes,

1. A Godeau, 22 mai 1668, II, 572.

2. A Balzac, 25 juillet 1638, I, 274.

par estime pour leurs talents, pour le plaisir secret qu'il prend à les voir si rudement malmener la puissante Compagnie qu'il n'aime guère; plus tard parce que, à leurs vertus, s'ajoute l'auréole de la persécution, parce que, vrai homme de lettres, par l'effet de cette générosité naturelle qui porte toute âme un peu noble à applaudir à un beau geste et à encourager de son approbation une résistance périlleuse, il prend tout naturellement parti pour le persécuté contre le persécuteur, tous ses vœux, comme ceux de beaucoup d'honnêtes gens qui n'étaient pourtant pas jansénistes, sont pour eux dans la lutte qu'ils ont si audacieusement acceptée. Il a beau n'aimer guère Saint-Cyran, il murmure de le voir à Vincennes.[1] Il se désole plus tard des chicanes des molinistes, qui obligent Arnauld d'aller à Rome défendre son livre *De la Fréquente Communion*[2]. Nous n'avons pas ses lettres de l'époque où l'affaire d'Arnauld en Sorbonne et l'apparition des *Provinciales* donnèrent à la lutte une âpreté nouvelle : nul doute qu'il ne se soit indigné du parti-pris des juges, qu'il n'ait pris plaisir à marquer les coups si magistralement assénés. On sait l'ingénieuse supposition de Sainte-Beuve au sujet des deux billets insérés dans la *Réponse du Provincial aux deux premières lettres de son ami*. S'appuyant sur le témoignage de Racine dans sa lettre contre Port-Royal pour attribuer le second à l'auteur du *Cyrus* et de la *Clélie*, il en conclut naturellement que le premier doit être aussi d'un personnage réel. Deviner qui ne lui paraît pas impossible : l'académicien qu'on pouvait à cette époque désigner comme « des plus illustres parmi ces hommes tous illustres », à défaut de Balzac mort depuis deux ans, ce ne peut être que l'auteur de *la Pucelle*. Ses relations épistolaires avec les hommes de Port-Royal, le ton majestueux du billet, la lourdeur empesée de la plaisanterie confirmeraient cette supposition, et si Sainte-Beuve dans le texte même de son *Port-Royal* a cru devoir laisser ce qu'il avait ima-

1. A Godeau, 23 sept. 1638, I, 296.

2. Balzac à Ch., 21 mars 1644. M. H., 499. Ch. avait assisté à la thèse d'Arnauld en Sorbonne, le 12 nov. 1638. Il l'annonçait le jour même à Balzac et ajoutait qu'elle avait été soutenue « avec un applaudissement universel. » I, 316.

giné tout d'abord, que Pascal avait pu s'amuser à un pastiche de Balzac, c'est que l'espérance qu'il avait alors de retrouver les lettres perdues de Chapelain lui faisait juger inutile de trancher par une conjecture ce qu'un fait précis pouvait venir confirmer ou détruire[1]. Mais nous, qui avons renoncé à cette espérance, nous devons nous contenter d'une conjecture et entre celles qui peuvent se présenter, l'attribution du billet à Chapelain nous paraît la plus vraisemblable. A pasticher un mort, Pascal n'aurait trouvé qu'un intérêt littéraire : le plaisir de faire ressortir par le contraste avec un style jusqu'alors admiré, les mérites nouveaux du sien ; soucieux de bien écrire seulement pour se faire mieux entendre et pour frapper plus fort, il est peu probable qu'il se soit laissé aller à ce petit mouvement de vanité. D'autre part on ne peut guère imaginer qu'il s'amuse par ironie à pasticher Chapelain lui-même : quand on a déjà sur les bras les Jésuites et la Sorbonne, on ne risque pas pour une plaisanterie de s'aliéner un ami et de se mettre à dos l'Académie. Il reste donc que le billet de l'Académicien soit une lettre réellement écrite par Chapelain à d'Andilly ou à quelque autre de ces messieurs, et dont Pascal aura audacieusement tiré parti pour engager dans sa querelle un personnage aussi considérable. Le style, au jugement de Sainte-Beuve, est assez lourd et compassé pour être de Chapelain et n'être que de lui : ajoutons que l'évocation de « M. le Cardinal », les redoublements oratoires et jusqu'à la forme « die » ou l'expression « marri », si familière à Chapelain, nous font très fortement pencher en faveur de cette conjecture.

Cependant le temps des grandes épreuves était arrivé. Le 23 avril 1661 le lieutenant civil d'Aubray, accompagné du procureur du roi au Châtelet, était venu signifier à Port-Royal l'ordre de renvoyer toutes les pensionnaires ; le 4 mai, c'étaient les novices et les postulantes ; le supérieur Singlin avait dû se retirer. Chapelain tout ému sort de sa réserve ordinaire.

« Monsieur, dit-il à d'Andilly, le bruit de vos nouvelles croix

1. *Port-Royal*, III. 68 note et 604 et suiv.

est venu jusqu'à moy et je les ai ressenties peut-estre plus que vous ; du moins a-ce esté avec plus de foiblesse. J'attendois bien quelque chose d'approchant de l'orage qui grondoit sur vostre teste et sur celle des personnes qui vous sont les plus chères, mais je ne m'attendois pas d'en soustenir si mollement l'effet, et j'espérois que ma douleur ne tempéreroit pas ma constance. Il faut pour cela avoir l'âme aussi forte que vous l'avés, et estre aussi favorisé de la grâce que vous l'estes. Je demande à Dieu qu'il vous la continue durant cette tempeste et qu'il me fortifie dans l'abattement où j'en suis, en attendant qu'elle passe et que la justice de vostre cause esclatte d'autant plus qu'elle aura esté offusquée par ceux qui n'en peuvent souffrir la lumière sans siller les yeux. Dieu ne sauroit abandonner son intérêt, ny moy cesser jamais d'estre dans tous les vostres. Je suis entièrement à vous. De Paris ce XVIII may 1661 [1]. »

Le même jour, il écrivait à l'évêque d'Angers une lettre analogue où nous trouvons cette déclaration d'une généreuse hardiesse :

« Dieu permet beaucoup d'injustices pour sa plus grande gloire. J'espère qu'il en arrivera de mesme de celle-cy et je cherche ma consolation dans cette espérance [2]. »

Le 23 novembre suivant, il félicite Godeau de sa lettre au roi pour refuser la signature et l'encourage à « tenir ferme dans les véritables maximes du christianisme et à résister à la tempeste, au hazard d'en estre renversé [3]. »

Le 26 août 1664, après des scènes pathétiques, un certain nombre de sœurs, parmi lesquelles trois filles d'Andilly, étaient exclues de Port-Royal. Chapelain gémit encore « sur la dispersion de ces saintes âmes [4], » et s'il ne murmure point en « une occasion qui a tant choqué le public », c'est qu'il révère la Providence et qu'il espère en sa justice [5].

1. II, 134, Sainte-Beuve, on ne sait pourquoi n'a pas signalé cette lettre.

2. II, 135.

3. II, 175. C'est cette lettre de Godeau qui attira sur « le petit évêque » et son « petit diocèse » la plaisanterie du P. Annat, qu'il releva si fièrement.

4. A d'Andilly, 28 août 1664, II, 368.

5. A l'év. d'Angers, 3 sept. 1664, II, 368.

Le 29 août 1665, en prévision des pires excès, il fait discrètement à l'évêque d'Angers des offres de services et l'assure que, si on allait jusqu'à le dépouiller des moyens de subsister selon son rang, on ne lui ôterait pas au moins le zèle de ses anciens serviteurs ni leur assistance, chacun selon son pouvoir. Sans songer peut-être qu'il atteignait son vieil ami Godeau, dont le courage n'avait pas tenu devant une nouvelle sommation, il ne ménage pas ceux qui, dans un même poste qu'Henri Arnauld, « ou par ignorance ou par lascheté abandonnent la cause de l'Eglise et la trahissent sous couleur d'en estre les défenseurs[1]. »

Aussi on devine sa joie quand Colbert, qui par une attention délicate le tenait au courant des négociations, lui permit d'annoncer à ses amis la conclusion de la paix religieuse qui mettait « la vérité à couvert », Arnauld à l'abri des dangers et M. de Sacy hors de la Bastille. S'il eût connu leurs adresses, « tout estropié » qu'il fût, il eût été leur porter ses félicitations. Il dit sa joie à M. d'Andilly[2], à l'évêque d'Angers[3], et quand peu à peu il voit s'amonceler sur la tête de Pomponne, le fils de son vieil ami, les charges et les honneurs, il s'en réjouit comme d'une récompense du ciel pour la fermeté inébranlable que toute la famille a montrée, « pour la deffense des saintes vérités[4]. »

*
* *

Chapelain a toujours passionnément aimé la politique qu'il mettait au-dessus de la poésie ; car l'une, disait-il, ne contribue qu'au plaisir et l'autre au bien de la société[5]. Mais il professait que la politique « ne souffre communication que des vieillards » ; elle lui paraissait exiger de si grandes qualités que ce n'était pas trop d'une vie pour s'y

1. Longtemps après la pacification il écrivait encore à l'abbé de Hautefontaine : « Il est beau, Monsieur, d'estre de ce petit nombre qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal. » 5 fév. 1671, II, 718.

2. 19 nov. 1668, II, 604.

3. 12 oct. 1668, II, 600.

4. A Pomponne, 7 sept. 1671, II, 752. A d'Andilly, m. d. *ibid.*

5. A Balzac, 25 sept. 1632, I, 3.

préparer. Après avoir consacré sa jeunesse et son âge mûr à la poésie, il réservait la politique « tanquam uberiorem materiam senectuti ». La fortune et l'amitié de Colbert devaient satisfaire au moins partiellement à ses vœux.

Par sa connaissance de l'italien et de l'espagnol, par la fréquentation des historiens anciens et modernes, et aussi par une certaine disposition naturelle, il se croyait préparé à la diplomatie, « de sorte que, écrivait-il à du Tremblay, si j'ai quelque talent dont je me puisse prévaloir, c'est la politique [1] ». Il ne se trompait pas et s'il se fût engagé dans cette voie, qui s'est ouverte devant lui à plusieurs reprises, nul doute qu'il n'ait été en mesure de profiter, comme tant d'autres, des facilités qu'offrit à ceux de sa condition, cette époque où s'est préparé ce que Saint-Simon appelle « le règne de la plume et de l'écritoire ». Habile en affaires, il avait cette prudence à prévoir, cette adresse à tourner les difficultés qui font les bons négociateurs comme les bons administrateurs. Moraliste averti, observateur perspicace, avec un sens naturel du cœur humain qu'avaient encore affiné de longues années de vie mondaine, il connaissait les hommes, et n'eût pas manqué de chances au jeu compliqué de la politique. Il a d'ailleurs fait ses preuves. Qu'il s'agisse de préparer l'apparition d'un ouvrage et de piquer la curiosité du public par l'attrait d'un mystère à demi dévoilé ; ou de se tirer sans éclat et sans brouille d'un engagement fâcheux ; qu'il faille amener un groupe d'hommes de lettres, épris de leur

1. Sans date, I, 20. Dans la *Préface des XII derniers chants de la Pucelle* il déclare avec une tranquille assurance : « Je laisseray à juger si la politique y est raisonnablement maniée, et si, dans le point de la négociation l'adresse des légats auprès de Bedford, de Charles et de Philippe, prévaut ou non sur celle de Nestor et de Vénule auprès d'Achille et de Diomède. » (p. LXXXIX). — Cf. encore le portrait d'*Aristhée* : « S'il tombe sur un sujet de politique, on croit qu'il a gouverné la plus grande partie de l'univers durant plusieurs siècles, n'étant pas possible de s'imaginer que les livres, sans une très longue expérience, puissent lui avoir appris ce qu'il sait en cette matière. Il ne raisonne pas seulement sur les affaires publiques, il pénètre encore dans les conseils les plus secrets ; il remonte jusqu'à la cause des évènements les plus surprenants, et prévoit la suite des choses avec tant de justesse que très rarement arrive-t-il qu'il se trompe. » (*Cyrus*, VII, 541). Cf. *ibid.* VII, p. 209 : « Comme Cyrus trouvoit beaucoup de satisfaction en la conversation d'Aristhée, il l'entretenoit souvent, et certes ce n'estoit pas sans raison car jamais homme du monde n'a parlé mieux de politique ni mieux entendu les divers intérests des princes de ce temps-là. »

indépendance à accepter d'un ministre tout-puissant une protection qui aspire à devenir une tyrannie ; ou que, pris entre un maître autoritaire et un public enthousiaste, l'Académie et Chapelain, qui tient la plume pour elle, aient à ménager leur faveur et leur dignité, Chapelain, sait toujours trouver le biais ingénieux, le subterfuge adroit, la nuance délicate et juste. Toute sa vie a été un prodige de diplomatie. Ami de Richelieu et de Balzac, en correspondance avec Port-Royal et avec le Gesù, il a toujours su, sans sacrifier personne, garder l'amitié des adversaires les plus irréconciliables. Pensionné en même temps de Longueville et de Mazarin, aimé de Montausier, fêté à l'Hôtel de Condé, caressé au Petit-Archevêché, estimé des parlementaires et honoré de la faveur de la cour, il traverse la Fronde sans glissade ni faux pas, toujours fidèle à ce qu'il doit au roi et à ses nobles bienfaiteurs. Plus tard, auprès de Colbert, par son adresse à deviner et à prévenir les intentions secrètes du ministre, à diriger d'une main souple, mais ferme aussi, le chœur ombrageux et parfois indocile des chantres de la gloire royale, c'est peut-être à l'habileté de ses services, plus encore qu'au prestige d'une réputation déclinante, qu'il a dû de maintenir son influence officielle contre les attaques implacables de Boileau. Avec ces talents et la conscience qu'il en avait, Chapelain n'a que plus de mérite d'avoir résisté aux tentations de la fortune, quand il s'y est cru obligé par sa dignité ou par des engagements antérieurs.

La première suivit de près sa sortie de chez M. de la Trousse. Dès qu'il se trouva libre, ses amis songèrent à lui pour le secrétariat de l'ambassade du comte de Noailles à Rome[1]. Les premières ouvertures eurent lieu dans la fin de 1632[2] ; elles venaient d'un M. de Cercelles[3] et du poète Maynard[4] qui parlèrent de Chapelain à Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour, frère cadet de l'ambassadeur. Chapelain n'avait rien sollicité, mais la

1. Nous avons sur cette question, outre les lettres de Ch., le récit de Goujet, d'après la *Vie Manuscrite*. Les deux sources concordent à peu près.

2. A Balzac, 25 sept. nov. (s. d.) 1632, I, 3, 9.

3. A Cercelles, [1er ?] mai 1663, I, 31.

4. A Balzac, 25 janv. 1633, I, 23.

chaleur de ses remercîments et les démarches qu'il fit auprès du P. Joseph et de son frère du Tremblay [1], montrent que le succès de cette affaire ne lui était pas indifférent [2]. Au mois de février 1633, il annonçait à Balzac qu'il était « nommé et choisi pour secrétaire de l'ambassade à Rome [3] » ; en mars il confirmait la nouvelle [4] et presque aussitôt, une autre lettre, de mars encore, sans adresse [5], laisse entendre que tout est rompu. Qu'était-il arrivé ?

Que Chapelain avait reçu du duc de Longueville une pension de deux mille livres et qu'il avait appris les conditions de M. de Noailles. Il s'était représenté l'emploi avec de grandes circonstances d'honneur. Il bâtissait les plus beaux rêves : Balzac ne lui rappelait-il pas que le secrétariat de Rome avait été le premier degré de la fortune du cardinal d'Ossat [6] ? Il tomba de son haut quand il connut que l'ambassadeur voulait le réduire au rôle de secrétaire privé, ou mieux d'une espèce d'intendant, soumis à des procédés d'une humiliante défiance [7]. Il refusa tout net. On s'explique mal qu'un pareil malentendu ait duré si longtemps. Goujet prétend que Noailles fit faire ces propositions quand il eut compris que Chapelain serait moins à lui qu'à la cour. Chapelain fit peut-être un peu

1. Il avait noué d'affectueuses relations avec du Tremblay dans la maison du Grand Prévôt. Nous voyons du Tremblay signer avec lui au mariage de Mme de Flamarens.

2. Le capucin, appelé par Richelieu, ayant brusquement congédié Chapelain au cours d'une audience, Chapelain s'affole, court chez du Tremblay, ne le trouve pas au logis, et dès le lendemain lui écrit une lettre bien humble pour solliciter une nouvelle recommandation pour cet emploi qu'il souhaite « comme son souverain bien ». Pour se faire valoir il ne vante pas seulement ses capacités. Il promet « une dépendance absolue de Mgr le Cardinal et des siens. » (s. d. I, 20).

3. I, 28.

4. *Ibid.*

5. N. a. fr. 1885 fol. 32.

6. Lettre fauss. datée du 1er août 1636.

7. A Cercelles, mai 1633, I, 31. L'ambassadeur exigeait de Ch. qu'il se chargeât de ses affaires domestiques avant, pendant et après son ambassade ; qu'il n'eût d'obligation de son élection à d'autres qu'à l'ambassadeur ; qu'il se crût à lui et non au roi ; l'ambassadeur se réservait le droit de le révoquer à son gré, de ne lui donner part aux négociations qu'autant qu'il le jugerait bon ; enfin de voir toutes les lettres que le secrétaire enverrait. Le titre de secrétaire d'ambassade serait rayé sur toutes celles qu'il recevrait.

haut ses protestations de dévouement au cardinal et à son entourage : les précautions qu'entend prendre l'ambassadeur montrent assez qu'il en fut effarouché. Mais il ne créa sans doute pas de toutes pièces cette difficulté : c'eût été un procédé bien brutal envers un homme qu'il était allé chercher [1], et il semble que dès l'origine Chapelain s'était fait des illusions quant au titre attaché à ses fonctions [2]. Quoi qu'il en soit ce contretemps fût assez mal reçu des protecteurs de Chapelain, qui avaient espéré avoir un homme à eux près de l'ambassadeur. Le P. Joseph manifesta un tel mécontentement que le pauvre Chapelain fut quelques mois sans oser se présenter à lui [3]. Est-ce pour cette raison, ou parce qu'il se rendit compte du mauvais effet de son procédé dans le public, que M. de Noailles fit tant d'efforts pour ravoir Chapelain ? A la fin d'avril, Cercelles et Maynard essayèrent de renouer les négociations [4]. Ils se heurtèrent à un refus poli, mais catégorique. Mais, plus au courant du monde que ne le sera Rousseau dans une circonstance analogue, Chapelain sentait le danger pour un homme comme lui de heurter de front un aussi grand seigneur. De là ses agitations, de là les protestations de respect dont il accompagne sa résistance ; de là enfin, l'ingénieux moyen qu'il imagina pour se dégager de cette affaire avec honneur, en obtenant de Richelieu qu'il déclarât à M. de Noailles qu'il retenait Chapelain en France pour son service. Suggérée au ministre par l'intermédiaire de Bois-Robert [5], la solution agréa à tout le monde; le P. Joseph se radoucit [6], et le comte de Noailles reprit avec Chapelain pendant son ambassade une correspondance où rien ne se retrouve de l'aigreur des différends

1. C'est l'avis de Tall. des Réaux.

2. Tall. des Réaux dans une note prétend qu'il n'y a de secrétaires d'ambassade qu'à Venise. Balzac écrit à Chapelain qu'il aurait fallu faire revivre pour lui cette qualité, quand elle aurait été supprimée, comme le prétendait l'ambassadeur. (Lettre fauss. datée du 8 août 1636).

3. Au P. Joseph, 18 juin 1633 I, 40.

4. A Cercelles, loc. cit. I, 31.

5. A Bois-Robert, 1er mai 1633. Le ton pressant de Chapelain et quelques semaines plus tard la chaleur de ses remerciments prouvent qu'il se crut un instant sérieusement menacé.

6. Au P. Joseph, 18 juin 1633. I, 40.

passés[1]. Chapelain sortait de ce pas difficile avec tous les honneurs : il conservait la bonne grâce de ses protecteurs, l'amitié de l'ambassadeur ; il allait y gagner bientôt une pension de Richelieu. Mais les bienfaits du duc de Longueville étaient venus fort à propos mettre ses intérêts d'accord avec sa dignité.

On sait, par le piquant récit de Tallemant des Réaux, comment Arnauld d'Andilly, ayant obtenu de Chapelain deux livres déjà faits de la *Pucelle*, les fit lire à M. de Longueville, descendant de Dunois ; quelque temps après, conduit chez le duc par Le Maistre, Chapelain en sortit avec un parchemin qu'il croyait ne contenir que des renseignements pour son œuvre et qui était un brevet en bonne forme de deux mille francs de pension sur tous les biens de M. de Longueville. Si la correspondance de Chapelain était, pour cette période moins clairsemée ou plus soigneusement datée, nous pourrions fixer à quelques jours près la date de cette scène : elle se passa entre une lettre à Balzac et une autre sans adresse, datées toutes deux de mars (sans quantième) 1633. Il est très vraisemblable que c'est en voyant mal tourner les négociations avec le comte de Noailles que les MM. Arnauld cherchèrent auprès du duc de Longueville une compensation pour Chapelain.

Cependant Richelieu ne renonça pas à employer Chapelain au service du roi. En 1640, quand Mazarin faillit aller à Cologne pour traiter de la paix générale, Richelieu et lui songèrent au poète pour secrétaire de cette ambassade. Bois-Robert chargé de lui en faire les ouvertures s'acquitta de sa mission le 7 mai 1640, et se heurta au refus qu'il prévoyait. A cette époque Chapelain avait organisé sa vie, la littérature l'avait pris tout entier et son poème, déjà bien avancé, lui promettait la gloire. Il allégua ses indispositions, ses procès et ses engagements et proposa du Maurier[2] à sa place. Mais il craignait que Mazarin, qui le désirait fort, ne lui fît imposer par Richelieu une accepta-

1. N. a. fr. 1885. fol. 81 et 94.

2. A Bois-Robert, 8 mai 1640, I. 618. Du Maurier était fils de Benjamin Aubery, ambassadeur de France à la Haye de 1613 à 1624.

tion « qui romprait le cou à la *Pucelle* ». Mazarin n'alla pas à Cologne et Chapelain échappa à ce qu'il appelait une « extrémité estrange [1] ».

Goujet ne dit rien de ce refus; mais, s'appuyant sur des lettres qui ne nous sont pas parvenues, il raconte que Chapelain aurait résisté avec la même ténacité au dessein qu'on aurait formé de l'envoyer en Suède avec une mission « importante et honorable [2] ». Nous n'avons trouvé trace nulle part ailleurs de ces propositions ni des démarches que Chapelain aurait multipliées pour faire manquer ce projet.

Au commencement de 1645, presque deux ans après que le duc de Longueville avait été adjoint à d'Avaux et à Servient pour négocier la paix à Munster, la cour, sur la proposition de Lyonne, voulut donner Chapelain pour secrétaire aux plénipotentiaires. Dès longtemps lié avec Chapelain, dont il avait pu, huit ans plus tôt lors de la disgrâce de son oncle Servient, apprécier l'amitié fidèle [3], Lyonne n'était pas fâché, sans doute, dans la division qui régnait à Munster, de mettre au secrétariat un homme dévoué à sa famille. Il avait escompté que Chapelain se laisserait tenter par l'importance du poste. De fait Chapelain accepta d'abord et fut nommé à la fin de février. Balzac qui aimait à voir grand, se représentait déjà son ami de secrétaire devenu chef de l'ambassade et donnant la paix à l'Europe [4]. Moins imaginatif, Chapelain ne cachait pas ses grosses appréhensions. Il craignait que cette charge ne fût un acheminement à d'autres et ne compromît irrémédiablement *la Pucelle* [5]; il se représentait aussi

1. A Balzac, 13 mai 1640, I, 620. Cf. A Longueville 10 et 19 mai 1640. I, 619-625.

2. Goujet déclare qu'il n'est pas question de cette affaire dans la *Vie Manuscrite*.

3. Lettre à H. Arnauld, 18 fév. 1637 sur la disgrâce de Servient exilé à Angers (I, 109). Le *Dictionnaire des autographes vendus* signale une lettre « très jolie » de Ch. à Lyonne pour son mariage du 16 sept. 1645. En 1660, c'est Lyonne qui présente à la Cour l'ode de Ch. au Roi et à Mazarin. Sa mort inspira au poète d'éloquentes paroles (A Heinsius, 17 sept. 1671. II, 755.)

4. 28 fév. 1645, M. H., 633.

5. Tall. des Réaux.

que la mésintelligence entre les plénipotentiaires rendrait sa situation difficile, surtout si le duc de Longueville, le laissait, comme il en parlait, à Munster pendant ses absences[1]. Et puis il touchait à la cinquantaine, et, à peine nommé, s'apercevait qu'il « laissait beaucoup plus de biens dans son cabinet de Paris qu'il n'y en a dans ceux de tous les rois de la terre, » que la charge qu'il avait acceptée ne serait jamais qu'une servitude, quoique dorée, et qu'il est dur enfin de faire son noviciat après quarante-cinq ans[2]. D'autre part, il s'était formé dans l'Hôtel même de Longueville un parti pour faire avoir cet emploi à Boullanger, premier secrétaire du prince : on y trouva mauvais de se voir traversé par un choix sur lequel on n'avait pas compté. Chapelain l'apprit et travailla « rigoureusement » à rompre son engagement[3]. Il lui fallut plusieurs jours de démarches et de négociations en faveur de Boullanger pour faire agréer sa retraite. Il lui en coûta 12.000 écus que Boullanger tira de cet emploi, mais il y avait gagné de « se conserver libre. » Cette renonciation, pour raisonnable qu'elle fût[4] étant donné son âge, son état de santé et ses occupations n'en fut pas moins de sa part un acte de désintéressement, et, malgré ses répugnances affichées, peut-être un véritable sacrifice. Elle mérite donc tous les éloges qu'en ont faits ses biographes, et M. Lanson plus particulièrement.

C'est à titre de compensation que le duc de Longueville lui confirma, par un acte notarié passé le 1er avril 1645, la rente viagère de 2.000 livres tournois qu'il lui servait depuis 12 ans déjà. Jal, qui a découvert cet acte[5] chez M. Le Monnyer parmi les minutes de Jean Demas, a cru à tort qu'il s'agissait de la donation elle-même : ce n'est autre chose qu'un engagement solennel et irrévocable que

1. Goujet.

2. Balzac à Ch. 20 mars 1645, M. H., 638.

3. Ch. à Mlle de Scudéry, 12 avril 1645. (Rathery et Boutron, *Mlle de Scudéry*, p. 420).

4. Il faut croire que tout le monde ne l'approuva pas, car nous voyons dans le *Catalogue* de la Biblioth. de Chap. qu'il avait écrit sur son refus un *discours apologétique*.

5. *Dict. crit. de biogr.*, art. J. Chapelain.

le bienfait, déjà ancien, sera continué, quoi qu'il arrive, même après le décès du donateur. Ainsi tombe la légende, qui courait au XVII[e] siècle, que Chapelain tardait à publier son poème pour jouir plus longtemps de sa pension.

Ce fut aussi à l'occasion de cet emploi de Munster que Chapelain reçut du chancelier Séguier le titre de conseiller d'Etat[1]. Il était assez sensible à cet honneur pour en faire mettre le titre en tête des dédicaces que lui adressaient ses amis[2]; mais il ne s'en exagérait pas l'importance et remettait modestement les choses au point quand ses correspondants étrangers lui attribuaient, sur la foi de son titre, quelque grand emploi dans l'état.

Deux fois encore Chapelain refusa l'occasion qui s'offrit à lui, mais par un chemin différent, de jouer un rôle public.

Un Fénelon ou un Fleury n'avaient pas encore appris aux précepteurs royaux que leur charge pouvait les rendre maîtres de l'esprit du prince et les conduire au ministère ; mais Chapelain n'ignorait pas que cet emploi était

« le plus noble et le plus eslevé à quoy un homme de sa sorte eust pu aspirer, le plus propre à luy procurer de grands établissemens dans le monde et une considération toute particulière pour l'appuy de ses proches et de ses amis. »

Cependant deux fois il l'a dédaigné, au moment où il n'avait qu'un geste à faire pour le cueillir.

La première, ce fut en 1640. Au moment même où se négociait le secrétariat de Munster, Chapelain entretenait à demi-mot Balzac des ouvertures qu'on lui faisait de devenir précepteur du Dauphin, futur Louis XIV[3]. Quelques jours après il disait au même ses répugnances à accepter une charge qui, en le mettant entre Richelieu, maître du jour et la reine, régente de demain, risquait d'être

1. A Conringius, 16 juin 1666, II, 463.

2. Au même, 20 avril 1666, II, 453.

3. 19 mai 1640, I, 625.

périlleuse, tôt ou tard[1]. Cependant il se déclarait prêt à s'accomoder, quoique à regret, « à la volonté de ses maîtres, » et, comme s'il eût craint qu'il ne parût quelque affectation dans ses dédains, il prenait soin de marquer qu'il n'était pas insensible à l'honneur qu'on lui faisait de le croire digne d'une si délicate fonction[2]. Est-ce à cause du peu d'empressement qu'il mit à l'accepter? L'affaire n'eut pas de suite : on n'en retrouve pas trace dans la correspondance de Chapelain pendant les six mois qu'elle se prolonge[3].

Quelques inconvénients que la situation politique ait pu donner à cet emploi, une telle modération est tout à l'honneur de Chapelain, et nous ne croyons pas exagérer en disant que le soin qu'il mit alors à ne pas rechercher, sinon à écarter, un honneur qui passait si près de lui, est plus méritoire que le refus tant vanté qu'il fit du même emploi beaucoup plus tard.

D'Olivet a raconté comment Montausier, nommé gouverneur du Dauphin, aurait immédiatement songé à son vieil ami Chapelain pour le préceptorat et en aurait obtenu l'agrément du roi avant d'en parler à l'intéressé. Dans une lettre à l'évêque d'Angers[4], Chapelain présente l'affaire sous un jour un peu différent. D'abord ce fut six ans avant d'être lui-même gouverneur, quand sa femme fut désignée pour gouvernante des Enfants de France[5], que le marquis pressentit Chapelain. Car loin de rien tenter à son insu et d'exposer le roi à un refus désobligeant, il l'avait mis au courant des premières démarches, qui se bornaient à quelques conversations de sa femme et de lui avec M. de Rodez[6] et M. de Lyonne. Touché sensiblement de la bonne opinion que ces quatre illustres têtes avaient conçue de sa faiblesse, Chapelain

1. 4 juin 1640, I, 634.

2. Au même, 1er juillet 1640, I, 655.

3. Hardouin de Beaumont de Péréfixe eut le préceptorat, mais seulement en 1644.

4. 15 nov. 1662, II, 271.

5. sept. 1661, cf. Ch. à Mme de Montausier, 26 sept. 1661, II, 153.

6. Hardouin de Beaumont de Péréfixe, év. de Rodez, nommé en juillet 1662 à l'archevêché de Paris.

répondit à M. de Montausier qu'il lui aurait une reconnaissance éternelle de la préférence qu'il avait cru devoir lui donner, qu'il en était tenté jusqu'à avoir regret de ne pouvoir répondre à une si agréable proposition, mais que son âge et celui du Dauphin, joint aux infirmités qui accompagnaient sa vieillesse et qui n'étaient que trop connues du marquis, lui interdisaient de la recevoir. Montausier, qui avait oublié ses soixante-sept ans, se ressouvint de ses infirmités et convint que la chose n'était pas faisable. Il promit à Chapelain le secret, et Mme de Rambouillet et Conrart furent seuls mis dans la confidence [1]. Il n'y avait donc eu que quelques intentions que Chapelain arrêta dès le début : il ne pouvait guère faire autrement. Si jeune que fût son élève, son titre l'aurait obligé à paraître à la cour, à suivre le Dauphin dans les déplacements de la Maison royale, à courir en poste à Saint-Germain ou à Fontainebleau. Quel ridicule à un vieillard riche et presque impotent d'accepter une charge dont il ne pouvait remplir les devoirs ! Pourtant, sa *Pucelle* achevée, ou à peu près, libre des engagements qui le faisaient hésiter en 1640, aux attaques passionnées dont il était l'objet il pouvait lui paraître tentant d'opposer la confiance du roi. Il avoue, non sans mélancolie, avoir conçu quelque peine de l'avortement de ce dessein : peut-être éprouva-t-il alors quelque regret d'avoir laissé passer jadis une semblable occasion, quand il n'était pas encore trop tard [2].

*
* *

Pour n'y avoir pas été acteur Chapelain n'en fut pas moins un spectateur passionné de la politique de son temps. Avec ses nobles amis, les Rambouillet, les Montausier, les Gesvres, tous mêlés plus ou moins directe-

1. Ch. se demande avec étonnement comment l'évêque d'Angers a eu connaissance de cette affaire.

2. Ch. fut plus tard consulté par Colbert sur le choix d'un précepteur pour le Dauphin, comme on le voit par une lettre au ministre du 18 fév. 1665 II, 384. Nous n'avons malheureusement pas celle où il s'en expliquait. C'était sans doute l'écrit mentionné au *Catalogue* sous le titre de *Discours sur l'Instruction de Mgr le Dauphin.*

ment au grand drame de la guerre de Trente-Ans, il aimait à s'entretenir des mouvements des armées, à discuter les chances des adversaires en présence, à juger les généraux et les ministres, à disserter sur les conséquences des grandes batailles ou des sièges illustres[1]. Sa correspondance, surtout aux époques graves de notre histoire, aux heures sombres de la guerre de Trente-Ans, plus tard aux jours resplendissants de la Paix des Pyrénées ou de la guerre de Hollande, est remplie de ce qui se passe aux frontières ou dans le ministère. Il était le correspondant politique, ou, comme il dit, le « nouvellier » du duc de Longueville par devoir, et, par complaisance, de quelques autres grands seigneurs[2]. Le prince, en échange des deux mille livres qu'il lui payait chaque année, ne lui demandait pas seulement de chanter en des vers pénibles la gloire de son ancêtre Dunois. Sans doute il avait compris qu'en pensionnant le poète il ne s'était pas donné un secrétaire prêt à toutes les besognes : l'importance chaque jour grandissante de Chapelain dans le monde des lettres, et même dans le monde tout court, sa faveur auprès des ministres et jusqu'à la gloire qui devait rejaillir sur la maison de Longueville de l'illustration de son poète, tout concourait à donner à Chapelain, à l'Hôtel de la rue des Fossés-Saint-Germain, une considération particulière, que relevait encore une affection sincère et réciproque[3]. Mais quelque flatteurs que fussent les traitements qu'il y recevait, il n'en était pas moins au duc. Quand vint la Fronde et que le duc fut arrêté, il y eut un ordre pour faire sortir de Paris tous ses « domestiques » ; Chapelain s'apprêtait à partir comme les autres : il fallut un nouvel ordre exprès de Mazarin, de la part de la reine, pour le faire demeurer[4]. Dans des temps moins troublés, il se considérait comme retenu à Paris par le service de son « maître » et n'osait s'en éloigner

1. A Godeau, 24 déc. 1638, 4 fév. 1639 ; à Montausier, 28 déc. 1638, I, 341, 378, 345.

2. A Montausier, 18 juin 1638, I, 254 ; A Balzac, 2 oct. 1638, I, 297.

3. A Balzac, 1er janvier 1640, I, 545.

4. Ch. avait provoqué cet ordre en faisant demander par Lyonne s'il était compris dans le nombre des exilés. Goujet, XVII, p. 670.

pour une rapide visite au château de Mézières[1]. Il lui rendait toutes sortes de menus services, se faisait son commissionnaire et comme une sorte de secrétaire occasionnel. Quand le duc était aux armées, Chapelain lui envoyait des nouvelles de ses enfants[2], et surtout un compte exact, par tous les ordinaires[3], de ce qui se passait à Paris et sur les frontières.

C'est ainsi qu'il se trouva amené à tenir comme une sorte de bureau de nouvelles, et, une fois engagé dans cette voie, il fit largement profiter ses amis des renseignements qu'il amassait pour son protecteur. Montausier, au fond de l'Alsace, recevait de lui chaque semaine[4] de longues relations qui lui servaient à contrôler la gazette : elles avaient assez de prix pour qu'il craignît qu'interceptées par les gens de Lorraine elles ne fussent de quelque utilité à l'ennemi[5]. MM. du Fay, de La Lane, de Gesvres, de Marinville recevaient également ces nouvelles, au camp devant Arras, ou à l'armée du maréchal de Chatillon ; Balzac aussi en Angoumois, Henri Arnauld quand il villégiaturait à Pomponne, Godeau dans son diocèse, Conrart quand il était à Jonquières. Ce n'étaient pas à proprement parler des lettres, mais des relations que Chapelain rédigeait à part et dont il faisait expédier les copies par un valet-sécrétaire, qui écrivait mieux et presque aussi correctement que lui[6]. Une lettre en accompagnait ordinairement l'envoi : dans le recueil cette lettre seule figure, au grand dommage des historiens. Chapelain affectait de n'être qu'un intermédiaire : il envoyait tout ce qu'il recevait, en le donnant pour ce qu'il valait[7]. Ajoutons vite que ce qu'il envoyait était généralement excellent, autant que nous en pouvons juger par le peu que nous en avons, en le comparant aux mémoires du temps, à Monglat par exemple. Pour les événements de

1. A Godeau, 10 oct. 1636, I, 120.
2. 14 mars, 28 avril 1640, I, 584, 60[illegible].
3. A Montausier, 14 oct. 1640, I, 702.
4. Au même, 9 oct. 1639, I, 506.
5. Particul. dans plusieurs lettres de 1638 non publiées par T. de Larr.
6. A Conrart, 3 juin 1639, I, 427.
7. A Longueville, 14 mai 1637.

Paris, l'histoire au jour le jour de la cour et de la ville, les bruits qui remuaient l'opinion. il voyait assez de monde, approchait assez de gens en place pour n'ignorer rien de ce qui n'était pas le secret du cabinet, et il avait assez de finesse pour deviner une partie de ce qu'on ne lui disait pas. Pour le reste, particulièrement pour les affaires militaires, il s'était constitué un véritable service de renseignements, et ses agents[1], si on peut employer ce terme, grands seigneurs et officiers, souvent d'un grade élevé, le faisaient largement profiter de leur compétence et des facilités que leur donnait leur situation[2]. On se trouve donc en présence d'une curieuse organisation. Ces grands seigneurs, curieux de connaître exactement les choses de la politique et de la guerre et peu confiants en l'officieuse gazette de Renaudot, avaient formé entre eux comme une société, nous dirions un syndicat, où on échangeait des nouvelles et dont Chapelain était comme le secrétaire; secrétaire fort dévoué d'ailleurs, qui ne ménageait pas sa peine et cherchait jusqu'en Espagne ou en Allemagne des correspondants complaisants[3].

De ces relations Chapelain a parfois tiré des articles pour la *Gazette* ; après l'avoir fait « nouvellier » le service de son prince l'a amené à se faire journaliste : il relatait avec soin dans le journal de Renaudot les faits d'armes du duc de Longueville. Le 30 juin 1640, par exemple, il

1. Arnauld le lieutenant, Montausier, le Cte de Guiche, La Lane, d'Elbène, du Fay, le Mis de Gesvres, parfois le duc de Longueville, et surtout M. de Marinville, tué au siège d'Arras à l'attaque du camp français, le 2 août 1640.

2. Une lettre au duc de Longueville qui a figuré dans plusieurs ventes a étonné les auteurs de catalogues par la précision des détails militaires, qui lui donnent l'air d'avoir été écrite plutôt par un soldat que par un poète. C'est que pour cette lettre, qui n'est qu'une relation des opérations en Champagne et en Picardie, Ch. n'est qu'un copiste. Cf. T. de Larr. I, 741.

3. Il regrette un froissement avec un M. Peny, de Madrid, parce que celui-ci en avait pris prétexte pour cesser de lui envoyer des nouvelles. Dans une lettre inédite à M. du Buisson, à la Haye, il lui demande « l'estat courant des choses qui se passent en Poméranie, dans la frontière de Danemark, dans les landgravats de Hesse et de Darmstadt et dans les terres de nos alliés d'Allemagne. » (27 fév. 1638, N. A. fr. 1885, fol 251, v°). Un certain Epenstheim, ou Epstein, Allemand domicilié à Paris, lui communiquait toutes les nouvelles qu'il recevait de ses compatriotes. Ch. le fit naturaliser en janv. 1640.

lui annonce que « tout Paris » a pris plaisir à lire le récit de sa jonction avec Banier[1]. Nous avons relevé une vingtaine de ces articles pour les années 1637-1640. En général Chapelain ne fait qu'y mettre en œuvre les mémoires envoyés par le Duc. Pourtant deux articles des 14 mars et 25 juin 1640 sont précédés d'une petite introduction où nous croyons bien reconnaître la manière de Chapelain[2].

La correspondance de Chapelain nous permet de nous faire une idée de ses opinions sur les principaux problèmes de la politique de son temps.

Il est de ces bourgeois parisiens profondément attachés au Roi et à la famille royale, en qui une longue sépara-

1. Sans doute dans l'article paru le 25 juin 1640 (nº 81 p. 425) intitulé : *Journal de ce qui s'est passé entre les Armées Françoise, Suédoise, de Luxembourg et de Hesse d'une part ; et les Impériale, Saxonne et de Brandebourg d'autre, depuis le 10 jusqu'au 27 du passé.*

2. Année 1640, nº 35, p. 149 : « *Relation très particulière du passage du Rhin par l'armée du Roy commandée par le duc de Longueville* :

L'une des plus notables différences des bons esprits d'avec les vulgaires est que ceux-ci se contentent de la surface et connaissance générale des choses, au lieu que les premiers, outre la science qu'ils en ont commune avec les autres, se plaisent principalement au détail de leurs circonstances, desquelles seulement se tirent les instructions et utilités de l'histoire, dont la vérité ne se pouvant sçavoir que par le temps, le profit qui en procède le doit emporter au-dessus du plaisir de la nouveauté, si l'on ne veut dire que ce qui est ignoré est toujours nouveau, et, comme tel, ne nous prive pas de contentement. Quoi qu'il en soit, il n'est pas raisonnable que ce fameux passage du Rhin, qui n'est en rien inférieur à aucun des précédents, ne soit connu que par les avis des marchands. Il faut que la postérité en suive les conseils et l'exécution par le récit de ceux qui ont franchi ce grand retranchement en une situation si incommode. » [Suit le récit, 4 pp. petits caractères].

On voit que Chapelain, en bon journaliste, sait déjà que le public aime les nouvelles fraîches et s'inquiète du sort qu'il réserve à un article de mars où sont rapportés des événements de décembre. Voici maintenant l'introduction de l'article du 25 juin :

« La confusion et incertitude des nouvelles d'Allemagne, que nous a causé la diversité des lettres et avis, ne pouvant compatir avec la lumière que mes mémoires tâchent de laisser à la postérité pour servir de matière à nostre Histoire et servir cependant la curiosité qui n'est plus particulière à nostre Nation comme elle estoit du temps de Jules César, mais est aujourd'hui commune à tout le monde : je vous fai part de tout ce que j'ai appris s'estre passé de jour en jour entre ces armées, mesme de ce qui avait été obscurément ou trop généralement touché en nos précédentes. » L'article annoncé n'est autre qu'un extrait d'une lettre du lieutenant général Stalhaus, Suédois, datée de Benthen en Silésie, le 14 mai 1640, qui raconte en effet la jonction de Longueville et de Banier.

tion, impatiemment supportée, n'avait pas encore diminué l'affection. Mais, monarchiste convaincu, il se fait du pouvoir royal une idée bien éloignée des théories en faveur chez les monarchistes purs, depuis que les courtisans de Louis XIV l'inventèrent pour légitimer son absolutisme. Chapelain ignore complètement le droit divin et place dans le peuple et dans son libre consentement la source et la justification du pouvoir royal. En 1662, Doujat, chargé par Lyonne de rédiger une consultation sur la valeur des renonciations de la Reine, soumit son travail à Chapelain, qui lui adressa à cette occasion une véritable théorie du pouvoir royal[1].

Il pose en principe que le gouvernement n'existe que pour le peuple et ne peut exister que par lui. Si dans les états monarchiques le royaume est le plus souvent héréditaire, c'est seulement parce que le peuple juge ce mode de transmission plus avantageux et propre à lui éviter l'inconvénient des élections fréquentes[2]. Mais le royaume n'est la propriété ni du Roi, ni de la famille régnante, qui n'en ont que l'administration. Le Roi n'a donc pas tous les droits ; chacun ne lui doit obéissance que dans la mesure où cette obéissance est nécessaire au bien de tous. En revanche tous et chacun ont le droit d'exiger qu'il fasse consciencieusement son métier de Roi. S'il ne le peut ou ne le veut, il ne lui appartient pas de disposer de sa couronne, et, si par quelque rencontre tous ceux que la nature désigne pour ses héritiers se trouvent incapables d'assumer la charge du pouvoir, c'est au peuple, et non à ceux qui sont tombés dans cette incapacité, de disposer de lui-même et de choisir celui qu'il jugera le meilleur. Il n'y a donc pas de renonciation valable sans le consentement du peuple : car si un roi peut se démettre, au moins ne peut-il priver ses descendants d'un droit dont ni lui ni eux ne sont les maîtres. Enfin quand le Roi mésuse de l'autorité qui lui est déléguée, et que la famille régnante, en se faisant complice de sa mauvaise administration, ne donne plus au peuple les garanties qui l'avaient fait choisir,

1. 30 juillet 1662, II, 249. Le travail de Doujat est mentionné dans la *Bibliothèque Historique de la France*, nº 28,842.

2. Cf. Pascal, *Pensées*, Havet, V. 3.

alors le peuple a le droit de résister à l'oppression et d'en appeler à l'épée.

Ainsi le bien du peuple est la loi du royaume, sa volonté le fondement du pouvoir, son intérêt la limite des droits et des devoirs du Roi, et l'hérédité, un expédient commode pour être mieux servi : que le peuple ait de justes raisons de se croire mal servi, l'insurrection reste sa ressource suprême et le plus sacré de ses droits. Théorie très libérale, très « antique » et très moderne en même temps, et très laïque aussi, puisque tout dogme, toute idée théocratique en sont rigoureusement exclus.

Ces considérations sont d'ailleurs purement spéculatives. Fidèle sujet du Roi, admirateur sincère des grands ministres dont il a été l'ami et l'obligé, Chapelain ne fut jamais de ceux qui murmurèrent. Il a vivement blâmé toutes les tentatives de rébellion dont sa longue carrière l'a rendu témoin. Emu par le destin d'une tête si illustre, il a eu pour Montmorency des paroles de compassion, mais il a approuvé un exemple devenu nécessaire [1]. Les menées de Gaston ont trouvé en lui un juge impitoyable [2]. Ami de Retz, admirateur fervent de Condé [3], pensionnaire de Longueville, il a blâmé la Fronde : Arnauld et Montreuil l'ayant engagé à accepter en apparence le titre de précepteur du duc d'Enghien pour avoir en effet toute la confiance de Mme la Princesse, Chapelain leur aurait fait une espèce de crime de croire qu'il y consentirait [4].

En politique étrangère, Chapelain, d'humeur pacifique, n'est nullement ce que nous appellerions un pacifiste. Il préfère la paix, mais la guerre lui paraît naturelle et ne l'effraie ni ne l'indigne [5]. Il la prévoit et l'annonce dès la fin de 1632. Les premières défaites, en le rendant pessimiste, lui font souhaiter la paix [6] ; après quelques succès,

1. A M. de Bretonvilliers, 24 nov. 1632, I, 7.

2. A M. de St Christophe, fin 1632. N. a. fr. 1885, fol. 20. Ch. va jusqu'à redouter comme un malheur national l'avènement possible du prince.

3. Voir son cri de joie quand Condé rentre en France. A Brieux, 2 mars 1660, II, 79.

4. Goujet.

5. A C. de Ste Garde, 27 juillet 1663, II, 317.

6. A Balzac, 7 sept. 1636, I, 115.

il la désire parce qu'il la croit possible à des conditions honorables[1]; après Brisach il l'attend[2]. Est-ce qu'à force d'attendre la paix il s'est habitué à la guerre, ou que la victoire enfin venue à nos armes, lui a rendu cette paix moins précieuse ? Toujours est-il qu'en 1660 sa joie ne va pas sans réserves[3]. Plus tard enfin, ébloui par la gloire de Louis XIV, il se laisse entraîner comme tout le monde. Ses lettres sont pleines de menaces contre les jaloux et les ennemis du Roi. La guerre de Hollande, malgré tant de liens d'amitié avec les plus illustres citoyens de la République, ne lui inspire que des paroles de froide pitié[4], quand ce ne sont pas des sarcasmes et de cruelles injures[5]. Quant à l'Espagne, l'adversaire insolent, si longtemps triomphant, il a pour elle une haine véritable. Il rejette sur les Espagnols toute la responsabilité de la guerre; il voit en eux le seul obstacle à la paix générale[6]; il les croit capables des plus noirs forfaits et colporte complaisamment les mauvais bruits sur leur compte[7]. Dans toutes les occasions, même quand il s'agit de questions littéraires, il laisse éclater ses sentiments. Et quand on songe à tous les maux que nous venions de souffrir pendant deux siècles par la faute des Espagnols, quand on se rappelle combien de mauvais Français avaient cherché par delà les Pyrénées un appui à leurs ambitions, on ne peut lui en vouloir de ses colères et de ses haines, qui ne lui furent inspirées, comme toutes ses idées politiques, que par son ardent amour de son pays et de son roi[8].

1. Au même, 6 juin 1638, I, 244.

2. A Godeau, 30 déc. 1638, I, 346.

3. A du Maurier, 16 juillet 1660, II, 88.

4. A Grævius, 13 mars 1672, II, 813.

5. A Moultz, 2 mai 1672 ; à Grævius, fév. 1673, II, 777-810.

6. A Balzac, 7 avril 1640, I, 599.

7. Il croit, et répand autour de lui, que ce sont les Espagnols qui ont fait empoisonner le chevalier de Sales, gouverneur du château de Nice, (15 sept. 1639, I, 495) ; il les soupçonne aussi d'avoir empoisonné le M[is] de Feuquières, mort prisonnier à Thionville, quelques jours avant la date où il allait être échangé (A Balzac, 18 mars 1640, I, 585).

8. Nous ne parlons pas de ce projet de guerre contre les Turcs et de conquête de l'Orient qu'il propose à tous les « héros » de ses Odes. C'est une simple matière à mettre en vers français.

CHAPITRE III

LA VIE LITTÉRAIRE DE CHAPELAIN DEPUIS SA SORTIE DE CHEZ M. DE LA TROUSSE JUSQU'AUX « SENTIMENS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE SUR LE CID »

Ce serait certainement trop de dire que les circonstances seules ont amené Chapelain à la littérature. Il se peut qu'elles y aient aidé, et si les occasions qui lui furent offertes à plusieurs reprises de jouer un rôle sur un autre théâtre s'étaient présentées, aussi séduisantes, dix ou quinze ans plus tôt, il est permis de se demander si son choix n'en aurait pas été changé. Mais dix ans de silencieux travaux, la résistance qu'ont toujours trouvée en lui les tentations de la politique, une fidélité de cinquante années aux études qu'il avait choisies presque au sortir de l'enfance et, plus encore, l'énorme labeur qu'il a fourni, sans lassitude et sans dégoût, jusqu'au seuil du tombeau, témoignent assez qu'à défaut d'une passion violente, dont son tempérament le rendait peu capable, il a eu pour les lettres une inclination véritable.

Entendons-nous bien cependant. Ce qui attire et retient Chapelain, ce n'est pas le culte du beau. Il n'a pas au dedans de lui-même cette image d'une beauté idéale dont parle si magnifiquement Cicéron au début de l'*Orator*, qui possède un homme tout entier et lui inspire l'irrésistible besoin de traduire dans l'harmonie des mots ou dans la perfection des formes le rêve qui le tourmente ; ou, s'il ne peut se hausser jusqu'à cette jouissance exquise, fait du moins vibrer tout son être d'une délicieuse émotion quand il en reconnaît le reflet dans l'œuvre de la nature ou dans

les créations de l'art. Son âme trop calme, trop circonspecte, disons le mot, trop froide, n'éprouve pas en présence du chef-d'œuvre ce frisson du divin enthousiasme. C'est que Chapelain — d'autres avant nous l'ont marqué, et particulièrement M. Lanson — Chapelain n'est pas un artiste. La *Pucelle* l'a trop prouvé ; mais pour le deviner il n'était pas besoin d'attendre qu'elle fût venue donner un si cruel démenti aux espérances qu'elle avait fait naître. Les *Sentimens de l'Académie sur le Cid* y suffisaient dès 1637, et mieux encore telles lettres de la même époque, où il parle du *Cid* avec une froideur que n'excuse pas la nécessité de ménager Richelieu. Les Anciens eux-mêmes, qu'il met si haut, n'ont pu par une pratique assidue éveiller en lui le sentiment qui lui manquait. Il n'a jamais éprouvé contre les mauvais poètes cette irritation généreuse qui armera Boileau et qui faisait souhaiter à du Bellay qu'un ordre exprès du roi leur interdît d'écrire. La critique telle qu'on la pratique autour de lui, la satire des défauts, lui semble un métier peu honnête, inspiré par l'envie et par la méchanceté : il est homme de trop bonne compagnie pour laisser voir de si vilains défauts. Critique lui-même, il a des mots très durs pour ceux qu'il ne veut pas avouer pour ses confrères, « MM. les Critiques de profession, qui par leurs coups de dent font voir leur nature canine ». Il affecte le plus superbe dédain pour « les croassemens de ces corbeaux jaloux ». C'est après la *Pucelle* qu'il s'exprime ainsi, mais, dès les *Sentimens sur le Cid*, le soin qu'il prend de justifier la critique et les restrictions qu'il y apporte prouvent qu'il n'avait pas attendu, pour en juger sévèrement, que son œuvre à lui-même en eût subi les morsures.

Ce n'est donc pas « le besoin de médire », encore moins la passion de servir la beauté, qui l'ont amené à la critique. Non. Il est devenu critique comme il serait devenu médecin ou physicien, parce qu'il a trouvé dans l'étude des lettres la satisfaction de ce besoin de savoir dont il a été possédé toute sa vie. C'est, en effet, le trait le plus caractéristique de son intelligence que cette curiosité qui s'intéresse à tout. Son esprit se complait à s'enrichir chaque jour de connaissances nouvelles, à approfondir tous les

problèmes qui se posent à son temps, et pour se procurer cette satisfaction qui l'enchante il n'est pas de peine devant laquelle il recule, pas de fatigue qu'il n'affronte. S'il n'est pas bien sûr qu'il ait toujours eu, comme le prétend Tallemant des Réaux, « la poésie en tête », ce dont on ne saurait douter, c'est qu'il n'ait toujours eu la passion de l'étude.

Or, il est bien certain qu'au temps de Chapelain la littérature était le champ le plus vaste qui s'ouvrît devant un esprit curieux : par la variété des questions qu'elle remuait, le nombre des problèmes qu'elle posait, la quantité d'œuvres qu'elle offrait comme une matière presque inépuisable aux investigations, par la vogue dont elle jouissait depuis bientôt un siècle, par la fortune ou la gloire qu'elle avait donnée non seulement aux poètes comme Ronsard, Desportes ou Malherbe, aux orateurs comme le cardinal du Perron, ou aux « amateurs » à la façon de Montaigne, mais encore aux érudits et aux théoriciens comme Estienne, Ramus ou Scaliger, elle promettait à ses disciples plus de satisfactions que la science encore bégayante et tenue de tous côtés en lisières.

C'est ainsi que Chapelain s'est tout naturellement tourné vers elle, non pour produire, mais pour apprendre, non en poète tourmenté du besoin de chanter, ni même en artiste avide d'émotions esthétiques, mais pour la joie de savoir et de comprendre, en historien, en grammairien, en philosophe. C'est ainsi que, par le progrès de ses études et le développement de son intelligence, il est devenu peu à peu d'un curieux passionné un érudit très averti, puis un théoricien, le plus savant, le plus écouté, et peut-être le plus profond des théoriciens de son temps. Ce n'est que plus tard, par le concours des circonstances et un peu malgré lui, parce que les consultations sont venues naturellement chercher celui qui passait pour l'homme de France qui savait le mieux « en quoy consiste la vraye perfection des choses », qu'il en est arrivé à cette critique des défauts, qu'il n'aimait guère : encore la voulut-il *préventive* et discrète, réduite au rôle de conseillère et de guide, avant la publication et dans le tête à tête du cabinet. Il consentit à être, avec la sévérité en moins,

le Quintilius des auteurs de son temps ; il n'en voulut jamais être le Zoïle, et, hormis le cas où une volonté supérieure l'y a contraint, il ne l'a jamais été. A ce rôle il a d'ailleurs assez vite pris plaisir : sa vanité, son intérêt et son sincère amour des lettres y trouvaient leur compte ; ajoutons : son patriotisme ; car il a pu croire, il a cru sincèrement, en mesurant la distance qui séparait son pays de cette antiquité qu'il admirait et de l'Italie qui lui inspirait une généreuse jalousie, que l'étendue de son savoir et la solidité de sa doctrine le destinaient à « débarbariser » la France.

C'est peu à peu, aux environs de 1630, que Chapelain a pris conscience de ce rôle, à mesure qu'il se révélait au public et conquérait sa place au premier rang parmi les doctes. Or, vers ce temps, un genre nouveau sollicitait leur attention. Jusqu'alors ils avaient à peu près complètement ignoré le théâtre. M. Rigal[1] a montré pour quelles raisons ces esprits raffinés ne pouvaient même pas songer à se fourvoyer à l'Hôtel de Bourgogne, en proie aux artisans, aux pages, aux laquais, à la cohue turbulente et grossière. Ils avaient eu leur théâtre, imité de l'antique, mais tout livresque. Ils s'en seraient peut-être contentés longtemps encore, si ce théâtre n'était pas mort au commencement du XVII[e] siècle, et si l'exemple de l'Italie, la tradition des collèges et de quelques châteaux et aussi des œuvres comme *Pyrame et Thisbé* (1617), la *Bergerie* de Racan (1619) et la *Sylvanire* de d'Urfé (1625) ne leur avaient donné le goût d'un théâtre vivant qui fût en même temps littéraire. Vers 1625, c'était la Pastorale[2] qui essayait de réaliser cet idéal ; mais à partir de cette date la production devient très intense et plus variée. Dans l'extrême confusion qu'entretenait l'extrême liberté, on sentit le besoin d'introduire cette régularité d'où semblait venir la supériorité du théâtre italien. La question des règles du théâtre allait se poser, et la règle des vingt-

1. *Alexandre Hardy et le théâtre à la fin du* XVI[e] *et au commencement du* XVII[e] *siècles*, Paris, Hachette, 1889, in-8. — Cf. l'étude de M. Rigal sur ce théâtre dans l'*Histoire littéraire* de Petit de Julleville.

2. Marsan. *La Pastorale dramatique en France à la fin du* XVI[e] *et au commencement du* XVII[e] *siècle*, Paris, Hachette, 1905, in-8.

quatre heures, tant par l'heureuse simplicité de sa formule que parce qu'on sentait confusément qu'à son sort était lié celui de tout un système dramatique, allait devenir comme le symbole de toutes les autres, le drapeau autour duquel se livrerait la bataille. Bataille confuse, assurément, mais longue d'environ dix ans, où il fallut revenir souvent à la charge et recourir aux armes les plus diverses pour assurer le triomphe des règles. Chapelain, en mettant à leur service sa science et sa conviction, y a contribué plus que personne et a conquis du même coup comme critique une autorité définitive. Son rôle en cette guerre a été si important qu'il est devenu pour l'opinion courante le père, ou le parrain des Trois Unités. Il y a là bien de l'exagération.

C'est incontestablement Chapelain qui fut le premier à reparler en France de la règle des vingt-quatre heures, dans ce passage de la *Préface de l'Adone* où il conseille de commencer le récit épique *in medias res*,

« pour ne pas lui donner plus de cours que d'un an, terme que se sont prudemment prescrit tous ceux qui avec honneur ont voulu traiter d'action illustre en poésie narrative, *comme celui d'un jour naturel ceux qui ont embrassé la poésie représentative.* »

De là à conclure avec M. Bourgoin[1] que Chapelain est « vraiment l'auteur » de la règle des Trois Unités, que c'est lui qui l'a « inventée », il y a loin. Un érudit aussi versé que lui dans les littératures ne pouvait plus guère *inventer* une règle dont une quinzaine d'auteurs avaient déjà parlé en Italie, en France et en Espagne[2]. M. Bovet n'a même pas pu prouver, comme l'a remarqué M. Lanson, que cette mention de la seule unité de temps, glissée incidemment dans une dissertation sur l'épopée, soit devenue le point de départ des discussions qui se sont livrées dans la suite ; rien ne permet de croire que l'unité

1. *Les Maîtres de la Critique au* XVII*e siècle*, p. 26 et 36.

2. Sans parler des Anglais, qu'il ne connaissait certainement pas. Voir sur cette question Breitinger. *Les Unités d'Aristote avant le Cid de Corneille*, Genève, 1879, in-12 ; Brunetière, *Evol. des Genres*, t. I.

de jour ait été plus remarquée en 1623 dans la *Préface de l'Adone* qu'en 1609 dans la *Sophonisbe* d'Hélye Garel, ou que les trois unités en 1605 dans l'*Art Poétique* de Vauquelin de Fresnaye ; encore moins que Chapelain ait alors travaillé à la faire reconnaître par les auteurs dramatiques, ni même qu'il y ait songé. Au contraire, comme le montre M. Rigal, le fait que d'Urfé, voulant faire de sa *Sylvanire* une pastorale aussi parfaite que les modèles Italiens, ne dit pas un mot des unités suffit à établir qu'en 1625, dans les cercles les plus distingués, on ne songeait pas aux vingt-quatre heures, et que la régularité relative de certaines œuvres, qui sont surtout des pastorales, est le résultat *involontaire* ou de la nature même du sujet ou de l'imitation des pastorales régulières italiennes.

Dans un ouvrage imprimé, ce n'est pas Chapelain, c'est Ogier en sa *Préface de Tyr et Sidon* (1628)[1], qui entama les hostilités. Mais, comme le remarque encore M. Rigal, cette préface n'est pas l'œuvre d'un dramaturge ; c'est une dissertation académique signée d'un pur savant, qui écrit « pour les doctes à la censure desquels il défère infiniment » et qui se préoccupe fort peu de l'état du théâtre contemporain. Cependant elle prouve qu'à défaut d'imprimés, au moins par des propos tenus en des cercles lettrés, certains critiques avaient déjà émis l'idée d'imposer les vingt-quatre heures au théâtre[2]. Que Chapelain ait été l'un d'eux, étant donné l'ardeur avec laquelle nous le voyons soutenir cette règle peu après, cela est infiniment probable ; mais qu'il ait été le premier, nul indice ne permet de l'assurer.

Il y a bien le récit de l'abbé d'Olivet. Mais il convient de l'envoyer rejoindre au pays de la légende ce que le même d'Olivet a dit de la vocation poétique de Chapelain. Ce serait quelque temps avant d'avoir reçu sa pension du

1. Réimprimée dans le tome VIII de l'*Ancien théâtre français* (Bib. Elzévir), 1856.

2. Sinon Ogier n'aurait pas eu l'idée d'en montrer les inconvénients pratiques et de prouver que « les anciens et les plus excellents maîtres du métier n'ont pas toujours observé *cette règle que nos critiques veulent nous faire garder si religieusement à cette heure* ». p. 15.

duc de Longueville que Chapelain « avait eu du cardinal de Richelieu une pension de pareille somme : et cela au sortir d'une conférence sur les pièces de théâtre, où il montra en présence du cardinal qu'on devait *indispensablement* observer les trois unités de temps, de lieu et d'action ». Le malheur est que la pension de Richelieu à Chapelain et même les gratifications qui la précédèrent pendant près de deux ans sont toutes postérieures à la pension du duc de Longueville. De plus, au temps de ces premières discussions sur la règle des vingt-quatre heures, Richelieu ne se préoccupait pas encore de ces problèmes dramatiques et ne connaissait Chapelain que de nom. La première audience du cardinal ne fut en effet accordée au poète, nous le verrons bientôt, que le 5 août 1633.

Vers le temps où Ogier publiait sa préface, deux grands seigneurs, le comte de Cramail et le cardinal de la Valette, persuadaient à Mairet « de composer une pastorale avec toutes les rigueurs que les Italiens ont accoutumé de pratiquer en cet agréable genre d'écrire ». Sans se donner la peine de rien inventer, comme s'il n'eût trouvé d'intérêt que dans la mise en œuvre, il reprit la *Sylvanire* de d'Urfé. Dans une pénétrante analyse, M. Marsan[1] a montré par quel travail patient et réfléchi Mairet s'est efforcé de réduire son modèle à cette régularité qu'on lui demandait et que ce qu'il y a d'intéressant dans la nouvelle *Silvanire*, ce n'est pas la préface, dont on parle toujours, mais la pièce elle-même, pour les préoccupations qu'elle révèle chez son auteur. Pour la première fois, à la représentation de *Silvanire*, en 1630[2], on vit au théâtre une pièce que l'auteur avait de parti pris fait tenir dans les vingt-quatre heures. Peu importe que l'accueil ait été assez froid et que Mairet, vexé, ait déclaré qu'il avait fait sa pièce plutôt pour l'Hôtel de Montmorency que pour l'Hôtel de Bourgogne : la pièce avait été jouée ; la question de jour était avec elle sortie du cabinet des doctes et mon-

1. Op. cit. p. 375 et suiv.

2. M. Marsan dans son étude sur la *Pastorale* (375, note) et dans l'Introduction de son édition de la *Sylvie* (Paris 1905) a montré qu'il faut revenir pour la représentation des pièces de Mairet aux dates que l'auteur lui-même a données dans la préface du *Duc d'Ossone*.

tée sur les tréteaux. Venu quelque temps après à Paris pour voir le succès de sa *Mélite*, Corneille apprenait qu'il existait une règle des vingt-quatre heures et décidait d'y conformer sa tragi-comédie de *Clitandre*.

C'est donc à Mairet que revient l'honneur, si on veut que ce soit un honneur, d'avoir réellement posé la question au théâtre. M. Bovet, qui accorde à la phrase de l'*Adone* une importance exagérée, veut que ce soit Chapelain qui ait inspiré Mairet. Mais M. Bovet ne le démontre pas et jusqu'à preuve du contraire nous devons nous en tenir au récit de Mairet. Il n'en reste pas moins que Chapelain fut des premiers à batailler pour la règle nouvelle. Avec quelle ardeur il la soutenait et par quels moyens il essaya d'abord de la faire triompher, c'est ce qu'on voit dans sa *lettre du* 30 *novembre* 1630 *sur la nécessité des vingt-quatre heures dans les pièces de théâtre*[1].

Cette lettre est une réponse à Godeau[2] qui lui avait écrit « trois grandes pages » contre l'unité de jour. Dès les premiers mots l'auteur prend nettement parti et donne à la règle son caractère d'obligation :

« Mon avis seroit que vous observassiés cette règle des vingt-quatre heures, aussi bien que toutes les autres, et que vous l'estimassiés nécessaire dans ce genre de composition sinon absolument, au moins de cette sorte de bienséance qui approche fort de la nécessité. »

Il va donc plus loin que Mairet qui, vers la même date (le privilège de la 1re édition de *Silvanire* est du 3 février et l'achevé d'imprimer du 31 mars 1631) ne souhaitait pas autre chose, sinon que ses conseils détournassent les auteurs d'une excessive licence.

Vient ensuite la division, où Chapelain annonce un exposé doctrinal suivi d'une réfutation en règle des objections de son correspondant. En réalité dans la seconde partie il revient assez souvent sur des points traités dans la première : malgré l'apparente netteté du plan, sa lettre

1. Bibl. Nat. f. fr. 12847 fol. 11-21. Imprimée pour la première fois par M. Arnaud. op. cit. Appendice p. 336. Un bref commentaire dans le corps de l'ouvrage.

2. A Carrel de Sainte-Garde, 15 déc. 1663, II, 339.

laisse fort à désirer sous le rapport de la composition. C'est qu'elle n'est pas une dissertation sur les Unités, mais une vraie lettre, envoyée à un correspondant pour vaincre ses résistances, et très probablement improvisée sur le texte même auquel elle répond. Il était important de faire cette remarque dès le début, parce qu'elle répond à certaines critiques qu'on a adressées à cette œuvre de Chapelain et parce qu'elle explique que nous n'en entreprenions point une analyse en règle. Nous nous bornerons à en passer rapidement en revue les idées principales, pour nous rendre compte du point où en était alors Chapelain, à moitié chemin de la *Préface de l'Adone* et des *Sentimens sur le Cid*.

Godeau avait présenté huit objections :

1° La règle des vingt-quatre heures est une *invention nouvelle*, à laquelle les anciens ne sont pas assujettis;

2° Elle est *trop étroite :* elle écarte les meilleurs sujets, ceux où la matière est la plus abondante;

3° Elle est *inutile :* le spectateur sait bien qu'au théâtre il n'y a que feinte et son imagination complaisante se prête aux exigences du poète et aux nécessités de la matière ;

4° Elle est *arbitraire :* il faut limiter la durée de l'action à celle de la représentation, ou ne pas la limiter du tout ;

5° Elle est *contraire au principe même de l'art*, car l'imitation fait seule toute la poésie et n'a pas besoin d'autre règle que sa perfection;

6° Elle *diminue le plaisir* que l'on prend au théâtre en rejetant en des récits des faits qu'il serait plus intéressant de voir représentés ;

7° Elle est *illogique*, car elle refuse au théâtre ce qu'on accorde à l'épopée ;

8° Elle est enfin *contradictoire*, puisqu'elle prétend s'imposer au nom de la vraisemblance dans un genre qui supporte d'autres invraisemblances, telles que les monologues et le langage en vers.

De ces objections, Ogier en avait déjà formulé quelques-unes. Tant que durera la guerre des unités, on les retrouvera sous la plume des adversaires de la règle. Amidor, l'ennemi des règles dans les *Visionnaires* de Desmarets de

Saint-Sorlin, l'auteur anonyme du *Discours à Cliton* et, vingt-quatre ans plus tard, Racan dans sa *lettre à Ménage touchant la poésie dramatique* les reprendront successivement. Les Romantiques eux-mêmes ne trouveront pas de nouveaux arguments pour achever la ruine du théâtre classique : si bien que revenu pour défendre son œuvre, après avoir lu la *Préface de Cromwell*, Chapelain eût pu dire à Victor Hugo : « Monsieur il y aura tantôt deux siècles qu'on m'a fait toutes ces objections et que je crois y avoir répondu ». Quelle était cette réponse, c'est ce qui nous reste à examiner.

Tout d'abord il invoque « la pratique des anciens suivie d'un consentement universel par tous les Italiens ». Il doute si peu que cette pratique ne soit en faveur de sa thèse qu'il ne cherche même pas, comme certains le faisaient autour de lui, à expliquer les difficultés qu'offrent à ce point de vue certaines pièces grecques ou latines. En revanche, dans cette question aristotélicienne entre toutes, il fait fi de l'autorité du Philosophe et de ses Commentateurs : il ne se souvient même pas s'ils l'ont traitée ! Dédain tout affecté : sa lettre est remplie des idées d'Aristote et plus encore de Scaliger et de Castelvetro[1] ; et, chose plus convaincante encore, on y retrouve des allusions précises à certains passages de l'*Art poétique* sur des matières qu'on ne s'attendrait guère à voir traitées en cet endroit[2]. Quant au consentement universel, s'il le réduit à celui des seuls Italiens, c'est que les autres peuples, Espagnols ou Français, à plus forte raison

1. Voir par exemple (nous citons au hasard) ce qu'il dit de l'imitation (fol. 11 v°) : du *vraisemblable* aussi nécessaire que l'imitation (fol. 12 v°, 14 v°, 18) ; du *vrai historique* toujours vraisemblable (fol. 15 v°) ; de la *purgation des passions* (fol. 12) et du *rôle moralisateur* du théâtre ; de l'*unité* et de la *simplicité* de l'action (fol. 12 v°, 15 v°) ; des *progrès encore possibles* au théâtre (fol. 19) ; de la *médiocre longueur* (15 v°) ; de la *distinction de l'Épopée et de la Tragédie* (fol. 15) ; de la *supériorité de la prose au théâtre* et du *mètre iambique* très voisin de la conversation (fol. 20 v°).

2. Vg. « Les Anciens luy ont donné des vers (au théâtre) sur cette considération qu'ils n'avoient comme point d'harmonie et qu'ils tenoient plus de la prose que du vers. » Cf. Aristote, Poet. IV, 1449a23 — « Pour cela mesme sont les préceptes qu'ils (les Anciens) nous ont donnés concernant les habitudes des aages et des conditions, l'unité de la fable, sa juste longueur, bref cette vraysemblance si recommandée et si nécessaire en tout Poème. » Cf. Aristote, VIII, 1451a 28,30 ; — VII, 1451a 3,4 ; — IX 1451b 1.

Anglais et Allemands s'il les avait connus, ne lui paraissent pas encore sortis de la barbarie. Au-dessus du consentement universel, au-dessus même des Anciens, il met la *raison*, interprète de la nature : « Il paraît par ce que j'ay dit jusqu'icy, écrit-il à la fin de sa première partie, que *cette doctrine est tirée de la nature mesme* » ; dès le début de sa lettre, il se vante d'apporter *non des loix mais des raisons* et de fournir *de son chef* les *motifs* qui doivent *obliger* tous les bons poètes dramatiques à l'observation de la règle ; enfin d'un bout à l'autre de son argumentation, c'est sur la raison qu'il prétend s'appuyer uniquement [1]. Il a tant de confiance en elle qu'il veut qu'elle régente jusqu'au plaisir. Le spectateur n'a pas le droit de s'amuser en dépit des lois qu'elle édicte, et, si on lui oppose qu'il en est qui s'arrogent ce droit, Chapelain se fâche : c'est un intolérable abus, et, un tel plaisir « extrêmement rustique et du tout incapable de toucher les esprits nés à la politesse et à la civilité », il faut l'abandonner « aux idiots et à la racaille [2] ».

Or, la raison, fondée sur la nature, démontre qu'une pièce de théâtre ne saurait émouvoir légitimement le spectateur et produire son effet moralisateur que par le moyen de l'imitation ; encore ne suffit-il pas, comme le soutient Godeau, d'imiter la nature : il faut l'imiter *avec vraisemblance*, c'est-à-dire « obliger l'esprit par toutes voyes à se croire présent à un véritable événement et à vestir par force dans le faux les mouvements que le vray mesme eust peu donner » ; ce qui revient à dire que « la figure doit estre le plus qu'il se peut semblable en toutes

1. Dans la lettre à Carrel de Sainte-Garde, en annonçant l'envoi de celle qu'il écrivit autrefois à M. l'évêque de Vence sur l'unité de jour requise dans les pièces de théâtre, il dit encore : « Je vous la tiendray preste pour en avoir vostre jugement, car la raison que j'allègue pour la nécessité de cette règle doit estre d'autant plus soumise à vostre censure qu'elle est toute mienne et qu'elle ne se soustient pas sur l'authorité des maitres anciens ny nouveaux. »

2. On voit donc quelle erreur il y a à soutenir, comme le fait Brunetière dans l'*Evolution des Genres* qu'il fallut attendre Boileau pour *fonder en nature et en raison* les règles que le XVIe siècle avait tirées des Anciens et que Chapelain et son temps auraient acceptées comme des dogmes. Brunetière cite bien un texte, mais il est de... Scudéry, et formellement contredit par vingt passages de Chapelain.

circonstances à la chose figurée », la représentation semblable à l'action. C'est de ces principes, si visiblement inspirés de Scaliger [1] et qui tendent à faire du théâtre non plus une fiction vraisemblable, mais un véritable trompe-l'œil, que Chapelain tire ses arguments en faveur de l'unité de jour.

C'est parce que la raison démontre que l'effet sera d'autant plus puissant que l'attention sera concentrée sur un plus petit nombre d'événements, qu'il faut que l'action soit non seulement une, mais simple et brève, ramassée autour de la catastrophe, « la seule pièce de tout le poème qui donne le coup à l'esprit et le met au point où on le désire » : et de là il se déduit qu'un poème ainsi conçu ne peut se prolonger. C'est parce que le théâtre, plus que tous les autres genres poétiques s'adresse aux sens, aux yeux principalemeut, en même temps qu'à l'esprit, et parce que la nature a rendu nos sens incapables de ramasser comme l'imagination les temps et les lieux en peu d'espace, que le théâtre a des lois plus étroites que l'épopée : c'est parce que l'esprit se refuserait à admettre contre le témoignage des yeux qu'une même scène représente successivement des lieux différents, qu'il faut observer l'unité de lieu ; et, comme une longue durée ne va pas sans la diversité des lieux, « n'y ayant point d'apparence qu'une histoire de dix ans se fust passée toute en une mesme place », l'unité de lieu entraîne l'unité de temps ; c'est pour la même raison, parce que nos yeux et nos oreilles ne laisseraient pas notre imagination, quelque bonne volonté qu'elle y mît, se persuader que pendant les trois heures employées au théâtre il s'est effectivement écoulé des mois ou des années, que l'unité de jour s'impose, même en dehors de l'unité de lieu. En un mot (et c'est à cette seule idée, empruntée à Castelvetro, que se réduit toute l'argumentation de Chapelain), c'est parce

1. Epinomis, pars prima, II, p. 347. « Poetae finem esse docere cum jucunditate. » — Historicus, I, p. 1 « Quamobrem tota in imitatione sita fuit. Hic enim finis est medius ad illum ultimum, qui est docendi cum delectatione. Namque poeta etiam docet, non solum delectat, ut quidam arbitrantur. » Idaea XCVII, p. 145 : « Res ita deducendae sunt ut quam proxime accedant ad veritatem ».

que la raison démontre qu'il ne saurait sans danger pour la « créance », partant pour l'émotion, y avoir désaccord entre les sentiments qu'éveille en nous le drame et les impressions organiques qu'en provoque la représentation, que les vingt-quatre heures s'imposent, non comme un programme qu'il faille remplir, mais comme une limite qu'on ne doit jamais dépasser. Car (et c'est là le point faible du raisonnement), si nos sens exigent véritablement cette quasi-identité entre la représentation et la chose représentée, c'est trois heures et non vingt-quatre qu'il faut accorder à l'action. Godeau l'avait dit, et Chapelain s'avoue touché de l'objection. Il a beau soutenir « qu'il y a notable différence entre un jour et dix ans et que l'imagination est bien plus facile à tromper, ne s'agissant que d'un petit espace au respect d'un autre qui n'est guère plus grand qu'elle ne seroit s'agissant d'un petit espace au respect d'un beaucoup plus grand » ; il a beau invoquer les entr'actes, « qui doivent tenir lieu du temps que l'on peut s'imaginer à rabattre sur les vingt-quatre heures », il faut bien qu'il en arrive à dire que « faisant dans l'espace de trois heures arriver autant de choses qu'il en peut arriver en vingt-quatre, l'esprit se laisse facilement aller à croire, au moins pendant la représentation, que ce qui s'est passé a duré à peu près ce temps-là ». Et ce faisant, il démolit toute sa théorie : car ou nous perdons, lorsque nous sommes absorbés par une vive émotion, la notion exacte du temps, et alors qu'importe qu'il se passe en trois heures un jour, un mois ou des années ? ou les principes qu'il a posés d'abord sont vrais, et il faut limiter strictement la durée de l'action à celle de la représentation. Chapelain comprend que ce serait rendre tout théâtre impossible ; mais il ne comprend pas que céder sur ce point, c'est livrer à l'adversaire la clef de sa position et qu'il faut, après cette reculade,

1. Corneille, dialecticien retors, a bien compris le parti qu'on pouvait tirer de la théorie de Chapelain. Il reprend dans son *Troisième discours* cette idée de l'identité entre la représentation et l'action, mais c'est pour en conclure que la règle des 24 heures est moins une formule rigoureuse qui enferme sévèrement le poète, que l'indication d'un idéal vers lequel il doit tendre.

renoncer à parler d'obligation. Il n'y renonce pas et ainsi toute sa démonstration n'aboutit qu'à une inconséquence. Ce n'est pas le seul reproche qu'il mérite.

Remarquons toutefois qu'on ne saurait le blâmer d'omissions qui seraient des lacunes fâcheuses s'il avait voulu faire une dissertation sur les conditions du théâtre. Dans une lettre privée, en réponse à des objections précises, il n'était pas obligé de tout dire. De ce qu'il ne proteste pas contre la décoration simultanée, on n'a pas le droit de tirer qu'il l'approuve. S'il ne conclut pas nettement de l'unité de jour à l'unité de lieu, ce qu'il dit incidemment de celle-ci suffit à prouver qu'il la considère comme une condition non moins nécessaire de la régularité. Comme il demande aussi une unité d'action très rigoureuse, on voit qu'il se fait déjà une idée suffisamment nette du système dramatique qui découle de ses principes.

Mais il manque d'esprit d'observation. Au lieu de se soumettre aux faits, il s'efforce de les interpréter en sa faveur. Quand il ne le peut, il les nie, de très bonne foi d'ailleurs, ou bien il se fâche, et en arrive aux gros mots. C'est ainsi qu'il commet tant d'erreurs sur le théâtre grec ; ou qu'il attribue aux sens une intransigeance que démentent et l'histoire du théâtre et les faits les plus ordinaires de l'expérience quotidienne. Ce vice d'esprit est d'autant plus étonnant chez lui qu'il a des prétentions à donner à la critique une base scientifique, qu'il s'efforce d'appuyer sa doctrine sur des considérations psychologiques et même physiologiques. Malgré tout il reste ici ce que nous l'avons déjà trouvé dans la *préface de l'Adone*, un logicien, un raisonneur, un scolastique épris des belles constructions et des raisonnements invincibles. Quand il a posé un principe, il le poursuit jusque dans les derniers recoins de la logique : on le voit bien, quand au nom de la vraisemblance il veut proscrire les vers du théâtre. C'est pour cela qu'il manque de largeur de vues. Il se fait, par une construction toute logique, un idéal, mais au lieu de le proposer simplement comme modèle, il le déclare seul raisonnable, et nie en termes violents que ce qui s'en écarte puisse être digne du spectacle des

honnêtes gens. Mais peut-être que ce qu'on voyait tous les jours à l'Hôtel de Bourgogne justifiait bien des sévérités. Il faut encore tenir compte à Chapelain de ce qu'il ne prétend pas imposer la réforme au nom d'une autorité intangible : nous croyons avoir suffisamment montré qu'en 1630 il veut ne devoir la victoire qu'à la libre adhésion de la raison. Enfin, il faut le louer d'avoir, dès le début et incontestablement le premier, compris qu'au sort de l'unité de jour était lié celui de toute une conception dramatique. C'est pour cela, et non par une vanité de pédant, qu'il a mis tant d'ardeur à faire triompher ses idées. Il a voulu les unités obligatoires, parce qu'il a deviné qu'elles ne pouvaient convenir qu'à un genre de théâtre qui lui paraissait supérieur : théâtre non seulement vrai, mais vraisemblable, tout intellectuel et tout moral, très condensé, rapide d'action et simple d'intrigue, mais par sa rapidité même et sa condensation propre à faire sur l'auditeur une impression puissante : théâtre enfin où la forme aurait une importance d'autant plus grande que l'action y serait moins mouvementée et qu'il s'adresserait de préférence à un public lettré. Il faut avouer que ce n'est pas un mince mérite pour Chapelain d'avoir, dès la naissance du théâtre classique, trente-sept ans avant *Andromaque*, pressenti et presque déterminé ce qu'il serait dans son complet épanouissement : et c'est pour cela que sa lettre, improvisation hâtive, si confuse, si lourde et si embarrassée, si inférieure par tant de côtés aux *Sentimens sur le Cid*, n'en est pas moins un document d'une grande importance.

Bien qu'elle ne fût pas destinée à la publicité, il n'est pas douteux que cette lettre n'ait circulé dans les cercles lettrés. Les idées qu'en novembre 1630 Chapelain exprimait « de son chef » pour convaincre Godeau se retrouvent dans les préfaces qui paraissent coup sur coup : préface de Mairet pour la *Silvanire;* préface du médecin Isnard pour la *Filis de Scire* de Pichon (priv. du 8 mars, ach. d'imp. du 30 avril 1631); préface de Gombaud pour son *Amaranthe* (priv. du 3 juillet, ach. d'imp. du 12 juillet 1631), où, plus radical mais non plus conséquent que Chapelain, il réduit les vingt-quatre heures à douze :

préface de Rayssiguier pour l'*Aminte* (priv. du 15 août 1631, ach. d'imp. du 30 janvier 1632) ; avertissement de la *Pompe funèbre* de Dalibray (priv. du 16 mai 1632, ach. d'imp. du 1er mars 1634). Grâce aux efforts des auteurs de pastorales, les vingt-quatre heures gagnent du terrain, mais il s'en faut que la victoire soit déjà assurée. Un peu dédaigneuse de la foule, recherchant les suffragss des esprit cultivés, la Pastorale accepte volontiers le joug, mais la Tragi-Comédie tient bon. Même des auteurs ardents à défendre la règle ne se font point scrupule de lui être infidèles : témoin Mairet et ses *Galanteries du duc dOssone* en 1632. C'est qu'en même temps qu'aux doctes ils veulent plaire au public, et le public tient au genre mouvementé et touffu qui satisfait mieux son besoin d'émotions violentes. Soutenus par lui, les comédiens résistent, parce qu'ils craignent pour leurs décors. Si on en croit Segrais, Chapelain n'aurait guère eu de peine à en venir à bout ; l'intervention d'un grand seigneur aurait suffi :

« Ce fut M. Chapelain qui fut cause que l'on commença à observer la règle des vingt-quatre heures dans les pièces de théâtre ; et parce qu'il fallait premièrement la faire agréer aux Comédiens qui imposaient alors la loi aux Autheurs, sachant que M. le comte de Fiesque, qui avait infiniment de l'esprit, avait du crédit auprès d'eux, il le pria de leur en parler, comme il fit. Il communiqua la chose à M. Mairet, qui fit la *Sophonisbe*, qui est la première pièce où cette règle est observée [1]. »

Mais à l'époque où se placerait cette démarche, c'est-à-dire vers 1633-1634, le comte de Fiesque était à Rome, comme on le voit par les lettres que lui adresse Chapelain, où il n'est d'ailleurs nullement question de cette affaire. De plus la *Sophonisbe* n'est pas la première pièce régulière. En réalité les choses n'allèrent pas si vite. Les comédiens finirent par accepter la règle, quand la transformation du public et la concurrence de Mondory leur firent comprendre qu'ils avaient intérêt à attirer la clientèle élégante. Entre temps s'était produite une intervention

1. Segraisiana.

qui avait fait beaucoup pour le succès final : c'était celle de Richelieu. Ici encore nous retrouvons Chapelain.

*
* *

Avant d'en arriver à la collaboration de Chapelain et de Richelieu, il nous faut dire quelques mots d'une autre qui la précéda de quelques mois. En octobre 1632, le comte de Fiesque présenta à Chapelain un jeune homme de Dreux, pauvre et qu'on disait plein de talent, qui venait demander au critique, en se recommandant de son compatriote Godeau, de l'aider à sortir de misère et de la « servitude honteuse » où il gémissait de se voir. C'était le poète Rotrou, alors âgé de vingt-trois ans et à qui une tragicomédie et deux ou trois comédies avaient déjà donné, à défaut de fortune, quelque réputation. Chapelain reconnut en lui, à première vue, « un garçon de beau naturel » et lui promit son assistance ; comme les renseignements demandés à Godeau[1] se trouvèrent favorables, il lui continua en effet ses bons offices. Il se peut qu'il l'ait aidé pour la représentation des pièces assez nombreuses qu'il donna dans le cours de 1633 et il est fort probable que c'est Chapelain qui le fit entrer peu après dans la « brigade » des cinq auteurs. Fort peu de temps après leur première rencontre, Chapelain s'est même fait son collaborateur, moins peut-être pour rendre service à un poète assez fécond pour n'avoir pas besoin d'emprunter à personne des plans de comédie, que pour attacher au parti des règles un jeune esprit plein de promesses. Dans une lettre non datée, mais qui est certainement de décembre 1632[2], Chapelain invite Godeau à la représentation d'une « pièce de commande » dont il a donné « le devis » et à qui « un Druide a baillé le coloris ». Ce Druide ne peut être que Rotrou (habitant de Dreux) et l'auteur de la commande, destinée vraisemblablement à une représentation privée, pourrait bien être le comte de Fiesque. Nous n'avons à ce sujet aucune certitude. Nous n'avons aussi que des vrai-

1. A Godeau, 30 oct. 1632, I, 5.
2. N. a. fr., 1885, fol. 11, v°.

semblances pour croire que cette comédie soit la même que celle dont Chapelain entretient Balzac deux mois plus tard[1], en en attribuant cette fois nommément les vers à Rotrou. La pièce à cette date était jouée publiquement : malheureusement les lacunes de la correspondance de Chapelain ne permettent pas de l'identifier. Le *Catalogue* mentionne bien parmi les œuvres de Chapelain les plans de *La Jalouse... ou les Coquettes* et de *Marulle ou la Sage Jalouse*, mais ces titres de comédie ne correspondent à aucune des œuvres de Rotrou ; d'autre part, les dates des représentations de ces œuvres ne sont pas établies avec assez de précision[2] pour qu'on puisse y trouver une indication suffisante. C'est cependant sur la date de *Célimène* uniquement (1633) que M. Tamizey de Larroque s'appuie pour supposer qu'il s'agit de cette comédie. M. Chardon accepte cette hypothèse[3], mais M. Marsan[4] la combat en faisant remarquer qu'il n'est vraisemblablement pas question dans la lettre du 17 février d'une pièce récemment représentée et qu'ainsi il est peu probable qu'il s'agisse d'une comédie de 1633. Il rappelle que selon Beauchamps[5] c'est à la *Diane* que Chapelain fait allusion ; mais Beauchamps ne donne aucune preuve. Les deux pièces sont dans les vingt-quatre heures et se réduisent à l'imbroglio d'amour qui fait alors le fond de toutes les pastorales. La *Diane* est seulement beaucoup plus compliquée et plus invraisemblable que la *Célimène*, mais elle est dédiée au comte de Fiesque, ce qui est un indice insuffisant. Il est donc impossible de choisir entre les deux comédies ; rien ne prouve même qu'il faille limiter à elles deux le champ des hypothèses. Il se pourrait que Rotrou ait alors fait jouer une autre pièce, une des deux signalées au Cata-

1. 17 fév. 1633, I. 26.

2. A. L. Stiefel, dit M. Marsan, les a établies « avec une assez forte vraisemblance » : *Ueber die chronologie von J. de Rotrou's dramatischen Werken Zeitschrift für Französische Spr. und Litt.*, 1894, I.

3. *La vie de Rotrou mieux connue*, Paris, 1884, in-8.

4. Op. cit. p. 363, note 1.

5. *Recherches sur les théâtres de France*, Paris, Prault père, 1735, in-4°, 2e partie, p. 123. Beauchamps dit seulement : « Chapelain se dit auteur de ce mauvais sujet. »

logue, et qu'il ne l'ait pas fait imprimer par la suite parce qu'il n'en était que le versificateur.

Au moment où Chapelain collaborait avec Rotrou, il soutenait contre Richelieu lui-même une discussion, qui toute littéraire qu'elle fût, n'en était pas moins une preuve de courage, parce qu'il pouvait lui paraître périlleux, surtout à cette date, de contredire un maître autoritaire. A la fin de 1632, Granier de Mauléon lui ayant prêté l'*Histoire des Guerres de Flandre,* du cardinal Bentivoglio, lui en avait demandé son sentiment. Chapelain répondit par une véritable dissertation [1] sur l'impartialité nécessaire à l'historien, principalement en matière religieuse. Elle avait circulé, ainsi qu'un autre jugement sur la même œuvre, parmi les amis de Chapelain, où elle avait excité une vive curiosité. Incidemment, Chapelain regrettait que les jugements ne fussent pas plus nombreux sous la plume de Bentivoglio. Richelieu, sous les yeux de qui Bois-Robert fit passer cette pièce et qui avait peut-être de bonnes raisons pour souhaiter que l'historien ne jugeât point, se déclara contre Chapelain. Celui-ci s'expliqua dans une longue lettre à Bois-Robert [2], et tout en ménageant par un redoublement de flatteries la susceptibilité de son contradicteur, n'en soutint pas moins son opinion avec hardiesse. Les raisons, qu'il développe complaisamment, se réduisent à ce seul argument que l'histoire ne se proposant d'autre but que d'ins-

1. Elle nous est parvenue par trois voies différentes : *Bib. nat. N. a fr.* 1885 (lettre à Granier de Mauléon du 12 déc. 1632. T. de Larr., I, 13). — *Bib. nat. f. fr.* 12847 (fol. 6-11). — *Arsenal, Rec. Conrart.* in-4°, t. IV. 3e partie. p. 286. Le mss. 12847 contient en outre (fol. 1-6) un premier jugement sur la même histoire, moins général. Chapelain y traite surtout de la partialité du Cardinal en faveur des Espagnols. Dans le *Rec. Conrart*, cette dissertation est précédée : *a*) du premier jugement attribué par erreur à Faret, p. 271 ; — *b*) d'une *Lettre du même autheur à M. Arnauld, abbé de Saint-Nicolas sur la seconde édition de la même histoire contenant dix livres* (p. 279) : Ch. y retire tout ce qu'il a dit de la partialité du Cardinal dans le premier jugement ; — *c*) d'un *Extrait d'une lettre écrite par le Cardinal de Bentivoglio audit Sr abbé de Saint-Nicolas sur le sujet de la lettre précédente qu'il luy avoit envoyée*, en italien (p. 284) ; — *d*) d'un *Extrait d'une lettre du mesme Cardinal à M. Vaugelas sur ce que M. Faret luy avoit mandé de son histoire*. C'est évidemment cette lettre qui a amené les auteurs du catalogue de l'Arsenal à attribuer à Faret le premier jugement qui est sans nom d'auteur dans le recueil.

2. 9 mai 1633, I, 35.

truire ceux qui la lisent et la plupart des hommes n'ayant pas, comme Richelieu, les lumières nécessaires pour tirer eux-mêmes du récit les leçons qu'il comporte, il faut bien que l'historien vienne au secours de leur faiblesse et accompagne le récit de tout ce que l'esprit en pourrait tirer par une forte méditation [1]. » Cette lettre convertit-elle Richelieu ? Il est permis d'en douter ; en tout cas il faut en louer l'auteur d'avoir osé, en un pareil moment, défendre contre lui les droits de l'historien. Il s'en fallait en effet de beaucoup qu'il eût alors auprès du Cardinal la situation qu'il allait conquérir quelques mois plus tard. Cet incident montre que sa réputation de critique avait pu le signaler déjà à l'attention d'un ministre épris de littérature ; mais on peut croire que sans l'amitié de Charles du Tremblay et de l'abbé de Bois-Robert, elle n'aurait pas suffi à lui donner la grande faveur dont il a joui. Le conseil de ces amis, en quête d'une occasion de le servir, le désir de faire sa cour, le besoin aussi de produire une œuvre importante qui assît sa réputation sans attendre l'échéance toujours lointaine de la *Pucelle*, enfin (il serait injuste de l'oublier) une admiration sincère pour la personne et la politique du Cardinal le décidèrent, vers la fin de 1632, à mettre sur le métier son *Ode à Richelieu*.

La correspondance ne nous fournit aucun renseignement sur les débuts de sa composition. En revanche, on y voit qu'au printemps de 1633, l'ode achevée fut soumise au jugement du Cardinal [2]. Richelieu en fit un examen minutieux, en connaisseur ; il en approuva la plus grande partie, mais demanda des corrections ; il poussa même le soin jusqu'à indiquer dans quel sens elle devaient s'effectuer. Chapelain se montra très flatté d'une si illustre collaboration, dont le bruit, discrètement répandu, constituait pour le poème et pour le poète la meilleure des réclames. Il défendit toutefois son œuvre et envoya une nouvelle copie apostillée des raisons qui lui semblaient justifier son dessein. En même temps, il faisait très habilement valoir que l'affaire de Rome, en train de mal tourner, ne

1. Sur cette affaire, Cf. Guizot, *Corn. et son Temps*, p. 319.
2. A Bois-Robert, 1er mai 1633, I, 33.

lui laissait pas la tranquillité nécessaire pour mener à bien ce travail de revision. Richelieu se laissa convaincre, débarrassa Chapelain de M. de Noailles et l'invita à « s'épargner la peine que les lieux remarqués lui pourroient faire à raccomoder. » Pris alors d'un beau zèle, Chapelain remit son œuvre sur le métier, en s'imposant la loi de la porter au « point qu'on avait désiré la première fois, ou du moins de faire un effort pour y parvenir[1]. » L'ode était imprimée au milieu de juin[2]. Le 18, l'auteur l'envoyait à Beautru[3], chargé d'en faire l'offrande à la place de Bois-Robert, dont la faveur subissait une éclipse[4]. Deux jours après, celui-ci la présentait au Père Joseph[5], puis elle se répandait dans le public. Elle eut un succès immense : Chapelain du coup était consacré prince des poètes français et légitime héritier de Malherbe. La même année l'ode se réimprimait dans les *Nouvelles Muses des Sieurs Godeau, Chapelain, Habert*, etc.[6]. Dans le cours du siècle elle eut encore cinq éditions, dont trois après la *Pucelle*. Vaugelas en fit un bel éloge[7]; on en parlait jusqu'à Rome et Chapelain, tout en se demandant « s'il ne vaudrait pas mieux souhaiter de nostre Père commun des ndulgences et des pardons[8] », se montrait fort curieux de savoir ce qu'en pensait le Pape[9], un homme du métier lui aussi. Il n'y eut qu'une voix discordante, juste assez pour faire mieux valoir le succès : celle de Costar qui fit une satire méchante, au grand scandale des honnêtes gens et à la grande fureur de Chapelain.

Depuis, l'*Ode à Richelieu* n'a pas cessé d'être considérée comme le chef-d'œuvre poétique de Chapelain ; ses panégyristes en font un éloge enthousiaste et Boileau même en a reconnu les mérites. Mérites bien minces, en vérité.

1. A Bois-Robert, s. d., mai 1633, I, 37.
2. Chez Jean Camusat, in-fol.
3. A Beautru, 18 juin 1633, I, 39.
4. A Bois-Robert, 16 juin 1633, I, 41.
5. Au P. Joseph, 20 juin 1633, I, 40.
6. Robert Bertault, 1633.
7. A Vaugelas, 10 juillet 1633, I, 41.
8. Au comte de Fiesque, 9 sept. 1633, I, 44.
9. Urbain VIII (Matteo Barberini, auteur de poésies).

et triste chef-d'œuvre, tout à fait incapable, quoi qu'en aient dit certains plus riches d'indulgence que de goût, de sauver la réputation de son auteur du naufrage de *la Pucelle*. Il faut avoir présente à la mémoire la pauvreté où la mort de Malherbe venait de laisser le lyrisme en France pour comprendre le succès qu'on fit, à leur apparition, à ces trente ennuyeuses strophes, où rien ne frappe, ni n'émeut, et qui s'en vont, ternes et froides, dans l'assommante régularité de leur marche didactique.

Après une strophe de dédicace, vient l'inévitable morceau de modestie : le poète, incapable de parler comme il convient de son héros, se bornera à enregistrer ce que chantent de lui les « nourrissons des Muses ». Alors, dans une série de strophes alourdies encore par la monotonie de la reprise « ils chantent... », il énumère les « faits merveilleux » du ministre : la marine restaurée, les mutins réprimés, le pas de Suze forcé, Pignerol conquis, le Danube menacé, et la paix rétablie. Mais, serviteur attentif des desseins de Richelieu, il sait qu'il ne faut pas l'élever aux dépens de son roi ; il est permis toutefois de trouver qu'il insiste un peu trop sur cette idée. Puis il revient à l'éloge du ministre, et nous avons une nouvelle énumération où il fait passer successivement devant nos yeux la bonté de Richelieu, la gloire de ses aïeux, son équité, son dédain des injures, sa fermeté inébranlable, son détachement du pouvoir, sa pitié pour ceux qu'il est obligé de frapper, son mépris des richesses, son amour des lettres et des arts et l'ardeur de son patriotisme. Enfin, il se résume froidement et conclut en disant à son héros :

> Tu serviras un jour d'object à l'univers
> Aux ministres d'exemple, aux monarques de guide,
> De matière à l'histoire et de suject aux Vers.

Tout cela est sans doute correct et suffisamment clair ; on y trouve même parfois un vers assez bien venu[1], ou une comparaison qui n'est pas sans grandeur[2]. Mais tout

1. Vg.

> Et que ta renommée est bien moindre que toy...

2. Vg. celle-ci partout citée :

> Ainsi le haut Olympe à son pied sablonneux
> Laisse fumer la poudre et gronder le tonnerre,
> Et garde son sommet tranquille et lumineux.

cela est surtout d'une banalité et d'une froideur désespérantes, sans le moindre feu poétique, sans la moindre hauteur de pensées. On a loué Chapelain, d'avoir évité en un pareil sujet les pointes et les affectations d'esprit, et c'est justice, car, à y bien regarder, on n'en pourrait guère trouver qu'une en ces 300 vers [1]. Mais en revanche quelle maladresse dans le choix des éloges ! Que d'épithètes vagues et creuses, que de termes gauches ou franchement impropres, que d'images plates ou bizarres, quelle langue, enfin, terne, molle et surtout prosaïque, où, de loin en loin — car Chapelain en vers n'échappe jamais complètement au ridicule — on trouve déjà quelques-unes de ces malheureuses rencontres d'expressions, comme il y en a tant, hélas ! dans *la Pucelle*.

Supérieure, incontestablement, aux autres œuvres poétiques de Chapelain, l'*Ode à Richelieu* n'en reste pas moins une œuvre médiocre ; et, de ce que l'auteur en fut en son temps à peu près unanimement salué pour l'héritier de Malherbe, il faut conclure que les gens de 1630, en admirant avec raison Malherbe, avaient été plus sensibles à l'appareil extérieur de son lyrisme, à son ordonnance méthodique, à son allure oratoire et à sa régularité rythmique qu'au feu intérieur qu'on y sent passer, à la simple beauté des images, à l'éclat et à l'énergie contenus du langage. Héritier de Malherbe, Chapelain l'est dans son ode, si on entend qu'il applique consciencieusement les procédés du maître ; mais de l'héritage il n'a pris que cela ; il a laissé le meilleur : ce don lyrique qui fait que notre âme vibre encore, après trois siècles, aux accents de la *Prière pour le Roi s'en allant en Limousin*.

Avec son ode Chapelain entrait dans la gloire. Il entrait en même temps d'une manière définitive dans la faveur de Richelieu. Il lui « appartenait » officiellement depuis le mois de mai, mais sans appointements [2]. Il en fut alors gratifié [3]. Le 5 août il fut admis à son audience « à la vue

1. Quand il dit que le Danube, menacé par nos armées,

Pleura de nos succez, et, grossi de ses larmes,
Plus viste vers l'Euxin précipita ses eaux.

2. A Bois-Robert [s. d.] mai 1633, I, 37.

3. Gratifié, et non pensionné. La gratification fut renouvelée en dé-

de tout le grand monde de deça[1] », pour lui faire son remercîment. Il avait préparé soigneusement son petit discours, mais, malgré l'affabilité de l'accueil, il fut si ému en présence du maître qu'il ne put que balbutier quelques paroles confuses. Une fortune si rapide et si éclatante fit bien du bruit dans le monde lettré. Elle fit aussi bien des envieux. Cependant Chapelain affectait de ne pas s'en laisser étourdir[2]. En réalité les faveurs du Cardinal, son heureuse intervention dans l'affaire de Rome, ses gratifications renouvelées, l'ode annotée de sa main, tout cela fait perdre un peu la tête au bon Chapelain. Quand il écrit au P. Joseph, à du Tremblay, à Bois-Robert, qui montre souvent ses lettres au maître, l'enivrement de sa joie, l'ardeur de sa reconnaissance éclatent sur un ton où, sous l'exagération et la gaucherie des compliments on sent plus de sincérité que dans les jérémiades philosophiques qu'il se croyait obligé d'envoyer à Balzac, l'éternel mécontent. Il s'engageait à faire une place à Richelieu dans sa *Pucelle*, et même à faire une épopée en son honneur, si jamais il quittait le comte de Dunois. En attendant cette échéance lointaine, il le servait de tout son dévouement, dans le monde et dans l'Académie naissante.

Chapelain se vantait de pouvoir attendre dix ans sans murmure et sans inquiétude un commandement de l'Éminence[3]. Il n'attendit pas si longtemps. Dans les premiers jours de décembre 1634, Bois-Robert lui apportait de la part de son maître l'ordre de travailler au plan de la *Comédie des Tuileries*[4]. Suivant Pellisson, à la repré-

cembre 1633 (à Bois-Robert, 29 déc. 1633, I, 59), puis en juin 1634 (à Richelieu, I, 69), et ainsi de suite jusqu'à la fin de 1636, où la gratification fut transformée en pension grâce à l'appui de Bois-Robert et du P. Joseph. (A Bois-Robert, 3 déc. 1636, I, 129). La pension fut de mille livres et non de mille écus comme le disent d'Olivet et Goujet.

1. A Bois-Robert, 6 août 1633, I, 41.

2. A Balzac, 27 nov. 1633, I, 57.

3. A Bois-Robert, mai 1633, I, 37.

4. Nous nous appuyons pour établir cette date sur une lettre à Bois-Robert sans date, mais que sa place dans le recueil indique être de peu antérieure au 12 déc. 1634. M. Tam. de Larr. n'est pas sûr qu'il s'agisse dans cette lettre de la *Comédie des Tuileries*. On pourrait en effet donner

sentation[1], l'invention du sujet fut attribuée dans un prologue en prose[2] « à M. Chapelain, qui pourtant n'avoit fait que le réformer en quelques endroits ». La correspondance de Chapelain établit que sa part y fut beaucoup plus considérable. Bois-Robert avait apporté une première esquisse de sa main ; mais en cette circonstance comme en bien d'autres, « le Bois » n'avait été que le porte-plume de Richelieu. Le Cardinal voulait sa pièce pour les fêtes du Carnaval et ne laissait à Chapelain qu'un délai extrêmement court : pourtant il y avait beaucoup à faire, car on voulait, « par un effort de l'art donner un essay de la parfaite comédie ». Chapelain se mit à la besogne et avec tant d'ardeur qu'il se rendit malade et dut se mettre au lit, dès qu'il eut achevé son travail. Cependant la pièce était passée aux mains des Cinq-Auteurs pour être mise en vers. On sait quelles libertés Corneille prit pour le troisième acte avec ce plan si péniblement élaboré. Chapelain mettait toute sa coquetterie à

des arguments en faveur de la négative : que certaines expressions de Ch. pourraient faire croire qu'il s'agit d'une œuvre très élevée ; que Ch. parle d'une œuvre de Richelieu à adopter, tandis que dans sa lettre du 24 janv. 1635, où il s'agit sûrement des *Tuileries*, il parle de « travailler au dessin d'une comédie d'apparat dont le Cardinal veut se divertir. » Mais il semble bien improbable qu'en si peu de temps Richelieu ait eu besoin de demander deux fois un pareil service à Ch. De plus, nous n'avons trouvé dans les œuvres de Ch. aucune trace d'un ouvrage qu'on pourrait attribuer à Richelieu. D'autre part, ces objections ne sont pas irréfutables. Les expressions outrées de merveilles et de miracles sont monnaie courante dans la corr. de Ch. avec Bois-Robert quand il s'agit du Cal ; il les emploie ailleurs précisément en parlant des *Tuileries*. Si la lettre du 24 janv. 1635 semble par certaines expressions en contradiction avec l'hypothèse qu'il s'agit des *Tuileries* dans la lettre de déc. 1634, par d'autres elle semble la confirmer. Dans celle-ci on lit en effet : « Sans vous nommer le grand homme dont vous n'apportastes hier les commandements »... et le 24 janv. : « Je ne vous diray point avec quel respect et quelle joie je reçeus le commandement que Mgr me faisait de travailler au dessin d'une comédie d'apparat dont il veut se divertir, puisque ce fust vous qui me l'apportastes. » Enfin, dans une troisième lettre de fév. 1635, toujours à propos des *Tuileries* : « Je me croiray encore plus larron de la gloire que son ouvrage mérite, tant qu'il me défendra de l'en publier pour auteur. » Il s'agit donc bien dans cette lettre comme dans la première d'une œuvre de Richelieu officiellement attribuée à Chapelain : à si peu de distance il s'agit évidemment de la même.

1. Ed. Livet, I, 85.

2. Ce prologue n'a pas été imprimé avec la Comédie.

3. A Bois-Robert, 24 janv. 1635, I, 89.

revendiquer la science de l'invention et de la disposition; précisément pour les *Tuileries*, il croyait avoir fait un chef-d'œuvre. Quelle dut être son indignation de le voir remanier par un petit auteur de province, on le devine aisément. Il se pourrait donc bien qu'il fût, avec Bois-Robert, un des deux confrères qui selon le récit transmis à Voltaire par les princes de Vendôme[1], envenimèrent les choses et firent donner son congé à Corneille.

La pièce fut représentée solennellement à l'Arsenal en présence de la reine le 4 mars 1635[2]. Mais cette représentation avait été précédée d'une sorte de répétition générale dans le courant de février. Jusque-là tout s'était réglé par l'intermédiaire de Bois-Robert. C'est alors seulement que Chapelain se retrouva en présence du Cardinal. Celui-ci eut pour lui les plus flatteuses attentions; il l'entretint « avant, pendant et après la représentation »; Chapelain se trouva ainsi amené à présenter les raisons de son plan et la justification des règles qu'il avait suivies[3]. Intéressé par cet exposé, Richelieu dut lui demander de le lui résumer par écrit, car le lendemain Chapelain annonçait à Bois-Robert l'envoi, pour le jour même, des « règles de la Comédie[4] ». C'est évidemment dans cet entretien qu'il faut voir l'origine de la légende dont on retrouve l'écho dans les récits de d'Olivet et de Goujet[5]. Que dans

1. *Préface historique du Cid.*

2. *Gazette du* 10 *mars année* 1635, *n°* 31, p. 128 : « Le 4... Le soir du mesme jour fut représentée devant la reyne, dans l'Arsenal, une comédie dont je ne sais pas encore le nom, mais qui a mérité celui d'excellente par la bonté de ses acteurs, la majesté de ses vers composés par cinq fameux poètes et la merveille de son théâtre. » La pièce ne fut publiée que trois ans plus tard : *La Comédie des Tuileries. Par les Cinq-Autheurs. A Paris, chez Augustin Courbé, imprimeur et libraire de Mgr, Frère du Roy... MDCXXXVIII. Avec privilège du Roy*, in-4°, ach. d'impr., 19 juin 1638.

3. C'est du moins ce qui semble résulter d'une lettre à Bois-Robert (fév. 1635, I, 90) assez peu claire parce qu'elle se réfère à des conversations qui ne nous sont pas parvenues.

4. *La liste des œuvres en prose du Sieur Chapelain* mentionne une *Dissertation de la Dramatique* et un *Discours de la Poésie Représentative.* Il est probable que l'une de ces deux œuvres était la copie envoyée à Richelieu. L'autre serait, sous un titre inexact (il y en a bien d'autres dans le *Catalogue*) la lettre à Godeau sur les vingt-quatre heures, prise à tort par M. Tamizey de Larroque pour une ébauche du travail envoyé à Richelieu.

5. Goujet en reprenant le récit de l'abbé d'Olivet en précise la date et la place à l'époque où Richelieu faisait travailler les Cinq-Auteurs.

cette conversation Chapelain ait insisté sur les Trois Unités, qu'il se soit efforcé de présenter dans toute leur force les raisons qui lui faisaient juger que la règle des vingt-quatre heures devait s'imposer *indispensablement*, cela est possible : étant donné les résistances qu'elle trouvait encore à cette date, cela est même infiniment probable. Il se peut même que Chapelain ait songé et insinué que Richelieu avait assez de puissance pour vaincre ces résistances. Il se peut encore que cette conversation, puis la dissertation écrite aient donné à Richelieu l'idée de transformer en une autorité permanente la direction temporaire qu'il avait donnée à Chapelain sur les poètes à ses gages en le chargeant du plan des *Tuileries*... Tout cela est possible : rien de cela n'est démontré. Mais à cette date, la règle des vingt-quatre heures ne pouvait plus être une nouveauté ni pour le Cardinal ni pour son entourage.

Nous inclinons à voir dans les deux morceaux *De la Poésie Représentative* qui nous sont parvenus par le manuscrit de la Bib. nat. f. fr. 12847 [1], l'esquisse ou le résumé de la dissertation envoyée à Richelieu. En tout cas, ils doivent appartenir à une époque peu éloignée de la lettre à Godeau. Non seulement on y retrouve les mêmes idées présentées exactement dans les mêmes termes [2], mais ce que Chapelain dit, dans le second de ces morceaux, de la pastorale prouve bien qu'il écrivait à une date où ce genre était encore en pleine vogue [3].

Est-ce cette intervention de Chapelain qui acheva de gagner Richelieu aux Trois Unités ? Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'à partir de la représentation des *Tuileries*,

1. Fol. 26-37 et 38-39 ; publ. par Arnaud : *l'Abbé d'Aubignac et les th. dram. au* XVIIe *siècle.*

2. Particulièrement une théorie de la vraisemblance qui ne se rencontre ni dans la *Préface de l'Adone* ni dans les *Sentimens sur le Cid.*

3. Nous n'analysons pas ces deux morceaux, simples résumés dont nous retrouvons les idées au cours de cette étude. Les deux textes présentent des différences notables. Le second, qui est écrit de la main même de Ch., sur deux feuillets d'un format plus petit que le cahier dans lequel ils s'intercalent, est, sauf en un point, plus complet que le premier. La règle des Trois Unités y est seulement formulée, sans la démonstration succincte qui l'accompagne dans le premier, mais il y est question de la Tragi-Comédie et de la Pastorale, omises dans le premier, et les définitions de la Tragédie et de la Comédie y sont plus complètes et plus exactes.

Richelieu met une ardeur toute particulière à les soutenir : il ne se contente pas de faire faire des pièces où elles sont scrupuleusement observées ; il suggère à Desmarets de Saint-Sorlin la discussion qu'on en fait au deuxième acte des *Visionnaires* (1637) ; il invite La Ménardière et d'Aubignac à écrire leurs ouvrages théoriques et, dans la superbe édition de *Mirame* (1641), il rend les unités de jour et de lieu pour ainsi dire sensibles aux yeux. Il est certain que par son exemple plus encore que par son autorité, il a fourni un sérieux appoint au parti des doctes, et que ç'a été un coup de maître de Chapelain de le jeter au moment propice dans la querelle qui se traînait péniblement. C'est précisément au cours de cette année 1635 que quelques-uns des auteurs qui étaient restés récalcitrants se soumettent les uns après les autres : les dernières résistances se prolongeront encore, mais personne n'y fera plus attention. C'est en cette même année que la satire souvent citée de la Pinelière[1] nous montre les jeunes auteurs dramatiques déclarant à tout venant, pour faire valoir leurs pièces « qu'ils les ont mises dans toutes les règles ». Quant à l'autorité permanente que Richelieu aurait alors donnée à Chapelain sur les poètes qu'il faisait travailler, on n'en trouve aucune trace dans la correspondance, pourtant abondante, des années qui suivent la représentation des *Tuileries*. Ce que Pellisson raconte de la *Grande Pastorale*, et de la critique minutieuse de Chapelain, qui détourna le Cardinal de la publier, nous fait même croire que Chapelain n'eut aucune part à la composition de cette œuvre, non plus qu'à l'*Aveugle de Smyrne*. Bientôt d'ailleurs « la brigade » se dissout et Desmarets reste seul le « nègre » et le prête-nom du Cardinal.

Le rôle de Chapelain auprès de Richelieu n'est cependant pas terminé. Nous dirons plus loin ce qu'il fut à l'Académie et dans l'affaire du *Cid* et comment Chapelain s'est servi de son influence en faveur de quelques-uns de ses confrères. Il continue de rendre service à l'occasion au Cardinal. En janvier 1635, il s'entremet auprès de Faret au sujet d'une réponse à faire aux libelles de Mathieu de

1. *Le Parnasse, ou la Critique des Poètes*, Paris, Th. Quinet, 1635.

Mourgues[1]. En mars 1637, aux premiers grondements de l'orage qui allait éclater sur le *Cid*, c'était pour la nièce du Cardinal, Mme de Combalet, qu'il travaillait « sans discontinuation au plan et disposition d'une tragi-comédie[2] ». Etait-ce *Zaïde*, ou bien *Lucidor ou le Combat d'amour?* Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ces œuvres non plus que sur les autres pièces de théâtre qui figurent avec elles au catalogue. Y avait-il parmi elles des œuvres complètement achevées? Du moins aucune n'a vu les feux de la rampe. Leur présence parmi les œuvres de Chapelain prouve qu'il y a eu une période, vraisemblablement celle que nous étudions en ce moment, où il s'est imaginé qu'au théâtre comme dans le genre épique il suffisait de savoir les règles pour être en état de produire. La *Comédie des Tuileries* nous autorise à ne pas regretter qu'il ne soit rien resté de ces tentatives dramatiques. En 1639 encore, Richelieu consulta Chapelain sur l'opportunité de publier en français une sorte d'opéra italien qui avait été représenté à Rome à la gloire de la France. Chapelain lut la pièce et trouva qu'elle ne valait rien ni pour l'invention, ni pour la disposition, ni même « pour la plupart des mouvemens qui sont attribués à ses personnages ». Il ne veut pas se montrer trop sévère pour une pièce destinée à être représentée avec un grand luxe de décors et de musique, ballet plutôt que comédie, mais très judicieusement il conclut que c'est parce qu'il ne faut pas la voir dépouillée de ses ornements, qu'il est plus sage de ne pas la publier[3]. En 1640, il compose *par ordre* un sonnet sur la prise d'Arras[4], et, se conformant à d'anciennes recommandations du ministre et à l'exemple de l'officieuse *Gazette*, il évite d'y nommer Richelieu.

L'arrêt de la correspondance en décembre 1640 ne nous permet pas de suivre jusqu'au bout les relations de Chapelain avec Richelieu. Du moins nous savons par Balzac

1. A Bois-Robert, 6 juin 1635, I, 97.

2. Au comte de Guiche, mars 1637, I, 143.

3. A Bois-Robert, 11 fév. 1639, I, 384.

4. Au même, 29 août 1640, I, 675. Ce sonnet ne figure pas dans le recueil manuscrit des poésies de Ch.

qu'il demeura fidèle à sa mémoire. Vainement le vindicatif ermite essaya-t-il de l'aigrir en lui racontant assez vilainement que le Cardinal avait parlé « aultrement qu'il ne devait » du mérite de la *Pucelle*[1], Chapelain ne voulut se souvenir que des bienfaits reçus, et prit la défense de Richelieu[2]. En lui envoyant la copie de son *Discours à la reine sur la paix*, Balzac l'autorisait à déclarer qu'un passage violent contre le Cardinal y avait été mis à son insu[3], mais c'était pour revenir à la charge huit jours plus tard[4]. Chapelain tenait bon, à tel point que Balzac en prenait de l'impatience[5]. Mais Chapelain apportait tant d'adresse à défendre son ancien protecteur que, sans rien abandonner de sa haine, Balzac finissait par se croire obligé de le remercier de l'amabilité qu'il mettait à le contredire et renonçait à lui répliquer[6].

*
* *

C'est au commencement de décembre 1632 que nous trouvons la première mention de l'Académie dans une lettre de Chapelain à Godeau[7] ; il en parle comme d'une chose déjà ancienne. Mais sa correspondance nous apprend qu'elle ne commença à vivre d'une vie un peu active et à recruter ses membres qu'au mois de mars 1634[8], c'est-à-dire au temps où, selon Pellisson, la compagnie se

1. 14 sept. 1643, M. H., p. 410 : « Vous mesme, Monsieur, n'avez pas tant sujet de vous en louer que vous pourriez bien imaginer, et je sçay de science qu'il a parlé aultrement qu'il ne devoit du mérite de vostre *Pucelle*, et qu'encore que vous fussiez un de ses pensionnaires, il estoit un de vos envieux ; sed haec hactenus, hactenus, hactenus. »

2. 5 oct. 1643, M. H., 424.

3. 27 déc. 1643, M. H., 460.

4. 4 janv. 1644, M. H., 462.

5. « Je ne sçaurois m'empescher de vous dire que vous me devez plus aymer que vous ne devez adorer le mort. En mesdisant de vous et de vos ouvrages, il vous a fait payer par vanité quelque chétive pension, prise de l'argent qu'il desroboit au public, et moy qui pour le plus n'ay que mille escus de rente, je vous les donne dès aujourd'huy, si vous voulez me faire l'honneur de les accepter. » 18 janv. 1644, M. H., 482.

6. 7 fév. 1644, M. H., 482.

7. I, 10.

8. A Balzac, 26 mars 1634, I, 65.

nomma un secrétaire perpétuel et tint registre de ses délibérations[1]. Il est même fort possible que, malgré le nom d'Académie que Chapelain lui donne dans la lettre à Godeau, il ne parle en 1632 que des réunions privées qui se tenaient depuis plusieurs années déjà chez Conrart. Nous n'entreprenons pas ici, bien entendu, de refaire une fois de plus l'histoire de cette fondation ; nous voudrions seulement rappeler le rôle d'ailleurs bien connu qu'y tint Chapelain.

Il avait été l'un des premiers et incontestablement le plus en vue des beaux esprits qui, une fois la semaine, tenaient leurs réunions familières au logis de Conrart, au coin de la rue Saint-Martin et de la rue des Vieilles-Étuves. Quand les propositions du Cardinal rencontrèrent l'opposition que l'on sait, ce fut lui qui emporta le vote, nous ne rappellerons pas par quels arguments d'ordre pratique. Si la scène s'est passée, comme il est probable, à la fin de 1633 ou au commencement de 1634, il est possible qu'en montrant à ses confrères le pouvoir qu'avait le ministre de dissoudre leurs assemblées, Chapelain n'ait été que l'écho des menaces de Richelieu lui-même. Car s'il n'était pas alors, comme le dit à tort Pellisson, le pensionnaire du Cardinal, il en avait déjà reçu une et peut-être deux gratifications, et il était tout naturel que Richelieu, peut-être à son insu, se servît de lui pour faire entendre des paroles qui, dans la bouche de Bois-Robert, auraient été une brutalité capable de tout gâter.

Il se trouvait, par sa science et par le succès de son ode, le membre le plus éminent de la jeune Académie (Balzac, académicien malgré lui, boudait dans son ermitage). Tout naturellement il y tient le premier rôle et en prend dès le début la direction. Il fait successivement partie de toutes les commissions qui travaillent à l'organiser : avec Bourzeïs, Gombaud et Gomberville il forme la commission du Dictionnaire[2] ; avec Faret, Gombaud et du Chastelet il élabore les statuts que Conrart couche par écrit en

1. 13 mars 1634.

2. Registres, 27 mars 1634.

qualité de secrétaire[1]; avec Silhon, Sirmond, Godeau, Habert et Desmarets, il examine le projet de Faret, qui doit servir comme de préface aux statuts[2]. Une fois la compagnie créée, il y apporte toute son ardeur; dès les premiers jours il rêve d'en faire « quelque chose de mieux et de plus utile que toutes les Académies d'Italie ensemble[3] ». On ne saurait trop le louer (et il est juste d'associer ses confrères à sa louange) d'y avoir si bien réussi.

Cependant les débuts sont pénibles. Il s'en faut de beaucoup que la nouvelle institution soit populaire. Les auteurs sont — déjà! — les plus acharnés contre elle; le public en rit, ou la craint comme un nouvel instrument de tyrannie; quelques-uns de ses membres ne lui ménagent pas leurs sarcasmes; la plupart manquent totalement de zèle. Quand il y a du monde, on ne fait rien[4]; mais parfois on est si peu nombreux que la salle de l'Hôtel Pellevé[5], où se tiennent les séances, paraît comme vide; un jour même il n'y eut qu'un membre[6] : c'était probablement Chapelain. Car il ne se ménage pas. Non pas qu'il trouve tout parfait : avec Balzac il estime qu'il y a dans l'Académie des gens qu'il aimerait mieux ne pas y voir[7]; mais « le temps purgera la Compagnie[8] » et par la suite Chapelain apporta le plus grand soin au choix des candidats[9]. Il a des heures d'inquiétude : « le reste qu'on s'en est promis pourra estre, et pourra aussi n'estre pas[10]. » Il fait tout ce qu'il peut pour que cela soit. Il félicite les assidus, comme Racan, gourmande les négligents comme Faret, prend la défense du Corps partout où il en a l'occasion, convertit Balzac[11] et paie de sa personne pour mettre en train l'ou-

1. Registres, 4 déc. 1634.
2. *Ibid.*, 1er mai 1634.
3. A Balzac, 26 mars 1634, I, 65.
4. A Conrart, 21 août 1634, I, 74.
5. Où demeurait Desmarets de Saint-Sorlin.
6. A Bois-Robert, 4 sept. 1634, I, 77.
7. Balzac à Ch. let. fauss. datée du 30 sept. 1636).
8. A Balzac, 25 fév. 1635, I, 91.
9. Segrais, *Mém.-Anecd.*, p. 10.
10. A Maynard, août 1634, I, 75.
11. Balzac à Ch., let. fauss. datée du 22 sept. 1636, rép. de Ch., nov. 1634, I, 82 et répl. de B. fauss. datée du 30 sept. 1636.

vrage utile. Dès la seconde séance officielle[1], c'est lui qui insista sur la nécessité de « travailler à la pureté de notre langue et de la rendre capable de la plus haute éloquence ; » et il ajouta que pour cet effet il fallait premièrement en régler les termes et les phrases par un ample Dictionnaire et une Grammaire fort exacte. A la séance suivante[2], il fut prié de dresser un plan du Dictionnaire. On sait qu'il ne dépendit pas de lui que l'Académie ne fût pas détournée de ce travail par ses difficultés avec le Parlement et par la querelle du *Cid*. Lorsque, cette affaire liquidée et l'Académie revenant au Dictionnaire[3], Vaugelas lui offrit ses Observations, la Compagnie ordonna qu'il en conférerait avec Chapelain « et que tous deux ensemble ils donneraient des Mémoires pour le plan et pour la conduite de ce travail ». Chapelain n'eut qu'à présenter à nouveau l'ample projet[4] qu'il avait soumis trois ans plus tôt à ses confrères.

Après avoir établi que le Dictionnaire n'est que la première pièce d'un édifice dont une Rhétorique et une Poétique seront le couronnement, Chapelain explique la méthode de travail qu'il conviendrait de suivre. De tous les écrivains décédés, la Compagnie choisira les livres qu'elle jugera « les plus purs et les plus éloquents; » de ces ouvrages, par un procédé de dépouillement sur fiches alphabétiques, chaque académicien fera des extraits, qui, rapportés à la première séance seront examinés à la pluralité des voix. Comme il pourrait y avoir des locutions en usage qui ne se trouveraient pas dans les bons auteurs, on en fera, à mesure qu'on les rencontrera, un examen analogue. Ainsi on recueillera à peu près tout le corps de la langue, et on tiendra seulement registre des choses qui auront passé pour bonnes, pour les autoriser ainsi chez nous et chez les étrangers, les mots qui ne figureront pas au Dictionnaire, fussent-ils employés par les auteurs allé-

1. 20 mars 1634.

2. 27 mars.

3. 13 mars 1637.

4. Pellisson en a donné une analyse très copieuse. Le texte complet s'en trouve à la Bib. Nat. mss. f. fr. 12847.

gués par ailleurs, étant tacitement désapprouvés[1]. Dans la seconde partie Chapelain trace le plan de l'ouvrage : classement méthodique des mots-racines suivis de leurs composés, dérivés, diminutifs et phrases qui en dépendent, avec l'interprétation latine des mots simples, la citation des passages des auteurs où on les aura pris et des marques pour distinguer les termes de poésie d'avec ceux de prose, ceux du genre sublime d'avec ceux du médiocre et du plus bas ; puis un index alphabétique des mots, qui renvoie à la page où ils sont expliqués ; enfin, à l'usage des étrangers, un index des mots latins qui auront servi à expliquer les mots français. C'était une œuvre immense dont Chapelain traçait le plan, bien qu'il écartât soigneusement les noms propres, les noms géographiques et tous les termes techniques, y compris ceux de la langue littéraire. On s'effraya bientôt de la besogne et du temps qu'elle prendrait. Ce fut encore Chapelain qui intervint le plus souvent dans les discussions que souleva ce vaste projet, soit pour l'alléger en supprimant les citations[2], soit pour presser le zèle de ses collègues, soit enfin pour faire charger Vaugelas de préparer le travail des commissions[3].

Ainsi l'œuvre de perfectionnement du français, où l'Académie a eu une si large part est un peu aussi l'œuvre de Chapelain. Son rôle n'est pas comparable à celui d'un Corneille ou d'un Pascal, mais il est pourtant honorable. Chapelain croyait bien être, comme eux, un de ces écrivains qui déterminent le bon usage : il insérait dans la *Pucelle* certains vieux mots qu'il voulait sauver de la mort. L'asile n'était guère sûr. Et pourtant, il a travaillé pour sa part à cette fixation du langage qu'il saluait, un

1. On voit que Chapelain, qui est pleinement d'accord avec Vaugelas pour reconnoître la souveraineté de l'usage et la nécessité de faire un choix dans cet usage s'en sépare sur la question de l'importance relative de l'usage écrit et de l'usage parlé. Vaugelas revendique énergiquement la prééminence pour celui-ci, Chapelain prend celui-là pour base du Dictionnaire ; de là Vaugelas accorde plus d'autorité à la cour, aux gens du monde, aux femmes, à ceux qui parlent, Chapelain aux auteurs qui écrivent et aux « habiles », nous dirions aux critiques, juges de ceux qui écrivent.

2. 8 mars 1638.

3. 15 mars 1639, cf. à Balzac, 30 janv. 1639, I, 376.

peu trop tôt, dès le temps de Vaugelas[1]. Seulement ce n'est pas par ses ouvrages. Là encore le critique a été plus fécond que le poète. Cette œuvre qu'il attendait de son poème, c'est son action personnelle qui la réalisait : c'est en prenant une part prépondérante à la fondation de l'Académie ; c'est en la décidant à se mettre énergiquement au Dictionnaire, et en l'orientant ainsi plutôt vers les questions de langage que vers la critique littéraire ; c'est en traçant lui-même un plan magistral de cette grande œuvre ; c'est en faisant prévaloir enfin dans la Compagnie presque toutes ses idées, qui sont devenues bientôt une tradition. Qu'a-t-on reproché le plus souvent à l'Académie ? Ce n'est pas un purisme exagéré, ce n'est pas une sévérité chicaneuse[2]. C'est son esprit conservateur, une certaine timidité devant les innovations, qui, jointe à la sage lenteur de ses travaux, font que les éditions du Dictionnaire semblent toujours un peu en retard sur la date qu'elles portent. Mais d'où lui viennent ces tendances, sinon des règles que Chapelain lui dictait dès sa formation, et surtout du principe, qu'il posait en tête de son mémoire, qu'il fallait, pour faire le Dictionnaire, donner délibérément la prééminence à l'usage écrit ?

Cependant le travail du Dictionnaire ne tentait guère les académiciens. Les trois-quarts ne se portaient que « laschement » à ce qu'ils regardaient comme une corvée,

1. On lit dans la Préface des *Remarques* de Vaugelas : « A tout ce que je viens de dire en faveur de mes Remarques contre le changement de l'usage, un de nos maistres [Clef Conrart : « Je crois que c'est M. Chapelain »] adjouste encore une raison qui ne peut pas venir d'un esprit ny d'une suffisance vulgaires. Il soustient que quand une langue a nombre et cadence en ses périodes, comme la Françoise l'a maintenant, elle est en sa perfection et qu'estant venüe à ce point on en peut donner des resgles certaines qui dureront tousjours ».

2. Malgré l'épithète d'archi-puriste que lui donne Ménage, dans la *Requeste des Dictionnaires* et les moqueries de Saint-Evremond dans la *Comédie des Académistes*, Chapelain n'a jamais été un puriste. Cela est prouvé par sa correspondance et par les observations qu'il avait mises sur un exemplaire de Vaugelas et qui nous ont été conservées par Thomas Corneille, dans l'édition des *Remarques* de 1687. (Cf. Ed. Chassang). Il ne ratifie presque jamais les sentences de proscription contre certains mots bas ou éveillant des idées sales ou fâcheuses. Il reproche à la Cour « d'appauvrir la langue de son authorité sans savoir dire pourquoi ». Il lui est même arrivé de se moquer, comme Balzac, des scrupules de Vaugelas (A Balzac, 24 juillet 1639, I, 462).

pour ce qu'ils n'en attendaient ni honneur ni récompense particulière[1]. Il n'en était pas de même du discours que, durant les premiers temps de l'institution, devait faire chaque semaine un académicien. Le quatorzième des vingt orateurs dont Pellisson nous donne la liste, Chapelain parla *contre l'amour*, le 6 août 1635. Son discours, conservé à la Bib. nat. f. fr. 12847 (fol. 22 à 34)[2] est un curieux spécimen de tous les défauts qu'on rencontre dans les pires productions de ce temps.

D'abord le sujet. Avec son air de paradoxe, ce n'est qu'un jeu d'esprit vulgaire, une de ces parades à la mode, où les beaux-esprits se complaisaient devant les dames pâmées. La « manière » ne vaut pas mieux que le sujet. La banalité du fond acceptée, il y avait moyen d'en tirer parti honorablement. Ce réquisitoire vieillot contre une force de la nature, comme tous les lieux communs, pouvait servir de thème à des variations éloquentes ou poétiques : Horace chez les Romains, Ronsard au XVI[e] siècle, Malherbe quelques années avant Chapelain, et après lui Bossuet, La Fontaine en un autre genre et surtout Victor Hugo ont montré ce qu'un grand artiste peut faire de la matière la plus usée. A la nullité du fond Chapelain unit le pédantisme de l'exécution.

Ce qu'il a imaginé en effet, c'est, à un discours aux allures compassées, muni de tout l'attirail de la rhétorique ancienne avec l'arsenal de ses preuves et de ses arguments soigneusement rangés et catalogués, ses syllogismes en forme, ses objections solennellement présentées et réfutées plus solennellement encore, de coudre une façon de poème en prose, où la mythologie déploie ses oripaux les plus fanés : et tout cela fait quelque chose d'hybride et d'informe, qui tient à la fois du réquisitoire, de la démonstration scolastique et de l'allégorie mythologique, et où on se demande ce qui est le plus ridicule, de la banalité des preuves ou de la burlesque subtilité des raisonnements. Qu'on en juge.

Après un exorde insinuant et l'inévitable comparaison de

1. A Bouchard, 6 janv. 1639, I, 354.

2. M. Kerviler l'a cru perdu (*La Bret. à l'Ac. fr.*, p. 117).

l'Académie à l'Aréopage, vient la proposition générale : « les qualités de l'Amour sont manifestement mauvaises ». En promettant longuement d'être court et non sans se comparer modestement à Démosthène et à Cicéron, l'orateur se réduit à une proposition particulière : « l'Amour n'est pas un dieu ». Ainsi en ruinant la croyance à sa divinité, il enlèvera du coup toute excuse à ses méfaits.

Cette proposition est démontrée en deux parties qui se font antithèse : ce que n'est pas l'Amour; — ce qu'il est. L'opposition des idées est renforcée par le contraste de la forme : à la première partie, toute en raisonnements et en discussions, s'oppose la seconde en morceaux qui voudraient être brillants.

L'amour n'est pas un dieu. Il ne peut être le premier-né des dieux ni l'organisateur du monde, « une cause si déréglée n'ayant pu avoir des effets si réglés ». Il n'est pas davantage le fils de Vénus et de Vulcain, car s'il a les vices de tous deux, cela ne prouve pas qu'il ait aussi leur qualité divine. Le troisième argument est en forme de syllogisme : le caractère de la divinité est la bonté unie à la justice; or, l'amour est pernicieux et injuste; on devine la conclusion. La majeure est démontrée par une revue générale des Dieux du Ciel, de la Terre et des Enfers. La démonstration de la mineure se subdivise en deux points :

a) L'amour est pernicieux : ce qui s'établit par une nouvelle énumération où ne manquent ni la guerre de Troie, ni les ruines que causa la beauté de Cléopâtre ;

b) L'amour est injuste : il ne paie que de maux les sacrifices que s'imposent les amants, de sorte que les moins malheureux sont les plus tièdes; il ne punit pas les offenses et les souffrances imméritées dont il est l'auteur sont des actes de barbarie et non des châtiments. Enfin, après ces deux arguments de raison et une comparaison de l'amour à la Gorgone, vient la série des preuves de fait, l'énumération des devoirs que l'amour fait négliger et des horreurs commises par la folie des amants.

Dans la seconde partie, Chapelain se souvient qu'il est poète. Ce qu'est l'amour ?

« Un enfant qui a des ailes et n'a point d'yeux, qui porte un

flambeau dans une main et dans l'autre un arc et des flèches, qui ne respire que le feu et qui ne se plaist que dans le meurtre. C'est un enfant qui surpasse en aage plusieurs Vieillards et qui a conté plusieurs siècles depuis sa naissance. C'est un Pygmée plus fort que les Géants et un petit frère de ces Colosses que la Terre produisit autrefois contre les Cieux. »

Maintenant que le voilà en pleine légende, aux premiers âges du monde, Chapelain s'y installe à l'aise : n'est-ce pas son domaine ? Il trace (c'était inévitable !) un tableau de plus de l'âge d'or; puis, nouveau Ronsard, il ne craint pas de s'ériger en créateur de mythes. Il nous fait assister à la naissance de l'Amour, nous dit comment il se fit, sans raison, accepter pour un Dieu, s'empara de la Beauté en flattant la jalousie qu'elle eut toujours pour la Vertu, la proposa pour déesse aux humains et par elle les asservit. Sous le règne de cette divinité nouvelle les anciennes vertus sont chassées de ce monde : et le mal est sans remède parce que l'homme, égaré, s'y complait. Mais le vrai coupable, c'est l'amour, et, contre ce malfaiteur, Chapelain, dans sa péroraison, exhorte vigoureusement ses collègues à s'armer des foudres... de leur éloquence.

Tel est ce discours, dont Chapelain, dès avril 1635, en se refusant à le communiquer à Balzac, disait qu'il était « long et mauvais[1] ». Il ne croyait pas si bien dire. Car, en dépit de ses aveux modestes, il avait des raisons de croire qu'il avait réussi. Son discours n'était-il pas selon toutes les règles de l'art ? Rien n'y manquait des recettes de la vieille rhétorique, depuis l'exorde insinuant jusqu'à la péroraison batailleuse, ni la thèse, ni l'hypothèse, ni une rigoureuse division, ni la confirmation où s'entassent les preuves, ni la réfutation triomphante, ni la narration, rehaussée de tout l'éclat de la légende et de la poésie. N'y prodiguait-il pas les diverses figures, l'antithèse et la pointe, chères aux précieuses, et l'énumération, inépuisable arsenal des orateurs, et la comparaison, aimée des poètes, et l'allégorie, réservée aux plus chéris enfants d'Apollon ? Et, par-dessus tout cela, n'avait-il pas

1. s. d. I, 94.

observé la règle des règles, la loi suprême de la progression, en s'élevant par des échelons savamment mesurés de l'élégante simplicité de son exorde aux sublimités du mythe de l'amour et de la beauté ?

Si l'auteur avait eu des doutes, le succès les lui eût enlevés. Pellisson, vingt ans après, se fait encore l'écho des applaudissements qui saluèrent ce mauvais discours. Sept jours plus tard, Desmarets s'efforçait d'en réparer l'effet, désastreux pour la galanterie, et traitait de « l'amour des esprits », où il faisait voir « que si l'amour dont M. Chapelain a parlé doit être blâmé et méprisé, celui-ci est non seulement estimable, mais encore a quelque chose de divin ». Plus audacieux encore, Boissat, le 2 septembre, prenait la défense « de l'amour des corps » et, « par des raisons physiques prises des sympathies et des antipathies et de la conduite du monde », démontrait que « l'amour des corps n'est pas moins divin que celui des esprits ». Les dates rapprochées de ces trois discours permettent de croire que Chapelain avait été moins réservé avec Desmarets et avec Boissat qu'avec Balzac et qu'il leur avait communiqué son discours, prêt plusieurs mois à l'avance. Ces messieurs n'étaient pas gens à improviser en une semaine leur discours académique !

Nous saisissons ici sur le vif les mœurs de ces graves personnages, galants habitués de la chambre bleue et membres solennels de l'Académie naissante. Voici un auteur sérieux, qui en maint endroit se déclare le plus accablé des hommes ; il prépare son discours plusieurs mois à l'avance ; il escompte un succès qu'il espère, par l'audace blasphématoire de sa thèse, relever d'une pointe de scandale ; il en prépare l'effet par des confidences d'une feinte modestie, se défend de le laisser voir pour se le faire arracher par une douce violence, et l'abandonne enfin, en temps utile, à quelques amis ; et ceux-ci dans un mouvement d'indignation aussi sincère que la modestie de l'auteur, volent au secours du jeune dieu si irrévérencieusement calomnié !

Telles étaient les niaiseries où menaçait de sombrer, avant même d'avoir vu sa réalisation complète, la grande idée de Richelieu. Enfin, quelques académiciens d'un

goût plus sévère se lassèrent de ces déclamations puériles ; le Cardinal lui-même témoigna qu'il attendait de ce corps quelque chose de plus grand et de plus solide. On commençait à reparler du Dictionnaire et de la Grammaire, quand « la fortune suscita à l'Académie un autre travail qu'on n'attendait pas ». Il s'agissait du *Cid*. Encore une fois tout le fardeau allait retomber sur Chapelain.

*
* *

La première fois que Chapelain fait mention du *Cid* dans sa correspondance, c'est pour en attester le succès dans un passage souvent cité d'une lettre au comte de Belin, le 22 janvier 1637 :

« Au reste depuis quinze jours le public a esté diverti du *Cid* et des *Deux Sosies* à un point de satisfaction qui ne se peut exprimer[1]. »

Cette union dans un même éloge du *Cid* et des *Deux Sosies*, ce froid faire-part là où on attendrait un cri d'admiration, donne la mesure exacte de l'estime que Chapelain faisait de l'œuvre de Corneille. Admis à l'inappréciable bonheur de contempler le *Cid* « en sa plus verte nouveauté », le premier critique dramatique de l'époque n'a pas senti passer le frisson du divin enthousiasme. Il n'a pas deviné qu'il naissait sous ses yeux plus qu'un chef-d'œuvre. Il n'a pas eu l'éblouissement de cette aurore.

Etait-ce aveuglement volontaire ? Il est bien certain que Chapelain n'avait pour Corneille qu'une médiocre sympathie. Tout le monde connaît les boutades aussi cruelles qu'injustes qu'il a laissé échapper contre le poète qui avait la prétention légitime de vivre de son art[2]. La raison pourrait bien en être que Corneille, qui a toujours nourri un secret scepticisme à l'égard des situations acquises et qui n'aimait pas la critique, tout en la redoutant, ne montrait peut-être pas, envers l'oracle quasi offi-

1. I, 134.

2. A Balzac, 9 mars, 19 mai, 25 sept. 1640, I, 583, 627, 695.

ciel, toute la déférence que celui-ci se croyait due[1]. L'affaire des *Tuileries* envenima les choses. Quand Corneille eut recours à Chapelain pour présenter le *Cid* à Balzac, sa demande fut reçue « avec une manière de civilité qui l'en pourrait bien divertir[2] ». Le ton hautain de l'*Excuse à Ariste* ne fut pas pour les rapprocher : regardé par tous, depuis son ode à Richelieu, comme l'héritier de Malherbe, Chapelain dut être personnellement choqué de l'autorité avec laquelle Corneille s'y égalait aux plus grands ; habitué de l'Hôtel de Rambouillet et des autres réduits, rompu aux manèges des salons à la mode, il put prendre sa part du dédain arrogant que le poète affichait pour les cabales et l'esprit de coterie. On comprend alors qu'il ait été disposé à se départir envers le *Cid* de son indulgence ordinaire. Mais il n'était pas un Scudéry ; il était trop vraiment homme de lettres pour ne pas retrouver devant une œuvre comme le *Cid* toute sa lucidité, trop scrupuleux aussi, en tout ce qui touchait à son art, pour nier de parti pris ce qu'il voyait de bon dans l'œuvre même d'un homme qu'il n'aimait pas.

Chapelain a dans ses lettres dit à plusieurs reprises son sentiment sur la pièce de Corneille. La lettre à Balzac du 13 juin 1637, postérieure aux *Observations de Scudéry* et à la *Lettre Apologétique* de Corneille, écrite à une date où Chapelain, à peu près désigné pour prononcer entre les deux rivaux, se recueille et s'efforce de se soustraire à toute influence extérieure, est celle qui nous donne avec le plus de précision et le plus de sincérité son opinion sur le *Cid*.

« J'apprens avec plaisir, dit-il, que le *Cid* ait fait en vous l'effet qu'en tout nostre monde. La matière, les beaux sentimens que l'Espagnol luy avait donnés et les ornemens qu'a ajoutés nostre poëte françois ont mérité l'applaudissement du peuple et de la Cour, qui n'estoient point encore accoustumés à

1. Corneille a loué Chapelain dans son *Excusatio* (1634) [Cf. Gasté, *La Querelle du Cid*, p. 11]. Mais ses éloges s'adressent au poète, non au critique, et étaient presque imposés dans une pièce en l'honneur de Richelieu. Ajoutons que dans ce poème latin, Corneille parle de lui déjà aussi magnifiquement que dans l'*Excuse à Ariste*.

2. A Balzac, 1er avril 1637, I, 148.

de telles délicatesses. Il est bien vray, entre nous, que le *Cid* est bien heureux d'avoir esté traitté par un François, et en France, où la finesse de la poësie du théâtre n'est point encore conneue. En Italie, il eust passé pour barbare et il n'y a point d'Académie qui ne l'eust banni des confins de sa jurisdiction ; ce qui a donné beau jeu à M. de Scudéry, corival de Corneille, de luy objecter les fautes que vous verrés remarquées dans le volume que je vous envoye, auxquelles le bon Corneille a mal respondu dans la lettre en forme d'apologie qui y est jointe, quoy qu'elle soit verte et que par endroits il y ait monstré beaucoup d'esprit[1]. »

Ainsi Chapelain accorde à un admirateur du *Cid* que le succès en est mérité, et en loue les délicatesses, telles qu'on n'en avait pas encore vu de pareilles : c'est exprimer fort heureusement la nouveauté du *Cid*, et dans l'ensemble donner tort à Scudéry. Il est vrai qu'ensuite Chapelain semble admettre les critiques de l'Observateur : il reproche au *Cid* d'être « barbare », c'est-à-dire de n'être pas dans l'entière régularité, et, s'il se montre si sévère pour la *Lettre Apologétique*, c'est que Corneille n'y a pas répondu aux arguments, si l'on peut dire, techniques sous lesquels son adversaire prétendait l'accabler. Sans doute, c'est pur pédantisme que de vouloir juger une œuvre comme le *Cid* avec des procédés qui pouvaient servir à examiner la valeur d'un sonnet ou de stances à Philis ; c'est se gâter volontairement les plus exquises émotions que d'en confronter perpétuellement la source aux règles d'Aristote ou aux méticuleux préceptes de ses commentateurs. Mais après ce que nous venons de voir de l'importance que Chapelain accordait à ces règles, de l'ardeur qu'il mettait à les faire triompher, on ne saurait prétendre qu'il ait fait exprès, pour condamner le *Cid*, de le regarder sous cet angle. C'est au nom des mêmes principes qu'il juge plus sévèrement encore en 1639 l'*Herodes Infanticida* d'Heinsius, et c'est à propos non du *Cid* mais des *Suppositi* de l'Arioste qu'il déclare « hérétique » la proposition de Voiture « que le bon sens est meilleur juge de la Comédie que les règles ». En somme, son opinion nous paraît étroite et

1. I, 156.

mesquine ; mais il ne faut s'en prendre qu'à l'idée qu'il s'est faite de la perfection dramatique, et on ne saurait y voir l'expression de la rancune et de la jalousie.

Rendons encore cette justice à Chapelain qu'il avait tout fait pour éviter la querelle. Plusieurs mois avant que Scudéry eût mis l'Académie en cause malgré elle, Chapelain était déjà intervenu pour arrêter un incident dont la faveur du *Cid* avait été l'origine. A la requête de Mlle Paulet[1], il avait obtenu que Desmarets de Saint-Sorlin supprimât de ses *Visionnaires* quelques vers qui avaient choqué Scudéry. Ce retranchement en entraîna un autre, d'un passage où l'auteur préférait ironiquement le *Cid* à son *Aspasie :* preuve que dans l'entourage de Richelieu on n'avait pas attendu l'*Excuse à Ariste* pour commencer une guerre sourde contre Corneille. C'est probablement à cette même guerre que trois semaines plus tard Chapelain faisait allusion, quand il annoncait à Balzac[2], en des termes volontairement obscurs, qu'il espérait encore se rendre « amiable compositeur entre les gens qui font profession de lettres et ceux qui ne leur ressemblent pas en tout ». L'espoir de Chapelain ne se réalisa pas ; la querelle éclata, comme on sait, et bientôt Scudéry, par sa *Lettre à l'Illustre Académie*, lui soumettait la question.

Tout ce que dit Pellisson des répugnances de la Compagnie à intervenir en cette affaire est confirmé par les lettres de Chapelain. Il était de ces « gens judicieux » qui voyaient le péril où on allait s'engager, et sa sollicitude pour le corps se doublait en cette occasion des craintes qu'il avait de voir le plus lourd du fardeau lui retomber sur les épaules[3]. Mais, cette fois encore, il fut des premiers à comprendre qu'il fallait céder à la force et songer aux moyens d'obéir à Richelieu avec le moindre péril pour la réputation de l'Académie. De sa lettre déjà citée à Balzac il résulte même que la résistance de la Compagnie fut moins longue que ne le prétend Pellisson :

1. 15 fév. 1637, I, 137.

2. 6 mars 1637, I, 139.

3. A Balzac, 13 juin 1637, I, 156.

elle n'attendit pas, pour vaincre ses scrupules, d'avoir reçu la lettre de Corneille, où elle affecta de voir une soumission à sa juridiction. Dès le 13 juin en effet, le jour même où Corneille écrivait sa lettre, Chapelain annonçait que l'affaire était « passée en procès ordinaire » et que lui-même était déjà désigné pour rapporteur[1]. Mais il est impossible d'admettre, comme l'a prétendu Corneille[2], que l'Académie avait déjà commencé à rédiger son jugement : cela est en effet en contradiction avec tout ce que racontent Chapelain et Pellisson des négociations auxquelles cette rédaction donna lieu. Choisi comme commissaire avec Bourzéïs et Desmarets, non seulement pour sa compétence mais aussi pour les relations qui l'unissaient, comme ses deux associés, au Cardinal, Chapelain présenta un premier travail qui plut à l'Académie ; mais Richelieu en condamna en bloc et le fond et la forme[3], et chargea Bois-Robert d'obtenir un arrêt plus rigoureux. Celui-ci s'acquitta de sa mission le 30 juillet[4], mais Chapelain fit

1. Pellisson prétend que ce serait dans la séance du 16 juin que l'Académie aurait décidé de juger le *Cid*, après lecture des lettres de Scudéry à l'Académie et à Chapelain et de Corneille à Bois-Robert. Il faut bien admettre en présence des lettres de Ch. écrites sur le moment, qu'à cette séance du 16 il ne put être question que de ratifier par un vote solennel des décisions prises antérieurement.

2. Lettre à Bois-Robert du 23 déc. 1637. Il est fort possible que Bois-Robert, pour décider Corneille à céder, ait présenté les choses comme plus avancées qu'elles n'étaient et dit en effet au poète que les *Sentimens* étaient déjà sous presse.

3. Pellisson affirme que le travail de Ch. aurait reçu l'approbation de Richelieu pour le fond ; la forme seule en aurait déplu et le Cardinal aurait demandé « qu'on y jetât quelques fleurs ». Cela est contredit par la lettre de Ch. à Bois-Robert du 31 juillet 1637 (I, 159) où Ch. consacre ses plus grands efforts à défendre le fond de son jugement. Pellison lui-même se contredit et confirme Ch. presque en termes identiques quand il écrit : « Je sais fort bien que le Cardinal eût souhaité qu'on traitât le *Cid* plus durement, si on ne lui eût fait entendre avec adresse qu'un juge ne doit pas parler comme une partie. »

4. Cette date nous est fournie par la lettre de Ch. à Bois-Robert. Elle est en désaccord avec Pellisson qui, sur la foi des registres de l'Académie prétend que le travail de Chapelain aurait été approuvé le 30 juin par ses confrères et la nouvelle commission nommée le 17 juillet. Il est impossible, à cause des lettres qui l'encadrent, de modifier la date de la lettre de Ch. à Bois-Robert. De plus deux lettres du même à Balzac des 7 et 22 août prouvent que c'est entre ces deux dates que les négociations ont abouti à la nomination de la 2e commission. Par ailleurs les lettres de Ch. confirment le récit de Pellisson. On en est donc réduit à admettre que ce récit,

une résistance imprévue et on se sépara, sans rien conclure. Le lendemain, dans une longue lettre adressée au « Bois » mais destinée au Cardinal, Chapelain résuma ses arguments : il parlait fort modestement de son style, que le maître avait trouvé trop austère [1], et même de ses idées, mais faisait valoir avec force et habileté qu'il n'avait pas si bien traité le *Cid* que S. E. semblait le croire, et qu'il était prudent de ne pas encourir, en condamnant en tout la pièce de Corneille, l'odieux reproche de partialité. Il est probable que le Cardinal ne fut pas convaincu du premier coup. Il dut y avoir de nouveaux entretiens, de nouvelles tentatives, de nouveaux marchandages. On en trouve comme un écho dans les plaintes discrètes que Chapelain, le 7 août, adressait à Balzac [2] en le louant, non sans quelque envie, de sa belle lettre sur le *Cid*. A cette date l'entente avec Richelieu n'était pas résolue ; mais elle n'allait pas tarder à l'être. Soit que les raisons de Chapelain eussent enfin triomphé — il a eu quelquefois de ces audaces heureuses —, soit que le succès persistant de la pièce et des témoignages éclatants, comme celui de Balzac, eussent fait comprendre en haut lieu qu'il fallait composer avec l'opinion, il faut bien admettre que Richelieu céda sur le fond, puisque le texte imprimé ne diffère pas beaucoup du texte primitif. Satisfait d'avoir obtenu l'essentiel, Chapelain fit toutes les concessions qu'on voulut sur le style. Mais soit qu'il n'ait pas paru suffisamment désigné pour donner aux *Sentimens* les qualités de brillant réclamées par Richelieu, soit plutôt qu'il ait sollicité une aide pour partager les responsabilités, le travail de revision fut confié à une seconde commission. La présence parmi les nouveaux commissaires de l'abbé de Cerisy,

exact quant aux faits, est erronné quant aux dates, qu'il faudrait reculer exactement d'un mois. Quant à expliquer comment Pellisson a pu se tromper sur les dates, ayant sous les yeux les registres mêmes de l'Académie, c'est ce qu'il nous est impossible de faire, en l'absence des dits registres. Mais entre les lettres de Ch. écrites sur le moment et le récit de Pellisson rédigé vingt ans après les événements, nous n'hésitons pas à préférer les premières.

1. Sur ce point la lettre de Chapelain à Balzac du 22 août 1637 confirme, par les mêmes termes, le renseignement fourni par Pellisson.

2. I, 160.

connu pour un admirateur du *Cid*, et de J. de Serisay, intendant des La Rochefoucauld et comme tel hostile à Richelieu, put faire sentir à celui-ci que la hauteur de ses exigences risquait de provoquer dans l'Académie même un mouvement en faveur de Corneille.

Le 22 août Chapelain faisait part à Balzac de ce résultat et se félicitait d'avoir des compagnons à partager la haine que ne manquerait pas de lui rapporter cette affaire. Puis, jusqu'à la fin d'octobre il n'en est plus question dans sa correspondance. Pourtant la corvée qui l'obsédait ne l'avait pas abandonné[1]. Revu par Gombaud et par Cerisy, approuvé une seconde fois par la Compagnie, le texte des *Sentimens*, déjà livré à l'imprimeur, avait soulevé une nouvelle tempête. Il avait fallu qu'accompagné de Sirmond Chapelain allàt à Charonne soutenir avec le Cardinal, en présence de Bautru et de Bois-Robert, un entretien quelque peu orageux. Une seconde revision, par la plume de Sirmond, avait eu le même sort, et finalement le fardeau retombait sur Chapelain, qui, après plusieurs mois de discussions et de remaniements, se retrouvait presque au même point qu'au début. C'est en effet au texte primitif qu'on revint à peu près. Enfin agréée du Cardinal, l'impression en était, si on en croit Bois-Robert[2], assez avancée au commencement d'octobre; de son côté, le 12 novembre Chapelain en prévoyait l'achèvement vers la fin du mois[3]. Selon Pellisson ce serait le 23 novembre que l'Académie se serait résignée par un vote suprême à laisser paraître son jugement : encore exigeat-elle qu'on y ajoutât *in extremis* quelque chose « à la louange des bons endroits du *Cid* ». Le 30, Chapelain y travaillait de concert avec Desmarets et l'abbé de Cerisy[4]. Ainsi, malgré les colères de Richelieu, l'Académie adou-

1. A H. Arnauld, s. d. [fin oct.], 1637, I, 173.

2. Lettre à Mairet, 5 oct. 1637. Marty Laveaux. *Œuv. de Corneille*, III, 42.

3. A Godeau, 12 nov. 1637, I, 175.

4. A Bourzeïs, 30 nov. 1637, I, 178. Le 5 nov. le texte avait déjà subi une modification importante, mais ne portant que sur un passage de pure théorie (A Bois-Robert, 5 nov. 1637. N. a. fr. 1885 fol. 220.) Cf. notre édition des *Sentimens*.

cissait son jugement en cours d'impression et peut-être à l'insu du Cardinal.

Enfin[1], vers le milieu de décembre 1637 parurent les *Sentimens de l'Académie françoise sur la Tragi-Comédie du Cid, à Paris, chez Jean Camusat, avec privilège du Roy*, sous la date de *1638*. Sans perdre de temps Scudéry écrivit à « l'illustre Académie » la sotte lettre que l'on connaît. Chapelain, qui faisait fonction de secrétaire en l'absence de Conrart, fut chargé de lui répondre. Il le fit, et saisit l'occasion de remettre les choses au point et de rabattre doucement le caquet du trop content triomphateur : avec ses expressions vieillottes et son petit air apprêté, le billet, où se mêlent à la dignité cérémonieuse du secrétaire d'un grand corps cette pointe de préciosité qui sent son homme du monde et cette bonhomie narquoise qui enveloppe, pour la faire mieux goûter, l'acidité de son ironie dans la douceur sucrée des compliments, le billet est un petit chef-d'œuvre de malice : Chapelain s'y venge spirituellement des six mois de tracas que lui

1. Nous ne parlons pas de la prétendue lettre que selon Pellisson Corneille aurait écrite *en novembre* pour se plaindre de la violence que l'Académie lui aurait faite en se refusant à l'entendre. C'est que nous ne croyons pas à l'authenticité de la lettre, contrairement à M. Marty Laveaux qui accepte les fragments cités par Pellisson dans la Correspondance de Corneille. (Œuvres de Corneille, X, 431). Sans discuter les raisons du savant éditeur, qu'il nous soit permis ici de présenter sur quels arguments nous appuyons notre opinion. D'abord Pellisson n'a vu de cette lettre « qu'une copie, sans date ni suscription ». Ce n'est pas là un document bien convaincant. De plus, il est en contradiction avec la lettre, authentique celle-là, que Corneille écrivait à Bois-Robert *le 23 décembre*. Il y exposait qu'il s'était résolu à répondre à l'Académie et que Richelieu avait même approuvé son dessein ; mais le Cardinal lui ayant fait dire depuis de s'abstenir, il promettait de se taire « non par mépris, mais par respect ». Ce n'est donc qu'après l'apparition des *Sentiments* que Corneille reçut l'invitation de ne pas y répondre, et jusqu'à ce moment il s'était cru autorisé à le faire : il ne pouvait donc pas se plaindre *en novembre* que l'Académie lui eût fait fermer la bouche. D'autre part, il est tout à fait invraisemblable que Corneille, qui a mis tant de prudence à ne jamais accepter nettement de se soumettre à l'Académie, ait tenté une démarche qui était une reconnaissance formelle de sa juridiction, encore moins qu'il s'en soit vanté par écrit. Quand en 1640 Balzac fit imprimer sa lettre sur le *Cid*, Corneille exigea la suppression du passage (les juges dont vous estes convenus) où Balzac laissait entendre qu'il avait accepté la sentence. Chargé de la négociation Chapelain n'aurait pas manqué d'avertir Balzac de la démarche de Corneille, si elle avait eu vraiment lieu. Il avait en effet assez de bonnes raisons dans ce cas, pour justifier l'Académie de s'être refusée à prolonger un débat qui n'avait que trop duré.

valut l'intempestive demande du bouillant gentilhomme.

Dans les semaines qui suivirent l'apparition de l'ouvrage, Chapelain, par un habile système de réticences et de demi-aveux, sut en accepter les éloges sans courir le risque des blâmes. Mais le manuscrit de sa main prouve que, réserve faite du jugement sur les vers, œuvre d'une commission spéciale, les *Sentimens de l'Académie sur le Cid* sont à peu près entièrement de lui.

Malgré quelques appréciations favorables [1], ils n'ont pas une bonne réputation. Pour beaucoup, qui ne les ont jamais feuilletés, ils restent comme le type de la critique pédante, jalouse de rabaisser le génie au niveau de sa médiocrité. Comme au temps de Boileau, le public, en admirant le *Cid* éprouve une secrète joie à prendre sa revanche contre ceux qui prétendent le conduire. Parmi les critiques aussi il en est plus d'un qu'une étude attentive a conduit à penser sur ce point comme le commun.

Investi contre son gré de la mission de juger au nom d'un grand corps littéraire, Chapelain l'a fait avec toute l'impartialité dont il était capable. Mais cette impartialité même — après tout relative — nous agace à la longue, parce qu'entre le génie et la nullité jalouse il n'est pas permis de rester impartial ; parce que surtout nous sentons bien que cette impartialité n'a coûté à l'auteur que juste la peine de la faire accepter de Richelieu. Les *Sentimens de l'Académie* ne sont pas seulement impartiaux : sous la plume de Chapelain ils sont sincères. Qu'on compare ce qu'il dit officiellement du *Cid* à ce qu'il en écrivait privément à Balzac : à part quelques concessions de détail aux exigences de Richelieu, ce sont les mêmes éloges et les mêmes blâmes. Et cette sincérité même, dont nous devrions le louer en bonne justice, nous sommes tentés de la lui reprocher. Nous avons beau nous répéter que, dans cette œuvre imposée par Richelieu, surveillée par lui, écrite par un homme qui n'aimait guère Corneille, c'est déjà beaucoup que les blâmes ne l'emportent point sur

1. Pellisson, I, p. 98-100. — La Bruyère, *Caractères*, I. — Goujet, *Bib. franc.*, XVII, 144. — Voltaire, *Commentaires sur Corneille*, Préface pour le *Cid*. — Brunetière, *Evolution des genres*, I, 76. — Livet, *Hist. de l'Ac. franc.*, I, p. VII. — Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, VII, 306, XII, 428.

les éloges ; nous trouvons que Chapelain « tient la balance trop constamment égale ». Son sang-froid nous irrite, et sa modération, parce que nous voyons bien que l'œuvre est à l'image de l'homme, que nous y retrouvons tout entier, avec son bon sens terre-à-terre, avec sa sagesse incapable d'envolée, avec son érudition aveuglément éprise de régularité, avec son horreur instinctive de tout ce qui s'écarte des sentiers rebattus, avec sa légendaire circonspection enfin. Cette prudence ! n'en a-t-on pas, depuis Voltaire, assez loué l'œuvre et son auteur ? Eh oui ! Chapelain a sauvé l'honneur, le sien et celui de l'Académie ; il a même fait subir à Richelieu des éloges qui devaient lui être singulièrement désagréables. Mais au prix de quelles ruses ! Et comme sa diplomatie nous semble mesquine, comparée à l'éloquente lettre de Balzac ! Il y a de sa part trop d'affectation à n'examiner que les *Observations* de Scudéry [1], trop de petits artifices, de ruses puériles pour se ménager des apologies contre les mécontentements possibles de Richelieu, du public, de Scudéry, de Corneille. Pourquoi faut-il qu'en lisant les *Sentimens* nous ne puissions oublier que cet art d'avocat à parer d'avance au danger, ces roueries, ces finasseries, nous les avons déjà trouvées sous la plume de Chapelain, et que la même adresse qu'il met à exposer les beautés du *Cid*, il l'avait déjà employée à vanter les défauts de l'*Adone* ?

Que dire de son plan, mesquin et pédant, sinon qu'il l'obligeait à se perdre dans le fatras des critiques de Scudéry ? Il se peut que Corneille, par son refus obstiné de se laisser juger, l'ait contraint à prendre ce biais. Mais on souhaiterait qu'il se fût là-dessus montré un peu moins scrupuleux et qu'il eût fait violence à Corneille pour dire du bien de lui. Corneille ne lui en aurait pas tenu rigueur, et le public charmé aurait facilement pardonné à l'Académie de violer ses statuts, si ç'avait été pour dégager d'emblée les mérites essentiels du *Cid* et mettre en tête de sa critique cette affirmation, en face de laquelle toutes les *Observations* n'auraient pas tenu longtemps : le *Cid* est beau parce qu'il est vrai et vivant, parce que Chimène et

1. Cela est particulièrement sensible dans la rédaction primitive.

Rodrigue sont des êtres de chair et de sang, qui aiment et qui souffrent, et voilà ce que vous autres, les Mairet, les Scudéry, vous n'avez jamais fait ! Il est vrai que Chapelain a senti cette beauté. Quand il examine les mœurs de Chimène, il reconnaît que « sa passion a été le principal agrément de la pièce » et que « ses puissants mouvements joints à ses vives et naïves expressions » ont bien pu la faire estimer. Mais cet éloge est donné presque comme un blâme, et, ce qu'il aurait dû proclamer bien haut, Chapelain l'introduit subrepticement, honteusement presque, au milieu des plus sévères critiques et comme pour excuser d'avoir oublié les règles « ceux qui ne les savent guère bien ». Il est vrai encore que sa conclusion fait éclater son plan. On dirait que, plus à l'aise à mesure qu'il approche de la fin, Chapelain se dépouille d'un vêtement trop étroit, ou plutôt se détourne de Scudéry pour regarder le *Cid* en face : et la beauté du chef-d'œuvre lui fait presque oublier les règles. Mais pour arriver jusque-là, il faut avoir passé par-dessus les dégouts de reproches aussi nombreux que mesquins. Encore, dans cette conclusion, en louant, avec le style du *Cid*, la « naïveté » c'est-à-dire la vérité des sentiments, il n'y montre pas à quel point en 1637 cette vérité est chose nouvelle sur le théâtre. Il ne voit pas non plus dans l'œuvre de Corneille une autre nouveauté, plus féconde peut-être ; c'est, comme l'a remarqué F. Brunetière, que l'action y est tout intérieure, que les personnages y sont maîtres de leurs actes et de leur destinée, et que, ce qui intéresse le spectateur, ce n'est pas de savoir si Rodrigue épousera Chimène — aussi bien ne le sait-il guère —, mais dans quel sens leur conscience se prononcera et comment leur volonté les dirigera dans une épreuve pire que la mort. Enfin, quand aux dernières lignes des *Sentimens* on trouve un sincère éloge de quelques-unes des beautés du *Cid*, on ne peut oublier que le corps de l'ouvrage était beaucoup moins juste, que la censure n'a pas même épargné les entrevues de Rodrigue et de Chimène, et on est tenté de s'étonner des louanges données en bloc à ce qui a été blâmé d'abord en détail.

Mais si on considère les *Sentimens* en eux-mêmes, en

oubliant un instant qu'il s'y agit du premier et du plus populaire de nos chefs-d'œuvre classiques, si surtout on veut bien se rappeler ce qu'étaient les ouvrages de ce genre que Chapelain avait sous les yeux, on devient moins sévère. On y trouve en effet un ton sérieux, modéré et poli, que ne connaissaient guère les érudits du xvie siècle et qu'on ne rencontre que rarement chez ceux du xviie, même quand ils se piquent de n'être pas des pédants de collège. Il faut y louer aussi une conception grave, élevée et peu commune alors de la critique. Chapelain trouve enfin ce qu'il cherchait depuis la *Préface de l'Adone,* cette critique d'où l'union sagement mesurée de l'appréciation et de la doctrine enlève toute apparence de jalousie chicanière, en donnant à l'œuvre cette portée générale qui seule la justifie. Entre la critique trop purement théorique de Scaliger, des Commentateurs, de Ronsard, et la critique regratteuse des érudits, entre l'appareil scolastique de la critique italienne et la frivolité des jugements mondains, Chapelain réalise le premier exemple en langue française de ce que Brunetière appelle très justement « la critique appliquée ». Il est vrai que les idées générales qu'il fait entrer en foule dans les *Sentimens* manquent d'originalité et qu'ici encore on retrouve Aristote, Robortello, Castelvetro, Scaliger, Heinsius, etc. Mais il a cru bon de profiter d'une occasion unique. En résumant, dans un ouvrage que la chaleur de la querelle allait faire lire dans les salons et dans les provinces par un public d'ordinaire assez peu curieux des spéculations de ce genre, des problèmes que les érudits étaient seuls à agiter dans de gros livres latins ou italiens, il espérait contribuer à tirer la France de cette barbarie où il regrettait de la voir encore plongée ; il croyait donner pour l'appréciation des œuvres d'art un critérium plus sûr et plus stable que l'impression personnelle et que la mode, plus incertaine encore ; en épurant et en fixant le goût il croyait obliger les auteurs à plus de sévérité envers eux-mêmes et à plus de travail pour contenter des juges rendus plus difficiles. Enfin, ces idées empruntées, il les fait siennes parce qu'il ne les reçoit pas simplement de Scaliger ou de Castelvetro. Comme dans sa lettre à

Godeau il les soumet à un contrôle rigoureux et ne les accepte que lorsqu'elles lui paraissent fondées en nature. Ainsi dans cet ouvrage entrepris à contre-cœur, mais avec l'autorité particulière que lui donne sa qualité d'interprète officiel de l'Académie, il continue l'œuvre classique ébauchée, avec quelle maladresse ! dans la *Préface de l'Adone*, continuée, avec une conscience chaque jour plus nette, dans sa lettre à Godeau, dans ses entretiens chez Conrart, chez Richelieu, chez Mme de Rambouillet.

Il reste l'homme des règles, le champion des doctes en lutte depuis dix ans contre le théâtre populaire : il veut que l'occasion qui lui impose une corvée lui serve au moins à faire réaliser à son œuvre un nouveau progrès. De là son excessive sévérité contre le *Cid*, qui donnait sur beaucoup de points un trop cruel démenti à des idées passionnément soutenues. Que Chapelain, en présence d'une œuvre qui échappait aux procédés qu'il avait appris d'Aristote et de Scaliger, ait accordé une part excessive aux règles de l'art aux dépens du chef-d'œuvre, que dans ce conflit entre le public et les doctes il ait fait la part trop belle à ceux-ci et laissé trop voir son mépris pour le vulgaire au moment où le vulgaire voyait plus juste que les savants, ce n'est pas contestable. Mais depuis la lettre à Godeau il a fait des progrès considérables. Jusqu'en 1635 environ il connait mal le théâtre. Il y va peu, comme les gens instruits de son temps ; il n'est pas dramaturge de profession. Il s'en fait une conception toute théorique ; il en ignore les conditions pratiques : la théorie de la vraisemblance dans la *lettre sur les 24 heures* nous en a donné la preuve. Mais vers 1635, dans l'entourage de Richelieu, il voit le théâtre de près ; lui-même tâte de la composition dramatique et se rend mieux compte des conditions toutes particulières qui s'imposent à ce genre. L'affaire du *Cid*, ce contact de plusieurs mois avec un chef-d'œuvre « irrégulier » mais vivant, lui fait faire un nouveau progrès. Il reste un logicien, il le sera toujours ; mais il a une foi moins solide en ses belles constructions théoriques ; il commence à comprendre que les faits ne sont pas régis par la logique et qu'il faut compter avec eux. Il ne parle plus de cette vraisemblance de la repré-

sentation, impossible à réaliser et d'ailleurs parfaitement inutile; il s'en tient à la vraisemblance de l'action, la seule qu'exige le spectateur, et il en donne une théorie très juste, qui servira de base à Boileau pour ses règles de la tragédie. Il sait reconnaître qu'une pièce régulière n'est pas nécessairement une pièce bien faite, en d'autres termes que les règles ne sont pas des recettes infaillibles. Il comprend surtout qu'il y a dans une œuvre d'art autre chose à estimer que cette froide régularité qu'il mettait plus haut que tout; que l'œuvre littéraire, particulièrement l'œuvre dramatique, a pour objet de représenter des êtres vivants ; que le critique qui la juge ne doit pas se contenter de la connaissance des règles propres à chaque genre, qu'il lui faut encore avoir la science des âmes, pour juger les personnages créés par l'imagination du poète. Il le comprend d'autant plus aisément que ce lui est une occasion d'employer un talent qu'il croit bien posséder. Ainsi en louant dans le *Cid* ce que Scudéry n'avait pas voulu y voir, la *vérité* (il dit la *naïveté*) et la *force* (il dit la *véhémence*) des passions, il introduisait dans la critique littéraire la psychologie, et, du même coup, la nature. Réforme vraiment féconde, plus féconde encore pour le théâtre que pour la critique même ! Il apprenait (mais il ne faut pas oublier que c'est Corneille avec le *Cid* qui lui avait montré la voie), il apprenait au public lettré à juger des personnages d'une pièce non plus seulement d'après un code rigoureux, mais en regardant autour de soi, en les confrontant perpétuellement à la réalité. C'est ainsi qu'il a plus d'une fois jugé le *Cid* et c'est alors qu'il a été le mieux inspiré. Quand il donne de l'amour une théorie d'une psychologie un peu précieuse, mais au fond juste ; quand il soutient, contre l'aveuglement de Scudéry, que Chimène n'est pas coupable de conserver à Rodrigue une affection qu'il n'a rien fait pour perdre ; quand il établit cette distinction si vraie entre ses sentiments, dont elle n'est pas maîtresse, et ses actes, dont on peut lui demander compte ; quand, dans une très exacte analyse de la scène des stances, il voit que Rodrigue, quoiqu'il affirme le contraire à Chimène, a, au moment décisif où il a résolu de se battre, sacrifié totalement son amour et, en provoquant le Comte,

« complètement cessé d'être amant pour n'être plus qu'homme d'honneur » ; quand, dans la scène de l'entrevue, il devine que Chimène aime encore plus Rodrigue après le duel et que, dans l'ardeur même de sa poursuite, elle obéit moins au devoir de punir le meurtrier de son père qu'au désir inavoué ne s'en faire aimer davantage ; quand enfin, pour expliquer le charme qui se dégage des plus belles scènes du *Cid*, il parle, presque déjà comme Bossuet et Rousseau, de cette communication qui s'établit entre la scène et la salle, de cette contagion qui fait qu'à la faveur de l'émotion causée par la souffrance humaine les sentiments et les passions des personnages s'insinuent dans le cœur des spectateurs, de sorte que « les uns se plaisent à voir représenter les fautes que les autres se plaisent à commettre » : il se retrouve, non plus l'érudit « tout blanc » d'Aristote, mais l'honnête homme au fait des plus délicats mystères de la vie sentimentale, l'habitué de l'Hôtel de Rambouillet et l'un des plus brillants tenants dans ses subtils et savants tournois.

Il y a donc dans cette œuvre des mérites réels, capables de racheter bien des fautes. Chapelain a manqué d'enthousiasme ; comme toujours il a péché par étroitesse de vue ; il n'a pas su admirer comme il le méritait un chef-d'œuvre trop différent de l'idée qu'il se faisait du théâtre. Mais il n'a pas manqué d'intelligence. Les *Sentiments de l'Académie sur le Cid* ne sont pas « une des meilleures critiques qui ait été faite sur aucun sujet[1] », mais ils restent « un beau morceau de critique[2] », le premier ouvrage de critique classique, et pour employer à sa place une formule dont on prétend que Chapelain abusait, *cela n'est pas méprisable*.

1. La Bruyère, *Caract.*, I, 30.

2. Pellissier, éd. de La Bruyère, A. Colin, 1897.

CHAPITRE IV

LA VIE LITTÉRAIRE DE CHAPELAIN, DES SENTIMENS DE L'ACADÉMIE SUR LE CID A LA PUCELLE

Chapelain qui s'imaginait que les *Sentimens* allaient lui mettre sur les bras les deux partis, dut être agréablement surpris par l'événement. Le monde lettré les accepta avec déférence, et avec quelque surprise aussi d'y trouver plus de modération qu'on n'en attendait de ces créatures de Richelieu. Ils ne contribuèrent pas peu au revirement qui commença à se faire sentir dans l'opinion en faveur de l'Académie ; Chapelain personnellement en retira un surcroît de prestige et d'autorité. A partir des *Sentimens*, il a, dans la critique, la place qu'il avait déjà dans la poésie, la première. Cette place, il la devait d'abord à son érudition et à son jugement (car il était « somme toute et sur bien des matières un sensé et savant homme[1] »), à la réputation que lui avaient donnée quelques œuvres retentissantes, mais aussi à la modestie qu'il apportait généralement dans ses jugements, aux précautions dont il enveloppait le blâme pour lui ôter toute saveur d'amertume, à l'ardeur qu'il mettait à « faire valoir » en bon lieu les œuvres de ses « clients », enfin à son crédit auprès des puissances, qui lui permit souvent de rendre service aux gens de lettres.

Trente ans avant que Colbert recourût à sa compétence pour dresser la liste des « bienfaits du roy », le chancelier Séguier avait songé à l'appeler en consultation avec Bois-

1. Sainte-Beuve, *Caus. du Lundi*, II, 168.

Robert, pour aviser envers qui les libéralités qu'il voulait faire aux gens de lettres seraient le mieux employées[1]. Chapelain n'avait pas tardé à faire profiter quelques écrivains des bonnes dispositions du Chancelier et de Richelieu, qui les avait encouragées. En novembre 1633 il avait écrit à Bois-Robert une lettre vraiment touchante[2], où il lui signalait quelques cas particulièrement intéressants. Quelques semaines auparavant, le pauvre et fier Gombaud lui devait, ainsi qu'à Bois-Robert, le rétablissement de la moitié de sa pension[3]. Il fit rétablir aussi celle de Vaugelas. Vaugelas lui doit bien d'autres choses encore. C'est Chapelain qui, aidé de Conrart, publia en 1653, trois ans après sa mort, sa traduction de Quinte-Curce : ce n'était pas une mince besogne de choisir entre tant de variantes que Patru en 1659 put donner une seconde édition, fort différente de la première. Avec ce même Patru, avec Gombaud et plusieurs autres académiciens, Chapelain avait été consulté sur le *Quinte-Curce* du vivant de Vaugelas[4]. Il l'avait aussi conseillé pour ses *Remarques*. Vaugelas n'y nomme jamais les vivants, mais les allusions qui devaient « permettre de les reconnaître à travers le voile[5] » sont encore transparentes pour nous ; de plus, la clef connue sous le nom de *clef de Conrart*[6] confirme ce que le texte faisait déjà deviner : que Chapelain fut le plus illustre et le plus écouté de ces « gens sçavans en la langue », dont l'opinion servit souvent à l'auteur pour déterminer le bon usage. Vaugelas ne parle de lui qu'avec une extrême déférence. l'appelle « un des plus grands génies de nostre langue et de nostre poësie héroïque » et lui attribue plusieurs de ses observations et même quelques-unes de ses idées

1. I, 52.

2. I, 55.

3. A Bois-Robert, 26 oct. 1633, I, 52.

4. *Nouvelles Remarques* publiées par Aleman en 1690, éd. Chassang, II, 381 et 449.

5. Préface de Vaugelas, éd. Chassang, I, 46.

6. Rec. Conrart, in-fol. t. XI, p. 24. Elle a été publiée par Chassang dans son édition des *Remarques*. (Versailles Clerf et fils, Paris, J. Baudry, 1880, 2 v. in-8). M. Chassang laisse le nom de Conrart à la clef, quoique Conrart n'en ait été que le copiste. Il l'attribue à Desmarets de Saint-Sorlin, pour des raisons qui semblent très fortes. (I, LXI.)

générales les plus justes[1]. Il le prit enfin pour un des reviseurs de l'ouvrage en entier, avec Conrart et l'auteur de la clef[2]. Malgré cette quasi-collaboration, Vaugelas regrette encore de n'avoir pu profiter de son concours comme il l'eût fait « si tout ce que nous avons d'excellens hommes en France pour les belles-lettres et pour l'exquise érudition ne partageaient tout son temps avec son héroïne, avec ses amis et l'élite de la cour[3] ».

C'est qu'en effet Chapelain est alors le conseiller attitré de presque tous les écrivains. Il n'est pas un homme dans Paris qui aligne un madrigal de quatre vers sans le faire « passer à la coupelle » du célèbre critique. De la province et de l'étranger les manuscrits affluent. A défaut des auteurs c'est Camusat[4] qui les apporte, parfois à leur insu[5]. Chapelain s'en déclare obsédé, et se lamente d'être devenu « la quintaine des initiés aux mystères des Muses » ; mais au fond il est ravi de contempler, et aussi d'étaler, les preuves de sa gloire et de son autorité. Il a eu ainsi à juger, à éplucher, à peser des milliers de vers : il les renvoyait soigneusement annotés ou simplement marqués

1. Par exemple sur les rapports, en matière de langage, de l'usage et de la raison : « Ce n'est pas que l'usage pour l'ordinaire n'agisse avec raison, et, s'il est permis de mesler les choses saintes avec les prophanes, qu'on ne puisse dire ce que j'ay appris d'un grand homme, qu'en cela il est de l'Usage comme de la Foy qui nous oblige à croire simplement et aveuglément, sans que nostre raison y apporte sa lumière naturelle : mais que néantmoins nous ne laissons pas de raisonner sur cette mesme foy et de trouver de la raison aux choses qui sont par-dessus la raison. » I, 23. La clef de Conrart ne dit pas qui est ce « grand homme » mais un fragment du brouillon mss des *Remarques* à l'Arsenal contient ce passage avec le nom de « Chappelain » en toutes lettres.

2. Chass. I, 45.

3. *Préface de Vaugelas*, Chass. I, 14,

4. « Camusat étoit bon libraire, et tandis qu'il suivit le conseil de Chapelain et de Conrart, il n'imprima guère de méchantes choses » (Tall. des Réaux, *Hist. de Lesfargues*).

5. Voici à ce propos une anecdote assez curieuse que nous relevons dans une lettre à Balzac : Voiture avait écrit en secret sa *Lettre sur la prise de Corbie* (A Monsieur, 19 déc. 1636). Camusat à qui on l'avait portée pour l'imprimer en confia l'original à Chapelain, en le priant de la repasser pour voir s'il n'y perdrait pas sa dépense. Chapelain la lut la plume à la main et y marqua en courant les choses sur lesquelles il lui semblait bon que l'auteur fît réflexion. Il n'en entendit plus parler pendant trois mois, puis un jour Voiture lui avoua que l'ouvrage était de lui et qu'il ne voulait pas que personne le sût que le Cardinal, par Mme de Combalet. (A Balzac, 7 avril 1638, I, 219.)

d'un coup d'ongle aux endroits qu'il fallait corriger. Bien qu'ils ne fussent pas souvent du même avis, Voiture lui demandait parfois conseil. Avec Conrart, il aida Martin-Pinchesne à procurer l'édition posthume des œuvres de son oncle, et Tallemant des Réaux leur reproche plaisamment « d'avoir tant *étoilé* ce pauvre livre[1] » Racan lui confiait la revision de ses ouvrages ; il en recevait des avis et s'y conformait habituellement[2]. Quand Maynard était à Rome, son correspondant à Paris avait ordre de soumettre à Chapelain tous ses ouvrages avant de les donner à l'impression. Chapelain se montre particulièrement flatté de cette déférence de la part d'un homme « confirmé en grâce en poésie », qui avait eu les leçons de Malherbe et avait mérité ses éloges[3]. Godeau profitait de ses conseils depuis le temps où on se réunissait chez Conrart pour examiner les vers qu'il apportait de Dreux. On peut presque suivre dans la correspondance de Chapelain la composition de ses œuvres[4]. Le « bienheureux » Scudéry, toujours satisfait de lui-même, consultait peu Chapelain, ni personne. Il préférait lui demander son portrait pour mettre entre les illustres versificateurs dont il tapissait les murs de son cabinet[5] ; il lui envoyait ses ouvrages, mais après l'impression. Chapelain l'en remerciait poliment[6]. Il fut

1. Tall. des Réaux, *Hist. de Voiture*.

2. Goujet, XVII, 209 d'après une série de lettres de Ch. à Racan du 12 janv. 1655 au 19 nov. 1659.

3. 3 juin 1638, I, 243.

4. En 1632, durant un voyage à Dreux, Ch. a vu les deux *Eglogues sacrées* (A Balzac, 25 sept. 1632, I, 3) ; un peu plus tard une Ode (A Godeau, 30 oct. 1632, I, 5) ; en 1633 les *Œuvres chrétiennes* (A Balzac, 17 fév. 1633, I, 26) ; en 1634, il surveille l'impression d'une ode (A Conrart, 21 août 1634, N. a. fr. 1885, fol. 91 v°). En 1638 il revoit avec Conrart les *œuvres chrétiennes* en vue d'une nouvelle impression (A Godeau, 14 oct. 1638, I, 302), examine une *élégie de la Sainte-Baume*. un poème de l'*Assomption* et les *Paraphrases des Psaumes* (A Godeau, 28 janv. 18 fév. 1638, I, 195, 201). Dans la préface de ses psaumes Godeau regrette de ne pouvoir nommer « les deux excellens amis » qui l'ont assisté de leurs conseils, parce que leur modestie le lui a défendu.

5. A Balzac, 31 juillet, 21 août, 11 septembre 1639, I, 468, 480, 492.

6. A Scudéry, 4 juin 1637, I, 154. Plus tard cependant Scudéry attribuera à Chapelain une part dans la paternité de son *Almahide* (A Scudéry, 12 juin 1659, II, 41) ; il lui en soumettra les cahiers, au moins de la seconde partie (Au même, 8 nov. 1660, II, 110).

invité par Corneille à la lecture d'Horace chez Bois-Robert, avec d'Aubignac, Faret et quelques autres[1]. On sait de quel mauvais compliment l'auteur paya leurs avis : Chapelain affecta de ne pas se fâcher de son « humeur bourrue[2] ».

Les prosateurs étaient aussi empressés que les poètes. Silhon lui envoyait les cahiers de ses œuvres, en lui avouant mélancoliquement qu'il se sentait baisser[3]. Marolles se mit à traduire Virgile pour lui prouver que l'entreprise n'était pas impossible : il réussit si bien à prouver le contraire que Chapelain ce jour-là se départit de son habituelle indulgence[4]. Le P^t^. de Marca lui soumit son *Histoire du Béarn*, qu'il lut et annota en trois jours[5]; le P^t^. de Grammont ses *Annales Galliae*[6], Girard son *Histoire de M. d'Epernon*[7]. Perrot d'Ablancourt l'associa à Patru comme son conseiller ordinaire[8]; Chapelain s'efforçait de le décider « à coucher du sien »[9]; plus tard il lui fera entreprendre son Thucydide[10]. Nous n'avons pas à nous étendre sur la part que Chapelain a eue aux œuvres de Balzac. C'est comme ami plutôt que comme critique que depuis 1632, où il assistait en compagnie de Le Maître à une lecture du *Ministre d'État*[11], jusqu'aux éditions posthumes, il fut son « directeur et reviseur »[12]; énumérer les œuvres dont il a encouragé le projet, revu le manuscrit, surveillé l'impression, ce serait dresser le catalogue des œuvres de Balzac ; ce serait aussi retrouver à chaque ligne, au milieu des mêmes éloges, sincères au fond mais

1. D'Aubignac : *Dissertation... sur Œdipe.*
2. A Balzac, 18 nov. 1640, I, 721.
3. Au même, 20 nov. 1639, I, 527.
4. Marolles. *Mémoires*, 1755, p. 325 ; Ch. à Huet, 18 fév. 1662, II, 206.
5. A Silhon, 15 nov. 1638, I, 318.
6. 1er nov. 1640, I, 712.
7. Guy Patin, à Spon, 1er mai 1654. II, 133.
8. Ablancourt, *Œuvres*, II, 532. Ch. à Ablancourt, 9 déc. 1662, II, 277.
9. A Balzac, 14 mai 1639, I, 422.
10. A Ablancourt, 20 déc. 1661, II, 185.
11. Paru seulement 26 ans plus tard sous le titre de *Aristippe ou de la Cour*. A Balzac, 17 fév. 1633, I, 26.
12. A Spanheim, 21 déc, 1659, II, 70.

exagérés dans la forme, quelques discrets avis que le grand épistolier ne suivait pas toujours : Chapelain avait appris de bonne heure, lors de la querelle de Balzac avec du Moulin[1] que, pour être l'ami de Balzac, il fallait beaucoup de prudence dans la critique et aucune mesure dans la louange. Il lui est arrivé une fois de collaborer plus directement encore avec son illustre correspondant. Il s'agissait de traduire en vers français quelques vers latins pour la deuxième des dissertations politiques : *De la conversation des Romains*. Les délicatesses du solitaire, les retouches incessamment demandées fatiguèrent l'auteur de la *Pucelle ;* de son côté Balzac ne se trouva pas satisfait après deux mois de corrections et de discussions ; des douze vers envoyés par Chapelain, il reste tout juste une dizaine de mots dans le texte imprimé[2].

Gassendi, dont nous avons cité le témoignage élogieux sur le caractère de Chapelain, n'estimait pas moins son esprit. Leur amitié, s'était nouée vers 1633[3] par l'intermé-

1. A Balzac, 25 janv. 1633, I, 23 ; rép. de Balzac le 30 janv. faus. datée du 30 juin 1636) et répl. de Ch. le 17 fév., I, 26.

2. A Balzac, 1er août 1638 et suiv. I, 278. Voici les deux textes ; on pourra se rendre compte que Balzac n'eut pas tort de refaire des vers de sa façon.

TEXTE DE CHAPELAIN

Mais cela fut jadis, quand les globes des Cieux
En foule recevoient les vaillans demy-dieux,
Que la nouvelle terre, en merveilles féconde,
Enfantoit tous les jours pour la gloire du monde.
Maintenant que cet aage, espuisé de valeur,
Jusque dans l'infamie a porté son malheur,
Que la grandeur romaine est enfin terracée,
Et sa haute vertu de l'univers chassée,
C'est beaucoup d'admirer les grandes actions
De ces fameux héros, domteurs des nations,
D'eslever à leur nom des autels et des temples,
Et de suyvre de loin ces superbes exemples.

TEXTE DE BALZAC

Mais cela fut jadis au temps de vos ayeux
Et de cette vertu si voisine des dieux,
Quand la jeune nature en miracles féconde,
D'un peuple de héros fit habiter le monde.
Maintenant que nostre age, espuisé de vigueur,
De l'infirme vieillesse a senti la langueur,
Que vostre Rome est morte et sa gloire cessée,
Et la vertu suprême aux histoires laissée ;
C'est assez d'admirer l'effort des actions,
Qui fit ce lieu fatal maistre des nations :
Adorons ces grands noms, ces antiques Exemples,
Et portons nostre encens où l'on cherche vos Temples.

Œuv. t. II, p. 428.

3. D'après une lettre sans adresse de mars 1633 (N. a. fr. 1885 fol. 31 v°)

médiaire de l'Huillier. Dès l'année suivante, ce même L'Huillier soumettait au critique, de la part de son savant ami, les cahiers de la *Vie d'Epicure*[1]; en 1640, ils examinaient ensemble la *Vie de Peyresc*[2]. Gassendi ne dédaignait pas d'entretenir Chapelain même de ses travaux scientifiques. Il lui a dédié en 1641 la *IVe lettre sur la grandeur apparente du Soleil*[3], en 1654 la *Vie de Copernic*, composée à sa prière[4]. Il se disposait à la faire paraître avec celle de Tycho-Brahé, quand il reçut la visite de Chapelain et de Ménage. La conversation étant tombée sur l'état de l'astronomie avant Tycho-Brahé, Chapelain s'avisa d'accuser Georges Puerbachius d'être l'auteur de la confusion des épicycles et des excentriques; ce que Ménage n'entendant point, Gassendi le mit au fait en lui expliquant fort au long quelles étaient les connaissances du ciel qu'on avait eues avant Puerbachius. Chapelain et Ménage furent si surpris de ce qu'ils venaient d'entendre, qu'ils prièrent Gassendi d'écrire aussi la vie de Puerbachius et de Regiomontanus, pour embrasser l'histoire complète du renouvellement de l'astronomie jusqu'à Tycho-Brahé inclusivement. Gassendi céda à leurs instances et dédia encore ces deux vies à Chapelain[5]. Quand en 1653 il était venu s'établir à Paris,

qui ne peut être destinée qu'à Gassendi, car elle s'adresse visiblement à un savant considérable qui réside sur le chemin de Paris à Rome et de plus est un ami de L'Huillier. Vient ensuite une lettre s. d. à Gassendi, qui par sa place dans le mss est de fin mars ou d'avril 1633. Elle est au moins la seconde de Chapelain à Gassendi car il y parle de la réponse que celui-ci vient de lui faire; d'autre part le ton cérémonieux, le style affecté et le texte même prouvent qu'il s'agit de relations très récentes.

1. *De Vita et Moribus Epicuri*, Lyon, 1647, in-4. A Gassendi, 18 fév. 1634, I, 63.

2. *De Vita Nicolaï-Claudii Peyreskii*, Paris, 1641, in-4°. A Balzac, 21 fév. 1640, I, 569.

3. Paris, Hacqueville, 1642, in-fol. La lettre IV est datée du 13 janv. 1641, Cf. Bougerel, *Vie de Pierre Gassendi*, Paris, J. Vincent, 1737, p. 189.

4. Cf. Bougerel, p. 386, d'après « Ad celebrem virum Johannem Capellanum, amicum suavissimum in Nicolaï Copernici vitam Petri Gassendi præfatio », dans : *Tychonis Brahaei, equitis Dani, astronomorum Coryphaei, Nicolaï Copernici, Georgii Puerbachii et Joannis Regiomontani astronomorum celebrium vita*, Paris, 1654, in-4°.

5. Bougerel, p. 390, d'après « Ad eumdem Joannem Capellanum in Georgii Puerbachii et Johannis Mulleri Regiomontani Vitam Petri Gassendi Praefatio. »

c'était Chapelain que Montmor avait chargé, avec Neuré, de l'inviter à loger chez lui[1]. On retrouve bientôt Chapelain au chevet de Gassendi mourant: Guy Patin l'y rencontrait et en recevait des nouvelles de leur ami commun Heinsius[2]. Le 26 octobre 1655 Chapelain était de la « quantité d'honnêtes gens » qui suivaient ses obsèques à Saint-Nicolas-des-Champs : on voyait avec lui MM. Sorbière, Dupuy, Quillet, Ménage, La Mothe le Vayer, de Valois, Padet, l'abbé Bourdelot et Guy Patin[3], dont les saignées n'avaient pas peu contribué à cette mort. Chapelain avait une « honorable mention » dans son testament[4]. Il fut, avec Montmor, Claude Hardy, A. de la Poterie et quelques autres, du groupe de pieux amis qui procurèrent l'édition de Lyon 1658[5].

Chapelain avait en 1637 salué avec enthousiasme Descartes « qui donnait aux hommes le moyen d'être plus sçavans que toute l'antiquité aux choses naturelles, sans avoir besoin de grec et de latin[6] ». Il le proclamait alors « le plus éloquent philosophe des temps modernes[7] ». La dispute qui mit aux prises Gassendi et Descartes (1641-1644) le fit changer d'avis. Ami de Gassendi et atomiste convaincu, il eut envie, raconte-t-il vingt ans plus tard[8], de repasser avec attention le système cartésien. Il y reconnut un grand « brillant, une grande nouveauté, un heureux employ de l'ancienne doctrine de Démocrite pour la multiplication des mondes et des modernes expériences de l'aimant pour la constitution de sa machine », en un mot les marques d'un esprit « fort inventif et fort adroit pour se savoir servir de tout à ses fins ». Mais ses postulata de la création de la matière lui parurent moins d'un physicien que d'un théologien, et dans sa théorie du mouvement il trouva des impossibilités qui ruinaient toutes ses préten-

1. Bougerel, p. 372.
2. Guy Patin, Lettre à Spon, 21 juin 1655, II, 183.
3. *Ibid*. Lettre au même, 26 oct. 1655, II, 217.
4. Bougerel, 434.
5. *Ibid*, 435.
6. A Balzac, 31 mai 1637, I, 152.
7. Au même, 29 déc. 1637, I, 187.
8. A Carrel de Sainte-Garde, 16 fév. 1662, II, 203.

tions. Dès lors il n'eût plus que des sévérités pour cette doctrine « plus luisante que solide ». Il applaudira aux coups obscurs que lui portera Carrel de Sainte-Garde, félicitera Vossius de se tenir « aussi esloigné de la crasse de l'eschole que de la vaine subtilité de Descartes, qui traitte la physique en prophète, enveloppant d'ombrage sa doctrine et affirmant tout sans rien prouver », et regrettera que « nostre cher M. Gassendi » ne soit plus là pour mener le bon combat contre ce qu'il appelle « les chimères de ce philosophe hétéroclite ». Mais plus encore que contre le maître, il s'acharnera contre les disciples, « qui jurent sur ses dogmes et le croyent de ce que luymesme ne croyait pas ». Bref pour se discréditer tout à fait à ses yeux, il suffira d'être « un aveugle Descartiste [1] ».

Les moindres jugements qui tombaient d'une bouche si autorisée, soigneusement recueillis et colportés, ne pouvaient manquer d'influer sur la carrière de ceux qui en étaient l'objet. Ils auraient pu aussi influer sur la direction de la littérature si Chapelain, sévère pour la mode dans ses écrits théoriques, n'avait eu pour elle dans la pratique des complaisances fâcheuses. Simples propos tenus dans le mystère de son cabinet, appréciations plus solennelles formulées chez M[me] de Rambouillet ou dans l'Académie, un peu plus tard chez Ménage, au Petit Archevêché ou aux Samedis de M[lle] de Scudéry, les jugements de Chapelain, la plupart du temps, furent oraux et ne survécurent pas à l'ouvrage, fort mince souvent, qui les avait fait naître. Quant aux lettres où Chapelain les enregistrait à l'usage des amis éloignés, elles sont perdues pour la période précisément où ils durent être en plus grand nombre et du plus grand intérêt. A part quelques appréciations sur deux écrivains qui sont plutôt de la génération précédente, sur Malherbe, dont nous avons dit ailleurs quelle opinion avait Chapelain, et sur saint François de Sales, qu'il avait entendu prêcher en sa jeunesse à l'église Saint-

1. A Bernier, 9 nov. 1662. A Carrel de Sainte-Garde, 27 mai 1662, 19 sept., 15 déc. 1663 ; à Vossius, 22 août 1663, II, 264-235-330-339-323.

Paul et dont il se rappelait encore à soixante-huit ans les façons de parler savoyardes et un peu italianisantes et l'air de douceur et de piété qui faisait son visage plus persuasif encore que ses paroles[1] ; à part quelques mots que tout le monde connaît sur le *Cid* et l'*Horace* de Corneille, les jugements qu'on trouve sous sa plume sur ses contemporains se rapportent à des écrivains de deuxième ou de troisième rang.

Par ces jugements cependant et par quelques témoignages contemporains, on peut se faire une idée de ce que fut sa critique durant ces vingt années. A l'entendre, on le croirait terrible : il trouve dans Malherbe « des défauts où il seroit bien marri d'être tombé » ; et même dans Homère et dans Virgile « des choses qu'ils pouvaient mieux ordonner[2] ». Mais tout le monde signale son inépuisable indulgence. Voiture l'a surnommé « l'excuseur de toutes fautes » ; Tallemant des Réaux nous a conservé son inoffensive formule ; Boileau vante ironiquement sa bonté ; quelques-uns, qui veulent absolument qu'Alceste soit M. de Montausier, n'ont pas cru pouvoir mieux achever le parallèle qu'en supposant que le trop facile Chapelain avait servi de modèle pour Philinte. Dans ses lettres ses appréciations restent toujours dans un vague prudent et le plus souvent élogieux à l'excès. Il est vrai que nous n'avons ordinairement qu'une lettre d'envoi, accompagnant le manuscrit annoté ou la feuille où étaient marqués les endroits qu'il fallait repasser ; il se peut qu'en résumant il ait cru devoir adoucir l'amertume des critiques. Mais pour le destinataire ce n'étaient pas les critiques — généralement critiques de pure forme, remarques de grammaire ou de versification — qui comptaient ; la feuille ou le manuscrit couvert de coups d'ongle ou de traits de plume restaient dans l'obscurité d'un tiroir ; c'était la lettre du grand homme qu'on montrait aux amis avec une réserve modeste, aux rivaux avec un petit air de triomphe ; c'était l'éloge qu'on retenait, dont on se parait dans sa province. Et quels éloges encore ! Nous ne fatiguerons pas le lecteur de ces hyper-

1. A Godeau, 29 mars 1663, II, 298.

2. A Mlle de Gournay, 10 déc. 1632, I, 17.

boles sans cesse renouvelées à propos d'œuvres dont le nom même a justement péri : rappelons seulement, à titre d'exemple, qu'il a osé dire des vers de *la Belle Palène* que « quelques-uns ne sauroient être meilleurs quand le bon Malherbe revivroit pour y travailler avec sa plus docte lime[1] ». Et c'est à Balzac qu'il écrit ! quand il s'adressait à l'auteur, sans doute supprimait-il le *quelques-uns*.

Cette indulgence ne vient pas d'un manque de jugement : Balzac, avec son emphase coutumière, proclamait Chapelain « tout Intelligence et tout Raison »; sans aller jusque-là, ses contemporains s'accordaient à le trouver « judicieux ». Elle pourrait bien venir d'un manque de goût. Hélas, nous avons trop souvent à le répéter, Chapelain dès la vingtième année a pu se faire un savant homme; toute son érudition ne lui a pas donné ce qui lui manquait, le sens de la beauté. Il faisait une différence entre Corneille et Scudéry; mais il n'est pas bien sûr qu'il ait senti combien l'*Amour tyrannique* était au-dessous du *Cid*, et il est malheureusement trop certain qu'il n'a pas senti combien le *Cid* était au-dessus du *Scipion* de Desmarets[2]. Les pires productions de son temps l'ont trouvé indulgent, parce qu'il les a confrontées aux règles, qu'elles observaient d'autant plus facilement que leur auteur n'y trouvait pas d'entraves à son génie, non à l'idéale beauté dont il n'avait qu'une confuse image au dedans de lui-même. Faute de ce critérium, son impression se laisse fausser par le moindre succès de salon. Elle est encore faussée parce que trop de préoccupations étrangères à la littérature s'interposent entre lui et l'œuvre qu'il regarde. Tallemant des Réaux l'accuse de cabale : même pour l'époque où elle a été portée, au temps où Chapelain s'est trouvé un peu le prisonnier du groupe de pédants qui fréquentait chez Ménage et des derniers précieux qui peuplaient le salon de Mlle de Scudéry, cette accusation est fort exagérée; il n'y a pas de cabale quand on loue indistinctement tout le monde. Mais cette universelle bienveil-

1. 20 janv. 1639, I, 527.
2. A Balzac, 7 mai, 11 sept. 1639, I, 492.

lance est bien systématique. C'est d'abord un excès de politesse, un scrupule d'homme du monde, qui ne voit pas pourquoi il contristerait d'honnêtes gens en rabattant la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes : réussissent-ils à faire partager au public l'illusion qui les tient, c'est un bonheur pour eux, dont il y aurait mauvaise grâce à se montrer jaloux. Les réputations usurpées ne lui échauffent pas la bile : il y a place pour tout le monde au soleil de la gloire ! Il y a plus : il y a l'intention arrêtée de ne fâcher personne, de ménager pour être ménagé, pour avoir la paix, aussi pour avoir beaucoup d'admirateurs. Plus encore que d'un manque de goût, les procédés bénins et louangeurs de sa critique proviennent d'une faiblesse de caractère. C'est qu'en effet il apparaît bien que son indulgence ne fut pas toujours sincère. Il a beau affirmer le contraire[1], sa propre correspondance nous révèle quelques faits qui s'accordent assez mal avec ses belles paroles. Pourquoi condamne-t-il en bloc ce qu'il admire en détail ? Il proscrit les faux brillants et blâme « nos petits sermoneurs et déclamateurs » de ne savoir sortir « de leurs pointes et de leurs fredons[2] ». Pourquoi a-t-il applaudi aux pointes et aux fredons de tant de déclamateurs, petits et grands, depuis Marino jusqu'à Cotin ? Pourquoi, après avoir dit à tant de poètes qu'ils étaient des Virgile, à tant de prosateurs qu'ils ressuscitaient Cicéron et Tive-Live, affirmait-il en 1638 qu'il fallait encore au moins trente ans pour « débarbarizer[3] » la France ? Pourquoi en 1662 se plaindra-t-il encore de la « stéritilité du siècle[4] » ? Voici qui est plus grave : de fâcheuses contradictions suivant que ses jugements peuvent être vus de l'auteur intéressé ou doivent demeurer dans le secret d'un correspondant sûr. « Vostre épistre à M. le Cardinal est fort belle » écrit-il à Bouchard[5] ; et à Balzac : « Je ne trouve pas son épistre à Son Excellence une pièce trop exquise[6] ».

1. A Chevreau, 28 oct. 1660, II, 107.
2. A Balzac, 6 fév. 1639, I, 381.
3. Au même, 11 juillet 1638, I, 266.
4. A Colbert, 18 nov. 1662, II, 272.
5. 21 sept. 1638, I, 295.
6. 19 sept. 1638, I, 293.

C'est que ce Bouchard, s'il était un assez vilain personnage, intrigant, parasite, menteur et même voleur, chassé du cabinet des frère Dupuy et enfin bâtonné à Rome[1], était un esprit brillant, longtemps recherché dans la société lettrée, bien vu de quelques cardinaux : c'est une influence, et Chapelain le cajole tout en le méprisant. En 1640 les *Annales Galliae* du P[t]. de Grammont sont un ouvrage qui fera honneur à la France et à son auteur[2]; trente ans plus tard Grammont mort ne sera plus que « le faible continuateur de M. de Thou », son histoire de « mauvais mémoires » compilés sur les gazettes[3]. Pour M[me] de la Sablière, la Mesnardière, son « médecin domestique » est déclaré « un homme rare »; chacune de ses périodes provoque « des sentiments d'admiration[4] »; pour Balzac et pour Conrart, à la même époque, longtemps avant que la Mesnardière ait changé de ton à l'égard de la *Pucelle*, ce n'est plus qu'un plagiaire, sans savoir ni jugement[5]. Et Chapelain déclare ingénument : « C'est un homme que je caresse et que je fuis, suivant ma méthode d'agir avec ces têtes de vif argent[6]. » Avec Granier de Mauléon, il regrette que Bentivoglio, dans son *Histoire de Flandre* ait « biaisé au point d'état pour favoriser celui de la religion »; à l'abbé de Saint-Nicolas, ami de Bentivoglio, il déclare qu'à lire cet ouvrage sans passion on en demeurera très satisfait, et que si le Cardinal n'est pas approuvé de tout le monde, c'est que Dieu lui-même ne l'est pas.

Ce n'est donc pas dans les jugements de Chapelain sur ses contemporains qu'il faut chercher ses opinions littéraires ; l'intérêt de ces jugements s'en trouve singulièrement amoindri, et il suffira d'en citer, à titre d'exemples, quelques-uns qui concernent des auteurs de quelque réputation. Maynard est presque toujours loué ; la charmante petite pièce *A Philis affligée* paraît à Chapelain « des plus

1. Tall. des Réaux et les notes de P. Pâris.

2. A Caminade, 1[er] nov. 1640, I, 712.

3. A Ferrari, 20 avril 1669, II, 636.

4. 24 octob. 1639, I, 514.

5. 1[er] janvier, 5 mai 1640, I, 545, 614.

6. 5 juin 1639, I, 428.

beaux vers et des plus naturels » que l'auteur ait encore faits ; il approuve moins ses épigrammes, où il voudrait que Maynard affectât un peu plus la pointe[1]. Voiture est un « galant esprit », qui pense toujours « finement et délicatement » ; mais il a l'élocution négligée, quoique naturelle, et converse plutôt qu'il n'écrit[2]. Saint-Amant est « grand peintre des choses qui tombent sous les sens », mais il faiblit dans la peinture des mœurs et des passions ; il entretient l'imagination et ne remue pas les entrailles[3]. Colletet est « plutôt versificateur que poète ; les grands mouvemens lui sont inconnus et il prend trop souvent l'enflure pour l'embonpoint ». Quant à Desmarets de Saint-Sorlin, Chapelain fait à son *Clovis* l'honneur d'une quinzaine de pages[4]. Ce sont de simples remarques de détail, où il reproche à l'auteur des fautes contre l'histoire, comme d'avoir pris les Sarrasins pour des idolâtres ; contre la géographie, comme d'avoir fait faire un voyage de Vienne à Langres en passant par la Lorraine ; contre la vraisemblance, parce que Clotilde, quoique sainte, se laisse enlever par un païen pour venger sur un parent la mort de ses proches ; contre la coutume épique, enfin, parce que le dénombrement de l'armée de Clovis y est ailleurs qu'avant un combat. Cette critique n'a pas été publiée.

De rares sévérités, connues seulement de quelques intimes, ne pouvaient changer une réputation si bien établie d'indulgence, ni faire tourner en tyrannie une royauté si débonnaire. Royauté cependant, à laquelle les poètes s'empressaient de porter leurs hommages, et dont le fidèle Conrart se faisait l'archiviste diligent[5].

*
* *

Les grands seigneurs de lettres acceptèrent plus facilement encore que les auteurs l'indulgente et minutieuse

1. A Balzac, 30 oct. 1639, I, 516.

2. Au même, 20 avril 1638, I, 223.

3. Au même, 18 mai 1638, 3 janv. 1639, I, 236, 351.

4. Bibl. Nat. f. fr. 12.847, fol. 62-70.

5. Les pièces en l'honneur de Chapelain et de la *Pucelle* sont très nombreuses dans ses Recueils.

direction de Chapelain : témoin, le Comte de Fiesque, auquel il avait si bien appris les règles que le pauvre homme ne savait plus que s'ennuyer au théâtre ; témoin le marquis de Gesvres, qui lui soumettait en 1639 une relation du siège de Fontarabie[1] ; témoins encore le vieux marquis de Grignan[2] et les Arnauld[3], qui lui envoyaient leurs productions poétiques, et surtout Montausier, « l'homme de France de sa condition qui écrivait le mieux[4] », que Chapelain, aidé de son ami Conrart, avait fini par rendre « tout parnassien[5] ».

C'est que, à peine entré à l'Hôtel de Rambouillet, Chapelain en avait compris les intentions et deviné l'esprit. Il s'en est maintes fois expliqué ; dans ses lettres à Balzac il parle toujours fort exactement et souvent en termes excellents de la Marquise et de son salon :

« C'est une âme impératrice, dit-il, et un corps en qui il n'y a rien à souhaitter que de la santé[6]. »

Et il se plaît à opposer la ridicule vicomtesse d'Auchy et son « Académie femelle » où des dames « de beaucoup d'âge et de peu de sens » tenaient leur assises régulières tous les mardis après dîné, à l'illustre réduit qui n'a rien d'une conférence et se contente d'être « le lieu du monde où il y a le plus de bon sens et le moins de pédanterie[7] ».

Ce ton de l'honnête homme, Chapelain croyait bien l'avoir attrapé. Sans doute y mêlait-il un peu de sa lourdeur et de sa solennité naturelles ; ses grâces étaient un peu massives, et il lui est arrivé, quand son érudition s'étalait avec moins de discrétion qu'il ne fallait, d'être interrompu brusquement par une dame et d'en rester « tout déferré[8] ». Mais les témoignages contemporains

1. Au Mis de Gesvres, 29 janv., 5 fév. 1639, I, 374, 380.
2. A M. de Grignan, 6 avril, 1660. II, 84.
3. A Arnauld d'Andilly, 21 août 1639, N. a. fr. 1886, fol. 177.
4. A Balzac, 4 juin 1640, I, 635.
5. Tall. des Réaux.
6. 25 sept. 1640, I, 693.
7. 22 mars et 7 avril 1638, I, 215 et 219.
8. Tall. des Réaux.

sont unanimes à vanter sa conversation et tout le XVII[e] siècle a reconnu en elle le principal instrument de son influence et de sa réputation. On sait ce qu'en dit M[lle] de Scudéry, et avec quelle chaleur elle loue Aristhée de savoir le monde aussi bien que les sciences, sans avoir « ce je ne sais quoi d'insupportable que presque tous les savans ont : il parle juste, il parle éloquemment, il parle sans affectation et il parle toujours avec force ». En un mot il parle si bien qu'on trouve toujours qu'il ne parle pas assez « quoique naturellement il ne haïsse pas à parler ». Il fallait que la conversation de Chapelain fût en effet d'un grand charme pour faire passer sur certaines petites misères. C'est à elle qu'il dut de devenir bientôt un habitué, un familier de la maison, ou, comme dit encore M[lle] de Scudéry, « un des principaux ornemens du palais de Cléomire ».

Il a eu chez M[me] de Rambouillet, entre tous les hommes de lettres qui n'étaient que de lettres, une situation privilégiée. Reçu dans l'intimité, comme Voiture, il y trouvait, avec moins de familiarité plus de considération et de véritable estime. On pouvait sourire de sa mise : il ne serait venu à l'idée de personne de le berner ou de le cingler de ces indulgences insultantes dont Voiture payait ses privautés. C'est que son caractère grave et son esprit sérieux ne lui permettaient d'être le bouffon de personne, qu'il savait plaire sans s'abaisser, se faire accepter sans s'imposer; c'est qu'enfin dans « le rond » il n'était pas, lui, « l'amuseur », mais « le savant ». Comme Voiture, mais sur un autre ton, il est en correspondance avec les habitués de la maison. Dès 1634, à l'aurore de sa grande époque, il a au siège de La Mothe cinq correspondants, tous de l'Hôtel : le marquis de Gesvres, le comte de Guiche, M. de Sales, le marquis de Montausier (l'aîné) et Arnauld le Carabin. A l'Hôtel même il est de toutes les fêtes. Dans l'hiver de 1638, dans une comédie italienne qu'on répète pour le retour de Montausier, à qui on réserve le rôle d'un amant « vaillant et féroce », Chapelain sera « l'ami fidèle[1] ». En 1640 la Marquise le retient à faire

1. A Montausier, 13 déc. 1638, N. a. fr. 1885, fol. 439 v° ; 20 déc. 1638, I, 339, cf. Livet, *Précieux et Précieuses*, p. 47.

les rois, en compagnie de Voiture : il porta la santé *al rey Chiquito* et Voiture lui en fit raison deux fois ; après souper on lut « force vers des uns et des autres[1] » ; on parla surtout de ceux de Montausier, pour en dire du bien, bien entendu. Un autre jour il lisait à Julie une comédie de l'Arioste, *I Suppositi :* prudemment il en passait toutes les obscénités[2].

C'était le commencement d'une querelle qui allait mettre « en combustion » tout l'hôtel. Chapelain avait donné les *Suppositi* à Voiture pour se distraire pendant son voyage en Italie et se remettre dans la langue du pays. A son retour, Voiture avait déclaré que la pièce ne valait rien. Mlle de Rambouillet, choisie pour arbitre, prononça en faveur de Voiture ; Chapelain s'exécuta en envoyant le lendemain la paire de gants en peau d'Espagne qui était l'enjeu du pari et l'accompagna d'un billet joliment tourné : il suffisait que la princesse Julie eût voulu qu'il perdît pour qu'il méritât de perdre, mais cela ne voulait pas dire qu'il eût tort[3]. Il songea en même temps à en appeler à Balzac et lui demanda son avis sans lui dire ni le sien, ni le motif qui le lui faisait demander[4]. Voiture avait fait la même démarche, mais avec moins de discrétion. En attendant, la bataille continuait avec tant de chaleur que Chapelain lui-même n'eut pas le loisir de lire à l'Hôtel le discours que Balzac lui avait envoyé de sa querelle avec Phyllarque. Une question de principe s'était greffée sur la question de fait : Voiture avait osé prétendre que le « bon sens était meilleur juge que les règles[5] ». Chapelain ne pouvait laisser s'établir une pareille hérésie. Il redoubla d'ardeur : il ne s'agissait plus d'un pari, mais de défendre en bon lieu son œuvre de quinze années. Il avait pour lui Chavaroche, le marquis de Rambouillet et le solide bataillon des Arnauld ; mais Voiture était soutenu par Julie et par Pisani. La « prin-

1. A Montausier, 8 janvier 1640, I, 551.
2. A Balzac, 12 mars 1639, I, 401.
3. 1er mars 1639, I, 395.
4. 4 mars 1639, I, 397.
5. 12 mars 1639, I, 401.

cesse » était un rude champion ; elle cherchait de tous côtés des alliés. La marquise, juge suprême, balançait entre les deux camps, mais penchait pour Voiture[1]. C'était un coup terrible pour le parti des règles et Chapelain n'était « guère moins que terracé[2] ». Heureusement pour lui arriva la réponse de Balzac[3] qui laissait voir son admiration pour la pièce condamnée par de si illustres suffrages. Du coup le parti des règles en fut renforcé de moitié ; Scudéry et sa sœur chantèrent le vainqueur sur leur lyre, et le terrible frère, sous le nom d'Astolphe, envoya d'office un cartel à Voiture. Voiture était bien attrapé, et plus encore de la lettre de Balzac que du cartel de Scudéry ; il espérait pourtant encore qu'en sa faveur le premier se démentirait ou du moins biaiserait. On comptait aussi sur Godeau : le nain de la princesse Julie ne l'abandonnerait pas en ce danger. Mais le jour même où Chapelain remerciait Balzac d'une intervention qui avait si heureusement rétabli ses affaires, il recevait de lui la première des Dissertations de critique, *Du Charactère et de l'Instruction de la Comédie*[4], qui parachevait sa victoire. Il ne lui restait plus qu'à remercier « la Calliope du Marais » du secours qu'elle lui avait prêté, ce qu'il fit en un billet du plus pur style précieux. Pour adoucir à la marquise l'amertume d'une défaite où elle avait sa part, il supposa flatteusement qu'elle n'avait pris le parti des faibles que pour signaler son esprit et son courage, sans se soucier qu'ils eussent le droit de leur côté[5].

Cette querelle terminée, une autre renaissait presque aussitôt : il s'agissait cette fois des mérites respectifs de l'italien et de l'espagnol[6]. Chapelain tenait bien entendu pour la langue du Tasse ; Voiture préférait l'espagnol. Il

1. A Godeau, 25 mars 1639, I, 404.

2. A Balzac, 26 mars 1639, I, 405.

3. 15 mars 1639. Balzac revient sur cette question les 15 et 29 avril 1639.

4. A Balzac, seconde lettre du 26 mars 1639, I, 407.

5. A Mlle Scudéry, 26 mars 1639, I, 470 ; pub. aussi par Rathery et Boutron, *Mlle de Scudéry*, p. 142.

6. A Balzac, 17 avril 1639, I, 413. Sans y avoir été invité, Balzac vint encore cette fois au secours de Ch. ; lettre du 8 juin 1639.

ne semble pas que cette nouvelle dispute ait partagé l'hôtel : sur cette question la victoire de Chapelain ne faisait pas de doute. Mais entre les deux hommes il y avait autre chose que des dissentiments littéraires : des dissemblances trop tranchées, une sourde rivalité, des froissements d'amour-propre, un secret levain de jalousie. Malgré la gracieuse diplomatie de la maîtresse de maison, il y avait chez elle, comme partout, de petits clans et précisément les deux écrivains se trouvaient partagés d'amitiés comme de caractère. Voiture, léger, frivole, toujours en quête d'une invention galante, audacieux dans ses entreprises, mordant dans ses paroles, était le boute-en-train de cette folle jeunesse qu'on appelait « le corps » et dont le fils de la maison, Pisani, était le chef redouté : mauvais plaisants, faiseurs de quolibets, ils n'épargnaient personne et Chapelain avait le malheur d'être de « l'anti-corps », où se rangeaient les Arnauld, la comtesse de Maure, Vaugelas, les gens sérieux, sous la bannière de Montausier. Montausier seul savait tenir l'adversaire en respect : on redoutait sa brutale franchise. Quand il n'était pas là (et c'était la plupart du temps) on se vengeait sur son grave et pesant confident. Aussi Chapelain, si enthousiaste pour tout ce qui touche à l'hôtel, est plus que froid quand il s'agit de Pisani [1] et de Voiture [2]. A Balzac et surtout à Montausier qui ne pouvait souffrir Voiture [3], il prend plaisir à narrer les fréquentes mortifications que lui attirent son humeur satirique et son indiscrétion. Qu'il fasse une fin désastreuse auprès de la comtesse de Maure, qu'il avait entrepris de « desbaucher » [4], qu'on le persécute à l'Académie quand il y vient *par ordre* de Richelieu [5], qu'il se brouille avec Mme de Sablé pour avoir dit que la Mesnardière était fou ; qu'il lasse enfin par ses hardiesses

1. A Montausier, 9 avril, 7 sept. 1640, I, 602, 679.

2. A Balzac, 6 oct. 1640, I, 697 ; 24 juin 1645 (d'Olivet, p. 218).

3. On connaît le mot de Tall. des Réaux : « Leurs chiens n'ont jamais trop chassé ensemble. » Ch. dans ses lettres à Montausier appelle Voiture : « la suffisance de vostre aversion » (I, 613), « la partie du corps que vous n'aimés point » (I. 370), « l'Académicien dont les mortifications vous plaisent. » I, 640.

4. A Montausier, 9 avril 1640, I, 602.

5. Au même, 30 avril 1640, I, 613.

Mlle de Rambouillet elle-même, dont il était le faible à en scandaliser ses amis [1], Chapelain triomphe avec une maligne joie et marque ces disgrâces comme des succès personnels.

Mais si Voiture était le favori de Mlle de Rambouillet pour le divertissement qu'elle en tirait, Chapelain était l'ami sûr, le confident et le messager discret de ses amours. Quand Julie est gravement malade, durant l'hiver 1639, que Montausier désespère en Alsace, Chapelain s'efforce de le consoler. Comme il n'y parvient pas, il court, souffrant lui-même, à la rue Saint-Thomas du Louvre ; il voit Julie et s'empresse d'envoyer au pauvre amoureux le résultat de sa visite, en une lettre d'un embarras tendre et charmant, comme il convient pour traduire ces confidences d'amoureuse et de convalescente [2]. L'alarme avait été grande. D'ordinaire Chapelain prenait un ton moins sérieux pour parler des chagrins de « l'amoureux guerrier ». Dans une hôtellerie entre Genève et Lyon le marquis avait failli être brûlé vif : il s'en était sauvé tout nu, laissant quatorze chevaux et tout son équipage. Mais « il plaignoit surtout ses chausses, où il devoit y avoir quelque chose de bien tendre, veu les lamentations qu'il en faisoit. » Chapelain imagine plaisamment que ce devaient être des cheveux, des lettres, un portrait « et autres pareilles ustanciles d'amour » ; mais ces propos faisaient rougir « la plus sage personne du monde » et pour ménager cette pudeur, il affectait de croire que Montausier ne regrettait qu'une montre, souvenir de sa mère [3]. Quand il était parti pour son gouvernement, Chapelain avait été de ceux qui plaisantaient son désespoir, ses lamentations tout le long du chemin et ses trois sonnets achevés en six heures. Quand arriva d'Alsace une épître, en vers burlesques,

Aux quatre filles dont les yeux
Plus clairs que les flambeaux des cieux

1. A Montausier, 13 mars, 17 avril 1640, I, 605, 605.

2. 19 déc. 1639, I, 539.

3. 3 oct. 1639, I, 502.

Dans mes pleurs et sur mon visage
Virent lors que je les quitté
La faiblesse de mon courage
Et la force de leur beauté [1],

c'est Chapelain qui répondit, « au nom des quatre filles [2],

Au chevalier morne et pleintif
Que l'ambition tient captif
Dans l'Etat même qu'il commande [3].

Cette grande intimité lui permettait de donner au jeune gouverneur des conseils et des avertissements quelquefois délicats. Un jour il lui reproche discrètement un manque de tact envers les demoiselles de Clermont, qu'il appelait « ses femmes » et qu'il avait peu galamment sacrifiées à la divine Julie [4]. Un autre jour, c'est d'avoir outré, pour plaire à Julie, l'expression d'une douleur qu'il ne ressentait guère de la mort du cardinal de la Valette [5]. Montausier avait la main lourde ; ses administrés se plaignaient : Chapelain l'avertit que « ceux de Schelestadt » ont fait des plaintes à la Cour, et l'engage à montrer un peu plus de douceur [6]. C'est une sorte de direction morale que Chapelain a prise sur le Marquis. Si on songe que Montausier était encore au sortir de l'enfance quand il avait connu le poète chez Mme de Rambouillet, on s'explique ce ton d'intimité et de confiance qu'ils ont gardé jusqu'à la fin, cette sorte de culte qu'ils se sont voué l'un à l'autre.

Quand Julie fut devenue marquise de Montausier, son affectueuse estime pour Chapelain s'augmenta de toute celle de son mari ; son amitié eut quelque chose de plus grave et de plus profond. Mais nous sommes encore loin de cette époque où l'âge fait l'affection plus chaude, où les cœurs se sentent mieux battre au rappel d'un passé cher et vite enfui. Nous sommes au temps des galants amuse-

1. Rec. Conrart, in-4° X.
2. Mlles de Rambouillet, de Clermont, de Mézières et Paulet.
3. Rec. Conrart, in-4, X, p. 1025.
4. Cf. Livet. *Précieux et Précieuses.*
5. 11 déc. 1639, I, 535.
6. 18 oct. 1638, I, 306 ; 22 oct. 1638, N. a. fr. 1885, fol. 395.

ments de Rambouillet; Chapelain n'est pas encore le « vieil ami »; il est le « mourant » d'Angélique Paulet, de Mlle de Chalais et de la belle Doralise (Mlle Robineau). Car il n'a pas « une vertu sévère et un sçavoir audacieux qui lui fasse mépriser la conversation des femmes; au contraire il s'y plaît extrêmement et passe aussi agréablement les après-midi tout entières à parler de bagatelles que s'il ne savait parler d'autre chose. Il dit même des douceurs et des galanteries d'aussi bonne grâce et peut-être de meilleure que ceux qui sont galans de profession, n'ignorant pas une seule de toutes les flatteries qu'il faut dire aux dames, mais principalement aux belles ». On lui reproche bien de louer trop universellement, mais cela part d'un si bon principe que personne ne peut lui en vouloir. On le dit amoureux, mais les mieux avertis croient que la galanterie est toute dans son esprit, car « il la cache et la montre quand il veut. Ce n'est pas qu'il ne fasse et dise cent choses que l'amour fait faire et dire, mais il les fait et les dit trop bien ». Quelques-uns veulent bien croire qu'il a pour certaine personne « un degré de chaleur au delà de celle qu'il a pour ses autres amies », mais après tout ce n'est pas de l'amour; tout ce qu'on peut lui concéder est que « ce qu'il a dans le cœur n'est pas aussi tout à fait de l'amitié ». On lui reproche aussi « d'avoir eu pareille affection pour trois ou quatre dames qui ont succédé les unes aux autres dans son amitié; il ne peut pourtant pas souffrir qu'on lui reproche d'être inconstant, et pour s'en défendre, il dit qu'il n'a jamais chassé de son cœur pas une de celles qui y sont entrées, et qu'il ne fait que les y changer de place; qu'ainsi, sans les abandonner et sans cesser de les aimer, il fait seulement qu'il y en a toujours quelqu'une qui est plus puissante dans son âme que les autres. Encore trouve-t-il des paroles en notre langue qui ne sont pas tout à fait si fortes que celles-là, afin de ne désobliger pas une de ses amies[1] ». Car il n'ignore rien des finesses de cette langue subtile et charmante que les lourdes bourgeoises du Marais n'ont pas encore gâtée. Il est du petit nombre de ceux qui

1. *Le Grand Cyrus*, Portrait d'Aristhée.

savent « la vraye perfection des choses » : écrire en style de pastorale de gracieux compliments « aux aymables bergères [1] », mettre humblement à leurs pieds « son encens et ses oblations », faire « toutes les bassesses qui sont nécessaires pour s'élever » auprès d'elles, brûler de mille feux, expirer de ravissement, rendre dans les « ruelles » aux « déités » ce culte maniéré et fervent dont elles sont si friandes. Il les adore « parce qu'elles le méritent mais ne désire point qu'elles le sachent, parce qu'il ne le mérite point » ; il les fuit parce qu'elles sont insensibles et qu'il est « aussi dangereux de les aimer que de haïr un tyran » ; mais loin d'elles il « prend plaisir à se lamenter d'elles », il ne peut s'empêcher d'avoir toujours « les yeux de la pensée tournés vers elles » ; s'il leur écrit, ce sont « des poulets innocents qui ne parlent pas de sa passion, mais seulement de son obéissance » ; s'il leur résiste quelquefois, c'est de peur de « leur déplaire en leur complaisant », s'il peut vivre séparé d'elles « c'est qu'il est impossible qu'une âme meure, où le mérite de si parfaites bergères a laissé de ses marques ». Pour elles il délaisse sa *Pucelle* « rustique et sans grâce ». On l'en plaisante quelquefois ; les recueils de Conrart contiennent, sans nom d'auteur, une plainte de *La Pucelle d'Orléans à la belle Angélique* [2]. La guerrière s'est réjouie d'apprendre du comte de Dunois que « le sage Théopompe avait dessein de la tirer du tombeau » ; mais sa joie a été de courte durée, car Théopompe a vu Angélique, et oublieux de son généreux dessein, a résolu de ne plus travailler que pour elle. La pauvre *Pucelle* ne voit d'autre ressource que de supplier sa rivale de lui rendre son poète et de ne pas le dévorer, comme elle a fait de tous ceux que sa beauté a rendus ses esclaves. On devine quelle place lys et roses, Flore et Junon, éclairs et foudres, rossignols bocagers et lionnes du désert tiennent en cette longue et froide allégorie.

Chapelain a beaucoup écrit pour l'Hôtel de Rambouillet.

1. Voir en particulier au début de son recueil un curieux échantillon de ce style dans la lettre « Aux aymables bergères Druides Célidée, Diane et Phylis », c'est-à-dire Mme de Clermont d'Entraigues et ses deux filles, I, 1.

2. In-4°. t. X, p. 709.

Nous n'énumérerons pas les devises, tombeaux et autres pièces de circonstance qu'il y a prodiguées : la liste s'en trouve, à peu près complète, au catalogue de sa bibliothèque. Parmi ces poésies quelques-unes firent du bruit en leur temps ; il en est même qui ont gardé une certaine célébrité. La plus connue et probablement la première en date est le madrigal qui, sous le titre de *La Couronne Impériale*, forme la première fleur de *la Guirlande de Julie*. Si, comme le dit Tallemant des Réaux, dont le témoignage se trouve confirmé par les manuscrits originaux, ce fut trois ou quatre ans avant de l'épouser que Montausier offrit à Julie, dans un sac de peau d'Espagne, le somptueux volume de maroquin où Robert avait peint les fleurs et Jarri copié les madrigaux, le présent pouvait être une surprise, mais l'idée de la guirlande et au moins quelques-uns des poèmes n'avaient plus l'attrait de la nouveauté. A défaut d'autre preuve, le sujet même de *la Couronne Impériale* suffirait à établir que le madrigal a été composé peu de temps après la mort de Gustave-Adolphe. Des Réaux dit que c'est « dès le temps du roi de Suède » que Montausier avait commencé de travailler à la guirlande : plusieurs lettres de Chapelain précisent cette date. Le 9 septembre 1633 il annonce à Montausier, encore baron de Sales, qu'il a achevé « le madrigal de fleurs » qu'il lui avait promis[1]. Le même jour il l'envoie à Rome, au comte de Fiesque :

« Je vous envoie un long madrigal que j'ay esté obligé de faire pour vostre illustre cousine, Mlle de Rambouillet, dans le dessein qu'un de nos Amis a pris de luy faire une couronne de fleurs dont chacune parlera ou sera présentée à sa louange. C'est une imitation de l'italien du Guazzo pour une certaine comtesse de Monferrat, et qui réussira[2]. »

Ainsi, dès cette époque, l'idée de la guirlande était bien arrêtée[3]. Le madrigal de Chapelain fut vite connu du

1. I, 46.
2. I, 44.
3. C'est ce qui explique l'erreur de Huet, qui, parlant de la *Couronne Impériale* reporte à 1633 ou 1634 « peu de temps après la mort du roi de Suède », l'offre de la Guirlande. *Huetiana*, Paris, 1722, in-12, p. 105.

monde lettré : c'était de ces lumières qui ne doivent pas rester sous le boisseau. Dès le mois d'octobre, Peyresc en recevait une copie de L'Huillier[1]. Composé à la requête de Montausier, il eut dû être présenté par lui en même temps que les autres fleurs. Il semble en effet que par discrétion Chapelain ait tardé à en faire l'offrande à Julie. Mais la principale intéressée ne pouvait ignorer une œuvre dont tout le monde parlait autour d'elle : d'autre part, remercier le poète qui n'avait rien offert eût été contraire à la modestie de son sexe. Elle se tira d'embarras en chargeant M. d'Andilly d'en faire son remercîment à Chapelain : à quoi le galant janséniste répondit par une belle lettre fort cérémonieuse et bien bourrée d'éloges[2]. Ce n'est que près d'un an plus tard que Chapelain, sur les instances de l'hôtel, se décida à faire une présentation officielle de la Couronne : encore est-ce avec toutes sortes de réserves, qu'il développe en beau langage précieux dans une lettre à Chavaroche[3].

Dans le même temps Chapelain composa une galanterie du même genre pour Angélique Paulet, dont, malgré ses quarante ans sonnés, il venait de se déclarer le galant[4]. Des Réaux a raconté comment Chapelain composa le *Récit de la Belle Lyonne au Ballet des Dieux* et l'envoya à Mlle Paulet par un valet de Godeau, ce qui fit croire que le poème était du « petit homme ». Piqué peut-être d'avoir trop bien égaré les soupçons, Chapelain saisit la première occasion qui s'offrit de revendiquer le bénéfice de sa galante fiction. Ayant mis la conversation sur cela, quand il s'entendit demander par Mlle de Rambouillet : « C'est M. Godeau ou vous qui avez fait cette pièce ? » — « Eh bien oui, lui répondit-il, c'est moi qui l'ai faite, je ne l'ai

1. Lettre de Peyresc à Gassendi : 22 oct. 1633. Ed. Tam. de Larr., t. IV, p. 368.

2. *Lettres d'Arnauld d'Andilly*, Paris, in-4, 1645, p. 153. « De Pomponne le 30 sept. 1633. »

3. Août 1634, I, 73 (entre une lettre du 3 et une du 21 août). Nous ne voyons pas d'autre moyen d'accorder la date de cette lettre avec celle d'Arnauld d'Andilly.

4. A Godeau, 10 oct. 1636, I, 120. Ch. y parle de Mlle Paulet comme d'un sujet qui l'a reçu pour galant il y a plus de deux ans.

jamais nié [1] ». Comme ces scènes se sont passées entre la *Couronne Impériale* et l'*Aigle de l'Empire*, elles sont postérieures à septembre 1633 et antérieures à novembre 1634. Le succès du *Récit de la Lyonne* mit les métamorphoses en vogue. Le recueil Conrart [2] attribue à Chapelain une *Métamorphose d'Angélique en Lyonne*. C'est une froide allégorie en prose où sont racontés les amours de Gradasse, roi de Circassie, pour la nymphe Angélique, la mort de l'amant rebuté et le châtiment de la cruelle, que les dieux transforment en une lionne horrible ; mais Apollon, qui l'avait toujours aimée pour son talent de musicienne, lui fait boire un breuvage qui lui conservera sa voix. Ce récit doit être de la même époque que le récit en vers et les plaintes de la *Pucelle* qui roulent sur la même fiction. Dans le même manuscrit on trouve encore deux métamorphoses sans nom d'auteur : la première est de *Julie en Diamant* [3] *:* « comme elle fut incomparablement belle, d'un esprit divin, insensible, opiniâtre et impérieuse, de même cette pierre a une beauté qui efface toutes les autres et un feu qui semble venu du ciel ; elle ne se peut rompre par nulle force, elle résiste au fer et au feu et monte jusque sur la teste des Roys ». La seconde est d'*Angélique en perle* [4] *:* il s'y agit, bien entendu, des froideurs de la belle et du châtiment que les dieux sont contraints de lui infliger pour sauver ce qui reste de l'humanité : ils la changent en perle « qui garde encore la netteté de son teint et la blancheur dont elle obscurcissait toutes choses... Mais elle retient toujours quelque chose de sa première férocité, car nous voyons qu'encore les perles se jettent à la gorge des personnes qui se veulent servir d'elles et ne se peuvent résoudre que dans le vinaigre, pour la sympathie qu'elle eut autrefois avec lui [5] ».

Dans le courant de l'automne 1634 Mlle de la Brosse fille d'honneur de Mme la Princesse apporta un manuscrit venu

1. Tall. des Réaux.
2. In-4°. t. X, p. 605.
3. p. 603.
4. p. 604.
5. Ch. avait composé encore une *Métamorphose d'Alcidiane en statue de marbre,* mentionnée au Catalogue, liste des œuvres en prose.

on ne sait d'où et dont les caractères imitaient l'impression : c'étaient les Stances de *l'Aigle de l'Empire à la Princesse Julie*, encore une allégorie inspirée des prétendus amours de Mlle de Rambouillet pour le roi de Suède. Attaquée par un affreux dragon l'Aigle impériale, à défaut du Conquérant dont « la parque jalouse » a trop tôt « coupé la trame », appelle à son secours l'invincible Julie :

Sur la royale tombe, immole ce coupable,
Offre cette victime à la cendre adorable
D'un homme si semblable aux Dieux,
Ou, si ta belle main refuse un tel office,
Pour accomplir ce sacrifice
N'use que du beau feu qui brille dans tes yeux...

Rien ne peut soustenir la splendeur de leurs flammes ;
Elle peut pénétrer jusqu'au profond des âmes
De ceux que leurs traits ont blessés ;
Moi-mesme qui suis aigle, à leurs vives lumières
Je n'ose lever les paupières
Et devant ces soleils, j'ay les yeux abaissés.

Ces deux stances donnent une idée assez exacte du poème et de tous ceux que Chapelain a composés alors dans le même goût. Cependant on s'empressait autour du manuscrit mystérieux : Godeau tout net déclarait que cela ne valait rien ; Pisani admirait et soupçonnait que M. de Boissat, qu'on appelait Boissat-l'Esprit, en pouvait bien être le père. Chapelain, invité à donner son avis, affectait l'étonnement, puis demeurait bien embarrassé quand on lui demandait lequel il préférerait avoir fait de ce poème ou de la *Couronne* ; M. de Rambouillet prononçait en faveur des stances et Godeau changeait d'avis. On en cherchait toujours l'auteur, quand on se souvint que Chapelain s'était vanté de recommencer l'intrigue de la Belle Lyonne : soupçonné il s'empressa d'avouer, comme l'autre fois[1]. Balzac craignait que ces divertissements ne fissent tort à la *Pucelle*[2]. Ce sage conseil n'empêcha pas Chapelain de continuer. Il n'est pas téméraire d'attribuer à la même

1. Tall. des Réaux.
2. Lettre fauss. datée du 1er déc. 1636.

période quelques autres pièces moins célèbres, mais tout à fait dans le même goût. Les deux plus importantes, au moins pour la longueur, se trouvent dans le recueil N. a. fr. 1890. L'une est de longs et ennuyeux *Regrets d'Aristandre sur la Mort d'Olympe*. On ne sait qui est Aristandre ni qui est Olympe ; il est infiniment probable que ce sont là des noms en l'air et que ces plaintes d'un prisonnier sur la mort de sa bien-aimée n'ont pas d'autre raison d'être que d'amener la chute finale, digne des pamoisons de Philaminte et de Bélise :

Ainsi dans ses liens se plaignoit Aristandre,
Lorsqu'Olympe en mourant luy voulut faire entendre
L'adieu qu'elle devoit à sa longue amitié.
La garde en soupira, de sa douleur atteinte,
La dûreté des fers s'attendrit à sa plainte
Et l'insensible roc s'en fendit de pitié.

Le poète a oublié de dire si le « pitoyable » Aristandre en profita pour s'évader. L'autre pièce est une suite de stances sans titre, déclaration d'amour qui commence ainsi :

Vous croire un chef-d'œuvre des cieux,
Vous publier égale aux Dieux
Et ravir l'Univers du bruit de vos merveilles,
C'est ce que fait toute la Cour ;
Elle est pleine pour vous de tourmens et de veilles
Et se sent consumer du feu de votre amour.

La pièce est pleine, elle, des mêmes métaphores et comparaisons amoureuses qui traînent partout ; elle n'a de particulier qu'un vers de onze pieds, que l'auteur n'a sans doute pas fait exprès [1], et cet autre qui s'illustre d'une métaphore aussi peu poétique qu'audacieuse :

J'avalay par les yeux un magique breuvage...

Sans avoir été précisément composées pour l'Hôtel, les *Stances à la Puissante princesse Epicharis, reyne des Egyptiens* ne manquèrent pas d'en faire les délices, et c'est bien certainement dans l'entourage des dames de Rambouillet

1. Et de leurs cœurs chez vous descouvrent l'ardeur.

que Chapelain en avait trouvé l'idée. L'abbé Arnauld raconte dans ses *Mémoires* qu'étant encore d'épée il s'arrêta chez son parent M. de Feuquières, à Metz, en 1635 ; il y rencontra « Mesdemoiselles de Pré », nièces de Mme de Feuquières, dont l'aînée avait institué un ordre de chevalerie qu'elle avait nommé *l'ordre des Egyptiens*, parce qu'on ne pouvait y être admis qu'on n'eût fait quelque larcin galant. Elle s'en était faite la reine, sous le nom d'Epicharis, et tous ses chevaliers portaient avec un ruban gris de lin et vert une griffe d'or avec ces mots : *Rien ne m'échappe*. Cet ordre était fort à la mode, car il fallait avoir quelque esprit pour y être admis : on ne pouvait l'être en effet qu'en présentant une requête en vers à la reine Epicharis [1]. La requête de Chapelain est un peu longue. Il ne lui faut pas moins de quatorze stances de six vers pour revendiquer « le titre d'insigne voleur ». Il oublie de dire de quel galant larcin il s'est rendu coupable ; en revanche il chante abondamment ceux « du sexe adoré des humains » ; quant à Epicharis, elle « vole sans voler », car ceux qu'elle prend « de leur bon gré sont enchaînés ». Le poète est de ceux-là ; il n'aspire plus qu'à être son esclave et pour bonheur suprême,

Avec un doux effort,
Pour chef-d'œuvre accomply, vous voler à vous-mesme.

N'avait-il pas bien gagné le droit de se parer du ruban gris de lin et vert et de la griffe d'or avec la devise *Rien ne m'échappe ?*

L'incomparable Arthénice ne pouvait pas être la seule à n'avoir pas de part à ces vers si libéralement distribués. L'occasion pourtant ne venait pas pour le chantre de la *Pucelle* de célébrer sur sa lyre celle pour qui il avait une si affectueuse admiration. Elle s'offrit enfin en 1642, quand M. de Rambouillet ouvrit devant ses amis tout surpris le magnifique cabinet qu'il avait fait construire en saillie sur le jardin des Quinze-Vingt. Quelques jours après Chapelain y fit attacher secrètement un rouleau de vélin où

1. *Mémoires de l'abbé Arnaud*. Coll. Michaud, t. XXIII, p. 485.

étaient ces stances où Zyrphée, reine d'Argènes, dit qu'elle a fait cette loge pour mettre Mme de Rambouillet à l'abri des injures du temps [1] et

Conserver Arthénice avec l'art dont Urgande
A sceu conserver Amadis.

C'est pour le poète l'occasion de dire, lourdement et prosaïquement, hélas, mais avec un accent de sincérité, tout le bien qu'il pense d'elle. Son poème eut le plus grand succès et donna son nom au cabinet : la *loge de Zyrphée* fut bientôt aussi célèbre que la chambre bleue elle-même.

Vers le même temps, tout au plus un ou deux ans auparavant, Chapelain s'était fait, auprès des dames de Rambouillet, un succès plus précieux à son cœur : ç'avait été le jour où il leur avait présenté, confuse et rougissante dans l'éclat de sa quinzième année, son élève, sa « fille d'élection », Marie de Rabutin-Chantal, bientôt marquise de Sévigné [2]. On aimerait à suivre en ses moindres détails l'action d'un maître comme Chapelain, sur un jeune esprit aussi plein de promesses ; malheureusement ses lettres à sa célèbre élève sont fort rares ; postérieures à la période où il fut son professeur, elles ne parlent jamais des leçons qu'il lui donna et même fort peu de littérature. Ce que nous n'aurons pas de peine à reconnaître, après tant d'autres, c'est que, pas plus que Ménage, il ne lui a donné le talent ; il n'a pas même pu l'instruire d'exemple : rien ne ressemble moins à la prose lourde et embarrassée du maître que le style ailé de l'exquise élève. Mais nous pouvons ajouter qu'il a eu sûrement par ses leçons une influence heureuse. Il ne s'est pas borné à lui apprendre très bien l'italien [3] et à lui donner une connaissance raisonnée de sa langue maternelle. Il a cultivé son jeune talent avec une tendre sollicitude ; en l'introduisant à

1. Tall. des Réaux. *Histoire de Mme de R.* Cf. Livet, *Précieux et Précieuses*, p. 53.

2. A Mme de Sévigné, 16 nov. 1661, II, 172 : « Il vous peut souvenir que je suis vostre père d'eslection et que je vous en ay rendu tous les devoirs entre lesquels le moindre n'est pas d'avoir estreint la liaison que vous avés avec Mesdames de Rambouillet et de Montausier. »

3. Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 21 juin 1671.

l'Hôtel de Rambouillet, il l'a mise à la meilleure école où il pût se développer, et personnellement il a pu, dans le genre spécial où elle devait briller, lui offrir d'excellents conseils. L'idéal de lettre familière, naïf miroir de l'âme, conversation écrite avec aisance et simplicité, tendre sans exagération, élégante sans affectation, capable de prendre tous les tons, aujourd'hui mémoire clair et précis à un homme d'affaires, demain consolation écrite à un ami dans les larmes, ou relation sur un ton de sobre éloquence d'un grand événement national, cet idéal que Chapelain devinait et qu'il se sentait, semble-t-il, incapable d'atteindre, Mme de Sévigné l'a pleinement réalisé. Sans doute elle n'avait pas besoin pour cela de ces leçons. Mais serait-il donc si téméraire de croire qu'il a deviné ce talent naissant, qu'il l'a encouragé? Et, quand on voit que les lettres où il a le mieux exprimé ce que devait être dans sa clarté à la fois « élégante » et « naïve » la correspondance d'un honnête homme ou d'une femme du monde, sont presque toutes de 1639 ou de 1640, c'est-à-dire de l'époque où il a pu donner ses leçons à Marie de Rabutin, n'est-on pas tenté de croire à une sorte d'échange entre ces deux esprits si différents : l'élève par son précoce génie découvrant aux yeux ravis du maître des horizons insoupçonnés; le maître, avec sa mûre expérience guidant les premiers pas de l'élève, démêlant ses tendances et fixant en formules précises ses aspirations encore confuses? Simple hypothèse. Ce qui est plus certain, c'est que les conseils de Chapelain, nous le savons par ce qu'il a écrit à d'autres, notamment à Mme de Flamarens, s'exercèrent dans le sens où la portait son naturel. Nous savons aussi qu'elle en avait gardé un assez bon souvenir, en même temps qu'une assez haute estime pour celui qui les lui avait donnés, puisque, une trentaine d'années plus tard, il était un des rares privilégiés auxquels elle montrait les meilleures lettres de Mme de Grignan : « C'est une chose charmante, écrit-elle, que la manière dont vous dites quelquefois de certaines choses. Fiez-vous à moi, je m'y connais[1]. » Et cette manière charmante, si elle tenait à la

1. Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 23 mars 1672, II, 540.

faire admirer à son vieux maître, c'est sans doute qu'elle estimait que, lui aussi, il s'y connaissait.

Marie de Rabutin ne vit pas longtemps le grand éclat de l'Hôtel de Rambouillet. Dès 1645 le mariage de Julie, puis la mort de Pisani, marquèrent la fin de ses beaux jours. En ces deux circonstances Chapelain s'acquitta de sa dette poétique : il adressa à Montausier un sonnet pour son mariage ; il en fit deux pour la mort de Pisani, l'un à la marquise, l'autre à Voiture [1].

Il retrouvait alors dans un salon de qualité inférieure, mais où la présence de quelques grands seigneurs et des plus illustres personnages de la littérature pouvait lui faire illusion, l'autorité dont il jouissait chez l'incomparable Arthénice. C'était vers 1638-1639 qu'avait commencé sa liaison avec Sapho. Au moment de la querelle du *Cid*, il n'avait pas de relations particulières avec l'auteur des *Observations*, ni avec sa sœur ; mais bientôt tous deux entamèrent une campagne pour entrer dans une amitié si flatteuse. En août 1638 Madeleine fit de Chapelain un pompeux éloge dans une lettre à Mlle de Rambouillet. Chapelain se montra sensible à l'attention et répondit par une politesse semblable dans une lettre à Mlle Paulet [2]. L'intervention bruyante du « bouillant Astolphe » et de la muse du Marais dans la querelle des *Suppositi* leur valut un remercîment direct [3] : les relations épistolaires étaient établies ; ce n'était pas encore l'amitié. Encouragée par ce premier succès, Mlle de Scudéry songeait déjà à tirer parti de Chapelain pour arriver jusqu'à Balzac. Chapelain s'entremit en effet et obtint du solitaire d'abord un passage flatteur pour elle [4], puis enfin une lettre personnelle, « de quoy la béatifier [5] » ; Mlle de Scudéry ne se possédait plus de joie. Mais Chapelain ne tarda pas à trouver encombrante la reconnaissance de

1. Balzac loue exagérément le premier (25 sept. 1645, M. II. 690).

2. 3 août 1638, I. 287.

3. 26 mars 1639, I, 410.

4. A Balzac, 10 avril 1639, I, 413.

5. A Balzac, 11 juillet 1639, à Mlle de Scudéry, 4 ou 6 août 1639, I, 452, 473.

celle dont il admirait le talent, mais qu'il trouvait « un peu beaucoup laide » ; il était accablé de missives, qui pour bonnes qu'elles fussent, lui semblaient de fort mauvaises choses pour un homme occupé comme lui, et où il enrageait de sentir plus d'ambition que de sincérité [1]. Vainement Balzac lui citait en exemple sa conduite envers une autre dame, dont il avait reçu « un plein boisseau de lettres sans perdre pour cela de sa muette gravité [2] » ; Chapelain se refusait à user du remède, « pour ce qu'il serait inutile, cette fille étant de la nature des guêpes, qui importunent également, soit qu'on les chasse, soit qu'on ne les chasse point [3] ». Il avait beau lui répondre avec une négligence affectée, elle continuait à lui envoyer tous les jours « de ses fâcheuses douceurs ». Cette persévérance triompha de ses préventions : en 1644 l'amitié était devenue très grande entre Sapho et lui, mais le souvenir de ses premières résistances n'était pas entièrement effacé [4]. Ayant un jour marqué avec quelque lourdeur qu'il ne lui écrivait que sur l'ordre exprès de Mlle Robineau [5], alors l'objet de ses attentions, il s'attira une réponse aigre-douce [6]. Ce fut l'occasion d'une petite guerre qu'on lui fit à l'Hôtel de Rambouillet [7]. Il finit par remettre les choses en place par une lettre conciliante et affectueuse [8]. Il y eut alors quelques années d'une amitié sans nuages. Chapelain ne songeait pas à disputer à Conrart la première place dans le cœur de Sapho ; il se contentait d'être le plus brillant personnage de son salon. Comme les autres, il entourait d'hommages et de menus cadeaux la dame du logis et tenait vaillamment sa place dans les tournois galants. Le hasard l'empêcha de prendre part à la journée des madrigaux : mais, si on en croit Tallemant des Réaux,

1. A Balzac, 7 août 1639, I, 474.

2. Lettre fausst. datée du 20 déc. 1639.

3. A Balzac, 21 août 1639, I, 480.

4. Rathery et Boutron, *Mlle de Scudery*, p. 164 : lett. de Mlle Scudéry à Mlle Paulet, 13 déc. 1644.

5. *Ibid.*, p. 177, 19 janvier 1645.

6. *Ibid.*, p. 181, 31 janv. 1645.

7. *Ibid.*, p. 195. A Mlle Paulet, 28 mars 1645.

8. *Ibid.*, p. 418, 12 avril 1645.

ce fut sur son conseil que la carte du Tendre entra dans la Clélie [1]. En 1651, le portrait d'Aristhée donnera un témoignage public de l'estime que l'auteur du *Cyrus* faisait de celui de la *Pucelle*. Un futile incident lui fournira deux ans plus tard l'occasion de faire sentir à Chapelain que son amitié était restée assez tendre pour être encore capable de jalousie. Celui-ci avait remercié Mlle Robineau d'oiseaux de paradis que lui avait envoyés Mme Arragonnais : l'erreur était volontaire et il n'y avait pas dans la lettre un mot qui n'eut un sens galant et passionné : Mlle de Scudéry lui en fit de vifs reproches [2] ; elle avait le droit de se plaindre car si Chapelain faisait cette injustice à Mme Arragonnais, il pouvait à elle en faire bien d'autres. Bientôt allaient éclater au Samedi des différends plus graves.

*
* *

Les dix années qui suivent l'apparition des *Sentimens* sont pour Chapelain des années de pleine production poétique. Depuis son *Ode à Richelieu* il n'a publié que la *Paraphrase du Psaume Miserere*, mais en plus des pièces que nous avons déjà citées, il a dispersé un grand nombre de poèmes sur les sujets les plus divers. Les événements politiques en sont la matière la plus ordinaire : une *Ode pour le retour de Monsieur*, un *Sonnet pour la naissance du Dauphin* (septembre 1648 [3]) où il compare, déjà! le futur Louis XIV au soleil ; un *Sonnet sur la mort du duc de Saxe-Weymar* [4] (août 1639) ; d'autres encore *sur la naissance du duc d'Anjou* (septembre 1640), *sur le Couronnement de la reyne de Suède, sur la prise d'Arras*. La maladie et la mort de Richelieu lui inspirent, outre le sonnet de rigueur, deux odes : la *Plainte de la France sur la maladie de Monseigneur le cardinal de Richelieu* et les *Dernières*

1. *Hist. de Scudéry et sa sœur.*

2. Rathery et Boutron, p. 256, 25 avril 1653.

3. Ce sonnet eut l'honneur d'être présenté à la Cour par Julie qui s'amusa à faire croire qu'elle en était l'auteur (A Montausier, 3 oct. 1638, I. 300).

4. Loué avec exagération par Balzac (let. fausst datées 16 fév. 1er et 25 mars 1640).

paroles de Monseigneur le cardinal de Richelieu au Roy. Louis XIII, plus effacé et qui ne pensionnait pas le poète, n'eut qu'un sonnet.

L'*Ode pour Mgr le Duc d'Anguien* parut à la fin de 1645, chez la veuve Camusat[1]. Quelques jours après Balzac en faisait un éloge hyperbolique : poème sublime, pompeux, magnifique, incomparable, où se réunissaient l'enthousiasme, la douceur, la grâce, la beauté et surtout la force et la valeur guerrière ; et tout naturellement l'auteur en était comparé à Homère et à Pindare[2]. Sans invoquer d'aussi grands noms, le public admirait fort la nouvelle œuvre du poète et confirmait le succès de l'*Ode à Richelieu.* Il y a pourtant bien de la froideur et bien de la platitude dans cette longue narration des exploits de Condé, où Rocroy occupe trois strophes et Nordlingen une dizaine au moins, et où on voit le Rhin rassurer ses Naïades effrayées et saluer dans le jeune prince son libérateur[3].

Cette fois encore le succès souleva contre Chapelain une cabale :

« Laissez pateliner les patelins, lui écrivait Balzac, tant qu'il leur plaira ; s'ils veulent mordre vos ouvrages, ils se casseront les dens au lieu de les déchirer[4]. »

L'un des « patelins » était encore Costar, qui avait si platement demandé pardon de ses attaques contre l'*Ode à Richelieu.* Cela ne l'empêcha pas de recommencer à apostiller l'*Ode au Duc d'Anguien*, et, qui, pis est, de montrer ses apostilles « au petit Benserade[5] ». Il se trouvait

1. Balzac à Ch. 31 déc. 1645, M. H. p. 730

2. Balzac à Ch. 15 janvier 1646, M. H. 733.

3. Voici, pour donner une idée du poème, la strophe qui enthousiasmait Balzac :

Toi dont la force est le partage
Et dont les faits passent les ans,
Alexandre des temps présens,
Qui du vieux Alexandre est la vivante image,
Voy cette image encore et dans ce même endroit,
Entre ces monts serrez, vois le nouveau destroit
De la nouvelle Cilicie ;
Voy du Perse nouveau le pouvoir abattû,
Voy sa frontière retrécie
Enfin voy son audace au pied de ta vertu.

4. 5 fév. 1646, M. H. p. 742.

5. Balz. à Ch. 12 fév. 1646, M. H. p. 745.

« le chef de la bande révoltée », où figuraient le comte de Comminges, le chevalier de Méré et le président Gandillant[1], Chapelain affecta de traiter ces attaques par le mépris[2], mais il cessa de recevoir Costar. Les éloges de Condé pouvaient le consoler, mais si Chapelain avait voulu par ses vers tenter sa générosité, il dut être bien déçu. Condé ne fut jamais large. Il accepta l'hommage, admira fort les vers de Chapelain et lui rendit sa politesse en louant fort la *Pucelle*, comme l'autre avait loué ses exploits ; il poussa même l'attention jusqu'à apprendre par cœur l'ode où le poète les avait célébrés, et avant qu'elle fût imprimée, il la portait dans sa pochette ; mais d'argent il n'en donna pas. Cela n'empêcha d'ailleurs pas le poète de lui adresser une ode et un sonnet *sur la prise de Dunkerque* (1646). Dans le sonnet Chapelain dit l'espoir de paix qu'a fait naître la chute de cette place et compare Condé à Auguste fermant le temple de Janus : comparaison au moins inattendue, et que les événements ne devaient pas justifier. Quant à l'ode, c'est bien la plus lourde et la plus ennuyeuse machine mythologique qu'on puisse imaginer. Comme elle est demeurée manuscrite — Chapelain a-t-il cru plus prudent de ne pas l'imprimer? — on nous permettra d'en donner une idée.

Sur le Parnasse au milieu d'un paysage de fantaisie, le poète entendait de la bouche même d'Apollon

> Se respandre à grands flots la source des beaux vers,

quand apparut à ses yeux une « avanture » extraordinaire : l'Europe accablée, l'Ibère refusant obstinément la paix, les dieux décidés à lancer sur lui le dernier de leurs coups, Dunkerque choisie pour recevoir « ce foudre », Anguien pour le porter. Puis le tableau se déroule, abondamment pourvu de dieux de la terre et de l'onde, de perles, de saphirs, d'escarboucles, d'émeraudes et de tous les oripeaux ordinaires. Thétis sur un char de nacre et de corail, sort des eaux, escortée de Protée, de Nymphes et de Tri-

1. Du même, 26 févr. 1646, M. H. p. 747.
2. Du même, 15 mars 1646, M. H. p. 754.

tons; calmant soudain le tumultueux concert de son escorte, elle salue le jeune vainqueur, l'invite à chercher sur les flots une gloire nouvelle, puis, après lui avoir démontré par bons et solides arguments qu'il surpasse tous les héros de l'Antiquité, elle descend de son char et lui met sur la tête la couronne de Neptune. Là-dessus reprend de plus belle le concert des Nymphes et des Tritons et le lecteur s'imagine déjà que l'ode va se fermer sur cette « grossière et bruyante musique », quand elle repart pour plus de dix strophes encore : c'est Protée qui parle à son tour. Il prédit au jeune héros « si son esprit guerrier a peur de se moisir » (sic) qu'il lui reste à dompter

Un grand dragon volant, effroy de l'autre mer,

ce qui n'est pas, comme on pourrait le croire, le Chinois, mais le Turc ; Condé le poursuivra jusque dans Byzance et, vainqueur de l'Orient, relèvera Pergame

Pour les arrière-fils d'Hector et de Francus.

Protée se tait enfin et le poète redescend sur terre pour s'excuser auprès de son héros de chanter d'une trop faible voix « ses faits inimitables [1] ».

Plus généreux que son illustre frère, Conti aurait bien voulu payer Chapelain de l'ode qu'il lui composa vers le même temps ; mais le pauvre « principion » avait beau lui donner des bénéfices, pas un ne réussissait [2]. A la fin Chapelain finit par en tirer quelque chose : 600 livres de pension viagère gagés sur le prieuré de Grand-Champ, de l'ordre de Cluny, au diocèse de Meaux [3]. L'*Ode pour Mgr le prince de Conti*, demeurée manuscrite, se trouvait bien payée.

De tous temps la maison de Longueville a été chantée par son poète officiel : outre les éloges dus à l'ancêtre et aux descendants dans la *Pucelle*, Chapelain a célébré tous

1. N. a. fr. 1890, fol. 36.

2. Tall. des Réaux.

3. Jal. *Dict. crit. de Biogr.* (Acte du 7 sept. 1648).

les événements importants de la famille. En 1634 il avait préparé une ode de 380 vers *pour la naissance de Mgr le comte de Dunois*. Mais la duchesse de Longueville, atteinte de la petite vérole, accoucha avant terme, et ce fut un *Tombeau* qu'il fallut : tombeau bien pesant pour un si frêle cadavre. La mère rétablie, le poète chanta sa convalescence : *Sur la guérison de Mme la Duchesse de Longueville, Stances*[1], plat et verbeux remercîment à Dieu d'avoir conservé à la terre une merveille que le ciel a hâte de posséder. Trois ans après la duchesse mourut, et Chapelain composa pour son *Epitaphe* un sonnet où à deux quatrains « d'une rare platitude, même pour des vers de commande », s'opposent deux tercets encombrés d'antithèses forcées[2].

Nous le voyons ensuite écrire un *Sonnet sur le passage du Rhin par le Duc de Longueville* (1640) et un sonnet pour la princesse Marie d'Orléans *sur la maladie du Duc de Longueville*, son père[3] (1640) ; en 1642, le mariage du Duc avec Anne-Geneviève de Bourbon fournit au poète le sujet de deux nouveaux sonnets, l'un *A Mlle de Bourbon sur son mariage avec Mgr le Duc de Longueville*, l'autre de *Mme la Duchesse de Longueville à Mlle de Bourbon*. Tous ces sonnets sont aussi plats les uns que les autres. On en peut dire autant de l'*Ode pour la naissance de Mgr le comte de Dunois* qui, mise de côté en 1634, vit enfin le jour en 1646 (chez la Veuve Camusat et Pierre le Petit) après la naissance de Jean-Louis-Charles d'Orléans. La maison de Longueville n'avait décidément pas de chance en poésie. Il faut dire que Chapelain ne réussissait pas mieux quand il écrivait pour d'autres : vers de ballet pour M. de la Trousse, épitaphes pour ses confrères Habert ou Bardin, pour le prince de Bourbon, pour le marquis de Montausier, pour le président de Bellièvre, pour Guébriant, pour Rohan ou pour le cardinal Bentivoglio, qu'il écrive sur commande ou veuille exprimer une douleur sincère, il n'est jamais mieux inspiré.

1. N. a. fr. 1890, fol. 133, M. T. de Larr. a cru à tort cette pièce perdue.

2. Tam. de Larr., I, 173.

3. A Douvrier 19 nov. 1640, N. a. fr. 1886, fol. 540.

Aussi avons-nous hâte de laisser toutes ces pauvretés pour arriver à une œuvre composée à la même époque, mais en prose cette fois, et qui est bien une des plus originales de Chapelain, et on peut dire sans exagération de la critique au XVII[e] siècle. Nous voulons parler du *Dialogue de la lecture des Vieux Romans*.

Chapelain avait un goût très marqué pour le dialogue, qu'il regardait « comme la route la plus seure et la plus délicieuse pour la diversité de ses agrémens. » Il écrit en 1667 au prieur Ruccellaï[1] :

« J'avois mesme destiné mes vieux jours à ce genre d'escrire après que je serois sorti de l'affaire de *la Pucelle*, pour desployer mes veües et mes pensées sur des sujets peu maniés et où je m'imaginois avoir descouvert des richesses qui avoient eschappé à la recherche des autres. J'en ay mesme trois d'esbauchés, sur la lecture des vieux romans, sur l'ortographe françoise et sur la gloire, qui eussent esté suyvis de quantité, dont les matières n'auroient pas esté moins curieuses, si le service de S. M. et ses ordres ne m'avoient fait quiter tous mes desseins pour embrasser celuy de luy obéir et de lui plaire. »

Des trois dialogues signalés ici, un, le *Dialogue sur l'Orthographe françoise* ne nous est pas parvenu, bien qu'il figure dans la liste des œuvres en prose de Chapelain conservées dans sa Bibliothèque ; le *Dialogue de la Gloire* est d'une époque postérieure, nous l'étudierons à sa date. Quant au *Dialogue de la Lecture des Vieux Romans*, il a été publié deux fois : d'abord en 1728 dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'Histoire de M. de Salengre* par Desmolets et Goujet[2], et en 1870 par le savant éditeur du cardinal de Retz, M. Feillet, qui le croyait inédit[3], d'après le texte du recueil Conrart[4].

C'est dans la fin de 1646 ou plus probablement dans la première moitié de 1647 que Chapelain l'a écrit. On y lit

1. 25 nov. 1667. Encore une lettre qui contient une sorte de leçon sur les auteurs de Dialogues, anciens et modernes. On retrouve les mêmes idées dans une lettre à du Hamel, 3 juill. 1660, N. a. fr. 1887, fol. 115.

2. T. VI, 2[e] partie, p. 281-342.

3. In-8° chez Aubry, X 51 pp. ach. d'imp., 10 mars 1870.

4. In-folio, t. VIII, p. 267.

en effet : « Quand M. Arnauld revint de Dunkerque *cet hiver*, chargé d'une si belle conquête.... [1] » Or on sait que Dunkerque capitula le 11 octobre 1646. Le dialogue circula manuscrit parmi les amis de l'auteur. Conrart en prit copie ; dans les premiers jours d'août Balzac l'avait reçu, et le 17 il en faisait à l'auteur un chaleureux éloge [1]. Contre son ordinaire Balzac n'exagère pas. Le dialogue a en effet de grands mérites qui en font la plus agréable de toutes les œuvres de Chapelain. Le sujet d'abord en cause une heureuse surprise. En plein XVII[e] siècle on sait gré au premier critique de l'époque d'avoir su, d'avoir osé dire quelle place notre littérature nationale avait tenue en Europe, quelle importance historique et littéraire avaient eué les romans d'aventures. De pareilles préoccupations étaient rares en 1646 ; elles n'étaient pas exceptionnelles. Précisément dans ce petit groupe où Chapelain place son dialogue, dans ce cercle littéraire qui s'était formé autour du Coadjuteur au petit archevêché, on connaissait Lancelot, Tristan, la reine Genièvre et Gallehaut des Isles lointaines. Ce même Sarasin, qui soutient avec Chapelain la cause des Vieux Romans, a repris presque le même sujet dans son Dialogue : *S'il faut qu'un jeune homme soit amoureux*. On y retrouve les mêmes interlocuteurs plus Trilport et du Pile ; Sarasin joue le premier rôle et *Perceforest* a remplacé *Lancelot*. Le Dialogue de Chapelain lui-même nous fournirait au besoin la preuve qu'autour de Retz on discutait volontiers sur ces matières : le Coadjuteur est curieux de savoir ce qui s'est dit d'un livre que sans doute il n'a jamais lu, mais dont il a ouï parler ; il ne s'étonne nullement que ses savants commensaux passent un après-midi à agiter de telles questions [3]. Balzac en

1. Ed. Feillet, p. 4.

2. M. H. 807. Ch. continua à le communiquer à ses amis : à Huet et à Brieux en 1661 (à Brieux, 16 août 1661, II, 143) ; en 1670, à Bulteau auquel il disait : « Mon dialogue n'est qu'une galanterie qui ne seroit pas, possible, mal propre à faire connaître les mœurs de ce vieux temps-là et quoyque je n'eusse fait la lecture de ces vieux romans que pour en observer la langue à la différence de celle des derniers temps, j'avoüe que je me laissay aller avec plaisir aux réflexions morales que vous y avés veües. » (30 août 1670, II, 695).

3. Nous avons vainement cherché comment avec le préambule si clair

recevant le Dialogue n'en est pas plus surpris. Molière et La Fontaine nous apprennent que les gens de leur génération n'avaient pas encore complètement rompu avec le moyen âge ; ce sera la génération suivante, celle de Boileau, de Racine, de Louis XIV qui l'ignorera totalement : rien d'étonnant que Chapelain, qui appartient à la génération antérieure, en ait conservé un souvenir plus sympathique.

Le genre choisi par lui n'est pas un moindre mérite. Adopter la forme du dialogue pour traiter une question de critique littéraire, c'était rompre avec la routine, briser la tradition des commentateurs italiens qui avait si lourdement pesé sur les débuts de notre critique et sur ceux de Chapelain lui-même ; c'était faire entrer un peu de vie en ces matières, prouver qu'on pouvait instruire agréablement, être savant sans être ennuyeux. Evidemment Chapelain a songé aux modèles anciens : Platon et Cicéron sont ses guides[1], c'est en les lisant qu'il a apprécié les avantages de la forme dialoguée : une allure plus souple, une composition plus libre, une forme plus familière et plus mondaine en même temps, des nuances mieux ménagées, moins de rigueur dans les conclusions. Mais il avait trouvé cela aussi dans les disputes savantes de l'Hôtel de Rambouillet, de l'Académie, des divers cercles où il fréquentait. Et c'est là le grand mérite de ce petit opuscule : il n'est pas d'inspiration purement livresque, il est, dans une certaine mesure, une reproduction d'après nature, un essai de reconstitution de ces causeries à la fois érudites et mondaines, très averties, très documentées, mais libres aussi, sans rien qui rappelle l'enseignement de l'école, ou, comme le dit Chapelain avec un dédain mal dissimulé, « qui sente l'université ». Voyons donc un peut ce que vaut cette tentative.

Chapelain adopte la forme du dialogue raconté. Le Coadjuteur ayant manifesté quelque regret de n'avoir pas assisté à une conversation récente sur la lecture des vieux

du *Dialogue*, M. Kerviler a pu s'imaginer que c'était pour Mlle de Scudéry que Chapelain l'avait composé.

1. A Carrel de Sainte-Garde, 11 nov. 1662, II, 268.

romans, Chapelain, qui y a tenu le principal rôle, après les compliments d'usage, entreprend, pour le satisfaire, de reproduire les propos alors tenus. Ce préambule-dédicace est suivi d'un prologue où, à l'imitation de Platon et de l'auteur du *Dialogue des Orateurs*, Chapelain expose les circonstances de cette conversation. Mais nous sommes ici loin de ces délicieux prologues où l'auteur du *Protagoras* et de la *République* sait situer la scène, faire voir les personnages, leurs attitudes, leurs gestes, deviner leurs clins d'yeux, leur accent, leurs tics mêmes ! Ici nulle mise en scène, aucun de ces menus détails qui donnent aux dialogues de Platon, de Pascal, de Molière, leur air de vérité et de vie. Ménage et Sarasin surprennent Chapelain occupé à lire Lancelot ; mais cela même semble plus un souvenir classique qu'un trait de vérité. Quant aux interlocuteurs, Chapelain s'excuse assez lourdement de n'en pas tracer le portrait : voilà précisément ce qu'il n'aurait pas fait s'il avait eu le sens dramatique. Les interlocuteurs se seraient peints d'eux-mêmes, par leurs idées, par leur langage, par tout ce qui eût émané d'eux s'ils avaient véritablement vécu. Ce n'est pas qu'ils se confondent. On peut trouver au contraire qu'ils s'opposent avec une symétrie trop parfaite : Ménage admirateur passionné des anciens, contempteur des romans qu'il ignore ; en face de lui Sarasin qui les estime trop ; entre les deux Chapelain qui met les choses au point. Mais leur conversation demeure trop abstraite ; on les entend, on ne les voit pas. L'auteur a beau choisir ses amis pour personnages, placer çà et là quelque allusion à leurs goûts, à leurs habitudes, ou, comme il disent, quelque argument *ad hominem*, ils restent des types généraux, conventionnels. Sarasin n'est là que pour doubler Chapelain, lui fournir l'occasion de certaines réserves en exagérant l'éloge, ou de souligner une idée en la lui fournissant au moment opportun ; Ménage, c'est le contradicteur, ou mieux le disciple qui reçoit la leçon ; ses objections, toutes d'ignorance, sont de simples questions ; il conteste pour que Chapelain ait à fournir des preuves, à développer ses raisonnements, mais il ne discute guère. En revanche, on retrouve en Chapelain l'homme que nous connaissons, avec plusieurs de ses

traits dominants, et même quelques-uns de ses défauts : faux modeste qui s'humilie devant le coadjuteur et dans le reste de l'ouvrage étale naïvement sa personnalité ; homme de juste milieu, mesuré dans ses affirmations, pondéré dans ses jugements, mais conscient de son importance, qui tranche et qui décide avec courtoisie certes, mais non sans quelque solennité ; bel esprit qui serait bien fâché de ne point passer pour un homme épris par-dessus tout des bonnes lettres, admirateur convaincu mais non pas aveugle des anciens, prompt à rabaisser au niveau qu'il convient les productions d'un âge de barbarie gothique, mais érudit plutôt qu'artiste, dont le Lancelot choque à chaque instant les idées en matière d'art, et qui pourtant le lit sans impatience et sans colère, parce que son infatigable curiosité y trouve son profit ; théoricien aussi, toujours heureux de développer quelque belle idée générale, mais raisonneur et logicien plus encore, argumentant, démontrant, expliquant tout *en raison*, jusqu'à cette mission de redresseurs de torts que se donnent les héros des grands romans d'aventure. Suivre ainsi l'auteur à travers les répliques, le retrouver lui-même à chaque page, cela est un des charmes de ce petit ouvrage, mais cela n'est pas un mérite propre au genre où il est écrit ; cela se trouve, et à un plus haut degré encore, dans des œuvres qui n'affectent pas la forme dialoguée. Même, au point de vue dramatique, la personnalité de Chapelain est un peu encombrante ; elle masque les deux autres qui n'ont plus la place de se faire voir. Il en résulte que l'ouvrage semble un peu une dissertation arrangée en dialogue ; malgré le grand nombre des répliques et bien que les tirades n'y soient pas d'une longueur excessive, il laisse trop l'impression d'un monologue encore plus didactique que dialectique : cela devient plus sensible à mesure qu'on approche de la fin, comme si l'auteur se fatiguait de sa transposition. Cela est sensible surtout si on considère le plan. Chapelain a fait de grands efforts pour donner à son œuvre cette souplesse et cette aisance qu'il admirait chez les anciens. Il n'y a qu'en partie réussi et pour sentir le mérite du *Dialogue* à ce point de vue il faut se rappeler les *Sentimens* et surtout la *Préface de l'Adone*. Plus de ces

subdivisions à l'infini, plus de cette rigueur scolastique dans l'arrangement des preuves : l'auteur affecte de revenir en plusieurs endroits sur une même idée, de mêler plusieurs questions qui se développent parallèlement ou même s'entrecoupent suivant les caprices d'une causerie sans règle, de ne jamais passer de lui-même d'une idée à une autre, mais de s'y faire amener par une série de répliques parfois ingénieusement enchaînées, d'autres fois brusquement imprévues. Mais on devine trop que le mot attendu va venir, ou, quand Chapelain déroule son développement, que la réplique de Ménage ou de Sarasin n'avait d'autre raison que de lui fournir le moyen de repartir sur le sujet que précisément il avait en vue. L'artifice reste visible et le plan trop apparent.

Dans une première partie les interlocuteurs discutent, ou plutôt Chapelain expose quelle sorte d'intérêt littéraire présentent ces vieux romans sans art et sans style ; cette première partie comprend elle-même trois points : intérêt des vieux romans pour l'histoire de la langue (avec une jolie page sur la vie des mots) ; date du *Lancelot ;* comparaison de cet ouvrage avec les anciens, principalement Homère et Tite-Live ; dans cette comparaison deux digressions, l'une sur la *Poétique* d'Aristote, l'autre sur le merveilleux païen et la magie. Le nom de Tite-Live amène naturellement la seconde partie sur la valeur des vieux romans en tant que documents historiques. On y rencontre d'abord un long développement théorique, où Chapelain démontre, par une de ces belles déductions comme nous en avons trouvé dans ses œuvres précédentes, qu'un écrivain qui représente les actions humaines ne peut faire agir ses personnages que conformément aux mœurs et aux idées de son temps ; ainsi le *Lancelot*, composé « dans les ténèbres de nostre antiquité moderne et sans autre lecture que celle du livre du monde », peut être considéré comme « la représentation naïve et, s'il faut ainsi dire, une histoire certaine et exacte des mœurs qui régnaient dans les Cours d'alors ». C'est bien là cet argument de raison que tous les théoriciens de ce genre avaient coutume de mettre en tête de leur démonstration. Si les preuves de fait arrivaient aussitôt, le dialogue ne différe-

rait plus des dissertations ordinaires ; mais Chapelain a senti le danger : il place ensuite quelques pages de dialogue où plusieurs questions sont effleurées et, quand on croit la conversation sur le point de finir, elle repart soudain sur un défi de Ménage et Chapelain entame la longue série des exemples. Successivement il montre dans le *Lancelot* les traits caractéristiques du XIIIe siècle : sentiment religieux et habitudes de dévotion profonde, mœurs brutales et presque sauvages, rapports de la guerre et de l'amour ; puis, après une digression sur le droit du seigneur, il revient aux mœurs des chevaliers et de leurs dames ; il parle de leur conversation, de l'idéal de justice qui les dirige jusqu'au plus fort de leurs violences, de leurs vertus magnanimes, culte de l'honneur, respect de la parole donnée, souci de la réputation, amitié fidèle et désintéressée, courage à toute épreuve : le tout entremêlé d'une sorte de digression diffuse, si je puis m'exprimer ainsi, sur la décadence des mœurs depuis ces âges réputés si grossiers et sur l'utilité morale que peut avoir le spectacle de ces vertus. Mais malgré ces tentatives pour rompre la monotonie de cette revue, elle garde une allure encore bien didactique. Beaucoup plus intéressant est ce qui vient ensuite au sujet de la galanterie, le point faible de ces gens-là. Ils manquent de galanterie parce qu'ils manquent d'esprit, par la faute de l'auteur qui n'en avait pas ; mais si la manière d'aimer dans les salons de son temps est toute contraire à celle des vieux âges, Chapelain n'en conclut pas qu'elle est seule bonne. Au sens moderne, Lancelot est bien « le moins galant qui fut jamais : il ne sait ce que c'est de se mettre bien auprès de sa maîtresse par des paroles étudiées ni par le soin de sa personne et ne se fonde point pour cela sur la beauté de ses livrées, sur ses sérénades mélodieuses, ni sur ses beaux pas de ballet ». Mais il est mieux que galant : amoureux ; « il aime autant en absence qu'en présence ; la seule vue de Genièvre le tire hors de lui-même, lui ôte la parole et lui fait perdre toute autre idée ». Chapelain poursuit avec beaucoup de finesse cette comparaison des deux manières d'aimer, selon la mode du Lancelot et selon celle du XVIIe siècle, et demande à son contradicteur ce qu'il

faudrait répondre à qui lui représenterait « combien noble est la galanterie qui prouve sa passion par la recherche des dangers, par du sang et par des victoires, et quel avantage elle a sur celle qui ne le prouve que par des coquetteries et des assiduités, ou au plus que par des collations, des musiques et des courses de bague ». Il est regrettable que tout le dialogue ne soit pas écrit de ce ton. Il est regrettable aussi qu'il s'arrête court, sur une question seulement indiquée, celle des coutumes, c'est-à-dire du droit, dans le *Lancelot ;* Chapelain se contente de renvoyer « au savant traité que prépare M. Le Fèvre », et, malgré les instances de Ménage, à qui cette matière avait réveillé l'appétit, lève brusquement la séance sur une plaisanterie à l'adresse de son trop pressant interlocuteur.

On peut donc reprocher à ce dialogue, en même temps que cette raideur dont Chapelain, en dépit de ses efforts et malgré les progrès réalisés sur ses œuvres antérieures, n'a pas réussi à se débarrasser entièrement, de manquer d'action dramatique. Il finit parce qu'il plaît à l'auteur qu'il finisse, mais il aurait pu se prolonger davantage ; il aurait pu finir plus tôt aussi. Il va son train, suivant un plan trop défini, mais sans but, sans cette progression d'intérêt, cette marche savante et irrésistible qui, malgré les tours et les détours, emporte le lecteur de Platon ou de Pascal, sans qu'il s'en aperçoive, jusqu'au triomphe de l'idée, à l'écrasement de l'adversaire. Chez Chapelain il n'y a pas à proprement parler de discussion, cette lutte qui met aux prises Socrate et les sophistes, Pascal et le « bon père », qui fait du dialogue un petit drame puissant et passionnant. Mais ce défaut est sensible surtout par un rapprochement qui serait écrasant pour d'autres que Chapelain ; il n'empêche pas son dialogue d'avoir de grands mérites.

On y louera, avec M. Feillet, une grande sûreté de jugement, qui préserve l'auteur des enthousiasmes injustifiés comme du dénigrement systématique, et le conduit à formuler sur les grands romans d'aventure des appréciations qu'a ratifiées la critique moderne ; une érudition vaste et sûre sur des matières en définitive peu connues de son temps ; un sens également peu commun des réalités

historiques; des vues originales, souvent ingénieuses et hardies, quelquefois profondes. Faut-il y voir, comme le veut M. Feillet, un épisode de la querelle des Anciens et des Modernes, une pièce importante, la seconde en date, à introduire dans le dossier de ce procès? Nous ne le croyons pas. Chapelain n'y brûle pas les dieux qu'il adore ailleurs. Quelques critiques, même un peu vives, ne suffisent pas à faire de lui leur adversaire. Il parle du merveilleux homérique, comme beaucoup de ses contemporains, en homme qui ne le comprend pas, mais c'est tout ce qu'il trouve à blâmer dans Homère. Il se défend au contraire de faire de l'auteur de *l'Iliade* à celui du *Lancelot* une comparaison qui serait « odieuse » et proclame le premier aussi « noble et sublime » que le second est « rustique et rampant ». Ce qu'il dit d'Aristote est une plaisanterie d'érudit : encore ne témoigne-t-elle pas du moindre scepticisme à l'égard des règles de *l'Art Poétique,* puisqu'elle revient à dire qu'à défaut de la pratique homérique elles ont pour fondement la raison universelle. Le style enfin est très supérieur à ce que nous avons vu jusqu'ici de Chapelain. La langue y est exacte et pure, la phrase plus courte et plus légère, le ton d'une simplicité familière. C'est le style qui contribue le plus à donner au dialogue, en dépit des défauts que nous n'avons pas dissimulés, le charme d'une conversation entre gens instruits, sans morgue et sans pédanterie. Si l'allure générale est pour notre goût trop méthodique, cela devait choquer beaucoup moins ses lecteurs, habitués à ces colloques savants qui se tournaient volontiers en académie, et ce qui nous semble un défaut est peut-être une vérité de plus. Ces mérites, Chapelain les doit à ce qu'il reproduit sinon une conversation véritable — car ce qu'il dit dans son prologue paraît bien n'être qu'une fiction — au moins des propos tenus au hasard de ses rencontres avec ceux dont il fait ses interlocuteurs ; peut-être aussi à ce qu'il n'écrit pas pour le public, esquisse seulement une ébauche pour un cercle d'amis et ne se croit pas tenu à ces apprêts et à ce beau langage qui lui réussissent si mal. D'où qu'ils viennent, ils sont incontestables et suffisent à faire de son dialogue non pas certes un chef-d'œuvre, mais une œuvre très honorable.

Le *Dialogue de la lecture des Vieux Romans* nous montre Chapelain dans ce groupe littéraire que le Coadjuteur retenait près de lui par les délices de sa table. Ses relations avec Retz étaient fort anciennes. Sébastien Chapelain avait été le notaire des Gondi et le poète avait été élevé dès sa jeunesse « dans la profession d'honorer cette glorieuse maison[1] ». Quand l'abbé de Retz arriva à l'âge d'homme, Chapelain était en pleine gloire : le rapprochement se fit tout naturellement entre cet homme célèbre et ce jeune ambitieux. Quand Retz fit à Rome ce voyage où l'accompagna Tallemant des Réaux, il se chargea des commissions de Chapelain pour les beaux esprits « de delà les monts[2] ». Chapelain fut un des premiers à lire la *Conjuration de Fiesque;* sans la mettre aussi haut que l'ouvrage de Mascardi[3], il ne se lassait pas d'admirer que « M. l'abbé de Retz dans une profession si différente à la sienne et à son âge ait pu réussir si excellemment[4] ». Il y vit dès lors un augure de la grande capacité que l'abbé aurait un jour dans les matières politiques. Cet horoscope, tiré en 1639, fait honneur à sa perspicacité. Vers 1642, quand Retz se résigna à cette profession ecclésiastique pour laquelle il se jugeait si peu fait, qu'il se mit à travailler beaucoup et fit de sa maison « presque une académie[5] », Chapelain y eut une place d'honneur. C'est lui qui lui donna Ménage[6], qui devait si mal payer ce bienfait ; mais alors Ménage était tout à la reconnaissance. Il envoyait à Chapelain ses poèmes, en le comblant des épithètes les plus flatteuses[7] ; il le chantait en vers latins et français, le remerciait de lui avoir donné un maître si

1. A l'abbé de Gondi, résident de Toscane à Paris, 19 janv. 1672, II, 768.

2. A Bouchard, 25 avril et 21 sept. 1638, N. a. fr. 1885, fol. 380 ; — à Balzac, 28 avril 1638, I, 229.

3. A Bouchard, 23 mai 1640, I, 630.

4. A La Lane, 6 août 1639, I, 472.

5. Retz. *Mémoires*, éd. Feillet, I, 178.

6. Goujet. Bibl. fr. XVIII, p. 317 et Ménage, œuvres, passim.

7. Dans *Ægidii Menagii Miscellanea*. Parisiis apud. Aug. Courbé, 1652, in-4°. *Sylva variorum carminum*. Ces poésies de Ménage ont été rééditées séparément Parisiis apud. Aug. Courbé, petit in-8°, en 1658. Les deux édi-

charmant [1], annonçait en termes pompeux sa *Pucelle*, ou, dans une épitre plaisante, lui souhaitait pour prix de ses trop sages conseils d'aller dans sa froide vieillesse,

Prosterné tous les jours aux pieds d'une maîtresse,
Ravi de ses attraits, de ses charmes épris,
Souffrir indignement ses plus rudes mespris,
D'une tremblante voix luy dire des fleurettes,
Et lire des chansons avecque des lunettes.

Mais dans le même poème, il l'appelait sans la moindre ironie,

Ce Socrate françois, ce Caton de nostre âge,
Cet homme merveilleux, dont l'esprit sans pareil,
Surpassoit en clarté les rayons du soleil [2].

Dans une églogue [3] où il se représente sous le nom de Ménalque disputant le prix du chant à Lycidas (Sarasin) dans les jardins du Coadjuteur à Saint-Cloud, c'est Chapelain sous le nom de Damon qu'il fait juge du combat,

L'arbitre des Pasteurs, Damon, dont la musette
Par ses tons esclatans surpasse la trompette,
Et dont le flageolet, par ses divins accens,
Charme tous les esprits et ravit tous les sens.

D'autres encore dans ce groupe spirituel et bruyant chantaient l'auteur de la *Pucelle*. Le *Liber Adoptivus* du *Miscellanea* contient une églogue du P. Mambrun où, dans le même cadre, se retrouvent les mêmes bergers-

tions, après l'épitre à Montausier s'ouvrent par un poème : per scazontem carmina sua mittit Joanni Capellano, où il l'appelle :

Imago spirans Atticae venustatis,
Flos gratiarum, corculum Camoenarum,
Ocelle vatum, saeculi decus magnum,
Sophiae medulla, cultor integer recti,
Caeleste pectus, mens referta doctrinae
Prudentiaeque perspicacis exemplum.

1. Ad Johannem Capellanum de Joanne Paulo Gondio, illust. Corinthiorum archiepiscopo elegidion. (*Miscellanea*, p. 39).

2. A M. Chapelain, Épitre, p. 113.

3. *Miscellanea*, p. 96. Cette églogue se retrouve, avec la clef des noms propres en marge, dans le recueil Conrart, in-4°, t. XXIV, p. 722. Ménage parle avec éloge de Chapelain dans plusieurs autres pièces qu'on trouvera dans les deux recueils indiqués et dans l'édition des *Poemata* (la 6e) chez Barbin en 1673.

poètes auxquels s'est adjoint Balzac sous le nom d'Amyntas. C'est encore sous ce nom de Damon, son nom en *phœbus* chez le Coadjuteur, que Chapelain figure avec Ménalque-Ménage et Lycidas-Sarasin, dans l'églogue française où La Lane, sous le nom de Daphnis, pleure son Amaranthe, la belle Marie Galateau des Roches, qui avait donné de l'amour au Coadjuteur et au maréchal de la Meilleraye[1].

Chapelain était un des familiers du petit archevêché, où l'abondance et la délicatesse de la chère n'attiraient pas moins les gens de lettres que la gaieté et le ton licencieux, qui les changeaient de la pruderie des salons. Retz est souvent nommé dans les lettres de Balzac à Chapelain entre 1643 et 1647 : il est dans l'une d'elles question d'un de ces dîners, le 10 janvier 1644[2]. Quand l'Hôtel de Rambouillet eût été endeuillé par la mort de Pisani, Chapelain dut fréquenter encore plus assidument chez l'archevêque de Corinthe. En 1646, il l'accompagna dans un voyage avec Ménage et Sarasin[3]. Il était avec Gomberville et Plot, chanoine de Notre-Dame, à la table du Coadjuteur après le *Te Deum* pour la victoire de Lens, quand celui-ci sortit, en camail et en rochet, pour aller chez la reine le jour des barricades. Avec la finesse que nous lui connaissons, il est permis de supposer qu'il ne put s'empêcher d'accueillir d'un sourire la déclaration que son hôte, au moment de sortir, lui fit en propres termes « de s'attacher à son devoir préférablement à toutes choses[4] ». Après la tourmente, quand le Cardinal obtiendra de fixer à Commercy sa course errante à travers l'Europe, Chapelain s'empressera de lui dire la joie qu'il éprouve de voir « la fin de ses travaux arrivée[5] », et Retz

1. *Miscellanea*, p. 115. Elle mourut en 1644 ; Goujet (Bib. fr. XVII), donne un passage de la lettre de consolation que Ch. écrivit à son mari le 5 nov. 1644. Il fit sur cette mort un sonnet que Balzac trouvait extrêmement à son gré (1er janv. 1646, M. II. p. 616). En 1661 la mort de La Lane lui inspira un autre sonnet : *Plainte de Damon sur la mort de Daphnis*. La 5e partie du recueil de Sercy (1660) contient trois sonnets, une élégie et des stances de La Lane sur la mort de sa femme.

2. M. II. 466.

3. *Dial. de la lect. des V. R.* 1.

4. Retz *Mém.* II, 15.

5. 12 mars 1682, II, 213.

de son côté ne pourra retenir un cri de protestation contre le discrédit où il verra tomber un homme qu'il avait connu si fêté [1]. La politique ne les avait pas séparés : on pouvait rester l'ami du cardinal de Retz en devenant le pensionnaire de Mazarin et presque le commis de Colbert.

Ce fut Lyonne qui joua auprès de Mazarin le rôle jadis tenu par d'Andilly auprès de Longueville et par Bois-Robert auprès de Richelieu. Chapelain ne sollicitait pas, mais il savait se faire des amis qui sollicitaient pour lui. « Lyonne donc, raconte des Réaux, dit tant de bien de Chapelain au Cardinal, après lui avoir fait composer une ode de six cents vers, qu'il voulut le voir et lui dit, comme il prenait congé : « M. de Lyonne vous dira ce que j'ai fait pour vous ; c'est si peu de chose que j'en ai honte ». C'étaient 500 écus de pension sur ses bénéfices [2] ». Quand Corbie revint au Cardinal, Chapelain fit gager sa pension sur cette abbaye : le brevet étant au nom du roi, il garda les 500 écus même après la mort du donateur. Malgré le chiffre élevé de sa pension, il n'eut jamais avec Mazarin les relations qu'il avait eues avec Richelieu. Quand Colbert essaya d'entraîner son maître à plus de libéralité envers les gens de lettres, ce ne fut pas Chapelain qu'il consulta, mais Costar. Si Chapelain l'a su — et Ménage qui a collaboré au mémoire de Costar n'a pas dû s'en taire — il ne manqua sans doute pas d'en ressentir quelque mortification.

C'est au commencement de 1647 [3] que parut l'*Ode à Monseigneur le Cardinal Mazarin*, chez la veuve Jean Camusat et Pierre le Petit. Bientôt elle fut traduite en latin et en italien. Chapelain a conservé les deux traductions manuscrites dans le recueil de ses poésies : il est permis de croire que le nom de son héros avait plus fait pour exciter le zèle des traducteurs que la valeur même de l'œuvre, très inférieure à l'*Ode à Richelieu*. Après un long préambule sur les Vêpres Siciliennes, où périt un ancêtre

1. Retz. *Mem.* I, 234.

2. Cf. Naudé, *Dialogue de Mascurat et de Saint-Ange*, s. l. n. d. (1649), in-4° p. 237.

3. Balzac à Chapelain, 14 avril 1647, M. II. 795.

de Mazarin, le poète présente son héros comme le vengeur suscité par le ciel pour la punition d'un si grand crime ; puis vient l'histoire du Cardinal, son intervention devant Casal, sa fortune à la Cour de France, son ministère et les grands faits de son gouvernement : en lui sont louées, bien entendu, toutes les qualités imaginables, sans oublier sa beauté et son amour des lettres et des arts : le tout correct, mais plat et froid, sans trace de lyrisme[1].

C'est la dernière œuvre imprimée de Chapelain avant la *Pucelle*. Dans ses manuscrits il n'y en a aucune de quelque importance qu'on puisse attribuer à cette période qui va de l'*Ode à Mazarin* à l'apparition de la *Pucelle*. Il semble que Chapelain se soit recueilli, avant de donner au public l'œuvre si longtemps promise. Une maladie grave et aussi le malheur des temps n'ont pas manqué de contribuer à ce long silence. Quand Chapelain le rompra enfin, ce sera pour se donner à lui-même le coup mortel : mais son influence, trop bien établie, n'y succombera pas tout d'abord.

*
* *

Nous voici arrivés à une date capitale, non seulement dans la vie de Chapelain, mais dans l'histoire de notre littérature classique. Le même hiver a vu la *Pucelle* et les *Provinciales*, la fin d'une époque, confuse mais féconde, et la naissance d'un art nouveu. Mais cet art nouveau, dont les défenseurs allaient bientôt se retourner contre lui, Chapelain, non pas le premier, mais incontestablement plus qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé, avait contribué à son avènement. Par un enseignement qui ne s'était jamais rebuté, par ses conversations écrites ou parlées, par ses consultations distribuées aux quatre coins de la France, il avait tenu « un rôle considérable et laissé, honneur que n'ont pas eu cent écrivains qui valaient mieux que lui, dans notre histoire littéraire une ineffaçable trace[2] ». C'est sur ce rôle, sur cette trace « ineffaçable »,

1. Balzac loue cela, bien entendu en termes excessifs. M. II. 795.
2. Brunetière, *Évolution des Genres*, I, p. 67.

mais longtemps méconnue, que nous voudrions avant d'aborder la *Pucelle*, jeter un rapide coup d'œil pour mieux embrasser le chemin parcouru et tâcher de comprendre comment il s'est fait que Chapelain, bon et dévoué ouvrier du classicisme, en ait été en même temps la victime.

Car sa critique est déjà toute classique. La noblesse de l'art littéraire reconnue en ce que le poète ne se propose pas uniquement d'amuser, mais d'instruire en même temps que d'émouvoir et de plaire et seulement par le plaisir et l'émotion ; — l'imitation de la nature placée à la base de cet art, et, pour aider à la réaliser en perfection, deux guides offerts à l'écrivain : le sens commun et l'autorité des anciens ; — ceux-ci considérés moins en eux-mêmes et comme les plus parfaits artistes qui aient jamais existé, que comme les interprètes de la raison et les garants du sens commun ; la raison mise au-dessus de tout, au-dessus de la mode et du caprice changeant des siècles et des individus, au-dessus même de l'imagination et de la sensibilité ; — la règle acceptée comme une loi souveraine, non parce qu'elle est règle, formulée par Aristote et tirée d'Homère ou de Sophocle (eût-elle été tirée de *Lancelot* ou de *Perceforest* elle eût eu la même valeur et d'ailleurs se fût trouvée exactement la même), mais parce qu'elle est « la raison même passée en loi » et par conséquent « un dogme d'éternelle vérité » ; — la vraisemblance enfin posée comme la règle des règles, la « condition nécessaire » la « propriété indispensable » de la poésie, celle qui la distingue de l'histoire en lui donnant ce caractère d'universalité sans lequel elle ne saurait remplir sa mission moralisatrice et réunir les suffrages des « sages de tous les siècles » : voilà bien les principes fondamentaux du classicisme français ; mais voilà aussi les idées que nous avons trouvées, au cours de cette carrière longue déjà de plus d'un quart de siècle, dans la *Préface de l'Adone*, dans la *Lettre sur les 24 heures*, dans les *Sentimens sur le Cid*, et que nous retrouverons bientôt dans les deux *Préfaces de la Pucelle*. Et s'il nous était possible d'apporter ici les innombrables passages de sa correspondance, où Chapelain a prôné, commenté, défendu les idées qui lui étaient chères, la démonstration serait bien plus convaincante encore. Sans

doute il a contribué à donner au classicisme, avec son caractère dogmatique, son étroitesse aussi, puisqu'une connaissance des littératures du moyen âge, plus étendue qu'on ne la possédait généralement de son temps, ne l'a pas empêché de croire qu'en dehors des idées qu'il professait, il n'y avait pas de salut. Mais en répétant, avec une inlassable insistance, que la vraisemblance était la loi suprême de toute poésie, en se faisant le champion officiel de la régularité et en travaillant plus que tout autre à imposer les unités dramatiques ; en apprenant à ses contemporains une plus nette distinction des genres, du moins du dramatique et du narratif ; en plaçant bien loin au-dessus de tous les autres l'épopée et le théâtre et en réduisant le lyrisme à n'être qu'une province du genre narratif, ou mieux une espèce de discours en vers sur un sujet d'intérêt général ou sur quelque motif de galanterie banale ; en faisant de la composition, de l'ordonnance savante des ensembles et de l'équilibre des parties les qualités primordiales de l'œuvre littéraire ; en recommandant un soin minutieux dans la forme, en proscrivant les ornements qui ne sont qu'ornements, l'entassement des figures, les descriptions longues et pompeuses, les traits guindés, fussent-ils spirituels, les fredons et les gentillesses à la mode et tout ce qu'il appelle « l'ingéniosité affectée » de Lucain ; en réclamant pour le style les qualités pratiques plutôt que brillantes, la clarté, la propriété, la solidité, l'ampleur, en un mot cette « égalité nette et majestueuse » qu'il admirait dans Virgile et dans Ronsard ; en collaborant, à l'Académie ou dans ses savantes discussions avec tant d'érudits, de grammairiens et de gens du monde, à l'œuvre d'où est sorti notre français classique ; en acceptant enfin pour la versification toutes les sévérités qu'avait ratifiées son époque, même celles que Racan se refusait à subir et que lui-même jugeait parfois gênantes ; il a continué, et sur certains points complété l'œuvre de Malherbe, préparé et singulièrement facilité celle de Boileau. Car les idées de l'*Art poétique* se trouvent presque toutes sous la plume de Chapelain. Mais Boileau ne se doutait pas qu'il était l'héritier de celui qu'il assassinait si gaiement. C'est qu'à côté de cette affinité de doctrine, il y

avait entre eux de grandes différences de méthode et de tempérament.

Boileau a commencé par être un satirique, c'est-à-dire un homme de goût, que la littérature de son temps irritait. Il a dit son irritation ; il a crié : Ceci ne vaut rien, cela est ridicule, il faut siffler un tel, il faut chasser tel autre. Puis ensuite, mais seulement ensuite, il s'est demandé pourquoi cette littérature lui déplaisait, en quoi telle œuvre était ridicule et ce qu'il y avait chez tel auteur qui méritât les sifflets. Alors, comme l'a montré Brunetière, il s'est aperçu que tous ceux qu'il attaquait sans en bien voir le pourquoi, d'une manière ou d'une autre s'éloignaient de la nature : et de la satire il est arrivé à la critique théorique (sans pourtant quitter tout à fait la satire) ; il a cherché la règle de ses jugements, il l'a trouvée et l'a exprimée dans ses *Épitres* et dans son *Art Poétique*.

Chapelain, lui, a commencé par être et est resté un érudit. Il a d'abord appris dans Aristote, et aussi dans ses commentateurs, les règles dont Boileau sentait d'abord instinctivement les conséquences. Ces règles apprises, il se les est démontrées : d'un principe général, appris sans doute lui aussi, mais reconnu librement, il a déduit les règles, et l'accord de sa déduction avec les leçons jadis reçues lui a été un signe certain qu'elles étaient fondées en raison ; enfin d'après ces règles, il a jugé les écrivains, parcourant ainsi exactement le chemin que Boileau devait faire en sens inverse. En un mot, il est logicien ; il raisonne ; il prend son point de départ dans un principe vérifié par l'observation, mais ensuite c'est par le raisonnement pur qu'il construit sa théorie : c'est un philosophe, un abstracteur, et il arrive qu'entraîné par la logique, il s'éloigne parfois de la vérité. Sa faculté dominante est la raison raisonnante. Au contraire Boileau reste toujours un observateur : il le reste même quand il a trouvé le principe de ses condamnations ; il en déduit ses règles, mais en les confrontant sans cesse avec la réalité. Son système est très logique, sans doute, comme celui de Chapelain, mais la logique y est toujours soutenue de l'observation, du coup d'œil reporté sur la vie. Sa faculté dominante est le bon sens.

Autre différence. Chapelain a peu publié ; son œuvre a été surtout orale ; sa critique a été le plus souvent préventive et toujours indulgente. Celle de Boileau a été publique, postérieure, toujours mordante. C'est peut-être ce qui explique le mieux leurs succès différents. Si Chapelain, qui a eu toutes les idées classiques, avec une érudition immense pour les soutenir et une autorité sans égale pour les faire accepter, n'a pas réussi cependant à fonder le classicisme, c'est un peu parce que, de ses leçons dispersées à travers la France pendant un demi-siècle, il n'est resté que des témoins insuffisants, ignorés de la plupart de ses contemporains, absolument inconnus de la génération suivante. Bien vite on a oublié le Chapelain critique et théoricien, qui avait beaucoup de bon, et l'on n'a plus vu que le Chapelain poète, qui était souvent ridicule. Pendant sa longue carrière, où il ne passa peut-être pas un seul jour sans agiter quelque problème littéraire, il n'a jamais songé (était-ce par peur de passer pour pédant ? quelques aveux à Balzac pourraient le laisser croire) à réduire sa doctrine en un corps, qui la rendît pour ainsi dire sensible à tous. Pour la retrouver, il nous faut la chercher dans une multitude de lettres et d'ouvrages manuscrits, où elle est demeurée éparse, souvent confuse, flottante quelquefois, contradictoire à l'occasion : si bien que nous nous sommes demandé souvent s'il a jamais essayé de l'embrasser dans son ensemble, et si nous ne donnions pas à ses idées une cohésion qu'elles n'ont jamais eue dans son esprit. Deux préfaces, composées à trente-six ans de distance, et un ouvrage de critique, où il ne parlait pas en son nom et où il était soumis à toutes sortes d'obligations étrangères à la littérature, ne lui ont pas été, bien qu'il les ait remplies tant qu'il a pu d'idées générales, des occasions suffisantes de systématiser sa doctrine. De plus elle manque trop souvent dans son expression de netteté et de précision. Gêné à ses débuts par la difficulté de traduire en français les termes de la critique italienne, toute sa vie par la lourdeur naturelle de sa plume, il n'a pas, comme le satirique, le don de résumer un précepte ; la règle reste noyée dans sa démonstration, accablée sous les phrases embarrassées, parfois

inextricables, au lieu de se dégager en une formule qui frappe et qui se grave.

Il se peut que l'absence de contradicteurs dignes de lui (il n'en a guère trouvé que sur la question des unités dramatiques, où précisément il a obtenu le plus de cohésion et de netteté) ne lui ait pas été favorable. Obligé de défendre ses idées, il se fût sans doute trouvé amené à les affirmer plus solennellement, à en prendre plus nettement conscience, à renforcer sur certains points, à préciser et à coordonner sa doctrine. Mais ce qui l'a plus que tout le reste empêché de conserver dans l'histoire de la critique au XVIIe siècle la place prééminente qu'il a tenue de son vivant, c'est cette légendaire indulgence, cette complaisance infatigable, disons mieux, cette impardonnable faiblesse, qui lui faisait louer publiquement toutes sortes de productions qu'il blâmait en secret. Capable, à l'occasion, de résister à un ministre tout-puissant, quand il le voyait trop manifestement porté à subordonner la littérature à des considérations politiques, il ne comprenait pas que tant de louanges données à des œuvres détestables ou médiocres ne lui faisaient pas moins de tort. Assez amoureux des lettres pour leur garder, malgré les plus séduisantes tentations de la fortune, une fidélité inviolable, il ne les estimait pas assez pour leur sacrifier une vaine gloriole d'homme du monde, pour leur immoler sans pitié toutes les petites vanités qui venaient mendier chaque jour la consécration de son autorité. Par un scrupule de civilité, par un maladroit calcul aussi, sans comprendre qu'une louange prodiguée sans mesure ni discernement est une marchandise vile et qu'une sévérité de bon aloi ferait plus que sa manie complimenteuse pour assurer ce prestige et cette autorité auxquels il tenait tant, il a ménagé pour être ménagé, cherché à être loué plutôt qu'à diriger, flatté pour mieux régner : il a régné sur les médiocres et les mauvais, charmés de sa facilité, mais les grands sont restés dédaigneusement à l'écart, ont méprisé un encens ainsi galvaudé. A son insu, il s'est fait le représentant d'un goût qui n'était pas le sien. Ce critique classique qui voulait une poésie majestueuse et sévère, une éloquence simple et bien ordonnée, qui n'a sacrifié au

faux goût des ruelles qu'en passant, par manière de plaisanterie, dans des pièces sans importance et sans lendemain, ce critique classique est devenu par sa faute « sinon le chef du moins le personnage le plus illustre, le maître, le docteur » de l'école précieuse[1]. Quand l'heure de la nécessaire réaction a sonné, il s'est trouvé la victime désignée : et le malheureux avait passé trente ans à fourbir l'arme dont on allait le tuer !

1. Lanson. Gr. Encycl.

DEUXIÈME PARTIE

LA PUCELLE

CHAPITRE V

LE POÈME DE LA PUCELLE

Tous les biographes de Chapelain ont dit que c'est le succès de la *Préface de l'Adone* qui détermina sa vocation poétique. Tous ont dit également qu'il employa d'abord cinq années à méditer son poème et n'écrivit le premier vers qu'après avoir ébauché le tout en prose. C'est donc vers 1625 qu'il aurait commencé son travail. En 1630 il se mit enfin aux vers[1]. Au commencement de 1634, le comte de Fiesque avait à Rome le manuscrit du premier chant, mais avec défense de le laisser voir à personne, tant parce qu'il n'était pas achevé, que parce que le poète élaborait alors un nouveau plan, où du premier rang ce chant allait passer au septième[2]. Ainsi s'explique comment il travaillait en 1634 à un chant qu'il appelle « le premier » et qui est bien celui qui occupe définitivement ce rang[3]. Mais diverses circonstances et d'autres travaux le détournèrent de son œuvre. En février 1635, il se plaignait « d'estre encore en vue du port » et se promettait de

1. Au P. Brevesche, 7 oct. 1633, I, 51.
Au comte de Fiesque, 23 avril 1634, I, 67.
Au comte de Guiche, 6 juin 1634, I, 69.

« desployer enfin ses ailes[1] ». Il se tint parole : au moment de Corbie, il travaillait sur le troisième livre ; ses inquiétudes patriotiques le retardèrent[2], et le livre promis pour octobre 1636 ne fut achevé qu'en janvier 1637[3]. Commencé au printemps suivant, retardé par l'affaire du *Cid* et par le service du duc de Longueville le quatrième n'était pas achevé à la fin de 1638[4]. Nous voyons ensuite par les lettres de Chapelain qu'il travaillait au cinquième en 1639[5], allait se mettre au sixième en avril 1640[6], et, par celles de Balzac, qu'il en était en 1645 au neuvième[7]. La lenteur de son travail lui donnait des moments de découragement. Il se comparait à Sisyphe[8], et prédisait que sa « mauvaise fille déshonorerait son père après lui avoir donné bien du tourment[9] ». Il suppliait Balzac de le guérir de sa folie, de lui arracher sa « marotte » :

« Je me seray sans doute bien rompu la teste pour me faire siffler par le peuple et pour m'acquérir la réputation de téméraire et de faible[10]. »

Il y a bien de la fausse modestie dans ses plaintes : il n'avait guère besoin des fastueux encouragements de Balzac[11] pour persévérer dans l'engagement qu'il avait pris « que toutes choses lui manqueroient plutôt que la patience[12] ». De tout cela cependant et des plaintes qu'il exhale contre les obligations qui le détournent de son œuvre, il ressort deux choses : qu'on l'a indignement

1. A Balzac, 25 fév. 1635, I, 91.

2. A Longueville, 7 sept. 1636, N. a. fr. 1885, fol. 149 v°; à Montausier, 27 sept. 1636, I, 118.

3. A Longueville, 8 janv. 1637, I, 133.

4. A Godeau, 8 janv. 1638, 24 déc. 1638 ; à Longueville, 14 mai 1637, I, 191, 341, 152.

5. A Godeau, 14 janv. 1639, I, 360.

6. A Longueville, 14 avril 1640, I, 603.

7. 10 juillet 1645, M. H., 673.

8. A Godeau, 20 mai 1638. I, 240.

9. Au même, 24 déc. 1638, I, 341.

10. A Balzac, 7 sept. 1636, 4 nov. 1637, I, 115, 173.

11. Lett. fauss. datées du 30 août 1636 et 1er déc. 1637.

12. A Balzac, 25 sept. 1632, I, 3.

calomnié en l'accusant de faire durer son travail pour jouir plus longtemps de sa pension ; et que la *Pucelle* n'est pas de ces œuvres bénies que leur auteur enfante dans l'enthousiasme et dans la joie.

Il trouvait pourtant les collaborations les plus flatteuses. Le Père Joseph donna sur le plan des avis, qui ne furent pas sans influence sur la résolution que Chapelain prit, vers la fin de 1633, de s'en tenir à l'ordre chronologique[1]. Vers le même temps, Chapelain demandait au comte de Guiche de lui apprendre les termes de la guerre ; ce n'est peut-être qu'une politesse, mais il est bien probable que c'est à ses nobles amis de l'armée qu'il devait cette érudition militaire dont il était si fier et qui le faisait appeler par Condé « le colonel Chapelain[2]. » Pendant le siège de Nancy Montausier se vit demander « une vive et exacte description » du « Berceau de la Pucelle » et de « l'arbre qui a donné lieu aux Anglais de la traiter de Vaudeise et de Magicienne[3] ; » quand il était à Paris, il voyait chaque chant en manuscrit[4]. Plus haut encore Richelieu, qui lut une partie du poème en 1637, ne put se retenir de marquer les passages qu'il jugeait défectueux ; Chapelain, pourtant habitué à cette haute collaboration, ne se sentait pas de joie de voir sur son manuscrit ces « précieux caractères[5]. » Le duc de Longueville, qui recevait fort régulièrement communication du poème, donnait à l'occasion son sentiment sur quelques vers[6]. Les hommes de lettres, par une discrétion qu'on comprend, mirent plus de réserve dans leurs avis. Chapelain demanda ceux de Maynard, mais cela semble bien n'être qu'une formule aimable[7]. Pour Conrart nous n'avons aucun renseignement : tout se passait verbalement. Perdu dans son petit diocèse, Godeau put tout au plus jeter, dans ses

1. Au P. Joseph, nov. 1633, I, 54.
2. *Corr. de Bussy*, t. VI, p. 128 et 590.
3. 9 sept. 1633, I, 47.
4. 18 mars 1637. N. a. fr. 1885, fol. 181.
5. A Bois-Robert, 27 janv. 1637, I, 135.
6. A Longueville, 27 août 1638, I. 286.
7. 28 avril 1638, I, 229.

voyages, quelques coups d'œil sur le poème [1]. Balzac ne se piquait pas de poésie ; il n'aida guère Chapelain que de ses encouragements, toujours fort chaleureux et de quelques conseils, généralement suivis : c'est lui qui fit supprimer dans le poème tous les termes d'affaires. C'est dans la famille Arnauld que Chapelain a trouvé les collaborateurs les plus assidus. Selon l'auteur de la *Vie de Costar*, ce serait d'Andilly qui aurait inspiré à Chapelain l'ambition de composer sa *Pucelle*. Nous avons dit quelle part il eut avec Le Maistre dans l'octroi de la pension du duc de Longueville, sans laquelle Chapelain ne se serait peut-être pas fait un point d'honneur de poursuivre son entreprise. Leur dévouement ne s'arrêta pas là. Le Maître, Arnauld de Corbeville et surtout d'Andilly l'encouragèrent et le conseillèrent ; ce dernier demandait même des avis autour de lui ; une lettre sans date de Chapelain nous apprend que d'Andilly avait soumis quelques-uns de ses vers à une dame d'une grande sainteté, quelque zélée janséniste sans doute. La Bibliothèque de l'Arsenal possède dans les papiers de la famille Arnauld (vol. 6041 fol. 169 à 202) trois cahiers de corrections sur la *Pucelle*, de la main même de Arnauld d'Andilly. Elles portent sur les livres VIII, IX, X, XI et XII, de la page 11 du livre VIII à la page 9 du livre XII. Le texte de Chapelain est sur la page de gauche ; la page de droite donne la correction proposée. Une indication marginale renvoie au manuscrit de Chapelain. Nous avons étudié à titre d'indication les deux pages qui se rapportent à la fin du VIII[e] livre et au commencement du IX[e] : sur deux cent cinquante vers environ, seize ont été refaits ; Chapelain n'a adopté que deux de ces seize corrections ; quatre fois il a maintenu son texte primitif; pour les dix autres vers il a refait une nouvelle rédaction. Malgré son intervention, d'Andilly augurait si mal de l'ouvrage qu'il en déconseillait l'impression [2]. Il conjurait l'auteur de se défaire de cette fausse honte qui, de peur de déplaire à M. de Longueville, lui faisait négli-

1. 4 juin 1638, N. a. fr., 1885, fol. 292.

2. Lettre d'Arnauld d'Andilly à Chapelain, 31 août 1654 et réponse de Chapelain, 2 sept. Publiées par Monmerqué, qui en possédait les originaux. Ed. de Tall. des Réaux, VI, p. 264.

ger sa réputation et allait le précipiter à publier un ouvrage « qui assurément ne réussirait pas. » Chapelain répondit avec une humilité qui l'honore quand on songe au prestige dont il jouissait et à la rudesse de l'avis. Ces observations sévères lui avaient apporté une grande mortification et causé un terrible effroi : s'il était maître de l'ouvrage, il ne le mettrait jamais au jour ; mais il ne croyait pas pouvoir, en conscience, différer davantage. Il suivrait « le plus près qu'il lui serait possible » les avis de son censeur, mais il ne s'y rangerait pas en tout et maintiendrait ce qu'on ne pourrait modifier sans renverser l'édifice et ce qu'il persistait à juger « par les principes de l'art bon et soutenable près des intelligences. » Il avait l'ambition que son œuvre ne fût qu'à lui seul, et ne trouverait aucune satisfaction si aux points essentiels elle réussissait par l'industrie d'autrui ; et puis, il avait « joui de son reste » à une dernière correction ; il n'avait « ni le temps ni le courage » de tenter rien de plus : il accepterait sans murmure ce qu'il en adviendrait.

Cet accès de franchise janséniste pouvait produire sur Chapelain un effet de terreur ; il venait trop tard pour être salutaire. Il y avait trop longtemps qu'on promettait la *Pucelle :* il y avait plus de onze ans que Conrart en avait signé le privilège (3 mars 1643), plus de vingt que les premiers chants couraient en manuscrit[1]. Le duc de Longueville avait même été obligé de donner un ordre exprès pour arrêter ces indiscrétions[2] : on peut croire que ç'avait été à la requête de Chapelain lui-même, pour lui donner motif de refuser sans désobliger ses amis. Grotius, pendant son ambassade, demanda à voir le célèbre poème : malgré l'intervention de Balzac[3], qui lui-même n'en obtenait qu'à grand'peine une trentaine de vers[4], il se vit opposer avec une inflexible fermeté la volonté du prince[5]. Godeau n'était pas plus favorisé. Il y avait bien quelques

1. Au comte de Fiesque, 9 sept. 1633, I, 44.
2. A Godeau, 7 mai 1638, I, 232.
3. Lettre fauss. datée du 16 sept. 1641.
4. Lettres du 30 août et 20 sept. 1637.
5. A Balzac, 11 nov. 1640 ; 2 déc. 1640, I, 718, 726.

exceptions, mais c'était pour des gens à qui ni Chapelain ni Longueville ne pouvaient rien refuser, Richelieu, le père Joseph, ou pour des traducteurs, comme d'Olive du Mesnil qui vers 1640 travaillait à mettre en latin, après deux ou trois sonnets de Chapelain, les livres de la *Pucelle*[1]. Ce secret à demi pénétré était fait pour surexciter l'impatience. Chapelain l'entretenait savammant par sa correspondance, par celle de ses amis, qui savaient lui faire leur cour en parlant de sa grande entreprise, par des lectures enfin, que Longueville n'avait pas interdites. En avril 1637, Chapelain, cédant aux instances de l'Hôtel de Rambouillet, y avait lu son premier livre ; nous avons l'invitation qu'il adressa à M. de la Picardière pour ce « banquet philosophique[2] ». Le 29 mai suivant, nouvelle lecture à l'Hôtel de Liancourt, en présence de M. de Chavigny[3]. Le 27 octobre, ce premier livre avait tant de succès chez le maréchal de Maillé-Brézé que le mardi suivant on lut le second livre[4]. A la fin d'avril 1638 nouvelle lecture de ce second livre chez la princesse de Condé : il avait pour parrains « la princesse Julie et frère Claude l'héroïque » (M. de Chaudebonne) ; Mlle de Bourbon désira voir la suite, Mme de Sablé et Mlle du Vigean payèrent l'auteur de compliments fort obligeants[5]. Le premier président de Toulouse assista à une lecture du premier livre[6]. L'académie enfin était assez souvent régalée du même divertissement : Bois-Robert écrivait à Balzac, *sur les occupations de l'Académie :*

> Ton Chapelain dont le bel art excelle,
> Nous y fait voir sa guerrière *Pucelle*
> Et ses hauts faits qu'on n'eust jamais poussés
> Si fortement dans les siècles passés[7].

Le souvenir de ces applaudissements, les encourage-

1. A Balzac, 23 déc. 1640, N. a. fr. 1886, fol. 558.

2. S. d., I, 148.

3. A Bourzéis, 28 mai 1637, I, 152.

4. A d'Andilly, 27 et 28 oct. 1637, I, 172.

5. A Montausier, 9 mai 1638, I, 233.

6. I, 297.

7. *Les Epistres du Sieur de Bois-Robert-Metel*, chez Cardin Besongne. 1647, in-4°, p. 31.

ments passionnés, les éloges emphatiques que lui prodiguaient depuis vingt ans les auteurs, petits et grands, pouvaient bien contrebalancer dans l'esprit de l'auteur l'avis de Le Maître et d'Arnauld d'Andilly, détruire l'effet de leurs fâcheux pronostics. Tout le monde parlait de la *Pucelle*; Balzac en faisait l'éloge « en cent endroits divers », il rêvait que la vierge elle-même gourmandait son poète temporiseur [1], prophétisait que le poème « donnera réputation à la France, humiliera la présomption de l'Italie, embellira nostre siècle et estonnera la postérité [2] ». Avec Conrart il appelait Chapelain « nostre Virgile françois [3] », le traitait même d'Homère [4]. Godeau de son côté disait que la *Pucelle* serait « l'accomplissement de toutes les promesses qu'Apollon et les Muses pouvaient faire au genre humain [5]. » Un anonyme, dans une pièce de vers gardée par Conrart [6], l'appelait,

> Monsieur non pas le Chapelain
> Mais le Grand Aumônier ou le Pape des Muses...

Les grands seigneurs et même les grandes dames se mettaient de la partie : le comte d'Etlan, fils du maréchal de Saint-Luc, Montausier, la princesse de Guéméné envoyaient à l'heureux père les vers où ils chantaient sa fille bien-aimée [7]. Ces éloges se répandaient dans le public. Les ouvrages imprimés, dans les années qui précèdent la *Pucelle*, répètent à l'envi le *nescio quid majus nascitur Iliade*. Nous ne citerons pas tous les poèmes qui ont été écrits en l'honneur de la *Pucelle :* ils feraient, pour parler comme Chapelain, un juste volume. On connaît l'épitre de

1. A Chapelain, 20 juin 1645, M. H., 667.

2. 10 juillet 1645, M. H. 673. Balzac demande s'il est vrai que les 12 premiers livres paraîtront dans *trois* ans.

3. 24 déc. 1651.

4. A M. de la Nauve, 10 sept. 1640.

5. Préface du poème de *Saint-Paul*, cité par Baillet, *Jug. des Savans*, V, 279.

6. In-4°, t. XXII, p. 719.

7. Pour le comte d'Etlan nous avons son sonnet et la réponse de Chapelain : N. a. fr. 1890, fol 191-192. — Pour Montausier et Mme de Guéméné le témoignage de Goujet, XVII, p. 378.

Godeau[1] (1650), l'ode de Sarasin[2] (1656), le sonnet de Maynard[3] (1646), les vers latins et français de Ménage (1652) ; Goujet cite les stances d'un nommé Lepul[4], et déclare avoir vu des vers de Fermat, le Camus, Baudon de Vestric, Chardin, Borel, Tallemant des Réaux, Bardou, Mlle de Scudéry, de Cahaignes, la Garrigue, Ogier, Maury, Martin de Pinchesne, Halley, Savary, et quantités d'autres[5]. » Ajoutons à cette liste, Gilbert, dans un poème en l'honneur de la reine de Suède[6], et Loret, qui se croit obligé d'annoncer la « noble Pucelle » dans sa *Muze historique*[7]. De son côté Mlle de Scudéry en citant le duc de Longueville dans la Préface du *Grand Cyrus*, déclare en laisser l'éloge à faire au « fameux auteur de la Pucelle » qui travaille à lui élever un « monument éternel. » C'est peut-être le fracas mené autour de ce poème qui inspira à l'abbé d'Aubignac la *tragédie en prose selon la vérité de l'histoire et les rigueurs du théâtre*, qui, sous le titre de *La Pucelle d'Orléans*, parut anonyme avec *Cyminde* en 1642[8] : la verbeuse héroïne, en une tirade pleine de rhétorique y prophétise Longueville et le poème de Chapelain[9].

Chapelain a eu le bon goût de ne pas publier en tête de son poème les vers faits en son honneur. Il affiche une extrême aversion pour « ces sortes d'éloges qui ont la mine d'avoir été mendiées »; la vraie raison, c'est qu'il ne voulait pas laisser passer beaucoup de mauvais vers de peur de desplaire à leurs mauvais auteurs », ni courir les risques d'un choix trop périlleux. Peut-être qu'aussi

1. « Illustre Chapelain, dans cette solitude... » *Poésies chrestiennes*. Paris, 1660-1663, in-12. Epitres morales, t, III, ep. XIX.

2. « Esprit né pour les grandes choses... » *Œuvres de M. Sarasin*, Paris, Aug. Courbé, 1656, in-4°, *poésies*, p. 23.

3. « Offrons au dieu boiteux et ma plume et ma lyre... » *Œuvres de M. Maynard*, Paris, Aug. Courbé, 1646, in-4°, p. 46.

4. XVII, p. 378 : *Stances du Sr Lepul à Chapelain*, in-4°. Parues dans *Les Délices de la Poésie Galante* (A.), 2e partie, 1664, in-12.

5. Goujet, XVII, p. 378.

6. Goujet, XVIII, p. 90.

7. Dimanche 3 déc. 1651. Ed. de la Pelouze et Ravenel, I, 182.

8. Paris, Targa, in-12.

9. Arnaud (l'*Abbé d'Aubignac*, p. 277) donne l'analyse de cette tragédie aussi peu historique qu'elle est « régulière ».

les sévérités des Arnauld y furent pour quelque chose : cette douche jetée sur sa vanité d'auteur lui fit craindre qu'on n'eût trop promis : témoin le début de son « humble préface ».

Enfin, après trente ans, le 15 décembre 1655, les douze premiers livres de *La Pucelle ou la France délivrée* sortirent des presses d'Augustin Courbé, sous la forme d'un somptueux volume in-folio, orné des portraits du Mécène, le duc de Longueville, et de l'auteur, tous deux gravés par Nanteuil, et de treize estampes gravées par Abraham Bosse, d'après les dessins de Claude Vignon. Le moment est donc venu d'ouvrir ce livre et de voir un peu ce qu'il contient.

*
* *

Nous y trouvons d'abord l'*épitre dédicatoire à son Altesse Monseigneur Henry d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, pair de France, prince souverain de Neufchâtel, conte de Dunois, de Saint-Pol, de Chaumont, etc., gouverneur pour le Roy et connétable héréditaire de Normandie.* Pensionnaire du Duc, en tête d'un ouvrage on peut dire payé par le Duc, Chapelain ne pouvait se dispenser de cette dédicace, imposée par la coutume autant que par les convenances. A l'en croire, il lui eût paru plus digne de s'en tenir à l'adresse qu'il faisait de son poème à son Mécène, sans l'accompagner d'une dédicace séparée de son corps. Mais s'en abstenir lui eût été tourné à blâme et il importait à sa gratitude que le monde la connût plus particulièrement que les vers ne l'eussent pu souffrir[1].

La dédicace de Chapelain ressemble à toutes les autres. La pompe du style y répond à l'exagération de la flatterie. La *Pucelle* y est un « phœnix » et le Duc un « soleil » propre à la ranimer de ses cendres. C'est une dette de reconnaissance qu'elle acquitte en lui apportant ses hommages, car s'il y a quelque beauté dans son histoire, c'est parce qu'elle a été « touchée » d'après les actions héroïques du Prince. Vient ensuite l'inévitable couplet de

1. A Ferrari, 12 nov. 1668, II, 602.

modestie : la voix du poète était trop faible pour soutenir d'elle-même des choses d'un si grand poids ; mais le Duc l'a fortifiée de ses applaudissements, animée de ses exhortations, soutenue de ses grâces. L'excellence du sujet est aussi un réconfort pour l'auteur : l'histoire qu'il chante est de celles qui n'ont pas besoin que l'art les embellisse. Telle quelle il met aux pieds de son Mécène une œuvre qui lui appartient à tant de titres, et le supplie de lui continuer sa faveur, sans laquelle son courage pourrait faiblir dans le reste de l'entreprise. Il attend avec confiance l'effet de sa prière, car la *Pucelle* se joint à lui, dans l'impatience qu'elle a de son martyre, et aussi le comte de Dunois, pressé de sortir des liens où le laisse le douzième livre.

La Préface, écrite sur le conseil de Montausier, est moins une présentation de l'œuvre qu'un plaidoyer bien bourré de doctrine et d'arguments érudits, une réponse aux critiques qui n'avaient pas attendu que le poème eût paru pour l'attaquer [1].

L'auteur s'excuse d'abord des louanges anticipées que ses amis lui ont imposées. Il ne les a souffertes qu'avec peine, parce qu'il les savait dangereuses. Il fait si peu de fondement pour le bon succès de son œuvre sur l'impatience qu'on a témoignée de la voir qu'il considère cette impatience comme son plus grand désavantage. Il sait combien il est difficile de répondre à ce que le public attend de lui : il le supplie donc de juger son poème d'après ce qu'il est, en oubliant ce qu'on en a pu dire. Cet exorde insinuant et modeste conduit insensiblement le lecteur au corps de la préface, qui comprend quatre parties : l'auteur y traite successivement de la difficulté du poème épique, du choix de son sujet, de l'art qu'il a essayé d'observer dans sa constitution, enfin du style. Ce sont les traditionnelles divisions de la rhétorique.

Pour Chapelain, comme pour tous les Français depuis la Renaissance, l'épopée, ou plus exactement le poème héroïque, par sa longueur, par la grandeur des actions qu'il raconte et l'importance des personnages qu'il représente, par la noblesse de son style et le ton élevé où il se

1. A Ferrari, *l. c.*

tient toujours, reste l'espèce littéraire la plus importante. Des échecs retentissants ont enraciné l'idée que c'est aussi le plus difficile ; si difficile même que « nos plus fameux écrivains » le condamnent comme « impossible » et que Chapelain prétend n'avoir entrepris sa *Pucelle* que pour prouver qu'il n'était pas « une chose complètement déplorée ». Il ne s'en dissimule pas la difficulté ; il faut que celui qui l'entreprend soit « versé en toutes les disciplines », qu'il ait un grand usage du monde, qu'à une « noble et vive ardeur » il joigne « la solidité du jugement, un soin très assidu et une patience infatigable », bref qu'il réunisse un tel ensemble de qualités qu'on doute qu'Homère et Virgile, qui ont porté ce genre à une si sublime hauteur, l'aient conduit à sa perfection. Pour lui, Chapelain ne revendique qu'une « connaissance passable de ce qui est nécessaire et une ferme persévérance ». Il n'avait entrepris son poème que comme un divertissement pour ses loisirs et une sorte d'expérience, dont ses amis devaient être rendus seuls juges. Les bienfaits d'un illustre prince ont fait d'un exercice volontaire une nécessité et une profession publique d'un amusement de cabinet. En produisant son œuvre au grand jour, l'auteur ne se dissimule pas qu'on y trouvera des défauts : mais dans l'incertitude de ce qu'on y reprendra, il ne lui semble pas à propos, en les discutant d'avance, de s'exposer à faire dire qu'il a supposé des accusations pour se donner des louanges.

Il en aurait volontiers usé de même en ce qui concerne l'élection de son sujet. Mais il n'a pas eu l'approbation de quelques-uns, qui ont protesté qu'une femme ne pouvait être l'héroïne d'un poème épique. Chapelain et ses amis ont rudement bataillé autour de cette question : question oiseuse à nos yeux, mais importante pour l'auteur, car il était sans doute fâcheux pour ce champion de la régularité de se voir reprocher dans son chef-d'œuvre une innovation d'une audace effrénée. Il discute donc les objections à grand renfort d'érudition. Nous ne le suivrons pas dans le détail de sa réfutation, minutieuse jusqu'à la puérilité, sophistique parfois aussi. En son fond elle se ramène à l'argumentation traditionnelle : d'un principe général, que l'héroïsme ne consiste pas dans la force brutale mais

n'est que l'exaltation de la vertu morale, il déduit, par d'abondants raisonnements, qu'il est absurde de n'accorder pas à la femme cette vertu, dont le siège est dans l'entendement et dans la volonté, puisque ces facultés ne sont pas autres dans un sexe que dans l'autre. Puis viennent les preuves de fait, les exemples : Socrate, Régulus, Thraseas, plus grands que Milon de Crotone; Arria, Epicharis, non moins héroïques qu'eux ou que Cyrus et Alexandre ; Sémiramis, Zénobie, Tomyris, en même temps reines et guerrières. Restent enfin les autorités : Aristote est contre, qui professe que la femme est une erreur de la nature, mais une pareille maxime fait plus de tort à la philosophie du Lycée qu'à la *Pucelle;* elle a contre elle Platon, qui veut que les femmes fassent la guerre, enfin les sages païens et toute l'école chrétienne, « qui maintiennent avec justice que la vigueur de l'âme dépend de l'affaiblissement du corps ».

Une autre raison rend son sujet « plus susceptible de la forme épique » : c'est que « le Ciel y concourt avec la Terre de la sorte que l'art le demande dans les sujets purement humains ». C'est la question du merveilleux qui se trouve ainsi introduite. Le merveilleux est indispensable au poème héroïque, car on ne peut concevoir un héros où il n'entre quelque chose de divin, et depuis Homère, tous les poètes épiques ont fait intervenir les dieux dans leurs récits. Ce merveilleux ne choque pas la vraisemblance : comme l'a dit Aristote, il est vraisemblable qu'il arrive quelquefois des choses contre la vraisemblance, et précisément cette sorte de machine où intervient la divinité, lorsqu'elle passe pour vraie, devient aussitôt vraisemblable auprès de ceux qui sont persuadés du pouvoir de cette divinité. Ce qui était possible aux païens ne l'est pas moins aux chrétiens, ceux-ci, en tant que chrétiens et que mieux persuadés encore des choses saintes que ne l'étaient les païens, n'ayant pas plus de peine à ajouter foi aux événements miraculeux qu'aux événements ordinaires.

Mais Chapelain n'est pas de ceux qui poussent à bout leurs avantages ; il apporte aussitôt quelques adoucissements à son argumentation. En justifiant l'emploi des femmes comme héroïnes épiques, il n'entend pas approu-

ver les exagérations des Espagnols et des Italiens. S'il a choisi la *Pucelle*, c'est que la Bible lui a montré d'autres femmes inspirées de l'esprit de Dieu ; c'est surtout qu'elle est une personne vraie, et que la vérité historique de son aventure répond d'avance à toutes les objections. En employant le merveilleux, il a pris soin de conduire son poème de telle façon que ce qu'il y fait faire par la puissance divine s'y puisse croire « fait par la seule force humaine élevée au plus haut point où la nature est capable de monter ». Ce qui achève enfin de rendre le merveilleux vraisemblable, c'est qu'il est susceptible d'une interprétation morale. Dès la *Préface de l'Adone* Chapelain professait que la poésie est utile — plus utile même que l'histoire — parce qu'elle est universelle, s'attache non aux individus, êtres passagers et changeants, mais aux passions éternelles, à l'âme dans ce qu'elle a de toujours semblable à soi-même, et qu'entre les mains du poète l'exemple du passé et le spectacle des grandes catastrophes humaines prennent cette portée générale grâce à quoi tous les hommes en peuvent tirer profit. C'était la pure doctrine classique, telle qu'on la trouvait dans les commentateurs d'Homère, telle que Boileau la formulera. Malheureusement Chapelain ne s'en est pas tenu là. Après avoir déclaré qu'il a moins regardé la Pucelle comme le personnage principal de son poème, lequel est le comte de Dunois, que comme « l'intelligence qui l'assiste efficacement », ou mieux comme « la Grâce dont il plut à Dieu d'armer et de fortifier le bras qui soustenait l'Etat », il a eu l'ambition de « lever le voile dont le mystère était couvert » et de montrer comment il avait disposé sa matière pour « réduire l'Action à l'Universel et ne la priver pas du sens allégorique, par lequel la Poésie est faite l'un des principaux instruments de l'Architectonique ». Et nous apprenons, non sans quelque surprise, que la France représente « l'Ame de l'homme en guerre avec elle-même et travaillée par les plus violentes de toutes les émotions », le roi Charles « la Volonté portée au bien par nature mais facile à entraîner au mal sous les apparences du bien », l'Anglais et le Bourguignon « les divers transports de l'Appétit irascible », Amaury et Agnès « les différens mouve-

mens de l'Appétit concupiscible », le comte de Dunois, parent du roi et champion de sa querelle, « la Vertu qui a ses racines dans la Volonté et qui combat pour l'affranchir de la tyrannie des passions », Tanneguy, chef du conseil de Charles, « l'Entendement qui éclaire la Volonté aveugle », la Pucelle enfin « la Grâce divine qui, dans l'embarras ou dans l'abattement de toutes les Puissances de l'Ame, vient raffermir la Volonté, soustenir l'Entendement, se joindre à la Vertu, et, par un victorieux effort, assujettissant à la Volonté les Appétits irascible et concupiscible qui la troublent et l'amollissent, produire cette Paix intérieure et cette parfaite Tranquillité, en quoy toutes les opinions conviennent que consiste le souverain Bien ».

Dans la troisième partie, Chapelain traite de l'invention et de la distribution des parties. Il ne veut pas faire étalage de science, et, s'il n'a pas toujours suivi la voie de ses prédécesseurs, s'il a proscrit la magie par exemple, on le croira bien sur parole que c'est parce qu'il en avait de solides raisons. Il passe donc aussitôt à la question du style. Son modèle est Virgile, ses règles de rechercher la clarté, la beauté seulement par le choix des paroles pures, sonnantes et énergiques, par l'emploi des figures grandes et fortes sans extravagance et par les pensées nobles, graves et toutes du sujet, de proscrire tout ce qui pourrait paraître affectation, d'imiter les bons maîtres sans les copier. Il ne prétend point les avoir égalés ; il n'évitera pas les critiques. Chacun cherchant dans son poème une chose différente, personne ne sera complètement satisfait. Puis il vient le dernier : il lui en sera plus difficile de gagner la faveur d'un public dont se sont emparés tant d'illustres ouvrages. De ces noms qu'il cite avec honneur et qui représentent toute la production épique de ce temps, beaucoup se retrouveront, dix ans plus tard, placés *comme en leurs niches* dans les vers de Boileau. Pour Chapelain, il s'en remet à son lecteur auquel il fait quatre prières : de ne pas condamner son œuvre avant de l'avoir vue tout entière (ce qui lui promettait un assez long sursis) ; de ne pas y chercher les mérites propres à d'autres genres ; de lui permettre de se corriger suivant ses réflexions propres et les observations

des gens de bonne foi, enfin de ne pas lui imputer les fautes de son imprimeur.

Telle est cette préface, ni manifeste, ni confidence, mais plaidoyer d'une humilité calculée en faveur d'un ouvrage trop longtemps attendu et trop bruyamment annoncé. L'auteur ne s'y livre à aucune de ces déclarations de principes qui ne vont à rien moins qu'à renouveler toute la littérature ; il ne profite pas non plus du tête à tête pour ouvrir au lecteur son cœur, ou tout simplement ses tiroirs ; pas de renseignements sur lui-même, et, le passage fameux sur l'interprétation allégorique excepté, pas de renseignements sur la composition du poème. Quant aux idées qu'il y exprime sur son art, il n'en est guère qui ne se soient trouvées déjà dans ses écrits précédents. Pour ses contemporains, qui ne les connaissaient pas tous et qui faisaient grand cas de ses avis, la *Préface de la Pucelle* pouvait avoir quelque intérêt, encore qu'inférieur à celui des *Sentimens sur le Cid* ou même de la *Préface de l'Adone*. Pour nous elle n'a plus qu'une valeur documentaire : en s'accordant sur bien des points avec la *Préface de l'Adone* elle confirme ce que nous avons dit, après M. E. Bovet, que dans ce premier ouvrage de Chapelain la doctrine, sinon la thèse, devait être prise au sérieux ; elle nous apparaît surtout comme le premier épisode de la guerre qui allait faire payer à Chapelain vingt ans de gloire et de louanges anticipées.

*
* *

Arrivons enfin au poème.

Le titre et, de l'aveu de Chapelain, surtout le sous-titre en indiquent le sujet dans sa portée et ses limites. Il ne s'agit pas de tracer une biographie de la vierge lorraine, mais de raconter, dans une série de tableaux aussi étroitement enchaînés que possible, le salut de la France dont la Pucelle a été, par ses exploits et par son martyre, l'instrument providentiel. Il semble aujourd'hui tout naturel que rêvant de donner à la France son *Iliade* et son *Enéide* un poète aille choisir l'héroïque fille en qui s'est pour la première fois incarnée l'âme de la patrie. Mais au

XVIIe siècle, est-il besoin de le rappeler, il y avait longtemps que l'histoire de Jeanne, oubliée du peuple, défigurée par l'intérêt de caste, méprisée de quelques-uns comme une superstition grossière, n'éveillait plus le frisson d'amour et de pitié qu'on sent passer dans les vers de Villon. « A la seule idée d'un tel poème, s'écrie Victor Cousin dans un accès de lyrisme, l'âme de la France tressaillit, une immense attente fit battre tous les cœurs[1] ». Fantaisie ! Vers 1625 le nom de Jeanne ne faisait tressaillir l'âme que de la vieille Gournay[2], et il se trouvait plus d'un mauvais plaisant pour faire des gorges chaudes des vers, en effet assez plats, que la Pucelle d'Orléans inspirait à celle de la rue de l'Arbre-Sec[3]. Depuis la Renaissance le « miracle français » trouvait bien des sceptiques : c'était une élégance de croire à quelque supercherie, à quelque officier déguisé pour jouer sur l'ordre du roi la comédie de l'inspiration, et, malgré les éloquentes protestations de Pasquier[4], quelques-uns acceptaient d'autres explications bien autrement infamantes pour la mémoire de Jeanne. On s'explique par là le soin que met Chapelain dans sa *Préface* à affirmer que Jeanne est une personne vraie, et à justifier sa mission par l'exemple de Débora. Sans aller jusqu'à soupçonner sa vertu, rares étaient ceux qui comprenaient la grandeur de son rôle. Les historiens sont envers elle d'une froideur et d'une injustice flagrantes. Un siècle après Chapelain, La Harpe jugeait encore son sujet mauvais, « parce qu'aucun personnage, ni Dunois, ni Charles VII, ni Jeanne d'Arc, malgré son courage et ses exploits, ne trouvait l'imagination du lecteur prévenue en sa faveur ». Ainsi Chapelain n'a pas pris son sujet dans la tradition populaire : des documents prouvent au contraire que c'est son entreprise qui a rendu à Jeanne d'Arc un peu de sa gloire obscurcie[5]. S'il l'a choisie, c'est

1. *La Soc. franç. au* XVIIIe *s.*, II, p. 103.

2. *L'ombre de la Damoiselle de Gournay* (Paris, Libert, 1626, pp. 1180-1183) contient dix épigrammes au roi sur Jeanne Darc.

3. « Un courtisan peut-estre en riant fera gloire,
De railler mon récit d'une si vieille histoire. »
L'ombre..... p. 1181.

4. *Recherches de la France.*

5. Nous avons parlé plus haut de la tragédie en prose de l'abbé d'Au-

librement et pour des raisons personnelles, et nous sommes en droit de demander : pourquoi ce sujet-là plutôt qu'un autre? A défaut de ses confidences, nous sommes réduits aux conjectures. S'il a voulu remettre à sa vraie place la simple fille qui sauva la France en lui donnant conscience de sa personnalité, il faut avouer que son choix fait honneur à son patriotisme et à sa perspicacité d'historien. Quand on voit avec quelle fermeté il a, d'un bout à l'autre de son malheureux poème, maintenu

bignac (1642). Il y avait un portrait de Jeanne dans la Galerie du Palais-Cardinal. Ce portrait fait l'objet d'une notice de 13 pages (83-96) dans : *Les portraits des hommes illustres françois* qui sont peints dans la Galerie du Palais-Cardinal de Richelieu, avec leurs principales actions, armes et devises. Ensemble les abrégés historiques de leurs vies, composés par *M. de Vulson, sieur de la Colombière*, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy. Paris, Jacques Cottin, 1668, in-12. — Le fait que Jeanne figure à côté de Dunois permet de supposer l'influence de l'œuvre de Chapelain. Mais voici qui est plus convaincant. M. Kerviler a publié en 1880, chez Picard, in-12, sous ce titre : *Un tournoi de trois pucelles en l'honneur de Jeanne d'Arc*, 14 lettres de Conrart, de Mlle de Scudéry et de Mlle du Moulin, qu'il a trouvées en Hollande dans les recueils de lettres du ministre Rivet. Celui-ci ayant rappelé les doutes émis sur la vertu de Jeanne d'Arc pour prouver à quels dangers s'exposait une femme en faisant le métier des armes, Mlle de Scudéry écrivit à Conrart une longue lettre pour justifier la pureté de l'héroïne française. Mlle du Moulin, nièce de Rivet, et Mlle Schurmann se trouvèrent mêlées à la discussion, où il est sans cesse question de l'entreprise de Chapelain. Tout le monde finit par se mettre d'accord, le ministre Rivet ayant déclaré n'avoir jamais songé à prendre à son compte les injures de Guillaume du Bellay, de Juste-Lipse ou de du Haillan, qui accusèrent Jeanne de fourberie ou d'impudicité. Mais le témoignage le plus curieux de l'heureuse influence de Chapelain en faveur de Jeanne d'Arc a été fourni par M. Edouard Forestié : (*Les Tapisseries de Jeanne d'Arc et la Pucelle de Chapelain*, (Montauban, 1879, in-4°. Extrait du Bulletin de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne). M. Forestié décrit dans cet opuscule sept panneaux de tapisserie d'Aubusson, qui sont en sa possession et qui proviennent du château d'Espanel, près Molières, Tarn-et-Garonne. Ces panneaux sont non la reproduction, mais une adaptation, le 1er du frontispice de la Pucelle, in-fol. de 1656, les 6 autres des dessins que Claude Vignon exécuta pour les illustrations de ce magnifique volume et qui furent reproduits en gravure par Abraham Bosse. Ces panneaux représentent :

I. La mission de Jeanne d'Arc (Frontispice de la Pucelle, avec modif. de détail).

II. L'entrevue de Chinon (grav. du Ier chant, modif. de détail).

III. L'assaut des Tourelles (grav. du IIIe chant, modif. de détail).

IV. Roger et Agnès (copie fidèle de la gravure du Ve chant).

V. Agnès ramenée au roi (grav. du VIe chant très simplifiée).

VI. Le sacre de Charles VII (gravure du VIIIe chant).

VII. Jeanne blessée devant Paris (Reprod. avec un contre-sens de la gravure du XIe chant qui représente Dunois blessé et secouru par Marie).

dans l'amour passionné de la France et dans la foi inébranlable à sa mission le personnage de la Pucelle, on peut admettre que ces considérations sentimentales n'ont pas été étrangères à sa détermination. Mais c'est à la suite d'un ouvrage théorique et pour répondre aux espérances que le succès lui en avait fait concevoir, qu'il a entrepris son poème. Aussi les raisons esthétiques et techniques ont dû être d'un grand poids dans sa détermination. Que lui fallait-il, selon la pure doctrine d'Aristote, pour faire un bon poème épique ? Une action unique, autour de laquelle on pût grouper, dans une harmonieuse variété, un nombre d'actions secondaires et d'épisodes propres à former le tableau complet d'une époque ; une action capable d'une forte intrigue, tout en restant assez simple pour obtenir par la concentration de l'attention son maximum d'effet; une action historique, assez importante pour qu'un peuple entier s'y trouvât intéressé, mais assez enveloppée de ténèbres pour ne pas entraver la liberté du poète ; une action enfin assez étroitement limitée dans le temps pour que la narration n'en excédât pas cette juste longueur que l'esprit peut embrasser sans peine, et en même temps assez dispersée dans l'espace pour permettre de nombreuses descriptions de lieux et mêler à la trame du récit les différentes provinces de la nation. Chapelain trouvait tout cela dans *la Pucelle*. Il y trouvait encore un héros où il entrait « quelque chose de divin », exemple sublime de constance devant les injustices du sort ; il y trouvait les travaux de la guerre et les jeux de l'amour, le conflit des passions humaines, le concours du ciel avec la terre, enfin, dans le gros des événements, ce caractère de vraisemblance et d'universalité qui donne à l'œuvre toute sa portée morale et par le secours de l'interprétation allégorique en fait véritablement un poème. Chapelain pouvait donc croire avoir rencontré un excellent sujet. En 1642, d'Aubignac ne proclamait-il pas[1] que l'histoire de Jeanne d'Arc était aussi admirable pour l'épopée que difficile à mettre au théâtre ? Chapelain et d'Aubignac voyaient-ils juste ?

1. *Préface de la tragédie de la Pucelle.*

Quelques-uns l'ont cru : Saint-Marc-Girardin [1], Cousin [2], M. Brun [3], M. Kerviler [4]. D'autres l'ont nié : La Harpe [5], Sainte-Beuve [6], Brunetière [7] et Michelet [8]. Toutes leurs objections ne sont pas également fondées. Il n'est pas démontré par exemple que *la Pucelle* de Chapelain dût fatalement amener *la Pucelle* de Voltaire. Mais on peut être un bon Français et se demander sans sacrilège si la date, le lieu de l'action, la nature du merveilleux fourni par la tradition, le caractère particulier de l'héroïne et la sublime beauté de cette « incontestable histoire » se prêtaient bien à la fiction et aux « embellissements » de la poésie. Il est vrai qu'on a trouvé mauvais, en leur temps, les sujets de *Polyeucte*, d'*Athalie* et même d'*Andromaque* : cela doit rendre circonspect et il ne faut pas oublier qu'un vrai poète sait triompher de la difficulté. Il serait aussi injuste de conclure de l'incapacité de Chapelain que son sujet ne valait rien, que de prétendre qu'il a gâché la plus belle des matières. C'est qu'aussi bien il n'y a pas de sujet bon ou mauvais en soi ; il y en a qui conviennent plus ou moins à un homme, à une doctrine, à une époque. Ainsi posée la question est facile à résoudre : l'histoire de Jeanne d'Arc ne convenait ni au XVIIe siècle, ni au cadre de l'épopée classique, ni au caractère de Chapelain.

La simple bergère suscitée pour sauver la patrie ruinée par les querelles des grands et pour tirer les pauvres gens « de la grand pitié qui était au royaume, » n'avait guère de quoi intéresser les lecteurs de l'Astrée et les combattants de la porte Saint-Antoine. Sa naissance, sa vie, ses idées, son but, et, plus que tout, l'adorable simplicité de son cœur la faisaient trop différente d'eux-mêmes et de leurs belles amies. Quant au peuple, qui l'eût peut-être mieux comprise, il ne venait à l'idée de personne que ce fût pour

1. *Souvenirs de Voyages et d'Études*, II, 241.
2. *La Soc. fr. au* XVIIe *s.*
3. *Revue d'Hist. litt.*, 1902.
4. *Les douze dern. ch. de la P.*, p. XLIII.
5. *Cours de littérature*, V, 133.
6. *Port-Royal.*
7. *Manuel d'Histoire littéraire.*
8. *Hist. de France*, VI, 303.

lui qu'un Chapelain écrivît. Certains caractères extérieurs ont pu faire croire à l'auteur que l'histoire de Jeanne se prêtait aux conditions de l'épopée telle qu'il l'imaginait. Il n'a pas compris que pour entrer dans le cadre classique elle était trop différente de ce qu'avaient jusqu'alors chanté les poètes. Elle pouvait, peut-être, inspirer un poème très libre et très original : mais il y fallait une âme prompte à l'enthousiasme et une imagination affranchie de la règle et de l'imitation. Méthodique et raisonneur, dominé par la doctrine et le souvenir des modèles, Chapelain n'apportait que sa science et sa bonne volonté. Sensible dans la vie pratique, capable de s'échauffer pour ses amis ou pour sa patrie, il tenait, par l'effet autant de son caractère que de ses théories, son activité littéraire en dehors de sa sensibilité ; il n'éprouvait qu'une médiocre émotion aux malheurs imaginaires des héros de la poésie et du théâtre, comme aux malheurs plus réels des héros de l'histoire. Il n'a pas plus frémi aux exploits et aux souffrances de Jeanne qu'aux cris d'immortelle passion de Chimène et de Rodrigue : il n'avait pas l'imagination du cœur, ce don adorable de se faire l'âme de ceux dont on parle. A défaut de son poème, ses lettres le prouveraient : il y parle beaucoup de « sa bergère », le plus souvent avec une modestie prudente, parfois avec une insupportable affectation de bel esprit : jamais un mot vibrant et chaud, jamais rien qui trahisse cette sympathie ardente et éclairée sans laquelle on ne crée pas de figure vivante.

Dans ces conditions, voyons ce qu'il a fait de la touchante et sublime aventure.

Paris est à l'ennemi, Orléans réduit à la dernière extrémité et Dunois prêt à s'ensevelir sous les ruines de la ville qu'il ne peut plus défendre. La France semble perdue, mais la prière du roi monte jusqu'au Très-Haut et Dieu accorde à la Vierge Marie le salut du royaume : pour rendre son intervention plus visible, une bergère en sera l'instrument. Un ange est envoyé à Jeanne dans la forêt où elle pait ses brebis : il lui parle,

> Lui souffle du Seigneur la puissance guerrière,

et, sans une inquiétude ni une hésitation, Jeanne accepte

sa mission et part avec son frère Rodolphe, enveloppée d'un nuage merveilleux. Des naïfs et charmants récits de son enfance, de sa résistance si humaine et si touchante, des colères de son père et des pleurs de sa mère, de Vaucouleurs et du sire de Baudricourt, pas un mot : un miracle subit remplace tout cela et c'est en cent cinquante vers qu'est expédiée cette gracieuse et poétique partie de la vie de la vierge lorraine. Cependant sur la fausse nouvelle qu'Orléans a péri, le roi se prépare à fuir en Auvergne, quand soudain apparaît la Pucelle. Elle parle et immédiatement elle est crue ; un nouveau miracle témoigne instantanément de sa mission ; le roi la revêt de ses armes et chacun se retire (liv. I). Le lendemain Jeanne envoie à Bedford une lettre fort pompeuse puis, après divers préparatifs et la réception de l'épée de Fierbois, on part, on arrive devant Orléans et la bataille commence. Dunois et la Pucelle se joignent. Jeanne entre dans la ville et, pendant qu'elle prie et se voit encore une fois confirmée, Dunois, tombé amoureux d'elle, prend toutes les mesures en vue de la bataille prochaine (II). Le livre III est rempli de la délivrance d'Orléans ; deux forts sont enlevés, puis c'est l'attaque des Tournelles. Le démon, qui hait en la France la protégée de saint Michel et favorise dans l'Anglais le futur hérétique, envoie sa garde au secours de Bedford. La Pucelle est blessée, mais une fleur merveilleuse et salutaire qui fleurit aux jardins étoilés la guérit, apportée par un ange. Dieu envoie sa milice contre l'armée des démons ; Jeanne est seule à voir le merveilleux combat, mais les Français sont réconfortés, tandis que la Terreur sème la panique à travers les Anglais. Le fort est emporté, Bedford bat en retraite et Orléans sauvé fête sa délivrance et sa libératrice. Au livre IV les amours de Marie, délaissée par Dunois, ses plaintes, sa jalousie, la mission qu'elle donne à Yolande rappellent, avec quelle maladresse ! le quatrième livre de l'*Enéide ;* puis le siège de Gergeau est décrit à grand renfort de termes techniques. Même contraste dans le Ve livre : Amaury, le favori de Charles, songe à Agnès pour ruiner l'influence de la Pucelle ; Roger est envoyé pour la ramener de Chantoceaux et avec lui nous assistons à la toilette de la belle ; après quoi

nous revenons aux combats, et c'est le siège de Beaugency et la bataille de Patay. Vient ensuite une interminable revue pendant laquelle Agnès arrive au camp; mais la Pucelle la renvoie et l'armée se met en marche vers Reims : l'expulsion des ribaudes, le passage miraculeux du Loing, la trahison d'Amaury devant Auxerre, les difficultés de Jeanne aux prises avec Renaud dans le conseil du roi, la chute inespérée de Troyes nous conduisent à la fin du livre VI et sous les murs de Reims. Le livre VII est tout en épisodes : la fureur d'Agnès qui offre son amour à Philippe de Bourgogne, sa rencontre avec la douce et gémissante Marie, le pèlerinage du Duc au tombeau de son père, l'apparition de Jean sans Peur, la visite du bourguignon à Bedford, l'arrivée des légats et la description de la galerie de peinture où est tracée toute la guerre de Cent ans. Au livre VIII, c'est le Sacre décrit dans ses moindres détails et la longue prédiction des voix dans la grotte de Saint-Marculphe : Jeanne est avertie de sa mort prochaine, puis Charles VII, le comte de Clermont et Dunois s'entendent raconter l'histoire étonnamment précise de toute leur descendance, c'est-à-dire l'histoire de la France jusqu'à la paix de Munster. Le livre IX est rempli des menées d'Amaury contre la Pucelle et des tentatives de Satan pour égarer puis anéantir l'armée française. Elle arrive enfin sous Paris. L'assaut est donné; Amaury, poussé par le démon met le feu aux faubourgs mais la Pucelle arrête le pillage (X). Le lendemain on se bat des deux côtés avec acharnement. Dunois entre dans les remparts où il est fait prisonnier ; la Pucelle vient à bout de Talbot; c'est la victoire définitive, quand soudain sonne la retraite (XI). C'est qu'Amaury est mort, blessé par le trait de la Pucelle, que Satan a dirigé contre lui. Gillon meurt sur le corps de son fils en accusant Jeanne et le roi la chasse honteusement. Elle se retire à Saint-Denis, puis dans la forêt de Compiègne ; mais avertie par son frère de l'approche de l'ennemi, elle entre dans la ville, reprend les armes pour la sauver, est prise dans une sortie et conduite à Rouen avec son frère Rodolphe (XII).

La seconde partie est beaucoup moins chargée d'évé-

nements et les personnages qui ont jusqu'ici occupé le premier plan, la Pucelle et Dunois, n'y tiennent plus qu'un rôle très effacé. Pendant que Dunois est soigné à Paris par Marie et que les légats essaient en vain de rétablir la paix (XIII), Bedford et Charles reconstituent leurs armées et le démon suggère au régent de faire passer son fils Edouard pour Rodolphe à qui il ressemble trait pour trait ; en même temps il ramène au camp français Agnès, dont Charles retombe plus épris que jamais (XIV). Bientôt Dunois, échangé contre Talbot, laisse Marie désespérée et arrive près du roi, où d'ailleurs il ne fait pas grand'chose. Au contraire Edouard s'empare de l'esprit de Charles et aide Agnès à corrompre le roi et l'armée par des fêtes de toutes sortes (XV). Une tentative de Dunois et des chefs pour enlever la Pucelle échoue misérablement par la trahison d'Edouard : Dunois est une seconde fois fait prisonnier. Charles de son côté force Bedford à battre en retraite (XVI). Causson veut brûler Jeanne ; Bedford s'y oppose parce que les astres lui ont appris que son fils mourrait en même temps qu'elle. Arrivé à l'armée, le jeune roi Anglais défie Charles en un combat singulier ; il est vaincu, mais ses soldats l'enlèvent et l'emportent dans Paris que Charles investit (XVII). Cependant Talbot lève de nouvelles troupes en Angleterre et gagne à sa cause les soldats enrôlés par Winton contre les hérétiques de Bohême : une revue des forces anglaises fait pendant à la revue française du sixième livre (XVIII). Sur l'ordre de Bedford, Edouard, pendant les fêtes du château de Visaine, organise un festin : une pomme empoisonnée est offerte au roi par ses soins, mais c'est Agnès qui la mange et en meurt ; après quelques heures d'un désespoir ridicule, le roi, visité par un ange, oublie complètement la belle et se met à faire pénitence (XIX). Bedford, pour arracher son fils à sa destinée, songe à le marier à Marie à qui est promise une longue suite de bonheurs, mais elle s'enfuit nuitamment et les violences de Bedford pour la retrouver indisposent les Parisiens et le parti bourguignon (XX). Entre temps la flotte anglaise anéantit les vaisseaux français entre Dieppe et la Seine (XXI). Enfin le ciel s'émeut d'un pèlerinage solennel de Charles à Notre Dame des Ver-

tus : le roi est pardonné, mais la Pucelle expiera pour lui. Un ange lui annonce le sacrifice, qu'elle accepte avec joie ; traduite devant ses juges, son procès est expédié en trente-deux vers et elle est condamnée au bûcher (XXII). Elle y monte avec courage, prophétise jusqu'au milieu des flammes ; son cœur resté intact semble flamboyer aux yeux de la multitude effrayée. Après sa mort elle apparaît à Marie et la réunit au véritable Rodolphe enfin délivré. Instruit de ce qui s'est passé, Rodolphe provoque Edouard et le tue. Dunois, aussi délivré, rend son amour à Marie (XXIII) et Charles, réconcilié avec Philippe, livre une grande bataille sous Paris. Vainqueur grâce aux prouesses de Dunois, il entre dans sa capitale et chante un *Te Deum* à Notre-Dame pour remercier Dieu d'avoir enfin sauvé la France (XXIV).

Telle est l'œuvre, que Chapelain a conçue à la fois comme une histoire, comme un poème et comme une allégorie morale.

Empruntant sa matière à une époque récente, il a compris qu'il ne pouvait pas se permettre les libertés que ses prédécesseurs avaient prises dans le domaine de la légende et du romanesque. Est-ce à dire qu'il soit allé jusqu'à instituer sur la *Pucelle* une enquête avec la rigueur qu'il réclame d'un historien véritable [1] ? Il a lui-même déclaré que non. Le duc de Longueville l'ayant prié d'aider l'historien Godefroy dans l'impression qu'il était en train de faire au Louvre de l'*Histoire de Charles VII* [2], il répondit qu'il le ferait volontiers mais qu'il ne croyait pas pouvoir se rendre utile, son genre de travail ne l'ayant point engagé à chercher « de secrettes pièces pour le soustenir et enrichir » ; il ajoutait [3] :

« Au contraire devant estre le plus possible appuyé sur les événemens connus, quand j'aurois eu des mémoires nouveaux

1. Particulièrement dans deux lettres à Balzac (26 nov. et 19 déc. 1638, I, 325, 336) qui sont comme l'abrégé de sa doctrine historique.

2. *Histoire de Charles VII*, par Jehan Chartier, Jacques le Bouvier dit Berry, Mathieu de Coucy et autres... Paris, Imp. royale, 1661, in-fol.

3. 14 sept. 1659, II, 52.

sur cela je n'aurois pas osé m'en servir. C'est pourquoi je n'ay fait fondement que sur ce que les annalistes en ont publié. »

Ainsi Chapelain n'a consulté aucun des manuscrits des deux procès, dont quelques-uns, comme ceux de l'abbaye de Saint-Victor, du Trésor des Chartes et de d'Urfé, étaient connus de tous les érudits et signalés même dans quelques ouvrages imprimés. On serait tenté de regretter que Chapelain, sans s'interdire de suivre la tradition communément reçue, n'ait pas cherché dans ces manuscrits une connaissance plus approfondie de son héroïne et de ses principaux personnages et surtout les moyens de créer autour de son récit cette atmosphère historique dont un poète moderne se montrerait si soucieux. Mais il est probable que, quelque protestation qu'il fasse de peindre au naturel les mœurs de l'époque, il ne comprenait pas tout à fait comme un Leconte de Lisle la nécessité, pour ce faire, d'une documentation scientifique. Aussi bien cette documentation n'avait-elle pas empêché son prédécesseur *Varanius*[1] de travestir par la maladresse de sa mise en scène et l'emphase de sa rhétorique un sujet scrupuleusement tracé d'après les interrogatoires. Donc Chapelain s'en est tenu aux imprimés, aux *annalistes*. Auxquels? Comme ils se répètent tous et souvent se copient, il est difficile de se faire une opinion certaine, et peut-être la question n'a-t-elle pas une extrême importance. De plus, avec un curieux aussi versé que Chapelain dans la connaissance des vieux auteurs, il serait téméraire d'affirmer de l'un d'eux qu'il ne l'avait pas lu. Le *Dialogue de la Lecture des Vieux Romans* prouve qu'il connaissait Monstrelet. Il avait lu certainement aussi les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet (Poitiers, Monnin 1634 in-fol)[2]; les deux ouvrages de du Haillan : *De l'estat et succez des affaires de France* (Paris, L'Huillier 1594, in-8) et *Histoire de France* (Paris 1576, in-fol.)[3]; l'*Histoire et les Annales de France*

1. *De Gestis Johannae Virginis Francæ egregiae bellatricis libri IV*, in-4° s. d. (avec des lettres datées de 1516). Réédité en 1521 par Ravisius Textor, in-fol. (Brunet).

2. Nous indiquons entre parenthèses l'édition mentionnée au Catalogue.

3. Le Cat. désigne sans doute ainsi l'*Histoire générale des roys de France depuis Pharamond jusquà Charles VII*, Paris, 1576-1584, in-fol.

de François de Belleforest (2 vol. in-fol., Paris, 1579), les *Chroniques de France depuis la fondation jusqu'à François Ier* (Paris, 1534, in-fol.), les *Rerum Galliarum commentarii* (Lugduni, 1625, in-fol.), le petit livre de Hordal en l'honneur de Jeanne d'Arc [1], le *Thrésor des Histoires de France* de Gilles Corrozet (Lyon, Rigault 1597) et les *Recherches* d'Estienne Pasquier (Paris, 1607, in-4° parch.), qui figurent au Catalogue de sa bibliothèque. Mais l'absence d'autres ouvrages dans ce Catalogue ne prouve pas que Chapelain les ait ignorés, puisqu'on n'y trouve pas tous ceux qu'il cite dans son *Dialogue*, en particulier Monstrelet. Il est donc permis de croire qu'il n'a pas attendu l'édition de l'imprimerie royale en 1661 pour lire Jehan Chartier et Berry, et qu'il n'ignorait pas le *Miroër des femmes vertueuses*, le *Journal du Siège* réimprimé en 1621 par Robert Hotot, avec une partie de l'*Abréviateur du procès*, le livre de Guillaume Gruel publié séparément par Théodore Godefroy en 1622 et celui, encore récent, de Jean Masson [2], ou encore l'*Histoire des neuf roys Charles de France* de Fr. de Belleforest [3]. Mais les dispositions qu'il a pris soin d'expliquer dans la lettre à Longueville l'ont amené à suivre surtout les compilateurs, où il trouvait, assemblés dans l'ordre chronologique, les renseignements essentiels. Certaines ressemblances de détail nous ont persuadé que, sans s'interdire de puiser ailleurs [4], c'est sur l'édition des *Chroniques et Annales de France* de Nicole Gilles, donnée à Paris chez Buon en 1617 [5], ou sur toute autre équivalente

1. *Heroïnae nobilissimae Johannae Darc Lotharingae, vulgo Aurelianensis Puellae Historia, ex variis gravissimae atque incorruptissimae fidei scriptoribus excerpta : ejusdem Mavortiae Virginis Innocentia a calumniis vindicata, authore Johanne Hordal, Ponti-Mussi apud Melchiorem Bernardum*, 1612, in-4°.

2. *Histoire mémorable de Jeanne d'Arc, appelée la Pucelle*, Paris, P. Chevalier, 1612, in-8.

3. Paris, à l'olivier de l'Huillier, 1568, in-fol.

4. C'est par exemple dans Monstrelet qu'il a trouvé l'épisode du cerf avant la bataille de Patay.

5. *Les Chroniques et Annales de France... additionnées par Denis Sauvage... revues et augmentées selon la vérité des pancartes anciennes .. par F. de Belleforest, Comingeois, avec la suite et continuation d'icelles par G. Chappuys, Paris, Buon, in-fol. 1617*. Nous ne parlerons pas de la ressemblance générale, qui fait que depuis le récit de l'ambassade des Orléa-

que Chapelain a tracé tout le plan de son récit, en ce qui concerne la partie militaire, c'est-à-dire la première moitié de son poème.

A l'histoire il emprunte les grandes lignes de son poème ; les étapes de son récit sont celles mêmes de la Pucelle : Domrémy, Chinon, Orléans, puis, après les victoires de Jargeau, Beaugency et Patay, la marche sur Reims, le sacre et le triomphe, suivis aussitôt du calvaire, l'échec devant Paris, la retraite à Saint-Denis, la captivité de Compiègne, enfin la prison de Rouen et le bûcher de la place du Vieux-Marché. Jeanne morte, l'action se prolonge jusqu'à l'entrée du roi à Paris, et si, pour les nécessités du poème, l'auteur resserre cette dernière partie dans un espace de temps un peu étroit et, par flatterie, exagère le rôle de Dunois, au moins ne contredit-il pas à l'histoire en montrant l'œuvre de la *Pucelle* aidée et achevée par les généraux de Charles VII. C'est à l'histoire encore qu'il prend la plupart de ses personnages avec leur caractère. Boileau a été injuste de ranger la *Pucelle* au nombre des héros de roman. Chapelain a eu la sagesse de se refuser, au temps du *Grand Cyrus* et de la *Clélie*, à piquer la curiosité en donnant à Jeanne d'Arc, à Dunois, à Agnès, à Bedford, l'âme et les aventures de ses illustres amis et de ses belles protectrices. Car il convient de prendre pour ce qu'elles valent les flatteries de sa dédicace : Corneille avait dit à Montauron à peu près ce qu'il

nais auprès de Philippe de Bourgogne jusqu'au désastre de Compiègne, le poème coïncide exactement avec le chroniqueur. Nous nous appuyons sur des faits de détails qui nous paraissent caractéristiques. L'édition de 1617, que nous avons eue entre les mains, intercale dans le récit des éditions antérieures (nous avons vu celles de 1553 chez Galliot du Pré et de 1560 chez Claude l'Angelier) certaines additions marquées du signe ᚁ. Or dans le récit du combat des Tournelles est ainsi intercalé l'épisode de Nicole de Giresme, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, reproduit par Ch. et qui ne se retrouve pas ailleurs. Il en est de même pour certains épisodes du siège de Jargeau (prise de Suffort par un écuyer nommé Guillaume Regnault, prise du seigneur de la Poule (Pole dans le poème), mort de son frère Alexandre). De même encore pour ce qui est dit de l'opposition du chancelier Regnault de Chartres à la Pucelle devant Troyes ; il est vrai qu'en cet endroit les *Chroniques et Annales* donnent au chancelier-archevêque le nom d'Arnaud, mais un peu plus loin, dans le récit du Sacre, cette erreur est corrigée et le nom de Renaud rétabli. Les différences qu'il y a sur certains points entre le poème et les *Chroniques et Annales* ne prouvent rien, car Ch. s'octroie le droit d'arranger le détail à sa guise.

dit à Longueville. S'il est vrai qu'il se soit, pour peindre Agnès, inspiré de « la plus agréable et la plus galante dame du siècle[1] », encore n'est-ce que pour sa beauté, et il fallait que Mme de Longueville eût beaucoup de bonne volonté et un héroïque mépris du ridicule pour consentir à s'y reconnaître. Même quand il invente, Chapelain s'appuie souvent sur l'histoire. Amaury emprunte plus d'un trait à La Trémoille : pour Agnès et l'esclavage où elle tient le roi dans les fêtes du château de Beauté, il a suffi d'un léger anachronisme ; et jusque dans ce personnage romanesque d'Édouard et dans le piège où il prend traîtreusement Dunois et ses compagnons, il n'est pas impossible de retrouver l'aventure que raconte Mezerai, de ce « petit bergerot » qui entraîna à Rouen, pour arracher la *Pucelle* à l'Anglais, Saintrailles et quelques autres ; enfin la prétendue trahison de Flavy était presque une tradition depuis le *Miroër des femmes vertueuses.* Dans le détail, même respect de l'histoire : témoin l'arrivée à Chinon, la chute des bastilles d'Orléans, les menées du favori devant Auxerre, les hésitations du conseil devant Troyes, la promesse de la *Pucelle* et son accomplissement inespéré, le Sacre et les cérémonies qui l'accompagnent ou qui le suivent. Cette exactitude dans la première partie lui avait attiré le reproche d'avoir « resvé trente ans pour ne faire que rimer une histoire[2] ». Dans la seconde partie il se livre beaucoup plus aux inventions de sa fantaisie ; on y reconnaît pourtant plus d'un épisode historique : l'emploi contre la France des soldats destinés contre les Hussites, ou la réconciliation du roi et du duc de Bourgogne. Dans le projet si cher à Bedford de marier Edouard et Marie ne peut-on voir comme un ressouvenir du mariage d'Henri V avec Catherine de France? Et dans les angoisses astrologiques de Bedford celui des inquiétudes que le roi anglais avait emportées en mourant ?

Chapelain respecte souvent les données matérielles de l'histoire ; mais, ce qui vaux mieux et ce qui est un

1. *Responce du Sr de la Montagne.*

2. Tall. des Réaux : « Car tout l'art de cet homme, c'est de suyvre le gazettier. »

mérite plus rare à son époque, il l'interprète exactement : Orléans est le signe de la mission de Jeanne, le salut de la patrie en est le but, le Sacre de Reims le moyen essentiel : et pour ce qu'il ajoute que le martyre est le prix dont Jeanne doit payer le rachat de la France, c'est une belle et poétique idée, propre à relever son héroïne dans l'estime d'un siècle croyant et à donner à son poème un caractère profondément chrétien. Il convient d'en faire d'autant plus d'honneur à Chapelain que les historiens de son temps escamotaient plus volontiers la mort de la Pucelle, comme honteux de ce supplice, qu'il se trouvait alors de bons chrétiens pour juger infamant.

Si Chapelain s'en était tenu à cette exactitude historique, relevée de quelques inventions de ce genre simple et grandiose, peut-être pourrions-nous souscrire à tout ce qu'on a répété, depuis Daniel Huet jusqu'à Théophile Gautier, de la sagesse de son plan. Mais il a voulu le « réduire à la constitution poétique », et c'est là que, pour suivre « les préceptes de l'art » et « l'exemple des grands maîtres », il n'a, par trop de science et aussi par un naturel manque de goût, réussi qu'à tout gâter. N'insistons pas sur ces « embellissements » traditionnels qu'il s'est cru obligé d'introduire dans son poème. Lui-même en comprenait parfois le peu d'intérêt, mais par un bizarre scrupule de théoricien, il n'avait pas le courage d'y renoncer :

« Je voudrois desjà estre au VIe livre, car il entre dans celui-cy une revue qui est une pièce d'une peine extrême *et qu'on ne lira point* quoiqu'elle soit si essentielle au poëme qu'il seroit estropié si elle n'y estoit[1]. »

Il aurait pu en dire autant des jeux et plaisirs divers qui encombrent les douze derniers chants. Mais quoi ? Il y avait des jeux et un banquet dans l'*Enéide*, il fallait bien qu'il y en eût dans la *Pucelle* ; et puisque Homère avait fait un dénombrement des soldats au IIe chant de l'*Iliade*, Chapelain ne pouvait se dispenser d'en faire un au VIe de la *Pucelle :* en mettre pour la symétrie un autre au XVIIIe était peut-être un luxe !

1. Au duc de Longueville, 24 oct. 1639, I, 515.

Tout l'effort de son travail a porté sur la disposition de sa matière en vue d'obtenir que la « vraisemblance y accompagnast la merveille, que le rapport des parties au tout y fust juste et sans embarras, que le nœud s'en formast nécessairement et que le desnouement s'en fist de mesme, que la péripétie y fust régulière et que les agnitions y augmentassent ce qu'elle avait de surprenant[1] ». Pour arriver à ces beaux résultats, il ne s'est pas contenté de découper la matière historique selon les divisions ordinaires : la *prothase*, comprenant la venue de Jeanne et son progrès jusqu'à Reims, l'*épithase* ou péripétie, c'est-à-dire le trouble qui arrive par le mauvais succès du siège de Paris, et la *Catastrophe* qui embrasse tout le reste du poème jusqu'à la réduction de Paris par le martyre de la Pucelle et les actions héroïques de Dunois. Il a cru nécessaire d'inventer une intrigue, comme s'il ne suffisait pas de l'intérêt qui s'attache à la mission de Jeanne. Il était d'abord allé très loin dans ce sens. Le plan primitif[2] n'était qu'une construction toute romanesque, où le poème s'ouvrait après le Sacre, un peu avant la mort du favori et la disgrâce de la Pucelle : toute son histoire, depuis Chinon jusqu'à Reims était en narrations. On n'y brûlait pas Jeanne mais seulement « sa parfaite image » ; conduite en Angleterre, elle voyait ses fers se briser d'eux-mêmes dans un naufrage et se trouvait miraculeusement portée au rocher du petit François de Paule, où elle menait une « vie céleste ». Chapelain a bientôt renoncé à toutes ces inventions. C'est dans le conflit des personnages qu'il a cru trouver la source de l'intérêt et l'occasion de déployer toutes les ressources de sa science : de là cette intrigue personnelle dont il trouvait l'indication dans l'histoire. Dans la première partie, lorsqu'elle se joue entre Jeanne, Amaury et Agnès, elle reste encore dans des limites raisonnables ; mais dans la seconde partie elle s'enfle démesurément, avec cette invention du personnage à la fois odieux et romanesque d'Edouard, l'invraisem-

1. *Préf. des XII d. ch.*, p. CXXXV.

2. *Disposition du Poëme et la division de ses matières et de son ordre par livres*. Bib. Nat. f. fr. 15005. 1re part. — *Ordre du dessin du Poëme de la Pucelle*, *ibid.*, 3e partie.

blable histoire de sa longue fourberie et toutes les aventures puériles et choquantes qui se substituent au drame si pathétique et si humain du procès. Chapelain a voulu en outre tracer une peinture aussi vaste que possible des actions et des sentiments humains : de là ce tableau des passions de l'amour, l'exagération du rôle d'Agnès, l'invention des personnages de Marie et de Lyonnel, et, dans un autre genre, des Cardinaux du concile avec leur ennuyeuse diplomatie ; de là encore le conflit, dans le personnage de Bedford, de l'orgueil et de l'ambition avec l'amour paternel, dans celui de Philippe, de l'orgueil et de l'intérêt avec la haine et l'esprit de vengeance.

Pour le merveilleux, Chapelain avait la chance de le trouver naturel à son sujet. Non seulement il y rencontrait un nombre suffisant de miracles sensibles, mais en faisant des Français les protégés du Ciel, des Anglais les soldats de Satan, il se conformait strictement à l'idée que les gens du xve siècle avaient eue de la mission de Jeanne : en la brûlant comme sorcière, Bedford et Winchester avaient obéi moins aux suggestions de l'orgueil humilié qu'à des considérations politiques, au désir d'enfoncer dans l'opinion de la chrétienté que ce n'était pas Dieu qui avait pris parti contre eux. Cette idée d'autre part n'avait rien de choquant pour les gens du xviie siècle : Chapelain avait raison de réclamer de ses lecteurs la même foi aux miracles de la Pucelle qu'ils accordaient sans marchander à ceux de la Bible et de la Vie des Saints. Il faut bien avouer cependant qu'il n'a guère employé les moyens de les leur rendre acceptables. Ils ne pouvaient qu'être « extrêmement choqués », comme les Messieurs de Port-Royal [1], de cette intervention continuelle et sensible de Dieu, des anges et des démons dans les affaires humaines. La fréquence du miracle provoque au scepticisme même les plus croyants. Et puis il y a la manière ! Point n'est besoin de l'austérité janséniste pour s'offenser de voir Dieu faire le personnage de Vénus et mettre l'amour de la Pucelle au cœur des chefs armagnacs, ou les anges aller chercher des flèches,

1. C'est une des critiques d'Arnauld d'Andilly dans la lettre dont nous avons parlé plus haut.

des piques et des épées dans l'arsenal du Très-Haut. De ce que la tradition lui fournissait de gracieux ou de touchant, Chapelain n'a rien gardé. En revanche il s'est embarrassé d'une lourde machine où Dieu, la Vierge, les anges et les démons tiennent un rôle servilement calqué sur les dieux d'Homère et de Virgile, où le même anthropomorphisme rapetisse l'idée mystérieuse et terrible qu'un chrétien se fait de son Dieu [1]. Autre chose encore : Chapelain a peut-être dans le gros de l'action conduit son poème, comme il s'en vante, « de telle façon que ce qui y arrive par la puissance divine s'y puisse croire fait par la seule force humaine portée à son plus haut degré » ; dans le détail il n'en va pas de même : ou bien la force surnaturelle agit avec une soudaineté déconcertante [2] dans l'âme des personnage psychologiquement trop pauvres pour trouver en eux-mêmes une raison de se décider ; ou bien, quand l'auteur essaie de la rendre vraisemblable en lui donnant un appui psychologique, c'est avec une telle maladresse, qu'on se demande quel besoin il y avait de mettre en branle le ciel et les enfers pour obtenir ce que le seul jeu des sentiments humains suffisait à produire. La lecture de la *Pucelle* explique, si elle ne la justifie pas, l'aversion de Boileau pour le merveilleux chrétien.

Pour Chapelain, ce qui contribue le plus à faire de la *Pucelle* un poème, c'est ce caractère d'universalité d'où lui viennent et sa valeur morale et cette signification symbolique dont il a pris soin de nous donner la clef. Beaucoup ne veulent pas prendre ses explications au sérieux ; sous prétexte que le Tasse en a inventé de semblables pour défendre sa *Jérusalem*, ils veulent que Chape-

1. Ch. s'en rend bien compte lui-même, mais ses roublardises ne font que souligner la faute qu'elles veulent pallier. Dieu irrité contre Charles cède à *Miséricorde* et à la Vierge Marie : comment concilier ce revirement humain avec l'immutabilité divine ? Chapelain écrit bravement :

> A ces termes pressans le Très-Haut, moins terrible,
> Sent fléchir sa fureur jusqu'alors inflexible.
> Pour ne se pas résoudre au pardon désiré,
> Il est trop puissamment par la Vierge adjuré.
> Sans changement il change et sans céder il cède ;
> Il souffre à ces grands maux donner ce grand remède. (liv. XXII).

2. M. J. Duchesne (*Les poèmes épiques français au* XVIIe *s.*) a exagéré ce défaut : il y a de la part de Chapelain plus de maladresse que de négligence à faire du merveilleux le prolongement de la psychologie.

lain n'ait comme lui que « payé son tribut à la mode généralement reçue d'affecter une érudition scolastique[1] » ; il avait « trop de bon sens pour qu'on suppose que ces inventions aient été réellement l'objet de son travail et plus d'esprit qu'il n'en faut pour les trouver après coup[2] ». Telle n'est pas notre opinion. Évidemment l'accord parfait de l'allégorie avec la marche du poème n'est pas une preuve suffisante que ces préoccupations aient eu une influence quelconque sur la composition de l'œuvre. On a trouvé trop de symboles dans des œuvres où les auteurs n'avaient bien certainement jamais songé à en mettre, pour que cet argument puisse être encore de quelque poids. Mais Chapelain était un personnage trop grave, un théoricien trop convaincu de l'importance des considérations qu'il développait dans sa préface pour s'y permettre — et avec quelle solennité ! — quelque chose qui pût sembler l'ombre d'une mystification. Quand on songe que c'est à propos de l'*Adone*, c'est-à-dire avant d'entreprendre son poème, qu'il exposait pour la première fois sa doctrine sur le caractère universel et le rôle moralisateur de la poésie, on ne peut douter qu'il n'ait pris au sérieux ce que La Harpe appelle irrévérencieusement son « galimatias métaphysique » et que les préoccupations du sens allégorique ne l'aient dominé, sinon dans l'exécution des détails, au moins dans l'organisation générale du poème et dans l'invention des principaux caractères. Cette préoccupation l'a-t-elle bien servi, comme le veut M. Kerviler, ou bien, comme le disent, après La Harpe, Guizot et Brunetière, n'était-elle pas bien faite pour refroidir une imagination plus ardente que celle de Chapelain ? C'est ce que nous allons chercher en étudiant comment il a exécuté son programme.

*
* *

C'est presque une tradition parmi ceux qui ont parlé de la *Pucelle* d'en opposer le fond à la forme et de déplorer

1. La Harpe, *Cours de litt.*, V, 137.
2. Guizot, *Corneille et son temps*, p. 338.

qu'un style si prosaïque et si raboteux soit venu gâter une fable sage, raisonnable, assez bien conduite selon un plan nettement tracé. On remarquera toutefois que ces éloges sont surtout négatifs et qu'on y loue principalement Chapelain des fautes qu'il n'a pas faites. Les extravagances de certains de ses contemporains donnent quelque lustre à sa sagesse. Pourtant de grosses fautes, mêlées, comme il arrive dans le *Moïse sauvé* de Saint-Amant et même dans le *Saint-Louis* du Père Le Moyne, de quelques vraies beautés, eussent mieux valu peut-être que cette froide régularité. D'autant qu'on en exagère singulièrement les mérites. Pour nous, nous ne pouvons trouver que dans la *Pucelle* le fond vaille beaucoup mieux que la forme. La publication des douze derniers chants, venue après deux siècles, n'a pas apporté la réparation attendue, bien au contraire. On cherche en vain dans cette énorme masse une conception hardie, une idée originale, une émotion sincère.

On loue communément l'unité et la simplicité de l'action. Reconnaissons-en l'unité. A travers ces vingt-quatre interminables chants, malgré la diversité des obstacles, et sans ces complications puériles et ces digressions où se complaisaient ses rivaux, c'est toujours vers le même but, le salut de la France par les exploits et le martyre de Jeanne, que le poète nous achemine. Mais quelle désespérante lenteur ! quel encombrement de faits insignifiants ou franchement ennuyeux ! d'incidents dont la monotonie révèle la stérilité d'une imagination aux abois ! Pendant douze chants ce sont les mêmes combats, sous Orléans, à Gergeau, à Patay, devant Paris ; dans les douze autres, comme s'il s'était aperçu de sa faute, l'auteur fait un héroïque effort pour créer autre chose, mais ce n'est qu'une monotonie différente : les mêmes descriptions de fêtes, les mêmes plaintes d'amour, les mêmes interminables palabres au ciel et sur la terre, et, pour finir, avec la bataille sous Paris, nous revenons aux récits guerriers du début. Une, si l'on veut, mais non pas simple, l'action est encore mal conduite. Car enfin quoiqu'on ne perde pas le but de vue, il faut bien avouer qu'après le XIIe chant la Pucelle est à peu près oubliée jusqu'au XXIIe ; et, après

avoir tenu assez peu de place dans le XXIIe et le XXIIIe, elle disparaît complètement dès le début du XXIVe. Quant à Dunois, le héros humain du poème, pour être un peu moins négligé dans cette seconde partie, il n'y fait, jusqu'au XXIVe chant, qu'une assez modeste figure. Un personnage nouveau, vaguement indiqué et nullement aperçu dans les douze premiers chants, remplit de ses tristes et invraisemblables exploits les douze suivants. Ainsi malgré le soin, parfois trop visible, que Chapelain a apporté à construire et à régler dans ses moindres détails l'ordonnance de son poème, il l'a manqué dans son ensemble.

Mais par-dessus tout, sa fable est totalement dépourvue d'intérêt. Car à quoi pouvons-nous bien nous intéresser dans ce poème ? A la France, qu'il faut arracher au joug de l'étranger, au déchirement des factions, aux malheurs qui l'accablent de tous côtés ? Hélas, la victime de cette interminable guerre, le bon peuple, rançonné, pillé, massacré par tout le monde, le paysan mourant de faim dans ses champs ravagés, le bourgeois enseveli sous les ruines de sa cité, tous ces pauvres gens dont la misère arrachait des larmes à Jeanne, pour lesquels elle s'était levée, prête aux suprêmes sacrifices, ces pauvres gens, dans le poème, on ne les voit nulle part. Quant à la patrie, qui devait dominer toute l'œuvre comme Rome domine l'*Enéide*, avec tout son patriotisme Chapelain n'a pas su la faire vivre. Il l'évoque pourtant en un endroit ; mais dans ce grotesque entassement de nuages où s'introduit l'archange Michel, comme un clown dans un épouvantail en carton, comment pourrions-nous reconnaître la « douce France » que chantaient les trouvères, la mère passionnément aimée que ses épreuves rendent plus vénérable à ses fils ? Dans ce poème qu'elle devrait remplir, il nous faut faire effort pour penser à elle : nous avons beau nous répéter que l'enjeu du drame est son existence même, malgré toute notre bonne volonté nous n'arrivons pas à nous y attacher, parce que jamais n'y palpite l'âme de la patrie.

Nous intéresserons-nous du moins aux acteurs de ce drame ? Dans la construction des caractères, Chapelain a

été guidé à la fois par l'histoire et par ses préoccupations de généralisation allégorique. Assez perspicace pour démêler dans le récit des annalistes les traits essentiels des principaux personnages, il a été assez bon psychologue pour dégager en chacun le type humain qu'il contenait, et assez bon ouvrier pour l'exprimer avec une suffisante netteté et le suivre d'un bout à l'autre du récit avec une louable constance. Mais il s'en est tenu là. A ces personnages bien compris et sagement conduits il manque l'essentiel, la vie. Ils ne vivent pas parce qu'ils sont trop simples, sans nuances et sans souplesse ; il n'y a pas de conflit dans leur âme, ou, s'il y en a un par hasard, il est trop bref, trop facilement réglé, il met aux prises des sentiments trop faibles pour justifier les effets qu'on leur voit produire et la lutte ne paraît qu'une série de volte-face qui choque au lieu d'émouvoir. Et ces personnages sont simples parce que l'auteur, victime encore une fois de la stérilité de son imagination, n'a pas su ressentir, dans leur humaine complexité, les sentiments qui se sont disputé leur âme ; mais aussi parce que, les ayant conçus comme des symboles, il s'est strictement tenu au programme qu'il s'était tracé. Voulant faire une *moralité,* il leur a donné juste la vie qu'on trouve à *Sobriété*, *Oysance* ou *Contrition* dans les pièces allégoriques du XVe siècle. Ainsi quelques types généraux, conçus d'après les données essentielles de l'histoire et fermement suivis, mais sans vie individuelle, partant sans intérêt, voilà ce qu'il y a dans la *Pucelle :* aucune figure originale et forte qui s'impose.

Serait-ce la Pucelle, l'élue de Dieu, la rédemptrice ? Chapelain mieux que personne à son époque en a compris quelques traits essentiels : cette foi exaltée en la divinité de sa mission et cette ferme raison qui lui fait trouver du premier coup les mesures décisives et tenir bon contre toutes les objections, intéressées ou sincères, dans le chemin qui conduit le plus droit au salut de la France. Il a su encore la tenir heureusement à l'abri des passions terrestres qu'un auteur moins « raisonnable » eût été tenté de lui donner. Mais, soit par maladresse à reproduire la vie, soit par système, pour les besoins du sens allégorique, il l'a faite trop impassible ; selon le mot de Guizot, elle a le

gros défaut d'être un *miracle perpétuel*. Au lieu de la vraie Jeanne, avec son bon sens et sa finesse paysanne, son amour passionné de la France, son héroïque pudeur et ses faiblesses de femme aussi, ses larmes et son horreur des flammes qui vont dévorer son pauvre corps, au lieu de la fille du peuple, si vivante et si humaine, elle est vraiment trop la « fille céleste », la *Grâce*, et la grâce quelque peu janséniste, impérieuse et toujours efficace. L'Homme-Dieu frémit en songeant au Calvaire, il demande que le calice se détourne de lui et une sueur de sang inonde la terre où il prie : la Pucelle n'a pas une faiblesse, elle ne semble jamais souffrir, elle oppose à tous les coups du sort et même à l'horrible supplice une si parfaite sérénité, qu'elle n'inspire plus de pitié ni même d'admiration, parce que son héroïsme ne paraît plus que de l'indifférence.

De même que Jeanne est la Grâce, Dunois est la *Vertu*. En tant que type humain il représente le soldat, valeureux, chevaleresque, passionné serviteur de Jeanne. Mais il est trop simple, lui aussi, et s'il n'est pas comme elle sans passions, il ne nous intéresse pas davantage, parce que ses passions sont trop calmes et parce qu'au fond, comme le remarque Guizot, il n'a pas de désirs. Il aime Jeanne, mais n'en souhaite rien, et les convenances en effet ne permettaient pas que Chapelain lui en fît souhaiter quelque chose ; il aime la guerre, mais par devoir et par nécessité, plutôt que pour cette joie des rudes chevauchées et des grands coups d'épée qui donne une vie si intense à un Ajax ou à un Roland. Il finit par épouser Marie, mais nous l'avons vu si longtemps insensible à ses plaintes et froid à ses déclarations que son mariage nous est indifférent, comme il nous semble qu'il doit l'être à lui-même. Quant à Marie, si constamment résignée, si plaintive, et surtout si passive, si incapable d'un éclat de passion, son bonheur ne nous émeut pas davantage.

En Charles l'auteur a assez exactement reproduit le personnage historique, voluptueux, dévot, indécis, impressionnable : mais de ce roi, aussi peu épique que possible, il a encore, parce qu'il fallait qu'il fût la *Volonté* faible et aveugle, exagéré les défauts naturels. En proie à toutes les influences ; prompt à accepter la Pucelle quand elle n'a

encore rien fait pour prouver sa mission ; plus prompt encore à la chasser sur de stupides dénonciations qu'il ne prend pas la peine de vérifier, quand il lui doit sa couronne et la moitié de son royaume ; sottement opiniâtre à la tenir éloignée quand son départ lui coûte Paris et l'abandon de son armée ; et en même temps faible comme un enfant devant Tanneguy, ridiculement trompé par Edouard, honteusement esclave d'Agnès qu'il pleure avec des hurlements indignes d'un homme et d'un roi pour l'oublier instantanément sur l'ordre qu'il en reçoit d'un ange : cet être flasque, faible, lâche et sot nous montre ce que peut faire Chapelain quand les nécessités de sa conception morale lui permettent de laisser au caractère quelque complexité.

Un peu en arrière apparaît le groupe des rudes généraux armagnacs ; ils sont bien tels que les fournissait l'histoire, domptés par l'ascendant de Jeanne, dévoués à Charles moins par affection et par estime que parce qu'il est le roi français, l'héritier légitime, et leur « droiturier seigneur » : Richemont, Saintrailles, la Hire, Barbazan, Gaucourt, Alençon, et, attaché à son maître par un lien plus étroit, Tanneguy Du Châtel. Mais Tanneguy, l'*Intelligence*, n'est qu'un froid raisonneur, et les autres des soldats qui ne sont que soldats, tous pareils sous leur armure pareille : Barbazan seul par son héroïque entêtement détache sur le fond gris de la troupe une figure un peu originale. Amaury est le conseiller ambitieux et perfide ; il personnifie les mauvais instincts qui détournent la volonté du droit sentier, et il les incarne si bien qu'il est parfaitement odieux. Gillon, que l'amour paternel conduit au crime, pourrait être une figure sympathique, mais pour s'intéresser à lui il faudrait ignorer Mézence.

En face, c'est le petit roi Anglais, pâle figure d'enfant à peine entrevue ; Bedford, la tête du parti, dans lequel l'auteur semble avoir voulu unir l'orgueil et l'ambition du régent à la ruse cruelle du cardinal Winchester : mais la lutte, qui pourrait être intéressante, de ses rêves de grandeur et de son amour craintif pour son indigne Edouard se ramène à d'insipides consultations astronomiques et à d'assommants monologues ; Talbot, soldat qui ne sait que

frapper en loyal combat ; Lyonnel, type conventionnel de l'amoureux sacrifié ; Causson, âme vile, ambitieuse et sombre, mais dont la cruauté ne produit aucun effet de terreur parce qu'on n'en voit pas le motif : car de dire qu'il est inspiré de Satan, c'est ne rien expliquer du tout.

Restent deux personnages qui, en proie à des passions contraires, semblaient promettre quelques conflits vraiment humains. Philippe d'abord, hautain, fastueux, sensuel et égoïste, ni anglais, ni français, bourguignon seulement, également prêt à servir Bedford, pour satisfaire son amour ou sa vengeance, et à se retourner vers Charles, quand son orgueil, offensé des insolences anglaises, parle enfin plus haut que sa haine : mais ses sentiments sont si pauvrement décrits, ses résolutions si tôt prises, et toujours à la suite de quelque intervention surnaturelle, que l'on éprouve comme une sourde colère à voir quelle insignifiante figure fait dans le poème le personnage si complexe et si vraiment épique que fournissait l'histoire. Agnès ensuite, qui pouvait être un puissant contraste avec la Pucelle, une Cléopâtre voluptueuse et fatale, énervant les hommes entre ses bras : mais Chapelain n'en a fait qu'une coquette vaniteuse et vulgaire, uniquement occupée de sa beauté et des triomphes mondains que lui procure la soumission de son royal amant.

Il n'y a donc pas que le style à blâmer dans la *Pucelle :* pour être moins mauvais que la forme, le fond est loin d'en valoir ce qu'en ont prétendu ses défenseurs quand même[1]. Toutefois, c'est à son style qu'elle doit sa fâcheuse renommée, et c'est justice, car les défauts y sont pires et plus apparents.

On invoque de rares passages moins mal venus que le

1. Caux de Cappeval ne va-t-il pas jusqu'à écrire que « du côté du génie, de l'invention et de ce qu'on appelle ordonnance, il n'était peut-être en aucune langue un ouvrage plus digne de l'épopée » ; et il ajoute : « A ne juger que la fable, elle me parut un chef-d'œuvre. » Il est vrai qu'il réclame pour le style de Chapelain les mêmes indulgences que pour celui de Corneille et ajoute que « dans la poésie comme dans la peinture il est différentes sortes de beautés, et si la manière grise du Poussin n'ôte rien aux mérites de ses ouvrages comparés à ceux de Rubens, la Pucelle ne perdroit rien à certains yeux, même jugée après la Henriade. » (*Année littéraire*, 1756, t. V). Et M. Kerviler trouve cela « fort sensé » et déclare y souscrire très volontiers ! (*La Bret. à l'Ac.*, p. 261).

reste, quelques comparaisons gracieuses ou fortes, quelques vers énergiques ou grandioses : la belle affaire ! Il serait vraiment extraordinaire qu'en vingt-quatre chants de douze cents vers chacun on n'en eût pu glaner quelques douzaines un peu mieux que passables ! Mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que ces vers soient si rares qu'il faille renoncer à les citer parce que, pour leur donner un sens, il faudrait les encadrer d'autres vers franchement mauvais, si ce n'est ridicules. Ce qui dépasse l'imagination, c'est qu'un homme intelligent, qui a vécu dans l'intimité de ce qui parlait le mieux dans la France de son temps, assidûment fréquenté les écrivains italiens et anciens, passé pour l'arbitre du langage, écrit pendant plus de soixante ans et quelquefois montré qu'il ne manquait ni de verve ni de goût, soit resté privé à ce point du sentiment du style, et qu'ayant fait toute sa vie une particulière étude du français, il en ait, en écrivant son poème, complètement oublié les ressources. Partie de sa main la *Pucelle* n'est pas seulement ridicule, elle est déconcertante : platitude, contrainte, dureté, trivialité, mauvais goût, presque tous les défauts qu'on peut imaginer d'un style en vers s'y donnent rendez-vous pour en faire comme une sorte de musée des horreurs.

Chapelain a voulu éviter une molle fluidité, indigne de l'épopée. Le malheureux ! à quel point il y a réussi ! En ramassant dans un bref discours quelques-uns des plus beaux exemples de cacophonie que présente le poème, Boileau a sans doute exagéré l'effet : on ne peut pas dire qu'il ait été injuste. Par le heurt malheureux des syllabes par la maladroite position des toniques, par la fréquence de consonnances si barbares que l'oreille se refuse à y reconnaître du français, par un système presque constant d'inversions pénibles et ridicules, Chapelain a réalisé le style le plus désagréable à l'oreille, un style qui roule, cahoteux, rude et retentissant, comme un camion de ferraille sur les pavés d'une route royale. La lecture à haute voix d'une page ou deux du poème serait ici plus convaincante que quelques citations, qu'on est toujours porté à croire choisies exprès. En voici pourtant quelques-unes, cueillies au hasard :

... Et par eux de Bedford veut la Sainte défendre...[1]

... Et fuit la mort certaine en fuyant le saint dard...[2]

... Le camp devant le jour la dure terre quitte,
Et l'attaque des murs à grands cris sollicite[3].

... Sur vos malheureux murs oyant gronder l'orage
Dont de ce fier tyran les menace la rage...[4]

... Par ces difficultés la princesse qui treuve
Pour son évasion vain le secours du fleuve[5]...

La platitude de ce style n'est pas moins légendaire. Il faut avoir lu le poème pour se figurer à quel point Chapelain ignore que les mots n'ont pas seulement un sens, mais encore une valeur esthétique, que chacun traîne après soi tout un cortège d'idées, d'images, de sentiments, et que, s'il n'en est pas à proprement parler de nobles et de bas, il y a pourtant certains rapprochements malheureux, des façons de s'exprimer ou plates, parce qu'elles ne suggèrent aucune idée, aucune image, ou triviales, parce qu'elles en suggèrent de basses et de communes. Ainsi, par un contraste qui pourrait être tragique, à Bedford trouvant dans les astres des raisons d'épargner la Pucelle il veut opposer Jeanne puisant dans son ardente charité le désir passionné du martyre ; voici ce qu'il trouve :

Mais la Sainte, en l'état où le sort l'a réduite,
Tenoit pour son salut tout une autre conduite,
Et son vray sentiment sur sa vie et sa mort
N'estoit guères semblable à celuy de Bedford[6].

Et voici maintenant la haine du démon pour la France idéaliste toujours en travers de ses projets :

De tout temps le Démon, en son âme *inhumaine*
Nourrissoit pour la France une implacable haine,

Ayant veu tant de fois ses projets *inhumains*
A son grand déshonneur par elle rendus vains[7].

Il pousse la platitude jusqu'à la trivialité : Marie « lasche

1. III. — 2. III. — 3. X. — 4. XI. — 5. XX. — 6. XVII. — 7. III.

la bonde » à ses pleurs[1], Bedford à sa colère[2]; la Pucelle « soustient sur son dos » tout le poids de la guerre[3] : deux guerriers tombent « les pieds en haut et la tête à l'envers[4] »; un autre fuit « d'un pas grand et pressé[5] »; Dunois sent son amour renaître en lisant une lettre de Marie :

A chaque mot qu'il lit, son brasier se rattise[6];

Agnés excite le roi au plaisir et Edouard

Pour accroître ce feu vient souffler dans sa braise[7];

et quand le démon voit une chance de détourner contre la France l'armée anglaise levée contre les hérétiques,

Observant de Talbot la vaine diligence
Aux cheveux avec joye il prend l'occasion[8].

Il y a des gaucheries d'un comique irrésistible. Dunois, qui a la fièvre, « sur l'*espineuse plume languit dans un brasier* » et il est soigné avec un tendre dévouement par Marie, « *sa médecine* ainsi que son amante[9] ». N'y a-t-il pas un plaisant contraste dans ces vers :

A la faveur du froid, Bedford, l'âme enflammée
Veut redonner la vie à sa mourante armée[10].

Et ceux-ci ne sont-ils pas d'une exagération réjouissante :

Agnès lance partout des rayons et des feux
Et son corps parmy l'ombre est un corps lumineux[11].

Quand Charles prie, de chaque paupière

A grands flots dans le sein lui tombe une rivière[12]:

quand il fait pénitence, c'est une inondation : il pleure et

Dans un lac de ses pleurs veut noyer son péché.
Il l'y noie, et le camp de ses moites paupières,
Pour y noyer les sïens en verse des rivières[13].

1. IV. — 2. XX. — 3. III. — 4. IV. — 5. XV. — 6. IV. — 7. XIX. — 8. XVIII. — 9. XIII. — 10. XIII. — 11. VII. — 12. XXII. — 13. XIX.

Comme l'hyperbole, Chapelain cultive la métaphore fausse et l'impropriété : nous l'avons vu donner à Satan une âme *inhumaine ;* il nous montrera la Pucelle *ombragée d'un feu céleste*, une rivière qui *dresse son cours* et va *se noyer dans son lit*[1], un ange qui *éclaircit* Jeanne des menées du démon[2] et des soldats si épris de la palme qu'ils veulent l'aller cueillir *aux dépens de leur mort*[3]. Edouard est *cupide* de grandeur et de gloire,

> Mais sa *cupidité* loge en un sein timide[4];

Charles se lamente après la mort d'Agnès

> Et sa *couche* est la *scène* où *tonne* son ennuy[5].

Quand Marie s'entend menacer par Bedford d'un mariage qui la désespère, elle sent tomber à la fois dans son âme

> Un orage de glace, un tourbillon de flamme[6].

Nous avons loué ailleurs Chapelain d'avoir ordinairement échappé à la préciosité ; on en trouve pourtant bien quelques traits dans la Pucelle. Des soldats *sans eschelle eschellent le rempart*[7]; quand Jeanne voit un ange au milieu d'une auréole,

> Ses yeux perdent le jour à force de clarté[8];

quand elle combat,

> L'Anglois tonne sur elle et tonne à grands esclats,
> Mais bien qu'il la foudroye il ne l'étonne pas[9];

retirée avec son frère dans la forêt de Compiègne,

> Le gland repaist leur corps, mais dans un tel malheur,
> Leur corps, plus que de gland, se repaist de douleur[10]...

Yolande ranime Marie évanouie,

> Et par l'eau de la source et celle de ses pleurs
> La ravit à la Parque et la rend aux douleurs[11].

1. V. — 2. VI. — 3. III. — 4. XIV. — 5. XIX. — 6. XV. — 7. I. — 8. I. — 9. III. — 10. XII. — 11. IV.

Ces défauts ont au moins le mérite de mettre dans le poème un élément de comique inattendu. Il en est d'autres hélas ! qui ne sont qu'ennuyeux. Tels sont ces redoublements d'expression que Chapelain prodigue à chaque page avec une inlassable tenacité, ces répétitions d'un même mot aggravées encore de renversements de construction et de « chiasmes » prétentieux. Dunois quitte Marie :

> *Il la salüe, il part* sans qu'elle luy réponde,
> Sur son lit il *la laisse* en tristesse profonde ;
> *Pressé* de son désir et *pressé* de Bedford,
> *Il la salüe, il part* et *la laisse* à la mort.
> Sans remord *il la laisse*[1]...

Voici la mort d'un héros :

> De Montebize enfin *tombe* le noble corps ;
> *Il tombe* et *tombe mort* sous des piles de morts[2]...

une rêverie de Bedford :

> *Il destine Edoüard à cette heureuse couche ;*
> Il y voit le bonheur à son fils souhaité,
> Et comme son bonheur y voit sa seureté.
> *A cette heureuse couche Edoüard il destine*[3]...

Plus fatigantes encore sont ces épithètes dont Boileau s'est tant moqué, ces grandes épithètes vagues, que Chapelain met une sorte de coquetterie à placer en évidence à la fin de son vers : ces châteaux *sourcilleux*, ces rocs *escarpés, hautains*, *inaccessibles*, ce char d'Agnès *pompeux, magnifique* et *superbe*, ces regards *flamboyans*, ces coups *foudroyans*, ces épées *aux Tyrans formidables,* ces fardeaux *insupportables,* ces morts *déplorables,* ces hauts faits *mémorables*, ces blessures *effroyables*, ces beautés *émerveillables* et tant d'autres *merveilles incomparables !*

Est-il besoin de nous arrêter longtemps sur les descriptions et les portraits de la *Pucelle ?* On a épuisé toutes les plaisanteries sur ces minutieux inventaires. Qui ne connaît le portrait d'Agnès :

1. XV. — 2. XXI. — 3. XV.

Au-dessous se fait voir, en chaque joue éclose,
Sur un fonds de lys blanc une vermeille rose
Qui de son rouge centre, espandüe en largeur
Vers les extrémités fait paslir sa rougeur...
On voit que sous son col un double demy-globe
Se hausse par mesure et souslève sa robe...
On voit, hors des deux bouts de ses deux courtes manches
Sortir à descouvert deux mains longues et blanches,
Dont les doigts inégaux, mais tous ronds et menus,
Imitent l'embonpoint des bras et longs et charnus[1].

Celui de Jeanne, au livre I, avec « son air vénérable » et son « grave port », sa taille « plus qu'humaine » et « son poil brun qui se frise en boucles naturelles » ; ou celui de Marie, où

Dans l'ouverte prison de ses blanches paupières
Deux soleils animez renferment leurs lumières[2],

mériteraient une pareille célébrité. On a loué, peut-être trop, la description du ciel : on était tout heureux d'y trouver une réelle majesté et une sobriété de détails à laquelle l'auteur n'accoutume guère son lecteur. Par malheur il a voulu la refaire : son ciel au livre XXII est une invention parfaitement ridicule. On a cité partout la description du sacre, celle de la construction du bûcher, et on a marqué très justement avec quelle rare malchance Chapelain y insiste sur les circonstances les plus triviales :

Il met sur cette couche une seconde couche,
Et la souche d'en haut croise la basse souche ;
Mais pour donner au feu plus de force et plus d'air,
Le bois en chaque couche est semé large et clair.
A la couche seconde une troisième est jointe,
Qui plus courte la croise et commence la pointe[3]...

Dans son ridicule souci d'exactitude il va jusqu'au réalisme le plus répugnant. Il nous montre le pêcheur qui

Accroupi sur le bord d'une roche
Au trompeur hameçon le friand ver accroche[4] ;

1. V. — 2. IV. — 3. XXIII. — 4. XIX.

L'ivrogne devenu hydropique

Et dont le foye usé ne faisant plus de sang
Luy fait d'eau d'heure en heure enfler le maigre flanc[1],

et le cadavre d'Agnès

De boutons noirs et bleus en cent lieux marqueté[2].

Moins connus, mais non moins ridicules, sont les jeux du château de Beauté : paume, mail, palets, boules, rien n'est omis :

Les uns à coups bruyans, par le chemin des nües,
Se poussent tour à tour des pelottes menues,
Et tous à demy-nuds, süans et dégoutans
A ce chaud exercice appliquent tout leur temps...
D'autres devant leurs pas, avec de longs maillets,
Chassent, à vistes bonds, de lourds et gros boulets.
Quelques-uns, en plein air, en des lieux solitaires,
Font voler à pleins bras, vers deux bornes contraires,
Des cailloux plats et ronds qui, partant de la main,
Au lieu qu'a marqué l'œil vont piquer le terrain.
D'autres aux buts fichez dans une voye estroitte
Font successivement rouler la boule adroitte,,
Et par cent plis de corps, cent risibles discours
En pensent ou haster ou retenir le cours[3].

Nous pourrions citer une danse de fées[4], un portrait de la nature[5], bien d'autres descriptions : ce qui accumule dans toutes une inexprimable somme d'ennui, c'est plus encore que la maladresse dans l'entassement des détails, l'absence de tout sentiment. Le supplice de Jeanne est caractéristique à cet égard. Cette scène si tragique dans le simple récit d'Isambart de la Pierre ou de Martin Ladvenu[6], est devenue un des plus froids passages de ce poème glacial :

Le feu serpente alors et va de branche en branche ;
Désormais à l'entour il se glisse et s'espanche,

1. XXII. — 2. XIX. — 3. XIX. — 4. XIV. — 5. *Ibid.*

6. C'est en lisant de tels morceaux qu'on sent ce que Chapelain a perdu à ne pas consulter les documents du procès, où il aurait trouvé tant de traits pathétiques, un aspect tout différent de son héroïne et peut-être toute une autre conception du sujet.

Le quarré de la baze en est partout semé ;
Il rampe et jusqu'au faîte est soudain allumé.
Un amas pétillant de flammèches menües,
S'eslevant dans les airs et surpassant les nües,
Forme autour de la Sainte un voile transparent
Qui, loin de la cacher, plus visible la rend.
On la voit à genoux, à travers la lumière,
Maintenir de son corps la grâce coutumière
Et comme dans un bain frais et délicieux,
Garder serains encore et le front et les yeux,
On la voit à genoux, adorante et priante,
Le visage tranquille et la bouche riante,
Les regards vers le ciel immobiles tendus ;
Et comme pour voler les deux bras estendus.
Mais on ne la voit guère en si sainte posture ;
La lumière du feu bientost devient obscure ;
Le bitume et la poix soudain à gros bouillons
Se meslent à la flamme en épais tourbillons.
De l'immense bûcher la machine allumée
Est ceinte aux environs d'une sombre fumée,
Dont le corps ténébreux tout à coup vient cacher
La Sainte glorieuse et l'infasme buscher.
De tout l'on ne voit plus qu'une colonne affreuse
Qui vers le firmament s'élance impétüeuse,
Et qui, pour s'y guinder, d'un plus puissant effort
En cercles ondoyans se reploye et retord.
On l'entrevoit monter aux voustes éternelles
A la faible lüeur des rouges estincelles,
Qui, par ses flancs crevés à tous coups s'exhalant,
De l'ardente fumée eschappent en volant[1].

Ainsi, au lieu du simple mot qui impose l'objet à l'imagination, c'est un amas de détails de l'effet le plus confus et surtout le plus faux. Les progrès de la flamme, les jeux de la fumée, le tourbillon des étincelles, tout est minutieusement noté. Le malheur c'est qu'il ne s'agit pas d'un feu de joie. Ce calque servile de la réalité purement matérielle, sans émotion, sans un détail pathétique, sans un trait de vérité humaine, se trouve être la reproduction la plus fausse de l'objet ; quelque effort que l'on fasse, on ne peut parvenir à s'imaginer qu'une femme meurt au milieu de ce brasier, qu'une pauvre chair frissonne et se tord aux baisers cruels de ces flammes si complaisamment décrites.

1. XXIII.

On devine aisément ce qu'a pu faire Chapelain quand il lui a fallu décrire non plus des choses sur lesquelles il pouvait promener ses investigations méthodiques, mais le sentiment tout pur. Le plus souvent il se contente d'une indication sommaire :

> Elle joint à ses mots tout ce qu'elle a de charmes
> Et combat le Monarque avec toutes ses armes ;
> Il en sent les efforts, et trop foible pour eux
> Se laisse rengager sous le joug amoureux[1]...

Voilà, expédié en quatre vers tout le drame d'amour qui risque un instant d'arrêter la Pucelle dès le début de sa mission. Il va sans dire que ces indications sont toujours aussi vagues que sommaires. On ne saurait compter ce qu'il y a dans la *Pucelle* de *cœurs inébranlables*, de *mortelles alarmes*, d'*inhumaines tortures*, d'*idées épouvantables*, de *courroux ardens*, de *généreuses flammes* et d'*amoureux tourmens!* Si par extraordinaire l'auteur se croit obligé d'entrer dans quelques précisions, de marquer quelques nuances, il le fait avec son habituelle gaucherie. Philippe hésite entre son intérêt qui l'appelle en Flandre et son amour qui le retient à Fontainebleau :

> Il veut en mesme temps partir et demeurer
> Et se sent vers deux lieux en même temps tirer[2].

Un miracle opportun délivre l'auteur d'une peinture où ses procédés ordinaires sont inapplicables. Dieu met en la Pucelle de « saints enchantements » et Dunois, aussitôt séduit, sent un amour nouveau se substituer instantanément à celui qu'il avait pour Marie ; un ange console aussi facilement Charles de la perte d'Agnès, et une apparition de Jean sans Peur traduit sous une forme matérielle et grossière l'ardeur qui anime Philippe à la vengeance. Ailleurs c'est la plus mauvaise rhétorique, l'accumulation des synonymes, des comparaisons et des redoublements de mots, ou bien un discours vide et banal. Le plus souvent l'expression du sentiment se ramène à la description des mani-

1. VI. — 2. VII.

festations extérieures, et si on veut savoir à quels excès ridicules elles se portent, on n'a qu'à lire, si on en a la patience, au livre XIX, le désespoir de Charles après la mort d'Agnès.

Quelques parties du poème ont trouvé des censeurs indulgents. Dans les discours les défauts sont certainement moins choquants ; on a chance d'y rencontrer les quelques bons vers égarés dans cette œuvre. Mais ces discours, sagement conduits selon les règles, ne sont qu'une rhétorique assez creuse sous un faux air de majesté. C'est ce qui apparaît par exemple si on compare la lettre que Chapelain fait écrire par Jeanne à Bedford avec la lettre véritable : comparaison d'autant plus curieuse que Chapelain connaissait sûrement la lettre originale, reproduite par tous les annalistes. Quant aux narrations, dont quelques-uns ont loué la clarté, elles sont surtout verbeuses, monotones et plates ; lorsque l'auteur y sort de la banalité, c'est pour inventer des épisodes grotesques, comme celui de Canède qui est enlevé par un fléau tournoyant,

> Et loin des premiers cheus s'en va choir à l'envers.

de ce bras coupé qui,

> Loin de son corps, sur la sanglante terre,
> De sa nerveuse main l'espée encore serre ;
> Et comme si d'Yvrande il vouloit se venger
> Vers luy dresse la pointe et la semble allonger [1],

ou de Satan

> Qui sort à la clarté, bruyant comme un tonnerre
> Et cause, à sa sortie, un tremblement de terre [2].

Restent les comparaisons. Chapelain, qui savait que c'était là que l'attendaient les délicats, s'est mis l'esprit à la torture pour éviter la banalité et la monotonie. Il en a trouvé un nombre imposant et, dans ce nombre, il ne pouvait manquer d'y en avoir un peu de toutes les sortes : de gracieuses, de grandioses, d'imprévues, de fausses

1. X. — 2. XXII.

aussi et de peu naturelles, et quelques-unes enfin communes et même triviales. La nature, comme de juste, a fourni son soleil, ses aurores, ses éclipses, ses montagnes et ses torrents, ses oiseaux, ses quadrupèdes et ses poissons, ses végétaux, du cèdre jusqu'à l'hysope : la chasse et la navigation ont prêté leurs principaux épisodes, les arts mécaniques quelques-unes de leurs inventions ; la mythologie n'a pas été oubliée, ni les grandes passions humaines ; mais la médecine a payé une importante contribution. On pourrait extraire de la *Pucelle* un petit manuel à l'usage des médecins de Molière : ils y retrouveraient, avec leurs mines affectées et leurs gestes solennels, quelques-uns de leurs remèdes préférés, jusques et y compris la casse et le séné [1]. Quant à l'exécution, une comparaison étant un petit tableau ou une narration en raccourci, il ne faut pas s'étonner de retrouver dans celles de Chapelain les maladresses de ses récits et de ses descriptions : mais la nécessité de faire bref a empêché l'auteur de tomber dans son défaut ordinaire, l'entassement. C'est peut-être pour cela que ses comparaisons ont paru moins mal venues que le reste. Le style n'en est pourtant pas moins contraint ni la versification moins dure ; et la régularité méthodique avec laquelle se présentent « ces froids ornements à la ligne plantés » n'est pas une des moindres causes d'ennui de ce poème où il y en a tant.

En résumé, banale dans sa conception, assez médiocrement conduite dans sa froide unité, dénuée d'intérêt, sans vraie grandeur et sans nulle émotion, et, dans son exécution, d'une maladresse qui va jusqu'aux effets du plus irrésistible comique, la *Pucelle* a mérité sa renommée. L'auteur espérait démontrer qu'avec du savoir, de la mé-

1. Comme on aurait peut-être quelque peine à le croire, voici la comparaison du purgatif, telle qu'on la trouve au livre XXIII : il s'agit du retour de Dunois à Marie, à qui il rend son amour en apprenant la mort de la Pucelle.

De mesme après la morne et longue resverie
Que d'une bile ardente échauffe la furie,
S'il arrive qu'un simple, en vertu sans égal,
Chasse et purge l'humeur qui nourrissoit le mal,
Le fiévreux, dégagé des ténébreux nüages
Qui dans son foible sein esmouvoient tant d'orages,
Respire désormais comme hors de prison
Et resousmet son âme aux lois de la raison.

thode et de la patience, il n'était rien dont on ne pût venir heureusement à bout, serait-ce d'un poème épique. Il n'a réussi qu'à montrer jusqu'où, avec de la patience, de la méthode et du savoir, un homme intelligent peut se laisser emporter au delà des bornes du ridicule, quand il veut se donner un talent qu'il n'a pas.

CHAPITRE VIII

LE SUCCÈS DE LA PUCELLE

Un pareil ouvrage était bien ce qu'il y avait de plus propre à faire périr sous le ridicule la réputation et l'autorité de son auteur. Il n'était pas besoin d'attendre la seconde partie du poème pour en juger avec plus de connaissance : l'absolue platitude des douze premiers chants était un sûr garant que les douze autres ne vaudraient pas mieux. Ces douze premiers chants pourtant ne firent pas à leur apparition la chute retentissante que prétend la légende. « La prévention fut d'abord victorieuse »[1] et la vogue de la *Pucelle* faillit un instant contrebalancer la *Clélie* et les *Provinciales*[2]. La grande réputation de l'auteur fit courir bien du monde[3], beaucoup aussi le bruit qu'on faisait autour de l'œuvre depuis près de trente ans et peut-être aussi la cabale ; trop de gens étaient intéressés au succès de l'ouvrage : l'Académie qui en avait écouté la lecture et qui en disait « force bien[4] », les Longueville[5], qui la

1. D'Olivet, II, 132.

2. Sainte-Beuve, Port-Royal, t. III, p. 269.

3. Tall. des Réaux.

4. Guy Patin, lettre à Spon du 16 nov. 1655 : « Toute l'Académie dit beaucoup de bien du nouveau poème de *La Pucelle d'Orléans*. Peut-être qu'elle a raison. Aussi y en a-t-il d'autres qui la blâment déjà... » Et il cite l'épigramme de Linière, II, p. 222.

5. Nous n'avons aucun document confirmant l'augmentation de pension de 1 000 liv. que le duc accorda alors à Chap. en manière de protestation contre les critiques dont son poème était l'objet. Le récit de Tallemant se trouve en partie confirmé par d'Olivet et Goujet, mais avec une erreur certaine dans les chiffres puisqu'ils disent que la pension de Ch. aurait été portée de 1 000 à 2 000 écus.

payaient et dont elle devait éterniser la gloire, tant d'écrivains enfin, et même de grands seigneurs, qui y avaient discrètement collaboré. Ces éloges, venus de gens qui passaient pour les plus compétents, et la longue patience de l'auteur à entasser dans son poème les trésors de son érudition, avaient donné au public une impression favorable. L'ouvrage en profita quand il parut. Il est bien permis de croire avec Tallemant des Réaux qu'il y eut plus de curiosité que d'admiration dans l'empressement qu'on mit à l'acheter : mais, malgré son prix élevé (15 livres en petit papier et 25 en grand), le livre se vendait bien : on en fit six éditions en 1656 et 1657 [1]. Comme on trouvait fort chère la belle édition in-folio, dès le commencement de mars, Courbé en donnait une seconde in-12, « pour que tout le monde pût la lire en quelque façon [2] ». Une *troisième édition reveüe et retouchée* suivit sous la date de 1657 ; une quatrième encore en 1657. La première année avait vu l'édition des Elzeviers, petit in-12 et la contrefaçon à *Leyden chez Jean Sambix*, petit in-8. Ce succès fut mieux qu'un « feu de paille [3] ». Il y eut par la suite d'autres éditions encore : Chapelain en signale une de 1664 [4]. Les malveillants pouvaient insinuer qu'il est facile de faire d'un ouvrage six éditions consécutives sans le réimprimer une seconde fois [5], tout le monde savait bien que les rééditions de la *Pucelle* n'étaient pas fictives.

Quand on lut le poème, on bâilla ; mais on se cacha de bâiller. Il fallut que la duchesse de Longueville elle-

1. Au témoignage de Chapelain lui-même qui déclare dans la *Préface des douze dern. ch.* : « Pour le sentiment du public je ne le puis juger désavantageux après avoir vu l'édition renouvelée jusqu'à six fois en moins de deux ans, soit dedans, soit dehors le royaume. » (XCIII). De ces six éditions nous n'avons pu voir que les cinq que nous décrivons dans notre notice bibliographique. La 2e impression de 1657 a échappé à toutes nos recherches.

2. Guy Patin, lettre à Spon, 3 mars.

3. Tall. des Réaux.

4. A Bœclerus, 25 mars 1671. N. a fr., 1889, fol. 213 v° : « Puisque vostre libraire Pauli n'a plus d'exemplaires de *la Pucelle* de l'impression de Paris de 1664, toute autre impression me seroit inutille et je vous prie de ne vous point mettre en peine de me l'acheter. L'édition de Hollande est très vilaine et incorrecte et indigne que vous vous en chargiés. »

5. *Carpentariana*, Dialogue de M. de Frédeville et du libraire.

même déclarât que cela était parfaitement beau mais bien ennuyeux pour qu'on ne rougît plus de l'avouer. On n'en continua pas moins d'admirer, sur la foi des compétences. Le poème héroïque était un genre austère, une œuvre de science et d'érudition, destinée à l'élite, au savant, à l'aristocrate de lettres, faite pour instruire et pour fournir matière à doctes commentaires, et non pour amuser : un abord un peu rébarbatif ne lui messeyait pas autrement[1]. Quand on bâillait, on s'en prenait à soi, on s'en voulait de son ignorance et de sa frivolité ; on n'en admirait que plus fort. Nous entendrons bientôt le savant évêque d'Avranches, victime du même préjugé autant que de son affection pour Chapelain, proclamer avec indignation :

« Il n'appartient pas à tout le monde de juger du poème épique. Ce droit est réservé à un très petit nombre de personnes, et tout le monde l'a usurpé contre *la Pucelle*[2]. »

Quand éclatèrent les premières critiques, le poème ne semble pas en avoir gravement souffert. On peut même dire que, par la faute des ennemis de Chapelain, elles ont constitué à son livre une excellente réclame[3]. C'est que pas un n'avait le goût assez sûr pour voir, dès 1656, ce que Boileau et ses amis devaient si bien sentir quelques années plus tard : que c'était le poème « le plus dénué de poésie » qui eût jamais paru. Tous se sont perdus dans le fatras des critiques techniques, dans d'interminables discussions sur le choix du héros, sur l'emploi du merveilleux, sur la question de savoir si le martyre de Jeanne est une « action », ou si le dénouement du poème au bûcher du Vieux-Marché est ou non « une fin ignominieuse ». C'était faire la partie belle à Chapelain : plus érudit que quiconque, il était imbattable sur ce terrain. Ses réponses

1. Cf. la *préface d'Alaric* de Scudéry et les spirituelles réflexions qu'elle inspire à Egger. (L'Hellénisme en France, II, 189).

2. *Huetiana*, p. 51.

3. Chapelain le dit lui-même, non sans orgueil : « Il est vray qu'elles l'ont si peu entamé que, si leur malveillance n'estoit point d'ailleurs manifeste, on croirait qu'ils l'ont fait de concert avec moy et pour rehausser ce qu'elle peut avoir de lumières par leur ombre. » (Préface des douze derniers ch., p. LXXXI, LXXXII).

triomphantes, ou celles qu'il suggérait à ses amis, satisfaisaient les savants ; et quant au reste du public, ces tournois d'érudition l'impressionnaient encore davantage en faveur de l'œuvre qui les inspirait.

La guerre avait commencé dès avant l'apparition du poème. Si nous en croyons Chapelain, il y eut des « complots infâmes » de décrier son livre avant qu'il fût né.

« On sema dans la Cour et dans la Ville des libelles et des satyres durant son impression, et je sceus que mes jaloux ayant corrompu la fidélité de mes libraires, avoient eu les feuilles en leur puissance, sur quoy ils en avoient fagoté une censure qui parut en effet en même temps que l'ouvrage et qui ne luy fit pas de bien auprès des malins dont les Cours sont toujours pleines[1]. »

C'est là contre Courbé une grave allégation, dont Chapelain ne fournit aucune preuve. La confiance qu'il lui témoigna dans la suite en lui faisant donner l'impression de la *Réponse* de l'abbé de Montigny la même année et en lui donnant lui-même quatre ans plus tard celle de son *Ode pour la Paix et pour le Mariage du Roy* rendent bien invraisemblable cette accusation venue douze ans après l'événement. Après les lectures qu'il avait faites lui-même pendant vingt ans, il n'était pas besoin de corrompre son libraire. Ces premières attaques furent inspirées plus par l'animosité personnelle que par un juste sentiment de la valeur du poème. L'abbé de Marolles, qui avait un vieux ressentiment contre l'auteur, était l'âme de ces complots. Ce fut « ce petit fou de Linière[2] », envers qui Chapelain avait une fois manqué à sa politesse coutumière[3], qui

1. A Ferrari, 12 nov. 1668, II, 602.

2. Tall. des Réaux.

3. Selon le Bolæana, cité par Goujet (p. 381), Ch. aurait dit à Linière, qui était venu lui lire de ses vers : « M. le Chevalier, vous avez beaucoup d'esprit et de bonnes rentes : c'en est assez ; croyez-moi, ne faites pas de vers. » Selon Tallemant des Réaux (IV, 212) Linière ayant offert à Chapelain de le mener chez une dame avec laquelle il voulait faire connaissance, Chapelain s'y fit présenter par un autre, ne voulant pas peut-être être présenté de sa main.

décocha le premier trait. C'est l'épigramme souvent citée[1] :

On nous promet de Chapelain,
Ce rare et fameux écrivain,
Une merveilleuse Pucelle.
La cabale en dit force bien ;
Depuis vingt ans on parle d'elle,
Dans six mois on n'en dira rien.

Elle est jolie. Ce qui a pu consoler Chapelain, c'est que la prédiction ne s'en est pas réalisée. Linière redoubla ses coups. On lui prête d'autres épigrammes :

Par bonheur devant qu'on imprime...
Après une vie éclatante[2]...

Quand le livre fut enfin sorti des presses de Courbé, Montmaur le salua d'un distique cruel :

Illa Capellani dudum exspectata puella
Post tanta in lucem tempora prodit anus.

Linière s'empressa de traduire :

Nous attendions de Chapelain
Une pucelle
Jeune et belle ;
Vingt ans à la forger il perdit son latin
Et de sa main
Il sort enfin
Une vieille sempiternelle[3].

Ces traits acérés auraient pu faire beaucoup de mal à la *Pucelle :* Boileau n'emploiera par d'autres armes. Mais dans la conjuration, à côté de Linière, qui avait de l'esprit, il y avait des gens qui croyaient avoir de la science. Ils avaient résolu d'écraser Chapelain sous l'avalanche de leurs arguments érudits. Linière lui-même se laissa prendre à la contagion. Il publia sa *Lettre d'Eraste à Philis sur la Pucelle de Chapelain*[4]. Il y affectait un ton de

1. Guy Patin l'envoie à Spon le 16 nov. 1655.

2. *Les douze dern. ch. de la P.*, XXXI.

3. Ménage donne une autre traduction de ce distique sans l'attribuer à Linière :

Cette pucelle prétendue...

Ménagiana, éd. 1694, p. 35.

4. Paris, Chamhoudry, 1656, in-4°.

badinage dans le goût de Voiture ; il n'y ménageait pourtant pas les épithètes d'*âne*, de *chimérique* et d'*hypocondriaque*. Surtout il se lançait dans la critique des détails, ce qui donnait jour à une justification. Elle vint de Jean de Montigny, qui en juillet 1656[1] donna, chez Courbé, sans nom d'auteur, sa *Lettre à Eraste pour réponse à son libelle contre la Pucelle*[2]. Il se demande pourquoi Eraste a écrit son libelle, informe comme sa personne : c'est pour se donner la réputation d'*un bel esprit de profession* « qui est un animal privé de sens commun et au-dessous de qui il n'y a qu'un moine défroqué ». Il lui reproche ses attaques contre tant d'illustres personnages, les Conrart, les Sapho, les Gombaud, les Pellisson, les Ménage, les Costar, se moque de sa folle confiance en M[me] de la Suze, tourne en ridicule ses galanteries avec sa Philis et s'offre le facile plaisir de retourner ses épigrammes à la louange de la *Pucelle*. Puis après avoir discuté les critiques de détail, il se livre à une satire violente de son style, maladroite imitation de celui de Voiture, et de ses plaisanteries, quolibets dignes de la place Maubert ; qu'Eraste donc, aussi maladroit que méchant, se hâte de se guérir de la démangeaison incommode qu'il a de vouloir faire l'habile homme.

Linière voulut riposter. Mais Chapelain veillait. Il affectait de faire le philosophe ; pourtant son exaspération éclatait malgré lui[3]. Il dut s'efforcer de faire disparaître

1. La permission, signée Daubray, est datée du 7 juillet 1656.

2. Goujet attribue, sans trop oser affirmer, au même Montigny un sonnet contre Linière :

> La pucelle paroist plus belle qu'une aurore...
>
> (XVII, 381-382).

3. L'humble Loret dans sa *Muze historique* prit la défense du poète des Longueville, qu'il avait plusieurs fois comparé à Malherbe.

> Auprès des vers de la Pucelle,
> Qui sont d'une force immortelle,
> Que vous avez lus depuis peu,
> Les miens n'ont ni vigueur ni feu ;
> Je voudrois aucunement suivre
> L'auteur d'un si précieux livre ;
> Mais dans sa trop grande clairté
> Il ne sauroit être imité ;
> Il éblouit trop nos vizières.
> Le ciel parmi tant de lumières
> N'a qu'un soleil qui luise à plain ;
> La terre n'a qu'un Chapelain.
>
> Lettre du 5 fév. 1656, III, 155.

les exemplaires du premier opuscule, car l'ouvrage est devenu fort rare. Cette fois il prit mieux ses précautions. Le nouveau libelle d'Eraste était déjà sous presse « sur une permission qu'il avait extorquée au bailli du Palais[1] », quand Chapelain obtint du chancelier le retrait de la permission et la suppression de l'écrit. Séguier poussa la complaisance jusqu'à lui donner communication du manuscrit confisqué ; Chapelain put en envoyer la copie à Montigny, qui y était assez maltraité[2]. Entre temps ses amis d'Orange et d'Avignon avaient pris le même soin contre un libelle de d'Assouci qui, croyant Chapelain l'auteur de la réponse, voulait venir à la rescousse[3]. La querelle faisait grand tapage dans le monde des beaux esprits. Linière avait mordu trop de gens en renom. Il se voyait sur les bras « toute la docte Académie ». Le duc de Coislin, disait-on, atteint comme ses confrères, allait venger tout le monde d'un seul coup, et Montausier voulait qu'on bernât Linière au bout du cours[4]. Autre maladresse : Linière avait voulu faire entrer dans la lice la comtesse de la Suze[5] ; mais la comtesse était de « la cabale » et le lui fit bien voir[6]. Après la suppression de son second libelle, le

1. Lettre de Chapelain à Montigny, 25 janv. 1657. Goujet, XVII, 239.

2. Au même, 22 février et 29 avril 1657. *Ibid.*

3. Au même, 29 déc. 1656, *ibid.*

4. Tall. des Réaux.

5. Il lui écrivait en *avril 1656* :

« Je vous envoie ces épigrammes qui sont cause que les Conrarts et les Chapelains me craignent plus qu'ils ne m'ayment. Le Siècle m'est obligé d'avoir généreusement publié leurs défauts, et d'avoir dessillé les yeux de ceux qui les tenoient pour des oracles. Ce n'est pas qu'on ne vist leurs imperfections ; mais on n'osait pas les descouvrir et parler contre ces Tyrans. Je n'ay jamais mieux fait que de m'ériger en satyrique, et je suis ravy d'avoir abattu leur fierté insupportable. Il falloit que quelqu'un réprimast l'insolence et la vanité de la cabale. Le ciel m'a suscité pour estre son fléau et pour la pousser à bout. Qu'on ne s'imagine pas que je suis l'ennemi du genre humain. J'estime tout ce qui est estimable, et je me puis vanter de n'avoir pas le goust mauvais ; depuis trois ou quatre ans, avec vos charmes, j'admire vos divines Elégies, et vostre mérite m'obligera toujours d'estre, Madame, vostre très humble et très obéissant serviteur,

de Linière. »

Rec. Conrart, in-fol., t. XI, p. 281.

6. Mme de la Suze répondit :

« Puisque, Dieu mercy, je ne suis pas du temps passé et que le Siècle vous est obligé d'avoir dessillé les yeux de ceux qui tenoient pour des

prétendu Eraste, devenu plus raisonnable ou voulant le paraître [1], envoya à Mme de la Suze sa *Pénitence*, où M. Marcou n'a pas tort de voir plus d'ironie que de contrition [2] :

... Un puissant remord me dispose
A demander dévotement pardon
Au célèbre écrivain de la docte Pucelle,
Ce Socrate, ce bel esprit
Contre qui j'ay fait un libelle,
Pour quelque mot qu'il m'avoit dit [3].

oracles ces Tyrans dont vous avez abattu la fierté, il est juste que je prenne part à cette obligation. Et pour vous faire voir de quelle sorte elle me regarde, je vous avoüe que jusques icy, j'ay suivy l'opinion de ces pauvres abusez qu'on prendroit pour des gens assez judicieux à moins que de s'y connoistre comme vous, et que j'ay tousjours creu, avec eux, que M. Conrart savait beaucoup plus qu'on ne sauroit apprendre ; que les sonnets de M. Gombaud estoient incomparables ; et que l'admirable Sapho n'avoit pas tort d'estimer M. de Pellisson. Pour moy, j'ay trouvé tant d'esprit en tous ses discours, et je m'y suis tellement attachée, quand je l'ay entendu parler, que je n'ay jamais eu loysir d'observer son visage, et je ne pensois pas que les hommes se deussent piquer de beauté. Je vous diray encore, avec ma sincérité ordinaire, que je me tenois fort assurée que M. Ménage, que vous blasmez d'écrire en trois ou quatre langues qu'il n'entend pas, en savoit, pour le moins, une aussi bien qu'on la peust savoir. J'ay mesme creu, sur ce que plusieurs personnes m'en ont dit, qu'il n'ignoroit pas les autres. Et je n'ay pas douté que les écrits de M. Costar n'eussent, de mesme que ses Discours, toute la pureté, la douceur et la force nécessaires pour autoriser agréablement les choses. Voilà l'erreur dans laquelle j'ay vescu, avec beaucoup de gens plus habiles que moy, qui, comme vous dites, n'osoient témoigner le contraire, s'il est vray qu'ils le pensassent. Mais aujourd'hui que le Ciel vous a suscité pour estre le fléau de ces Messieurs, qui vous craignent plus qu'ils ne vous ayment, et que vous avez généreusement commencé à publier leurs défauts ; je ne doute pas que vos lumières n'éclairent les Esprits et ne détrompent beaucoup de personnes. Puis donc que la commission que vous avez receüe du Ciel pour leur faire la guerre vous oblige de les pousser à bout, je vous supplie de satisfaire la curiosité que j'ay de savoir combien ils ont encore de temps à vivre, et d'avoir la bonté de ne les pas faire languir. Au reste je vous desclare que si j'avois un peu meilleure opinion de mon esprit, je me pleindrois qu'après m'avoir tant assuré que vous estiez de mes « chers amis » comme vous faisiez profession d'estre des leurs, vous avez écrit contre eux et n'avez point écrit contre moy. Mais ce seroit trop pour mon mérite, et je me dois contenter de vos loüanges, pour lesquelles je vous rens tous les remerciements que je suis obligée de vous rendre, et vous supplie de me croire, Monsieur, vostre très humble servante,

Henriette de Coligny.

Rec. Conrart, ibid.

1. A Montigny, 22 fév., 29 avril 1657. Goujet, *l. c.*

2. *Pellisson.*

3. Bourgoin, *Valentin Conrart*, p. 347.

Il demandait, sur le même ton, pardon « au grand Gilles Ménage », aux Doralises, aux Saphos, à Conrart « ce fameux sécrétaire », à Costar, à Gombaud, en un mot à tous ceux et celles.

Tant autheurs masles et femelles,

qu'il avait offensés : tous gens qui n'attendaient ni ne voulaient satisfaction de lui[1]. Il finissait en demandant à la Comtesse qu'après avoir fait sa paix avec tous, elle consentît à le remettre bien avec elle. Martin Pinchesne lui répondit en vers, au nom de la Comtesse, que pour cela il lui fallait d'abord bien se remettre « avec lui-même[2] ».

Cependant Marolles avait suscité contre la *Pucelle* un censeur qu'il pouvait croire autrement redoutable[3] : Jules Pilet de la Mesnardière, de l'Académie Française, lecteur du roi et auteur d'une *Poétique*, laissée inachevée à la mort de Richelieu. La Mesnardière avait loué publiquement la *Pucelle*[4], mais s'il avait eu vent des propos que Chapelain avait tenus sur son compte, il ne dut pas être bien difficile de l'amener à brûler ce qu'il avait adoré. Marolles s'y employa et se fit même le correcteur de ses épreuves[5]. Le factum fut vite expédié, puisqu'il est daté du 13 janvier, l'extrait du privilège du 26 et l'enregistrement du 28 février 1656. Il parut chez Antoine de Sommaville[6] : *Lettre du Sr du Rivage, contenant quelques observations sur le Poème Epique et sur le Poème de la Pucelle*. La Mesnardière ne s'en avouait pas l'auteur, mais ses plaintes contre Chapelain, et quelques autres choses encore

1. Chapelain à Montigny, *l. c.*

2. Bourgoin, *l. c.*

3. Les ennemis de Chapelain essayèrent-ils de lui attirer une affaire avec l'*Index ?* Cela se pourrait car nous voyons dans le *Catal.* de sa Biblioth. qu'il avait composé une *Explication et soumission* sur trois vers de son poème.

4. Dans le *discours liminaire* de sa *Poétique*.

5. A Huet, 18 février 1662, II, 206.

6. Le chancelier Séguier se crut obligé de faire des excuses à Chapelain, à l'Académie, en disant qu'il avait signé ce privilège par surprise (Tall. des Réaux).

firent connaître qu'il était le sieur du Rivage. L'ouvrage est digne de son auteur : ce n'est pas l'explosion de colère d'un homme trompé dans son attente, furieux de voir ses illusions détruites et ses pronostics déshonorés. Incapable de voir la véritable nullité du poème, il fait appel à son érudition pour l'accabler sous le poids des règles et des modèles, et ses critiques misérables confirment le jugement de Chapelain, qu'il manquait de cervelle.

C'est à une dame, comme Eraste, qu'il adresse ses observations : ce sont galanteries coutumières aux pédants de ce temps-là. Il avait toujours estimé que Chapelain aurait de la peine à se tirer à son honneur du sujet qu'il avait choisi ; le poème a confirmé ses prévisions. La fable lui en paraît défectueuse en sa principale partie : honteusement chassée, faite prisonnière et près d'être conduite au supplice quand finit le XII[e] chant, quel rôle la Pucelle pourra-t-elle jouer dans les autres ? Puis quel est le héros de ce poème, où Dunois et la Pucelle semblent se disputer la première place ? Après une longue digression pour mettre le lecteur en garde contre la Préface de Chapelain, dont il proclame la force, mais conteste les principales idées, du Rivage revient à la conduite du poème : il lui fait trois principaux griefs, — à savoir : que l'ingratitude du roi est d'une rare invraisemblance, que l'absence de magie est sinon une faute, au moins une nouveauté sans exemple et que l'emploi des Anges, des Démons et de diverses allégories n'y est pas toujours judicieux — ; et une foule d'autres petits, comme d'avoir fait Marie trop constante, Charles inutilement lâche, le site de Chantoceaux tout à fait fantaisiste, etc... Quant au style, il y a dans la *Pucelle* nombre d'endroits « admirablement beaux » : l'ouverture du sujet, la description du paysage de Paris et quelque chose de la galerie de Fontainebleau ; mais en plusieurs autres lieux les méchants vers, la diction et les phrases antiques, impures et vicieuses, les épithètes souvent inutiles, les transpositions insupportables, la dureté, la contrainte, le mauvais ton et le tour désagréable des vers, bon nombre de métaphores impropres ou de termes discutables choquent étrangement l'oreille. Au lieu de faire valoir d'avance son poème par de pom-

peuses lectures, Chapelain eût mieux fait de le corriger et de prendre, comme pour sa belle ode à Richelieu, les avis de l'Académie. Quelque estime qu'il ait pour l'homme d'honneur dont se double l'auteur, du Rivage est donc obligé de conclure que le poète a souvent péché contre les règles de l'épopée.

Cette fois Chapelain vint lui-même au secours de son œuvre. Mais il avait tout intérêt, en courant la chance d'une intervention vigoureuse, à ne pas se départir de son attitude de souverain mépris : il fit comme ses censeurs, il se cacha. Le *Catalogue* de sa Bibliothèque cite parmi ses œuvres une *Réponse du Sr de Châteaugaillard ou de la Montagne au Sr du Rivage où sont* [*examinées ?*] *ses observations sur le poème de la Pucelle*. D'autre part, le mss. de la Bib. nat. f. fr. 15 005 est formé pour sa seconde partie d'une *Réponse du Sr de la Montagne au Sr du Rivage où ses observations sont examinées sur le poème de la Pucelle*. Enfin le mss. de la Bib. nat. f. fr. 13069 contient une *Lettre de Chapelain à M. de la Mesnardière*. Cette lettre se retrouve dans le *Recueil Conrart*, in-folio t. IX ; elle n'y est pas attribuée à Chapelain ; elle est intitulée : *Lettre de M. l'abbé de ... à M. de la Mesnardière sur ses poésies*[1]. Le titre ayant été rogné à la reliure il est impossible de rétablir le nom qui manque et qui n'était certainement ni la Montagne, ni Chateaugaillard ; les deux textes sont identiques, sauf pour l'orthographe, plus moderne dans le recueil Conrart.

Il faut écarter tout d'abord l'hypothèse de M. Tamizey de Larroque que la lettre du 13069 serait l'ouvrage mentionné au Catalogue : cette lettre n'est ni une réponse à du Rivage ni une apologie de *la Pucelle*. M. Bourgoin a cru[2] que la réponse du 15005 pourrait être de l'abbé de Montigny, qui avait déjà écrit contre Linière. Ce qui semble appuyer cette hypothèse c'est que Chapelain dans la préface des douze derniers chants de la Pucelle[3] désavoue les

1. Ce titre n'est lui-même qu'une correction antérieure à la reliure. Le titre primitif devait être : *Lettre de M. l'abbé de... à M. de... sur les poésies de M. de la Mesnardière*.

2. *Valentin Conrart*, p. 153,

3. P. LXXXII.

réponses qu'on lui attribue ; en outre, dans le 15005, la Montagne raconte que Chapelain, lorsqu'on lui parla du libelle de du Rivage, s'étant enquis si ses mœurs et sa probité y étaient attaquées, sur la réponse que du Rivage n'avait blâmé que son esprit et avait même donné des éloges à ses mœurs, refusa obstinément de se défendre ; il aurait même prié ses amis de ne pas répondre et de la Montagne ne cacherait son nom que pour éviter les reproches de sa désobéissance. Mais le désaveu de la préface est contredit par la présence dans la Bibliothèque de Chapelain d'une réponse qui lui est nommément attribuée. Quant aux affirmations du Sr de la Montagne, quelle confiance leur accorder, quand il reproduit si exactement les idées et même les conversations de Chapelain que M. Bourgoin est obligé d'admettre que Chapelain a au moins revu son ouvrage ? Il est beaucoup plus simple d'admettre tout de suite qu'il en est l'auteur : alors s'expliquent des faits sans cela extraordinaires : la ressemblance du titre du Catalogue avec celui du 15005, la disparition complète de l'apologie de Chapelain, dont on ne trouve aucune trace en dehors du Catalogue, la place qu'occupe dans le 15005 la réponse de la Montagne entre deux œuvres de Chapelain, enfin les remarques de Conrart sur une rédaction primitive de cette réponse. Ces remarques nous sont parvenues en huit pages manuscrites à la suite d'un exemplaire imprimé de la *Lettre du Sr du Rivage* que possède la Bib. nat.[1]. Elles portent au dos : *Remarques de M. Conrart sur la réponse de M. Chapelain à la lettre imprimée du Sr du Rivage*. Ce titre ne laisserait aucun doute sur la part de Chapelain dans cet ouvrage ; mais comme il n'est pas de la même main que les notes, M. Bourgoin a cru pouvoir passer outre. Pour nous l'existence même de ces notes nous paraît une preuve suffisante : autant il est vraisemblable que Chapelain ait consulté son confident ordinaire, autant il l'est peu que Montigny ou un autre, après avoir eu Chapelain pour guide, soit encore allé chercher les avis de Conrart. Celui-ci blâmait dans le texte qu'il avait sous les yeux des injures, des railleries familières, des façons de parler pro-

1. Imprimés Y 97 A.

verbiales, qui n'ont pas complètement disparu de la rédaction définitive [1] : ce sont traits assez communs dans la prose de Chapelain. Nous concluons donc que la *Réponse du Sr de la Montagne* du 15005 est de Chapelain et est l'œuvre signalée au Catalogue de ses livres.

C'est un long factum de 173 pages. Le préambule ne manque pas d'une certaine verve familière ; on y entend comme un écho des conversations qui se tinrent cette année-là chez la marquise de Montausier ou dans le cabinet de la rue Salle-au-Comte, où Chapelain aimait à opposer au zèle indigné de ses amis une hautaine mais feinte impassibilité. Dans le corps de la réponse il passe de sourds grondements de colère : du Rivage y est au moins une fois traité de « bête brute ». L'auteur y reprend pas à pas ses critiques : dans cette bataille à coups de théories, de citations et d'exemples Chapelain avait l'avantage. On nous permettra de ne pas le suivre dans sa lourde et pédante discussion : il importe assez peu de connaître les magnifiques éloges qu'à la manière de Cicéron il se donne par la bouche d'autrui, ou de savoir si du Rivage a vraiment confondu l'ange de l'amour avec l'ange de la guerre, si la Terreur est ou non une divinité hésiodique, ou si pendant le siège de Paris, Marie descend d'un balcon un peu plus vite que ne le voudrait la vraisemblance. Quant aux quelques idées générales qui apparaissent — rarae nantes — au milieu de tout ce fatras, nous les avons presque toutes rencontrées déjà, soit dans la préface du Poème, soit dans les ouvrages antérieurs de Chapelain. La question de la magie mérite cependant d'être signalée, tant parce que l'auteur prétend y reproduire les paroles mêmes de Chapelain que parce qu'elle explique un point que celui-ci avait volontairement négligé dans sa préface. Chapelain n'exclut pas tout à fait la magie de l'épopée : elle peut même, employée avec mesure, y faire un ornement, et s'il n'y a pas recouru ce n'est que parce qu'il a voulu faire son poème « avec la fleur de l'art et dans une exquise vraisemblance ». Elle n'est pourtant pas invrai-

1. On y voit que du Rivage « ne boit que de l'eau trouble puisée dans les égouts du Parnasse » et que les Muses ne le souffrent que « dans leur basse-cour ».

semblable en soi, puisqu'il y a des gens qui y croient; mais il est insupportable d'en faire le principal ressort dans un sujet sérieux comme le rétablissement d'un empire ou la conquête d'une couronne, qu'il ne faut appuyer que sur les mœurs reçues, sur la politique solide, sur la religion établie et sur le vrai art de la guerre. Relevons aussi qu'à propos des reproches que du Rivage a faits à son style et à ses vers, Chapelain revendique pour les grands écrivains le droit d'autoriser des façons de parler nouvelles, et qu'il exprime encore une fois ici cette idée qui lui est chère, que la versification est la moindre partie de la poésie et qu'il a porté le fort de son travail « dans le dessein et dans l'ordre des parties, comme les seules choses en quoy il estime que le poète mérite le nom de Poète ».

La *Réponse au Sr du Rivage* ne fut pas imprimée. Quand elle eut circulé parmi les doctes, Chapelain estima qu'elle avait produit son effet et qu'il n'y aurait que des inconvénients à éterniser la querelle. La *Lettre à M. de La Mesnardière* eut le même sort. Malgré le *recueil Conrart* qui n'en désigne pas l'auteur, et malgré l'éloge court, mais pompeux, qu'elle contient de Chapelain, nous n'avons aucune raison de douter de l'attribution que lui en fait le mss. 13069 [1]. L'auteur y prend une vigoureuse offensive, et, avec une ironie un peu lourde, mais qui n'est pas sans puissance, s'amuse à accabler le malheureux La Mesnardière sous l'avalanche de ses bévues : ses titres, les plus ridicules de ses vers, ses contre-sens, ses erreurs d'interprétation, ses métaphores et même sa gloriole académique, tout y est raillé sans pitié; et, comme le personnage avait plus d'abondance et de vanité que de bon sens, la matière était riche. Cet ouvrage n'est pas seulement un témoin de plus de l'âpreté des combats littéraires. Il nous montre Chapelain, qui dans les *Sentimens* avait fait un effort méritoire pour élever la critique à la sérénité d'une discussion impersonnelle, tombé, quand il s'est agi de lui-même, dans ces habitudes de dénigrement qu'il repro-

1. Remarquons cependant que le titre *Lettre de Chapelain à M. de la Mesnardière* y est d'une autre main que le texte.

chait aux autres. On y trouve aussi la confirmation de ce que certaines de ses letires nous ont déjà fait deviner : qu'il y avait dans ce grave personnage une âme singulièrement sensible à la critique et prompte à la riposte, derrière ce froid critique et ce poète ridicule un satirique à l'esprit mordant.

Cependant la guerre languissait. Un procès des libraires Sommaville et Courbé [1] sur le libelle de du Rivage se termina à l'avantage de Courbé [2]. Le *recueil de Sercy* qui avait dans sa IIIe partie (1656) donné en l'honneur de Chapelain un assez plat madrigal [3] et une *Imprécation contre ceux qui parlent mal de la Pucelle*, si libre de langage qu'il est impossible de la citer [4], contenait en 1658, dans sa IVe partie, des pièces pour et contre : une assez gauche

1. Tall. des Réaux.

2. Furetière. *Nouvelle Allégorique*, éd. de 1659, p. 155 : « Il se trouva un avanturier inconnu qui ne leva jamais la visière de son armet : qui de gayeté de cœur vint faire un défi au grand *Chapelain*, prétendant qu'il avoit maltraité une *Pucelle* de grand mérite. Mais comme sa plainte étoit mal fondée, il eut le déplaisir de voir que son ennemi le méprisa à tel point qu'il ne voulut pas entrer en lice avec luy : de sorte que le combat se fit seulement entre leurs escuyers qui portaient leurs armes, où le Ciel équitable fit que la victoire demeura au bon parti, car Augustin Courbé désarçonna Antoine de Sommaville, qui soutenoit celui de l'inconnu, et il le dépouilla de ses armes, qui lui furent adjugées. »

[(a) *En marge :* C'est un livre qui fut fait par un inconnu sous le nom de Du Rivage, pour lequel il y a eu procez entre Courbé et Sommaville, libraires, que Sommaville a perdu.]

3. La Pucelle est l'objet de mes amours ;
Il n'est point sur Parnasse une fille mieux faite,
Et cette beauté parfaitte
Sur les autres beautés l'emportera tousjours,
Si son père, un de ces jours,
Ne lui fait une cadette.
Signé ; I. D. S. (p. 311).

4. Puisse l'esprit malicieux..., p. 330. Il convient de dire que c'étaient les adversaires de la *Pucelle* qui avaient commencé à prendre ce ton, comme on le voit par une épigramme citée dans le *Ménagiana* (p. 36) : « Lorsqu'un prince en secret honorait la Pucelle... » On trouve les mêmes allusions à double sens sur la Pucelle qui se vend à tout le monde pour fort peu d'argent, dans une lettre assez curieuse de M. Belin à Mme Brisson conservée par Conrart, in-fol., t. XI, p. 405. Lettre d'ailleurs entièrement favorable à Chapelain. L'auteur y préjuge que sa correspondante ne trouvera pas dans le poème partout le même agrément, mais que l'excellent paiera pour le médiocre. Il fait valoir ensuite que la grandeur de l'entreprise excuse qu'elle ne soit pas achevée dans un souverain degré de perfection et finit en demandant pardon à Chapelain et à la Pucelle d'avoir eu l'air de croire qu'ils pourraient avoir beso de ses louanges.

imitation de l'épigramme de Linière, signée *Le Vavasseur*[1] et un sonnet aux Anglais, sans signature[2]. Malgré les Marolles, les Linière et les Mesnardière, la *Pucelle* semblait triompher. Le P. Mambrun la louait magnifiquement dans la préface de son *Constantin*[3] (1658) ; le public continuait à l'admirer tout en bàillant dessus et Saint-Pavin résumait assez bien l'impression générale, dans son sonnet connu, paru la même année dans le recueil des *Poésies Choisies*[4]. En même temps la *Nouvelle Allé-*

1.
Chappelain, ta docte Pucelle
Aujourd'hui nous fait assez voir
Qu'on doit honnorer ton sçavoir
Par une louange éternelle ;
Toutesfois je veux avoüer
Ce que tout le monde révère ;
C'est agir inutilement
D'avoir été vingt ans à faire
Ce qu'on défait en un moment. p. 99.

2.
Vous de qui les efforts firent trembler la France,
Et qui mirent nos lys dans les derniers abois,
Horreur de l'Univers, parricides Anglois,
Nous ne redoutons pas votre fière arrogance.

Estouffez désormais la brutale vaillance
Qui vous fist attaquer le trosne de nos rois ;
Celle qui vous chassa par les fameux exploits
Du docte Chapelain a repris la naissance.

Sans doute elle revit, et malgré vos efforts,
Cet homme tout divin la retire des morts
Pour reprendre aujourd'hui soin de nostre couronne.

Anglois, contemplez-là dans cet œuvre parfait
Afin qu'en apprenant ce que son bras a fait
Vous conserviez la paix que la France vous donne. (p. 98).

3. *Constantinus, Sive Idolatria Debellata, authore Petro Mambruno e Soc. Jesu. Lutetiae Parisiorum, ex officina Dion. Béchet et Lud. Billaine*, 1658, in-4°. Mambrun énumère les poètes épiques dont le talent et le succès sont pour lui une concurrence redoutable et cite, après Scudéry et Desmarets : « nec non Capellani in omni genere doctrinae eruditio summa, et accuratum in expendendis rerum atque sententiarum momentis judicium cum suavitate eximia carminis et aequabili dictionis majestate, de quo neque pro illius meritis atque dignitate, neque pro mea in illum amicitia atque observantia, satis multa dixisse videbor. »

4.
Je vous diray sincèrement
Mon sentiment sur la Pucelle.
L'art et la grâce naturelle
S'y rencontrent esgalement.

Elle s'applique fortement,
Ne dit jamais de bagatelles,
Et sa conduite y paroist telle
Qu'on peut la louer hautement.

Elle est superbe et bien parée,
Sa beauté sera de durée,
Son éclat nous peut éblouïr.

Mais enfin bien qu'elle soit belle,
L'on ira rarement chez elle
Quand on voudra se resjouïr.

Sercy, IVe partie. Figure aux œuvres de Saint-Pavin dans le *Recueil des plus belles pièces de Barbin*, t. IV, p. 378.

gorie[1] de Furetière semblait consacrer la victoire de Chapelain « grand podestat des terres épiques ». Il y avait bien de l'ironie dans les éloges donnés aux troupes du podestat « levées fort lentement et à grands frais, mais en récompense si lestes, si jolies, et si vigoureuses qu'on ne devoit point regretter ni le temps, ni l'argent », mais on y sacrifiait l'*Alaric* et le *Clovis* à *la Pucelle* et Chapelain ne pouvait que se louer de ce qu'on disait de son mépris pour cet « avanturier inconnu » qui lui avait lancé un injuste défi.

Vers le même temps il eut une alerte assez vive. Le 29 janvier 1659 il écrivait à Ménage[2] :

« Je vous renvoie le *Specimen Criticum in Virginem Aurelianensem*, après l'avoir couru d'un bout à l'autre. Ces sortes [de satires], comme vous sçavés, ne peuvent jamais guère plaire à ceux contre qui elles sont faittes. Celle-cy néantmoins estant bien escritte et son autheur m'ayant paru non seulement élégant dans le style, mais profond dans l'érudition et, sinon juste dans les jugemens, au moins adroit à les faire souffrir sans grande amertume, agréable par conséquent dans les choses mesmes où il n'a pas raison, la lecture m'en a presque autant plu qu'elle m'a choqué, et d'ailleurs, je lui suis obligé de ses louanges. »

Il attribuait alors le *Specimen* au père Vavasseur, à tort, ainsi qu'il le reconnut quelques semaines plus tard [3]. L'attaque, par sa modération, et par la science de son auteur, lui semblait redoutable. Pour l'esquiver il déploya toutes les ressources de sa diplomatie. Cette lettre à Ménage est un petit chef-d'œuvre, justement loué par M. Fabre[4] : avec quelle feinte bonhomie il y avoue, sans pourtant s'humilier, que le coup lui serait sensible ! quelle fierté à faire sonner son mérite et sa gloire, quel art subtil à doser le blâme et la louange, à caresser d'une main légère où parfois la griffe se fait sentir, à chercher à obtenir sans rien demander ! Cette diplomatie fut récompensée. L'auteur, qui peut-être n'avait jamais destiné son examen

1. Paris, Guillaume de Luynes, 1658, in-12, rééd. en 1659.

2. II, 13.

3. 17 fév. 1659, II, 17.

4. *Enn. de Ch.*, p. 90.

qu'à un petit nombre d'amis, le garda manuscrit. Il est aujourd'hui, incomplet, à la bibliothèque Sainte-Geneviève (2461 suppl. Yl, in-4° 765). Le titre, de deux écritures, est libellé : *Francisci Bouderii de Bellière* | SPECIMEN CRITICUM | IN VIRGINEM AURELIANENSEM | *ad Petrum Lalemantium*. Une bande collée sur le fol. 1, qui précède le titre, porte quelques indications bibliographiques, où l'on voit que le nom de l'auteur et celui du destinataire ont été ajoutés par le père Lalement lui-même, chancelier de Sainte-Geneviève et de l'Université.

L'ouvrage est d'une grande courtoisie. Pour le fond, il est ce qu'on peut attendre d'un érudit de ce temps-là, plus riche de connaissances acquises chez les théoriciens de l'Italie que de goût véritable. Il devait comprendre deux parties, une discussion des théories de la préface de Chapelain et un examen du poème. Dans la première partie on retrouve les arguments que nous avons déjà vus et que tous ces érudits s'entrerenvoyaient à la tête avec une inlassable patience. Il y est copieusement démontré, par des arguments littéraires, historiques et même physiologiques, qu'une femme ne peut être un héros d'épopée ; puis viennent l'inévitable morceau sur la magie, une théorie du style épique où l'auteur reproche à Chapelain d'avoir rendu le sien trop dur et trop sévère, enfin une théorie de l'imitation, moins rigoureuse que celle de Chapelain. De la seconde partie il ne reste que les premières pages ; elles traitent de la constitution du poème : la *Pucelle* étant inachevée on ne peut se prononcer d'une manière générale, mais on peut juger l'invention et la disposition des parties publiées par rapport à l'ensemble de ce qui est déjà publié. L'invention de Chapelain est maigre : elle se réduit aux amours d'Agnès et de Marie, fort au-dessous des amours de Didon ; au récit de Roger, où il est à regretter que le narrateur n'ait pas pris part aux événements qu'il raconte ; à la prédiction « un des plus jolis passages du poème », mais où Chapelain a trop luxueusement exposé le détail ; enfin à la description du ciel où il a eu le tort de tenter une chose impossible. Ici s'arrête le manuscrit. Ce que nous en connaissons ne nous fait pas regretter outre mesure de n'en pas avoir davantage.

La querelle de la *Pucelle* était finie. Un sonnet *A la Pucelle* en l'honneur de Chapelain publié dans la cinquième partie du *recueil de Sercy* (1660)[1] en parut comme un écho lointain[2]. Mais hélas ! Chapelain n'en devait pas pour cela connaître la tranquillité. Quelques semaines à peine après qu'il avait retourné à Ménage le *Specimen criticum*, une brouille survenait entre eux, qui allait lui mettre sur les bras pendant douze ans un ennemi acharné et mordant. Bientôt on commençait à parler d'un jeune audacieux, le propre frère de ce Gilles Boileau pour lequel Chapelain venait de rompre avec quelques-uns de ses plus chers amis, un satirique, dont la verve bourgeoise et un peu terre à terre, mais pleine de vigueur et de bon sens, ne ménageait rien ni personne. Marolles, encouragé, faisait en 1662 un retour offensif[3]. Vers le même temps, la faveur de Colbert, en donnant à Chapelain la puissance, allait mettre à ses trousses la foule des mécontents. La querelle de la *Pucelle* était finie, mais la guerre commençait contre Chapelain, et ce n'était pas seulement son poème, c'était toute son œuvre, son autorité et même sa personne, qui allaient être livrées en risée au public.

*
* *

Pendant qu'à Paris la *Pucelle* soulevait les débats que nous venons de raconter, un prêtre d'Albi que Chapelain ne connaissait même pas de nom[4], Antoine Paulet, avait dans le silence de sa province entrepris de son propre mouvement de la traduire. En vérité, il fallait que le pauvre

1. Page 353. Sonnet fort plat et d'une exagération ridicule. On y dit à la Pucelle en parlant de la France, qu'en lui donnant Chapelain pour chanter ses exploits :

Elle a plus fait pour toy que tu n'as fait pour elle.

2. Il faudrait ajouter une épigramme de *Tanneguy Le Febvre*, dont Chapelain le remerciait le 12 janvier 1661 (N. a fr. 1887, fol. 158) : « Que vous dirais-je de la bellissime épigramme dont vous avés couronné la Pucelle, sinon qu'elle et moy vous en serons à jamais redevables, puisque nous ne serons jamais assez riches pour vous la bien payer. » — Encore un sonnet du Jésuite *Taillar*, que Chapelain, comme il convenait, couvre d'éloges le 25 avril 1662, II, 27.

3. Dans son *Traité du Poème Epique pour l'intelligence de l'Enéide*, 1662.

4. A M. de la Vau-Fossard, 21 fév. 1659, II, 21.

Paulet eût un furieux goût pour la versification latine et qu'il fût bien en peine d'occuper les loisirs que lui laissait son service de « prêtre hebdomadier en l'église cathédrale d'Albi » ! Son travail allait vite. Au début de 1659, Chapelain en avait déjà les six premiers livres ; à la fin de la même année, il avait reçu le septième et le huitième[1], l'année suivante le neuvième[2], en 1661 le onzième[3]. L'intrépide traducteur se déclarait prêt à entamer pareillement la seconde partie[4]. Chapelain exultait et couvrait de fleurs un « ouvrage immortel » qui devait « contribuer à l'immortalité de son prototype[5] ». Hélas ! Boileau y devait contribuer davantage. Au bon prêtre, Chapelain appliquait le *Pauci quos aequus amavit Jupiter* ; avec Heinsius et Bernier il était moins enthousiaste :

« Le traducteur de la *Pucelle* fluit luculentus, très soutenu et très poétique en beaucoup d'endroits, très bas et très prosaïque dans d'autres[6]. »

Il avait regretté que Paulet dans les premiers livres se fût imposé de rendre servilement vers pour vers[7] ; en revanche il trouvait que dans les autres il se laissait aller « à une extension de stile qui rend bien les sentimens plus clairs, mais qui, en récompense les délaye et les énerve[8] » ; il regrettait que Paulet n'eût en ses quartiers personne de qui il pût prendre les avis sur ses vers[9], et il l'exhortait à revoir *sedata mente* son travail[10]. Paulet n'y semblant guère disposé, il l'en faisait presser discrètement par Messieurs de Medon, conseiller au présidial de Toulouse[11], et de Héricourt, procureur général de la com-

1. A. Paulet, 21 sept. 1659-30 nov. 1659, II, 55, 67.
2. Au même, 25 déc. 1660, II, 117.
3. A Bernier, 13 nov. 1661, II, 166.
4. A Paulet, 25 nov. 1661, N. a. fr., 1887, fol. 246.
5. Au même, 25 nov. 1659, N. a. fr., 1887, fol. 54 v°.
6. A Heinsius, 9 déc. 1661, 2 fév. 1662, II, 179, 196.
7. A Paulet, 25 nov. 1661.
8. Au même, 17 août 1669, N. a. fr., 1889, fol. 90 v°.
9. A Medon, 13 nov. 1670, II, 707.
10. 17 août 1669.
11. 20 mai 1662, II, 234.

mission de réformation des eaux et forêts de Languedoc [1]. Pour lui en donner le goût, il l'invitait à relire « cette belle tirade qu'a faite Vida de la correction, sur la fin du IIIe de sa poétique [2] » ; il lui offrait ses conseils, l'exhortait à s'échauffer, avant de se mettre au travail, par la lecture des grands épiques latins, Virgile, Valère-Flaque, Sannazar, Vida, Buchanan [3]. Il ne croyait pas que la traduction de Paulet s'imprimerait, à cause de l'aversion des libraires pour les ouvrages latins, dont le débit ne leur était guère profitable [4]. Mais voilà qu'en 1669, M. de Medon, qui jugeait peut-être que l'heure était venue pour le traducteur de tirer gloire et profit de son travail, le décida à le publier [5]. Chapelain craignit-il que la Pucelle latine ne fît tort à la Pucelle française ? L'insistance avec laquelle il presse Paulet d'améliorer son œuvre ne permet guère de supposer cette crainte misérable. Toujours est-il qu'il montra peu d'enthousiasme pour cette publication. En vue de l'impression, Paulet s'était enfin décidé à entreprendre ces retouches qu'on lui demandait depuis si longtemps : Chapelain charge Medon de l'en remercier, mais il ne veut pas qu'on le presse [6]. Cette revision, d'ailleurs ne le satisfait pas encore [7], il demande « une troisième repassade [8] ». Plus tard il chargera Héricourt de déconseiller l'impression, parce que le « beau génie » de Paulet pourrait « ne rencontrer pas l'approbation dont il est digne ». En même temps il regrettera que d'insignes pertes en son bien ne lui permettent pas de témoigner sa reconnaissance autrement qu'en paroles [9]. Paulet et ses conseillers durent comprendre qu'il n'était pas disposé à contribuer aux frais de l'édition.

Dans la même lettre nous voyons que le doyen du Pré-

1. 14 mai 1672, II, 779.
2. A Paulet, 19 août 1662, II, 254.
3. Au même, 19 août 1662, 17 août 1669.
4. A Conringius, 16 juin 1666, II, 463.
5. A Heinsius, 23 oct. 1669, II, 664.
6. 1er avril 1670, II, 679.
7. A Medon, 13 nov. 1670, II, 707.
8. A Paulet, m. d.
9. 14 mai 1672, II, 779.

sidial de Toulouse, M. de Montaigu, avait eu, à son insu comme à l'insu de Paulet, la pensée de « se divertir » sur le même sujet. Austère divertissement, à coup sûr, que le doyen poussa jusqu'au troisième chant. Son courage méritait bien les remerciements élogieux que lui prodiguait Chapelain [1]. Ces essais, connus dans un petit cercle d'habiles, redonnaient un peu de lustre à la *Pucelle* si cruellement maltraitée ailleurs. Chapelain en était glorieux ; il en parlait magnifiquement aux amis restés fidèles à son œuvre [2], et rappelait complaisamment que du Bartas, un siècle avant lui, avait eu le même destin, pour marque de son grand prix, d'avoir de son vivant deux versions latines de la *Semaine* [3].

De son côté Chapelain poursuivait son œuvre avec un courage et une persévérance dignes d'une meilleure cause. Les douze premiers livres à peine publiés, dans la première chaleur de la querelle, il s'était vaillamment remis à l'ouvrage et avait entamé les douze autres. Ses défenseurs et lui-même affirmaient que l'achèvement de son poème serait sa seule réponse — et réponse triomphante — aux critiques dont on l'abreuvait. L'œuvre avança d'abord rapidement. Au commencement de 1659 il en avait presque six livres d'achevés et, s'il continuait de ce train, il prévoyait la fin de son travail dans un délai de trois ou quatre ans [4], cinq au plus [5]. Mais la maladie, le soin de ses intérêts domestiques, les travaux qui lui vinrent du dehors, et principalement de Colbert, le retardèrent d'année en année. Le temps a beau marcher, la vieillesse le conduire à

1. 4 août 1672, II, 784.

2. A l'abbé Gayet, 4 août 1673, II, 828.

3. A Paulet, 15 sept. 1672, II, 789. Chapelain avait dans sa bibliothèque la traduction latine de Paulet (Catal. : liste des poésies du Sr Chapelain, fol. 143). M. Rathery en étudiant ce catalogue met en note : « *Puella, sive Gallia liberata ex Gallico poemate clarissimi viri domini Capelani, interprete Aut. Pauleto Albiensi*. Catal. de la librairie Poitier, 1863, in-8°, n° 1496. Ce mss. autographe paraît être celui qui est signalé dans cet inventaire ». Chapelain avait aussi la traduction latine du premier livre de M. de Montaigu.

4. A Ménage, 28 janvier 1659, II, 13 ; au père de Bussières, 18 fév. 1659, II, 19.

5. A Spanheim, 6 avril 1659, II, 30.

grands pas vers la mort, comme si le but s'éloignait à mesure qu'il avance, c'est toujours pour la même échéance de deux ou trois ans qu'il promet l'achèvement de son œuvre. La *Pucelle* « allait son train » pourtant [1] et la correspondance de Chapelain nous en fait suivre chant par chant[2] le lent progrès. Une seule crainte le tient pour sa « chère entreprise » : d'être surpris par la mort avant d'en avoir assuré l'achèvement. En 1661, à une époque où il pouvait croire sa *Pucelle* sortie victorieuse du combat, on n'est pas surpris de l'entendre affirmer qu'il n'y aura que la mort qui puisse l'empêcher d'y mettre l'accomplissement [3]. Mais les premiers coups de Boileau ne lui causent pas le moindre découragement. Le 15 novembre 1663, il déclare que, si le Ciel lui accorde quelques années de vie pour finir son travail, il se tiendra « le plus heureux des hommes », quand ces années seraient mêlées des maux qui accompagnent la vieillesse [5]. L'orage a beau redoubler, ses lettres continuent d'exprimer la même confiante résolution. En 1667, Sainte-Beuve [6] s'étonne du ton gaillard et de la belle humeur qu'il met à remercier Godeau de ses paroles flatteuses pour la *Pucelle* . Il pratiquait ce qu'il conseillait à un de ses amis de « continuer sa carrière dans les nues, comme la lune, et de laisser en bas aboyer les pédans [7] ». Les traits si gaillardement décochés de ce qu'il appelle injustement « la canaille poétique » lui arrachaient des cris de

1. A M. de Brieux, 24 janv. 1660, II, 77.

2. En octobre 1660, Chapelain travaille au 8e livre (A Spanheim, 25 oct. 1660, II, 104) ; en octobre 1661 (A Godeau, 7 oct., II, 157) au 9e qui s'achève en juillet 1662 (A Spanheim, 22 juillet, II, 242) ; le 4 avril 1664 (A M. de Fermat, II, 356) il est assez avant dans le 10e qu'il finit en juin de la même année (A Heinsius, 27 juin 1664, II, 363) ; en 1666, il travaille au 11e (Au P. de Bussières, 16 mai 1666, II, 456) ; le 23 juillet 1667 il annonçait à Isaac Gruterus qu'il en était au 12e livre (II, 520) ; le 12 nov. (A Graziani, II, 602) il prévoyait qu'il le finirait dans trois mois, mais le 30 mai 1669 (A Godeau, II, 650) *la Pucelle* touchait seulement au bout de sa carrière sans y être tout à fait parvenue. C'est en 1670 seulement (A Godeau, 28 sept., II, 701) que nous voyons Chapelain enfin occupé à ce travail de revision qu'il avait remis après l'achèvement du poème.

3. A Heinsius, 17 mars 1661, II, 123.

4. Au même, II, 335.

5. *Port-Royal*, III, 270, note.

6. 14 avril 1667, II, 508.

7. A Vossius, 24 sept. 1666, II, 489.

colère, mais ne troublaient pas sa confiance : très sincèrement ces pasquinades lui semblaient une espèce de louange, « car la foudre ne tombe pas sur les choses basses [1] », et il ne pouvait s'imaginer que la folle présomption des faiseurs de libelles pût l'emporter sur le jugement général [2]. Un bon traité, copieusement bourré de considérations érudites, bien farci d'exemples et de citations d'Aristote, lui eût paru plus dangereux. L'autorité qu'il conservait dans les groupes officiels contribuait à lui faire illusion. La *Pucelle* trouvait encore des lecteurs : en 1664 on en faisait une nouvelle édition ; elle avait des admirateurs dans les pays les plus reculés, et ce n'étaient pas les premiers venus : la reine de Pologne [3], Bernier, qui se la faisait envoyer à Delhi [4], plus près Tennuyl [5], Segrais [6], Montausier, Huet [7], Vossius, Gronovius et tous les gratifiés étrangers, qui se faisaient un devoir d'en demander un exemplaire en grande cérémonie [8]. Les doctes compliments tournés à sa *bergère* par quelque savant en us ou quelque

1. A. Vossius, 29 août 1667, II, 523.

2. Au même, 5 nov. 1666, II, 489. Cf. *Préface des douze dern. chants*, p. LXXI et LXXXXII.

3. 1er mai 1664, II, 362.

4. 25 avril 1662, II, 223.

5. A Montausier, 8 janvier 1660, II, 76.

6. *Mémoires Anecdotes*, II, p. 5 : « *La Pucelle* n'est pas un bon poème il est vrai, mais en avons-nous de meilleur ?... Il y a des endroits inimitables dans *la Pucelle*. Disons seulement contre ce poème que M. Chapelain voulait épuiser toutes ses matières, et qu'il n'a pas su l'art de laisser à penser à ses lecteurs, comme a fait Virgile. »

7. L' *Iter suecicum*, publié pour la première fois en janvier 1662 (Lettres de Chapelain à Lantin, 3 février et à Huet, 4 fév. 1662, II, 196 et 199) est dédié en ces termes *ad Joannem Capelanum* :

Dulcia nobilibus dum dividis otia curis,
Claraque magnanimae committis facta Puellae
Postera mansuris quondam per saecula chartis,
Et numeris divinum aequas, Capelane, Maronem :
Hic ego deductum meditor tibi dicere carmen,
Et longam sermone viam narrare pedestri.

P. D. Huetii Carmina quinta editio. Parisiis, ap. Jac. Estienne, 1709, pet. in-8°, p. 47.

8. Carlo Dati (*Vite de pittore antichi*, Florence, 1667) dit qu'il n'appellera pas Chapelain « l'Homère de la France, comme il l'est en effet ». Ce sont hyperboles italiennes. Balzac avait déjà traité Chapelain d'Homère, et plus récemment Chappuzeau (*l'Europe vivante*, 1666, in-8) qui l'avait en outre proclamé, sans ironie, hélas ! « le plus heureux père qui fut jamais ». (Chapelain à Waghenseil, 20 juin 1668, II, 578).

érudit de province, consolaient Chapelain des plaisanteries d'une bande de jeunes étourdis [1]. Et puis ces étourdis s'en prenaient à son style et à sa versification, et c'étaient les parties de son œuvre qu'il abandonnait le plus volontiers [2]. L'ordonnance en était savante, calquée sur les modèles les plus autorisés ; les ressorts en jouaient selon les préceptes des maîtres, le « démeslement de l'avanture », qu'il croyait le plus fort de l'ouvrage, s'en faisait dans toute la rigueur de l'art : les gens du métier, plus ils auraient de lumière dans la philosophie poétique, plus ils y trouveraient leur compte [3]. Il ne lui en fallait pas davantage : naïvement il s'imaginait que le public y trouverait le sien, qu'il avait hâte de voir la statue dont il n'avait encore aperçu que le buste [4], qu'il en *exigeait* la fin [5].

Soutenu par cette foi et par les encouragements de ses amis, il travaillait avec une ardeur que les ans ne refroidissaient pas. En 1667, dans sa soixante-douzième année, il s'attachait à ne perdre pas un moment, au point d'en abandonner ses affaires domestiques et de refuser à ses correspondants les conseils dont il était autrefois si prodigue [6]. En 1669 la *Pucelle* touchait à sa fin [7] ; en 1670,

1. A Isaac Gruterus, 23 juillet 1667, II, 520.

2. *Préface de la Pucelle. Préface des douze dern. ch.* (LXXXVI, LXXVII et LXXXVIII). *Réponse du Sr de la Montagne*, Cf. encore lettre à Ferrari, 23 avril 1668 N. a. fr., 1888, fol. 496 v°. Après avoir demandé à Ferrari son avis sur son poème : « Et ne vous excusés point, s'il vous plaist, sur ce qu'il est composé en une langue qui ne vous est pas naturelle et dont vous dites n'avoir pas la dernière connoissance. Car je ne vous demande pas que vous prononciés sur la pureté de la diction, ni sur le nombre et la cadence des vers, qui a une infinité de juges auxquels vous vous en pouvés rapporter, mais sur ces parties véritablement poétiques, je veux dire sur l'invention, sur la disposition, sur les mœurs et sur les passions, enfin sur ses parties de qualité et de quantité, sur le merveilleux et le vraysemblable, sur le nœud et sur le dénouement, qui sont celles sur quoy j'ay appuyé principalement comme sur les choses qui sont seules essentielles à la constitution du Poème, la versification bonne ou mauvaise n y entrant point nécessairement et pouvant, comme vous le sçavés trop en estre tout à fait exclue, sans qu'il en fust moins Poème pour cela. »

3. A l'abbé Paulet, 25 nov. 1661, N. a. fr., 1887, fol. 246.

4. A Heinsius, 2 mars 1661, II, 123.

5. Au marquis de Perraud, 23 juillet 1664, N. a. fr., 1888, fol. 24.

6. A Brieux, 20 avril 1667, II, 509.

7. A Godeau, 30 mai 1669, II, 650.

après quarante-cinq ans d'efforts elle était terminée et Chapelain avait commencé ce travail de revision et de correction pour lequel il ne demandait plus qu'une couple d'années [1].

A défaut de renseignements sur la date de sa composition [2], c'est ici le lieu de parler de la préface qu'il destinait à cette seconde partie. Elle confirme sa foi dans le succès définitif. Il y rend grâce au public « de la justice qu'il lui a faite sur un procès si mal fondé » et l'insistance qu'il met d'un bout à l'autre à en appeler du jugement de quelques particuliers à celui de la postérité montre qu'il était fort éloigné de croire sa cause perdue. Sur un ton, peut-être un peu affecté, de tranquille confiance, il répudie la gloire fondée sur l'autorité, la faveur et la cabale ; c'est au jugement du public qu'il s'en remet, pour s'y conformer « sans requeste civile et sans proposition d'erreur ». Comme il a réprimé en son temps le zèle de ses amis pour sa défense, il ne veut pas aujourd'hui influencer son juge : son poème seul parlera pour lui. Il est vrai qu'aussitôt après cette orgueilleuse déclaration il entame cette apologie qu'il prétend ne pas vouloir faire. Il pense que le « dessein » sera dans son poème la pièce que le public examinera avec le plus de soin, comme celle « qui tient lieu d'âme à son corps, » et énumère avec complaisance tout ce par quoi il s'imagine avoir en cette partie pourvu aux exigences de l'art. Quant aux vers et au style, il les abandonne avec un beau dédain « à la fureur » de la nation grammairienne, car ce sont « des instruments de si petite considération dans l'épopée qu'ils ne méritent pas que de si graves juges s'y attachent ». Il ne les a pourtant pas négligés : il ne fait pas même difficulté d'avouer que le style est de tout son travail la partie « qui lui a le plus causé de chagrins et le plus fait ronger les ongles » : mais il a surtout fortement médité son plan, le considérant sous toutes ses faces et le refaisant plusieurs fois pour lui don-

1. Au même, 28 sept. 1670, II, 701.

2. Le texte lui-même ne donne aucune indication. Un passage « sur le rang que la France s'est acquis et maintenu dans les champs de Mars » peut en faire reporter la date jusqu'après la guerre de Dévolution ; mais il peut aussi s'appliquer à la Paix des Pyrénées.

ner la majesté, la proportion, la variété, l'agrément et surtout l'intérêt dont il était capable.

Après ces confidences sur son travail, il examine quelques questions particulières : pourquoi il a plutôt décrit, contre la coutume des anciens, les batailles dans leurs grandes lignes que les traits de valeur individuelle, accordé plus de place qu'ils ne le faisaient aux épisodes amoureux, proscrit la magie, à qui on n'a jamais vu jouer aucun rôle dans les événements historiques, et admis l'astrologie, qui a causé tant de malheurs aux princes et aux peuples. Il laisse au public à juger s'il a bien conduit la politique et les négociations, respecté la géographie, parlé des sciences et des arts, tant libéraux que mécaniques, avec précision et sans pédanterie. Cela le ramène à l'idée du début et à redire, en termes plus précis, quels applaudissements il désire pour son poème. C'est faire une injure au public que de dire que les habiles sont en petit nombre : les femmes, les courtisans, les bourgeois sont devenus sensibles aux perfections et aux défauts. C'est leur approbation qu'il veut pour la *Pucelle*, c'est aussi celle de la postérité : « Je ne prends pas moins que l'univers pour théâtre et que l'éternité pour spectatrice », déclare-t-il magnifiquement. Mais il ajoute aussitôt une restriction, où nous retrouvons le Chapelain d'autrefois; quand il dit toute la terre et tous les temps, il entend « ce qu'il y aura de sensé » dans toute la terre et dans tous les temps, et il n'exclut « pas moins les barbares et les stupides que les malins et les jaloux ». Quand il n'aurait en son siècle que l'approbation de trois ou quatre experts, cela lui suffirait pour compter sur celle de la postérité.

Il n'est d'ailleurs pas réduit à un si petit nombre : il parle avec fierté de ses partisans, des princes et des grands qui veulent bien le souffrir, des académies et des sociétés qui approuvent son poème, de la traduction de Paulet, des six éditions de la Pucelle en moins de deux ans ; le sentiment du public ne lui est pas désavantageux et il est en droit d'espérer que la seconde partie de son poème ne sera pas moins bien reçue que la première. Il la met avec confiance dans les mains de ses juges, qui prononceront sans amour et sans haine. Il ne leur demande qu'une

chose, c'est de juger en connaissance de cause, et, pour cela, de s'instruire des règles du poème épique avant d'examiner le sien : si la *Pucelle* n'avait d'autre utilité que de contribuer à l'instruction du public et d'aider un autre à fournir plus heureusement la même carrière, l'auteur se consolerait de ne pouvoir atteindre au nom glorieux de poète par l'avantage qu'en retirerait sa patrie.

Il est dans cette préface tels passages où on peut soupçonner Chapelain de sacrifier, pour flatter ses lecteurs, un peu de ses doctrines[1] ; mais dans toute cette fin on retrouve à plein le Chapelain de 1635, l'aristotélicien plein de respect pour les écrits de ce « grand Stagyrite », l'érudit qui ne peut comprendre que la littérature soit la seule branche de l'activité humaine où chacun se croie appelé à juger sans préparation, l'homme de la règle enfin « qui n'est que le résultat ou la quintessence de mille remarques diverses qui ont produit des préceptes invariables, des dogmes d'éternelle vérité, la raison même passée en loy, qui conconvainct l'esprit, qui lui épargne des recherches douteuses

1. En particulier dans le jugement si favorable qu'il porte sur le public. En d'autres temps il était beaucoup plus sévère pour les courtisans, les bourgeois et les femmes. A Balzac le 6 fév. 1639 (I, 381) il avouait que si les progrès du goût sont si lents c'est que « nos hommes sont ignorants et que nos femmes sont devenues ou sçavantes ou juges de sçavoir... Mais il faut, ajoutait-il, avoir assez de cœur pour mespriser les jugemens de ces sortes de longues robbes. » Voici une lettre de 1662, qu'il est curieux de rapprocher des *Femmes savantes* : ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on y entend un vieil habitué de la Chambre bleue, parler un langage qui se rapproche si singulièrement de celui du bonhomme Chrysale :

« A M. le marquis de Saint-Fleurel de Bellenave, en Auvergne. Les sciences qui s'eslèvent au-dessus de la commune capacité des hommes ne sont pas le fait des femmes et ce n'a pas été moins selon l'intention de la nature que selon les règles de la prudence qu'on les leur a interdittes, et qu'on les a bornées à l'économie de la maison, à l'éducation des enfans pendant leur bas âge et aux divers ouvrages où l'aiguille se peut exercer. La froideur de leur tempérament, la mollesse de leurs organes, la légèreté de leur imagination, la précipitation de leur esprit ne leur permettent pas de pouvoir concevoir de hautes entreprises, ni de peser assez meurement les motifs propres à les déterminer au meilleur parti. Ce n'est pas que je les voulusse priver de toutes sortes de lectures et de connoissances. Je ne leur défendrois pas celle de la géographie jusqu'à un certain point, et je dis de l'Arithmétique le mesme. Surtout, je croy à propos qu'elles sachent la morale, non pas celle de la Cour qui est la corruptrice des mœurs et qui fait plus une jolie femme qu'une honneste femme, mais la morale philosophique, qui n'est autre que la chrestienne, laquelle à la bien prendre n'en est que l'accomplissement. » 24 sept. 1662, N. a. fr., 1887.

et qui l'informe en un moment de ce qu'il n'auroit pu trouver tout seul qu'en plusieurs centaines d'années. » Ces dernières pages, remplies d'un éloge bien long, mais convaincu des règles, nous montrent que sa doctrine n'a pas varié, qu'à la fin de sa carrière il garde les idées de l'âge mûr, et, qu'après avoir fourni ce long et dur labeur, il reste ce que nous l'avons vu à l'origine, moins un poète qu'un savant, un curieux plus épris de vérité que de beauté, un maître aussi, ardent à l'instruction de son siècle et de son pays.

Nous avons laissé la *Pucelle* achevée : quatre années passèrent : « affecta, mais non pas effecta » la *Pucelle* voulait encore quelques coups de lime pour se rendre supportable[1]. Trois revisions n'y avaient pas suffi[2] : Chapelain ne la jugeait jamais digne d'être produite au jour. C'est qu'à partir de 1671 un changement se rend sensible dans sa correspondance. Avec la chaleur de la composition, devant l'ingrate et formidable besogne de revision qui lui reste à fournir, son bel entrain semble être brusquement tombé, et en même temps sa hâte d'achever l'œuvre avant la mort. Durant ces trois dernières années ses lettres sont empreintes d'un sentiment, sinon de découragement, ou moins de lassitude. Il n'est pas besoin d'avoir lu les vingt-quatre chants de la *Pucelle* pour comprendre que celui qui les avait rimés en dépit de Minerve ait, à soixante-quinze ans passés, éprouvé comme une courbature intellectuelle, un immense besoin de repos. Mais il y a plus : comme une appréhension d'abandonner son œuvre. Chapelain prévoit les furieux assauts qu'elle aura à subir, les libelles et les satires qui l'attendent au passage ; on en a déjà attaqué son commencement, dit-il non sans mélancolie, la fin trouvera des critiques encore ! Lui naguère armé d'un si superbe dédain, on dirait qu'au dernier moment le cœur lui manque. Est-ce la fortune littéraire de quelques-uns de ses censeurs qui enfin l'impressionne ? N'est-ce pas plutôt un invincible besoin de

1. A Conringius, 31 août 1673, II, 830.

2. A Paulet, 8 nov. 1670, N. a. fr., 1889, fol. 191 : « Voicy desjà la troisième revision que j'en fais et ce ne sera pas la dernière. »

calme et de tranquillité ? Il pense parfois à laisser à ses héritiers le soin de publier le reste du poème, pour n'avoir pas de son vivant « le desgoust de voir stapaner un ouvrage innocent[1] ». C'est en 1671 qu'il s'exprimait ainsi, et il faut ajouter que dans les deux années qui suivent il a souvent exprimé l'intention opposée. Mais enfin il ne l'a pas réalisée. Un nouveau motif lui est venu de différer encore : la guerre n'est pas un moment favorable à faire entendre sa faible voix ; il remet l'édition « au premier temps plus calme ». Et l'on n'est pas tenté de rappeler à ce quasi-octogénaire que l'heure est venue pour lui de quitter les longs espoirs et les vastes pensées : on sent trop bien, dans les dernières lettres parties de sa main défaillante, une secrète espérance de ne pas voir ce temps « où le tumulte des tambours et des trompettes ne lui feroit plus craindre que la sienne demeurast étouffée[3] ».

Entendons-nous bien, cependant. Ce n'est pas qu'il ait cru un instant que véritablement son œuvre était mauvaise : il y voit des taches, comme en toute œuvre humaine ; il ne veut pas que ses derniers jours soient troublés par les censures de gens « qui ne pardonneroient pas mesme à Homère et à Virgile, s'ils osoient se présenter à nostre Cour[1] » ; il a pu même finir par comprendre que leurs sarcasmes n'avaient pas été sans effet sur un public ignorant des bonnes règles. Mais il ne soupçonne pas qu'il y ait quelque vérité dans leurs critiques ; il nie toute compétence à ces esprits « chagrins et présomptueux que l'envie, la jalousie et l'ignorance rendent desgoutés des plus solides viandes[4] », et jusqu'au bout il a espéré que son œuvre le vengerait après sa mort. Une de ses dernières lettres, adressée à l'abbé Gayet, un défenseur de la *Pucelle*, est un cri de foi en son œuvre, d'espérance dans le jugement de l'avenir. Il nous est donc permis d'affirmer qu'il n'a pas connu la suprême douleur de comprendre qu'il avait gâché ses efforts et son temps. Nous

1. A Brieux, 15 sept. 1671, II, 754.
2. A Verjus, 1er juillet 1673, II, 824.
3. A Héricourt, 9 septembre 1673, II, 835.
4. A Gayet, 18 juin 1673, II, 823.

en avons une autre preuve dans les prescriptions de son testament. Le codicille relatif à la *Pucelle* est daté il est vrai du 15 avril 1671, mais n'ayant pas été modifié par la suite il doit être regardé comme l'expression de sa dernière volonté :

« Si je n'imprime pas de mon vivant la seconde partie de la *Pucelle*, mon neveu Claude Ménard se chargera de l'édition, par le conseil et assistance de M. Conrart, mon très fidèle ami, n'osant songer à M. Dandilli, à qui je suis si obligé, à cause de son grand âge ; mes odes, sonnets et poésies diverses se pourront imprimer chés M. le Petit ou autres, gratis in-12, en un volume, pourvu que l'édition en soit très belle, de bon caractère romain et de bon papier, sous la mesme direction de M. Conrart ; mon neveu lui communiquera la préface de la seconde partie de la *Pucelle*, afin qu'il en juge et la corrige de l'avis de M. le duc de Montauzier, s'il en peut prendre la peine. »

Conrart déjà bien malade quand mourut Chapelain le suivit le 23 septembre 1675 ; d'Andilly était mort le 27 septembre 1674. Montausier n'avait guère les loisirs de revoir les œuvres de Chapelain. Sur le conseil de ses derniers amis, meilleurs juges que lui-même, son neveu Claude Ménard garda les manuscrits sous la clef : Pucelle, odes, sonnets, tous les poèmes qu'il laissait allaient dormir plus de deux cents ans dans les ténèbres des bibliothèques. Dormir en paix ? Non pas. Immortalisée par Despréaux la *Pucelle* allait rester un sujet de discussion entre les gens de lettres.

*
* *

Plusieurs exemplaires des *douze derniers chants de la Pucelle* avaient quitté le cabinet de l'auteur avant l'inventaire de la bibliothèque : le Catalogue qui en fut alors dressé ne mentionne qu'un seul manuscrit de cette partie de l'ouvrage, et sans parler des copies in-4 et in-fol. qui au témoignage de Brunet[2] ont passé dans les ventes publiques, la Bibliothèque Nationale en possède trois : f. fr, 15 002, 15 003 et 15 004.

Celui qui porte le numéro 15 002 était en 1705 entre les

mains de Fléchier, qui le croyait autographe et en refusait une copie à Huet[1]. Il passa entre les mains de ce même Huet, puis à la maison professe des Jésuites, à qui Huet donna de son vivant sa bibliothèque[2]. La préface et les corrections sont certainement autographes; pour le texte, l'affirmation de Fléchier ne nous paraît pas suffisante pour nous le faire attribuer certainement à Chapelain.

Dans le 15 004 la Préface est « *de la main de M. Chapelain*[3] ». Il en est de même des corrections. Le texte est de deux écritures, qui rappellent celle des recueils N. a. fr. 1885-1890 et celle de la note sur l'Académie des Sciences dont nous parlerons plus loin. Ce mss est donné à tort par le Catalogue de la Bib. nat. comme une copie de 15 002. La répartition des vers par pages, exactement la même dans les deux manuscrits, indique bien une étroite parenté, mais de l'étude d'un certain nombre de passages, que nous avons pris au hasard tant dans la préface que dans le poème, il résulte que le 15 004 est le texte primitif et que très probablement il y a eu entre le 15 004 et le 15 002 une copie intermédiaire[4]. Cette hypothèse concorde avec ce que Chapelain écrivait à Paulet des trois revisions de son poème. Nous estimons donc qu'il y a eu :

1° Une première mise au net des brouillons de Chapelain,

1. Fabre : *Enn. de Ch.*, p. 16.

2. Titon du Tillet, *Parn. franc.*, 337. Cf. la description du mss. dans notre notice bibliographique.

3. Note insérée dans l'angle supérieur de la première page. De plus le papier et l'écriture de cette préface sont les mêmes que pour les lettres autographes de Chapelain de la collection Baluze.

4. Toutes les corrections que nous avons relevées se ramènent à 12 cas. Or jamais 15004 ne reproduit aucune correction de 15002 ; au contraire, dans 10 cas, 15002 donne soit pures soit corrigées à nouveau les corrections de 15004 ; dans les deux autres cas 15002 marque un retour partiel ou complet à la leçon primitive de 15004, mais ce retour est rendu nécessaire par d'autres corrections. D'autre part nous croyons à l'existence d'un manuscrit intermédiaire (x) parce que dans 5 cas sur 12 il arrive que 15002 corrige *sans rature* la leçon de 15004 : il nous semble en effet impossible que ces corrections aient été opérées du premier coup d'un manuscrit à l'autre, tant parce que nous ne croyons pas le texte autographe que parce que le travail de revision que supposerait le passage direct d'une leçon à l'autre est incompatible avec le soin minutieux que l'auteur du 15002 a apporté à calligraphier un si grand nombre de vers.

sur laquelle il a fait une première série de corrections : c'est le 15 004 ;

2° une mise au net du texte ainsi remanié, soumise elle-même à une seconde revision : c'est le mss. x ;

3° enfin une troisième copie, corrigée à son tour : c'est le 15 002. Quant au 15 003, c'est une copie, sans ratures du 15 002, nouvelle preuve que c'est bien ce manuscrit qui fournit la leçon définitive.

Connus de quelques-uns fort peu de temps après la mort de l'auteur, peut-être même communiqués de son vivant, les XII derniers chants de la *Pucelle* contribuèrent à entretenir les discussions entre adversaires et partisans de Chapelain. Huet restait un des plus convaincus de ceux-ci ; il blâmait les exécuteurs testamentaires d'avoir, en cachant cette seconde partie, ôté aux connaisseurs les moyens de se prononcer en connaissance de cause [1] ; il parlait avec un souverain mépris des ennemis de Chapelain, « minutos quosdam et lividos poëtas, ex obtrectatione et scurrili sua dicacitate laudem quaerere solitos [2] » ; surtout il expliquait par l'austérité du genre, le mauvais goût et la légèreté du siècle [3], et le rôle de Chapelain dans les gratifications [4], les moqueries dont la *Pucelle* avait été l'objet.

Il y avait pourtant longtemps que Chapelain avait cessé d'être « le mieux renté des beaux esprits » que les moqueries le poursuivaient encore : témoin le parallèle ironique de l'*Iliade* et de la *Pucelle* que Just Van Effen fit mettre sous le titre de *Dissertation sur Homère et sur Chapelain* à la suite du *Chef-d'œuvre d'un inconnu* du docteur Mathanasius [5]. Cette dissertation est une satire plutôt des parti-

1. *Huetiana*, 1722, p. 53.

2. *Comment. de rebus ad eum pertinentibus*, p. 161.

3. *Ibid.*, p. 162 : « Nos qui totum Capelani opus perlegimus attente, pro certo possumus asseverare suo illud non cariturum fuisse honore meritisque laudibus, si melioribus temporibus aut inter robustiora et aequiora ingenia exstitisset. » — Cf. *Huetiana*, p. 52 : « Notre nation, notre âge, notre goût sont ennemis des grands ouvrages. Tout ce qui demande de l'application nous rebute. Une ode nous ennuie par sa longueur. A peine peut-on souffrir un sonnet. Notre génie se borne à l'étendue d'un madrigal. Nous sommes dans le siècle des colifichets. »

4. *Huetiana*, p. 53.

5. La Haye, 1714, in-8°.

sans des Anciens que de la *Pucelle*, mais le seul fait qu'elle prend l'œuvre de Chapelain comme sujet de sa démonstration prouve que, malgré les efforts de ses derniers défenseurs, la *Pucelle* était définitivement devenue le type de l'épopée ridicule. Il s'agit en effet, pour atteindre les commentateurs d'Homère, de prouver que lorsqu'une vingtaine de siècles auront passé sur le poème de Chapelain, on y trouvera les beautés qu'on admire dans l'*Iliade :* « les mystères les plus sacrés de la nature, le sublime le plus merveilleux, les expressions les plus énergiques et la cadence la plus sonore et la plus majestueuse ». Ces vingt siècles, l'auteur les a franchis par une faveur d'Apollon ; il juge avec les yeux de la postérité et peut dès maintenant établir que l'auteur de la *Pucelle* « égale et surpasse même le prince des Poètes ». Il le surpasse pour le sujet, autant que son héroïne, « une Pucelle conquérante », surpasse le guerrier brutal et entêté de l'Iliade. Il l'égale pour le merveilleux, qui n'est chez l'un comme chez l'autre que la lutte allégorique du vice et de la vertu. Il l'égale encore par la science psychologique, ce que démontrent une fort irrespectueuse analyse du discours d'Athênê à Achille et un enthousiaste commentaire du discours de la Pucelle au roi, non pas celui que lui prête Chapelain au 1er livre, mais la parodie qu'en a faite Boileau dans le *Dialogue des héros de Roman*. Le style de Chapelain n'est pas moins admirable : en parlant allemand en français, il a imité Horace, qui grécisa la langue romaine, et fait une bonne action, puisqu'il a fourni aux Scaligers futurs, de quoi feuilleter toute leur vie les poètes Allemands et Français, pour répandre de la lumière sur quelques-uns de ses passages. Quant à sa versification, elle est dure, incontestablement, mais cela même est un mérite ; la *Pucelle* lui doit d'admirables effets d'harmonie imitative : et qui prouve que pour des oreilles grecques celle d'Homère fût plus harmonieuse ? La démonstration ainsi achevée, il ne reste plus qu'à conclure que Chapelain vaut bien Homère et

> Que l'excellence d'un auteur
> Dépend de son commentateur.

Nous ne suivrons pas la *Pucelle* à travers les critiques du

XVIII[e] et du XIX[e] siècles. On trouve dans notre notice bibliographique la liste des ouvrages où il a été parlé d'elle. Exception faite de Brunetière et de M. Lanson, les critiques sont en général aussi indulgents pour le fond et pour le plan que sévères pour le style et la versification. C'est comme une tradition qui remonte à Huet, peut-être même à Boileau : mais le satirique serait entré sans doute dans une grande colère, s'il avait pu penser que, de ce qu'il ne ridiculisait que les vers de *Pucelain*, on en conclurait quelque jour qu'il en approuvait le reste.

Nous n'avons plus que quelques mots à dire des rééditions de la *Pucelle*. M. Kerviler, en tête de l'édition des XII derniers chants par Herluison, a signalé la tentative de Caux de Cappeval en 1756 de donner du poème si malheureusement célèbre une édition nouvelle, en réponse à la parodie de Voltaire. Il ne s'agissait de rien moins que de donner à la France le poème épique national qui lui manquait encore ! Le prospectus paru dans l'*Année littéraire* sous le titre de *Projet d'une édition corrigée du fameux poème de Chapelain* et deux articles de réclame publiés au même endroit quelques mois après[1] annonçaient une Pucelle en trois volumes in-8°. On est en droit de regretter que l'indifférence du public ait empêché l'éditeur de donner suite à son généreux projet : il eût été curieux de voir ce qui serait resté de l'œuvre après qu'on l'aurait abrégée, rajeunie et « corrigée de tous ses défauts ». Au dire d'un admirateur anonyme, l'éditeur était un homme de beaucoup de goût, qui « entendait parfaitement la mécanique des vers » ; il avait su donner « aux plus durs et aux plus maussades de la douceur et de l'agrément » ; bref on ne saurait trop déplorer que la France n'ait pas su rendre justice « au travail et à la sagacité d'un éditeur qui n'avait en vue que la gloire et l'intérêt de la nation » ; la Pucelle ainsi réparée aurait « infailliblement subjugué tous les esprits » et peut-être l'eût-on jugée digne de servir de pendant à la fameuse Henriade. Ainsi la France aurait pu se glorifier d'avoir « aussi bien que la Grèce et l'Italie son Homère et son Virgile ». On trouve ces affir-

1. *Année litteraire*, 1756, 16 sept. t. V et 25 déc., t. VIII.

mations audacieuses dans une *Etude sur Chapelain* qui remplit les feuillets 14 et 15 du mss f. fr. 12793 de la Bib. nat. On y loue, suivant la tradition, le sujet, le plan, la conduite, les épisodes et même les descriptions, en un mot « toutes les parties essentielles du Poème Epique qui se trouvent réunies dans la *Pucelle ;* » suivant la tradition encore, on y reconnaît quelles y sont presque en pure perte, tant la versification du poème est dure, sèche et raboteuse, et, pour réhabiliter le style de Chapelain, on y fait l'éloge de l'*Ode à Richelieu* et l'inévitable parallèle avec l'*Ode sur la Prise de Namur.*

Cette tentative de Caux de Cappeval a donné lieu à une plaisante confusion. La *Biographie Michaud*, à l'article *Chapelain,* parle d'une édition de la *Pucelle* en quinze chants de l'année 1755, d'une en dix-huit chants de 1756 et d'une troisième en vingt chants de 1757. M. Kerviler[1], qui a relevé cette erreur, déclare n'avoir jamais trouvé la moindre trace de ces éditions ; nous n'avons pas été plus heureux, et nous croyons pouvoir confirmer l'hypothèse qu'il faisait déjà d'une confusion naïve de l'œuvre de Chapelain avec celle de Voltaire[2].

En 1882 parurent pour la première fois, par les soins et aux frais de H. Herluison, libraire-éditeur à Orléans, les *douze derniers chants de la Pucelle.* Le poème est précédé d'un court avis de l'*Editeur au Lecteur*, d'une *notice sur Chapelain* de Gabriel Baguenault de Viéville, président de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, et d'une *Etude sur le Poème de la Pucelle* de René Kerviler. L'éditeur et ses collaborateurs, qui n'ont aucune illusion sur le style de Chapelain, essaient de justifier leur

1. *Les douze dern. ch. de la Pucelle*, LXXXIX.

2. Nous trouvons en effet dans la liste des éditions de *la Pucelle* de Voltaire.

a) *La Pucelle d'Orléans*, poème divisé en *15 livres*, par M. de V***. — Louvain, 1755, in-12.

b) *La Pucelle d'Orléans*, poème héroï-comique, nouvelle édition sans faute et sans lacune, augmentée d'une épître du Père Gribourdon à M. de Voltaire et un Jugement sur le poème de la Pucelle à M*** avec une épigramme sur le même poème, en *18 chants*. Londres, 1756, in-32.

c) *La Pucelle d'Orléans*, poème héroï-comique par M. de Voltaire, Genève, 1757, (En 24 chants, il est vrai, mais l'édition de 1762 (Genève, in-8°) la première avouée par Voltaire est en *20 chants.*

entreprise par des considérations patriotiques : nous avouons ne pas bien voir quel intérêt pouvaient avoir la France et Jeanne d'Arc à l'impression de plusieurs milliers de mauvais vers.

Enfin en 1891, M. Emile de Molènes a donné, dans la collection des Epopées Nationales, une réédition des douze premiers chants de la Pucelle. (Marpon et Flammarion, 2 vol. in-16). M. de Molènes semble ignorer l'édition de Herluison et reproduit l'erreur de la Biographie Michaud relative à de prétendues éditions du XVIIIe siècle. Le besoin de cette réimpression d'une œuvre dont les éditions anciennes ne sont ni très rares ni très coûteuses ne se faisait pas impérieusement sentir.

TROISIÈME PARTIE

APRÈS LA PUCELLE

CHAPITRE VII

LE ROLE ET LA SITUATION DE CHAPELAIN APRÈS LA PUCELLE

S'il était encore besoin de donner une preuve que la *Pucelle* n'a entamé ni l'autorité ni la réputation de Chapelain, nous la trouverions dans sa correspondance. Lorsqu'après une lacune qu'on ne saurait trop déplorer, le manuscrit N. a. fr. 1887 s'ouvre avec l'année 1659, dix-huit ans ont passé, *grande mortalis aevi spatium*. Les morts, les brouilles, qui sont venues ou vont venir bientôt, le temps, qui amène une génération étrangère à Chapelain, et sa santé, qui le confine dans son cabinet, font le vide autour de son cœur. Balzac surtout n'est pas remplacé : Heinsius, Huet et Moisant de Brieux, les correspondants les mieux partagés au début de cette nouvelle période, à eux trois ne tiennent pas plus dans la correspondance de Chapelain que dans son cœur la place du cher disparu. Nous retrouvons Godeau, mais l'éloignement prolongé espace les relations ; Conrart, mais ses maladies lui permettent moins d'absences ; Ménage, mais pour quelques mois seulement ; Montausier et sa femme, mais la Cour les enlève chaque jour un peu plus à la littérature ; la maison de Longueville, mais déchue, et, si Chapelain est toujours fidèle, les occasions ne se présentent plus d'envoyer à son Prince les

nouvelles de Paris : Henri d'Orléans ne commande plus les armées du roi. Quelques vieux amis n'ont pas changé : du Maurier, Ablancourt, de Lyonne malgré son éclatante fortune ; Corneille même semble avoir oublié les *Sentimens sur le Cid ;* les Arnauld, le vieux d'Andilly et son frère devenu évêque d'Angers, reçoivent toujours les mêmes témoignages d'attachement, et M[me] de Flamarens, pour qui l'âge mûr ne se montre pas plus clément que ne l'avait été la jeunesse, est entourée par son vieux maître de la même paternelle affection. Tel est à peu près le bilan des anciennes amitiés. Il suffit à expliquer le fléchissement qu'on constate dans le nombre des lettres, qui de deux cent quarante-cinq, chiffre atteint en 1640, retombe pour ces quinze années à une moyenne de cent lettres par an et ne s'élève aux environs de cent cinquante que pour l'année 1668.

Mais si le nombre des lettres diminue, celui des correspondants augmente ; en même temps le cercle s'élargit. Ce n'est plus avec quelques amis choisis, c'est avec tout ce qui compte dans la littérature et dans les siences que Chapelain correspond ; ce n'est plus à travers la France, c'est à travers l'Europe entière qu'il fait rayonner son influence. A Huet, à Moisant de Brieux, à Heinsius déjà nommé, il faut ajouter Huyghens, Vossius, Spanheim, l'abbé Marucelli, le prieur Rucellaï, parmi les Français Bernier, Thévenot, Fléchier, le P. Rapin, Lancelot, Carrel de Sainte-Garde, Tanneguy Lefebvre, Chevreau, Saint-Geniez, du Hamel, Grentemesnil, l'abbé Paulet, parfois Samuel Bochart, de loin en loin M[me] de Sévigné et sa fille, une fois même La Fontaine, enfin et surtout Colbert, et, derrière lui, les gratifiés étrangers, Conringius, Ferrari, Bœclerus, Græviús, Viviani, Waghenseil, Hevelius, etc.

Il n'est pas étonnant que cette correspondance change de caractère. Si elle garde toute sa valeur documentaire à cause du rôle très particulier que Chapelain tient alors, à mi-chemin entre la politique et la littérature, elle perd cet air d'intimité et de confidence qui est un des agréments de la première partie. Chapelain se sent sur un plus vaste théâtre, il se surveille davantage : de plus le caractère à demi officiel de beaucoup de ses lettres l'oblige à des précautions et à de petites roueries dont il n'usait

guère avec ses amis de jeunesse. Il y a aussi moins d'ardeur à soutenir la bonne cause des règles ; on sent que la lutte est finie, les lettres littéraires ont un air de sûreté qui montre que la victoire est gagnée, un ton de maîtrise qui révèle la solidité d'une situation acquise. Ces lettres sont toujours les plus nombreuses, mais il y a moins de dissertations doctrinales ; les hommes et les œuvres ne sont plus jugés d'un point de vue exclusivement littéraire : ce n'est déjà plus de la critique, c'est presque de l'administration. D'autre part, Longueville écarté des affaires, la troupe brillante des jeunes officiers, dont Chapelain avait été jadis le correspondant, décimée par la mort ou condamnée par la paix à l'oisiveté de la Cour, Chapelain n'a plus guère l'occasion de jouer ce rôle de *nouvellier*, contre lequel il pestait au temps de la guerre de Trente ans, mais qu'il aimait bien malgré tout. Il n'y a pourtant pas tout à fait renoncé. Bernier reçoit au cœur de l'Asie les feuilles de nouvelles que Chapelain recueille pour lui ; Brieux à Caen, du Maurier à la Flèche, Thévenot au hasard de ses pérégrinations, Heinsius à la Haye ou à Stockholm trouvent dans ses lettres des détails sur le retour de Condé[1], sur la paix[2], sur la disgrâce de Brienne[3], sur l'affaire de Vatteville[4], plus tard sur l'expédition contre les Turcs et la bataille de Saint-Gothard[5], sur la querelle du Pape et du Roi[6], ou sur la guerre anglo-hollandaise[7]. Mais ce ne sont plus de simples relations ; les considérations qu'inspirent les événements y tiennent plus de place que les événements mêmes. Peu à peu, surtout dans les lettres aux étrangers, aux gratifiés du roi, même à son vieil ami Heinsius, Chapelain cesse d'être un curieux qui renseigne d'autres curieux ; il est un serviteur du roi et de Colbert, plus même, un agent politique. Il défend la politique de

1. A Brieux, 2 mars 1660, II, 79.
2. A Du Maurier, 16 juillet 1660, II, 88.
3. A Heinsius, 15 fév., 22 mars, 12 avril 1663, II, 290, 297, 299.
4. Au même, 9 déc. 1661, II, 179.
5. Au même, 6 mars, 29 avril, 12 déc. 1664, II, 350, 359, 374.
6. Au même, 14 juillet 1664, II, 364.
7. Au même, 13 août, 23 oct. 1665, II, 409, 416.

Louis XIV, justifie sa conduite au dedans et au dehors, à l'égard de Fouquet comme à l'égard de l'empereur ou de la Hollande, affirme en toute occasion sa sincérité et sa modération, prodigue les témoignages de ses intentions pacifiques, non sans les nuancer de menaces discrètes pour les imprudents qui viendraient se mettre en travers de ses desseins. Dans ces lettres l'historien ne pourra plus aller chercher des faits, mais il risque d'y prendre des vues curieuses sur les procédés de la diplomatie française à cette époque.

Le ton est différent, les idées sont les mêmes. Le changement qui a si profondément modifié, après la Fronde, la littérature et toute la société française, est resté sans action sur Chapelain : il était trop âgé; ses idées étaient arrêtées et sur beaucoup de points elles se rapprochaient assez de celles qui triomphaient pour qu'il pût sincèrement s'en féliciter comme d'un succès personnel. Tel nous l'avons laissé en 1640, tel nous le retrouvons en 1659, avec ses qualités, avec ses défauts, comme avec ses idées, avec le même style enfin, qui paraît seulement par l'effet du contraste un peu plus vieillot et traînant. Nous avons assez parlé des idées et du caractère de Chapelain pour n'avoir pas à y revenir. Il n'en est pas de même du style de sa correspondance : puisque l'occasion se présente d'en dire quelques mots, faisons comme le Satan de la *Pucelle*, prenons-la aux cheveux : elle nous procurera peut-être le plaisir de racheter par quelques éloges nos sévérités à l'égard de l'infortunée *Pucelle*.

Si peu enthousiastes que beaucoup de critiques se soient montrés pour le style épistolaire de Chapelain, tous n'en sont pas moins d'accord pour reconnaître avec Boileau que la prose de ses lettres vaut mieux que ses vers : il en eût été bien étonné, car il n'y mettait pas de prétention. D'un bout à l'autre de sa correspondance, il répète à satiété qu'il n'écrit pas ses lettres pour faire œuvre de style : ce sont des « débauches d'écritures » qui partent sans être retouchées ni même relues, de véritables impromptus, écrits sur le genou, parmi cent distractions et dans la presse du courrier, avec toutes sortes de nonchalances, et dans le seul but de se faire entendre avec les termes les

plus simples et les plus naïfs[1]. Mettons qu'il y ait quelque affectation dans le mépris qu'il fait de ces « mauvais papiers »[2] ; le nombre seul des lettres qu'il expédiait chaque jour suffirait à prouver qu'il n'exagère pas la hâte avec laquelle elles étaient rédigées. Elles sont vraiment familières et « extemporanées », de ce style « tout à fait pédestre » qui convient à la conversation. Il y a bien quelques exceptions. Quand il s'adresse à Richelieu, au Cardinal de Bentivoglio, à « Messieurs de l'Académie des Emulateurs, en Avignon »[3], qu'il donne, au nom de l'Académie, une leçon de tact à cet écervelé de Scudéry, qu'il félicite quelqu'un de ses nobles amis d'une action d'éclat ou d'une désignation flatteuse, qu'il fait sa cour à la

1. A Balzac, 20 juin, 26 nov. 1638, I, 256, 325. — A Conrart, 28 juin 1640, I, 652 ; à Heinsius, 4 juillet 1662, II, 241 ; à Boeclerus, 2 janv. 1665, II, 376.

2. A Arnauld le lieutenant, 12 déc. 1634, I, 85.

3. Voici cette lettre, curieux échantillon du style « pompeux » de Chapelain :

Messieurs, l'honneur d'avoir esté fait d'une aussi illustre compagnie que la vostre, n'ayant esté précédé par aucun de mes services, m'a d'autant plus charmé que je le méritois le moins et que j'avois moins de sujet de m'y attendre. Mais il est de vostre grandeur, en quelque manière, comme de celle de Dieu, qui ayant résolu de faire des grâces donne en mesme temps le pouvoir de les mériter. Dès l'instant que mon bonheur vous dispose à me favoriser de celle-cy, vous m'en voulustes rendre digne et me revestistes de quelques-uns de vos rayons, afin que mes ombres ne fissent point de tort à vos lumières et qu'elles ne fussent point les taches de vostre soleil. Ainsi, Messieurs, je ne vous suis pas redevable d'une seule faveur et vostre libéralité me les redoublant a comblé la mesure et m'a osté le moyen de les reconnoistre comme je le devrois. En effet, pour vous en bien marquer mon ressentiment, j'aurois besoin que vous m'en eussiez fait une troisiesme et que vous m'eussiés communiqué quelque estincelle du beau feu qui vous anime et qui vous inspire les sentimens élevés qui paroissent en toutes vos productions. Mais comme sans que vostre libéralité dégénerast en profusion cela n'estoit pas possible, et qu'il est bien juste qu'il y ait quelque chose de moy dans mon Remerciement, qui face distinguer ma foiblesse de vostre force et me face souvenir de ce que vous estes et de ce que je suis, il faudra, s'il vous plaist, vous contenter que je vous remercie dans les termes rampans qui me sont naturels, ou plustost de la seule pensée, qui respond mieux à vos grâces et à mes obligations. J'espère, Messieurs, que cette sorte de reconnoissance vous sera moins désagréable et que, si elle ne m'acquitte envers vous, elle vous satifera aucunement, puisque dans mon intention ce sacrifice ne sauroit estre plus digne de vos autels. Que si je ne vous porte point de ces rares vertus dont l'assemblage forme l'éclat de vostre gloire, je vous porte du moins une entière soumission à vos ordres et un esprit à ne vous donner jamais occasion de vous repentir de m'avoir fait un des membres de vostre Corps, ayant fait un vœu solennel de vivre et

« Princesse Julie » ou simplement à Angélique Paulet, il se met en frais de beau langage et de cérémonie. Ce n'est généralement pas là qu'il réussit le mieux : c'est alors le style oratoire du temps, avec ses hyperboles plus qu'audacieuses, son allure solennelle, ses grandes phrases empesées, avec je ne sais quoi de plus lourd et de plus cérémonieux encore ; ou bien la pure préciosité, avec ses antithèses[1], ses jeux de mots[2], ses métaphores longuement et lourdement suivies[3], ses formules étudiées[4] et son exagération dans l'expression des sentiments même sincères[5] : et alors ces galanteries et ces affectations de bel esprit jurent tellement avec ce que l'on connaît de l'auteur, de sa personne et de son caractère, qu'on ne peut s'empêcher d'en sourire. Cependant, avec les années, ces lettres se font plus rares. A toutes les époques elles sont une exception. D'ordinaire il écrit comme il causait, comme tout le

mourir attaché à tous vos intérests et de demeurer inviolablement, Messieurs, V...

De Paris, ce x septembre MDCLXI.

N. a. fr., 1887, fol. 207 v°.

Publiée par M. Tam. de Larr. en 1879 dans le *Bull. Hist. et Archéol. du Vaucluse*.

1. Vg. à Godeau, 30 octobre 1632, I, 5 : « Je prens plaisir à me lamenter de vous. » A Montausier, 23 nov. 1638 : Il n'allumera pas de feux de joie dans Colmar, mais il en allumera dans son cœur. A Chavaroche, août 1634, I, 73, parlant de Julie : « Je l'adore parce qu'elle le mérite, mais je ne désire point qu'elle le sache, parce que je ne le mérite pas. » A M. de Chives, 16 fév. 1639, I, 387 : « Les bassesses qui sont nécessaires pour s'eslever. »

2. Au Cal. Bentivoglio, 21 janvier 1635, I, 85 : « L'extrême inégalité que Dieu a mis entre Vostre Eminence et ma bassesse. » A Godeau, 18 sept. 1632, I, 1 : « Je peste contre la peste qui estoit encore en vos quartiers. » A Balzac, 20 juin 1638, I, 256 : « Il n'eust point sans doute espousé celle qui avoit tué son premier mary à force de le rendre son marry. » 19 déc. 1638, I, 336 : L'Huillier a cherché un livre « mais par expérience il a trouvé qu'il ne trouvoit pas ». A Vossius, 10 déc. 1665, II, 425. Chapelain se moque d'un auteur qui, pensant traiter *de Nilo*, se trouve avoir traité *de nihilo*.

3. Au marquis de Pisani, 18 nov. 1634, I, 81 : à Balzac, 25 janv. 1638, I, 192, et en général toutes les lettres où il parle de *la Pucelle*.

4. Il appelle le corps « la partie inférieure ». Cf. A Godeau 28 nov. 1632, I, 7 : « La liberté de laquelle nous usons... c'est le fruit du mariage de nos esprits ». A Arnauld, 26 sept. 1634, I, 79 : « Vous estes l'œil de cet estat aussi bien que le bouclier. » Cf. A Carrel de Sainte-Garde, 22 fév. 1663, II, 293 ; à l'évêque de Paderborn, s. d., II, 808.

5. Cf. toutes les lettres à Bois-Robert où il est question de Richelieu et de sa santé.

monde sans doute causait autour de lui. Les proverbes, les mots et les locutions populaires abondent[1]; ses lettres en tirent un caractère de franchise et de spontanéité qui fait qu'on lui pardonne presque de tomber quelquefois dans la platitude et la trivialité[2]. On est tout étonné des libertés que cet arbitre du beau langage, cet ami et ce conseiller de Vaugelas se permet avec le vocabulaire; comme il est naturel à un homme de sa génération, les archaïsmes sont fréquents sous sa plume : la langue a beau se transformer autour de lui, il ne semble guère avoir cherché à s'en débarrasser[3]. Il lui arrive aussi d'employer des mots usuels dans un sens qui ne l'a jamais été[4]. Mais surtout il invente des mots avec une extrême facilité. Il en prend un peu partout : de loin en loin aux dialectes provinciaux[5], parfois au grec[6] ou à l'espagnol[7],

1. En voici quelques exemples, cueillis au hasard : Jeter sa poudre aux moineaux ; se garder une poire pour la soif ; avoir voix au chapitre ; faire la petite bouche ; jeter son coussinet sur quelqu'un ; bien assuré de son bâton ; courir sur le marché d'autrui ; demeurer sur le nez ; commencer à défiler le chapelet ; confisqué (dans le sens de perdu) ; s'encorner les oreilles ; un charentonneau (un protestant qui va au prêche à Charenton) ; enfourner une affaire ; pesterie ; renfrogner ; démariage ; grabuge ; diligenter ; accroche (subst. dans le sens de contretemps). Pour bien des mots employés par Chapelain les dictionnaires, particulièrement *Littré*, ne donnent d'exemples que de Saint-Simon. Il y a là une curieuse ressemblance entre des hommes si différents de naissance, de caractère, de talent, encore plus que de date. Tous deux écrivent la langue de la conversation au XVIIe siècle, plus riche et plus libre, plus fixe aussi qu'on ne se l'imagine quelquefois.

2. Citons, encore au hasard : Je fais d'elle comme des choux de mon jardin ; il ne tient pas dans sa peau ; nous sommes amis comme cochons ; laver la tête à quelqu'un ; en faire ses choux gras ; et cette phrase, qui gâte une lettre d'une belle tristesse sur la mort de sa jeune nièce : « Elle est morte avec une patience de mouton. »

3. Citons au hasard : *grimelin*, *quintaine*, *tardiveté*, *tétrique*, *vénusté*, *ténuité*, *befflé*, *calemar*, *infamement*, *viré*, *trajetter*, *parasiterie*, *pelauder*, *défensable*, *diamantin*, *chariage*, *tremeur*, *cannivet*, *paranymphe*, *jussion*, *branqueté*, *sophistiquerie*, *rengreger*, *tiracleur*, *cerne*, *contumélie*, *prédicament*, *cacozèle*, *vanteur*, *bénéficence*, *tourneur* (au sens de traducteur), *partial* (subst. partisan), *mescroire*, *colliger*, *condigne*, etc.

4. *Foule* (action de fouler, de tyranniser); *dissipation* (action de disperser) ; *prononciation* (action de se prononcer) ; *producteur* (celui qui présente) ; *inflection* (action d'infliger une peine) ; *s'aboucher* (se mettre la tête dans les mains).

5. *Deracher* (picard), *gouspiller* (normand), *naveaux* (pl. de navets).

6. *Soterie*, *encomiaste*, *généthliaque*, *macharite*.

7. *Hablerie*, *disparate*, *farfante*, *fanfare* (au sens de vanterie).

plus souvent à l'italien[1], mais surtout au latin[2]. Il use aussi volontiers de la composition et de la dérivation[3]. Parmi ces néologismes il y en a qui ont fait leur chemin et si on ne peut pas positivement affirmer que Chapelain en est l'inventeur, au moins est-il le premier chez qui on les rencontre[4]. D'autres, sans avoir la même fortune, l'auraient cependant méritée par leur bon air, leur justesse et leur utilité[5] : parmi ceux-ci il en est que Chapelain n'a d'ailleurs risqués que comme des plaisanteries. Mais il lui est arrivé aussi de forger des mots disgracieux et barbares, quelquefois parfaitement inutiles[6], et même énigmatiques au point qu'on demeure bien embarrassé de leur créer un état civil[7]. A part cela le vocabulaire de Chapelain n'est en somme dépourvu ni d'imprévu ni de saveur. Ce qui

1. *Strapassé*, *principiant*, *fidenzienne*, *obtrectateur*, *papeger*, *bastante*, *forestier* (étranger), *stapaner*, le substantif *réussite* et ce verbe *réussir* construit avec un adjectif attribut (vg. cet ouvrage a réussi un peu long, a réussi digne de son auteur) qui avait le don de tant agacer Sainte-Beuve.

2. *Publicateur*, *marrucinité*, *putide*, *explanateur*, *présentateur*, *procrastiner*, *crabrons*, *circonvaller*, *extemporané*, *elumbe*, *acclamateur*, *digladation*, *propination*, *vellication*, *hariolation*, *enixe*, *munifique*, *pergrecation*, *compotation*, *enodation*, *se reclurre*, *supinité*, *cavillation*, *animadversion*, *disquisition*, *prolusion*, *numérosité*, *dilation*, *bénéfique*, *adminicule*, *cooptation*, *forense*, *fallace*, *helluon*, *lucifuge*, et de très nombreux superlatifs en *issime*.

3. *Plagiairement*, *désembarrasser*, *corival*, *proposte*, *enthousiastique*, *s'entreramener*, *entreconcilier*, *rebatement*, *nouvellier*, *panegyriquer*, *exultation*, *bibliopolaire*, *s'incapricier*.

4. *Réussite*, *galimatias*, *gazetier*, *épigrammatiser*, *cohue*, *débarbariser*, *façonnier*, *virtuel*, *désorienté*, *rusticité*. Pour plusieurs de ces mots Littré cite comme premier exemple Balzac, ou Mme de Sévigné, ou Molière. Chapelain les avait employés auparavant.

5. Surtout dans le sens péjoratif ou burlesque : *advocasseau* (mauvais avocat), *griffonneries*, *sifflade*, *nasinerie* (défaut de celui qui a le nez malodorant), *gravéolence* (puanteur), *saltimbanquer* (se faire de la réclame, jeter de la poudre aux yeux), *s'entregalantiser*, *repassade* (correction d'un ouvrage), *déduper*, *poétastre*.

6. *Plénipotentiairerie*, *invérisimilitude*, *insussissant* (qui n'a pas de réalité), *réussible*, *deslacher* (lacher), *tentatif*, *désultoire*, *furer* (voler), *patroniser*, *écrivaine*, *autrice*, *antipathe* (contraire).

7. Vg. *liderie*, que M. Defrémy a proposé à M. de Tamizey de Larroque de rattacher au mot espagnol *lid*, dispute littéraire : *tricotis* (mélange ?) et ce mot de *menudences* que M. Tamizey de Larroque avait d'abord pris pour une faute de copie et qu'il a retrouvé dans une seconde lettre à trente ans de distance.

gâte tout, c'est sa syntaxe lourde et maladroite, ses constructions pénibles et embarrassées jusqu'à l'incorrection, ses longues phrases traînantes et surchargées de participes. S'il y a des archaïsmes dans son vocabulaire, il y en a bien davantage dans sa syntaxe, et qui se répètent toujours les mêmes : suppression de l'article indéfini et même de l'article défini quand deux substantifs sont reliés par et, seraient-ils de genres différents; suppression du pronom personnel antécédent du relatif, et parfois du pronom sujet; usage fréquent du neutre impersonnel, des verbes et des adjectifs pris substantivement, même accompagnés d'épithètes; emploi des pronoms pour représenter des substantifs fort éloignés ou des propositions entières; abus enfin du participe présent. Le participe lui sert à remplacer indistinctement toutes les propositions subordonnées; il n'est pas rare d'en trouver dans la même phrase deux ou trois à la suite, chacun avec une valeur différente. Ce procédé déjà si fatigant se complique encore de ce que Chapelain construit souvent le participe d'une manière absolue, à la façon des ablatifs latins, mais en sous-entendant le substantif et quelquefois même en y adjoignant encore un pronom relatif[1]. La phrase devient alors à peu près incompréhensible. Si on ajoute que ces lettres, hâtivement rédigées, sont pleines de négligences, d'accords avec la pensée, d'incorrections véritables, fruits de l'inadvertance de l'auteur ou de l'ignorance du copiste, que, l'un ajoutant à l'autre et la ponctuation étant ou mal mise ou à peu près absente, elles contiennent plus d'une phrase absolument incohérente, qu'elles sont enfin presque toujours extrêmement longues et verbeuses, au point de noyer en quatre ou cinq colonnes ce qui eût pu être dit en

1. Il est tout à fait inutile d'accumuler les exemples; il suffit presque d'ouvrir au hasard les deux volumes de M. Tamizey de Larroque pour en trouver. En voici un cependant qui nous paraît particulièrement curieux, parce qu'on y retrouve une imitation maladroite de la III° ode d'Horace. Chapelain se félicite que Balzac ne se soit pas trouvé à Paris au moment de la panique de Corbie et ajoute : « Car estant (si vous aviez été) engagé dans nostre malheur, j'eusse esté en danger de me voir perdre tout entier, au lieu qu'étant (puisque vous étiez) esloigné par un si grand espace de l'orage qui nous menaçoit, je pourrois dire estre en seureté par la meilleure partie de moy-mesure. » I, 117.

deux petites pages[1], on comprendra que la correspondance de Chapelain, précieuse par les renseignements qu'elle contient sur l'histoire politique et littéraire du XVII[e] siècle, n'est pas d'une lecture attrayante, et qu'on en peut dire, comme Saint-Pavin de la *Pucelle*, que ce n'est pas là qu'on ira quand on voudra se réjouir.

Ce n'est pas qu'on n'y trouve jamais quelque page bien venue : quand Chapelain est soutenu par un sentiment puissant ou une émotion vive, il lui arrive de toucher à la véritable éloquence. Il a une tirade d'une indignation généreuse pour défendre la mémoire du marquis de Feuquières, le vaincu de Thionville[2]; il en a une autre contre Christine, dans une lettre à Heinsius[3] qu'elle avait longtemps amusé de ses promesses. Louis XIV, qu'il a si maladroitement chanté en vers, lui a inspiré un très beau portrait, enthousiaste, convaincu, où ce sont les faits qui louent, et non les épithètes[4].

Ses contemporains lui reconnaissaient de l'esprit : on en trouve dans ses lettres, parfois un peu lourd, mais parfois aussi agréable. Citons une lettre à Bois-Robert sur sa complexion amoureuse et sur ses succès auprès des dames de Caen[5], une excuse plaisante à Chavaroche[6], un charmant billet à M[me] de la Trousse (Henriette de Coulanges) pour la naissance de son premier enfant[7], d'autres encore pleines d'urbanité et de badinage à Saint-Amant pour un pari perdu[8], à Voiture sur son peu d'assiduité à l'Académie[9], à Montausier sur ses pleurs en quittant l'Hôtel de Rambouillet. Il trouve des formules heureuses : il définit la décadence de l'éloquence romaine « quand l'art de bien parler dégénéra en l'art de parler pointu[10] » ; en parlant

1. « Il y a de la dureté et de la proxilité à tout ce qu'il fait » dit Tall. des R. en parlant de sa prose.

2. A Balzac, 7 avril 1640, I, 599.

3. 16 mai 1662, II, 232.

4. A Heinsius, 12 avril 1663, II, 299.

5. 3 août 1634, I, 71.

6. N. a. fr. 1885, fol. 57.

7. 27 nov. 1634, I, 84.

8. nov. 1634, I, 81.

9. 15 mai 1640, I, 622.

10. A Graziani, 8 déc. 1670, II, 714.

d'un ennemi avec lequel il a des rapports obligatoires, il dit : « Nous ne mettons pas grande chaleur à nous entre-importuner[1]. » Il appellera les formules pompeuses qu'on se prodigue dans les lettres « les flatteries caparassonnées que le mauvais usage a introduites pour satisfaire à la vanité des grands »[2]. Il manie l'ironie avec une malicieuse discrétion : Scudéry l'apprit à ses dépens dans une lettre fameuse[3], et Ménage, coupable d'avoir mis trop d'emphase dans une lettre à Balzac, et Voiture, et Pisani, contre qui il s'est quelquefois vengé d'une main plus légère que de coutume des tracasseries dont « le corps » l'accablait[4]. Il sait tourner avec cette élégance de bon aloi qu'il avait apprise à l'Hôtel de Rambouillet, des félicitations à Bois-Robert pour un bénéfice[5], à Racan pour le mariage de son fils[6], un sot, dit Tallemant des Réaux, qui épousait « une damoiselle de trente-huit ans » ; des compliments à Montausier sur ses succès galants ou guerriers[7], ou à Corneille pour sa tragédie de Sertorius[8]. Ailleurs on trouvera des portraits joliment esquissés, des ennemis expédiés avec une verve mordante, des amis loués avec une chaude émotion ou conseillés avec une délicate tendresse, des nouvelles agréablement et (mérite rare !) brièvement narrées. Se reprenant un jour à converser avec un vieux compagnon[9] des beaux jours de la Chambre bleue, il se laissera aller à lui écrire, entre deux rapports à Colbert, en un langage d'une préciosité un peu surannée, mais voulue, une lettre tout à fait touchante et jolie. On comprend, en lisant ces pages malheureusement trop rares, que des gens qui n'étaient pas des sots aient pris plaisir à la conversation de Chapelain.

1. A Godeau, 28 nov. 1632, I, 7.
2. A Godeau, 20 oct. 1636, I, 122.
3. 19 déc. 1637, I, 183.
4. Vg. à Pisani, 12 juin 1638, I, 252.
5. 9 nov. 1636, I, 124.
6. 19 nov. 1660, II, 111.
7. 15 nov. 1638, I, 319,.
8. 4 oct. 1662, II, 258.
9. A Godeau, 14 avril 1667, II, 508.

*
* *

Au temps où s'imprimait la *Pucelle,* le Petit Archevêché déserté, l'Hôtel de Rambouillet déchu de sa splendeur et ses illustres hôtes dispersés dans leurs châteaux ou sur les chemins de l'exil, il ne faudrait pas croire que Chapelain ait manqué d'un théâtre où exercer ses talents. On le voyait chez Mme de Nemours; avec Ménage il était un des plus assidus dans la ruelle de la jeune Mme de Sévigné [1]; il trônait dans les « bureaux d'esprit » qui avaient hérité de la Chambre bleue, jouissant en paix du prestige que lui donnaient sa science et son long usage du beau monde. Le ton s'était abaissé avec la qualité de l'auditoire, l'élégance s'était embourgeoisée, l'enjouement devenait maniérisme et le bel esprit pédanterie : la vraie préciosité faisait place à la préciosité équivoque, en attendant la préciosité ridicule. Mais aux Samedis de Sapho, chez Mme Arragonnais ou chez Mlle Bocquet, Chapelain retrouvait les mêmes tendances, la même langue, les mêmes préoccupations littéraires et galantes : et, comme il y tenait une place à laquelle il n'aurait pu prétendre chez la Marquise ou chez Mme de Longueville, sa vanité flattée ne mesurait pas la décadence.

Cependant un nouvel astre se levait sur le réduit de la rue de Beauce. C'était un homme fort laid, mais plein d'esprit et de galanterie, causeur charmant, écrivain élégant et facile ; il se nommait Pellisson à la ville, mais en phœbus on l'appelait Acanthe. Chapelain l'avait connu chez Conrart, son coreligionnaire, lors d'un premier séjour à Paris de 1645 à 1648 [2]. Passionné de littérature, le jeune homme — il avait alors vingt et un an — était entré avec un saint respect dans cet illustre cabinet qui avait abrité l'Académie naissante ; il s'était fait le disciple déférent des grands hommes qui y fréquentaient, et demandait modestement à Chapelain, qu'il appelait son maître [3],

1. Somaize : Grand Dictionnaire historique des Précieuses, 2e partie, p. 151.

2. Marcou. *Pellisson.*

3. Lettre de Pellisson à Doneville, 31 déc. 1654. Marcou, p. 457.

des leçons de sagesse aussi bien que de poésie[1]. Rentré pour un temps dans sa ville de Castres, il y avait fondé une Académie et continué de soumettre au jugement des amis de Conrart ses œuvres avant de les y lire. Définitivement établi à Paris en 1650, il avait entrepris sa *Relation contenant l'Histoire de l'Académie Françoise ;* elle le faisait admettre hors rang dans la compagnie le 30 décembre 1652. Malgré toute la déférence que Pellisson lui témoignait, Chapelain, qui y sentait peut-être plus de politique et d'ambition académique que de sympathie véritable, n'avait jamais été « bien persuadé de lui »[2]. Quand, devenu chez Sapho l'égal de ceux dont il n'avait subi que par nécessité l'influence un peu tyrannique, Acanthe commença de s'emparer d'une affection dont Conrart se croyait bien le maître, le vieil adorateur évincé ne cacha pas sa jalousie, et il fallut l'intervention de l'abbesse de Malnoue pour empêcher une rupture[3]. Chapelain prit naturellement parti pour celui qu'il appelait un autre lui-même[4] ; ses sentiments pour Pellisson ne s'en trouvèrent pas réchauffés ; celui-ci le sentait bien et se plaignait de trouver toujours Chapelain prêt à le condamner[5]. En 1657 il entrait chez le Surintendant et les quatre millions qui lui passaient par les mains avant de se répandre parmi les gens de lettres lui donnaient une influence dont Chapelain fut peut-être jaloux. A la fin de 1658 les *Précieuses Ridicules* auraient dû leur montrer la nécessité de l'union ; quoiqu'en ait dit Ménage, on affecta — et Chapelain comme Mme de Rambouillet — de ne pas prendre pour soi ce qu'on pouvait si facilement rejeter sur d'autres[6] ; la

1. *Lettre de recommandation de la Sagesse à M. Chapelain en faveur de Tircis*. Rec. Conrart, vol. no 5132, p. 243.

2. Tall. des Réaux. L'auteur des Historiettes ajoute : « Mais il (Chapelain) le sera à cette heure que l'autre est bien avec le surintendant. » C'est précisément à l'heure la plus brillante de Fouquet que Chapelain a rompu avec Pellisson, et pendant son emprisonnement il en dira du bien dans son *mémoire* à Colbert.

3. *Rec. Conrart,* in-fol., XI, p. 1261.

4. A Mlle de Scudéry, 14 juillet 1645, I, 741.

5. *Rec. Conrart,* 5131, p. 179.

6. Chapelain, s'il a cru un moment que les P. R. pouvaient l'atteindre (ce qui nous semble bien improbable) n'en a pas gardé rancune à Molière qu'il appelle en 1672 le « *Plaute et le Térence de nostre siècle* ».

zizanie continua de régner au camp précieux, au moment où il aurait fallu faire bloc contre les assaillants. Pour maintenir leur prépondérance Chapelain et Conrart amenaient chez Sapho « des gens ramassés de tous côtés ». Ils ne réussissaient qu'à se faire accuser de cabale ; Pellisson régnait au Samedi, mais le Samedi « se démanchait » et Tallemant des Réaux se faisait l'historien complaisant de la débâcle : « Je ne crois pas que cela dure longtemps » écrivait-il dès 1657. C'est en mars 1659 que l'orage éclata, entraînant la ruine du Samedi, jetant le trouble dans l'Académie et brouillant Chapelain avec quelques-uns de ses plus chers amis.

Colletet étant mort le 10 février 1659[1], quelques académiciens songèrent à Gilles Boileau pour remplir sa place à l'Académie. Les relations de Chapelain avec Gilles Boileau, qui le courtisait par ambition académique et qu'il ménageait par crainte de son humeur satirique, et le rôle qu'il a tenu dans cette affaire portent à croire qu'il ne fut pas étranger à cette candidature. Proposé « à la première assemblée », c'est-à-dire dans la première quinzaine de février, le candidat fut agréé au scrutin de proposition par les dix-huit membres présents et le choix ratifié par le chancelier[2]. Il ne restait plus qu'à passer au scrutin d'élection, simple formalité qui suivait à huit jours d'intervalle. Mais Gilles Boileau avait beaucoup d'ennemis. Il était la terreur des poètes et trois ans auparavant il avait « rudement pincé » Ménage[3]. Ménage n'était pas de l'Académie, mais il était du Samedi. Il gagna Mlle de Scudéry, et par elle Pellisson. Celui-ci, absent le jour du premier scrutin, sollicita si vivement que sept académiciens promirent de revenir sur leur vote, et cinq autres, qui n'assistaient pas ordinairement aux séances, de venir déposer une boule

1. Loret, Muse historique. 15 février.

2. A Huyghens, 9 avril 1659, II, 32 (M. Tam. de Larr. croit que cette lettre datée du 9 ne peut être, à cause de sa place, postérieure au 3.)

3. En prose dans son *Avis à M. Ménage sur son Eglogue intitulée « Christine »* (1655, in-4° ; 1656, in-4°, Paris, 1657, 3e édit. revue et augmentée, in-12) et en vers dans le *Recueil de Sercy*, 3e partie, l'épigramme « Avoir l'esprit chagrin et le visage blême » et l'*Epistre à Mademoiselle* « Hé bon Dieu ! ma très chère Tante ».

noire. Quoique assuré de douze voix, Pellisson, le jour du second scrutin, dans une harangue d'une heure et demie, « très aigre et très véhémente » accusa Gilles Boileau de n'avoir ni honneur ni probité. Comme il n'apportait pas de preuves, on lui donna huit jours pour en réunir. Ce délai fut employé de part et d'autres à briguer les suffrages. Gilles Boileau envoyait à Bois-Robert une liste des académiciens qui lui avaient promis leur voix[1], et Ménage, déclarant partout que cette affaire était sienne, essayait de gagner Chapelain. Comme Chapelain ne voulait pas « servir d'instrument à sa fureur », il ne craignit pas de rompre brutalement, après une amitié de vingt ans qui lui avait été aussi utile qu'honorable[2]. Les huit jours écoulés, Pellisson n'apportait toujours pas de preuve ; on vota que « le corps le prierait de donner ses ressentimens à la paix et de se relascher d'une poursuitte qu'il ne soustenoit point par des moyens solides ». Mais il exigea un scrutin et au grand étonnement de ceux qui n'avaient pas cédé à ses sollicitations, Gilles Boileau se trouva exclu[3]. Chapelain qui s'était contenté de voter en silence, en conçut une violente irritation, et plus encore de l'intran-

1. Au moins Pellisson l'affirme dans une lettre au chancelier dont nous parlerons tout à l'heure. Mais il reconnaît implicitement sa propre brigue à lui-même en déclarant qu'il n'a vu personne « que pour s'opposer » aux sollicitations de ses adversaires.

2. A Huyghens, *l. c.* C'est devenu presque une tradition de répéter que c'est par calcul que Chapelain a pris le parti de Gilles Boileau et qu'il n'a pas craint de briser avec d'anciens amis de peur d'irriter un auteur dont il craignait la verve caustique. Le récit des événements et sa correspondance prouvent qu'il n'a rompu avec ses amis qu'à contre-cœur et parce qu'il n'a pas voulu se soumettre à leur tyrannie pour déshonorer un honnête homme qui n'avait commis d'autre crime que de les critiquer. C'eût été un bien mauvais calcul de se fâcher avec Ménage par crainte de la satire.

3. Il y a désaccord entre Chapelain et Pellisson sur le nombre des suffrages. Chapelain dans sa lettre à Huyghens laisse entendre que l'Académie fut partagée par moitié ; Pellisson dans sa lettre à Séguier affirme que Boileau fut exclu par 5 voix de pluralité. Nous acceptons ce dernier chiffre, d'abord parce que Chapelain n'affirme pas un chiffre précis et ensuite parce qu'il est invraisemblable que Pellisson dans une lettre au protecteur de l'Académie ait falsifié les chiffres si tôt après l'événement. Nous n'avons trouvé nulle part que Chapelain parlât d'un nombre égal de boules blanches et de boules noires, comme le dit d'Olivet dans sa lettre au président Bouhier (Livet, II, 408). Au contraire, Chapelain déclare nettement que Boileau « *se trouva exclu par le nombre des ballottes* ».

sigeance de Pellisson que de l'exclusion du candidat. Mais son dévouement à l'Académie l'empêcha d'aller aux solutions extrêmes. Il n'en fut pas de même de Montmor qui attaqua le scrutin comme nul ; d'autres protestaient avec lui de ne plus reparaître à l'Académie si on ne leur donnait satisfaction[1].

Ces événements avaient occupé les séances de la fin de février et du commencement de mars[2]. Les suivantes furent employées à des essais de pacification. Chapelain, tombé malade, cessa d'y assister[3], mais son zèle pour l'Académie lui faisait tout diriger du fond de son cabinet. Il comprenait qu'un éclat serait d'un effet déplorable et craignait que l'institution même ne survécût pas à une rupture qui la couperait en deux. Bien décidé à n'accepter d'accommodement que celui qui ménagerait l'honneur d'un homme contre lequel on n'avait rien prouvé, il croyait encore Pellisson assez juste et assez éclairé pour ne pas céder au torrent[4]. Dans l'Académie tous ceux qui avaient voté noir disaient : « Quand M. de Pellisson voudra, nous reviendrons[5] ». Mais Pellisson mettait plus de passion que ses propos après sa victoire ne l'avaient fait supposer[6]. Le 16 mars il protestait auprès du Chancelier contre les cas de nullité invoqués par ses adversaires et contre l'intention qu'il leur prêtait de faire recevoir Gilles Boileau dès cette heure sans autre formalité ; il lui représentait, de manière à attiser sa susceptibilité, qu'en cédant à leur pression il ôterait à l'Académie la liberté d'écarter per-

1. Lettre de Pellisson à Séguier, cf. infra.

2. Chapelain déclare dans sa lettre à Huyghens que Boileau fut accepté « à la première assemblée » après la mort de Colletet. Cette date est confirmée par la lettre à Spanheim du 6 avril 1659 (II, 30) où Chapelain déclare qu'il y a *un mois* que Pellisson est engagé dans cette affaire. Les séances se tenaient le lundi (Lettre de Pellisson du 30 avril 1659). Colletet étant mort le 10 février, enterré le 12 (Loret, *Muze historique*) le scrutin put avoir lieu le 17 ou le 24, la protestation de Pellisson le 24 fév. ou le 3 mars, le scrutin d'exclusion le 3 ou le 11 mars. Viennent alors la lettre de Pellisson au Chancelier datée du *Dimanche 16* et l'intervention des deux évêques à la séance du 17.

3. A Huyghens, *l. c.* A l'evesque de Laon, 18 mars 1659, II, 25.

4. A M. de la Bastide. 13 mars 1659, II, 25,

5. D'Olivet, lettre au président Bouhier, 12 oct. 1725 (Livet, II, 407).

6. Au président Brissonnet, 27 mars 1659, II, 28.

sonne, car il se trouverait toujours des académiciens pour s'autoriser de ce précédent et arracher par la menace d'une sécession ce que le scrutin leur aurait refusé. Pour conclusion, il demandait à Séguier de faire poliment interdire à ses adversaires de parler de nullité, en leur promettant d'arranger l'affaire et en les invitant à continuer leur assiduité aux Assemblées[1]. De son côté Chapelain négociait. Le 17 il avait une entrevue avec César d'Estrées, évêque de Laon, un des défenseurs de Gilles Boileau, et Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez qui penchait pour le parti contraire. Préoccupés avant tout d'étouffer le scandale, ils convenaient que le Chancelier avait seul l'autorité de trancher le différend. La proposition en ce sens faite le même jour à l'Académie par M. de Rodez fut acceptée d'une commune voix. Chapelain, en remerciant le lendemain les prélats de leur intervention, insistait pour qu'ils fissent leur démarche au plus tôt ; pour le cas où le Chancelier s'obstinerait à laisser l'Académie maîtresse de sa conduite, il proposait qu'on s'en remît à leur arbitrage à tous deux : d'opinions opposées ils offraient aux deux partis toutes garanties que leur décision ne serait inspirée que par la justice et par l'intérêt du corps[2]. On ignore à quel moment les évêques furent reçus par le chancelier. Ils eurent une réponse favorable, mais Séguier jugea bon d'attendre que les esprits fussent moins échauffés. Cependant le scandale devenait public : Loret en parlait dans sa Gazette[3], de l'étranger même on demandait des renseignements à Chapelain. Une personne en situation d'amener un rapprochement (évidemment Madeleine de Scudéry) ne faisait qu'aigrir Pellisson, et Chapelain se plaignait qu'elle n'en usât pas avec plus d'équité et de reconnaissance[4]. D'autres travaillaient à calmer cet orage. Le

1. Cette lettre et celle du 30 avril dont il sera question plus bas existent en original à la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg. Elles ont été publiées par M. J.-Edouard Gardet dans le *Bulletin du Bibliophile*, année 1859, p. 167.

2. A M. l'evesque de Laon, 18 mars 1659. — A M. l'evesque de Rodez, m. d., II, 25 et 26.

3. *Muze Historique*, 22 mars 1659, v. 331, III, 36.

4. A du Mouleeau, 25 mars 1659, II, 28.

26 mars, Chapelain avait un entretien avec le président Brissonnet ; toujours conciliant, il lui soumettait le lendemain une combinaison : que Pellisson déclarât ne plus s'opposer, par déférence pour la compagnie, à la réception de celui que d'abord elle avait approuvé et *lui abandonner, comme à sa mère, tous ses ressentimens, si justes qu'ils pussent être*. Il sauverait ainsi sa dignité, prouverait ce qu'il avait affirmé à M. de Rodez, qu'il n'était pas irréconciliable, et éviterait ou de se brouiller à jamais avec des gens de bien et de mérite, ou de se voir abandonné de ses partisans [1]. Il ne devait éviter ni l'un ni l'autre. Au commencement d'avril, la rupture était complète entre Chapelain et Ménage, mais non pas encore avec Pellisson [2]. Fidèle à sa résolution de « chercher la paix par toutes les voies honnestes » Chapelain proposait le 9 un nouvel expédient : la mort de Servien [3] faisait une nouvelle place vacante ; que le Chancelier fît remplir les deux sièges en une même séance, l'un par Gilles Boileau, l'autre par celui que la Compagnie désignerait, en leur laissant en apparence la liberté de se déférer l'un à l'autre l'honneur de passer et parler le premier et en stipulant néanmoins que Boileau n'accepterait pas la civilité de l'autre [4]. En tenant bon sur le fond, il accordait à Pellisson, toutes les satisfactions de forme. Mais Pellisson, dont l'inflexibilité lassait jusqu'à ses partisans, demandait davantage [5] : de recevoir M. de Villayer ou un autre à la place de Colletet, de laisser écouler un intervalle de trois ou quatre assemblées où il ne serait parlé de rien mais où viendraient les amis de Gilles Boileau pour témoigner de leur obéissance ; d'obliger celui-ci à faire des visites aux académiciens, particulièrement à ceux qu'il avait offensés [6], à se justifier

1. 27 mars 1659, II, 28.

2. A Spanheim, 6 avril 1659, II, 30.

3. 17 février 1659.

4. A Mézeray, 9 avril 1659, II, 35 ; cette lettre était destinée à être lue du chancelier chez qui logeait Mézeray.

5. Dans une lettre à un confident de Séguier (pour être montrée au chancelier), 30 avril 1659 ; même origine et même publ. que celle du 16 mars.

6. Pellisson nomme M. de la Mesnardière, M. Tallement, M. Doujat, M. de Gombaud et M. Charpentier.

et à se réconcilier, enfin de le soumettre après cet intervalle à toutes les formalités d'une élection nouvelle[1]. Mais Chapelain avait déclaré que ses propositions du 9 marquaient l'extrême limite des concessions possibles : il fallait renoncer à tout espoir d'accommodement. Alors le Chancelier vint à l'Académie, dit que tant d'académiciens d'un si haut rang et d'un mérite si connu qui tenaient pour Gilles Boileau étaient des témoins suffisants de sa probité, surtout lorsque ses ennemis après tout le temps qu'on leur avait donné n'articulaient aucun fait contre lui ; puis on passa aux voix et Boileau fut admis[2]. Pellisson seul refusa de se soumettre. Il « franchit le saut », cessa de venir à l'Académie et rompit complètement avec Chapelain et Conrart. « C'est un des scandales de nostre siècle, constatait quelques mois plus tard Chapelain non sans mélancolie, veu le bruit que les révoltés ont fait à la Cour, à la Ville et dans les Provinces[3] ». Mais lui qui clamera pendant des années sa douleur et sa colère de l'ingratitude de Ménage, ne parlera presque jamais de Pellisson : peut-être parce que Pellisson ne s'emporta pas comme Ménage à toutes sortes de calomnies, mais sans doute aussi parce que l'affection avait été moins grande et la rupture moins déchirante.

Il n'est pas douteux que Chapelain n'ait ressenti un très vif chagrin de la conduite de Ménage. Avec tous ses défauts il l'aimait tendrement :

« J'estois le seul qui le connoissois et qui l'aymois avec ses imperfections, et le seul qui par amitié luy représentois en toutes les occasions importantes les fausses mesures qu'il prenoit dans sa conduite[4]. »

1. C'est-à-dire le scrutin de proposition, l'approbation du protecteur et le scrutin de réception.

2. D'Olivet, *l. c.*

3. A Spanheim, 21 déc. 1659, II, 70.

4. A Heinsius, 15 mai 1659, II, 37. — Le simple exposé que nous venons de faire suffit à prouver l'erreur de Paulin Paris qui prétend (t. V, p. 254 des *Historiettes*) que Chapelain se brouilla avec Ménage parce que celui-ci n'avait pas assez défendu ni assez admiré la *Pucelle*. Quant à cette lettre à Heinsius du 15 mai 1659, nous avouons ne pas comprendre la sévérité de M. P. Paris qui, après l'avoir citée ajoute : « Elle ne fait pas honneur à celui qui l'écrivit ; l'oreille du cuistre se laisse trop bien voir sous le bon-

C'est qu'en effet il le connaissait et savait que si la tête était chaude, le cœur n'était pas mauvais. Mais le coup lui avait été trop sensible pour qu'une réconciliation fût de longtemps possible ; son cœur l'eût-il soufferte que la prudence l'en aurait détourné ; il connaissait le personnage ; il savait trop que l'expérience ne l'assagirait pas et qu'accepter un raccommodement c'était se mettre en péril d'essuyer une nouvelle bourrasque et s'exposer, en même temps qu'à un nouveau chagrin, à la risée publique. Ce sont les raisons qui lui font repousser posément, mais avec fermeté, les discrètes ouvertures de Heinsius [1]. Les amis communs souhaitaient d'autant plus cette réconciliation que leur situation se trouvait délicate. Des deux côtés on cherchait à les faire prononcer. Aux lamentations de Chapelain répondaient les diatribes de Ménage. Abandonner Chapelain, qui avait le bon droit, eût été peu honnête ; se brouiller avec Ménage n'était guère sûr. Ablancourt s'était cru obligé de faire une déclaration publique en faveur de Chapelain [2] ; Racan, trop assidu chez Ménage, s'attirait des reproches amers [3]. L'habitude d'user d'intermédiaires pour le commerce épistolaire mettait dans la querelle des gens qui n'y avaient que faire : on priait les amis éloignés de cherher d'autres voies [4], mais il arrivait que Ménage reçût des lettres pour Chapelain, ou Chapelain pour Ménage ; on se les renvoyait en grande cérémonie, en s'affirmant que c'était chose sans conséquence, qui laissait la mésintelligence sauve et les dédains entiers [5].

En 1660, éclata sur la tête de Ménage un orage qui faillit bien venger Chapelain. Il n'est pas de notre sujet de raconter par le menu la fâcheuse affaire que valut à

net de l'ancien ami mécontent. » Nous n'y voyons, nous, que les regrets d'une amitié cruellement blessée.

1. 13 juin 1659, II, 43.

2. A Ablancourt, 5 sept. 1659, II, 49.

3. A Racan, 25 oct., 16 nov. 1659, II, 62, 65.

4. A l'abbé de Saint-Laurent, 4 avril 1659, II, 30.

5. A Ménage, 16 mars 1660, II, 83. Chapelain adoucit l'expression en la donnant sous la forme d'une citation italienne : « *integri conservar gli sdegni nostri*.

Ménage son *Elégie à Mazarin*. Les mots *viles togas* sur quoi Ménage et ses amis firent porter la discussion, pouvaient à la rigueur s'entendre des courtisans ; mais si dans ces deux vers :

> Qui modo te rerum Dominum venerantur, adorant,
> Hi sunt sæpe tuum qui petiere caput,

il n'y avait pas une allusion voulue à l'arrêt du 8 janvier 1649, la maladresse était si grosse qu'on était excusable de n'y pas croire. Chapelain n'y crut pas ; il fit plus : il dit tout haut son opinion sur le « viles togas » ; il prétendit même, mais dans une lettre privée[1], que Ménage n'avait pu se faire illusion sur le sens d'un passage que ses amis l'avaient détourné d'imprimer. Alla-t-il plus loin encore ? Souhaita-t-il une condamnation? Fut-il, comme l'insinue l'abbé Fabre, de ceux qui excitèrent les parlementaires contre une pièce que d'eux-mêmes ils n'auraient peut-être pas remarquée ? On peut trouver qu'il manifeste un peu trop de joie de l'humiliation de son ennemi, qu'il met trop d'empressement à proclamer « que c'est un nom diffamé, qui ne se relèvera jamais de sa chute ». Mais d'avoir intrigué pour le perdre, c'eût été une vengeance si cruelle qu'il faudrait en avoir de bonnes preuves avant d'en accuser Chapelain. A défaut des souvenirs d'une amitié passée, le respect qu'il portait aux lettres eût suffi à le retenir, car la honte d'une amende honorable eût rejailli de Ménage sur tous ceux de sa profession. Chapelain affirme que ce fut cette considération qui fit incliner Lamoignon à la douceur ; fréquentant chez le premier président, il était bien placé pour le savoir. S'il avait fait lui-même valoir cet argument, il aurait donné un bel exemple de solidarité professionnelle. En tout cas rien ne permet d'affirmer qu'il n'était pas sincère en déclarant s'en féliciter[2].

1. A Heinsius, 26 août 1660, II, 92.

2. Au sujet de cette affaire, il se pose un petit problème de bibliographie. Le *Catalogue* (*Liste des œuvres en prose du Sr Chapelain*) mentionne une *Lettre en forme de récit de ce qui s'est passé au Parlement sur l'élégie de M. Ménage*. D'autre part, le mss. 12847 f. fr. de la Bib. Nat. contient un fragment qu'on intitule ordinairement *fin d'une lettre sur le Barreau*. Le début en est perdu. Au fol. 43 (le premier du 6e cahier) le fragment com-

Peu de temps après, une tentative de réconciliation entre Chapelain et Pellisson fut sur le point de réussir. L'affaire, quoique peu accommodable, était pourtant en termes d'accommodement [1]. Il s'agit sans doute de la tentative que Chapelain, dans une lettre dont nous parlerons plus loin, dit avoir été faite par Mme Arragonnais, Mlle Robineau et M. de la Bastide. Le Samedi disloqué cherchait à se refaire ; Pellisson le désirait ; Chapelain et Conrart ne demandaient pas mieux ; Ménage fit tout échouer. A quelque temps de là, Huet ayant proposé de faire une épître *sur les divisions* et *les réconciliations*, Chapelain, qui voyait où il voulait en venir, lui ôta dès l'abord tout espoir de le remettre bien avec Ménage [2] ; Huet renonça

mence sans titre, alinéa ni majuscule, comme si cette page était la suite de la précédente ; le commencement en a disparu antérieurement à la réunion des cahiers en volume, car il n'y a aucune trace d'arrachement. Cette lettre est en réalité une diatribe assez vive contre l'*Elégie à Mazarin*. Sous couleur de rapporter l'opinion des avocats parisiens sur l'affaire, l'auteur y relève toutes les bévues du poète, qui vont à le ridiculiser lui et son héros encore plus que ceux qui se sont offensés de ses vers. Le titre du *Catalogue* ne convient donc nullement à cette lettre où il n'y a pas de récit de ce qui s'est passé au Parlement. Il est vrai que le Catalogue a été rédigé avec une telle légèreté que ce désaccord ne prouve pas d'une façon péremptoire que ce n'est pas cet ouvrage qu'il désignait par ce titre. Mais nous estimons que cette lettre n'est pas de Chapelain : l'auteur s'en donne, au fol. 45, comme un avocat de province, compatriote de Ménage. On pourrait objecter que Chapelain a pris ce subterfuge pour faire courir au Palais, sans se découvrir, un factum de sa façon. Ce serait un fait grave contre lui, assez éloigné de son habituelle circonspection. Nous ne croyons pas pourtant qu'il aurait poussé la dissimulation jusqu'à écrire, sans que rien l'y obligeât, à Heinsius (5 oct. 1660, II, 99) : « On montre au Palais une lettre d'un avocat de son païs où toute la question est examinée, et pour ce particulier (la question du *viles togas*) l'advocat ne semble pas de son opinion (l'opinion de Ménage) que ces *Togas viles* visent à autre chose qu'au parlement. »

Ménage avait assez d'ennemis pour que cette satire fût partie d'une autre main que celle de Chapelain. En tout cas pour la lui attribuer nous voudrions des preuves décisives. La présence de ce fragment dans un recueil manuscrit de ses œuvres constitué après sa mort n'en est pas une suffisante. Il se peut que la copie conservée par lui comme une curiosité ait été alors prise pour une de ses œuvres. Quant au récit dont parle le *Catalogue* nous pensons que c'est tout simplement une copie de la lettre du 26 août à Heinsius, que Chapelain aurait gardée à part à cause de son importance. Cf. ce qui est arrivé pour la lettre à Granier de Mauléon qui figure au même mss. 12847 sous le titre de *second jugement sur l'histoire du Cardinal de Bentivoglio*.

1. Spanheim, 25 avril 1661, II, 130.

2. A Huet, 25 oct. 1661, II, 160.

à son épître et Chapelain l'en félicita, parce qu'il n'aurait pu rendre justice à l'un sans se fâcher avec l'autre[1],

Entre temps un gros événement était survenu, l'arrestation de Fouquet aussitôt suivie de celle de Pellisson. Nous avons dit à quel regrettable excès de langage Chapelain se laissa emporter, quand Mme de Sévigné fut un instant mêlée à cette sotte histoire de la cassette. Il se ressaisit bientôt et ne parla plus du prisonnier qu'en termes modérés et dignes. Des amis communs, une grande dame, amie de MMmes de Rambouillet et de Montausier (serait-ce Mme de Sablé ou Mme de Longueville?) crut que le malheur d'Herminius et de Sapho était l'occasion la plus favorable pour mettre fin à une inimitié qui faisait scandale. Mais Pellisson se faisait toujours un point d'honneur de comprendre Ménage dans la pacification. Or Ménage, qui n'ignorait pas les propos de Chapelain au moment de son affaire au Parlement, venait précisément de laisser courir en manuscrit un poème de colère et de haine dont le titre: *Ad Licinium de fucosa amicitia Johannis Capelani*, était à lui seul une cruelle calomnie. Chapelain fut profondément offensé d'une attaque qui l'atteignait dans une de ses prétentions les plus tenaces et les mieux fondées[2]. Ce n'était guère le moment de lui imposer le pardon. Pellisson le fit pourtant, en des termes, semble-t-il, assez maladroits, dans un mémoire écrit dans sa prison. Il s'y efforçait de diminuer les torts de Ménage, d'interpréter son libelle et proposait de lui faire écrire et publier une *palinodie*, au cas où celui-ci serait imprimé. Il y parlait encore

1. Au même, 1er nov. 1661, II, 164.

2. C'est peut-être sous le coup de cette indignation qu'il composa contre Ménage et contre Mlle de Scudéry deux épigrammes sans date, qu'on trouve dans le recueil N. a. fr. 1890, fol. 197 et 211.

Contre M. Ménage.

L'amoureux et docte Ménage,
S'il faut en croire son langage
Depuis vingt ans ne s'est miré,
Ne pouvant plus voir son visage
Si hâve et si défiguré.
Quand il eut pourtant fait l'image
De l'Archi-Pedant renommé,
Giraud nous rendit tesmoignage
Qu'il se mira dans son ouvrage
Comme en son portrait animé,
Sans voir qu'il n'estoit guère sage
De s'estre en ce fou personnage
Luy-mesme si bien exprimé.

A Mlle de Scudéry :

Sapho regaignés vostre trou,
Fuyez Ménage et son escole,
Si vous ne voulés que ce fou
Vous face enfin devenir folle.

des infirmités et des pertes d'argent de Chapelain et même de sa mort prochaine et du jugement de la postérité. Chapelain, à qui la négociatrice ne montra qu'une partie du mémoire, en conclut que le reste était encore plus injurieux pour lui et rompit aussitôt par une lettre conservée dans le manuscrit 12847 sous le titre : *Lettre à une dame sur le sujet d'Herminius et de Sapho* (fol. 47). Il avait, y déclare-t-il, donné les mains à un accommodement en considération des mérites de M[lle] Sapho et du déplorable malheur d'Herminius, mais il refusait d'accepter dans la paix un tiers qui l'avait cruellement offensé. Une réparation publique ne le satisferait même pas, parce que Ménage irait dire partout qu'il l'avait accordée à ses amis et non à la justice. Quant au mémoire de Pellisson, les raisons en étaient si offensantes, qu'il fallait que la prison eût altéré son beau naturel. Les satires de Ménage n'étaient que farces et ne nuisaient qu'à leur auteur, mais c'était se moquer que d'entreprendre de prouver qu'elles étaient des marques de tendresse. Chapelain repoussait toutes les menaces et la mort ne l'effrayait pas plus que la postérité : l'histoire de ses relations et de son différend avec Ménage était prête, avec pièces justificatives[1], et la postérité y verrait qu'elle n'était que l'histoire des mauvaises humeurs, des incartades, de l'ingratitude, de l'inconstance et de la folie de cet homme. Il ne traiterait jamais d'égal à égal avec ce malheureux fou. D'ailleurs s'il y avait voie à un tempérament, il y faudrait comprendre M. Conrart, son franc, ferme et cordial ami, et faire entrer dans la négociation M[me] Arragonnais, M[lle] Robineau et M. de la Bastide, qui avaient déjà tenté un rapprochement. Il terminait en déclarant qu'il désirait en rester là et ne plus traiter cette question.

Nous dirons ailleurs quel effort d'impartialité il a fait pour parler de ses ennemis dans le *Mémoire* que lui demanda Colbert *sur les gens de lettres vivans en 1662*. Il loua Pellisson embastillé et n'empêcha pas Ménage d'obtenir une des plus grosses gratifications distribuées. Quand elle lui fut retirée, Ménage n'eut à s'en prendre qu'à son refus de

1. C'est évidemment l'ouvrage mentionné au *Catalogue* et qui ne nous est pas parvenu : *Lettre apologétique pour le S[r] Chapelain sur son differend avec M. Ménage.*

payer en encens l'argent du roi[1]. Il n'avait pas attendu d'être rayé de la liste des bienfaits pour exécuter la menace qu'il tenait suspendue sur la tête de celui qui en passait pour le dispensateur. En 1663, il publiait à Amsterdam l'épigramme contre Chapelain dans la quatrième édition de ses poésies, qu'il donnait chez les Elzéviers[2]. Ce qui rendait le coup encore plus sensible, c'est qu'elle entrait dans une réédition des *Miscellanea*, de sorte que l'épitre dédicatoire à Montausier, de 1652, se trouvait dans le même volume et semblait couvrir d'un nom respecté la diffamation contre Chapelain[3]. Celui-ci affectait de mépriser ces injures : en France sa vie suffisait à répondre ; mais il craignait qu'à l'étranger elles ne laissassent une mauvaise impression ; aussi demandait-il à ses amis de prendre sa défense. Heinsius sollicité répondit assez mollement, soit qu'il ne se souciât pas d'irriter ce « crabron » de Ménage, soit qu'il jugeât qu'il ne fallait pas donner trop d'importance aux diatribes d'un satirique en fureur. Chapelain en témoigna quelque humeur[4]. Ménage ne lui laissait pas de répit. En 1664, il essayait encore de le brouiller avec Huet. Chapelain répondait comme il pouvait, en répétant à chaque nouvel ouvrage de son persécuteur les mêmes accusations de plagiat[5]. Cela n'empêchait pas d'infatigables amis d'essayer encore de les réconcilier. En 1666, on se tourna vers Conrart, qu'on supposait plus accessible ; mais Chapelain vint à son secours et lui écrivit sur un ton oratoire et avec une grande violence pour l'exhorter à refuser tout arbitrage et

1. Fabre (*Les Enn. de Chap.*, p. 294) attribue la suppression de la gratification de Ménage, en 1666, au *Mémoire* et aux mauvais services de Chapelain en même temps qu'à l'affaire de l'*Elégie à Mazarin*. Mais comment ces faits, antérieurs à la première gratification en 1663, n'auraient-ils produit leur effet qu'en 1666 ?

2. *Aegidii Menagii Poemata*, quarta editio, Amsterdam, Elzeviers 1663. pet. in-12.

3. A Heinsius, 20 déc. 1663, II, 342.

4. A Heinsius, 21 sep., 25 oct., 20 déc. 1663, II, 327, 331, 342. Heinsius finit par dédier à Chapelain les *Libri adoptivi* que celui-ci lui avait conseillé d'ajouter à ses œuvres.

5. A Heinsius, 20 oct. 1664, à propos de *In Diogenem Laertium Observationes et emendationes* (Londres 1664, in-8), II, 370. A Ferrari, 20 avril 1669, 1er déc., 15 déc. 1670 (II, 636, 711, 715) à propos des *Origines Italiennes*.

à exiger un pardon demandé sans conditions[1]. C'est ainsi que la brouille devait finir, mais seulement cinq ans plus tard.

*
* *

L'entrée de Gilles Boileau à l'Académie avait été la victoire de Chapelain; son influence, si elle en avait eu besoin, n'aurait pu que s'en trouver grandie. Appuyée sur celle de Conrart, secrétaire perpétuel et « père nourricier[2] » de l'Académie, cette influence restait prépondérante. Depuis vingt ans, il n'entrait pas un homme dans la Compagnie, qui ne fût leur ami ou n'eût au moins reçu leur agrément : grands seigneurs, évêques et parlementaires comme le duc de Coislin, d'Estrée, Hardouin de Péréfixe, Chaumont, Bazin de Bezons, Salomon, introduits par eux pour donner à la Compagnie ce parfum d'aristocratie qu'ils estimaient nécessaire à son prestige dans le monde[3]; amis personnels comme Patru, Mézeray, Scudéry, qui n'embrassa pas la querelle de sa sœur[4], Cotin, Gilles Boileau. La Mesnardière et Tallemant avaient rompu, mais ils ne se risquaient qu'au dehors à fronder; Charpentier, Doujat et même Gombaud avaient voté avec Pellisson, mais sans animosité et en se déclarant prêts à revenir. Corneille « par défiance de l'école nouvelle et à l'instigation de son frère Thomas[5] » leur apportait l'appoint de son vote et de sa gloire. Au dehors, quelques salons encore illustres, contrebalançaient, et au delà, le Samedi décapité. La faveur de Colbert donnait bientôt à Chapelain une autorité quasi-officielle. Les attaques mêmes dont il était l'objet affermissaient sa situation. Il n'y avait guère d'académiciens qui ne

1. A Conrart, 28 sept. 1666, II, 478. Montmor s'étant réconcilié avec Ménage, Chapelain à qui il ne donna pas, en cette circonstance, occasion de se louer de lui, cessa de le voir. Il n'y eut pas d'éclat et les choses se passaient civilement quand ils se rencontraient. (A Heinsius, 22 sept. 1667, II, 529).

2. Deltour, *les Ennemis de Racine*.

3. Tall. des Réaux, *Hist. de Conrart*.

4. A Scudéry, 12 juin 1659, II, 41.

5. Deltour, *l. c.*

fussent mordus par Linière, par Ménage et par Despréaux : on savait gré à Chapelain d'être le plus maltraité. L'acharnement de ses persécuteurs lui faisait comme un piédestal; leurs coups le rendaient plus cher et plus vénérable à ses confrères. Mais par-dessus tout, il était avec Conrart le plus illustre des vieux académiciens, de ceux qui avaient fondé la Compagnie, abrité ses assemblées sous leur toit, témoins de ces temps héroïques où il fallait à la fois régler les statuts, organiser le travail, lutter contre l'hostilité du public et du parlement et résister, avec souplesse mais avec fermeté, aux volontés parfois compromettantes d'un protecteur tyrannique. La mort fauchait amplement dans leurs rangs [1]; mais les survivants se serraient, et à mesure que leur nombre diminuait leur prestige s'en trouvait grandi. Quand Bois-Robert eut disparu en 1662, Giry en 1665, Gombaud en 1666, Godeau perdu « au bout du monde » ne paraissant pas aux séances, Chapelain et Conrart restèrent, avec Desmarets de Saint-Sorlin, les seuls de ceux qui avaient connu cet « âge d'or », dont on parlait encore non sans regret. Dans un corps qui se piquait de rester un salon, qui avait ses usages et s'y attachait jalousement, c'était un titre au respect et à la déférence de tous, et les nouveaux venus en recevaient pieusement la tradition des vétérans.

Ces nouveaux venus étaient pour la plupart des amis ou des protégés de Chapelain, souvent comme lui des victimes de Boileau : Bussy-Rabutin (janvier 1665) cousin de son élève Mme de Sévigné, dont l'entrée à l'Académie, comme celle du duc de Saint-Aignan la même année [2] et celle de Danjeau [3] en 1668, était dans la politique de Chapelain ; Cassagne (1661) auteur d'une Ode en l'honneur de l'Académie et bientôt collègue de Chapelain à la petite

1. *Saint-Amant* en 1660 ; *P. de Boissat* et *Bois-Robert* en 1662 ; *Bautru de Séran* et *Giry* en 1665 ; *Gombaud* en 1666 ; *Silhon* en 1667 ; *Cureau de la Chambre* en 1669 ; *Racan* en 1670 ; *D. Hay du Chastelet* en 1671 ; *Godeau* et *Bourzéis* en 1672.

2. Cf. un passage relatif au duc de Saint-Aignan et au « pauvre comte de Rabutin » dans la lettre du 28 avril 1666 à Waghenseil, II, 453.

3. En 1671, Danjeau nommé ambassadeur en Suède s'adressa à Chapelain pour lui demander un homme de lettres pour l'accompagner dans son voyage : Chapelain, très flatté, lui répond le 24 avril, II, 729.

Académie ; Montigny (1670) et Fléchier (12 janvier 1673) défenseurs publics de la *Pucelle*, Regnier-Desmarais (1670) et l'abbé de la Chambre (24 mars 1670) que Chapelain appelle ses amis intimes [1] ; Perrault (23 novembre 1671) et l'abbé Gallois (1673) ses amis de l'entourage de Colbert ; Colbert lui-même (1667) ; Leclerc (26 juin 1662) et Boyer (1666) loués par lui dans le *Mémoire sur les gens de lettres* [2] ; Quinault (1670) assez maltraité dans ce même mémoire [3], mais, comme Chapelain, victime illustre des traits de la satire. Harlay de Champvallon (3 février 1671) recueillait tout naturellement la succession de Péréfixe à l'Académie comme au siège archiépiscopal, et Bossuet (8 juin 1671) devait d'y entrer, moins à son éclatante prédication qu'à sa place de précepteur et à l'amitié de Montausier. Des élus de cette période, nous ne voyons que l'abbé Testu (1665) et Paul Tallemant (1666), dont Chapelain ne parle pas dans sa correspondance, mais le premier était une sorte de puissance dans les salons et le second devait à son nom, légitimement cher aux hommes de lettres [4], de voir à vingt-quatre ans, s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie. Restent enfin Furetière (1662) qui ne bougeait de chez Marolles, mais c'était pour le berner dans des épigrammes au sortir de chez lui ; il était l'auteur de la *Nouvelle Allégorique* et n'avait pas encore collaboré au *Chapelain décoiffé* [5] ; Racine, un ingrat, mais ses chefs-d'œuvre et la protection de Colbert et du roi l'imposaient : Segrais enfin (24 juin 1662) qui prétend que sa candidature aurait été combattue par Chapelain : mais son assertion est suspecte, car Chapelain dans une lettre à Huet se félicite des soins qu'il a pris pour le faire recevoir [6].

1. A l'abbé de Chavaroche, 12 fév. 1668, II, 552 ; A Vossius, 31 juillet 1665, II, 406. Il est souvent question aussi de l'abbé de la Chambre dans les lettres à Carrel de Sainte-Garde.

2. Art. LXVIII et IV.

3. Art. V.

4. Il était petit-fils du fameux Montauron et fils de Gédéon Tallemant, qui s'était à peu près complètement ruiné à fréquenter les gens de lettres.

5. A Huet, 18 fév. 1662, II, 206. Chapelain parle avec éloges de Furetière dans son *Mémoire*. Il lui trouve « de l'inclination à la satire, mais sans malignité pourtant ».

6. 26 juin 1662, II, 237 : « Cela s'est passé avec honneur, et je n'ay pas

Appuyé sur l'Académie, le prestige de Chapelain demeurait considérable. Corneille songeait à lui au moins autant qu'à l'abbé d'Aubignac en écrivant en 1660 ses *Discours* et ses *Examens ;* il lui empruntait plus d'une idée et le combattait quelquefois, tout en se gardant bien de le nommer. Ayant reçu de lui un service en 1661 — Chapelain avait fait entrer son second fils comme page chez la duchesse de Nemours[1] — il lui répondait l'année suivante en lui faisant remettre par ce même fils un exemplaire de Sertorius. Chapelain l'en remerciait dans les termes les plus élogieux[2] : tous les nuages d'antan étaient maintenant dissipés.

Parmi les jeunes écrivains, plus d'un connaissait le chemin de son cabinet. Ce M. de la Bastide, que nous avons vu tenter de ramener la paix entre Chapelain et Pellisson, leur avait vers le temps de leur brouille soumis à tous deux ses œuvres en vers et en prose[3]. En 1659, M. de Caillière lui faisait corriger son *Histoire du maréchal de Matignon*[4] ; le baron de Modène une ode en 1660[5] et en 1662 un autre « gros rouleau » de vers[6] ; la même année Chapelain recevait de pareils envois de Collardeau, procureur du roi à Fontenay-le-Comte[7], du père Vavasseur[8], de Savary de Courtesigny[9] et de M. de Francheville[10]. Le Père Rapin lui avait soumis en 1660 son ode latine à Mazarin sur la Paix : Chapelain n'y avait trouvé

eu sujet de me repentir des soins que j'ay pris pour cela et des bons offices que j'ay rendus à son mérite ». Comment admettre que Chapelain ait osé écrire cela à un ami commun, le jour même de l'élection de Segrais s'il avait combattu sa candidature ? A cette liste il faudrait peut-être ajouter Huet, qui entré en 1674, bénéficia sûrement de son étroite amitié avec Chapelain.

1. A Corneille, 20 mars 1661, II, 127.

2. Au même, 4 oct. 1662, II, 258.

3. A M. de la Bastide, 13 mars 1659, II, 25.

4. Parue en 1661, Paris, Courbé, in-fol. Cf. lettre à Caillière, 9 janv. 1659, II, 8.

5. Au baron de Modène, 6 oct. 1660, II, 101.

6. Au même, 7 janv. 1662, II, 190.

7. A Collardeau, 3 mai 1662, II, 231.

8. Au Père Vavasseur, 30 mai 1662, II, 237.

9. A Savary de Courtesigny, 28 nov. 1662, II, 277.

10. A M. de Francheville, 28 déc. 1662, II, 285.

qu'à louer ; l'invention, le corps, les sentiments, la versification, tout en était également parfait[1] ; encouragé par tant de compliments, le jésuite lui envoyait en 1663 le manuscrit des *Hortorum libri IV*[2] ; il en recevait encore force éloges et « pour lui complaire » Chapelain donnait quelques coups d'ongle aux endroits qui lui paraissaient moins accomplis[3].

Vers le même temps, c'est sous les auspices de Chapelain que débutait Racine. On sait avec quelle verve il a raconté comment Vitart porta à l'auteur de la *Pucelle* l'ode intitulée la *Nymphe de la Seine*. Tout malade qu'il fût, Chapelain garda l'ode trois jours et la revit « avec la plus grande bonté du monde ». Racine rapporte « comme le texte de l'évangile » la sentence qui lui était, comme de juste, favorable ; mais quelque ironie qu'il mette à parler des longueurs de « M. Chapelain » et de la naïve admiration du cousin Vitart, il est plus touché qu'il ne veut le paraître de la complaisance et des éloges de l'illustre critique et il en suit scrupuleusement les remarques[4]. Sa docilité devait être récompensée trois ans plus tard.

Au commencement de 1662, Fléchier, âgé d'un peu moins de trente ans et totalement inconnu de Chapelain, le consulta sur son poème *Augustissimi Galliarum Delphini Genethliacon*. Ce fut Conrart qui décida Chapelain à se charger d'un examen qu'il refusait tout d'abord ; la lecture du poème lui causa tant de plaisir qu'il déclara à l'auteur qu'il n'aurait pas besoin désormais de recommandation[5]. Sainte-Beuve qui a cité cette lettre[6] affirme que Fléchier a tenu compte des menues critiques que Chapelain avait mêlées à beaucoup d'éloges. Il n'eut pas cette fois à regretter sa complaisance. Fléchier resta un de ses défenseurs.

La même année Paul Hay du Chastelet, le fils de l'aca-

1. Au Père Rapin, 6 janv. 1660, II, 75.

2. Paris, Imprimerie Royale, in-4°, 1665.

3. Au P. Rapin, 13 nov. 1663, II, 335.

4. Racine à l'abbé Le Vasseur, 13 sept. 1660, œuvres. G. E. VI. p. 392.

5. A Fléchier, 18 janv. 1662, II, 193.

6. *Introduction aux Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne*, Paris, 1862, in-12.

démicien, lui faisait revoir et annoter[1] la Préface de son *Histoire de Bertrand du Guesclin*[2]. En 1664, Carrel de Sainte-Garde lui envoyait d'Espagne un dialogue manuscrit qui se perdit en route[3]. En 1665, un médecin de Saumur, M. de la Forge, lui demandait ses corrections[4].

Cependant les satires de Boileau et la révolution qui s'opérait dans le goût commençaient à produire leur effet. Peu à peu Chapelain, malgré la protection de Colbert et la réputation qu'il avait de détenir la feuille des pensions littéraires, voyait la jeune génération s'éloigner de lui. En 1666, La Fontaine lui envoyait ses *Nouvelles en vers tirées de Boccace et de l'Arioste*[5] ; mais la politesse du bonhomme n'était pas désintéressée. Chapelain, sans doute fixé de longue date sur les sentiments du ministre et du roi envers le défenseur de Fouquet, fit semblant de ne pas comprendre et répondit par une belle lettre où il louait les *Contes* de très juste façon :

« Vous y avés, Monsieur, damé le pion au Boccace à qui vous donneriés jalousie s'il vivoit, et qui se tiendroit honoré de vous avoir pour compagnon en ce stile. Je n'ay trouvé en aucun écrivain de nouvelles tant de naïveté, tant de pureté, tant de gayeté, tant de bons choix de matières, ni tant de jugement à ménager les expressions ou antiques ou populaires, qui sont les seules couleurs vives et naturelles de cette sorte de composition. Vostre préface s'y sent bien de vostre érudition et de l'usage que vous avés du monde, et rien ne m'y a despleu que ce que vous semblés y protester au commencement que les historiettes enjouëes dont ce volume est formé seront les dernières qu'on verra de vous, car je ne croy pas qu'on doive jamais renoncer à un travail où on réussit comme vous faites en celuy-cy, et vostre Boccace luy-mesme n'a pas esté loué d'avoir creu que les gros volumes latins sérieux qu'il a faits luy apporteroient plus d'honneur que celuy de ses nouvelles, en quoy il s'est tout à fait abusé. Ce n'est pas Monsieur, que je vous condamnasse à ne jamais faire que cela, mais si j'estois en vostre place, je meslerois le

1. A du Chastelet, 3 oct. 1662, II, 257.
2. Paris, Louis Billaine, in-fol.
3. A Carrel de Sainte-Garde, 6 février 1664, II, 348.
4. A M. de la Forge, 31 juillet 1665, II, 406.
5. Paris, Cl. Barbin, 1665, in-12.

doux à l'utile et me délasserois quelquefois de mes études entre les bras de ces muses gaillardes qui vous traittent si favorablement[1]. »

La Fontaine, à défaut de ce qu'il attendait, put au moins goûter les éloges et penser qu'après tout, cet homme dont ses jeunes amis de Paris faisaient tant de plaisanteries, s'il écrivait lourdement, ne manquait pas de goût et savait trouver le mot juste.

Nous relevons encore dans la Correspondance de Chapelain en 1667, une lettre au chevalier de Cailly[2], qui prouve que Chapelain était le censeur ordinaire de ses productions poétiques ; en 1668 une lettre à Colomiès[3], qui lui avait soumis trois épigrammes et adressé la liste des ouvrages qu'il préparait. A mesure qu'on avance les traces de consultations de ce genre se font plus rares. Il est vrai que son âge et ses occupations lui imposaient de décourager ses correspondants par des refus répétés. En tout cas son prestige était encore grand à l'étranger et en province. Les provinciaux de lettres, de passage à Paris, continuaient encore en 1671 à lui rendre visite : quand Ménage vint avec Pellisson pour se réconcilier, Chapelain ne le reconnaissant pas, le prit d'abord pour l'un d'eux[4].

Ces poètes et ces érudits de province ont constitué, avec les gratifiés étrangers, la dernière clientèle de Chapelain. Beaucoup lui faisaient hommage de leurs moindres productions et quelques lignes d'éloges du célèbre académicien étaient un titre de gloire qui leur faisait dans leur pays

1. A La Fontaine, 12 février 1666, II, 439. Il est regrettable que Chapelain n'ait pas manifesté aussi nettement ses sentiments dans le *Journal des Savants* dont nous verrons bientôt qu'il fut un des premiers collaborateurs. Le journal en effet, en annonçant, dans son numéro du 26 janvier 1665 le conte de *Joconde* de La Fontaine, signale la dispute qui s'est alors élevée entre les partisans de La Fontaine et ceux de Bouillon et ne reconnaît pas nettement la supériorité de La Fontaine. Il se contente de dire : « Il est à craindre qu'il n'arrive à ces deux pièces la même chose qui est arrivée à ces deux sonnets qui divisèrent le Parnasse en deux factions si célèbres... car étant examinés de plus près, ils perdirent beaucoup de leur prix et de leur estime. »

2. 30 déc. 1667, II, 546.

3. 25 janvier 1668, II, 547.

4. A Heinsius, 20 mai 1671, II, 734.

bien des jaloux. Chapelain s'en montrait plus prodigue que jamais. Leurs destinataires, fort nombreux, étaient dispersés à travers la France ; mais dans quelques villes où les belles lettres étaient en particulier honneur, il s'était formé des groupes dont Chapelain demeura jusqu'au bout l'oracle : à Angoulême, Girac, Girard, le doyen Gombaud, tout l'ancien entourage de Balzac ; à Toulouse, MM. de Medon, de Fermat le fils, de Héricourt, de Bonneville, de Montaigut, et tout près, à Albi, en relations continuelles avec eux, l'abbé Paulet ; en Provence le baron de Modène, le marquis de Perrault, secrétaire des Émulateurs, l'abbé de Saint-Geniès et Balthazar de Vias qui loua Chapelain dans ses *Charitum libri III*[1] ; à Dijon, le fils Saumaize, Morizot, de la Mare, J. B. Lantin ; à la Flèche, le P. Mambrun et M. du Vau-Fossard ; à Rouen, Brébeuf, l'abbé Bigot, Bulteau et du Tot-Ferrari. Mais Caen surtout avec Huet, Moisant de Brieux, l'abbesse de la Trinité[2], le Paulmier de Grentemesnil, Savary de Courtesigny, de la Luzerne, le médecin Graindorge, Halley et Samuel Bochart, formait un centre intelligent et actif, avec lequel Chapelain entretenait une correspondance assidue ; il écrivait à Brieux :

« Caen est un autre Paris pour l'esprit, pour le sçavoir, pour le stile, et bien qu'il ne soit pas si populeux ni si vaste, je ne le trouve pas moins grand du costé de l'exquise politesse et du profond sçavoir...[3] »

Dix ans plus tard il répétait, à l'occasion de la nomination de Huet au sous-préceptorat les mêmes éloges de cette ville,

« ... qui est une pépinière féconde d'honnestes gens et d'hommes de sçavoir, comme tous ceux dont vous m'avés parlé, auxquels je croy, sans leur faire tort, pouvoir adjouster MM. des Yveteaux de la Fresnaye, de Segrais, Rouslé, de la Luzerne, Hallé, Dehais, du Bosc et vous-mesme autant que pas un autre[4]. »

1. Paris, Edme Martin, 1660, in-4°.
2. Éléonore de Rohan, plus tard abbesse de Malnoue.
3. 3 janv. 1661, II, 117.
4. A Brieux, 12 oct. 1670, II, 703.

Dans ce groupe brillant, deux hommes étaient pour Chapelain plus que des correspondants littéraires, de vrais amis. L'un, Daniel Huet, par la solidité de son affection, le consolait de la perte de Balzac et de la trahison de Ménage. Chapelain entretenait avec l'érudit normand comme jadis avec l'ermite de la Charente, une correspondance réglée et pleine d'une affection, moins tendre sans doute, car on ne se fait pas à soixante ans les amitiés de la jeunesse, mais sincère et solide. Il le conseillait pour ses ouvrages [1], se chargeait d'en distribuer des exemplaires [2], veillait à ce que ses amis, Ablancourt par exemple blessé des théories du *de optimo genere interpretandi*, ne laissassent rien échapper de désagréable pour l'auteur, apaisait les petits différends que la rivalité littéraire élevait parfois entre ses compatriotes et lui [3], le soutenait quand ses vers n'avaient pas à Paris tout le succès qu'il en espérait [4]. Quand le secrétaire de Christine, Gilbert, et l'ambassadeur de Suède, comte Tott, faillirent embarquer Huet dans une aventure où il risquait de se rendre ridicule, Chapelain le conseilla très prudemment [5] et, l'affaire étant devenue publique malgré lui, il se fâcha très fort contre « l'architecte téméraire et chimérique de tout ce faux édifice, ce bastisseur de châteaux en Espagne ». Il n'y eut jamais de nœuds aussi étroits entre Chapelain et Moisant de Brieux. Celui-ci envoyait régulièrement ses manuscrits à Chapelain, l'accablait de consultations sur des questions de langue et de syntaxe; mais il lui témoignait tant de respectueuse déférence, s'intéressait avec une si réelle sympathie à sa santé et à l'avancement de sa *Pucelle* [6] qu'il fallait que Chapelain fût réellement malade pour lui refuser un éclaircissement ou une correction [7]. Il était l'intermédiaire

1. Vg. pour son *De optimo Genere interpretandi.*

2. A Huet, 15 oct. 1661, II, 158.

3. Au même, 26 déc. 1661, II, 188.

4. Voir les lettres à Huet dans les premiers mois de 1662, au sujet de l'Elégie pour la mort du P. Mambrun.

5. Sur cette affaire, voir Livet, dans son édition de Pellisson et d'Olivet, t. II, p. 355 et 356, et Lettres de Chapelain à Huet, 21 nov., 1er, 8 et 26 déc. 1661, II, 175, 188 et N. a. fr. 1887, fol. 244, 251, 255.

6. A Brieux, 15 sept. 1671, II, 754.

7. 20 avril 1667, II, 509.

ordinaire entre Chapelain et les membres de l'Académie qu'il avait fondée à Caen. Chapelain la couvrait de fleurs [1] :

« C'est un Corps que je ne regarde jamais qu'avec respect et dont la bienveillance est un des principaux ornemens de ma vie. »

Et encore, un peu plus tard [2] :

« Confirmés bien toujours, je vous supplie, à ces Messieurs nos amis de l'Académie, et mes maistres, la haute estime que je conserve pour eux, et leur demandés en mon nom la continuation de leur bienveillance, dont je fais mon principal ornement. »

Un peu plus orageuses furent ses relations avec l'Académie des Émulateurs d'Avignon [3]. Dans un voyage à Paris en 1661, le marquis de Perrault, secrétaire-fondateur de l'Académie, avait proposé la fusion de sa Compagnie avec l'Académie française. Pour gagner Chapelain il le fit recevoir parmi les Emulateurs et en même temps lui fit donner par le vice-légat d'Avignon, le titre de comte palatin, qu'il n'avait pas sollicité. Chapelain remercia en grande cérémonie le 10 septembre 1661, et Messieurs les Émulateurs et Mgr Gaspar Lascaris de Castellar, vice-légat d'Avignon [4] ; mais la veille dans une lettre au marquis, tout en se confondant en politesses et en protestations de reconnaissance, il avait laissé entrevoir les raisons qui s'opposaient à l'union projetée [5]. Ce ne fut cependant que le 1er décembre qu'à la place de Conrart, malade, il envoya de la part de l'Académie un refus définitif et très poliment motivé ; il s'élevait en même temps avec vigueur contre l'affront que les Emulateurs songeaient à faire à Conrart, en l'excluant pour cause de religion d'une compagnie où on l'avait d'abord admis sans qu'il eût demandé à entrer [6].

1. 13 juin 1659, II, 42.

2. 2 mars 1660, II, 79.

3. Cf. Abbé Fabre : *Chap. et nos deux prem. Acad.* Paris, Perrin, 1890, in-8°, p. 184 et suiv.

4. N. a. fr., 1887, fol. 208.

5. II, 149.

6. II, 176.

Chapelain, par la protection de Mazarin, puis de Colbert, était resté le poète officiel qu'il avait déjà été sous Richelieu et sous la Régence. C'est ainsi qu'il composa en 1660, son *Ode à Mazarin sur la Paix et sur le Mariage du Roy*, la seule de ses œuvres imprimée durant cette période. Dès le 1er décembre 1659, il faisait proposer au Cardinal, par Hugues de Lyonne, de célébrer le triomphe de sa politique dans une ode où ne paraîtrait pas le moindre soupçon de flatterie ni d'affectation [1]. La réponse ayant été favorable il se mit à l'ouvrage : la Pucelle patienterait quelques mois [2]. Le 26 mars l'Ode était achevée [3], et le 8 avril elle partait manuscrite vers Lyonne qui devait demander au Cardinal s'il convenait de la publier [4]. Quelques retouches furent jugées nécessaires [5]. Enfin le 28 mai l'auteur en faisait officiellement l'envoi à la Cour, à Saint-Jean-de-Luz [6]. Il l'accompagnait d'une lettre où la flatterie dépasse les bornes de l'hyperbole [7]. L'ode reçut un accueil favorable [8], ce qui prouve qu'à la Cour on était indulgent. On le fut moins à la ville, si on en croit Ménage [9]. Ce long et confus

1. N. a. fr., 1887, fol. 71.

2. 8 janv. 1660, II, 76.

3. A Brieux, 26 mars 1660, II, 84.

4. II, 84.

5. A Lyonne, 22 avril 1660, II, 85.

6. Au même, 28 mai 1660, II, 85.

7. A Mazarin, 28 mai 1660, N. a. fr., 1887, fol. 109 v°. Nous y relevons cette phrase en particulier : « Car de prétendre l'avoir égalé (le sujet) par mes expressions ou mesme d'en avoir approché en quelque sorte, je ne suis pas assés présomptueux pour cela, et je sçay trop que les opérations qui tiennent de la divinité ne peuvent estre représentées par des paroles humaines. » Il invite Mazarin à écrire le tableau de son gouvernement et le compare à J. César « qui a le nom et le pays communs avec vous. »

8. A Heinsius, 7 juin 1660, II, 86.

9. Il écrivait à Huet le 26 juin 1660 (mss. Baudement, 206, t. II, p. 93) : « Je ne puis vous dire mon avis sur l'Ode de M. Chapelain ; car je ne l'ay point vue et ne veux point la voir. Mais je vous diray celui de ceux du métier, et qui sont de mes amis ; qui est, qu'elle est fort ennuieuse, étant remplie d'obscurité, de rudesse et même de bassesses : ce qui me fait croire que ce que vous m'en avez mandé n'est pas votre véritable sentiment. » L'ode de Chapelain fut l'occasion d'une galante querelle entre Martin de Pinchesne et Charlotte Melson (Mme Le Camus). M. Lachèvre en a publié les pièces dans sa *Bibliogr. des Recueils* (t. III, p. 394). — Pinchesne écrivit sous le titre de *Jugement de Coralte* un parallèle de l'Ode de Chapelain avec les deux Odes de Perrault sur la Paix et sur le Mariage

récit où on voit *Louis*, blessé d'un trait de l'amour, faire la paix pour mériter « le plus beau des trésors de l'Espagne » *Thérèse*, que lui conquiert la diplomatie de *Jules*, est bien la plus insupportable machine poétique qu'on puisse imaginer.

Moins d'un an après, la mort du Cardinal inspirait au poète un sonnet et quelques lettres qui paraissent sincères[1]. Chapelain, bon citoyen, ne voyait pas sans regret disparaître l'habile homme qui avait assuré la grandeur de son pays.

*
* *

Chapelain a eu toute sa vie un goût très vif pour les sciences : nous l'avons vu jadis examiner minutieusement les traités de Descartes et soutenir avec Gassendi de savantes discussions sur l'histoire de l'astronomie. Mais dans cette dernière partie de sa carrière, sans doute à cause des immenses progrès réalisés autour de lui, les questions scientifiques prennent à ses yeux une importance toute nouvelle. Comme toujours, sa curiosité ne reste pas superficielle. Poussé par cet infatigable besoin de savoir qui est bien décidément le trait caractéristique de son esprit, il a profité des facilités que lui donnaient les études de sa jeunesse et des relations d'amitié qui l'unissaient à quelques-uns des plus illustres savants de son temps pour se mettre en état de suivre leurs travaux, de se mêler à leurs discussions et d'y apporter au besoin son avis motivé.

Quoique gassendiste passionné, il entretint des rapports courtois avec le Père Mersenne ; on ne voit cependant nulle part qu'il ait assisté aux assemblées qui se faisaient chez lui. En revanche, il fut un assidu de l'Académie

du Roi. Chapelain y était assez malmené et appelé « auteur plus fameux que parfait. » Charlotte Melson prit sa défense dans une *Réponse :* « Digne neveu du grand Voiture. » Pinchesne envoya une *Réplique :* « Vous me laissez mes vers et me donnez les vostres », puis une *Ode :* « Puisque vous le voulez les belles », où il se soumet et célèbre la gloire « De ce Gaulois Amphion. Qui chanta de la Pucelle l'héroïque ambition. » L'ode de Chapelain fut encore l'objet d'une épigramme de Saint-Pavin publ. par Lachèvre, *ibid.*, III, 526.

1. A Colbert, 10 mars 1661, à l'abbé Colbert, même date ; à Heinsius, 17 mars 1661, II, 123.

montmorienne : il en suivait les expériences avec une véritable passion et on trouve dans sa correspondance plus d'un curieux récit de ces fameuses séances [1]. Elles ne le satisfaisaient pas toujours : dans ce cercle de savants, il ne craignait pas, simple poète, de proposer ses conjectures ; il les formulait avec la modestie qui convenait à sa compétence restreinte, mais il savait au besoin les soutenir en de véritables dissertations. Telle est une lettre, que nous croyons inédite, qu'il envoyait à Huyghens le 24 avril 1662 [2]. Il s'y agit d'un problème d'hydrostatique proposé par Huyghens : quelle est la raison qui fait que,

« lorsque vous avez tiré tout l'air du grand récipient qui enferme le baquet et la phiole à long goulot renversée la pointe en bas dans le fond de l'eau du baquet, et que cette mesme eau y estant toute remontée avec impétuosité lorsque vous avés redonné de l'air au grand récipient, qui peut, dis-je, causer que, le tirant une seconde fois par la pompe de ce récipient, l'eau de la phiole demeure suspendue dans la phiole et n'en peut estre tirée en bas qu'avec une très grande peine et lors seulement qu'une bulle d'air s'eslevant du fond de l'eau du baquet monte vers l'eau du goulot et, s'estendant le long des parois du goulot entre l'eau et les parois, la détache et la fait tomber. »

La question ainsi posée, et après une solennelle profession de foi en l'atomisme, Chapelain croit nécessaire d'esquisser une théorie de physique générale. Il admet quatre éléments et distingue quatre espèces d'atomes, douées chacune, selon sa forme, d'une mobilité différente : les atomes du feu sont ronds, ceux de l'air courbes ou triangulaires, ceux de l'eau en forme de bâtonnets, ceux de la terre « crochus et rameux ». De là résulte que ces atomes sont d'autant plus facilement dissociables qu'ils sont plus mobiles ; mais le mélange de deux éléments fait varier ce degré de dissociabilité. Il ne reste plus qu'à appliquer la théorie au cas particulier : la première fois qu'on fait le vide l'eau, encore tout imprégnée d'air, conserve une mobilité suffisante pour glisser dans le baquet par le gou-

1. Cf. principalement à Waghenseil, 1er mai 1672, II, 775.
2. N. a. fr., 1887, fol. 317.

lot de la bouteille ; mais quand une fois la pompe l'a purgée de tout l'air qu'elle contenait et qu'en rentrant violemment dans la bouteille elle s'y est condensée au point de ne laisser aucun atome d'air dans l'interstice de ses atomes, ceux-ci, semblables à une foule de fuyards qui obstruent de leur presse le passage par où ils veulent sortir, forment comme une masse compacte, qui s'entasse d'autant plus facilement dans le goulot que la pression dans la fiole est plus forte : et il faut qu'une bulle d'air du baquet, rendant à cet amas sa mobilité première, permette à l'eau de redescendre comme la première fois.

Chapelain s'était donné bien du mal en pure perte. Il avait mal compris la position du problème, et Huyghens n'admit pas sa solution.

Le manuscrit 12 847 nous conserve deux écrits de Chapelain sur des questions scientifiques. Le début de celui qui est intitulé *De la raréfaction* prouve qu'il s'agit d'une conférence, et d'une conférence *imposée* dans une réunion de savants, peut-être chez Montmor.

Après un préambule modeste, où l'auteur s'excuse de son incompétence pour traiter devant un tel auditoire « de la raréfaction et de la condensation selon l'eschole de Démocrite », il définit la raréfaction « ce qui arrive à un corps lorsque, sans aucune addition de substance, il occupe un plus grand espace qu'il ne faisoit auparavant », et la condensation « ce qui lui arrive lorsque, sans aucune soustraction de substance, il en occupe un plus petit ». Il passe ensuite à la recherche des causes. Démocrite lui paraît avoir fourni la meilleure explication, grâce à sa théorie du mouvement des atomes dans le vide. La raréfaction vient de ce que, par leur mouvement, les atomes s'écartent dans le vide qui ne leur offre pas de résistance, sans qu'aucun corps vienne remplir les interstices qu'ils laissent entre eux. La condensation est le résultat du rapprochement des atomes et de la disparition plus ou moins complète du vide interstitiel : en sorte que le volume proprement dit du corps ne varie pas, mais seulement la quantité de vide qui s'insinue entre ses éléments. De là enfin Chapelain, en s'appuyant sur deux vérités de sens commun (que deux corps ne peuvent en même temps

occuper un même lieu ; qu'un même corps ne peut en même temps occuper deux lieux différents), tire une conclusion en faveur du vide épicurien. Car si on n'admet pas le vide, il faut admettre que dans la raréfaction un atome du corps raréfié occupe à la fois sa place et celle qu'occupait auparavant son voisin, et dans la condensation que deux atomes du corps condensé occupent en même temps la place que tenait un seul tout d'abord.

Chapelain dans toute cette conférence raisonne donc *a priori* et ne vise nullement à l'originalité, comme le prouve d'ailleurs cette phrase :

« Voilà, messieurs, de quelle sorte je comprends la raréfaction et la condensation selon les principes de Démocrite, à quoy je vous avoue que j'acquiesce sans répugnance, rien dans cette hypothèse ne donnant peine à ma raison. »

Cette tendance est encore bien plus sensible dans l'autre dissertation, qui est aussi une conférence destinée sans doute au même auditoire. Il s'agit de traiter *si la Terre est animée :* problème déjà posé dans l'antiquité et qu'on est tout étonné de voir si verbeusement discuté par un poète parmi des savants qui s'assemblent, selon les propres paroles de l'orateur, non pour s'entretenir des inventions de ceux qui les ont précédés, mais pour examiner les leurs et accroître par leurs découvertes le domaine de la science. Platon s'était déjà demandé si l'Univers n'avait pas un esprit qui l'animât : Chapelain se propose d'exposer les raisons qui l'incitent à penser qu'il en est ainsi pour la Terre. Il invoque d'abord l'épanouissement de certaines fleurs dans la neige ou en l'absence du soleil, et les conceptions d'animaux, de métaux, de minéraux, à des profondeurs inaccessibles à sa lumière : phénomènes qui tendent à prouver l'existence d'une force physique indépendante de cet astre. Puis vient une comparaison de la Terre à un corps d'animal, où les canaux souterrains représentent les veines, le flux et le reflux de la mer, la respiration, les déluges, les incendies et les tremblements de terre, ses hémorragies, ses fièvres et ses frissons, les forêts et les herbages, le poil et le duvet, les déserts, sa calvitie et les animaux, ses poux, ses puces et autres vermines.

Les péripatéticiens soutiennent bien que la Terre, femelle du Soleil, n'est qu'un réceptacle passif; mais selon l'école galénique, la femme joue un rôle actif dans la conception : même considérée comme femelle, la Terre ne manquerait pas de cette vertu propre que l'orateur lui attribue et en faveur de laquelle il appelle à son secours Copernic et sa théorie du triple mouvement de la Terre. D'ailleurs, si elle n'était pas vivante, elle ne pourrait rien produire, même sous l'action du Soleil, car jamais femelle morte n'engendra, même par l'action du mâle le plus vigoureux. Quant à dire qu'étant ronde elle n'a pas une figure qui permette de la comparer à un animal, c'est une objection sans valeur, car on trouve dans la mer des animaux ainsi faits, et la forme ronde se trouve être la plus parfaite et la plus propre à l'action. Chapelain conclut donc que la Terre vit et a une âme. Cette âme pourrait bien être le feu qui s'entretient inextinguiblement dans ses entrailles. Ce feu, répandu dans la masse terrestre, serait un corps subtil que l'orateur propose d'appeler *chaleur* ou *chaud*, et l'inégale durée des êtres s'expliquerait par l'inégale façon dont leurs atomes inertes sont serrés et retiennent les atomes actifs du chaud. Mais comme la Terre est extrêmement dure, il est probable qu'elle gardera longtemps — constatation rassurante — son âme insinuée dans ses atomes.

Il ne faudrait pas croire que toute la curiosité scientifique de Chapelain se dépensait à ces jeux. Contraint de prendre la parole dans une assemblée de savants, il s'en tirait comme il pouvait, en poète et en érudit. Mais l'expérimentation l'intéressait bien davantage[1]. En 1659, il rendait hommage au génie du « jeune M. Paschal véritablement né pour de grandes découvertes[2] » ; en 1662, sa mort lui inspirait des regrets émus :

« Nous avons perdu, l'esté passé, un de nos compatriotes qui n'excelloit pas moins que le Hollandois entre les géomètres et

1. Et aussi les applications pratiques de la Science. Il avait composé un *Mémoire Historique touchant le passage des galères de la Méditerranée dans l'Océan*. (Catalogue de sa Bib.). Voir encore sur le canal des Deux-Mers let. à Waghenseil, 14 fév. 1669, II, 617.

2. A Huyghens, 18 août 1659, II, 47.

les machinistes. Vous le connoissiés au moins de réputation : l'admirable M. Paschal, qu'une colique mortelle nous a enlevé dans la fleur de son âge et lorsqu'on avoit sujet d'attendre des choses dans les mathématiques et dans la métaphysique que personne n'avoit encore imaginées que luy[1]. »

Le Hollandais mis ici en parallèle avec « l'admirable M. Paschal » est Christian Huyghens de Zuylichem, ami de Chapelain, qui l'appelait « le nouvel Archimède[2] » et entretenait avec lui, sur toutes matières scientifiques, une correspondance suivie. Qu'il s'agisse des expériences de Pascal ou d'Auzout, des découvertes de Cassini, de la dioptrique de Descartes ou de celle de Huyghens, de la réflexion de la lumière par l'anneau de Saturne, de la « lune saturnienne », des parhélies, du pendule, des horloges marines ou des larmes bataviques, Chapelain s'exprime toujours en homme qui n'est nullement étranger à ce genre de questions. Si nous l'en croyons, ce serait lui qui aurait décidé Huyghens à publier ses inventions[3] ; toujours est-il qu'il le soutient fermement, comme s'il se trouvait personnellement intéressé à sa victoire. Il est avec Montmor en 1659, un de ses plus chauds partisans contre Roberval, dans leur querelle au sujet de l'horloge[4]. Quand il reçoit par Ismaël Boulliau le *Système de Saturne* attendu avec impatience, il en loue les diverses parties, non pas vaguement, mais en les discutant en connaisseur[5]. Il redoute les persécutions des Jésuites, s'inquiète de l'opinion des astronomes, et si l'ouvrage subit quelque objection, s'en fait le défenseur « fort fidellement et avec autant de vigueur que sa médiocrité le lui permet[6] ». Dans les discussions qui suivirent, Huyghens le nommait « son second » ; Chapelain en rougissait de plaisir[7]. Une chose cependant lui était encore plus sensible : être le premier à Paris averti des découvertes de

1. A Bernier, 9 nov. 1662, II, 267.

2. A Carrel de Sainte-Garde, 6 fév. 1664 ; à Bernier, 9 nov. 1662, II, 348, 267.

3. A Bernier, *l. c.*

4. A Huyghens, 9 avril 1659, II, 32.

5. Au même, 15 oct. 1659, II, 58.

6. A Heinsius, 18 déc. 1659, II, 67.

7. 6 mai 1660, N. a. fr., 1887, fol. 107.

son correspondant et avoir la mission d'en répandre la nouvelle dans le monde savant : son dévouement méritait bien cette récompense, et ce serait faire tort à son amitié que de ne pas lui donner cette joie. Il publia ainsi en 1655, la découverte du satellite de Saturne [1], dix ans plus tard l'application du pendule à la mesure des longitudes [2]. Il fit même paraître sur cette question un article dans le *Journal des Savants* et se chargea de traiter au nom de Huyghens avec le Sr Thurel de la construction des horloges marines pour la mesure des longitudes. Il avait eu durant l'hiver 1660-1661, la joie de faire les honneurs de Paris à son illustre ami [3]. En 1665-1666 il n'eut pas la part qu'il aurait souhaitée dans les négociations qui le ramenèrent en France « engagé au service du roy » ; il en conçut quelque humeur et se vengea en soulignant les maladresses de P. de Carcavi qui retardèrent le règlement de cette affaire [4].

Un homme aussi versé dans les études astronomiques, qui avait chez lui, avec tant de livres d'astronomie, un télescope pour observer le ciel, ne pouvait manquer de prendre un grand intérêt à un événement aussi sensationnel que l'apparition de deux comètes à quatre mois de distance (déc. 1664, avril 1665). Il juge avec mépris le travail de Sorbière [5] qui a copié Gassendi sans toujours le bien comprendre [6], et soupçonne Auzout d'être « de la bande astronomique qui assure que le chemin de la Comète est rectiligne ». Pour lui, il se représente les comètes comme les planètes d'un soleil très lointain, visibles seulement dans la partie de leur orbite qui les rapproche de nous ; leur queue ne serait qu'une sorte d'atmosphère enflammée, et si on ne la voit que dans la partie opposée au soleil, c'est par suite de l'ombre portée par le corps même de la comète. Il voit bien quelques objections, mais il ne donne son système que comme une hypothèse, car

1. 15 oct. 1659, II, 58.

2. 11 fév. 1665, N. a. fr., 1888, fol. 56 v°.

3. A Heinsius, 4 nov. 1660, 17 mars 1661, II, 107, 123.

4. Lettres à Huyghens de 1665 et 1666.

5. *Discours sur la Comète*, Paris, 1665. Signalé par Niceron (t. IV, p. 95), qui donne par erreur la date de 1655.

6. A Francheville, 16 mars 1665, II, 390.

dans une question aussi problématique que celle de la nature et des mouvements des comètes, il y aurait de la témérité de prononcer définitivement, et il n'est permis, pense-t-il, que de se ranger à l'opinion la plus vraisemblable [1].

La médecine et l'anatomie tiennent aussi une place importante dans les préoccupations comme dans la bibliothèque de Chapelain. Dans la même lettre où il traite des comètes, il raconte à Huet avec une joie sans mélange les belles dissections du danois Steno, qui a su « forcer les

1. A Graindorge, 3 avril 1665, N. a. fr., 1888, fol. 68 v°; à Huet, 6 avril 1665... Nous croyons intéressant de donner une partie de la lettre à Graindorge, jusqu'ici inédite :

« Le mien (mon avis) seroit, si j'osois en avoir un, que ces corps qu'on nomme Comètes sont des productions de Dieu qui sont aussi anciennes que le monde et qui ne finiront qu'avec luy : qui sont analogues à nos planettes, surtout à celle de Mars, dont la rougeur me fait supposer qu'elle soit de nature ignée, comme les Comètes qui seroient autant de planettes d'un autre soleil que le nostre, autour duquel elles font leur cours régulier, qui ne paroissent que par leur approche de nostre système et ne disparoissent que par leur esloignement ; qui vomissent sans cesse des matières enflammées de leur sein, et qui les rengloutissent après, sans que ces éructations s'emportent au delà de leur atmosphère, pour s'en nourrir de mesme que nostre terre fait de ses exhalaisons ; que leur substance est metoyenne entre celle du soleil et celle de la terre ; leur perruque et leur queüe n'estant autre chose que ces continuelles éructations qui se laissent voir à nos yeux parce qu'elles sont des corps allumés et non pas de simples lumières, et qui ne s'y offrent que dans une situation opposite au corps de nostre soleil, dont les rayons n'en pouvant pénétrer la teste font voir au derrière cette queüe d'éructations comme l'ombre est veüe à la suite du corps. Ce qui m'embarrasse dans mon opinion, c'est que la teste de la Comète ne grossissant ni ne diminuant jamais tant qu'elle est visible à nostre terre, sa queüe devroit estre toujours égale à elle-mesme, au lieu qu'elle se termine parfois en cône, quelquefois se maintient en lignes parallèles et quelquefois se dilate en queüe d'hirondelle ; dont je ne puis imaginer une cause qui quadre à ma position, si ce n'estoit qu'on eust observé que quand la Comète est fort proche de nostre soleil sa queüe fust plus estalée que sa teste, que quand elle en est à une distance médiocre elle se montrast parallèle à elle-mesme et que, quand cette distance est extresme, elle se fist voir d'une figure conique. Une autre difficulté me la rend suspecte, qui est la longueur de cette queüe, laquelle supposeroit dans mon sentiment une atmosphère de prodigieuse étendue et peu convenable à la petitesse de son corps. »

La lettre à Huet du 6 avril répète la même théorie. Pour se faire une idée complète des sentiments de Ch. sur les Comètes, voir encore la lettre à Hevelius du 2 juin 1665, II, 398, où il rappelle que selon Diodore de Sicile les Chaldéens connaissaient la périodicité des comètes et savaient en prédire les retours « aussi seurement que nous faisons ceux de nostre soleil et de nos planettes ».

Descartistes, ces dogmatiques si opiniastres, à tomber d'accord de l'erreur de leur patriarche pour la glandule du cerveau et pour son usage[1] ». Ailleurs, il doute que Chifflet puisse continuer à combattre la circulation du sang[2], renvoie au médecin hollandais Regnier de Graaf le manuscrit qu'il lui avait soumis d'un ouvrage sur le suc pancréatique[3], ou communique à Huet son sentiment touchant l'action du moral sur le physique[4].

Chapelain fut aussi un des correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde[5]. Ils s'étaient liés au logis de Montmor, au chevet de leur cher Gassendi. La séparation n'avait pas altéré la cordialité de leurs relations. Chapelain envoyait au voyageur, à Delhi, avec quelques volumes parmi lesquels la *Pucelle*, réclamée par Bernier lui-même, l'état des affaires de l'Europe et les renseignements les plus circonstanciés sur les productions littéraires, les découvertes et les publications scientifiques depuis son départ. Il poussait le soin jusqu'à faire recopier, à chaque nouvel envoi, ses lettres précédentes, de peur qu'elles ne se fussent perdues au hasard des chemins et y ajoutait ponctuellement le résumé de tout ce qui s'était passé depuis de quelque importance[6]. De ces lettres la plus curieuse est sans contredit celle du 13 novembre 1661, pour l'espèce de programme d'études qu'elle lui trace. Enrichissez-vous, lui dit-il, de toutes les lumières qu'il vous sera possible, « soit concernant l'état politique de ce grand empire, soit concernant celui de la nature et des arts ». Il lui demande de préparer une histoire de l'Inde « non seulement depuis Tamerlan, mais *ab ovo*, depuis Alexandre » et pour cela d'apprendre la langue du pays, qu'il croit être « la persienne », et de se procurer

1. Quand Steno eut quitté Paris, Ch. resta en correspondance avec lui. Il essaiera de le faire mettre dans l'Académie des Sciences.

2. A Waghenseil, 19 mai 1666, II, 457.

3. A. M. Despicquetière, 28 février 1666, II, 442.

4. 6 sept. 1670, II, 700.

5. Voir *Voyages de François Bernier* Amsterdam, 1711, in-12 et L. de Lens, *Les Correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde.* Angers 1872, in-8°.

6. Voir L. de Lens. et Lettres de Ch., 13 nov. 1661, 25 avril, 9 nov. 1662, 26 août 1666, 16 fév., 25 sept. 1669, II, 166, 223, 264, 470, 619, 662.

« tous les livres principaux et estimés parmi ces peuples ». Grâce à ces livres il pourra étudier

« en combien de disciplines ils sont instruits, et jusqu'où ils ont poussé leurs connoissances ; comment ils conduisent leur raisonnement, de quelle morale ils [se] servent ; quelle est leur religion, gentile ou mahométane ou toutes deux ; comment ils contemplent la nature, soit pour la physique simple, soit pour la médecine, quelles observations ils font des astres et s'ils y suivent la doctrine grecque ou l'arabe ou quelque autre qui leur soit particulière ; jusqu'où ils sont instruits de la géographie ; quelle est l'étendue de l'estat et à quels royaumes ou mers il confine ; quelles sont ses forces soit d'hommes, soit de places, soit d'éléphans, soit d'armes offensives et défensives ; quelles ses coutumes et ses lois, quels leurs alliés, quels leurs ennemis ; de quelle sorte ils instruisent leur jeunesse pour la guerre ou pour les lettres. »

Si les livres ne lui donnent pas ces renseignements, il devra les recueillir lui-même. Il y ajoutera — ce qu'il ne trouvera pas dans les livres — et avec le plus de précision qu'il pourra,

« le détail de leurs arts méchaniques, labourage, bastimens, manufactures, charpenterie, menuiserie, orfèvrerie, taille d'habits, fabriques d'armes, fonte de canons, cuisinerie, boulangerie, jardinage, trafic et navigation avec ce qui y contribue. »

Chapelain lui recommande encore d'étudier la langue et la littérature et enfin la condition des femmes : si elles y sont en plus grande considération qu'en Turquie et (on retrouve le vieil habitué de Rambouillet) si elles reçoivent des visites,

« car cela sert fort à rendre les langues polies, à cause qu'on leur veut plaire et à cause que dans la communication avec elles les hommes apprennent à adoucir la rudesse de la prononciation que la mollesse naturelle des organes des femmes amollit et facilite insensiblement. »

Chapelain se représente peut-être un peu trop les mœurs de l'Inde d'après celles de Paris, mais enfin il ne demande qu'à s'intruire ; son programme est singulièrement vaste et varié, et il n'est pas de ceux qui se scandalisent qu'on

puisse être indien... ou persan. Bernier en retour lui envoyait des relations de voyage [1], que Chapelain lisait à l'Académie et qu'il songeait même à faire publier par son ami Thévenot, mais il se croyait obligé

« de les purger de leurs impuretés de langage et gayetés trop familières qui leur pourroient oster l'autorité et la gravité qui sont nécessaires pour le public en de semblables matières [2]. »

L'ami de Chapelle avait en effet conservé son franc parler.

Nous voyons encore Chapelain s'intéresser dans d'autres lettres à la géographie, et, soit qu'il s'entremette entre Vossius et Thévenot [3] pour procurer à celui-ci une copie d'Abulféda dont Golius détient jalousement un exemplaire soit qu'il discute avec Vossius les théories de son ouvrage *De l'origine du Nil* [4], soit qu'il demande à Grutmeier [5] des livres de géographie et de voyage pour grossir la masse imposante que les ouvrages de ce genre forment déjà dans sa bibliothèque ; soit qu'il entretienne Bulteau d'une histoire de la Haute Éthiopie [6] ; soit qu'il donne à Worstius des conseils méticuleux pour une réédition des voyages de Marco Polo [7] ; soit enfin qu'il recommande à Laisné de tirer

1. Une de ces relations, datée de Chiras, en Perse, 10 juin 1668, a paru dans les *Voyages de François Bernier* sous ce titre : « *Lettre à M. Chapelain touchant les superstitions, étranges façons de faire et doctrine des Indous ou Gentils de l'Indoustan ; d'où l'on verra qu'il n'y a opinion si ridicule et si extravagante dont l'esprit de l'homme ne soit capable* ». Cette longue lettre commence par un récit de ce qui s'est passé à Delhi lors de l'éclipse de 1666. Elle se continue par un exposé des doctrines brahmaniques concernant les éclipses, un récit des fêtes de Jagannat avec les folies et impuretés qui s'y commettent, l'histoire de plusieurs supplices, volontaires ou non, de veuves brûlées sur le bûcher de leur mari ; Bernier y traite ensuite des funérailles, des fakirs, des livres sacrés, de la doctrine, de l'état des sciences et des études des Indous et termine en priant Ch. de remettre en mains propres une lettre destinée à Chapelle « le premier qui m'a procuré cette familiarité avec M. Gassendi, votre intime et illustre ami, qui m'a été si avantageuse ».

2. A M. de Merveilles, 20 avril 1662, II, 221.

3. A Vossius, 12 mars, 31 juillet 1665, 12 mars 1666, II, 387, 397, 406, 447.

4. A Vossius, 31 mai, 9 juillet, 31 juillet 1665, 27 mai, 15 juillet 1666, II, 397, 404, 406, 458, 467. *De Nili et aliorum fluminum origine*. La Haye 1666. in-4°.

5. 20 août, 19 nov. 1668, II, 587, 605.

6. 27 oct. 1669, II, 666.

7. 19 août 1669, 24 mars 1670, II, 677.

le plus de profit possible, en ménageant l'argent du roi, de sa mission en Orient, ou lui indique les meilleurs modèles à suivre pour les récits de voyage[1] ; il paraît toujours très au courant de tout ce qui s'est publié en quatre ou cinq langues sur les questions ou sur les contrées dont il parle.

En somme, pendant cette période Chapelain tient, au centre d'un groupe de savants, le rôle de correspondant et d'informateur qu'il avait joué jadis auprès d'un autre groupe, de jeunes seigneurs et de soldats. La politique a été remplacée (pas complètement cependant) par la science et par la philosophie, les sièges et les grands coups d'épée par les découvertes de physique et d'astronomie; mais à trente ans de distance la situation se retrouve analogue : sans être lui-même dans la mêlée, Chapelain en suit les phases avec la même passion, sert avec le même zèle les intérêts de ses correspondants, et, comme pour mettre une ressemblance de plus, de même qu'autrefois il se faisait dans la *Gazette* de Renaudot, l'écho de leurs exploits, c'est aujourd'hui dans le *Journal des Sçavans* qu'il rend compte au public de leurs travaux.

C'est le 5 janvier 1665 que parut le premier numéro du *Journal des Sçavans*, que Denis de Sallo publiait sous le nom de Hédouville . Il avait pour collaborateurs, au témoignage de Guy Patin[3] bien placé pour le savoir, Chapelain, Gallois, Bourzéis et Gomberville, c'est-à-dire les écrivains de l'entourage de Colbert, qui protégeait plus ou moins officiellement la nouvelle publication. C'est dans le numéro du 25 février 1665 que Chapelain publia les expériences de Huyghens sur l'emploi du pendule pour déterminer la longitude. L'article parut sous ce titre :

Extrait de deux lettres, l'une escrite de Londres, l'autre de la Haye, touchant l'usage des pendules pour trouver la longitude sur la mer. Denis de Sallo l'accompagnait d'une note très élogieuse pour Chapelain :

1. 29 oct. 1670, II, 706.

2. Journal des Sçavans du lundi V janvier MDCLXV par le sieur de Hédouville.

3. Lettre à Falconet, 20 mars 1665, III, 517.

« Le public est obligé de la communication de ces deux lettres à l'incomparable M. Chapelain, qui ajoutant à ses autres belles connoissances celle de la philosophie la plus curieuse, entretient des correspondances dans toute l'Europe pour estre averti des nouvelles découvertes qui s'y font. »

Mais Denis de Sallo et ses collaborateurs, au lieu de se borner à de simples analyses, critiquaient d'une plume parfois assez vive les ouvrages dont ils parlaient. Un article sur l'*Introduction à l'Histoire par les Médailles* [1] de Charles Patin, et une censure un peu forte des *Amœnitates juris civilis* [2] leur mirent sur les bras Guy Patin et Ménage, adversaires également irascibles et également redoutables. Ménage traitait leurs articles de « billevesées hebdomadaires [3] » ; Guy Patin répandait largement sa bile contre les « nouveaux gazetiers [4] ». Dans le public les avis se partageaient [5], mais le franc-parler de Denis de Sallo, auquel la presse du temps n'avait pas habitué les lecteurs, ne laissait pas de scandaliser bien des gens et de faire crier à la cabale [6]. Plus d'un pensait — surtout parmi les beaux esprits — que le devoir du nouvelliste est de dire : « Il y a un tel livre qui court et qui est imprimé chez Cramoisy

1. Paris, 1665, in-12.

2. Paris, 1664, in-8°.

3. Dans ses *Observations sur les poésies de Malherbe* (Paris, 1666, in-8°).

4. Lettres à Falconet, 20 mars, 1er mai, 8 mai, 9 juin, 24 juillet, 13 nov., 22 déc. 1665, 8 janv. 1666, III, 517, 527, 532, 538, 543, 562, 573, 577.

5. « Une chose néantmoins nous console, écrivait Guy Patin à Falconet le 20 mars 1665 ; c'est que nous n'avons pas tort et que les savans et intelligens sont de notre avis ; mais ces Messieurs abusent de leur crédit. La république des lettres est pour nous, mais M. Colbert est contre ». — Et Ch. : « Cette suppression du journal de M. de Sallo, desplait à tous les lettrés et nous avons mesme des princesses curieuses qui la regrettent presque autant que vous ». A Vossius, 31 mai 1665, II, 397. Loret loue son nouveau confrère dans la *Muze Historique* du 14 mars 1665 (IV, 332) ; mais Loret loue tout et toujours.

6. « Un savant homme, qui en sait bien plus qu'eux et qui a déjà beaucoup écrit [ne serait-ce pas Ménage ? ce qui diminuerait singulièrement la valeur du témoignage], est fort en colère contre eux ; il dit que leur fait n'est que finesse pour faire valoir leurs amis et nuire à ceux qui ne le seront pas ; c'est une violence qu'on n'avait jamais vue en France. Dès le troisième cahier du journal, M. le Premier Président me dit seul à seul dans son cabinet : « Ces gens-là se meslent de critiquer, ils se feront bien des ennemis et nous serons bientôt obligés de leur imposer silence ». Guy Patin à Falconet, 1er mai 1665, I, 527.

en tel caractère ; il est bien relié et en beau papier, il se vend tant[1] ». Pour être allé plus loin et avoir critiqué les décisions de l'Index[2], le *Journal des Sçavans* opéra ce miracle de mettre d'accord Patin et les Jésuites. Colbert, qui l'avait jusqu'alors soutenu jusqu'à menacer Charles Patin de la Bastille, fut obligé de céder à la coalition des Jésuites et des auteurs mécontents et surtout aux plaintes de Rome. Sallo ne voulant pas se soumettre « au syndicat auquel les puissances souhaitaient qu'il s'assujettît » préféra supprimer son *Journal*[3]. Chapelain en regrettant sa retraite qui risquait de faire échouer une entreprise si utile, ne pouvait s'empêcher d'approuver ses scrupules[4] et d'envier la liberté des Anglais chez qui une entreprise imitée de celle-ci[5] ne trouvait pas les mêmes obstacles. Arrêté le 30 mars 1665 le *Journal des Sçavans* reprit son cours le 4 janvier 1666 ; le privilège était resté au nom de son fondateur, mais c'était l'abbé Gallois qui le dirigeait. Chapelain resta très influent auprès de la nouvelle rédaction ; le 27 janvier 1667 il proposait à Huet de communiquer au *Journal* le résultat de ses travaux scientifiques[6].

* * *

Cependant ni le fardeau de cette correspondance euro-

1. La Bruyère, *Caractères*, I, 33.

2. Les décrets contre l'ouvrage de Marca *De Concordantia sacerdotii et imperii* et contre celui de Lannoy sur les prétentions des ordres religieux. Cf. *Hatin*, Histoire de la Presse en France, t. II, p. 152-175 (Paris, Poulet-Malassis, 1852, in-18).

3. A Vossius, 23 avril 1665, II, 394. Les explications que Denis de Sallo donne à Colbert de sa retraite (Clément, *Lettres... de Colbert*, V, p. 505) en mars 1665, diffèrent beaucoup de celles de Ch., mais ce sont des prétextes diplomatiques pour colorer son refus de se soumettre, qui n'infirment en rien le récit de Ch., corroboré d'ailleurs par Guy Patin.

4. Ch. aurait voulu qu'on autorisât le journal « sans condition, sauf à le contredire par les intéressés s'ils pensoient avoir esté jugés iniquement. C'eust esté le moyen de réprimer la licence des censeurs et d'esclaircir par la contestation beaucoup de matières obscures et douteuses, à l'avancement du beau sçavoir ». A Vossius, 31 mai 1665, II, 397. C'était tout simplement le régime de la liberté et du droit de réponse qu'il réclamait pour la presse littéraire et scientifique.

5. *Philosophical Transactions* (mars 1665).

6. II, 497.

péenne, ni l'achèvement de *la Pucelle*, ni les tâches plus ou moins volontaires entreprises pour les puissances ne suffisaient à la merveilleuse activité de ce vieillard. Accablé par les infirmités, poursuivi par la satire, il trouvait encore à près de soixante-dix ans le temps de cultiver ses anciens amis, d'écrire pour eux des Dialogues et, quand ils s'en allaient, de jeter sur leur cercueil les dernières gerbes de sa muse vieillissante. En 1662, il dédia à Mme de Rambouillet un *Dialogue de la Gloire*[1] où il reproduisait une conversation qu'il aurait eue avec le comte d'Elbène et le marquis de Montausier. Cela se passait, ainsi que le Dialogue lui-même en témoigne, quelque temps après l'éclatante réparation que le roi reçut à Fontainebleau le 24 mars 1662 pour l'affaire de la préséance. Ce dialogue nous a été conservé par un manuscrit du XVIIIe siècle, Bib. nat. f. fr. 12848. Au-dessous du titre, à droite, on lit, d'une autre main : *par M. Chapelain de l'Académie françoise*. La présence de cet ouvrage dans la *Liste des œuvres* du *Catalogue*, le texte même du dialogue et un passage que nous avons déjà cité d'une lettre de Chapelain au prieur Buccellaï[2], ne laissent aucun doute sur la légitimité de cette attribution.

Après une élogieuse dédicace à la marquise, Chapelain s'excuse de ne pas lui faire un portrait de M. de Montausier, puisqu'elle connaît mieux que lui « l'excellence de sa morale, la solidité de son jugement, la beauté de son imagination, la bonne foy de ses sentimens, son amour pour les lettres et les lettrés et la force de son éloquence ». Pour M. d'Elbène, il le représente comme un grand seigneur philosophe, « vuide d'ambition comme de la principale ennemie de la vie ». Tous deux s'étant rencontrés aux Tuileries entraînèrent Chapelain en carrosse, « sur l'assurance qu'ils lui donnèrent que la promenade serait douce ». Arrivés à la prairie d'Auteuil, la conversation étant tom-

1. Balzac avait aussi dédié à la marquise une *Dissertation de la Gloire* (la 4e des dissert. politiques, t. II, p. 454) où il fait un parallèle des Romains qui travaillaient pour la gloire et des modernes qui ne travaillent que pour le profit, et démontre que le christianisme ne condamne pas la gloire légitime.

2. 25 nov. 1667, II, 537. Cf. *supra*, p. 184.

bée sur la récente audience de l'ambassadeur d'Espagne, les trois interlocuteurs, mais Chapelain plus que les autres, avaient célébré la gloire que le roi devait retirer de cette humiliation d'un rival orgueilleux. C'est sur ce mot de gloire que part la discussion, M. d'Elbène posant en principe, au grand scandale de Montausier, que la gloire est nécessaire aux rois pour leur attirer la vénération de leurs peuples et le respect de leurs voisins, mais qu'on ne devrait pas la permettre aux simples particuliers. La question ainsi posée, Chapelain suit le plan traditionnel : avec d'Elbène nous allons voir la thèse, Montausier présentera l'antithèse et Chapelain, pris pour arbitre, fera la synthèse et conclura. On voit toute la raideur de ce plan : le préambule et quelques interruptions exceptées, ce dialogue n'est qu'une lourde dissertation.

L'homme, dit M. d'Elbène, est né pour faire des actions louables et non pour être loué. La fin de son âme est la vertu : il faut compter pour rien tout ce qui n'est pas elle : chercher la gloire, c'est empiéter sur son domaine ; c'est lâcher la proie pour l'ombre. C'est s'exposer aussi à ne faire que du mal : ce que démontre un long développement, où les exemples connus d'Alexandre et de César amènent cette conclusion prévue, que l'amour de la gloire n'est bon « qu'à jeter le trouble dans le monde et dans le cœur de ceux-là mesmes qui le causent ». Une première objection amène alors la distinction de la gloire et de l'honneur : l'un n'est à proprement parler que la vertu, l'autre « une chose externe à la vertu », bonne au plus à lui faire perdre la meilleure part de son prix. Comme Montausier s'apprête à soutenir que la gloire est fille de la vertu, d'Elbène l'arrête en lui objectant tous ceux qui ont été en même temps glorieux et vicieux. — Mais non pas glorieux pour leurs vices, proteste Montausier. — Sans doute, mais la vertu n'a pas besoin de récompense qu'elle-même. Que la gloire porte l'homme aux actions héroïques, le beau profit pour l'humanité, si ces actions lui sont inutiles ou nuisibles ! Et quelle misère que l'homme, s'il n'y a que la gloire pour le pousser à la vertu ! Mais non, on trouve encore des sages qui font le bien pour le bien même. Qu'on permette donc la gloire aux rois, en considération de

l'immensité de leur tâche, mais les particuliers réclament sans raison ce secours, et, paraphrasant Pline et Montaigne, d'Elbène fait une vigoureuse sortie contre l'homme, l'animal le plus misérable et tout ensemble le plus orgueilleux, roi prétendu des autres créatures, mais en réalité leur tyran, qui, faute de pouvoir régner en tous lieux par sa puissance, y veut régner par sa réputation.

Comme il reprend haleine, Montausier, qui croit qu'il a fini, entame la défense de la gloire. Pourquoi refuser aux particuliers ce qu'on accorde aux rois ? Pourquoi ne pas vouloir prendre l'homme tel qu'il est, et, puisqu'il est infirme, et infirme à ne jamais guérir de son infirmité, pourquoi ne pas lui rendre la vertu séduisante ? Cette doctrine surprend un peu, dans la bouche de Montausier ; elle ne s'accorde guère avec l'idée qu'on se fait de la vertu intransigeante de celui qui passa dans son temps pour l'original d'Alceste. N'est-ce pas plutôt Philinte — ou Chapelain lui-même — qu'on croit entendre s'élever contre cette vertu stoïque qui oblige à tout perdre pour la vaine espérance de vouloir tout sauver, et professer qu'il faut « s'accommoder politiquement à ce qui se peut, si ce qui se devroit n'est pas possible » ? Et puis, avec quelques maux, l'appétit de la gloire n'a-t-il pas produit d'heureux effets ? Il eût mieux valu que tant de belles actions eussent eu un mobile moins intéressé : au moins ont-elles l'avantage, en devenant des exemples, de servir encore la vertu.

Tout cela ne va pas, bien entendu sans interruptions ni objections. Enfin on s'en remet à Chapelain, qui se défend d'un tel honneur. Mais ses amis invoquent *la Pucelle*, qu'il n'aurait sans doute pas entreprise, s'il n'avait cru en retirer une gloire légitime. Contraint par leurs éloges (et dans la naïveté avec laquelle il célèbre par la bouche d'autrui le succès de son œuvre, il faut voir une preuve qu'à cette date sa réputation était encore telle qu'il pouvait se faire illusion) il déclare s'en tenir à l'opinion moyenne.

A l'un il accorde que les choses devraient se passer comme il dit, mais avec l'autre il reconnaît qu'il faut raisonner dans la corruption de l'humanité et se résigner à ses imperfections. La plus grande est l'orgueil, qui a sa racine dans l'amour-propre, mais si profonde que, sauf de

rares et admirables exceptions, c'est en vain qu'on travaille à l'arracher. Contre un si puissant ennemi, il faut biaiser, et l'amour de la gloire a précisément pour effet de détourner l'orgueil des actions basses et égoïstes vers les actions nobles et désintéressées. L'homme aime la vie et ne peut se consoler de la certitude qu'il a de la perdre. C'est parce que cette idée de disparition lui répugne, qu'il a admis avec tant d'empressement la doctrine de Pythagore sur la transmigration et celle de Platon sur l'immortalité ; mais comme il lui restait un doute, les sages lui ont promis une autre immortalité « d'autant plus recevable qu'elle sembloit porter sa preuve en soi ». C'est l'éternité de la gloire, promise à la haute vertu. Les hommes tiennent tant à se survivre qu'ils ne veulent pas s'apercevoir que cette vie ne serait pas en eux, qui ne vivraient plus, mais dans l'esprit de leurs survivants. Illusion sans doute, mais illusion féconde, qui les conduit à la vertu. Qu'importe le chemin, droit ou détourné, escarpé ou facile, pourvu qu'on arrive à la cime où elle habite ! Pour sa part Chapelain choisirait le plus aisé comme le plus sûr. C'est tromper les hommes que leur promettre une illusion, mais c'est tromper vertueusement que de tromper pour faire mieux parvenir à la vertu. Chapelain conclut donc en faveur de Montausier « que cet appétit de gloire, tout illusion qu'il est, doit estre maintenu et nourri par ceux qui sont chargés du gouvernement, comme l'un des plus utiles instrumens de la félicité humaine ».

Ainsi se termine cette « philosophique promenade » où, il faut bien l'avouer, il y a plus de rhétorique que de philosophie véritable. Banal en son fond, froid dans son exécution, ce *Dialogue de la Gloire* est fort inférieur au *Dialogue de la Lecture des Vieux Romans*. Il reste cependant comme un curieux témoignage des jeux graves auxquels se complaisait vers 1662 la société vieillie qui fréquentait encore l'hôtel de Rambouillet. Que nous sommes loin des fêtes et des galantes inventions de jadis ! Le temps et la politique ont dispersé la troupe brillante sur qui régnait Julie ; Julie elle-même n'est plus la subtile et précieuse princesse dont les poètes tressaient la couronne. Gouvernante des Enfants de France, elle reçoit gravement tous

les corps de l'État, « jusqu'à celui de l'Université », et leur répond « comme une papesse[1] ». Les applaudissements de la cour, les caresses du roi et des reines, leur inquiétude quand elle tombe malade[2], disent le prix qu'on attache à ses services. Son mari, chevalier du Saint-Esprit[3], en passe d'être duc et pair[4] et bientôt gouverneur de l'héritier du trône, est un des personnages importants de l'État. Mais l'éclat de sa fortune ne lui fait pas renier les goûts de sa jeunesse. Il reste « la seule personne de qualité qui soit touchée de la beauté des lettres[5] ». Sa femme et lui gardent une profonde estime et une tendre affection au confident de leurs jeunes amours et de son côté, c'est avec une émotion sincère, sans apparat et sans préciosité, que le vieux poète leur dit sa joie de la justice rendue à leurs mérites[6]. Bientôt les deuils viennent l'assombrir. C'est l'amie commune, la comtesse de Maure, qui s'en va en 1663; Mme de Rambouillet la suit en 1666. Chapelain compose un sonnet sur sa mort, mais c'est dans ses lettres à l'évêque d'Angers, à d'Andilly[7], à Chavaroche[8] à Mme de Montausier[9] qu'il faut chercher l'expression de sa douleur :

« Il me semble n'estre plus qu'à demy du monde, écrivait-il à Henri Arnauld, et s'il m'arrivoit encore une perte, comme de Monsieur vostre frère ou de vous, je ne croy pas que rien pust me retenir davantage. »

Et à Chavaroche :

« Pensant sérieusement à ma propre mort, je m'en consolois dans l'assurance que je serois trouvé à dire par elle et que je

1. A Godeau, 18 nov. 1661, II, 173.

2. Au même, *ibid.*, et à Heinsius, 9 déc. 1661, II, 179.

3. Promotion du 31 déc. 1661.

4. En 1664, cf. N. a. fr. 1888, fol. 27, la lettre de félicitations de Chapelain.

5. A Brieux, 9 déc. 1661, II, 184.

6. Lettres du 26 sept. 1661 au marquis et à la marquise pour la nomination de Mme de Montausier au gouvernement des Enfants de France, II, 153.

7. 7 janvier 1666.

8. 17 mars 1666, II, 448.

9. 11 janvier 1666, II, 435.

vivrois encore dans son souvenir et dans l'honneur de son amitié. Mais voilà que je luy survis et que, quand Dieu me retirera du monde, il me semblera en estre retiré tout entier. »

C'était en effet une part de son passé, la plus douce et la plus glorieuse, qui s'en allait avec la noble femme. C'était comme un avertissement de la mort. Mais Chapelain tenait avec une ardeur toujours fidèle son rôle de serviteur des lettres et la fortune d'un autre ami d'autrefois lui donnait les moyens de le jouer sur une scène plus vaste que jamais.

CHAPITRE VIII

CHAPELAIN ET COLBERT

Les relations entre Chapelain et Colbert semblent avoir été très anciennes. Les Colbert de Paris faisaient leurs affaires dans l'étude de Sébastien Chapelain, ainsi que le prouvent les actes vus par Jal dans l'étude de M. Le Monyer. C'est même une tradition dans l'étude que J.-B. Colbert y aurait été clerc chez le père du poète[1] ; elle contient au moins une inexactitude : Sébastien Chapelain étant mort en 1614, ce n'est que chez son gendre et successeur Demas, que Colbert, né en 1619, aurait pu être clerc. En tout cas ces relations se fortifièrent, si elles ne se nouèrent pas, chez Mazarin[2]. Une réelle sympathie et peut-être aussi la faveur visible de Colbert auprès de son maître contribuèrent à les rapprocher davantage. Bientôt Mazarin mourait (9 mars 1661). Dès le lendemain, Chapelain adressait à Colbert et à son frère ses condoléances[3]. Dix jours après, c'étaient des félicitations qu'il envoyait au nouvel intendant des finances[4], et à la fin de l'année encore des condoléances pour la mort de Colbert le père[5].

1. Jal. *Dict. Crit.*, p. 396. Cette tradition remonte sans doute au XVIIe s. M. Clément (*Hist. de Colbert*, 1874) cite un passage du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 487, qui rapporte le fait et dit le tenir de « M. Carpentier. »

2. La première lettre que nous ayons de Ch. à Colbert est une lettre de condoléances du 19 fév. 1659 (N. a. fr., 1887, fol. 15) mais il est probable qu'il y en avait d'autres dans les 18 années perdues.

3. 10 mars 1661, II, 123.

4. 20 mars 1661, II, 126.

5. 25 déc. 1661, II, 186.

Cependant Colbert était parvenu à renverser Fouquet. Le surintendant était en prison, mais son parti restait puissant. Colbert avait pour lui le roi, mais Fouquet avait l'opinion. Le petit peuple des provinces huait et menaçait le carrosse où d'Artagnan emmenait le prisonnier ; mais il aurait également hué Colbert et tout surintendant dans les mêmes circonstances. Fouquet avait pour lui l'opinion des « beaux-esprits », dévoués et bruyants. Opposer au concert de plaintes dont ils l'escortaient de cachot en cachot l'opinion motivée d'un des hommes les plus en vue dans les lettres françaises, c'était servir le roi et son ministre. Chapelain le comprit et assuma cette tâche avec plaisir.

Il était l'ami de Colbert, ami sincère, plein de dévouement pour sa personne, d'admiration pour ses talents [1], attaché à sa fortune par des services reçus, déjà peut-être par des espérances.

Il aimait et admirait le roi. Nous ne saurions trop le marquer au début de cette partie de notre étude, où nous aurons à montrer quelle part revient à Chapelain dans le concert d'adulations savamment organisé autour du jeune monarque ; s'il doit être rendu responsable, en partie, de cette « adoration » que la littérature a professée pour Louis XIV, s'il a, plus que personne peut-être, contribué à allumer et à entretenir ce feu où, pendant un demi-siècle, les écrivains sont venus brûler leur encens, et si on est en droit de lui demander compte de l'enivrement que ce culte a produit dans une jeune tête, il est juste de dire qu'il fut, dès l'origine, convaincu. Il avait été un de ces bons citoyens dont la solide raison résista aux entraînements de la Fronde ; les malheurs de l'enfant-roi dont il avait failli être le précepteur avaient touché son cœur de patriote : la splendeur du nouveau règne l'enthousiasma ; comme tant d'autres, il fut ébloui. Même aux victimes, même à ses vieux et chers amis de Port-Royal, il ne peut s'empêcher de faire l'apologie du roi. S'il excuse ses rigueurs quand elles atteignent des innocents qu'il

1. Voir surtout le bel éloge qu'il fait de Colbert à Conringius, 12 sept. 1666, II, 474.

aime, on devine comment il devait y applaudir quand elles frappaient un concussionnaire, et, il faut tout dire, un homme qu'il n'aimait pas.

Fouquet avait été le protecteur d'Herminius et de Sapho, et, crime bien plus abominable, il avait introduit Costar dans les faveurs de Mazarin. L'affaire de la cassette et les ennuis de Mme de Sévigné n'avaient pas été pour réconcilier Chapelain avec ce « misérable homme ». Enfin, quand il poursuivait en Fouquet un ennemi du roi et du peuple, un concussionnaire, un factieux, il n'oubliait pas que parmi les ruines accumulées par sa débâcle, lui-même avait subi des pertes [1]. Deux mois après son arrestation, il écrivait à Heinsius :

« Cependant depuis l'arrest du surintendant, Sa Majesté a estably une chambre de justice pour la recherche de son administration et des malversations des traittans et gens de finance depuis 1635. On ne doute point que le prisonnier ne soit condamné à mort, non seulement pour brigandage, mais encore pour crime d'Estat, dont les informations sont chargées. Il n'y eut jamais de plus impudent voleur, de dissipateur plus aveugle, ni d'ambitieux plus insensé. Sa ruine entraisne avec elle plus de mille familles, dont il y a la moitié qui périra sans avoir jamais trempé dans ses desseins ni profité de ses mauvaises largesses. Il faisoit payer Costar d'historiographe, comme écrivain de feu M. le Cardinal. Il donnoit pension à Scarron pour le faire rire, et hors les Jésuites, auxquels il avoit fait de grandes profusions pour les mettre dans ses intérests, il n'y a pas un vrayment sçavant qu'il ait voulu gratifier en chose considérable [2]. »

Dans ce réquisitoire, la violence du langage et certaines injustices criantes mêlées à beaucoup de vérité, ne permettent pas de douter que l'animosité personnelle ne se soit mêlée à la colère du bon citoyen. Qu'on songe en outre que le destinataire de cette lettre est précisément

1. A Godeau, 7 oct. 1661, II, 157 : « L'arrest du surintendant venu ensuite a accreu de moitié mon accablement. Ce misérable homme par sa folle conduite a ruiné un de mes chers amis qui avoit la meilleure partie de mon bien entre les mains, et selon que nous voyons les choses, je n'y voy aucune apparence de remède pour moy. »

2. 9 déc. 1661, II, 179.

un « vrayment sçavant », en correspondance avec tout ce que l'Europe compte de distingué, en même temps un personnage politique, le « Résident pour MM. les Estats de Hollande en Suède, à Stockholm », c'est-à-dire le représentant d'un des peuples les plus influents dans la Cour peut-être la plus cultivée de l'époque : l'ami de Colbert ne pouvait mieux en vérité adresser sa diatribe pour qu'elle trouvât un écho dans les deux groupes dont l'opinion le préoccupait surtout, la politique et la littérature. Il est facile alors de deviner où il veut en venir. Dans la dernière phrase en particulier, nous voyons poindre cette campagne qui va être si habilement et si vigoureusement menée pour anéantir la bonne impression que le prestige personnel de Fouquet et ses libéralités — plus habilement distribuées que ne le prétend Chapelain — avaient répandu jusqu'à l'étranger. La contre-partie ne se fit pas attendre. A la critique de Fouquet s'oppose, moins de quinze jours après, l'éloge du roi :

« J'apprens de vous avec beaucoup de plaisir qu'il (l'ambassadeur Van Beuning) vous ait dit tant de bien de nostre jeune monarque, et il est bien louable luy-mesme de rendre ce témoignage à une vertu aussi solide et aussi brillante que la sienne, estranger et non intéressé à sa gloire comme il est. Mais soyés certain qu'il ne vous en a pas dit la moitié de ce qu'il y en a, et qu'Alexandre en pareil âge promettoit moins que ce prince-cy, tant il y a de feu dans son courage, d'élévation dans son esprit, de maturité dans son jugement, sans compter la bonté et l'équité sur quoy roulent toutes ses actions et toutes ses entreprises [1]. »

Ces derniers mots ne semblent-ils pas une réponse aux émouvants appels de pitié que les amis de Fouquet commençaient à répandre [2], une protestation contre les accusations d'injustice et de cruauté que Colbert s'attirait par son mépris des formes judiciaires et qui risquaient de

1. 21 déc. 1661, II, 186.

2. C'est en cette fin d'année 1661 que se répandit l'Elégie de La Fontaine. Vers la même époque avaient lieu les inventaires de Saint-Mandé, faits par des créatures de Colbert, inventaires auxquels il ne craignit pas d'assister lui-même au mépris de toute convenance et de toute justice, ce qui le fit accuser d'avoir soustrait des pièces propres à compromettre Mazarin et à atténuer les torts de Fouquet.

remonter du ministre au roi ? Mais si influent que fût le destinataire de telles lettres, ce n'étaient là que propos à semer adroitement dans les chancelleries et dans les salons littéraires. Or, c'était devant le public que les amis de Fouquet étaient en train de porter son procès. Leur dévouement, la grandeur de sa chute, l'énergie de sa défense, la passion maladroite de certains de ses juges et l'implacable sévérité de Colbert dans son œuvre de réorganisation financière, tout attirait au prisonnier chaque jour des sympathies nouvelles. Par calcul, ses amis faisaient porter sur Colbert tout le poids de leur campagne en faveur de celui qu'ils n'appelaient que sa victime. Colbert comprit qu'à lutter contre le vent de haine qui soufflait contre lui, il perdrait probablement sa peine : mieux valait, en forçant l'opinion à ne s'occuper que du roi, se faire oublier, et Fouquet avec soi. Car l'opinion était toute prête à recevoir les impressions qu'on allait lui donner. Depuis la Fronde, la France était profondément loyaliste ; les voyages du roi à l'occasion du mariage espagnol avaient encore ajouté, chez beaucoup, au sentiment monarchique comme le charme d'une affection personnelle. A l'extérieur les victoires de Condé et de Turenne, la diplomatie de Richelieu et de Mazarin avaient donné à la France une puissance, à son roi un prestige jusqu'alors inconnus. Les éloges de ce roi de vingt-quatre ans confirmeraient l'attente, éveillée en Europe, qu'il préparait de grandes choses : et choses attendues sont choses plus qu'à moitié faites.

En même temps c'était fortifier la situation du ministre qui ménageait à son maître de si précieux avantages. Pour Colbert c'était l'essentiel. Fort de sa conscience, s'il eût été en même temps sûr du roi, il était homme à braver l'opinion. Mais attaqué de tous côtés, il comprit qu'il fallait d'abord s'attacher solidement la faveur royale. Son œuvre de réformes n'était malheureusement pas de celles qui frappent l'imagination. Le roi était assez sage pour en comprendre l'urgente nécessité ; mais il avait vingt-quatre ans, il était épris de grandeur et de magnificence. Aurait-il la persévérance et la ténacité ? Ne se dégoûterait-il pas d'une politique qui, par ses rigueurs

nécessaires, ne lui valait, au lieu de la gloire qu'il rêvait, que les plaintes d'une partie de ses sujets, et, près des gens raisonnables et des nations étrangères, la réputation peu séduisante d'un roi ménager de son argent. Henri IV n'en avait pas fait fi ; mais Henri IV avait commencé par conquérir son royaume ; son petit-fils n'avait eu qu'à le recevoir des mains d'un Italien rusé. Il y avait là un danger que dès la première heure certaines manifestations royales révélèrent à Colbert. Il vit bien qu'il lui fallait, sous peine de succomber, flatter les penchants de son maître. En organisant une manifestation capable de frapper l'opinion publique en même temps que l'orgueil du roi, il pouvait espérer nourrir un temps son appétit de gloire ; plus tard on aviserait, s'il fallait, à d'autres moyens En attendant, on lui assurait, à bon compte, une part plus que royale : sous cette pluie bienfaisante les fleurs allaient naître d'elles-mêmes ; un ami complaisant se chargerait de les cueillir et de lier le bouquet : on n'aurait que la peine de l'offrir, au soir d'une journée remplie de travaux plus sérieux. Enfin, si on ne retirait pas de l'entreprise tous les bénéfices espérés, au moins prenait-on à ses gages les seuls hommes qui pussent encore faire entendre une voix indépendante. Ainsi on se débarrassait d'un contrôle pas encore bien redoutable, mais agaçant déjà.

Colbert d'ailleurs n'en était plus à son coup d'essai. Quelques années auparavant[1], du vivant du Cardinal, il avait conçu en son honneur un projet analogue. Il s'était alors adressé à Costar. Cette fois, par les services déjà rendus, Chapelain s'était désigné comme l'homme de la situation. Par son prestige, par l'étendue de ses relations,

1. M. Clément a fait une confusion quand il a cru (*Hist. de Colbert*, p. 187) que c'est en même temps qu'à Chapelain que Colbert demanda cette liste à Costar. M. Bourgoin (*Les maîtres de la Critique au* XVII[e] *s.*, p. 53) se trompe encore bien davantage en disant que Chapelain a dressé sa liste « avec l'aide de Costar ». Le Mémoire, ou plutôt les Mémoires de Costar (car il y en a un pour les Français et un pour les étrangers) portent leur date, puisqu'il y est parlé de Gassendi comme d'un homme dont la santé est désespérée : or, Gassendi tombé malade à la fin de 1654 mourut le 14 octobre 1655. Il n'y a pas à tenir compte de l'âge de quatre-vingt-deux ans que le même mémoire donne au médecin Riolan, qui, né en 1577 ou 1580 n'avait au plus que quatre-vingts ans quand il mourut en 1657.

par l'autorité de sa critique, par l'universalité de ses connaissances, enfin par la droiture de son caractère, il donnait d'autres garanties que « l'ignoble et gras bénéficier du Mans », qui d'ailleurs venait de mourir. Ajoutons — ce qui, s'agissant d'une véritable entreprise de presse, n'était probablement pas indifférent à Colbert — que, comme lui chez Mazarin, Chapelain chez Richelieu avait appris à estimer cette puissance nouvelle et à l'accaparer au profit du pouvoir. Il avait sur elle les opinions d'un homme de gouvernement : il était pour le régime préventif « n'estant pas à propos de laisser échapper là-dessus rien que par des ordres supérieurs, qui doivent régler le zèle des particuliers suyvant l'estat des affaires, pour ne pas seulement faire le bien, mais ne le faire qu'en temps et lieu [1] ».

Colbert s'adressa donc à Chapelain, qui lui répondit par la lettre du 18 novembre 1662, véritable rapport sur les meilleurs moyens de mettre les hommes de lettres et les artistes au service de la grandeur du roi. Les termes mêmes de cette lettre confirmeraient, s'il en était besoin, que l'idée est bien venue de Colbert et que même il était déjà descendu aux détails d'exécution [2].

Chapelain approuve le projet de Colbert [3]. Il n'y a pas à délibérer si la pensée s'en doit exécuter ; il faut seulement songer aux moyens de le faire. On utilisera d'abord *les médailles*. Deux méthodes se présentent ; l'antique, que

1. A Colbert, 23 mars 1667, II, 505.

2. Le début de la lettre : « Le dessein que vous m'avés fait l'honneur de me communiquer... » Pour les moyens d'exécution : « Quant à celuy des médailles, j'approuve extresmement que vous l'employiés entre autres... Pour les vers, Monsieur, vous ne pouvés rien imaginer qui allast plus droit à vostre but... Je viens à l'histoire que, avec beaucoup de raison, vous avés jugée, Monsieur, un des principaux moyens pour conserver la splendeur des entreprises du roy », II, 272-275. Il semble que Chapelain ne propose de son chef que les panégyriques et les monuments publics. Encore se peut-il que Colbert ne lui ait pas parlé des monuments parce que, comme il le dit, « ces sortes d'ouvrages appartiennent à d'autres arts qu'à celuy des Muses. »

3. Cette lettre a été imprimée : 1) par Taschereau, d'après l'original de la coll. Baluze (Pap. des Armoires, vol. 362, fol. 51-54) dans la *Revue Rétrospective*, 2e série, t. I, p. 84 ; — 2) par M. P. Clément, d'après le mss. N. a. fr. dans *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, V, p. 587. 3) Enfin par M. Tamizey de Larroque, II, 272-277, avec les variantes des deux manuscrits.

Chapelain préfère, parce qu'elle unit la gravité à la simplicité, et la moderne, qu'il propose de réserver pour les galanteries et les carrousels. Vient ensuite *la poésie*. L'épopée se prête mal à un sujet contemporain qui ne permet pas les embellissements nécessaires; on recourra à des panégyriques, qui se font « en rimes plates, de la même sorte que des élégies » ou « en stances », et ce sont des odes. Chapelain est pour les odes. Il admet aussi les « stances de longs vers » et les sonnets. Il semble que Colbert avait songé plus particulièrement à faire écrire une *histoire du roi;* Chapelain ne croit pas qu'on puisse écrire un ouvrage de ce genre sous le règne du prince qui en est le sujet : Colbert serait seul de taille à triompher des difficultés d'une pareille tâche[1]. Cependant pour ne pas priver le roi des éloges auxquels il a droit, Chapelain propose de faire écrire par les meilleures plumes *des panégyriques* à la façon de celui de Pline pour Trajan, et propose de désigner les écrivains en prose et en vers, Français et Étrangers, qui pourraient concourir à la réalisation de ce plan. Enfin, on pourrait employer au même but *les diverses espèces de monuments,* « comme sont les pyramides, les colonnes, les statues équestres, les colosses, les arcs triomphaux, les bustes de marbre et de bronze, les basses-tailles, tous monumens historiques auxquels on pourroit ajouter nos riches fabriques de tapisseries, nos peintures à fresque et nos estampes au burin ».

Conçu en l'honneur d'un bienfaiteur de l'humanité ou même du fondateur d'un grand empire, un tel projet ne laisserait pas de paraître choquant. Les vraiment grands hommes n'ont pas besoin qu'on organise à leur profit une vaste entreprise de gloire. Mais quand celui autour duquel on propose de grouper ainsi les lettres et les arts dans une attitude d'admirative adulation est un jeune homme de vingt-quatre ans, qui n'a encore fait preuve que de beaucoup de bonne volonté et aussi de beaucoup d'orgueil, nous ne pouvons nous empêcher de songer à

1. M. Clément (*Lettres... de Colbert*, V, p. LVIII) demande : « Que pensa Colbert de la louange? » et répond aussitôt : « Il est certain qu'il écrivit vers cette époque quelques chapitres d'une histoire de Louis XIV. Cf. Clément. *Histoire de Colbert*, Didier, 1874, 2 vol. in-8, t. II, p. 235.

ces modernes « managers » et aux procédés qu'ils emploient pour « lancer » leurs affaires, et nous sommes tentés de protester contre l'opinion généralement reçue que c'est d'Amérique que nous est venu l'art de la réclame.

Cette réserve faite, et puisque nous avons signalé déjà quels dangers devaient résulter de l'exécution de ce plan, nous sommes plus à l'aise pour reconnaître ce qu'il a de grandiose, et pour dire que si le but fut courtisanesque, les résultats, — pour la littérature et pour les arts, cela s'entend — en ont été féconds. Il serait évidemment préférable que la littérature du XVIIe siècle se fût développée plus librement et n'eût pas pris à l'égard du « Grand Roi » ces habitudes de flagornerie. Mais il faut se demander aussi ce qui serait advenu si la vanité de Louis XIV et l'ambition de Colbert n'avaient pas libéré les artistes et les écrivains des soucis matériels sous lesquels l'inspiration risquait de demeurer étouffée [1]. Mieux que personne peut-être, Chapelain savait dans quelle triste situation végétaient tant d'esprits distingués. Pour les poètes la Fronde, en ruinant leurs protecteurs, avait été un désastre; Mazarin avait fort médiocrement pansé leurs plaies, et, au moment où ils commençaient à fonder de nouvelles espérances, une bourrasque subite venait de leur apprendre que les palais mêmes d'un roi de la finance n'étaient pas des abris sûrs contre la tempête. Parmi les appels que suscitèrent les premières générosités de Louis XIV, il en est dont l'accent de sombre angoisse émeut encore après deux siècles et demi. Pour avoir approché de près quelques-unes de ces misères, Chapelain en connaissait la détresse. On comprend son enthousiasme à saluer les projets de Colbert. Il a pu s'y mêler quelque pensée d'intérêt personnel. Il était homme. Il a pu voir là une occasion inespérée de maintenir cette autorité dont il avait commencé

1. Il faut dire aussi quel service la protection royale a rendu aux artistes en les soutenant dans leur lutte acharnée en faveur de l'art et du progrès, contre les corporations des maîtres ès-arts, vouées à la routine mercantile. C'est ainsi que la Cour des Monnaies réussit à retarder pendant un siècle la substitution du monnayage au balancier à l'ancienne et grossière frappe au marteau. On connaît la lutte quasi épique de l'Académie de peinture contre les maîtres. C'est dès 1660 que Louis XIV, par l'édit de Saint-Jean de Luz déclara *libéral* l'art de la gravure.

chez Richelieu à goûter les douceurs ; il a pu ne pas oublier le rêve jadis caressé de jouer un rôle dans la politique. Mais il a vu aussi dans les propositions du ministre le moyen d'assurer à des gens qu'il aimait les ressources qui leur manquaient à presque tous pour travailler en paix, et en même temps, en faisant d'eux, selon l'expression de Gombaud, « les hommes libres du roy » au lieu des « domestiques » des grands seigneurs, une dignité dont il avait eu trop souvent à regretter l'absence. Il a cru travailler pour ses confrères et ses amis. Il a cru aussi travailler pour l'art, en favorisant des plans qui devaient donner à toutes ses formes une impulsion nouvelle ; enfin, confondant comme les autres l'intérêt du pays avec la gloire du monarque, en travaillant pour le roi il a cru, de bonne foi, travailler pour la France. Tout cela excuse bien des complaisances.

Il ne dut pas les regretter en voyant quel entrain et quelle ampleur Colbert apportait dans la réalisation des plans qu'ils avaient élaborés de concert. En moins de douze ans, Chapelain a pu, avant de mourir, voir se développer tout le programme qu'il avait esquissé. Les *Médailles de l'Histoire du Roi* satisfirent au premier article ; les *gratifications* distribuées en France et à l'Étranger répondirent au vœu qu'il formulait d'inviter les écrivains à célébrer la gloire du roi et à son désir secret de venir en aide à des talents embarrassés. Mais c'est le conseil d'élever en l'honneur du roi les monuments les plus divers qui reçut la plus magnifique exécution. Moins de trois mois après avoir lu le rapport de Chapelain, Colbert créait la *Petite Académie* (3 février 1663) un an après (1er janvier 1664) il se faisait nommer *Surintendant des Bastimens*. Par cette charge, avant lui aussi obscure que grassement rétribuée, il se fit non seulement le directeur et l'économe des immenses travaux du roi, mais un véritable ministre des beaux-arts, par l'autorité qu'elle lui conférait sur les architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, tapissiers et autres artistes employés à la construction et à l'embellissement des maisons royales. Alors les palais et les monuments surgissent pour ainsi dire du sol : le nouveau Louvre, Versailles, Trianon, Marly, Clagny s'élèvent et se

remplissent d'œuvres d'art. Saint-Germain, Fontainebleau, Chambord, le Val-de-Grâce s'achèvent ou se réparent ; la place Vendôme, la place des Victoires, l'Arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine (commencé en 1670), la porte Saint-Denis (1673), la porte Saint-Martin (1674), témoignent aux Parisiens la gloire du maître ; sous la direction de Le Brun, les Gobelins rivalisent avec la Savonnerie de chefs-d'œuvre dont le roi est le héros ordinaire. En même temps s'ouvrent aux érudits et aux curieux la galerie de peinture du Louvre, la Bibliothèque du roi, le Cabinet des Médailles, où aux plus rares spécimens de l'art antique s'ajoutent les pièces nouvelles en l'honneur de Louis XIV, et le Cabinet des Estampes, où s'entassent les gravures que les Gérard Audran, les Edelinck, les Nanteuil, les Leclerc, les Silvestre, les Lepautre, les Chauveau consacrent aux victoires, aux fêtes, aux événements de toute sorte qui marquent le nouveau règne. Bientôt Van der Meulen sera chargé de peindre les batailles et les sièges mémorables, le cavalier Bernin de tailler dans le marbre la statue équestre du roi. Et on voit l'actif ministre accréditer le peintre du roi comme un ambassadeur auprès des généraux et mettre autant de sollicitude à procurer les plus beaux blocs de marbre aux sculpteurs [1] ou à hâter la lenteur du Bernin qu'à surveiller les fortifications de Brisach ou le développement de la Compagnie des Indes. Pour fournir à ces travaux immenses les artistes dont il a besoin, Colbert restaure en 1663 l'Académie de peinture et de sculpture, crée en 1666 l'Académie de France à Rome et en 1671 l'Académie d'architecture [2]. Et comme si, se rappelant l'avertissement de Chapelain, il craignait que ces monu-

1. Voir (*Lettres... de Colbert*, V) les lettres au duc de Luxembourg, 13 sept. 1672 ; aux comtes d'Estrades et de Lorges (p. 64), à M. de Reveillon, gouverneur de Dinant, 9 août 1679 ; à M. de Bissy, 4 nov. 1681 (p. 401-402). Van der Meulen ne fut pas le seul artiste envoyé aux armées. Le Brun était en 1677 devant Cambrai (Lettre de Louis XIV du 19 avril 1677). Israël Silvestre visita également les places de Flandre. Voir encore la correspondance de Colbert avec Chantelou, avec Le Bernin et surtout avec Errard et Coypel, directeurs de l'Académie de France à Rome. Louis XIV ne dédaignait pas d'écrire lui-même au duc de Massa pour lui recommander le sculpteur André chargé de choisir des marbres de Carrare pour le Louvre (5 avril 1669, p. 279).

2. Mais dès 1665, il y eut un *Conseil des Bastimens*.

ments ne fussent pas assez durables, il nommait Félibien « historiographe des bastimens », pour en conserver la mémoire si les ruines mêmes en venaient à disparaître.

Si Chapelain a quelquefois relu la minute de son rapport et comparé le projet tracé de sa main aux travaux du ministre, il put ressentir quelques mouvements d'orgueil : pas un article en effet, qui n'eût reçu la plus magnifique exécution, pas un où ne reparût avec évidence l'idée première, le souci de la gloire du roi[1].

* * *

Dans sa lettre du 18 novembre 1662, Chapelain offrait à Colbert de lui indiquer les écrivains français ou étrangers qui, en prose ou en vers, en notre langue ou en latin, avaient alors « le plus de nom dans le métier ». Le *Mémoire sur quelques gens de lettres vivans en 1662 dressé par ordre de M. Colbert* n'est que la réalisation partielle de

1. Il est facile d'établir que tous les travaux entrepris par Colbert étaient, dans la pensée de leur fondateur, destinés à ce but. L'aspect seul de ceux de ces travaux qui subsistent suffirait à le démontrer ; mais par ailleurs les preuves abondent. Nous le verrons par la suite pour la Petite Académie et pour les gratifications. Nous n'avons pas besoin de parler de tant d'œuvres de peinture, de sculpture ou de gravure, où le roi est toujours représenté dans l'appareil de la gloire. Si Versailles n'a été construit que pour les plaisirs du roi, on sait que Colbert ne fut jamais partisan de ces travaux si coûteux et qu'avec tout l'argent enfoui dans ces marais, il eût voulu achever le Louvre, dont la splendeur importait beaucoup plus à la gloire du roi. En organisant définitivement les Gobelins, Colbert voulut contribuer a faire refleurir en France les industries d'art, mais il voulut, selon le conseil de Chapelain, que les tapisseries qui en sortaient fussent des monuments en l'honneur du roi : c'est ce qui se voit aux sujets mêmes de ces tapisseries et à la façon dont ils ont été traités. Cela est confirmé par une lettre de Cassaigne, qui semble avoir été spécialement chargé dans la Petite Académie de ce qui intéressait les Gobelins (12 mars 1664, Clément. *Lettres... de Colbert*, V, 499). On lit enfin dans les *Notes et dessins de Claude Perrault recueillis et annotés par Charles Perrault* : « Comme il (Colbert) avait une passion démesurée pour la gloire de son maître, il fit aussy dessein de luy faire eslever tous les monumens qu'il croiroit les plus convenables et les plus propres pour transmettre à la postérité la mémoire de ses grandes actions » (Clément, Op. cit., V). On voit donc que Colbert et ses collaborateurs tenaient à bien faire ressortir le but de leurs travaux et à en souligner les intentions.

2. Nous laissons à ce mémoire le titre sous lequel il est le plus généralement connu. Dans le mss. Bib. Nat. f. fr. 23045, où il occupe les fol. 104-113, il est intitulé : *Liste des gens de Lettres françois vivans en 1662*.

cette proposition. Ce n'est pas un rapport sur l'état des lettres en France, une sorte de tableau de la littérature française au début du nouveau règne. Y chercher un morceau de haute critique littéraire, un jugement définitif et complet sur l'époque, serait méconnaître les intentions et le but de Chapelain. Il ne faut donc pas s'étonner de n'y trouver aucune vue d'ensemble, aucune considération générale : ce n'est qu'une série de notices individuelles, un catalogue à l'usage du ministre seul, en vue d'un but déterminé. On comprend alors pourquoi Chapelain n'y a parlé que des vivants ; pourquoi la plupart du temps il se contente de dire à quel genre chaque auteur se consacre plus particulièrement et quels y sont ses mérites ; pourquoi, enfin, il marque d'une façon toute spéciale ceux que leurs travaux antérieurs désignent pour l'une des entreprises qu'il recommandait dans sa lettre[1]. Dès lors, il est évident que le *Mémoire* a été composé dans les derniers jours de novembre ou les tout premiers de décembre 1662, c'est-à-dire après la lettre du 18 novembre et avant la désignation provisoire de Perrot d'Ablancourt au poste d'historiographe[2], puisque le mémoire en parle seulement comme d'un des meilleurs candidats possibles.

Il comprend quatre-vingt-dix notices ; dans les cinquante premières Chapelain a rangé les écrivains qui n'étaient pas de l'Académie : parmi eux trente écrivent en français, vingt en latin. Les quarante notices de la seconde partie sont consacrées aux académiciens. La longueur des articles est très variable ; quelques-uns n'ont qu'une ligne ou deux ; d'autres un long paragraphe. L'importance du paragraphe n'est pas, comme cela aurait dû être s'il s'était agi d'un tableau d'ensemble, en rapport avec celle de l'écri-

1. Nous le verrons plus loin, surtout pour les historiens. Il le fait aussi pour *Douvrier* (XIII : devises), *Gombaud* (LVI, odes, sonnets, poésie lyrique) ; *Cassaigne* (LXXV, panégyriques). Pour un certain nombre d'écrivains alors célèbres, qu'il lui était impossible de ne pas faire figurer dans son mémoire, il prend soin d'indiquer qu'on ne pourrait attendre d'eux une œuvre importante ni par suite une collaboration active à l'œuvre dont il s'agit : *La Mothe le Vayer* (L), *Racan* (LI), *Bourzéis* (LIII), *Conrart* (LVII), *G. Boileau* (LXVI), *Furetière* (LXVII).

2. C'est le 9 déc. 1662 que Chapelain annonce à Ablancourt le choix du ministre.

vain en question : Molière, Racan, Pellisson ou même Corneille n'ont qu'un article assez court ; des médiocres ou des mauvais (le P. Lemoine, la Mesnardière, Cassaigne) en ont de bien plus développés. Ces différences ne viennent pas des amitiés ou des haines de l'auteur. Conrart : Thévenot, Chapelain lui-même sont largement partagés ; la Mesnardière, Ménage ont les honneurs d'un éreintement d'une vingtaine de lignes ; en revanche, des amis comme Huet, ou des ennemis comme Marolles sont expédiés en quelques mots. Chapelain n'a suivi d'autre règle que ses besoins.

Ce mémoire, et surtout les gratifications qui l'ont suivi, ont valu à l'auteur bien des attaques. On connaît les vers où Boileau lui reproche le goût de la flatterie et de prendre un malin plaisir à entendre dénigrer ses adversaires. Depuis les critiques se sont à peu près partagés [1]. L'opinion des contemporains de Chapelain lui fut plutôt favorable. Les faveurs de Colbert excitèrent bien des mécontentements : c'est merveille que celui qui en fut regardé comme le dispensateur n'ait pas été encore plus maltraité. La persistante confiance du ministre témoigne aussi la garantie qu'offrait aux yeux de l'opinion européenne l'honorabilité de son intermédiaire. Si quelques-uns au début avaient eu des doutes, il leur aurait été difficile de les garder en constatant sur la bienheureuse liste la présence d'ennemis avérés de Chapelain : Ménage, Priolo, Marolles [2]. De ce côté, les attaques de Boileau ne trouvèrent pas beaucoup d'écho. Le mémoire d'ailleurs nous permet de juger pièces en main. Guizot y a relevé quelques phrases regrettables sur la docilité des écrivains, mais pour en conclure que Chapelain a voulu s'ériger en

1. Parmi ceux qui blâment Chapelain de partialité citons : *Segraisiana*, p. 227 ; Guizot, (*Corneille et son temps*, p. 354) ; l'abbé Fabre, (*les Enn. de Ch.*, p. 116 et 453). Parmi les autres : d'Olivet, Goujet, Demogeot (*La littér. française avant Corneille*, p. 272) et surtout M. Gustave Lanson (*Grande Encyclopédie*).

2. Ménage figure sur les états de gratification dès 1663 pour 2000 liv., une des sommes les plus élevées qui aient été attribuées. Priolo pour 2500 liv. en 1664 (se rappeler que la liste de 1663 donnée par M. Clément est incomplète) Marolles en 1667 et 1668. Voir dans la *Collection des Documents historiques* les Comptes des Bâtiments publiés par M. Guiffrey, t. I, p. 111, etc.

tyran des lettres, il faudrait oublier les circonstances et la destination du mémoire. Chapelain en l'écrivant prévoyait-il exactement la pluie d'or qui allait se répandre sur les écrivains jugés par lui? On a bien de la peine à trouver dans son mémoire un mot qui permette de le supposer[1]. Le soin qu'il prend d'y faire figurer tous les académiciens, même ceux qui comme d'Estrées, Coislin ou l'archevêque de Paris, ne pensaient guère à être gratifiés, prouverait qu'au moins cette question n'était pas à ses yeux la principale. Au point de vue qui nous occupe elle n'a d'ailleurs qu'une importance secondaire; quelles que fussent les raisons qui lui faisaient demander son avis, son devoir était de le donner en toute sincérité et même de faire un effort pour s'élever au-dessus de ses préférences et de ses préjugés.

La sincérité de Chapelain nous paraît hors de doute. La preuve en est dans ce qu'il dit de Pellisson au fort de sa disgrâce :

« Il a l'esprit très beau et le style très achevé en vers et en prose... et s'il s'appliquoit tout entier aux lettres et qu'il eût plus de fond et de jugement il seroit du premier ordre[2]. »

Cette sincérité apparaît surtout quand on rapproche le *Mémoire* de la correspondance. Marolles, le P. Lemoine, la Mesnardière ne sont pas mieux traités dans ses lettres intimes[3]; toutes les lettres à Bernier et à Vossius répètent

1. Art. Sainte-Marthe (XXIX) où on lit : « Mérite d'être considéré entre ceux que le roy regarde favorablement ».

2. Art. LXXI. Nous avouons que, malgré ses restrictions, cette appréciation adressée à Colbert ne nous paraît pas mériter les sévérités dont l'accable M. Fabre. (*Enn. de Ch.*, p. 453) M. Fabre blâme aussi les jugements sur Ménage et sur Racan. Nous parlons plus loin du jugement sur Ménage. Quant à Racan ce que Chapelain en dit est très juste. C'est un poète-né, non un théoricien. Sur presque toutes les questions il professait des idées opposées à celles de Chapelain. Il avait peu de confiance dans les règles et une médiocre estime pour les théoriciens. L'article de Chapelain ne fait que constater ces divergences. Pour le reste, il est certain que l'âge de Racan et ses procès ne permettaient guère d'attendre de lui des services du genre que cherchait Colbert.

3. Sur Marolles, Cf. Mémoire, art. XV et lett. à Brieux, 24 janv. 1660, II, 77; à Heinsius, 2 janv. 1659, II, 2; à Bernier, 25 avril 1662, II, 223. Sur le P. Lemoine, cf. art. XVIII et lettre à Balzac, 5 juin 1639, I, 428. Sur la Mesnardière, cf. art. LXXIV et lettres à Balzac, 5 juin 1639, 6 nov. 1639,

le bien qu'il dit de Thévenot dans l'article XIV du mémoire ; une lettre à Henrici après la mort de Saint-Geniez [1] n'est pas moins élogieuse que l'article de 1662 ; il en est de même pour Gilbert [2] et pour Maury. Il a même su faire les réserves qu'il croyait nécesssaires sur le talent de quelques-uns de ses amis, par exemple de Douvrier [3], un correspondant de quinze ans. Enfin il a parlé de lui-même comme il convenait, sans une modestie exagérée, qui eût paru déplacée, et sans vaine fanfaronnade :

« C'est un homme qui fait une profession exacte d'aimer la vertu sans intérêt ; il a été nourri jeune dans les langues et la lecture ; ce qui, joint à l'usage du monde, lui a donné assez de lumières des choses pour l'avoir fait regarder des Cardinaux de *Richelieu* et *Mazarin* comme propre à servir dans les négociations étrangères : mais son génie modéré s'est contenté de ce favorable jugement et s'est renfermé dans le dessein du *Poëme héroïque* qui occupe sa vie et qui est tantôt à sa fin. On le croit assez fort sur les matières de langue et on passe volontiers par son avis pour la manière dont il se faut prendre à former le plan d'un ouvrage d'esprit, de quelque nature qu'il soit, ayant fait étude sur tous les genres et son caractère étant plutôt de judicieux que de spirituel : surtout il est candide, et comme il appuie toujours de son suffrage ce qui est véritablement bon, son courage et sa sincérité ne lui permettent jamais d'avoir de la complaisance pour ce qui ne l'est pas. S'il n'étoit point attaché à son

1er janv. 1640, à Conrart, 5 mai 1640. I, 428, 522, 545, 614. Il est vrai que Ch. a dit un jour de lui qu'il était « un homme rare » mais c'était dans une lettre à Mme de Sablé (24 oct. 1639, I, 514) : dans le même temps il l'appelait « fanfaron de lettres », plagiaire de Scaliger, et homme « despourveu de jugement ».

Cf. encore sur Sorbière : art. XI et lettres à Francheville, 16 mars 1665, II, 390 et à Bernier, 16 fév. 1669, II, 622, (post-script.).

Sur la Mothe le Vayer, art. L, et lettre à Balzac du 24 déc. 1638, I, 343.

Mémoire : « Son style est clair, mais sans élégance et sansfigures, il est méthodique en tout ce qu'il traite et épuise les matières, quoi qu'il y mette peu du sien ».

Lettre à Balzac : « Il est net, sensé, mais sans guères de pensées qui soient de luy et toutes dans un style qui à mon avis ne mérite pas celui d'éloquent ».

Cette rencontre, presque des mêmes expressions à vingt-cinq ans de distance, nous semble prouver d'une manière absolue la sincérité de Chapelain dans son mémoire.

1. Art. XLIX ; lettre du 14 déc. 1663, II, 338.

2. Art. VIII ; lettre à Conrart, 4 juillet 1640, I, 656.

3. Art. XL ; lettre à Sorbière, 5 oct. 1662, II, 259.

poëme, il ne feroit peut-être pas mal l'histoire, de laquelle il sçait assez bien les conditions. »

Sa correspondance montre que c'est bien sous ces traits qu'il s'est efforcé de se faire voir à ses amis. Non seulement ses amis, mais la plupart des écrivains du temps lui ont reconnu les mérites qu'il revendique ici, et si nous ne pouvons souscrire à ce qu'il dit de la fermeté de son suffrage, au moins est-il juste de penser qu'en se vantant d'une rigidité qu'il n'a pas assez eue, il avait peut-être en vue plutôt l'intérêt de ceux qu'il recommandait à Colbert que le sien propre.

Mais la sincérité n'exclut pas la passion. Chapelain s'est-il à son insu laissé influencer par elle ? Ceux qu'il loue sont généralement ses amis et il lui est arrivé de critiquer quelques-uns de ses ennemis les plus notoires. On ne peut lui en faire un crime, s'il s'est trouvé précisément qu'il avait ses amis parmi les gens de mérite et ses adversaires parmi les autres. Quand il déclare que La Mesnardière manque de jugement ou que Marolles n'entend rien aux auteurs qu'il traduit, il ne fait qu'écrire ce que tout le monde dit tout haut. Quand il définit Godeau « une âme noble et candide, un écrivain dont « le caractère est plutôt de douceur et d'élégance que de force et de régularité [1] », Thévenot un géographe passionné [2], Vattier un des plus estimés orientalistes [3], Lefebvre un très savant critique [4], Huet un élégant latiniste [5], Gombaud un poète « soutenu et élevé qui a le défaut de vouloir dire trop noblement les choses [6] », ses jugements ne sont que l'expression de l'opinion unanime, et, à une ou deux exceptions près on peut encore les accepter; Boileau a ratifié le bien qu'il dit d'Ablancourt [7] et de Patru [8], Bayle [9] ce qu'il dit de Silhon [10].

1. Art. LXXXV.
2. Art. XIV.
3. Art. XXI.
4. Art. XXXVII.
5. Art. XXX.
6. Art. LVI.
7. Art. LXI.
8. Art. LIX.
9. *Questions d'un provincial*, t. I, ch. LXVII.
10. Art. LXIV.

Il n'a pas fait violence à la vérité pour louer en son cher Conrart [1] « un homme d'une singulière vertu, d'un jugement très net », un écrivain élégant et pur, sans s'élever pourtant jusqu'à l'éloquence, et pour donner de son silence prudent des raisons trop plausibles. Il n'y a guère que Ménage [2] pour lequel l'irritation l'ait rendu peu juste : encore faut-il reconnaître dans le long article qu'il lui consacre un effort de modération assez méritoire, si l'on songe à la douloureuse colère dont les échos remplissent ses lettres précisément de cette époque. Il faut bien avouer aussi que ce n'était pas absolument une injustice de blâmer « son procédé méprisant et mordant » et son humeur tyrannique ; enfin Chapelain n'est pas le seul qui lui ait reproché ses plagiats.

On peut donc dire qu'au point de vue moral le *Mémoire* est à l'abri des reproches. L'est-il également au point de vue littéraire ?

Chapelain y a rendu justice à Corneille [3] : en l'appelant « un prodige d'esprit », il a fort bien caractérisé son talent ; en le proclamant « l'ornement du Théâtre français » il l'a mis à sa vraie place, et mieux que beaucoup de ses contemporains, il a su maintenir Thomas [4] à la distance qu'il convenait de son aîné. Son bref paragraphe sur Molière [5] nous semble sec et froid, mais il faut se rappeler qu'il a été écrit au plus tard dans les premiers jours de décembre 1662, par conséquent avant l'*École des Femmes* ; Chapelain invite Molière à se défier de la scurrilité, mais Boileau lui a fait le même reproche, après l'*École*, le *Tartuffe* et le *Misanthrope*, et La Bruyère et Fénelon aussi, après Boileau ; il lui préfère contre le faux bailli de Chevreuse les comiques florentins, mais il n'hésita pas après ses grands chefs-d'œuvre à le proclamer « le Plaute et le Térence de notre siècle [6] ». C'est très justement qu'il a dit de Racan [7] :

1. Art. LVII.
2. Art. II.
3. Art. LXXIII.
4. Art. VI.
5. Art. VII.
6. A Ferrari, 4 juin 1673, II, 820.
7. Art. LI.

« Il n'a aucun fond et ne sçait que sa langue qu'il parle bien en prose et en vers ; il excelle principalement en ces derniers, mais en pièces courtes où il n'est pas nécessaire d'agir de tête. »

et de Quinault[1] :

« C'est un poète sans fond et sans art, mais d'un bon naturel, qui touche bien les tendresses amoureuses. »

Il a mis Segrais[2] à la place que lui donnaient ses Odes et ses Eglogues, « hors du commun ». Il a marqué fort heureusement la jovialité de Gilles Boileau[3], l'imagination trop fertile, en dévotion comme en littérature, de Desmarets de Saint-Sorlin[4], l'esprit inventif et volontiers tourné vers la satire de Furetière[5], l'ardeur fiévreuse et trépidante « l'esprit tout de feu » de l'abbé d'Aubignac[6]. Quant à savoir s'il a exactement pesé les mérites respectifs de tant d'écrivains qu'il énumère, des Frenicle, des P. Yves, des Gaussain, des Bussières, des Cossart, des Frison, on n'attend pas que nous l'examinions. C'est le grand défaut du *Mémoire*, que quelques vrais talents y sont noyés dans le flot des médiocrités. De ces quatre-vingt-dix noms combien surnagent aujourd'hui ? Combien n'avaient pas sombré dans l'oubli dès avant la fin du XVIIe siècle ? Chapelain a beau se vanter de sa sévérité, il est comme toujours d'une indulgence trop respectueuse des réputations acquises. Ménage à part, il n'a guère condamné que ceux que personne ne songeait à défendre. En revanche, quels fâcheux éloges distribués à des moines sans talent, à des historiens qui ne furent que des compilateurs, à des poètes latins qui ne sûrent que démarquer Virgile et Horace ! Le bien dit des grands et des bons se trouve singulièrement compromis quand on voit Leclerc[7] mis « beaucoup au-dessus

1. Art. V.
2. Art. LXIX.
3. Art. LXVI.
4. Art. LXXVI.
5. Art. LXVII.
6. Art. I.
7. Art. LXVIII.

du médiocre », Cotin[1] presque parmi les premiers écrivains », Cassaigne[2] présenté comme « un des jeunes gens du siècle qui donnent les plus belles espérances » ; Tallement[3], le sec traducteur du français d'Amyot, loué précisément pour son *Plutarque*, Carrel de Sainte-Garde[4] proclamé poète, philosophe et orateur avec « de l'élévation dans ces trois genres ». Il est fâcheux qu'on ne puisse soupçonner le plus petit grain d'ironie dans ce qui est dit du « beau naturel » de Scudéry[5] et c'est pour un Corneille une véritable humiliation que d'être mis en parallèle, serait-ce à son avantage, avec un Boyer[6].

Il y aurait aussi quelques mots à dire des omissions : les morts lui échappaient : Voiture, Balzac, Vaugelas, Rotrou, Gassendi, Descartes. On comprend qu'en pleine affaire du Formulaire, dans un rapport du genre de ce mémoire, il n'ait pas parlé d'Arnauld, encore moins de l'auteur des *Provinciales*. Dès qu'il connut Racine, il devina le poète et le recommanda à Colbert, moins chaudement que Cotin il est vrai[7]. On admet qu'il ne dise rien de Despréaux ; mais pour La Fontaine nous ne voulons pas croire qu'il le confonde parmi « la canaille intéressée » qui entourait Fouquet, et puisqu'il n'a pas craint de louer Pellisson embastillé, nous ne comprenons pas pourquoi il n'a rien dit du poète dont il juge si bien les Contes trois ans plus tard. Pourquoi, à côté de Vattier, n'a-t-il pas nommé Samuel Bochart ? On ne peut songer à de la mauvaise volonté, ni à un oubli, puisqu'il était en relations épistolaires avec lui et que, quelques semaines plus tard il espérait le faire gratifier[8]. Enfin, parmi tant d' « éloquents » de la Chaire ou du Barreau, on s'étonne de ne pas rencontrer Bossuet. La santé de Chapelain l'empêchait-elle d'aller au sermon ? Même en ce cas il serait étonnant

1. Art. LXX.
2. Art. LXXV.
3. Art. LXV.
4. Art. XXII.
5. Art. LXXII.
6. Art. IV.
7. A Colbert, 22 juin 1663, II, 313.
8. A Huet, 12 janvier 1663, II, 287.

que les échos des Minimes n'aient pas retenti jusqu'à la rue Salle-au-Comte, et que l'ami de Montausier n'ait pas entendu parler du jeune prédicateur qui venait de donner son premier carême au Louvre.

En somme, absolument sincère, à peu près impartial, assez judicieux pour distinguer le fort et le faible d'un écrivain et pour caractériser son talent, Chapelain n'a ni le goût assez sûr pour faire un partage rigoureux, ni l'esprit assez libre pour dédaigner les réputations fanées et deviner le génie novateur, ni surtout le caractère assez énergique pour déblayer le terrain de toutes les non-valeurs, au profit des grands écrivains qui se lèvent. Il est vrai que ce n'est pas dans les rapports officiels qu'on a accoutumé de voir saluer les révolutions, même littéraires, et que dans ce mémoire, destiné au seul Colbert, un excès d'indulgence risquait de faire beaucoup de bien à quelques écrivains besogneux et fort peu de mal aux lettres. Mais nous, qui n'avons à nous placer qu'au point de vue littéraire, nous ne pouvons, après avoir lu le *Mémoire*, que dire avec Sainte-Beuve qu'il était temps que Boileau arrivât pour trancher dans le vif.

*
* *

S'il ne s'agit pas exclusivement dans le *Mémoire* de chercher un historiographe pour Louis XIV, cette préoccupation y tient au moins la première place. Sur quatre-vingt-dix noms, dix-huit sont ceux d'historiens de profession ou d'écrivains capables de s'appliquer à l'histoire. Sur les quarante académiciens, Chapelain en juge dix à ce point de vue particulier, même quand ils ne se sont pas consacrés spécialement au genre historique, et les termes dont il parle de quelques autres montrent qu'il ne perd pas de vue le choix que voulait faire le ministre. Parmi les divers noms qu'il recommande discrètement à ce choix, ce ne sont pas les historiens de profession qui l'emportent; il leur trouve en général la compétence, mais il juge qu'ils n'ont pas de style et leur préfère des écrivains connus pour l'habileté de leur plume. Quatre semblent particulièrement désignés : l'un, Patru, est un orateur, le second,

Ablancourt, un traducteur ; Silhon est plutôt qu'un historien un polémiste politique ; Mézerai seul est un véritable historien : c'est celui pour lequel Chapelain fait le plus de réserves ; non seulement son style donne prise à quelques critiques, mais « il y auroit à craindre qu'à force de vouloir se montrer libre dans ses jugemens et dans les partis qu'il prend et qu'il épouse facilement, il ne penchât vers le satyrique et ne fît tort aux particuliers en voulant instruire le public », et à la fin, tranchant le mot, Chapelain convient que son plus grand défaut est de ne pouvoir « se rendre docile ». Cela est grave évidemment pour qui cherche un panégyriste complaisant et résigné à subir une double collaboration, ou plutôt une double surveillance. Silhon « s'il se laissoit conseiller » serait un bon historien ; il est « admirablement informé des intérêts de l'Europe » et connaît « mille choses ignorées de tout autre que lui » ; son style est beau et avec cela c'est un honnête homme et « ses maximes sont toutes pour le bien de l'Etat et pour la gloire du Prince » ; mais il a de lui-même une opinion trop avantageuse. Patru s'est jusqu'à présent renfermé dans les matières de jurisprudence ; il lui manque « l'usage des matières du monde » ; puis « il travaille peu parce qu'il veut trop bien faire. Quant à Ablancourt, il est « de tous les écrivains en prose celui qui a le style plus dégagé, plus ferme, plus résolu, plus naturel, son génie est sublime » et fort au-dessus de l'emploi de traducteur, car il a « de la force, de l'éloquence, de la doctrine et n'est pas foible dans le raisonnement. » Comme historien il manquerait de la pratique des affaires, mais il a « souverainement l'air de la bonne narration, et il ne seroit nouveau ni dans les Harangues, ni dans les matières de guerre ». Enfin, conclut Chapelain « c'est le seul de nos bons ouvriers qui pourroit s'acquitter éminemment de cette sorte de travail », et, qualité précieuse pour ce qu'on attend de lui, « il recevroit volontiers les avis qu'on lui donneroit ».

Cette chaude recommandation, appuyée de commentaires oraux, ne tarda pas à produire son effet. Le 9 décembre 1662, Chapelain annonçait à Perrot d'Ablancourt « qu'un des premiers ministres de l'État » s'était arrêté à lui pour le faire nommer historiographe du roi. Il ajoutait :

« Il ne me lascha pourtant la parole qu'à condition que j'aurois communication du travail, et que celuy qui s'en chargeroit en croiroit mes sentimens et n'y prendroit ses mesures qu'avec moy, pour le revoir et le corriger après tous trois ensemble ; à quoy je lui respondis que vous n'auriés garde d'en faire difficulté, puisque, quand vous l'auriés entrepris de vostre chef, vous ne laisseriés pas de m'en donner part à vostre ordinaire. Il me fit aussi entendre que cet employ ne seroit pas seulement honnorable, mais encore utile, et qu'il seroit honnoré d'une pension du Roy qui seroit exactement payée ; à quoy je ne fois pas le moindre doute, veu la connoissance que j'ay de la légalité et du pouvoir de la personne qui me parloit[1]. »

Curieuse lettre, assurément, et qui étale avec simplicité les calculs secrets du ministre et de son agent. Ablancourt devait se juger bien prévenu de la servitude humiliante qu'on allait imposer à sa plume, en échange de « l'honneur » d'une pension « exactement payée » ; jusqu'à la caution que Chapelain se croit obligé de donner de la parole d'un ministre semble être là comme pour dire que, s'il s'agit après tout d'un marché, au moins n'est-ce pas un marché de dupe. Mais Ablancourt ne vit dans cette proposition que ce qui pouvait le flatter ; avec une vanité bien littéraire, il s'imagina, parce qu'on venait le chercher, qu'il était indispensable et se mit en demeure de fixer les conditions de son acceptation. Voilà Chapelain obligé de remettre les choses au point. Il le fit avec les ménagements nécessaires, mais non sans une pointe d'étonnement qu'Ablancourt ne montrât pas plus d'enthousiasme pour une affaire si avantageuse, et d'humeur de voir compromettre par ces prétentions intempestives le fruit des bons offices déjà rendus[2]. Ils furent inutiles mais non par la faute d'Ablancourt. Ce fut le roi qui ne voulut pas d'un historien d'une autre religion que lui. Chapelain avait craint cette objection ; mais Ablancourt était un des plus modérés parmi les « religionnaires » et pendant la Fronde — principal sujet de l'ouvrage projeté — les Protestants étaient demeurés « fermes dans le bon parti » ; de plus Chapelain

1. II, 277.
2. 22 déc. 1662, II, 284.

et Colbert devaient surveiller l'ouvrage ; enfin le roi employait ailleurs « ceux de l'une et de l'autre créance » : pour ces raisons Chapelain avait cru pouvoir compter sur la tolérance du roi. Il conservait encore quelque espoir, et se portait garant de l'obéissance de son candidat pourvu qu'on ne désirât point qu'il changeât de religion [1]. Le roi tint bon, et ce fut Mézeray qui eut la charge par l'entremise du chancelier Séguier. Mais Ablancourt eut une gratification de 1 500 livres [2].

Cependant le rôle de Chapelain, en ce qui concerne l'histoire de Louis XIV, n'était pas terminé [3]. En 1664, Lyonne l'invita à examiner un ouvrage d'un certain Camillo Lilli sur l'origine des rois de France [4]. En 1665, il rédigea en italien des mémoires pour Carlo Dati, professeur florentin, qui préparait un ouvrage sur le roi [5]. En 1667, il fut chargé d'examiner l'histoire latine de la minorité de Louis XIV, par l'Italien Viliotto. Par exception, il se montra sévère. C'est que le pauvre Viliotto, mal informé de la situation, avait diminué le rôle de Mazarin au profit de la reine-mère « que chacun sçait qui n'avoit que de la piété, de la fermeté et de droittes intentions ». Maladresse grave, que Chapelain pardonne d'autant moins que c'est à Colbert qu'il s'adresse. Il conclut aigrement : « Voilà l'opinion sincère que la chagrine lecture de ce travail m'a laissé [6] ». Le coup porta : Viliotto fut prévenu que la Cour avait été médiocrement satisfaite, et, à deux reprises, invité à rendre, dans la seconde partie de son histoire, à Mazarin ce qui lui était dû, en insistant sur ses actions et principalement sur la Paix des Pyrénées « son chef-d'œuvre [7] ». Viliotto accorda toutes les satisfactions demandées [8] : son nom n'en disparut pas moins de l'état

1. A Colbert, 31 janv. 1663, II, 287.

2. A Ablancourt, 6 juin 1663, II, 303.

3. On ne sait ni quand ni à quelle occasion il écrivit le *Discours pour bien écrire l'Histoire du Roi* signalé au catalogue de sa Bibliothèque. Il se pourrait que ce fût simplement la lettre du 18 nov. 1662.

4. A Colbert, 15 juillet 1664, II, 366.

5. Au même, 26 juin 1665, II, 403.

6. Au même, 7 décembre 1667, II, 538.

7. 22 mars, 8 juillet 1668, II, 562-582.

8. 26 déc. 1668, 17 fév. 1669, II, 609, 623.

des gratifications en 1668. Colbert n'était pas tendre pour les maladroits.

Enfin Chapelain lui-même, qui venait d'achever la *Pucelle* et qui avait toujours un goût très vif pour l'histoire dont il croyait connaître assez bien les conditions, se laissa confier en 1670 la rédaction de l'abrégé des campagnes de 1667 et 1668[1]. Cet ouvrage, qui était destiné à accompagner les estampes des places conquises par le roi et dont le manuscrit se trouvait dans la bibliothèque de Chapelain, ne nous est pas parvenu. Nous ne le connaissons que par ce que l'auteur en disait à Colbert en le lui remettant :

« Après avoir conceu et résolu la méthode que j'y devois tenir comme la plus convenable à la gloire du roy, sans la longueur d'une narration prolixe et affectée, j'ay rappelé les idées qui estoient restées de ces mémorables événemens et les ay rapportées succinctement, les assaisonnant des justes motifs de cette guerre, des raisons de la conduitte que le roy a tenue et des moyens qui lui en ont fait avoir un si avantageux succès, en conservant tousjours ce principe immuable de ne prendre les armes que par force et de ne faire la paix que volontairement[2]. »

Ce n'était donc pas seulement un texte pour expliquer des gravures et il est permis de croire que Chapelain s'était efforcé, autant que le permettait la destination spéciale de l'ouvrage, d'y faire œuvre d'historien ; nous n'irons pas jusqu'à dire d'historien impartial. Quelque temps après, cette même guerre faillit être reprise par Pellisson, qui proposait d'en faire le sujet d'une œuvre de haut style, avec portraits, harangues, réflexions, description des pays, des villes, des peuples et de leurs mœurs, détail des négociations, des conseils et des sentiments du public, en un mot avec tout l'appareil de la « grande histoire à la manière de Tite-Live, de Polybe et des autres Anciens[3]. » C'était, pour un épisode, ce que Chapelain en

1. Il avait composé aussi une *Narration historique sur l'occasion du combat donné aux bords du Raab en Hongrie.*

2. 28 mars 1670, II, 678.

3. Note de Pellisson à Colbert. *Lettres de Pellisson*, III, 421 (Paris 1729) et Clément, *Lettres... de Colbert*, V, 531.

1662 n'osait espérer possible pour l'ensemble du règne, et Pellisson ne manquait pas des qualités nécessaires à la réalisation du projet. Chapelain n'aurait pu qu'applaudir à cette entreprise où il aurait retrouvé l'esprit dont il voulait animer la littérature. Cette œuvre eût été encore plus un panégyrique de Louis XIV qu'une histoire véritable. On y eût trouvé la réfutation, « mais toujours dans le style de la narration », des principaux fondements du *Bouclier d'Etat* et surtout le portrait en pied, et flatté, du roi :

« Il faudroit, écrivait Pellisson, représenter dès l'entrée l'estat de toute l'Europe et particulièrement celuy des deux royaumes de France et d'Espagne. C'est un beau champ pour parler en abrégé de toutes les vertus du roy, et pour faire bien concevoir sa grandeur en toutes sortes, par la secrète comparaison que le lecteur feroit luy-mesme de Sa Majesté avec tous les autres souverains. »

Et après avoir dit qu'il faudrait faire le portrait des principaux personnages :

« Entre tous ces caractères celuy de Sa Majesté doit éclater. Il faut louer le roy partout, mais pour ainsi dire sans louanges, par un récit de tout ce qu'on luy a veu faire, dire et penser, qui paroisse désintéressé, mais qui soit vif, piquant et soutenu, évitant dans les expressions tout ce qui tourne vers le panégyrique. Pour en estre mieux creu, il ne s'agit pas de lui donner là les épithètes et les éloges magnifiques qu'il mérite, il faut les arracher de la bouche du lecteur par les choses mesmes. Plutarque ni Quinte-Curce n'ont point loué Alexandre d'autre sorte, et on l'a trouvé bien loué. Il seroit à souhaiter sans doute que Sa Majesté approuvast et agréast ce dessein qui ne peut presque se bien exécuter sans elle. Mais il ne faut pas qu'elle paroisse l'avoir agréé, ni sçu, encore moins commandé. »

Toute cette note n'est que la reprise, en meilleur style, des idées que Chapelain soumettait au même Colbert en 1662. On voit quelle fortune elles avaient faite, grâce à l'appui du ministre. Et l'on ne peut s'empêcher de songer que dans l'œuvre de Voltaire on retrouve encore cet esprit de panégyrique, cet art de mettre au premier plan, dans la vive lumière, au milieu de tous les grands hommes qui ont illustré le règne, la figure idéalisée du Grand Roi :

ainsi devait s'exécuter, près d'un siècle plus tard, après une longue période de réaction et de dénigrement, l'œuvre qu'avait rêvée Colbert et à la réalisation de laquelle Chapelain avait, sans compter, donné son active vieillesse.

*
* *

Chapelain ne vit pas davantage l'épanouissement d'une autre œuvre, sortie aussi de sa collaboration avec Colbert, et bien autrement féconde ; il est juste d'ajouter : féconde du jour où elle dévia de la route où l'avaient engagée ses fondateurs.

On lit dans l'*Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres*[1] :

« Le Roy regarda donc comme un avantage pour la nation l'establissement d'une Académie qui travailleroit aux Inscriptions, aux Devises, aux Médailles, et qui répandroit sur tous ces monumens le bon goust et la noble simplicité qui en font le véritable prix. Il forma d'abord cette compagnie d'un petit nombre d'hommes, choisis dans l'Académie françoise, qui commencèrent à s'assembler dans la Bibliothèque de M. Colbert, par qui ils recevoient les ordres de Sa Majesté [en marge : *en 1663*]. »

Fidèle à la tradition établie par Colbert et Chapelain, l'historien officiel attribue au roi ce qui est proprement l'œuvre du ministre ; surtout il donne aux débuts très simples de l'illustre Compagnie un peu bien de la solennité. On sait par les *Mémoires* de Perrault[2] que Colbert, qui visait de longue main à la surintendance des bâtiments et qui prévoyait « dès la fin de 1662 » les monuments qu'il aurait à faire élever, les médailles à frapper, les estampes à graver pour transmettre à la postérité les splendeurs de la Cour et les actions du roi, voulut « assembler un nombre de gens de lettres et les avoir auprès de lui, pour prendre leurs avis et former une espèce de petit conseil pour toutes les choses dépendantes des belles-lettres. » Ce n'était pas une Académie que le roi fondait, c'était un comité consul-

1. Paris, Imp. Royale, 1717, t. I, p. 2.

2. Ed. P. L. Jacob, Paris, Gosselin, 1842, in-12.

tatif que Colbert groupait autour de lui, sans aucune des formalités nécessaires à lui donner une existence officielle, à titre purement personnel, comme le prouvent et le secret qu'il demanda à ses conseillers [1] et le lieu de l'assemblée, qui ne sortait de son logis de Paris que pour le suivre à Sceaux pendant la belle saison [2]. Nous n'entreprendrons pas de refaire une fois de plus l'histoire de cette institution et des travaux auxquels eurent à se livrer les membres de la « Petite Académie » ; nous voudrions seulement essayer de fixer quelle y fut la part de Chapelain.

Cette création se rattache trop étroitement au plan de glorification royale sur lequel Colbert avait consulté Chapelain, pour croire que l'idée ne soit pas venue du ministre. S'il était besoin d'une autre preuve nous la trouverions dans la consultation du même genre qu'il avait demandée quelques semaines auparavant à Douvrier, dont il avait jadis apprécié quelques médailles fournies à Mazarin [3]. Enfin, selon le récit de Perrault, Colbert aurait spontanément choisi avec les abbés de Bourzéis et Cassaigne, « M. Chapelain qu'il connaissoit pour l'homme du monde qui avoit le goût le meilleur et le sens le plus droit pour toutes ces matières [4] », et ce serait Chapelain qui lui aurait proposé Perrault. L'épreuve, que d'un commun accord ils imposèrent à celui-ci, laisse supposer que les premières ouvertures de Colbert à Chapelain précédèrent de quelque temps la séance constitutive du 3 février 1663. Il y a bien une difficulté [5] : d'après le récit de

1. Perraul, *Mém.*, p. 30.

2. *Hist. de l'Ac. Roy. des I et B.-L.*, p. 2.

3. Douvrier répondait à Colbert le 12 août 1662. Cf. Jal, *Dict. de Biog.*, art. Douvrier : et Clément, *Lettres... de Colbert*, t. V, p. LVIII — et *Histoire de Colbert* (1874), t. II, p. 235.

4. *Mém.*, p. 29.

5. L'abbé Fabre (*Chap. et nos 2 prem. Acad.*, p. 395 et suiv.) a signalé le désaccord qu'il y a entre le récit de Perrault et celui de G. de Boze. Nous croyons avec lui que c'est Perrault qu'il faut suivre, non seulement parce qu'il raconte des événements auxquels il a été mêlé et à une époque où il lui aurait été difficile de les dénaturer, et parce que le récit de Boze contient certains détails assez peu vraisemblables, mais parce que la correspondance de Chapelain attribue à Perrault un rôle actif et de premier rang qui s'accorde beaucoup mieux avec les déclarations des *Mémoires* qu'avec le récit de l'historien officiel.

Perrault, les quatre commissaires ignoraient, le 3 février, pourquoi Colbert les convoquait. Mais on peut admettre que s'il y eut mystère pour d'autres que Perrault, Chapelain, du moins, savait pourquoi il le conduisait chez Colbert, et que, s'il feignit de n'être pas mieux averti que les autres, ce fut par modestie et pour laisser au ministre l'honneur entier de cette institution. Cela serait assez conforme aux habitudes d'effacement volontaire où il se tient dans ses rapports avec Colbert; assez juste en même temps, puisque son rôle en cette affaire ne fut que celui d'un confident enthousiaste, et que c'est à Colbert qu'il faut décidément attribuer la paternité de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comme à Richelieu celle de l'Académie française.

Chapelain se trouva le personnage le plus considérable de la nouvelle Académie, comme de la première à ses débuts. La confiance que lui témoignait le ministre, les éloges dont Perrault se faisait le complaisant écho, bientôt les gratifications, où l'on savait le poids de ses recommandations, donnaient à ses avis une incontestable autorité. Il passait avec raison pour le porte-parole du ministre et ne négligeait pas, à l'occasion, de le rappeler aux récalcitrants [1]. Quoique ses infirmités ne lui laissassent pas toujours assez de force pour « se traîner » jusque chez Colbert [2], il suivait avec beaucoup d'intérêt les travaux de la Compagnie ; Perrault était chargé d'informer le ministre, aux heures favorables, de son assiduité et de son zèle [3]. Il est pourtant assez rarement question de la Petite Académie dans sa correspondance. C'est que Chapelain évite d'importuner Colbert de lettres que les rapports verbaux de Per-

1. A Colbert, 10 juin 1664, à propos des tapisseries royales : « Ces messieurs qui s'assemblent chés vous ont eu communication de mes sentimens sur ce sujet et du commandement que Sa Majesté et vous nous faittes de travailler avec addresse pour porter M. Le Brun à en convenir avec nous et à ne gouster pas moins nos raisons qu'Elle et vous les avés goustées. C'est à quoy, Monsieur, nous ne perdrons aucun moment et nous voulons espérer que ce rare peintre, estant aussi judicieux qu'il l'est, ne s'en esloignera pas : *surtout s'il nous estoit permis de luy insinuer qu'en s'y accommodant, il ne feroit pas chose désagréable à Sa Majesté, ni à quoy vous trouvassiés rien à redire* (II, 362).

2. A Colbert, 1er août 1665, II, 408.

3. Au même, 24 août 1665, II, 409.

rault rendent la plupart du temps inutiles [1] ; c'est aussi que pour cette période, comme pour les autres, nous n'avons pas toutes ses lettres. Ainsi il nous en manque une, qui pouvait présenter quelque intérêt, touchant l'emploi de l'allégorie dans les tableaux et les tapisseries de l'Histoire du Roi [2]. Il ne faut donc pas s'étonner de ne pas trouver trace dans cette correspondance de certains travaux de l'Académie. En revanche, Chapelain entretient Colbert de la description du Carrousel par Perrault, soumise à l'examen des académiciens [3]. Il s'intéresse à l'histoire du Roi par médailles [4], qui sembla devenir un moment la principale occupation de la Compagnie. Il fut l'auteur de l'inscription *Majestati et æternitati Imperii Gallici sacrum* pour la médaille déposée dans les fondations de la façade du Louvre, quand le roi posa, le 17 octobre 1665, la première pierre de ce monument d'après les plans du Bernin [5]. Il rédigea aussi un mémoire, aujourd'hui perdu, sur ce qui pourrait être employé pour la gloire du roi dans les bas-reliefs de l'Arc de Triomple du faubourg Saint-Antoine [6]. Mais c'est des travaux d'un caractère proprement littéraire qu'il s'occupa plus particulièrement. C'est lui qui, de concert avec Bourzéis, fit entrer dans la Petite Académie Charpentier, sur qui on comptait pour rédiger cette histoire du roi dont Colbert et Chapelain étaient trop préoccupés pour que l'Académie s'en désintéressât ; elle devait revoir l'œuvre de Charpentier, après quoi Colbert y ajouterait encore ou en retrancherait ce qu'il jugerait nécessaire : histoire officielle on le voit, pour laquelle Charpentier ne se sentait guère de goût, car il multiplia si bien les difficultés que la chose en demeura là [7]. Il finit par en advenir de même d'une autre entreprise à laquelle l'Académie travailla longtemps

1. A Colbert, 18 mars 1664, 24 août 1665, 16 juin 1667, 29 juillet 1668, 26 déc. 1668, II, 353, 409, 517, 583, 610.

2. 10 juin 1664, Chapelain remercie Colbert de sa réponse à cette lettre.

3. 3 août 1666, II, 469.

4. 1er août 1665, 28 sept. 1672, II, 408, 791.

5. Perrault, *Mém.*, p. 54.

6. 27 mars 1669, II, 630.

7. Perrault, *Mém.*, p. 34.

« quand il n'y avait pas d'ouvrage de commande » et pour laquelle Chapelain, parce qu'il y voyait le complément des gratifications et un peu aussi leur raison d'être, réservait le meilleur de son zèle. Nous voulons parler de ce *Recueil des Éloges du Roi*, où l'Académie devait faire entrer, non sans les avoir revus et corrigés, les ouvrages de vers et de prose qui se composaient à la louange de Louis XIV ; l'imprimerie du Louvre devait les éditer en un magnifique volume [1]. En attendant que l'heure en fût venue, Chapelain ramassait de tous côtés les panégyriques et les soumettait à l'Assemblée : un jour c'étaient douze cents vers latins d'un conseiller du parlement de Bretagne sur la naissance du Dauphin [2] ; un autre jour des œuvres latines des frères Valois et du médecin Petit [3] ; puis un « éloquent discours de M. Cotin [4] », une élégie latine de Heinsius [5], des vers français de M. Cotin encore, sur la paix du Pape et du Roi [6], etc. Des travaux de l'Académie, c'est le seul sur lequel Chapelain s'appesantisse un peu dans ses lettres à Colbert.

Les membres de l'Académie devaient être naturellement les premiers et les plus zélés à orner ce recueil. Chapelain lui destinait cette « ode panégyrique » de Louis XIV, qu'il composa en 1666 [7] qui passa entre les mains du roi et qui nous est parvenue dans le recueil manuscrit de ses poésies [8]. Il est permis de croire qu'il y eût fait entrer aussi quelques-uns des sonnets qu'il composa vers ce même temps sur le même sujet et qui nous sont venus par la même voie : soit ce sonnet des astres [9], qui lui valut tant de quolibets mérités, car c'est bien « l'un des plus mauvais sonnets de tout le XVIIe siècle et de Chapelain en

1. Perrault, *Mém.*, p. 31.
2. A Colbert, 9 juin 1663, II, 306.
3. Au même, 14 juin 1663, II, 310.
4. Au même, 22 juin 1663, II, 312.
5. A Heinsius, 25 oct., 20 déc. 1663, II, 331, 342.
6. A Colbert, 18 mars 1664, II, 353.
7. Au P. de Bussières, 16 mai 1666, II, 456.
8. N. a. fr., 1890, fol, 116.
9. Celui qui commence par ces mots :

Quel astre flamboyant sur nos provinces erre ?

particulier[1] » ; soit tel autre sur le rachat de Dunkerque ou sur la maladie et la guérison du roi[2]. Le mss. f. fr. 12 847 de la Bibl. Nat. nous conserve deux longs morceaux en prose auxquels il n'est pas téméraire d'assigner la même destination.

Le premier *Sur le traitté par lequel le Roy a recouvré Dunkerque* est une apologie pompeuse de Louis XIV, un de ces panégyriques comme Chapelain proposait à Colbert d'en faire composer par les meilleurs écrivains. C'est vraisemblablement en vue de ce travail que le 21 décembre 1662 il demandait au comte d'Estrades[3] s'il n'avait pas à lui communiquer, sur le rachat qu'il avait négocié, des mémoires analogues à ceux qu'il lui avait déjà montrés sur le siège de Dunkerque. Malgré ce souci de documentation, cette œuvre n'a rien d'une relation historique. Chapelain y explique assez longuement comment le roi avait été amené, par la nécessité de réduire l'Espagne à la paix, à reconquérir une seconde fois Dunkerque au profit des Anglais ; ce n'avait pas été sans regret qu'il avait mis cette place aux mains d'un peuple soulevé contre ses rois et plongé dans l'erreur protestante ; mais déjà il prévoyait qu'un jour il la recouvrerait par voie d'échange ou d'achat, les Anglais étant incapables de la garder comme de la livrer aux Espagnols, leurs ennemis, ou aux Hollandais, leurs rivaux. Chapelain énumère ensuite les précautions prises pour la protection des catholiques dunkerquois, montre le roi rachetant la ville et réalisant ce « miracle » de faire des conquêtes en pleine paix au contentement des deux partis, et, après avoir parlé des travaux projetés dans la nouvelle conquête pour favoriser le commerce, il termine en célébrant Louis XIV « protecteur des autels, refuge des opprimés et arbitre de l'Europe ».

Le morceau *Sur la prise de Marsal*[4] est tout à fait dans

1. Tamizey de Larr., II, 324.

2. Il y eut fait aussi entrer sans doute certains écrits, aujourd'hui perdus, qui figurent au Cat. de sa Bibl. parmi ses œuvres en prose comme le *Discours d'Etat sur ce qui est arrivé en Angleterre entre le comte d'Estrades*, etc... et le *Discours sur l'affection que le roy tesmoigne pour les lettres*.

3. II, 280.

4. Fol. 96.

le même genre. Chapelain y loue la modération du roi dans l'extrême faiblesse où se trouvait l'Espagne et sa magnanimité envers le duc de Lorraine. Vient ensuite une sorte d'exposé historique : les « étranges » procédés du duc, la résolution du roi de châtier son insolence et son ingratitude, sa lenteur voulue pour donner au coupable le temps de revenir à résipiscence, puis l'expédition. Chapelain souligne le petit nombre des troupes françaises, la présence de Louis XIV venu pour veiller à tout et dans l'espoir d'amener encore le duc à demander pardon, l'empressement de la noblesse à prendre du service, la marche triomphale du roi. Après avoir indiqué qu'ici se placera, dans la rédaction définitive un récit détaillé de ce qui s'est alors passé sous Marsal, il reprend son apologie et célèbre avec enthousiasme le soin du roi à réduire le duc à l'impuissance, sa hâte à s'éloigner pour ne pas inquiéter ses alliés d'Allemagne, enfin sa générosité envers le vaincu, auquel il rend son duché et qu'il dégage de la parole donnée.

Le même manuscrit contient encore[1] la préface que Chapelain avait composée pour le recueil. Sous prétexte de le présenter au public et de le justifier, c'est encore un panégyrique du roi qu'il fait en une dizaine de pages. Il commence par invoquer les précédents, le *Temple de Julia Gonzaga*, le *Temple du Cardinal Cinthio Aldobrandini*, neveu du pape Clément VII, la *Chapelle de Carlo Nolfi*, le *Tombeau* de l'Arménienne *Sitti Maani, la Guirlande de Julie* et le recueil analogue formé en l'honneur de Louis XIII. Le nouveau recueil est d'ailleurs une œuvre de justice, pour le roi, pour qui il devance le verdict de l'histoire comme les fleurs annonçent les fruits, et pour les œuvres qui y sont rassemblées, dont la beauté mérite d'échapper à l'oubli. Dans ces ouvrages l'auteur loue la variété, grâce à quoi l'abondance des éloges au lieu de causer de la fatigue donnera un plaisir toujours renouvelé, et la richesse du sujet, où la matière soutient la poésie et lui communique son éclat. Car c'est la vertu héroïque du roi qui dicte aux poètes ce qu'ils font entendre

1. Fol 85.

de meilleur dans leurs chants, et l'on pourrait « dire avec raison qu'ils ne sont que les instrumens de leurs poësies qui résonnent quand le Roy les touche, et que le Roy n'en est pas moins le Poëte que le Héros ! » C'est sur ce ton dithyrambique que l'éloge du recueil se tourne en un éloge du roi. Chapelain continue assez longtemps dans ce style[1], puis enfin, comme il entend faire une préface et non pas un panégyrique (qui le croirait ?) il revient au recueil et en indique le plan ; après quoi il termine en annonçant qu'un second recueil suivra, et probablement un troisième, la matière étant inépuisable.

Cette prédiction ne devait pas se réaliser. Ce premier recueil lui-même, dont Chapelain au mois d'avril 1664 annonçait la publication comme très prochaine[2] et sur lequel il travaillait encore en 1666, ne vit jamais le jour. Il en avait pourtant été corrigé « de quoy faire un très gros volume » et les manuscrits « remplissaient deux fort grands portefeuilles[3] ». Le roi finit sans doute par

1. En voici quelques autres échantillons :

« De nostre costé, lorsque nous avons pris la résolution de faire un corps de ces membres... nous n'avons pas prétendu que cette diligence fust nécessaire pour ajouter quelque éclat à la plénitude de la splendeur d'un tel Soleil qui se manifeste assez de luy-mesme et dont les astres qui luysent dans son Etat tirent toute la leur. »

Toujours le Soleil et les Astres ! Chapelain travaille à populariser la devise royale. Un peu plus loin il dit :

« Nous avons creu en outre... que ce grand concert de tant de voix excellentes, en charmant tous ceux qui l'entendroient, ne serviroit pas d'un petit aiguillon pour porter les autres princes à l'amour de la Véritable Gloire et à la recherche des Royales Vertus qui l'ont produitte en nostre Monarque, afin de travailler à luy devenir semblables et de se pouvoir rendre le sujet de semblables chants. Et certes, nostre siècle ne seroit pas peu obligé à nos soins, si l'effet répondoit à l'intention que nous avons eue, et que cet exemplaire du Roy parfait que nous donnons en la personne du nostre par la peinture de ses divines qualités, avoit pour imitateurs tous les autres. Quels soulagemens ne s'en devroient point promettre leurs peuples, quelle règle leurs Maisons, quelle intégrité leurs Tribunaux, quelle discipline leur Milice, quelles réformes leurs Finances ! Quelle pompe leur Cour, quelle magnificence leurs Edifices, quelle seureté leurs Frontières ! La Paix, la Joie, l'Abondance seroient universelles, et la Fable de l'Age d'or se trouveroit changée en vérité. C'est au moins celuy qu'a ramené nostre Grand Roy dans l'estendue de son Empire, par sa prudence, par sa constance et par sa vigueur, après en avoir banny celuy de fer et de sang qui y avoit régné pendant un si grand nombre d'années... »

2. A Heinsius, 29 avril 1664, II, 359.

3. Perrault, *Mém.*, p. 31.

comprendre ce qu'il y avait de ridicule à faire imprimer dans son palais cette œuvre de courtisanerie. Mais tant de peines ne furent pas perdues : sans avoir été publiés, les éloges avaient produit les différents effets qu'en attendaient le roi et son ministre, les poètes panégyristes et Chapelain lui-même.

*
* *

Chapelain était dans tout l'éclat de sa faveur quand Colbert établit l'Académie des Sciences (22 décembre 1666). Après ce que nous avons vu de son goût pour les sciences, de ses relations avec tant de savants illustres, de son assiduité aux séances de l'académie montmorienne et de l'ardeur qu'il mettait à faire sa partie dans les « chamailleries » qu'on s'y livrait, à propos de Descartes, entre philosophes et mathématiciens [1], il serait tout à fait invraisemblable qu'il n'eût pas été consulté par Colbert sur cette nouvelle institution. Ch. Perrault affirme qu'il le fut en effet, en même temps que Bourzéis et Carcavi [2]; ce témoignage confirme celui de Chapelain même dans une lettre au médecin danois Steno [3]. A la fin de juillet 1665, il savait qu'il se préparait quelque chose [4]. Dès l'origine, il fut au courant des travaux de l'Académie et en état d'y faire passer des communications [5]. Consulté, il a du, sur cette question comme sur les autres, être appelé à fournir un rapport écrit. Or, M. Clément [6] a publié une note fort intéressante dont il regrette de ne pas connaître l'auteur. Elle fait partie d'une série de documents qui constituent

1. A Heinsius, 6 fév. 1659, II, 715.

2. *Mémoires*, p. 34.

3. 31 mars 1667, II, 507.

4. A Huet, 31 juillet 1665, II, 406 : « Les Anglois ont encore plus asprement qu'eux (les Danois) pris la matière physique à cœur. Ils y travaillent en corps. Ils ont l'appuy et la bourse du roy et une belle émulation entre eux. Nous n'en sommes pas là encore. En ce que nous faisons il n'y a que de bonnes intentions et des monstres de ce que nous pourrons faire quand le bon vent soufflera. » Et, de peur qu'on ne voie dans ces paroles un blâme pour le roi, il ajoute : « D'autres choses plus nécessaires occupent la prudence du prince, et celle-cy aura sa saison. »

5. A Huet, 25 janv. 1667, II, 497.

6. *Lettres... de Colbert*, V, 513.

dans le volume 362 de la Collection Baluze (Papiers des Armoires) à la Bib. Nat. le groupe 3, intitulé : *Lettres de M. Chapelain à M. Colbert dans lesquelles il expose son sentiment sur les divers projets de création et d'encouragement que méditait le ministre en faveur des arts et des sciences.* Ces documents sont, du fol. 42 bis au fol. 54, cinq lettres de Chapelain à Colbert et la copie d'une lettre italienne, enfin au fol. 55-58, la note qui nous occupe[1]. Les six premiers documents sont des originaux incontestables : la présence de la note à leur suite et sous le même titre prouve que l'auteur du recueil l'attribuait à Chapelain. Etait-ce avec raison ?

La note est anonyme et sans date ; elle porte seulement en haut de la première page, d'une écriture différente du texte : *ann. 1666*[2]. Ni cette mention, ni le texte, ne sont de la main de Chapelain[3]. L'étude des manuscrits de *la Pucelle* nous a donné la conviction que Chapelain faisait recopier ses œuvres, quand il avait besoin d'un texte mis au net pour le soumettre à une revision. Entre notre document et les chants XVIII et XIX de *la Pucelle* dans le mss. 15004 nous avons cru trouver une certaine ressemblance. Elle nous a paru plus marquée entre l'écriture de la note et celle de la *Réponse au Sr du Rivage* dans le mss 15005. Enfin à l'Arsenal (papiers Arnauld, t. IV, vol. 6037 du Cat. gén.) il existe un extrait d'une lettre de Heinsius à Chapelain sur M. de Pomponne, lequel est vraisemblablement une copie envoyée par Chapelain à M. d'Andilly ; cette copie nous a paru, autant que nous en pouvions juger

1. Immédiatement après, au fol. 59, commence le groupe 4, entièrement différent : *Correspondance entre M. Colbert, ministre, M. Colbert, coadjuteur de Rouen et M. Baluze.*

2. La même indication se trouve au verso de la dernière feuille du document précédent, qui est la lettre datée par Chapelain lui-même du 18 nov. 1662. Elle ne désigne donc pas nécessairement la date de la rédaction du manuscrit.

3. Nous avions pensé un moment que malgré les différences qui la séparent des documents du même groupe, cette note, calligraphiée avec le plus grand soin pour obtenir un texte aussi facile à lire qu'un imprimé, pouvait être de la main de Chapelain. Il se serait, par son application, éloigné du train ordinaire de son écriture. Mais le sonnet *la Hollande au Roy* (Mélanges Clairambault, vol. 1054) envoyé par Ch. à Colbert pour être mis sous les yeux du roi, constitue un spécimen indiscutable de l'écriture calligraphiée de Ch. et condamne cette hypothèse.

sans avoir les deux pièces simultanément sous les yeux, ressembler fort à la note sur l'Académie des Sciences ; comme elle porte, elle aussi, d'une autre main que le texte la date de *mars 1666*, nous avons pensé que la note pourrait bien être une copie du même genre faite à peu près vers la même époque par le même secrétaire. Un petit fait, dont nous exagérons peut-être l'importance, nous a confirmés dans cette opinion. Le titre de *Monseigneur* qui accompagne partout dans la note le nom de Colbert est toujours écrit en abrégé *Mgr ;* mais primitivement il y avait seulement *Monsieur: M*[r], et le *g* a été ajouté après coup entre *M* et *r*, en contre-bas [$M_g{}^r$] et d'une encre moins noire. Par ailleurs la correspondance de Chapelain nous apprend que c'est le 20 novembre 1665 exactement qu'il a commencé à donner du Monseigneur à Colbert. Ne peut-on pas penser que si c'est lui qui a écrit le brouillon de cette note vers le début de 1666 ou même la fin de 1665, il a par habitude écrit *M*[r] et qu'en revoyant la copie dressée par son secrétaire il aura fait ajouter le *g* s'il ne l'a pas ajouté lui-même. Mais nous nous empressons d'ajouter qu'il n'y a là que des hypothèses et que le papier de cette note n'est pas celui dont Chapelain se sert habituellement pour écrire à Colbert[1]. En somme la place du document et son aspect peuvent donner de fortes présomptions mais non une certitude relativement à son attribution. Il en est de même de l'orthographe, puisque le document n'est sûrement pas de la main de Chapelain, et du style, qui n'a rien d'assez caractéristique pour appuyer une opinion dans un sens ou dans l'autre. Reste le fond même de la note.

Elle n'émane pas d'un savant de profession, mais d'un homme instruit, au courant du mouvement scientifique sans se croire cependant qualifié pour entrer dans la nouvelle Compagnie. Cela convient à Chapelain, mais non pas à lui seul. Voici qui est plus caractéristique. La plus grande

1. Le grain en est plus gros et les vergeures en sont verticales, au lieu que dans les lettres à Colbert du même format elles sont horizontales. Il est vrai que par la disposition du texte, par les marges pliées et par la répartition des 4 feuillets collés (1 + 2 + 1) sur 3 onglets dans le recueil (ce qui révèle une disposition antérieure *en cahier*) ce document a des ressemblances avec la lettre du 18 nov. 1662 qui le précède.

partie de la note roule sur le mode de désignation des premiers académiciens. L'auteur se défie également des réputations de Cour et des cabales intéressées des savants. Les lettres de Chapelain montrent, en maint endroit, le peu de cas qu'il faisait des jugements de la cour; pour ce qui est des cabales que suscitaient alors l'égoïsme, la jalousie, l'entêtement, l'esprit de prévention et d'intolérance, Chapelain, quelque peu cabaleur et fort cabalé lui-même, était bien placé pour les connaître [1]. L'auteur de la note voudrait qu'on s'en rapportât « à des personnes d'une qualité assez éminente pour estre au-dessus de toutes ces foiblesses et en mesme temps d'un sçavoir assez profond pour pouvoir distinguer les différens génies de ceux qui sont propres à faire une expérience, ou de ceux qui en sçavent tirer toutes les utilités, de ceux qui ont assez de netteté d'esprit pour les bien recueillir, et enfin de ceux qui ont tous les différens talens dont l'assortissement pourroit rendre l'Académie royalle aussi belle qu'utile ». C'est précisément le mode de désignation suivi trois ans plus tôt pour l'historien de Louis XIV et pour les gratifications. De plus, la compétence réclamée du juge de ce choix, (non pas tant les connaissances professionnelles qu'un certain art de juger les hommes et de peser les esprits), cette compétence est tout justement celle que Chapelain se piquait surtout de posséder.

Une autre partie de la note — la première — recommande au ministre de « ne point former le projet de l'Académie Royalle sur de simples idées, mais de se proposer les exemples de toutes celles qui se sont faites jusques à présent ». Il est impossible de ne pas voir là une allusion à la société royale d'Oxford transportée à Londres en 1660. Or, Chapelain dans sa correspondance parle à plusieurs reprises de cette société avec beaucoup d'admiration. Il la loue surtout d'employer constamment la méthode expérimentale [2] : c'est cette méthode aussi que

1. Cf. Lettres à Heinsius, 6 fév. 1659, II, 15; à Bernier, 16 fév., 29 avril 1669, II, 640.

2. Cf. la lettre à Huet, 31 juillet 1665, extrait cité *supra* p. 383, note 4. Cf. à Carrel de Sainte-Garde, 6 fév. 1663, II, 348 : « Plusieurs personnes de qualité et de sçavoir ont formé en Angleterre, sous les auspices de leur

l'auteur de la note veut voir suivre à l'Académie royale[1].

Ce sont donc des idées chères à Chapelain qui inspirent cette note. On y retrouve aussi son caractère circonspect et ses précautions ordinaires pour ne pas froisser le ministre et ménager les susceptibilités royales. Offrir des modèles étrangers à une institution du roi de France, c'était risquer de blesser un monarque qui affichait orgueilleusement la prétention de donner des leçons aux autres et de n'en recevoir de personne, et, par contrecoup, de déplaire au ministre qui avait tant de bonnes raisons de ménager son maître. Aussi avec quelle prudence l'auteur expose son idée! Avec quel zèle pieux il élève d'avance l'Académie royale au-dessus de tout ce qui a pu exister en ce genre :

« car, encore que celle-ci doive être incomparablement au-dessus de tout ce qu'on a vu de beau en ce genre, néantmoins il est certain que cette proportion qu'il y a toujours entre les petites et les grandes choses qui sont de mesme nature, fait qu'on doit fort considérer ce qui s'est pratiqué dans les autres académies, si l'on veut bien juger de ce qu'on doit faire en celle-cy ; on pourra toujours bien y ajouter ce qui la doit relever au-dessus de toutes les autres et luy donner des avantages qui fassent connoistre de quelle main elle est soutenue. »

Pour nous il n'y a pas de doute : cela est du pur Chapelain. C'est encore du Chapelain, que ce passage où l'auteur de la note s'excuse d'apprendre au ministre ce que sont les cabales des savants : que de fois avons-nous vu Chapelain prendre mille détours pour ne pas avoir l'air de donner à Colbert des leçons sur des matières où il était bien permis à un ministre de ne pas avoir les lumières d'un vieux critique ! C'est du pur Chapelain enfin que cette attention à ne pas séparer l'éloge de Colbert de celui de Louis XIV, à ne jamais rien dire de ce que le ministre fait

roy, une académie physique qui a pour but de fortifier les conjectures du raisonnement par de continuelles expériences exactes ; pour la subsistance et les frais de laquelle le roy a estably un fond fixe qui en empesche la destruction. On en a déjà vu d'heureux et de considérables effets. »

1. Il propose à l'Académie pour principal but « de bannir des sciences tous les préjugés en ne s'appuyant que sur des expériences. »

pour l'avancement des sciences sans en reporter au roi toute la gloire. Il arrive même que la note s'exprime presque dans les mêmes termes que la correspondance de Chapelain [1].

Pour ces raisons, nous croyons pouvoir attribuer à Chapelain la note du recueil Baluze sur l'Académie des Sciences. Ainsi, à l'origine des trois grandes institutions littéraires et scientifiques du XVIIe siècle, à la naissance de l'Académie des Sciences comme à celle de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions, nous le retrouvons avec le même bon sens, la même vue nette de ce qui convient, la même sûreté dans le choix des moyens.

1. Cf. la note : « Cette entreprise est digne de la magnificence du Roy et des soins de Mgr Colbert. » Ch. à Colbert, 18 nov. 1662 : « Le dessein que vous m'avés fait l'honneur de me communiquer est tout à fait digne de la grandeur du Roy et de vostre ardente passion pour son succès et pour sa gloire. »

Cf. encore l'extrait de la lettre à Huet cité *supra* et ce passage de la note : « Si la prudence a voulu qu'on ait commencé le généreux dessein d'une réformation universelle par les choses qui regardent la subsistance et la tranquillité de l'Etat, la raison veut qu'on achève par celles qui y peuvent maintenir l'abondance et la vertu. »

CHAPITRE IX

LES GRATIFICATIONS AUX GENS DE LETTRES

On sait quel lustre les gratifications aux gens de lettres ont jeté sur le règne de Louis XIV et sur l'administration de Colbert. Voltaire a célébré avec enthousiasme « une libéralité qui n'avait point d'exemple[1]. » Cela n'est pas tout à fait exact. Depuis le jour où Constance Chlore appela près de lui Eumène en qualité de *magister memoriae*, les souverains qui se sont succédé en France comprirent souvent quel intérêt ils avaient à s'attacher les écrivains. Depuis François Ier, la tradition s'en était maintenue sans interruption et les Bourbons l'avaient trouvée dans l'héritage des Valois. En 1605, pour payer les beaux vers de Malherbe, Henri IV « commanda à M. de Bellegarde de le garder jusqu'à ce qu'il l'eût mis sur l'état de ses pensionnaires » ; mais le Béarnais économe trouva commode de recevoir l'encens que payait le grand écuyer et ne se pressa pas d'inscrire le poète sur le dit état. Ce fut Marie de Médicis qui tint la parole royale. Richelieu, vingt ans plus tard, s'attachait les écrivains par le même lien doré ; Mazarin après lui les pensionnait, mais au nom de l'Etat, et avec plus de parcimonie ; puis vint Fouquet : quand le Surintendant leur ouvrait si largement sa cassette particulière, on peut bien dire que c'était encore le roi qui payait. Colbert ne fit que suivre la tradition. Ce ne fut même pas une nouveauté de substituer au régime des pensions celui des gratifications renouvelables : Richelieu

1. *Siècle de Louis XIV*, ch. xxv.

avait déjà apprécié ce moyen de tenir les auteurs en haleine. Le chiffre de ces largesses n'eut rien non plus d'extraordinaire : en 1664 elles s'élevaient à 77 500 livres, un peu plus que ce qu'on donnait treize ans plus tard au seul Pellisson (75 000) « en considération de ses services », et elles atteignirent en 1669 le maximum de 108 350 liv. c'est-à-dire à peu près ce que coûtait le voyage du Bernin (103 000), sensiblement moins que Mme de Montespan ne touchait pour « l'entretènement » de ses bâtards (150 000) et environ la moitié de ce qui se dépensait vers la même époque pour un seul voyage à Versailles (200 000).

L'idée même d'y faire participer les étrangers ne fut pas originale, puisque Richelieu avait déjà « envoyé des présents à quelques savants étrangers qui avaient fait son éloge[2] ». Christine de Suède avait donné le même exemple et, pour un ouvrage offert au surintendant, Gronovius reçut une chaîne d'or de 800 florins. Il n'y eut guère de nouveau en cette affaire que l'âpreté avec laquelle on réclama le remboursement en éloges des gratifications.

Ce fut après avoir arrêté de présenter Ablancourt au choix du roi pour la charge d'historiographe, que Colbert et Chapelain commencèrent à s'entretenir des gratifications. C'est dans une lettre à Huet du 12 janvier 1663 que nous y trouvons la première allusion, bien énigmatique encore :

« Je suis très aise que M. Bochart touche du doigt au bout de sa carrière et qu'il soit tout prest d'en sortir couronné. J'ay eu occasion de parler de son grand sçavoir en un lieu et d'une manière qu'il ne seroit pas impossible que cela lui servist. Je fis tomber aussi le discours sur vous et sur quelque autre de nos amis, et je suis certain qu'au moins je ne vous ay pas nuy, ni à eux[3]. »

Pendant ces premiers mois de 1663, Chapelain dut exer-

1. Guiffrey, *Comptes d. Bât.* — Clément, *Hist. de Colb.*

2. *Siècle de Louis XIV*, ch. xxv.

3. II, 286. Nous avons vu que le nom de Bochart n'est pas sur le *Mémoire*. L'ami commun pourrait bien être Tanneguy Lefebvre, nommé dans le mémoire, en faveur de qui nous verrons Chapelain puis Huet s'intéresser.

cer auprès de Colbert une très puissante influence : c'est le moment où furent dressées les premières listes de gratifiés. Mais s'il y eut alors de nombreux entretiens, ils n'ont pas laissé de traces dans la correspondance de Chapelain et nous ne pouvons nous faire une idée de son rôle dans cette phase capitale de l'histoire des gratifications que par ce qu'il a bien voulu confier à ses correspondants ordinaires. Or, par prudence ou par ordre, il se montre très réservé. Il en dit cependant assez pour que nous le saisissions dès le début dans l'exercice de son double rôle : conseiller prudent et très écouté du ministre, guide attentif mais souvent impérieux des écrivains.

Lui-même a pris soin de définir son rôle près de Colbert[1] :

« Sa Majesté ayant résolu d'honnorer de ses grâces les personnes éminentes en sçavoir de quelque nation qu'elles fussent, sur l'ouverture que lui en fit M. Colbert, ministre d'Etat et général intendant de ses finances, je fus consulté par cet excellent homme sur ceux que je croyois digne de sa recommandation, se confiant en ma sincérité et ne m'en estimant pas tout à fait mauvais juge. Je lui en fis, Monsieur, un dénombrement fort ample, luy expliquant les talens des François, des Italiens, des Espagnols, des Allemands, des Anglois, des Hollandois, des Polonois, et entre tous je vous avouë que je n'appuyai sur aucun davantage que sur vous. »

En somme par ses rapports verbaux il commente et surtout complète le mémoire. Il en profite pour appuyer plus fortement ses amis. Quelquefois Colbert de lui-même provoque de nouveaux renseignements : deux notes du 31 janvier sur le président de Périgny et sur Denis de Sallo, sont des réponses à des questions posées.

Pendant qu'au ministre il expose les titres des candidats, aux candidats il indique les moyens d'attirer les faveurs du pouvoir. Le 10 mars 1663, il conseille à Leclerc de mériter les grâces du roi en faisant à sa louange « quelque ode considérable ou quelques stances de dix en bon nombre » ; dans ce cas il faudrait lui soumettre le

1. A Conringius, 8 fév. 1665, II, 382.

plan de l'ouvrage et surtout se hâter pour n'être pas devancé, car « tout le Parnasse se remue[1] ». Les discrètes confidences de Chapelain opéraient leur effet : poètes et prosateurs fourbissaient leurs armes.

Entre temps s'était posée la question des étrangers. Le principe était admis : ils seraient gratifiés. C'est ici que le rôle de Chapelain devient prépondérant. Pour les Français, Colbert avait son opinion personnelle, ses renseignements particuliers ; mais il ignorait à peu près complètement les étrangers. Il s'en remit à Chapelain et le chargea d'une enquête préliminaire. Chapelain à son tour s'adressa à son ami Heinsius[2].

« Quel homme est-ce que Schefferus ? Quels sont ses talens ? Est-il de la première classe ? Mandés-le moy, je vous supplie, et quels autres sçavans Suédois, Anglois, Allemands, Hollandois sont dignes de vostre estime. Il m'importe de l'apprendre d'une personne aussi éclairée et aussi candide que vous, et cela *sub sigillo*. Marqués chacun par son caractère et assez en détail pour toutes les professions. »

Voilà pour les pays du Nord. Chapelain connaissait assez l'Italie pour n'avoir besoin des avis de personne. Pour l'Espagne il s'adressa à Carrel de Sainte-Garde qui se trouvait à Madrid depuis 1661. Il y mit moins de façons qu'avec le « Résident en Suède de MM. les Estats », et se prémunit par un petit mensonge contre une indiscrétion possible[3].

Cependant le travail avançait ; les premiers noms étaient arrêtés. Heinsius figurait en tête de la liste. Le 22 mars, en fin de lettre, avec un détachement affecté, Chapelain, sans rien préciser, lui laissait entrevoir quelque chose, juste assez pour faire travailler son imagination déjà intriguée par la précédente demande de renseignements[4] :

« Je ne désespère pas de procurer à vostre mérite une marque

1. N. a. fr., 1887, fol. 403 v°.
2. A Heinsius, 15 fév. 1663. II, 290.
3. 22 fév. 1663, II, 293.
4. II, 297.

d'estime du Roy ; les fondemens en sont jettés et je ne perdray pas de veüe ce dessein, ni ne relascheray pour l'avancer, tant que la fortune me le voudra permettre. »

Heinsius bien entendu demanda des détails. Chapelain avec un semblant de résistance se les laissa arracher[1] :

« Je vous diray qu'ayant eu des preuves en ma propre personne de la munificence du Roy en qualité d'homme de lettres et sans avoir provoqué ce bienfait par aucun soin de ma part, et ne désespérant pas que sa magnanimité ne puisse estre portée, par les sollicitations de quelques amis que j'ay, à favoriser de ses grâces les grands hommes de cette profession, vous estes le premier que j'ay creu devoir proposer pour celuy dont Sa Majesté tireroit un honneur immortel en les luy départant. »

Mais il n'y a encore que de « bonnes intentions » et Chapelain passerait pour un « vanteur impertinent » s'il donnait la chose pour assurée ; il n'y ménagera pas sa peine, mais il conviendrait que Heinsius s'aidât un peu lui-même :

« Si pourtant vous vouliés aider mon dessein par quelque ouvrage de prose latine que vous m'adresseriés en forme d'éloge du Roy, où vous parlassiés avec vostre éloquence ordinaire de ses actions, de ses vertus, de sa valeur, de sa prudence, de la résolution qu'il a prise et qu'il exécute de conduire sa barque sans autre pilote que luy-mesme, chose inouïe en une jeunesse de vingt-quatre ans, de sa bonté, de son équité, de la connoissance qu'il a de ses droits et de sa vigueur à les maintenir, de la protection qu'il donne à ses alliés jusqu'à sacrifier à leurs intérest les siens propres, de celle qu'il veut donner aux Muses, de l'ordre qu'il met à ses places, à ses trouppes, à ses finances, de sa modération dans les divertissemens, de sa royale gravité meslée d'une douceur qui luy attire le respect aussi bien que l'amour des peuples, de ses richesses, de sa magnificence, jointes à sa mine héroïque, à sa force infatigable et aux grâces qui n'abandonnent jamais la moindre de ses actions, si, dis-je vous touchiés tout cela comme de vous-mesme sur le bruit que font jusqu'au fond du Nord toutes ces merveilles, je verrois bien plus d'apparence au succès. »

1. 12 avril 1663, II, 299.

Après quoi il renouvelle sa demande de renseignements :

« Vous m'obligerés de m'envoyer vostre jugement distinct de toutes les personnes dont vous estes bien persuadé, d'Angleterre, de Hollande, de Flandre, d'Allemagne, de Pologne, avec une courte note de leurs talens et de leurs degrés d'excellence en leur sorte d'estude, pour m'en servir en temps et lieu à leur avantage, si Dieu permet que je le puisse. »

Même procédé qu'avec Huet et Leclerc : sans rien promettre officiellement, faire entrevoir la gratification prochaine et le moyen de la mériter. Seulement, comme il s'agit ici d'un personnage d'importance, et que, devant l'étranger, il ne faut pas risquer de compromettre par un zèle intempestif une affaire si bien engagée, Chapelain n'avance que pas à pas, en tâtant le terrain avec mille précautions et en dosant ses confidences avec une suprême habileté. Après une demande de renseignements, comme de lui-même, à l'insu de Colbert et surtout sans le nommer, Chapelain lâche une demi-promesse, bien vague encore et bien énigmatique ; puis enfin, forcé par les instances d'un ami auquel il ne saurait rien refuser, il se laisse arracher son secret. Mais il n'y a encore rien de bien sûr. On nous permettra de n'en rien croire : à cette date, les gratifications aux étrangers étaient admises en principe (si elles ne l'avaient pas été, le circonspect Chapelain n'aurait pas laissé échapper de telles confidences) ; il était bien certain qu'Heinsius y figurerait en bonne place. Chapelain ne se montre si peu assuré, que pour amener la seconde partie de la lettre, sur les moyens propres à encourager les bonnes dispositions de la cour ; et alors, lui si vague, si plein de réticences jusqu'ici, il devient tout à coup abondant et précis ; il ne se borne pas à demander des éloges pour Louis XIV, il indique par le menu quelles louanges seront particulièrement agréables, dicte en quelque sorte le plan du panégyrique et marque surtout que l'éloge ne sera goûté que s'il a l'air spontané, arraché par la seule admiration. Puis, sans transition, il renouvelle sa demande de renseignements sur les savants des pays du Nord, en laissant clai-

rement deviner qu'il s'agit de leur faire connaître, à eux aussi, la magnificence du roi. Et, comme il n'est plus question de secret, Heinsius, s'il a quelque bon vouloir pour ses confrères, ne manquera pas de les prévenir de l'heureux sort qui les menace et du moyen d'en hâter la venue. Avertis, ils chanteront le roi, pour attirer sur eux la bienfaisante pluie d'or et on pourra dire partout qu'on n'a rien demandé, que si on paie *après* on n'avait rien promis *avant* : et Voltaire enthousiasmé pourra écrire un siècle plus tard : « Le roi n'attendit pas qu'il fût loué, mais sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres Lyonne et Colbert, de choisir un nombre de Français et d'étrangers distingués dans la littérature auxquels il donnerait des marques de sa générosité[1]. »

L'opinion ainsi préparée, vers le commencement de juin 1663, les premières gratifications furent rendues publiques. A vrai dire on en parlait déjà depuis quelque temps, et certains gratifiés, Chapelain tout au moins, avaient été déjà prévenus, sinon payés[2]. Il est impossible de savoir la date exacte des premiers versements. Les *Comptes des Bâtiments du Roi* publiés par M. Guiffrey, où les gratifications figurent avec la date de leur paiement, ne commencent qu'en 1664 et la liste que M. Clément[3] a donnée d'après Peignot pour 1663 ne mentionne aucune date de paiement et elle est incomplète pour les Français et muette sur les Etrangers. Mais nous voyons Chapelain annoncer le 6 juin à Perrot d'Ablancourt qu'il recevra une gratification de 1 500 livres[4] ; le 8 il prévenait officieusement Heinsius qu'il était gratifié en même temps que Gevaertius, Vossius, Huyghens, Boeclerus, Hevelius, Leo Allacius et Graziani[5]. Le lendemain la *Muse Historique* de

1. *Siècle de Louis XIV*, ch. xxv.

2. Sur sa gratification Chapelain donne deux renseignements différents. Le 18 août 1663 il dit à Huet qu'il l'a reçue il y a six ou sept mois ; le 22 août, à Carrel de Sainte-Garde, qu'il y en a quatre ou cinq. En tout cas, dès mars 1663 il avait au moins une promesse formelle.

3. *Hist. de Colb.*, 1846, p. 187 (Peignot, Documents authentiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV).

4. II, 303.

5. II, 304.

Loret[1] enregistrait la nouvelle. C'est vers cette époque vraisemblablement que les Français reçurent à domicile le bienfait royal « dans des bourses de soie d'or les plus propres du monde. » Pour les Etrangers l'envoi se fit à la fin du mois.

Toutes les gratifications ne furent pas distribuées d'un seul coup. Ainsi Huet n'eut rien tout d'abord, ni Cotin, ni Racine, qui pourtant sont portés sur la liste de 1663 pour 1 500, 1 200 et 600 livres. Ces retards avaient un double avantage : ils tenaient l'opinion publique en haleine et prolongeaient, en le multipliant, l'effet de ces largesses[2];

1. Lettre du 9 juin 1663, t. IV, p. 61, vers 73.

Le bruit est venu jusqu'à moy
Que, par un ordre exprès du roy,
Monsieur Colbert qui du royaume
Est réputé grand économe,
A pris dans le royal Trézor
Quantité de bons louis d'or,
Pour donner, non pas à des rustres,
Mais à tout plein de gens illustres,
Qui sont courtisans des neuf sœurs
Et des lettres hauts professeurs ;
Et ce que je voy d'importance,
Non seulement à ceux de France,
Mais aux Etrangers et forains
Dépendans d'autres souverains ;
Tels prézents rendent témoignage
Que le Roy généreux et sage,
Du grand Auguste imitateur
Des sciences est amateur ;
Et c'est en ce jeune monarque
Une excellente et belle marque
Que sous son règne on doit encore
Voir refleurir le siècle d'or.
  Appréhendant de me méprendre
Je n'oserois quasi prétendre
A la gloire de ces beaux dons,
Qui du sçavoir sont les guerdons.
Hélas ! mon infortune est telle
Que je n'ai pas dans la cervelle
Du latin et du grec à tas,
Et ne suis point un sçavantas ;
A ce grand nom point je n'aspire
Mais toutesfois j'oseroi dire
Que mes *Relations en Vers*
Font quelque bruit dans l'Univers.

Malgré ses éloges et son humble demande, Loret n'eut rien.

2. Loret nous est encore témoin. La lettre du 9 juillet revient sur les gratifications qui continuent. On y voit que l'effet n'en fut pas seulement heureux dans le public et que les gratifiés ne furent pas moins sensibles à l'honneur d'être distingués par le roi qu'au plaisir de toucher une bonne somme.

Notre roy continue encore
De régaler d'argent et d'or
Mainte Muze scientifique
Qu'à Sa Majesté l'on indique.
Un fonds destiné pour cela
Se prodigue par ci par là.

de plus, la liste n'étant jamais close, le champ restait ouvert aux espérances et, pour hâter l'heure de leur élection, tous ceux qui se croyaient quelques titres à ce fructueux honneur rivalisaient de zèle. Chapelain, d'ailleurs, qui ne désirait pas moins que Colbert que le roi en eût pour son argent (qu'on nous passe cette expression triviale, elle convient pour ces calculs adulateurs), Chapelain qui, pour enlever le suffrage du ministre, s'était porté garant de quelques-uns de ses candidats, remplissait avec un entrain juvénile les fonctions qu'il avait assumées de chef du chœur.

Il commença par payer d'exemple. Dès les premiers mois de 1663 il avait répondu à sa gratification par le fameux sonnet des astres, puis par l'hommage d'un exemplaire de la *Pucelle* avec un deuxième sonnet[1]. Précisément au moment où se distribuaient les premières sommes, Louis XIV relevait de maladie : excellente matière à mettre en vers français ou latins. Chapelain s'empressa d'envoyer un troisième sonnet, qui n'a, comme il le dit trop bien, d'autre mérite que la précipitation avec lequel il témoigne du zèle de son auteur[2]. Il continua jusqu'à la fin de sa vie à chanter le roi qui le payait si grassement : nous trouvons dans le recueil manuscrit de ses poésies des sonnets *Sur la mort d'Anne d'Autriche*, *Sur l'entrée du Roy en Flandres*[3], *Au Roy pour l'inviter à finir la Campagne*, puis, à mesure que les victoires se multiplient, *Sur la conqueste de la*

Aux sieurs Courtisans du Parnasse.
Mais pour obtenir cette grâce,
Il faut, dit-on, à tout hazard
Etre indiqué de bonne part.
Plusieurs, raviz outre mezure
Des faveurs de cette nature,
M'ont prié par affection
Que je fisse d'eux mention
Dans une lettre en vers et d'y mettre
Leurs noms en belle et grosse lettre,
Pour emporter partout le prix
De passer pour beaux esprits.
J'ûsse bien voulu leur complaire,
Car je suis assez débonnaire
Mais cette affaire sur les bras
M'ût apporté trop d'embarras.

1. A Heinsius, 2 août 1663, II, 319. M. T. de Larr. publie le sonnet, II, 321.

2. M. T. de Larr, le publie également. II, 306

3. Lettre à Colbert, 15 sept. 1667, II, 528.

4. Fol. 211.

Franche-Comté, *Sur le siège de Maestricht* et le dernier, plus curieux par l'excès de la flatterie, mais non pas moins mauvais, ce sonnet de « *la Hollande au Roy* » où la fière république s'humilie sous le courroux de Louis XIV, accepté comme un juste châtiment du ciel et conclut par ces mots inattendus :

Pardon, je ne suis plus vaine, arrogante, ingrate
Vous estes mon vainqueur, veuillez estre mon roy [1].

En même temps qu'il se libérait de sa dette, il s'employait à faire acquitter celle des autres. Dès le 6 juin, il invitait Ablancourt à témoigner sa reconnaissance « laquelle sera complète si vous faites, comme tous les gratifiés, quelque chose pour Sa Majesté. » Le 8 il ne se contente pas de prendre note de la promesse de Heinsius de « magnifier » le roi : il glisse dans sa lettre un mot plein de menaces : « Selon que les gratifiés en useront, les gratifications pourront être continuées [2]. » Un peu après il le charge d'une commission du même genre pour Vossius [3]. Ces invitations furent généralement bien reçues. Dès le 14 juin, Chapelain pouvait annoncer à Colbert qu'Ablancourt préparait une épître dédicatoire au-devant de ses *Apophthegmes des Anciens*, les frères Valois une élégie et un poème sur la convalescence du roi, le médecin Petit un poème latin [4]. Mais l'impatient Chapelain ne trouvait jamais que les éloges arrivassent assez vite : à chaque courrier il renouvelle ses instances, félicite les zélés, gourmande doucement les autres, quelquefois avant qu'ils aient eu matériellement le temps de rien envoyer. Heinsius surtout est en proie à ses tenaces sollicitations. Il ne suffit pas qu'il ait remercié le roi par une lettre, il faut un témoignage public [5] et pour lui forcer la main

1. Ce sonnet se trouve écrit de la main même de Chapelain dans le volume 1054 des *Mél. Clairambault*. Chapelain l'envoyait le 10 août 1672 dans une lettre à Colbert qui figure aux mêmes mélanges. Le sonnet a été publié par M. T. de Larr. II, 787.

2. II, 305.

3. II, 309.

4. 14 juin 1663, II, 310.

5. 21 sept. 1663, II, 327.

Chapelain fait des promesses en son nom ; l'envoi d'une élégie pour le recueil des éloges du roi ne suffit pas encore ; il faudra un ouvrage de plus longue haleine [1] ; en attendant il fera bien de revoir et de fortifier l'élégie déjà envoyée [2] : et avec quelque profusion que le pauvre Heinsius accable le roi et Colbert d'élégies ou d'épigrammes admiratives, Chapelain ne se déclare jamais satisfait.

« Ne craignés donc pas de lui estre à charge par vos nouvelles productions sur la grandeur de ses entreprises, et comme vous croyés qu'il n'exige rien croyés aussi qu'il ne refusera jamais rien [3]. »

Le plus piquant, c'est que, pour des raisons que nous verrons, Heinsius n'avait encore et ne devait jamais rien toucher. Il put se dire que ce roi qui n'exigeait rien, avait des agents qui savaient exiger pour lui. On devine à quelles réclamations étaient en butte les gratifiés moins empressés. Invité à faire « quelque dédicace éloquente [4] » Vossius tarde-t-il quelques semaines à s'exécuter, Chapelain lui fait durement signifier qu'il ferait bien de ne pas venir à Paris « s'il y devait venir les mains vides [5] ». Il trouva pourtant des réfractaires. Les Etrangers répondirent assez bien, mais les Français se montrèrent moins empressés et Chapelain s'en plaignit un jour à Colbert [6]. Ménage se déclara prêt à donner un reçu, « mais pour des vers, ajoutait-il, je n'en veux point faire absolument en cette occasion, car outre que ces remerciemens sentent le poète crotté, les louanges ainsi achetées me semblent suspectes et sont mal reçues des lecteurs [7] ». D'autres en firent, mais pour se plaindre d'avoir été mal partagés ; témoin Ogier, que Chapelain avait loué magnifiquement dans son *Mémoire* et qui figure pour 1 500 livres sur les

1. 25 oct. 1663, II, 331.
2. 20 déc. 1663. II, 342.
3. 24 janvier 1664, II, 345.
4. 2 août 1663, II, 319.
5. A Heinsius, 25 oct. 1663, II, 331.
6. 20 nov. 1665, II, 420.
7. Ville de Caen : Mss. Baudement.

états de 1663. Non content de déclarer dédaigneusement que

> Pour luy cinq cens écus est un présent de rien,

il poussa l'ingratitude jusqu'à parodier le sonnet de Chapelain. Conrart a conservé avec cette parodie une série de pièces satiriques[1]. Des mécontents, pour se venger de n'avoir rien eu, s'y donnent le facile plaisir de se moquer de ceux qui touchent. Chapelain et son remerciement, « petit mais extatique », font presque tous les frais de ces quolibets. Quelques-uns plus audacieux s'en prirent au principe même des gratifications. Pour effacer l'effet de ces mauvais propos, Chapelain s'efforça de provoquer de nouveaux éloges de ceux qui n'avaient rien reçu.

Parmi les étrangers de marque écartés des largesses royales se trouvait Gronovius. Chapelain voudrait bien persuader à Heinsius, qui le protège qu'il n'est pour rien dans cette disgrâce : le roi seul « donne le trait à la balance[2] ». De fait, Chapelain avait signalé Gronovius comme un des candidats les plus chaudement recommandés par Heinsius, mais il ne l'avait soutenu que mollement : Gronovius, quelques années auparavant, n'avait pas mis beaucoup d'empressement à répondre à ses avances[3]. Satisfait de cette petite vengeance, il ne demanderait pas mieux que de se montrer magnanime ; mais le moment propice est passé, le ciel naguère ouvert est maintenant « sourd et fermé ». Pour ramener la pluie bienfaisante, il faut des sacrifices. Quelque belle dédicace remettrait peut-être les choses en train. Mais Gronovius hésite : il veut bien recevoir ; il ne voudrait pas mendier. Chapelain lui sait gré de ses scrupules ; non pas qu'il mette si haut la dignité de Gronovius, mais parce qu'il ne faut pas par d'indiscrètes demandes déprécier les bienfaits du roi. Il ne veut pas qu'on réclame plus rien, mais si l'intéressé se résolvait « à donner de luy-mesme » on

1. Rec. Conrart, 5132, p. 289 sq.
2. 15 nov. 1663, II, 335.
3. 24 janv., 3 avril 1664, II, 345, 355.

lui continuerait ses bons offices[1]. Ainsi on pourra dire une fois de plus que les éloges sont spontanés, et, puisqu'ils viennent avant qu'on les paie, qu'ils ne sont pas de l'encens acheté[2].

Cet encens s'élevait en nuages chaque jour plus épais. Soutenus par les premières distributions, les efforts de Chapelain produisaient leur effet. Les éloges en vers ou en prose, en français ou en latin, les dédicaces, les panégyriques, les fragments historiques, les élégies, les sonnets, les épigrammes, toutes les fleurs du jardin des Muses, affluaient dans son cabinet, et ravi il s'empressait d'en envoyer les gerbes à Colbert. Aussi, vers le milieu d'août, on fit une nouvelle distribution : Huet, Fléchier, Racine, et aussi Cotin comptèrent parmi les élus[3].

*
* *

Avec l'année 1663 finit ce qu'on peut appeler la période d'organisation des gratifications. Le moment est donc venu de rechercher la part qu'eurent les avis de Chapelain dans les choix de Colbert. Nous n'avons pas l'état complet des gratifications de 1663, mais nous avons celui de 1664, qui n'en diffère guère, et ceux des années suivantes.

Au début, les conseils de Chapelain furent très écoutés : Près de 80 p. 100 des gratifiés de 1664 (trente-six sur quarante-six) figuraient dans son *Mémoire*. Sur ces trente-six, trente-trois avaient été loués chaleureusement ou avec de légères restrictions. Pour deux, Ménage et Mézeray[4] les restrictions avaient été plus graves : mais Ménage était alors une espèce de puissance et ce ne fut pas de la faute de Colbert si Ablancourt n'eut pas au lieu de Mézeray les 4 000 livres de l'historiographe. Un seul, Sorbière[5], était nettement blâmé, mais au point de vue du carac-

1. A Heinsius, 25 oct. 1663, II, 321.

2. Présenté à nouveau en 1665 (8 et 18 juin) Gronovius ne fut gratifié qu'en mars 1666.

3. A Huet, 17 juillet 1663. N. a. fr., 1887, fol. 430 ; à Heinsius, 2 août 1663, II, 319 ; à Huet, 18 août 1663, Ville de Caen, Mss. Baudement, 206, t. II.

4. Art. I et LXIII.

5. Art. XI.

tère plutôt que du talent, et la note d'adulateur intéressé que lui infligeait Chapelain, n'était peut-être pas de nature à détourner de lui les gratifications[1]. Des dix gratifiés pris en dehors du *Mémoire*, un, Racine, fut présenté par Chapelain, deux, Perrault et Carcavy, étaient de ses amis et de plus serviteurs dévoués du ministre. Il y en a un, il est vrai, qu'il méprisait et détestait : Priolo ; mais Colbert avait appris chez Mazarin quel genre de services on pouvait attendre de lui[2] et les relations qu'ils avaient nouées alors étaient telles que Priolo pouvait encore lui écrire sur un ton fort libre le jour de Noël 1665 pour lui demander de l'argent[3].

Sur quatre-ving-dix noms que contient le *Mémoire*, ce chiffre de trente-six donne une proportion de 40 p. 100, ce qui est fort raisonnable. Encore faut-il se rappeler que les articles du mémoire n'étaient pas des propositions et que des cinquante-quatre noms exclus des gratifications, près d'une dizaine ne rentraient pas dans la catégorie des « gratifiables »[4], à peu près autant étaient peu favorablement jugés, huit furent gratifiés dans la suite et quelques-uns durent leur exclusion temporaire à des motifs où l'autorité de Chapelain n'était pas en cause. Il reste donc une trentaine d'auteurs à qui l'opinion favorable de Chapelain ne valut aucune part aux bienfaits du roi : Colbert qui tenait les cordons de la bourse ne pouvait pas avoir les indulgences de Chapelain. Pour les quelques noms célèbres qu'on s'étonne de ne pas retrouver sur les états après les avoir vus dans le mémoire, Pellisson était à la Bastille, Racan bien vieilli et bien fatigué ; contre Segrais

1. Quant à *Marolles*, gratifié en 1667 et 1668, les 1200 liv. qu'il reçoit alors ne sont que le paiement des travaux exécutés par lui dans la Bibliothèque du roi, qui venait de lui acheter une superbe collection qui est aujourd'hui au cabinet des Estampes (Fabre, *Enn. de Chap.*, p. 129)

2. M. Léon de la Borde a démontré d'après les carnets de Mazarin (*Palais Mazarin*, note p. 160) que Priolo était un espion.

3. Cette lettre, curieux mélange de français et de latin, qui rappelle la manière de Guy Patin et où la misère de l'auteur n'est pas moins plaisantée que « ces messieurs du clergé » fait un piquant contraste avec le ton officiel des rapports de Ch. à Colbert à la même époque. Voir Clement. *Lettres... de Colbert*, V, p. 509.

4. Grands seigneurs, hauts parlementaires ou membres de l'épiscopat cités seulement parce que académiciens.

enfin il devait y avoir des motifs personnels, puisque, après le jugement favorable de Chapelain [1], l'intervention même de Mlle de Montpensier demeura infructueuse [2].

Ainsi, quelque poids qu'eussent les avis de Chapelain, il ne fut, comme il le dit lui-même que le « consultant [3] » du ministre, qui conservait son entière liberté : il fallait encore compter avec la volonté royale. Ce n'était pas une vaine défaite, c'était l'exacte vérité qu'il disait en répondant à un solliciteur [4] ;

> « De crédit, quand il signifie pouvoir, je n'en ay aucun à son esgard, ni à mon avis personne, et je serois un vendeur de fumée si je vous en laissois imaginer quelque chose de plus. Cela se limite à lui dire avec candeur et liberté mon intime sentiment des choses dont il juge quelquefois nécessaire de me consulter. »

S'il est permis de soupçonner qu'il ne fut pas étranger à la radiation de Priolo en 1665, en revanche il fut obligé de revenir plusieurs fois à la charge avant de faire inscrire Huet ou Cotin, et il ne put jamais rien obtenir pour Samuel Bochart [5] ou pour le chevalier de Cailly.

Peu à peu ces avis lui furent moins souvent demandés. Après 1664 il faut distinguer les gratifications étrangères et les gratifications françaises.

L'affaire mise en train, les gratifiés français lui échappent presque complètement : c'est peut-être pour cela qu'il prend plaisir à remarquer qu'ils sont moins prodigues d'éloges que les Allemands ou les Italiens. Il ne fait plus de nouvelles propositions ; il n'est pas habituellement consulté pour les renouvellements et les suppressions. Il n'y a qu'en 1667 qu'il fournisse au ministre un « estat des travaux des Français et des estrangers gratifiés », et la lettre d'envoi prouve qu'il s'agit d'un travail exceptionnel [6]. On

1. Art. LXIX.
2. Clément, *Lettres... de Colbert*, V, p. 509.
3. Au P. Verjus, 16 sept 1672, N. a. fr. 1889, fol. 323.
4. A Tanneguy Lefebvre, 27 juin 1663, II, 314.
5. A Huet, 17 juillet 1663, II, 316.
6. 10 nov. 1667, 535.

ne peut plus supposer de relations verbales : à cette époque les fonctions de Colbert le rendaient d'un accès difficile et les infirmités confinaient de plus en plus Chapelain dans son cabinet. Ses lettres non seulement ne mentionnent aucune audience du ministre, mais prouvent même qu'il n'y en avait plus [1]. Enfin sur les états officiels on voit d'année en année diminuer le nombre des gratifiés présentés par lui à l'origine et les nouveaux élus sont choisis en dehors de lui, sans qu'on trouve aucune trace de son intervention [2]. Cette diminution d'influence fut assez sensible pour que les écrivains français aient bientôt perdu l'habitude de s'adresser à Chapelain. Le gros des gratifiés n'use pas de son intermédiaire; quelques-uns même s'unissent ouvertement à ses ennemis : Molière, et surtout Racine, prennent part à des plaisanteries de cabaret où son carac-

1. Il prend soin de marquer dans ses lettres à Colbert quand sa santé lui a permis de prendre part aux travaux de la Petite Académie.

2. *En 1664, 46* gratifiés français : *36* étaient cités dans le mémoire de 1662 ; *1* (Racine) présenté après coup : soit **80 p. 100** de candidats de Chapelain ; *9* choisis en dehors de ses propositions (Priolo, Yvon d'Hérouval, L'Héritier, Brandon, Olivier de Bessat, Le Père Lecointe, l'abbé Ollier, Ch. Perrault, Carcavy).

En 1665, 46 gratifiés français : *36* (Racine compris) présentés par Chapelain, soit un peu plus de **78 p. 100** ; *10* en dehors de ses propositions (les mêmes moins Priolo, plus Félibien et Saint-Réal).

En 1666, 56 français : *35* proposés par Chapelain, soit **62 p. 100** ; *21* en dehors de ses propositions, dont 14 sont inscrits pour la première fois. A part *Baluze* presque tous sont des savants comme *Nicquet, Auzout, Richer, Roberval.* L'Académie des Sciences fondée le 22 déc. 1666 fournit 6 de ses huit fondateurs : *Cureau de la Chambre* (gratifié en 1663, art. LII du Mémoire), *Claude Perrault, Gayant, Claude Bourdelin, Duclos, Nicolas Marchand* (ces 5 derniers pour la première fois).

En 1667, 50 français : *24* des propositions de Chapelain, soit **48 p. 100** : *26* en dehors. Les suppressions nombreuses atteignent les protégés de Chapelain : *Gomberville, Cotin, Petit, Leclerc, Boyer.* Parmi les nouveaux, on voit figurer *Pecquet.*

En 1669, 59 français : *24* des propositions de Chapelain, soit un peu plus de **42 p. 100** ; *34* en dehors, dont 12 introduits depuis 1667. Les sciences dominent encore dans les nouveaux choix : *Mariotte* et *Gallois* en 1668.

En 1672, date du dernier paiement effectué du vivant de Chapelain, sur *47* français, *18* seulement remontaient aux premières propositions de Chapelain ; *29* étaient pris en dehors de lui. De ces 29, 4 seulement ne figuraient pas sur la liste de 1669 : *Dupuis* et *Borel* (1670), *Dodart* et *d'Herbelot* (1671). La proportion des candidats de Chapelain était descendue à un peu plus de **38 p. 100**.

Il n'y eut qu'un petit nombre d'extinctions pour cause de décès : Ablancourt en 1665, Vattier en 1667, Gombaud en 1666, La Chambre en 1670, Molière en 1673 avant d'avoir touché sa gratification de 1672.

tère, son extérieur, ses rentes et ses œuvres sont également tournés en ridicule[1]. Il est impossible qu'il n'en ait rien su : ils ne se cachaient pas ; peut-être s'en est-il plaint ; à coup sûr il en a souffert[2]. Leurs gratifications, loin d'être menacées, vont en augmentant[3], prouvant que si à l'origine Chapelain a pu faire gratifier des gens qui ne le méritaient guère, il n'a jamais eu le pouvoir de barrer le chemin des faveurs aux vrais talents. La Fontaine put se convaincre plus tard que ce n'était pas lui qui l'avait desservi ; quant à Boileau, porté pour 2000 livres dès après la mort de Chapelain, le genre particulier qu'il cultivait et la violence de ses personnalités causaient un tel scandale que Chapelain ne dut guère avoir de peine à le faire maintenir à l'écart. C'est pourtant du groupe où on devait le mieux connaître les limites de son autorité qu'est partie la légende qu'il en abusa pour tyranniser dix ans durant la littérature française.

La vérité, c'est que sa grande influence ne dura pas plus de deux ans : à partir de 1665, il n'eut qu'assez rarement l'occasion d'exercer sur les auteurs français une autorité effective. Hors les cas où il s'agit d'œuvres soumises à la Petite Académie, Chapelain n'intervient entre Colbert et les gratifiés français que pour des motifs d'amitié personnelle ou sur un ordre exprès. Pourquoi cette diminution de son rôle ?

Peut-être Colbert se passa-t-il de ses services tout simplement parce qu'ils ne lui étaient pas indispensables. Il n'était pas homme à s'embarrasser d'intermédiaires inu-

1. Louis Racine a raconté la part que prirent son père, Molière et Despréaux à la rédaction d'une épigramme de Pui-Morin contre *la Pucelle*. Molière étant alors encore dans l'intimité de Racine, cette collaboration est de fort peu postérieure à la gratification de 1663.

2. Il est permis de voir une allusion à la conduite de Racine dans cette lettre que Ch. écrivait le 4 août 1673 à l'abbé Gayet pour le remercier de défendre *la Pucelle* « des défauts qui luy ont été imputés par l'envie, la jalousie, la malignité de certaines âmes basses, *et, je puis dire ingrates à ce qu'elles me doivent* qui continuent à clabauder contre elle et qui, si Diis placet, la veulent même rendre ridicule. » Eheu ! Diis placuit !

3. Racine inscrit pour 600 liv. de 1663 à 1665 ; 800 en 1666-1667 ; 1200 en 1668-1669 ; 1500 en 1670 et suivantes. Ogier que nous avons vu parodier le sonnet de Chapelain (parodie connue de Chapelain puisqu'elle est dans le recueil de Conrart) ne disparaît des Etats qu'en 1670.

tiles. Copieusement renseigné une première fois, mieux à même chaque jour de juger par lui-même, il n'eut bientôt plus besoin de conseiller littéraire. La plupart des gratifiés français résidaient à Paris ; pour l'envoi des gratifications Colbert avait ses secrétaires, pour leur paiement ses commis des finances : dès 1664 les bourses de soie de 1663 étaient devenues bourses de cuir ; à partir de 1665, il fallut aller toucher soi-même [1] : on passait à la caisse de M. de la Planche, trésorier des bâtiments, qui réglait sur le vu de l'ordonnance : inutile de mêler Chapelain à des opérations aussi simples. Pour les menus rapports qu'il pouvait avoir avec les gratifiés, quelques mots suffisaient : Perrault, toujours présent, était tout naturellement chargé de ces missions orales ; il n'était pas besoin de mettre en branle pour si peu la lourde et compliquée série de correspondances à laquelle Chapelain était contraint par sa santé. Ainsi, sans le chercher peut-être, et à coup sûr sans rivalité de part ni d'autre, Perrault finit par remplacer Chapelain. De plus Colbert, de même qu'il s'appliquait à réunir entre ses mains les fonctions les plus diverses, aimait à diviser celle de ses subordonnés : au moment où il donnait à Chapelain une pleine autorité sur les étrangers, il n'était peut-être pas fâché de réduire celle qu'il lui avait d'abord laissée sur les Français.

Il faut dire aussi qu'à partir de 1666, les gratifications françaises changèrent de caractère. Sans rompre avec l'ancien système, le roi et son ministre montrent, dans les nouveaux choix comme dans les suppressions, un effort pour donner aux gratifications un caractère désintéressé et pratique à la fois, pour réserver les largesses officielles aux grands écrivains dont le talent honore la France, à des érudits et surtout à des savants, dont les recherches coûteuses, les expériences et les voyages donneront au roi qui les subventionne plus de vraie gloire que des volumes de sonnets ou de stances adulatrices. On conçoit que l'auteur de la lettre du 18 novembre n'était plus tout à fait l'homme de la situation, et, s'il faut attribuer ce changement à l'influence grandissante des frères Perrault, on

1. Perrault, *Mémoires*, p. 38.

ne peut qu'applaudir à la diminution de celle de Chapelain.

Mais il ne peut être question d'une disgrâce. Autant que jamais il reste en faveur ; dans sa correspondance on ne trouve pas trace du moindre nuage entre Colbert et lui. Le 20 mars 1665, il lui donne pour la première fois du Monseigneur, mais spontanément, sans embarras, parce qu'il comprend que la rapide ascension du ministre l'a mis trop haut pour qu'on se permette désormais le simple Monsieur. Il lui arrive de déjeuner chez le ministre [1]. Il continue d'obtenir par lui des faveurs : un jour c'est Mlle Robineau sauvée d'une dernière ruine [2]; une autre fois un neveu maintenu dans sa charge d'avocat au Conseil [3] ; une autre fois encore Chapelain lui-même averti délicatement des négociations, encore secrètes, qui vont rendre la paix à ses amis jansénistes. S'il refuse de solliciter pour Nicole le père, sous prétexte que Colbert ne lui donne « aucune liberté de luy parler d'autres affaires que de celles qu'il lui commet pour les grâces que le roy fait aux sçavans étrangers [4] », c'est en réalité parce que Nicole a pour adversaire un de ses amis ; c'est aussi parce qu'il ne veut pas compromettre son crédit par de trop fréquents appels [5]. Mais ce crédit reste assez puissant pour qu'en 1672 Chapelain obtienne de Colbert la révocation du privilège de Boileau. En retour, il s'efforce de lui rendre de menus services. La bibliothèque du ministre est l'objet de ses soins attentionnés. Il transmet des cadeaux de toutes sortes : machines agricoles venant d'Allemagne, caisses de médailles et d'objets antiques envoyées d'Italie, manuscrits rares [6], etc.

1. A Waghenseil, 10 déc. 1666, II, 493.

2. A Colbert, 17 juillet 1665, II, 405.

3. Au même, 28 sept. 1672, II, 791.

4. 2 oct. 1668, II, 592.

5. Il recommande en effet en 1665 le neveu d'Ablancourt pour la succession de son oncle, Cotelier pour la charge de bibliothécaire de Colbert ; Fléchier en 1667 est offert pour mettre en latin la description du Carrousel ; la même année Ch. transmet les propositions de Guy Joly, ancien secrétaire de Retz « entièrement détaché de son vieux patron. »

6. Une machine à semer en 1666 (à Waghenseil, 10 déc. 1666, II, 493). — Une « carriole qui va sans chevaux par une machine qui remue celui qu'elle porte. » (Au même 2 fév. 1668, II, 550).

Parmi ces dons il y en avait de vraiment royaux, comme ce manuscrit du Coran « le plus sain et le mieux conservé qu'il y ait dans l'Europe », offert par Vossius [1]. Chapelain ne craignait pas de provoquer quelquefois ces présents [2]. Il faisait surveiller les ventes où le ministre pourrait faire quelques affaires avantageuses [3]. Tout cela avec une grande habileté à se faire valoir, une extrême prudence à se ménager et un soin de ne pas dépasser les bornes d'une respectueuse familiarité d'autant plus délicat qu'il avait connu le ministre dans une situation moins brillante [4]. Cette habileté à se gouverner auprès de Colbert lui valut de garder toujours sa confiance [5]. Quand il se présentait une de ces missions épineuses où il faut que l'affection tempère l'autorité, c'était à lui que Colbert recourait. Le médecin-poète Petit crut bon de témoigner au ministre un peu de la reconnaissance bruyante qu'il prodiguait au roi. Mais Colbert redoutait ces manifestations compromettantes. Artisan de la chute de Fouquet, il savait comment se prépare, auprès d'un monarque ombrageux, la ruine d'un ministre insolent [6]. Chapelain fut chargé de modérer le zèle de Petit ; il prévint en même temps les autres gratifiés des intentions du ministre, et profita lui-même de la leçon ; il comprit qu'il serait imprudent de chasser sur les terres du roi : il refusa pour lui-même un encens qu'un ministre n'osait recevoir. Ce ne fut

1. A Colbert, 20 oct. 1664, II, 370. Ce précieux ouvrage avait appartenu au grand Solyman, puis à Ferdinand Ier et à ses successeurs. Enlevé par Königsmark à la prise de Prague, il passa à Christine qui le donna à Vossius en paiement d'une dette.

2. A Gronovius, Ferrari, Reinesius, 28 et 29 mars 1666, II, 450.

3. A Colbert, 11 fév. 1667, à Conringius, 31 déc. 1666, II, 501, 494.

4. Voir surtout lettre à Ferrari, 20 juin 1671, II, 740.

5. L'intimité entre Colbert et Chapelain était encore telle en 1667 que les mauvaises langues prétendirent que c'était le poète qui avait composé la harangue du ministre pour sa réception à l'Académie (Clément, *Hist. de Colbert*, 1874, II, 229).

6. Ch. à Vossius, 22 mars 1668, II, 561. Pourtant Colbert se laissait faire parfois une douce violence. (A Heinsius, 19 avril 1668, II, 565). Mais pour qu'une dédicace fût acceptée, il fallait de longues prières de Chap. : il fallait surtout que Colbert n'y fût loué que comme un bon serviteur du roi, comme « l'idée de la modestie et de la fidélité » et que ses louanges n'allassent jamais qu'en compagnie de celles du roi, « comme l'ombre en celles de la lumière. »

pas sans regret, et, pour ne pas s'en priver tout à fait, il indique minutieusement à Waghenseil le biais à prendre pour lui en donner les profits sans lui en faire courir les risques[1].

Professeur d'arabe au Collège de France et bénéficiaire d'une gratification de 600 livres, Vattier oubliait très régulièrement de faire ses leçons. Un premier avertissement étant demeuré sans effet[2], Chapelain en vint aux menaces les plus graves de la part « des maîtres qui veulent estre servis pour leur argent, à leur point et non au point des autres[3]. » La mercuriale était vive ; le pauvre Vattier qui, retenu en Normandie par le mal qui devait l'emporter trois mois plus tard, se croyait légitimement dispensé de son service, dut s'en trouver tout étourdi, et, comme La Fontaine vers le même temps, se dire qu'il y avait quelque chose de changé dans l'administration française. Mais Chapelain, qui parlera en termes émus de sa mort[4], était ce jour-là, peut-être après une sortie de Colbert, en veine de sévérité. Vattier, dont la bourse était aussi mal en point que la santé, se trouvait aux prises avec un Levantin dans une assez vilaine affaire d'argent ; de plus il avait demandé à Chapelain d'insister pour lui faire augmenter son traitement (il prenait bien son temps !) auprès de Doujat, contre qui il avait voté pour le Syndicat du Collège de France. Chapelain lui en fait de vigoureux reproches et conclut durement : « Souvenés-vous que *animum rege* est un précepte encore plus pour les malheureux que pour les autres ».

Aussi incommodé que Vattier, et de plus chargé de famille, Tanneguy Lefebvre avait grand besoin des gratifications du roi. Par malheur, le genre spécial de ses travaux n'était guère de nature à lui attirer les faveurs du pouvoir ; avec cela, il s'était fait calviniste[5]. Malgré

1. A Waghenseil, 19 nov. 1668, II, 605.

2. 18 sept. 1666, II, 477.

3. 11 fév. 1667, II, 500.

4. A Waghenseil, 28 avril 1667, II, 512.

5. Sainte-Beuve dans son article sur Mme Dacier (*Caus. du Lundi*, IX. 480) n'accorde pas à cette question de religion l'importance qu'elle a eue. Pourtant les lettres de Chapelain suffisaient à l'édifier sur le honteux trafic

deux lignes extrêmement favorable dans le *Mémoire*, malgré un éloge oral de Chapelain, une chaleureuse recommandation de Du Pin et l'appui de Montausier, Lefebvre n'avait rien eu lors de la première distribution. Sans fausse honte,

faim fait saillir le loup du bois,

et dans l'ignorance de ce que Chapelain avait déjà tenté pour lui, il lui envoya aussitôt son édition du *Traité du Sublime de Longin,* avec une préface où il le louait magnifiquement ; en même temps, il le sollicitait de parler en sa faveur. Chapelain lui répondit qu'il n'avait pas attendu d'en être prié et que tout dépendait de Colbert [1]. Il lui promettait de renouveler ses bons offices à l'occasion. L'occasion ne se fit pas attendre. Lefebvre était pauvre ; Lefebvre était protestant, mais lié avec Du Pin, Chapelain et le jésuite Rapin, tous fort avant dans la faveur du ministre. Il n'ignorait pas à quelle objection se heurtait leur dévouement. Les besoins au logis se faisaient plus pressants. La tentation fut trop forte. Lefebvre laissa-t-il entendre qu'il ferait bien des choses pour donner à ses enfants le pain qui leur manquait? La correspondance de Chapelain ne permet guère d'en douter. Du Pin s'était fait l'intermédiaire complaisant de cette négociation [2]. Chapelain le secondait de son mieux et prévenait Lefebvre « qu'il ne tiendrait qu'à lui qu'on pourvût à ses besoins [3] ». Pourtant Lefebvre ne se résigna pas à l'abjuration qu'on lui demandait si clairement. Il n'eut rien. En 1664, en 1665, nouveaux envois d'ouvrages à Chapelain, nouvelles allusions de celui-ci à l'obstacle où se brisent ses efforts [4] : le refus venait du roi même. Un moment on put croire la partie gagnée : Lefebvre est inscrit sur l'état de 1665, pour 100 livres payées le 17 juillet 1666 [5]. Mais comme il n'abju-

de conscience dont l'auteur de la Pucelle avait accepté de se faire le courtier.

1. 27 juin 1663, II, 314.

2. 21 juillet 1663, II, 317.

3. 20 août 1663, II, 322.

4. 25 juillet 1664, 25 mai 1665, II, 366, 396.

5. Comptes des Bat., I, 112.

rait toujours pas, sa gratification ne fut pas renouvelée. Il songea à passer en Hollande, où on lui faisait espérer une chaire. L'affaire n'aboutit pas [1]. En 1671, il était aux abois. Huet entreprit de le tirer de sa misère et lui demanda des renseignements précis sur sa famille et sur sa situation. Sa réponse est navrante [2] : « J'ai des enfants, et n'ayant pas été élevés pour être des paysans, je ne veux pas qu'ils le soient ! » Et comme Huet lui avait déclaré qu'on ne pouvait rien pour lui s'il ne donnait « sa parole positive de rentrer dans l'Église », il répondait : « Je vous la donne, idque sciunt quidam in aula. » En retour, il ne demandait qu'un bénéfice de principal de collège, « pourveu que le collège fust un peu considérable ». Malgré cet engagement formel, malgré une suprême tentative de Chapelain [3], Lefebvre mourut à Saumur le 22 septembre 1672 sans avoir rien obtenu. Ce fut la dernière démarche de Chapelain en faveur d'un Français. Depuis longtemps déjà il ne s'occupait plus officiellement que des gratifiés étrangers.

*
* *

Quand il s'agit des étrangers, Chapelain prend un air d'importance qu'il n'a avec aucun Français. Il se donne volontiers comme une sorte de ministre des libéralités royales :

« Puisque vous désirés sçavoir ma condition et à quel titre je vous ay escrit en vous envoyant la gratification que M. Colbert vous a encore procurée cette année auprès du roy, je vous diray que je suis conseiller d'Etat et que Sa Majesté m'a chargé du soin des libéralités qu'Elle a faittes jusqu'icy par une magnanimité sans exemple aux gens de lettres qui sont répandus par toute l'Europe, comme elle m'a fait l'honneur de me croire de leur mérite et de vouloir que je les lui fisse connoistre, pour les encourager par ses bienfaits à cultiver les sciences et à estre utiles au public par leurs travaux [4]. »

1. A Lefebvre, 14 mars, 15 avril 1668, II, 559, 564.

2. La Bib. munic. de Caen en possède une copie dans la collection des mss. Baudement, n° 206, t. II, p. 214. La lettre est datée du 20 mai 1671.

3. A Colbert, 6 oct. 1671, II, 756.

4. A Viliotto, 18 juin 1668, N. a. fr. 1888, fol. 469, v°.

Quand il annonce à Heinsius que le roi a résolu de lui envoyer un présent à titre de savant, il a bien soin d'ajouter : « sur mon indication et mon suffrage[1] ; » le 11 mai 1673 il dit encore que pour la première liste d'étrangers Colbert s'en rapporta à lui ; enfin, dans son testament, il déclare que son témoignage seul a eu le bonheur de procurer les bienfaits du roi aux étrangers. Tout cela est exact. Colbert n'a donné aucune gratification à l'étranger sans lui demander sur le candidat un jugement motivé. Il n'obtint pas tout ce qu'il demanda : peut-être parce qu'il demanda beaucoup. Ses efforts ne purent faire gratifier ni Chimentelli, ni Borelli, ni Scheffer d'Upsal, et il vint un temps où il ne put faire remplacer les gratifiés décédés. Colbert garda la haute main sur les distributions, mais l'aventure de Gronovius montre quel pouvoir Chapelain avait, sinon d'ouvrir cette main, au moins de la tenir fermée.

Son rôle ne se borna pas là. Ce qu'il ne fut qu'accidentellement pour la France, l'intermédiaire, le « commis » de Colbert, il le fut d'une manière constante et pour ainsi dire officielle pour les relations de toutes sortes que le ministre entretint à l'occasion des gratifications avec les savants étrangers. Dès qu'une gratification est décidée, Chapelain se charge de prévenir ou de faire prévenir l'heureux élu. Vient ensuite l'envoi de la somme accordée, sous forme d'une lettre de change qu'accompagne un billet élogieux signé de Colbert, mais écrit par Chapelain[2]. Le style de ces billets et l'effort, non dépourvu de quelque affectation, pour les varier et les approprier au caractère et au talent et même aux travaux du destinaire, suffiraient à dénoncer la main de Chapelain, si les preuves n'en abondaient pas dans sa correspondance[3]. Il est même arrivé, en

1. 8 juin 1663, II, 304.

2. *Lettres... de Colbert*, V, 238 sq. Lettres de juin 1663 à Boeclerus, Gevaertius, Hevelius, Allacius, Graziani, Heinsius et Vossius. Ces lettres trouvées aux archives de la Marine (Recueil de diverses lettres, fol. 65, 66, 67, 76) avaient déjà paru dans la *Revue Rétrospective*, 2e série, t. I, p. 82.

3. Le 6 janv. 1667 il annonce à Colbert qu'il a ébauché une douzaine de lettres en son nom *comme les années précédentes*, pour accompagner les lettres de change des gratifications, II, 495. Le 18 mars 1668 il lui demande s'il faut, comme d'habitude, préparer ces lettres et le 20 il en envoie les brouillons, II, 561.

1669 que Chapelain a conservé la minute des lettres préparées pour Colbert parmi les siennes propres [1].

Recopiés par les secrétaires de Colbert et signés par lui, ces billets revenaient au bout de trois ou quatre jours [2], avec les lettres de change, chez Chapelain, chargé de l'envoi. Il y joignait une lettre personnelle qui complétait adroitement celle de Colbert : l'agent insinuait ce que le ministre ne pouvait pas dire. Les gratifications parties, le rôle de Chapelain n'était pas terminé. Responsable en quelque sorte devant le ministre des lettres de change qui lui avaient été remises, il lui en fallait une décharge des intéressés. Il se trouvait donc amené à en surveiller le paiement. Taschereau a déjà expliqué les retards que subissaient les gratifications, assignées sur le reliquat des bâtiments [3]. Les étrangers n'avaient pas trop à se plaindre : soit que Colbert en prît un soin particulier, soit que Chapelain veillât à ce qu'ils fussent les premiers payés, l'envoi des lettres de change se faisait dans les derniers jours de l'année de l'échéance ou dans les premiers mois de l'année suivante [4]. Il arrivait qu'au moment du paiement

1. N. a. fr., 1889, 23 déc. 1669.

2. Des lettres envoyées par Ch. à Colbert le 6 janvier 1667 lui étaient revenues et partaient le 11 (N. a. fr., 1888, fol. 256 v° à 265 v°). D'autres adressées à Colbert le 20 mars 1668 repartent le 22 et le 23 (N. a. fr. 1888, fol. 423 à 429.)

3. *Histoire de Corneille*, II, 183 :

On satisfera les poètes
Quand les maçons seront payés,

disait le chevalier de Cailly. Les états publiés par M. Guiffrey, confirment, comme l'avait déjà constaté Taschereau, le renseignement de Cailly. Quand par hasard un payement est fait à un Français dans le courant de l'année de son échéance, c'est qu'il ne s'agit pas d'une gratification ordinaire, mais d'un véritable traitement ou d'un remboursement pour frais de voyages ou autres.

4. Aux nouveaux gratifiés de 1665 (Gronovius, Reinesius, Dati, Ferrari) Chapelain envoie leur lettre le 28 mars 1666. L'Etat les donne comme payés le 10 mars 1666, date où les fonds transformés en lettres de change furent versés par le trésorier des Bâtiments (Guiffrey, I, 112). — Les gratifications de 1666 sont payées le 7 déc. (s. a., Guiffrey, I. 161) envoyés le 11 janvier 1667. Celles de 1667 payées le 18 (?) 1668 (Guiffrey donne par erreur décembre, I. 226) sont envoyées le 22 mars 1668. Celles de 1668, payées le 18 déc. (s. a., Guiffrey, I, 298) envoyées en janvier 1669. Celles de 1669 payées le 19 déc. (s. a., Guiffrey, I, 379) envoyées en janvier 1670. Celles de 1670 payées le 1er janvier 1671 (Guiffrey, I, 449). Celles de 1671, le 30 janv. 1672 (Guiffrey, I, 566). Celles de 1672, le 23 mars 1673 (Guiffrey, I, 651). Celles de 1673, le 24 juin 1674. Ch. n'était plus là.

le bénéficiaire était mort ; dans ce cas tantôt on supprimait la gratification [1], tantôt on la payait aux héritiers [2]. Pour Reinesius l'affaire se compliqua. Il reçut bien la lettre de change pour 1666 étant encore en vie, au début de 1667, mais dans une si grande extrémité qu'il lui fut impossible d'en signer la quittance ; il ne put que charger ses héritiers de remercier le roi. Après sa mort, le banquier refusa d'accepter leur signature. Chapelain en mettant le ministre au courant de ce contre-temps [3] lui conseilla vivement d'autoriser le paiement : Reinesius n'était mort qu'après avoir reçu la gratification ; pour rattraper cet argent en pays étranger il faudrait sans doute un procès, tandis que la réputation du roi ne pourrait que gagner à une solution libérale ; enfin, on trouverait dans cette générosité autant de profit que d'honneur en se faisant remettre en échange le manuscrit des *Inscriptions Antiques* que Reinesius avait résolu de consacrer au roi. Ainsi fut décidé. Mais en possession des 1200 livres, les héritiers Reinesius émirent la prétention de garder le manuscrit : Chapelain se fâcha, prononça les gros mots de lâcheté et de friponnerie [4] et en fin de compte il fallut l'intervention du résident français près de l'Electeur de Saxe pour en arracher la remise [5].

Ce ne fut pas le seul tracas que donnèrent à Chapelain les gratifications étrangères. Certains gouvernements trouvèrent à dire à ces générosités faites officiellement à leurs nationaux par un souverain étranger : s'ils avaient de bonnes raisons de se défier des présents d'Artaxercès, c'est ce que nous verrons bientôt. Le Pape, alors au plus mal avec Sa Majesté Très Chrétienne (on était au plus fort de l'affaire des Corses), défendit purement et simplement à son bibliothécaire Leo Allacius d'accepter l'argent français. Ce

1. Molière ne figure pas sur l'état de 1672 payé le 23 mars 1673, ni Boeclerus mort en 1672.

2. Les héritiers de Ch. touchèrent le 24 juin 1674 sa gratification pour 1673 ; les fils de Gronovius touchèrent en 1672 celle de leur père mort le 28 déc. 1671.

3. 29 avril 1667, II, 511.

4. A M. Chassan, résident pour le roi près de l'Electeur de Saxe, 1er déc. 1667, II, 541.

5. A Colbert, 20 fév. 1668, II, 553.

refus pouvait se tourner en désastre : il risquait de soulever dans le public et chez les autres gouvernements de malencontreux soupçons, ou de dégoûter le roi et Colbert de libéralités si mal reçues ; en tout cas c'était un fâcheux exemple, bien fait pour refroidir le zèle des autres gratifiés. Chapelain sentit toute la rudesse du coup et fit front des trois côtés pour en détourner l'effet.

Du côté des gratifiés d'abord. Il s'efforce de rassurer leur amour-propre et de leur persuader que cet argent est moins un don qu'un témoignage d'admiration ; l'honneur, bien loin d'être à ceux qui reçoivent, est tout entier pour celui qui donne ; Allacius l'avait bien compris, dont le premier geste avait été d'accepter, et dans le refus imposé par le Pape, il a pris soin de marquer que ce n'était qu'à cause des termes où Sa Sainteté était avec le Roi ; Gevaertius à Anvers n'a pas fait la moindre difficulté et Graziani, tout secrétaire des commandements du duc de Modène qu'il est, « a reçu *ambabus* (ambabus manibus ?) sa gratification et a été ravi de n'avoir pas un pareil sujet d'en faire scrupule[1] ».

Du côté des autres gouvernements et du public ensuite : c'est en s'adressant aux gens en place, comme Heinsius, que Chapelain tâche à se faire entendre jusqu'à eux. La publicité même donnée à ces présents est un sûr garant de leur innocence et loin d'en concevoir des soupçons mal fondés les gouvernements et les peuples « réputeront à honneur pour leur république que Sa Majesté y trouve des sujets de sa munificence en une matière qui ne regarde nullement les affaires publiques[2] ».

Du côté de Colbert enfin : Chapelain fait valoir la grande violence que s'est faite Allacius, l'heureux effet produit partout ailleurs, particulièrement à Florence où le grand-duc meurt d'envie de voir favoriser ainsi un de ses sujets ; surtout il dit bien haut que la conduite du Pape ne lui a valu, même à Rome, que des blâmes et que ce refus se tourne à honneur pour le roi et pour son ministre[3].

1. A Heinsius, 21 sept., 15 nov. 1663, II, 327, 335.

2. A Heinsius, 21 sept. 1663.

3. A Colbert, 8 janv, 1664, II, 344.

Malheureusement les faits protestaient contre cet optimisme. Le marquis de Castel-Rodrigo suivit l'exemple du Pape. Il accabla de reproches violents Gevaertius, historiographe de l'empereur, coupable d'avoir accepté l'argent du roi de France. Éperdu le pauvre homme écrivit à Chapelain pour s'excuser de ne plus recevoir à l'avenir des présents si dangereux et s'engager, en témoignage de sa reconnaissance, à publier un travail explicatif sur l'agathe de la Sainte-Chapelle [1]. Il n'en eut pas le temps car il mourut, du chagrin, dit-on, que lui causa l'algarade de Castel-Rodrigo [2]. Chapelain déplora cette mort, et plus encore la perte du travail promis [3]; il se vengea de l'ombrageux marquis en drapant les Espagnols, « si naturellement ennemis des Français qu'ils interdiroient à leur dépendans l'usage de nostre air et de nostre soleil si cela étoit en leur puissance ».

Avec plus de diplomatie les Hollandais manifestèrent une égale défiance. Heinsius, haut fonctionnaire, ne se crut pas en droit de recevoir l'argent de l'étranger sans l'autorisation de « Messieurs les États ». En l'attendant, il remercia le roi et Colbert, et Chapelain laissa croire au ministre qu'il remerciait pour une gratification *touchée*. Cependant « MM. les États » ne répondaient pas; Heinsius gardait sa lettre de change et multipliait les témoignages de reconnaissance. Quand arriva la gratification de 1664, les États n'avaient toujours pas donné l'autorisation demandée. Vainement Chapelain conseillait à Heinsius de s'en passer [4]; Heinsius gardait les deux lettres dans son tiroir. Comprenant enfin que cette autorisation ne viendrait jamais et dans l'impossibilité de découvrir par un refus tardif l'erreur où Chapelain avait tenu Colbert, il renvoya les chèques à Chapelain en le priant de les toucher pour lui. Ainsi, sans refuser l'argent du roi, n'en donnant pas quittance et ne le touchant pas, il ne transgresserait pas la volonté tacitement exprimée de « MM. les

1. A Colbert, 1er oct. 1665, II, 414; à Gevaertius, 6 oct. 1665, II, 415.

2. A Heinsius, 10 juillet 1666, II, 467; à Colbert, 7 avril 1668, II, 564.

3. A Waghenseil, 7 mai 1666, II, 455.

4. 1er juin 1665, N. a. fr., 1888.

États ». Après quelques hésitations et moyennant une procuration, Chapelain se prêta à cette combinaison et mit l'argent en réserve pour des temps meilleurs[1]. Cela alla ainsi jusqu'en 1671. Cette année-là, le commis de Colbert, Le Ménestrel, au lieu de payer à Chapelain la gratification de 1670, envoya une lettre de change à Heinsius comme aux autres. Heinsius pria Chapelain d'en signer le reçu; Chapelain refusa net de donner quittance d'une somme qu'il n'aurait pas effectivement touchée[2]. Heinsius en conçut de l'humeur et renvoya avec quelques paroles fâcheuses la lettre de change à Chapelain. Pour comble de malchance elle ne lui revint qu'après avoir été courir chez un M. Chapelier, à Saint-Germain. D'autre part Le Ménestrel manifestait des scrupules « comme si Heinsius ne vouloit pas recevoir les grâces royalles comme les autres, mais seulement à sa mode et peu à l'honneur du Prince ». Il en écrivit même à Chapelain « un billet assez amer ». Le pauvre homme en tomba malade et ne put s'empêcher de faire sentir à Heinsius combien il était dangereux et ridicule en même temps de faire tant de façons pour recevoir un cadeau[3]. Enfin soit par Le Ménestrel, soit par Perrault, qu'Heinsius avait encore commis la maladresse de mêler à cette affaire, Colbert en fut probablement prévenu. Heinsius fut rayé de la liste en 1671 un an avant que la guerre de Hollande amenât d'une autre façon sa radiation[4].

Moins obéi que le roi d'Espagne, le Pape ou MM. les États, l'Empereur, au lieu de risquer une défense dont ses sujets n'auraient probablement pas tenu compte, s'en tira en faisant à l'historien Bœclerus (de Strasbourg) la même libéralité que le roi de France. Chapelain affecta d'en triompher comme d'un hommage[5], mais cela ne lui suffisait pas. Dès les premiers refus, il comprit que pour en atté-

1. 13 août 1665, N. a. fr., 1888, fol. 108 v°.

2. 18 mai 1671, N. a. fr., 1889, fol. 232 v°.

3. 24 juin 1671, II, 742.

4. A Grævius, 13 mars 1673, II, 813. A la mort de Ch. l'argent de Heinsius était toujours chez lui et par son testament il charge ses héritiers d'en continuer le dépôt jusqu'à ce qu'ils puissent remettre l'argent aux mains de son propriétaire.

5. A Colbert, 27 janv. 1666, II, 436.

nuer la fâcheuse impression le mieux était d'obtenir par de nouvelles largesses des manifestations de sympathie des cours dont on était sûr. Celle de Florence, à cause des liens de famille qui l'unissaient à la maison de France, s'était montrée la plus empressée à s'indigner de l'injure papale. Chapelain voulut profiter de son beau zèle et fit gratifier Viviani, *primario mathematico* de S. A. de Toscane[1]. Les résultats dépassèrent son espérance : la Cour et tout le grand-duché se jugèrent honorés en la personne de leur savant et le grand-duc tint à remettre lui-même les lettres d'envoi à Viviani « avec des témoignages d'admiration de la munificence royalle[2] ». Après l'ambassade du légat Chigi on résolut de frapper un grand coup : donner à Allacius la gratification jadis repoussée serait une belle revanche. Chapelain reçut avec joie la mission que lui apportait Perrault de tâter le terrain ; il aimait ces négociations délicates et espérait un succès facile[3]. Il chargea un certain Berruyer de faire les premières ouvertures, mais se donna bien garde de découvrir ni le roi ni Colbert[4]. Bien lui en prit, car pour quelque motif inconnu l'affaire en resta-là.

Une autre lui tomba aussitôt sur les bras. Le banquier Simonet, qui avait négocié les lettres de change de Carlo Dati et de Viviani, fit une banqueroute de plus de deux millions avant que son correspondant de Livourne les eût acquittées aux intéressés. Heureusement ce ne fut qu'une alerte, le banquier de Livourne s'étant décidé à les payer[5].

Tout cela n'était que l'imprévu. Il y avait la besogne régulière, bien autrement absorbante. Saisir les « occasions » pour faire parvenir à leur adresse, avec le moins de risques et de frais, les précieuses lettres de change, ce n'était encore rien. Quand il s'agissait des réponses, c'était

1. A Colbert, 26 mars 1665, II, 390.

2. Au même, 9 janv. 1666, II, 434.

3. L'Historien Henri de Valois, ami d'Allacius lui avait confié que l'intéressé ne ferait point difficulté de revenir sur son refus.

4. A Colbert et à Berruyer, 25 mars 1666, II, 449.

5. A Colbert, 15 avril 1667, II, 508 ; à Marucelli, 10 mars et 6 juin 1667, II, 503, 515.

bien pis. Quand après de longs mois de voyage elles arrivaient au logis de la rue Salle-au-Comte, souvent chargées de ports qui scandalisaient l'économie de Chapelain, il fallait les transmettre à Colbert, en souligner l'importance, en faire ressortir les termes chaleureux, les confirmer par les lettres, plus libres et non moins chaleureuses, à l'adresse de Chapelain, qui les accompagnaient ; ou bien en atténuer la froideur, en excuser le ton quelquefois familier, car ces républicains de Hollande et ces conseillers des principicules allemands ou italiens ne se rendaient pas toujours très bien compte de ce que c'était qu'un secrétaire d'Etat du roi de France, ou en expliquer les obscurités, car ces humanistes, ces historiographes et ces médecins s'imaginaient naïvement que Colbert n'ignorait rien de leurs travaux. Par suite de la diversité des directions et de l'inégalité des distances, c'était pendant plusieurs mois de l'année un incessant défilé. Quand elles arrivaient encore ! Il y en avait qui s'égaraient par les chemins entre Stockholm, Dantzig, ou Modène et Paris ; d'autres flânaient dans Paris même par la négligence de la poste et Chapelain devait faire courir après elles chez ses trop nombreux homonymes. Il arrivait aussi que des gratifiés négligeaient de répondre. Il fallait les relancer, charger des amis complaisants de leur faire entendre la voix de la raison et de la politesse, et en même temps faire patienter Colbert, excuser les retards, colorer les négligences.

Ce n'était rien encore : après les remercîments pour Colbert il fallait obtenir des éloges pour le roi. Dès le début, Chapelain avait fait comprendre aux gratifiés ce qu'on attendait d'eux ; mais il ne se lassait pas de revenir sur ce point : la lettre dont il accompagnait la missive officielle n'avait pas d'autre raison d'être et toutes celles qui nous ont été conservées n'ont pas d'autre sujet. Les moindres incidents devenaient des thèmes féconds, qu'il s'empressait d'indiquer à ses correspondants. Il n'y eut pas jusqu'à la décision que le roi prit de recevoir lui-même une fois par semaine les pétitions [1], qui ne dût inspirer les Muses aux quatre coins de

1. A Marucelli, 21 avril, II, 508.

l'Europe. Comme Chapelain professait qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même, il offrait volontiers sa collaboration. Aux poètes, il corrigeait leurs vers français, latins ou italiens; aux historiens, il fournissait des mémoires; il poussait même l'attention jusqu'à les leur rédiger dans leur langue et à leur envoyer les plus minutieux conseils en vue de l'impression sur le choix du papier, de l'encre, des caractères, du format, sur la disposition des titres et jusque sur la reliure [1]. Quand enfin ces travaux lui arrivaient manuscrits, il ne se sentait pas de joie. Avec une ardeur juvénile, il recevait, lisait, analysait, copiait, classait, collationnait, transmettait ces éloges ampoulés, encourageait, applaudissait les auteurs, s'extasiant devant les plus fades platitudes et faisant valoir en haut lieu le zèle et le talent des flatteurs [2].

Car il n'entendait pas que tant de soins demeurassent ignorés. Il ne mettait pas moins d'ardeur à soutenir les bonnes dispositions du ministre et du roi qu'à provoquer l'enthousiasme des gratifiés. De toutes les tâches qui lui incombent, celle où il prend visiblement le plus de plaisir, c'est à transmettre à Colbert tout ce qu'il reçoit, et surtout à lui rendre compte de ce qu'il fait lui-même pour servir ses intentions. Il lui explique minutieusement comment il exécute ses ordres sans le compromettre, comment il s'y prend pour exhorter chacun à acquitter sa dette :

« Ne croyés pourtant pas que j'aye engagé vostre nom ni celuy du Roy, comme si les gratifications de Sa Majesté avoient pour but de luy attirer des éloges et n'estoient pas faittes purement pour l'animer à continuer dans l'amour des Muses et la

1. A Carlo Dati, 16 mai 1669, II. 646.

2. Graziani avait fait un parallèle de Louis XIV et d'Hercule. On devine ce que cela pouvait être. Ch. en est ravi : « Ce poème est grand, s'écrie-t-il, magnifique, avec d'admirables rapports entre Sa Majesté et Hercule, et fait par le plus accrédité de tous les poètes italiens qui vivent. » A Colbert, 16 fév. 1666, II. 440. Ce qui diminuait la valeur de ces éloges mythologiques, c'est la prodigalité avec laquelle l'auteur les distribuait. Il avait déjà célébré Mazarin (Il Colosso) et Christine (Calisto) : Ch. avait même surveillé l'impression de cette dernière œuvre (A Graziani, 18 fev. 1666, II, 441).

culture des Sciences. Je l'ay fait comme par un conseil d'amy et en confidence, ne luy imposant aucune nécessité de le faire, mais luy tesmoignant que j'avois assez bonne opinion de son cœur pour ne douter pas qu'il ne voudroit pas demeurer en reste, après avoir esté si magnifiquement prévenu par la munificence de Sa Majesté et par vos généreux offices. J'ay esté encore bien ayse de le faire pour ne luy laisser pas ignorer les motifs véritables de ces faveurs, et pour luy faire répondre dignement à vos intentions sans qu'il parust que vous eussiés aucune part à cet avis, afin de vous espargner ce qu'il y pourroit paroistre d'intéressé, si vostre nom y eust esté employé, et tirer de luy les mesmes choses que si vous vous en estiez expliqué vous-mesme, mesnageant par ce moyen, sans rien perdre, l'honneur du Roy et la hauteur de son procédé dans ses grâces. C'est ainsi, Monseigneur, que j'en ay usé avec tous les autres gratifiés des pays estrangers, avec lesquels j'entretiens commerce de lettres, afin seulement de leur pouvoir couler, le moins maladroitement que je puis, ce qu'ils ont à faire sur les bienfaits qu'ils reçoivent et le ressentiment public qu'une libéralité si royale et si extraordinaire exige d'eux[1]. »

Ressentiment public : toute la pensée des gratifications tient dans ces deux mots ; quelque peine qu'on se fût donnée, il n'y avait rien de fait tant que les flatteries demeuraient ensevelies dans le silence du cabinet. Le recueil préparé par les soins de la Petite Académie serait un monument important, mais cela vous avait un fâcheux air officiel, et il déplaisait à Chapelain, comme au ministre, que les presses du Louvre fussent les seules à rouler pour la gloire du roi. Il s'était flatté qu'à son instigation allait fleurir aux quatre coins de l'Europe toute une littérature dont Louis XIV serait le nouvel Achille. Les gratifiés l'avaient en effet comblé des plus généreuses promesses. Mais soit qu'ils ne se souciassent guère de montrer à l'Europe de quelles flagorneries ils achetaient quelques centaines d'écus, soit simplement qu'ils eussent perdu le beau zèle des premières années, ils ne se pressaient guère à les tenir. Les Hollandais et surtout les Italiens, qui s'étaient jadis signalés par l'exagération de leurs assu-

1. 20 nov. 1665. cf. 26 mars 1665, 5 avril 1666, 18 mars 1668, II 420, 391, 451, 561.

rances, montraient une particulière lenteur. Les uns s'excusaient sur leur santé ou sur des tracas d'argent, d'autres sur leurs fonctions absorbantes et sur leurs voyages, d'autres encore sur la lenteur nécessaire aux travaux qu'ils projetaient d'offrir, d'autres enfin sur la pauvreté des libraires qui refusent de se charger des ouvrages qu'ils ont prêts[1]. Il vint un jour où Chapelain crut bon de rappeler les engagements pris : l'argument sur lequel il semble le plus compter, c'est qu'en ne tenant pas les promesses dont lui-même s'est porté garant, les gratifiés risquent de ruiner son crédit et de tarir la source des gratifications[2]. Ce n'est évidemment pas faire appel aux plus nobles sentiments ; mais puisque c'était un marché dont il s'était fait, entre eux et Colbert, l'intermédiaire, il était assez juste que ses arguments fussent des arguments commerciaux. Comme il ne vient toujours rien, Chapelain perd patience ; il demande ironiquement si « ces messieurs » estiment le roi trop heureux d'aller les chercher au coin de leur feu pour leur faire des grâces qui ne méritent pas un merci[3]. Enfin il se fâche tout à fait. Dati voulait bien publier son panégyrique du roi, mais il voulait que ce fût à Paris, sous prétexte qu'il ne pouvait violer la neutralité italienne. Ce n'était pas le compte de Chapelain qui tenait précisément à ce que ces éloges vinssent des pays neutres ; aussi remontre-t-il[4] au trop prudent Italien que pour garder la neutralité il ne fallait pas prendre d'abord l'argent d'une des parties. Le lendemain, en chargeant Marucelli de faire « une petite admonition » à un autre négligent, Viviani, il ajoutait cette menace, dont Dati pouvait prendre sa part : « Ces gratifications, qui sont purement volontaires, ne tiennent qu'à un filet[5] ». Viviani, qui étalait sa reconnaissance sur la maison qu'il faisait bâtir avec l'ar-

1. A Heinsius, 11 oct. 1668, II, 599.

2. A Marucelli, 12 fév. 1668, à Viviani, 14 janv. 1669. II, 552 et N. a. fr. 1889, fol. 9. Chap. a bien soin de dire que les gratifications ne sont pas des pensions et qu'on n'a pris cet expédient que pour tenir les esprits en haleine (A Conringius, 31 déc. 1666, II, 494).

3. A Marucelli, 14 fév. 1669, II, 619.

4. A Carlo Dati, 5 mars 1669, II, 624.

5. A Marucelli, 6 mars 1669, II, 625.

gent du roi, semble avoir été moins pressé d'en témoigner dans ses écrits. Comme les sommations de Chapelain (qui allait jusqu'à lui faire demander s'il les prenait Colbert et lui, « pour des grues »[1]) demeuraient sans effet, on lui réduisit en 1671 sa gratification de 1 200 à 900 livres. Il comprit l'avertissement, renouvela une promesse solennelle et retrouva ses 1 200 livres en 1672[2].

Les gratifications valurent encore à Chapelain une correspondance d'un autre genre. Ces largesses continuées pendant dix ans n'allèrent pas sans soulever bien des désirs. Des amis de Chapelain essayèrent de mettre leurs relations au service de savants qu'ils estimaient. D'autres, sans même le connaître, ne craignirent pas de solliciter pour eux-mêmes. Avec les premiers, Chapelain use toujours de la plus extrême courtoisie : en les consultant au début, il leur avait donné le droit de lui faire des recommandations. Parmi les autres, il fait deux catégories. Il y a d'abord les hommes célèbres, ceux qui auraient quelque droit à cet honneur : il ne se dérobe à leurs invitations qu'avec des ménagements et de sincères regrets. Ainsi en fut-il pour Grævius. Sans rien demander, il envoya à Chapelain un exemplaire du *De re Vestiaria veterum*[3] d'Albert Rubens dont il était l'éditeur. Chapelain l'en remercia avec sa politesse accoutumée, mais fit semblant de ne pas comprendre[4]. Ce fut l'origine d'une correspondance entre eux. Bientôt Grævius manifesta l'intention de dédier à Chapelain, en même temps qu'à Montausier et à Heinsius ses

1. A Viviani, 3 janv. 1670, à Marucelli, 24 sept. 1669, 29 janv. 1670, N. a. fr., 1889, fol. 125 v°, 101 v°, 129.

2. Au même, 24 fév. 1672, II, 771. Chap. avait d'ailleurs tout tenté pour faire patienter le ministre et excuser Viviani. Celui-ci ne lui garda pas rancune de ses sévérités ; il ne se souvint que du service rendu et, quand il publia en 1677 à Florence son *Enodatio problematum universis geometris propositorum*, il la dédia à la mémoire de Chap. Quant à l'ouvrage promis au roi, il semble, d'après les lettres de Chapelain que ce fut celui qui parut à Florence en 1674, in-4° : *Quinto libro de gli elementi d'Euclide ovvero scienza universale delle proporzioni spiegata colla dottrina del Galileo*. Il n'est pas à notre connaissance que cet ouvrage ait été dédié à Louis XIV. Viviani lui dédia *De locis solidis Aristaei senioris secunda divinatio geomtrica, opus conicum*, Florentiae, Pet. Brigonci, 1701, in-fol.

3. Anvers, 1665, in-4.

4. 10 sept. 1666, II, 473.

observations sur Hésiode[1]. Chapelain s'étonna[2]; puis quand il eut reçu pour sa part quatre exemplaires de l'ouvrage, il chargea leur ami commun, l'abbé Bigot, de faire comprendre au savant que le temps des largesses était passé et que ses études n'étaient pas de celles qu'on honorait à la Cour[3]. Heinsius lui arracha pourtant une recommandation à Colbert, sans effet d'ailleurs[4]. En 1673, quand l'entrée des Français à Utrecht eut privé Grævius du traitement que lui faisait la ville, Chapelain eut encore à s'excuser de ne pouvoir rien faire pour lui[5].

Vorstius de Cologne lui demanda de le faire gratifier. Chapelain lui répondit que la renommée avait beaucoup exagéré son crédit auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, qu'il n'avait jamais été que l'instrument des volontés du prince et des ordres de son ministre, mais qu'il ne refusait pas d'appuyer à l'occasion sa candidature[6].

Il n'était pas toujours d'aussi bonne composition. Aux solliciteurs inconnus il répondait fort durement et c'est un des rares cas où il manque à son habituelle courtoisie. A un certain Jean-Paul Falwinger, professeur à Altdorf qui lui avait fait remettre par Guy Patin un traité *de Bello* à lui dédié, il répondait que rien n'était plus capable que cet encens anticipé d'attiédir l'ardeur qui le portait à souhaiter du bien aux savants[7]. Falwinger ne se tint pas pour battu ; quinze ou seize mois plus tard il envoyait un second traité *de Pace*. La paix ne lui réussit pas mieux que la guerre[8]. Entre temps Chapelain s'était débarrassé d'un autre indiscret plus audacieux encore, un certain Béquillard, qui lui demandait tout simplement de le faire connaître « pour habile homme » à Colbert et de lui obtenir de l'argent pour venir en France ; ce quémandeur envoyait

1. *Hesiodi Ascraei quae exstant opera, graece et latine cum notis*, Amsterdam, Elzevier, 1667, in-8 : deux parties, la 1re dédiée à Montausier, la 2e à Chapelain et à Heinsius « nostrae memoriae poetarum principibus ».

2. A Heinsius, 7 avril 1667, II, 507.

3. 8 sept. 1667, II, 527.

4. A Heinsius, 11 déc. 1668, II, 607.

5. 11 mai 1673, N. a. fr., 1889, fol. 390.

6. 6 janv. 1669, II, 612.

7. 18 déc. 1667, II, 541.

8. 30 avril 1669, N. a. fr., 1889, fol. 53.

ses certificats, en l'espèce les attestations que Bœclerus et ses autres maîtres lui avaient données « d'avoir esté sous eux un sage et diligent escolier[1] ». Chapelain le remit à sa place et invita ses amis d'Allemagne à éconduire ce malappris[2]. Après cela Béquillard voulait encore offrir quelque dissertation à Chapelain, qui ne fit qu'en rire[3].

Gruterus, « modérateur de l'école érasmienne de Rotterdam », au lieu d'attaquer brutalement Chapelain par des sollicitations grossières, s'efforçait d'entrer peu à peu par une correspondance assidue dans son intimité et dans ses faveurs. Vainement Chapelain cherchait à se dérober, le malin modérateur savait trouver le chemin de son cœur : il se faisait son disciple, lui demandait des jugements sur le Tasse, le consultait sur ses lectures et, tentation irrésistible ! s'intéressait aux progrès de *la Pucelle*. Chapelain ne pouvait s'empêcher de répondre aimablement. Et puis ces sollicitations lui servaient auprès de Colbert : il en tirait une preuve du grand éclat que faisaient dans les pays étrangers « les largesses si magnanimes et si judicieuses du roi[4] ». Il fut cependant bien heureux qu'Heinsius arrêtât ce beau zèle[5].

Chose curieuse : cet homme que nous avons vu, dans la force de l'âge, si jaloux de son temps, ne se plaint jamais, vieux et malade, de l'obligation où il est de répéter cinq ou six fois par an, à peu près dans les mêmes termes, les mêmes envois d'argent et les mêmes invitations à y répondre par de l'encens. Cette besogne lui était devenue si précieuse qu'il se fâchait comme d'un manquement grave, quand un des gratifiés se permettait d'envoyer ses remerciments par un autre canal que le sien[6]. Il s'y attacha jusqu'au bout : sa dernière lettre est une exhortation à Ferrari de travailler pour la gloire du roi[7].

1. A Waghenseil, 15 mai 1668, II, 571.

2. 27 avril 1668, N. a. fr., 1888. fol. 440.

3. A Waghenseil, 3 sept. 1669, N. a. fr. 1889, fol. 97 v°.

4. A Colbert, 27 avril 1668, II, 569.

5. A Heinsius, 19 avril 1668, II, 565.

6. A Ferrari, 25 avril 1671, N. a. fr. 1889, fol. 229 v°. Ferrari avait envoyé ses remerciements à Le Ménestrel.

7. 22 oct. 1673. II, 838.

C'est que Chapelain vieilli avait trouvé là, sa *Pucelle* achevée ou à peu près, un nouveau champ d'activité ; confiné dans son cabinet, c'était une belle revanche contre les infirmités que de faire sentir son influence aux quatre coins de l'Europe. C'était aussi un sûr remède contre l'oubli, une fière réponse aux railleries de ses détracteurs, une glorieuse vengeance des satires de Despréaux et des dédains de la nouvelle génération. Et puis ces gratifications, c'était son œuvre, et il s'y attachait d'une tendresse jalouse. Sincèrement dévoué à son pays et à son roi, persuadé qu'il travaillait pour eux, il s'enorgueillissait de consacrer à leur service les derniers restes d'une ardeur près de s'éteindre. Ajoutons qu'il y réalisait le rêve de sa vie : quitte de la tâche qu'il s'était imposée à l'âge des longs espoirs, il revenait à ses premières amours, à cette politique pour laquelle il se croyait fait, qui l'avait un instant séduit, qui avait failli le faire courir à Rome, puis à Munster, et qui, malgré ses dédains, revenait à lui fatigué et vieilli comme pour le consoler des trahisons de la poésie. Car c'était de la diplomatie en vérité que cette correspondance à travers l'Europe pour obtenir sans avoir l'air de demander, engager l'adversaire sans se compromettre soi-même, s'avancer juste assez pour vaincre, pas assez pour risquer de découvrir ceux pour qui on se bat. Et c'était de la politique aussi, car malgré tant de protestations du désintéressement du roi, c'était bel et bien un instrument politique entre les mains de Colbert que cet argent français distribué à l'étranger.

*
* *

Nous avons dit comment la politique avait dicté les premières libéralités et comment les gratifications françaises, l'effet une fois produit, avaient changé de caractère. Inspirées des mêmes préoccupations, les gratifications étrangères ne firent que s'engager davantage dans la voie qui leur avait été ouverte. Ces intentions politiques apparaissent déjà dans le choix des élus. On leur demande d'être célèbres : l'avancement des sciences n'est-il pas le prétexte ? Et puis la réputation du flatteur accroît la valeur

de l'éloge : comme les banquiers qui se font peindre, le roi paie la « signature ». Mais on tient grand compte aussi de la spécialité. On gratifie les poètes : la poésie n'a pas encore perdu son prestige et depuis les *Discours* de Ronsard jusqu'aux *Elégies* en faveur de Fouquet, en passant par la *Satyre Ménippée*, les *Stances* de Malherbe et les Mazarinades, on avait vu le bien et le mal que peut faire un vers bien tourné. Mais aux poètes on préfère les historiens[1] : ils fournissent à la postérité les pièces sur quoi juger, et quand ils traitent des affaires présentes, à une époque où la presse politique n'existe pas, ils sont les seuls guides de l'opinion. Aussi sur quinze étrangers gratifiés, il y a trois historiens[2] et huit écrivains qui, sans se consacrer spécialement au genre historique, peuvent à l'occasion écrire un ouvrage d'histoire ou de droit politique[3]. Il n'y a que deux poètes, Graziani et Heinsius, mais ce sont des poètes hommes d'État, et trois savants, Huyghens, Hevelius et Viviani, mais deux au moins sont des gloires européennes, et le troisième le disciple et presque l'héritier de Galilée. En revanche les érudits qui ne sont qu'érudits, les critiques purs, comme Græyius ou Vorstius sont poliment écartés.

Ce n'est probablement pas non plus par l'effet du hasard que plusieurs des gratifiés exercent une fonction publique dans leur pays : Heinsius est résident de Hollande en Suède. Vossius et Gevaertius sont des historiographes patentés, Graziani, secrétaire des commandements du duc de Modène et « son seul secrétaire d'État depuis plusieurs années » ; Reinesius est conseiller de l'électeur de Saxe-Altenbourg, Conringius de Son Altesse Auguste de Bruns-

1. A Colbert, 27 juillet 1666, II, 465.

2. *Boeclerus* « professeur principal d'Histoire, à Strasbourg » : *Vossius* « historiographe de MM. les États de Hollande, à La Haye » ; *Gevaertius* « historiographe de l'empereur, à Anvers ».

3. *Heinsius*, persécuté par Chapelain de quitter la critique pour l'histoire ; *Gronovius* « professeur d'éloquence, à Leyde » ; *Conringius* « professeur de médecine en l'Académie Julienne » mais qui semble avoir fait beaucoup plus de politique active que de médecine ; *Carlo Dati* « premier humaniste, à Florence » ; *Reinesius*, encore un médecin, qui avait abandonné la médecine pour l'histoire : *Ferrari* « professeur d'éloquence en l'Académie de Padoue » ; *Waghenseil*, professeur de droit à Nuremberg : *Allacius*, bibliothécaire du Vatican.

wick, Hevelius bourgmestre de Dantzig, et Bœclerus, s'il ne l'est plus, a été l'historiographe de Christine. On n'ose pas gratifier ceux qui ne sont que politiques ; on leur demande de publier au moins une œuvre littéraire : il faut sauver les apparences [1].

La nationalité est encore un facteur important dans l'estimation des titres des candidats :

« Vous aviserés, Monsieur, si vous adjouterés ces deux excellens hommes à la liste des autres estrangers, comme je pense qu'il seroit assés à propos, à cause que Florence est l'estat de toute l'Italie où les lettres, aussi bien que la langue, fleurissent avec plus d'éclat, et qu'ayant choisi trois ou quatre Hollandois pour les gratifier dans la veüe de faire plus de bruit à la gloire du roi en ces pays septentrionaux, s'il y a un lieu de delà les monts d'où l'on puisse attendre le mesme effet pour les provinces méridionales, c'est Florence et Pise préférablement à tous les autres [2]. »

Ainsi pour mériter les grâces du roi il ne suffit pas de savoir flatter, il faut encore appartenir à un pays qui puisse donner quelque retentissement à la flatterie. Chapelain ne s'inquiète pas seulement de choisir les plus dignes, il songe aussi par un système de bascule savamment calculé à ménager les vanités nationales et à surexciter l'émulation. Il n'y a pourtant pas égalité de traitement entre les divers pays ; les faveurs y sont réparties, non d'après les services que chacun rend à la science, mais d'après les services que la politique française est en droit d'en attendre. Sur les états de gratification, on voit des Hollandais, des Allemands, des Italiens, pas un Anglais, pas un Espagnol. C'est que l'Espagnol, c'est l'ennemi d'hier et de demain : inutile de gagner ceux que l'on peut frapper ; une affaire comme celle de l'ambassade à Londres vaut des milliers de gratifications. Quant à l'Angleterre, son roi, ses ministres et son Parlement coûtent assez cher à la France pour qu'on ne songe pas à acheter encore ses écrivains. Au contraire, la Hollande

1. Cf. la réponse à Marucelli sollicitant pour Rucellaï, 10 mars 1666, II, 503.

2. A Colbert, 22 juin 1663, II, 312.

commence à se détacher de la France ; ce pays, petit par l'étendue mais grand par l'énergie et l'activité de ses citoyens, joue un des premiers rôles dans la politique européenne : les gratifications iront nombreuses honorer ses grands hommes et du même coup y attacher aux intérêts du roi les maîtres de l'opinion. Peuples sans unité, sans direction, l'Allemagne et l'Italie sont depuis un demi-siècle, le terrain où la diplomatie française a remporté ses plus belles victoires ; les ambitions du jeune roi ne sont pas de nature à y restreindre son activité ; le secrétaire d'État pour les affaires extérieures y entretient des résidents dans les moindres capitales. Flatter ces petits princes allemands et italiens, si jaloux de leur souveraineté, en allant chercher dans « leur cour » les objets des attentions royales, se ménager jusque dans leurs conseils des agents pour le jour où les ambitions françaises risqueraient de les rejeter du côté de l'Empereur, s'attacher enfin ces historiens et ces jurisconsultes à la parole desquels la faiblesse même de leurs gouvernements donne une si grande importance, c'est continuer l'œuvre de Richelieu, et bientôt l'événement montrera que c'était faire preuve de prévoyance.

Lorsqu'on considère l'habileté avec laquelle l'argent du roi fut dès le premier jour distribué, les bénéfices multiples que Colbert a par la suite retirés de ce placement avantageux, on est tenté de se demander si dès 1663, tandis que le bon Chapelain ne songeait qu'à obtenir pour le roi des éloges emphatiques, le ministre, plus avisé, n'exécutait pas un plan longuement mûri pour créer une organisation capable de seconder un jour la diplomatie officielle. Cependant l'étude des faits nous porte à croire que cela s'est fait peu à peu, plutôt par l'enchaînement des circonstances que par l'effet d'un dessein prémédité. Sans que jamais les gratifications aient eu ce caractère désintéressé sur lequel Chapelain appuie trop, il est probable que Colbert a voulu tirer de jour en jour plus de profit de l'argent dépensé, entraîné qu'il était par son esprit réaliste, par le zèle entreprenant de Chapelain et, il faut bien le dire, par les complaisances qu'il trouva chez quelques-uns de ceux à qui il s'adressait.

Envoyer à Chapelain des lettres emphatiques, des sonnets adulateurs, des élégies courtisanesques, dédier ses ouvrages au roi en de pompeuses préfaces où l'on célèbre copieusement la gloire, la grandeur, et la magnificence d'un monarque qui paie si bien, cela, comme le disait Ménage, sentait un peu « le poète crotté » ; mais quand on n'hésitait pas à recevoir l'argent, on aurait eu mauvaise grâce à juger que la honte commençait avec le remercîment. Mais bientôt cela ne suffit plus. Ce n'est pas un panégyrique une fois donné qu'on demande aux gratifiés, c'est un éloge perpétuel, dans leurs conversations privées comme dans leurs œuvres. Chapelain dans ses lettres met peut-être un peu plus de formes qu'on n'a coutume de faire avec de simples agents, mais au fond ce sont de véritables instructions. Non seulement les qualités personnelles du roi, ou les menus incidents de la Cour, mais les événements politiques, la guerre anglo-hollandaise, la réduction de Marsal, la mission du légat Chigi, ou le florissant état des armées royales, voilà la matière des habiles réflexions qu'ils auront à semer dans les cercles influents. Toutes se ramèneront du reste au même thème, la modération de Louis XIV ; et plus la politique française se fera envahissante, plus Chapelain s'efforcera d'obtenir des gratifiés qu'ils multiplient les assurances propres à endormir l'opinion.

On conçoit que certains, quand ils comprirent ce qu'on attendait d'eux, aient hésité à recevoir l'argent du roi, qu'un Allacius n'ait pas répondu aux propositions de rétablir sa pension, ou qu'Heinsius, pris entre son désir de ne pas mettre Chapelain en mauvaise posture et ses scrupules de bon Hollandais, ait affecté d'attendre une autorisation qu'il savait bien ne devoir jamais venir. Mais tous ne montrèrent pas la même réserve. Précisément vers le temps où Heinsius faisait ses premières difficultés, se trouvait à Paris un savant allemand, Jean-Christophe Waghenseil, de Nuremberg, qui depuis 1661 accompagnait à travers l'Europe le jeune comte Ferdinand-Ernest de Traun. Il n'était pas gratifié, mais aspirait à l'être ; ses relations avec Chapelain encourageaient ses espérances. Pour en hâter la réalisation, sur l'avis de Chape-

lain[1], il s'offrit à collaborer à une des entreprises que le roi et Colbert avaient le plus à cœur, l'institution de la Compagnie des Indes, en traduisant en allemand et en publiant outre-Rhin les *Patentes et Déclarations pour l'établissement du Commerce dans les Indes Orientales*[2]. Dans les premiers mois de 1665 Chapelain envoyait en feuilles à Colbert la traduction à laquelle l'auteur avait joint une adresse au ministre, un éloge du roi et une lettre pour exhorter « la nation germanique d'user de la grâce que le roy luy veut faire, aussi bien qu'à toutes les autres, de la naturalizer françoise, si elle entre en part d'un si noble projet[3] ». Un autre gratifié, Bœclerus, se chargea d'en surveiller l'impression et le 5 avril Chapelain pouvait annoncer à Colbert qu'il s'en était vendu 2 000 exemplaires à la foire de Francfort[4]. Quatre jours après[5] Waghenseil était inscrit pour une gratification de 1 500 livres. Il n'était plus à Paris pour recevoir cette grâce : il parcourait l'Espagne, où il rendait au roi de France des services qui n'avaient guère de rapport avec l'avancement des sciences[6]. Ce Waghenseil en effet ne se contentait pas de faire retentir par toute l'Espagne[7] et jusque sur les côtes du Maroc[8], l'écho des grandeurs royales ; ses agissements

1. Ch. le 5 avril 1665 déclare qu'il fut le « promoteur » de cette affaire.

2. 18 janvier 1665, II, 379.

3. 18 fév. 1665, II, 384.

4. II, 392.

5. Guiffrey, I, 54.

6. C'est pour servir la politique commerciale de Colbert que Ch. proposait le 5 avril 1665 de faire traduire par Fremont d'Ablancourt les *Décades* où le portugais Juan de Barros raconte la conquête des Indes. Il se vante le 18 janv. 1665 d'avoir dans le même but décidé par l'offre de sa collaboration Ablancourt lui-même à traduire l'*Afrique* de Marmol (Publ. par Richelet, Paris, Bilaine, 1663, 3 vol. in-4°).

7. Il écrivait à Ch., *Murciae, feriae 2 Paschatos :* « Depraedico ubivis (quod me decet) Christianissimi regis inauditam ergà litteratos liberalitatem. » (Cité par Chapelain dans une lettre à Colbert publiée par Delort dans *Mes voyages autour de Paris*, t. II, p. 189 (Paris, 1821). Delort donne à cette lettre la date du 17 mai 1663, ce qui est une erreur pour 1665 puisqu'une lettre de Ch. à Bœclerus du 28 mai 1665 (II, 397) signale la présence de Waghenseil à Murcie et que Ch. parle dans sa lettre à Colbert de la traduction des *Patentes*.

8. Ch. raconte à Colbert le 30 juin 1665 que Waghenseil « ayant passé le détroit de Gibraltar, rencontra à Ceuta, place espagnole voisine de celle

éveillaient les soupçons des sujets du roi catholique, et, bien qu'il affecte d'en rire, la correspondance de Chapelain avec Colbert fait supposer que les Espagnols ne s'égaraient pas tant qu'il voudrait le faire croire[1]. Si sa conduite avait été toute pure, Chapelain aurait-il pris la précaution de ne pas lui écrire en Espagne et de n'y pas lui envoyer sa gratification de peur de le compromettre[2] ? Aurait-il dit de lui à Colbert :

« A son retour, il me fera d'excellentes relations des dispositions de cette cour, d'autant plus seures qu'estant Allemand il y sera moins suspect et aura moyen d'estre mieux informé[3]. »

Waghenseil rentra en France vers le commencement de décembre 1665, toucha sa gratification et fit à deux reprises demander une audience à Colbert[4]. Puis de Paris il alla à Bruxelles[5] et à Londres[6], où il est permis de croire

de Tanger, force marchands juifs qu'il ravit par les merveilles qu'il leur raconta de nostre grand monarque. »

1. « Festivum est quod Tarraconæ mihi accidit. Inhœrebam veteri alicui lapidi, parieti nescio cujus domus immisso, ejusque inscriptionem in pugillares notabam. Tum derepente ingens hominum cœtus ex variis ordinibus me circumdat, frementium et male ominantium, quod explorator ego aedificiorum caperem mensuras, neque acquiescere volebant, cum ostenderem sola verba a me describi : sed insuper opus erat serio testari esse me Germanum origine, haudquaquam autem e Gallorum gente. » (Même lettre que plus haut).

2. « Vous le connoistrés, Monsieur, par l'extrait joint à ce mot de la lettre qu'il m'escrit de Madrid assés fraische, dans laquelle vous verrés aussi quelques particularités touchant ce canal de Flandres et la guerre de Portugal, que vous ne serés peut-estre pas marri de sçavoir, et qui donnent quelque lumière aux affaires présentes. A son retour, vers la fin de l'esté, nous en apprendrons davantage, car il est homme de sens, et il ne me cachera rien de ses pensées. Ce sera alors, Monsieur, qu'il pourra recevoir la grâce du roy que vous lui avés destinée ; car encore qu'estant désormais à Madrid on pust la luy faire tenir aisément, *le péril néantmoins que ce bienfait ne le rendist suspect en cette cour-là et par conséquent moins en estat d'y servir Sa Majesté et de vous en faire des relations utiles et curieuses*, je penserois, sauf vostre meilleur avis, qu'il seroit plus expédient de la différer jusqu'à ce que nous l'ayons parmi nous. » 30 juin 1665, II, 403.

3. Cité par Delort, op. cit. Lettre sans date, mais évidemment de la même époque que la première.

4. 5 déc. 1665, 27 janvier 1666, II, 436.

5. II, 453.

6. Lettres du 8 avril au 5 juillet 1666.

qu'il continua ses observations intéressées ; à la fin de l'année il envoyait de Vienne une machine à semer[1] ; au début de 1667, il devint professeur d'hébreu et de jurisprudence à Altdorph. Il tint la promesse que Chapelain avait faite en son nom de rendre tous les services qu'on pourrait attendre de lui dans toute l'étendue de sa puissance[2]. Un jour il donnait avis des armements de l'empereur[3], une autre fois il transmettait une lettre d'un habitant de « L'Isle » (Lille) qui exposait ingénument « l'estat présent de la Flandre[4] ». Mais ses services commençaient à être moins appréciés. Dès le 8 février 1668, Chapelain lui faisait assez durement sentir qu'il était désormais « brûlé »[5] ; au début de cette année-là, il reçut encore sa gratification pour 1667[6], mais l'année suivante elle lui fut retirée, malgré une chaude intervention de Chapelain[7]. Il tenta de revenir à la charge et il fallut enfin qu'avec une « candeur » toute « philosophique » Chapelain lui signifiât son congé[8].

Conringius, d'Helmstadt, rendait des services analogues et mieux appréciés. Il n'en était plus à son coup d'essai ; avant d'être aux gages du roi de France, il avait servi les Suédois[9]. Quand la mort de Philippe IV (17 sept. 1665) eut posé devant l'opinion la question, déjà discutée dans les chancelleries depuis plusieurs années, des *Droits de la Reine*, Conringius proposa de faire paraître en Allemagne

1. A Waghenseil, 10 déc. 1666, II, 493.

2. A Colbert, 5 déc. 1665, II, 423.

3. Au même, 10 nov. 1667, II, 535.

4. Au même, 13 mars 1668, II, 557.

5. 2 fév. 1668, II, 549 : « Quant aux nouvelles publiques, estant esloigné de Vienne et de Ratisbonne, vous ne les avés guères pures et n'en sçavés que ce qu'il plaist aux émissaires de la maison d'Autriche de vous en faire sçavoir. » Ch. lui explique ensuite qu'il ne comprend rien à la politique de la Suède.

6. A Waghenseil, 15 mai 1668, II, 570. Cf. Guiffrey, I, 226.

7. A Colbert, 19 janv. 1669, II, 613.

8. 19 fév. 1671, II, 723.

9. Ch. lui écrivait le 23 janv. 1666 (N. a. fr., 1888, fol. 152, v°) : « Je n'ay garde de prétendre que les pièces d'Estat faites par vous pour les intérests de la Suède, du temps de l'attachement que vous y aviés, lesquelles ne doivent jamais estre avouées de vous, je ne prétens point, dis-je, que ces pièces facent partie de vostre paquet. »

un traité favorable à la thèse française. Cette offre répondait si opportunément aux désirs du ministère français, qu'il est permis de croire, connaissant les procédés de Chapelain, qu'il l'avait suggérée. Colbert, alors au bois de Vincennes, jugea qu'elle valait un entretien et, à son premier voyage à Paris, il manda Chapelain pour la traiter de vive voix. De cette entrevue sortit un ensemble d'instructions précises, pour lesquelles Colbert n'eut qu'à se reporter aux notes que Mazarin avait préparées sur cette question dès le mariage du roi. Conringius fut invité à discuter surtout « le point de la renonciation » en s'abstenant de répondre aux raisons des adversaires[1] ; et cela en un style « pressé, fort, clair, élégant » qui « parust d'une personne sans attache à aucun parti. » Cet air désintéressé attirerait la confiance et diminuerait les risques[2]. Car l'œuvre n'allait pas sans danger. Dès les premiers pourparlers Conringius avait réclamé ses sûretés, et Chapelain opposait aux exigences de Colbert qu'il y allait, pour l'auteur, de la vie[3]. Aussi prenait-il mille précautions pour lui envoyer à Helmstadt les mémoires nécessaires et Conringius avait soin de faire écrire les feuilles de son ouvrage par une main étrangère, et de n'en accompagner l'envoi d'aucune lettre signée[4]. Personne ne se faisait donc illusion sur le vrai caractère du service rendu. Conringius se donna d'abord avec ardeur à son ouvrage : il offrit même d'en élargir le cadre et de joindre la question de la dévolution à celle de la renonciation[5].

1. Il fallait, dit Ch., en examiner « la matière à fond, suyvant la loi naturelle et des gens qui rendent invalides toutes les lois municipales et dérogatoires à ces premières-là ; et, de la théorie générale venant à l'hypothèse, montrer que par les coustumes mesmes des lieux où ces biens sont situés la r[enonciation] ne pouvoit nuire au droit naturel que la P[rincesse] à qui on l'a fait faire y a. » Colbert ajouta que « sans omettre aucune des raisons qui iroient à affermir son droit » il ne faudroit point s'engager « à réfuter celles des parties, si ce n'estoit que vous les peussiés destruire invinciblement ». 12 sept. 1666, II, 474.

2. A Colbert, 27 sept. 1667, N. a. fr., 1888, fol. 346.

3. 6 janv. 1667, II, 495.

4. Diverses lettres à Colbert des années 1666-1668. Louvois en 1674 suggéra au comte d'Estrades d'enlever le baron de Lisola, ajoutant qu'il n'y aurait aucun inconvénient à le tuer.

5. Pour répondre à Stockmans, jurisconsulte flamand dont le *Tractatus*

Bientôt on s'occupa de l'impression ; Colbert aurait voulu qu'elle se fît en Allemagne ; Chapelain trouvait cette combinaison périlleuse pour l'auteur : il proposait de confier l'édition à l'ambassadeur de France en Suisse, qui pouvait s'entendre avec les éditeurs allemands de Bâle pour lancer l'ouvrage dans tout l'empire [1]. Mais à mesure qu'approchait le moment dangereux, le zèle de Conringius se refroidissait. L'ouvrage, dont les cahiers venaient régulièrement durant les premiers mois de 1667 était encore sur le métier en septembre : les hostilités, entamées depuis quatre mois, faisaient prévoir qu'il arriverait « après que les armées du roi auroient tranché la question [2] ». Il ne fut achevé qu'en décembre. Encore Conringius s'opposait-il à ce qu'il s'imprimât en Allemagne et proposait la Hollande. Chapelain, par ordre lui signifia que les victoires du roi ayant rendu son ouvrage inutile on se dispenserait de le publier, en Hollande ou ailleurs [3].

Il avait paru dans l'intervalle, sur la même question, un écrit qui devint l'occasion de faire un appel plus précis au concours des étrangers : le *Traité des Droits de la Reine sur divers estats de la monarchie d'Espagne*, composé par l'avocat Bilain, revu au nom de Colbert par Chapelain et Perrault [4], et publié au Louvre en 1667, in-4° et in-12, à la fois en français, en latin et en espagnol. Chapelain l'adressa aussitôt « par ordre supérieur » à tous les gratifiés étrangers, en les invitant à en envoyer leur avis « bien articulé », comme aussi celui de leurs amis habiles, auxquels ils voudraient bien communiquer l'écrit [5]. Il s'agissait, on le voit, d'obtenir de tous les savants de marque des avis favorables aux prétentions françaises. Si l'un d'eux se tient dans un vague prudent, Chapelain avec une

de jure devolutionis in Brabantia, adversum Mariam-Theresiam Franciæ reginam soulevait du côté espagnol « de grandes fanfares ». A Colbert, 29 fév. 1667, II, 502.

1. Au même, 15 avril 1667, II, 508.

2. Au même, 15 sept. 1667, II, 528.

3. Au même, 25 déc. 1667, II, 545.

4. Au même, 6 janvier, 11 et 29 fév. 1667, II, 495, 501-502.

5. A Marucelli, 12 mai ; à Hevelius, 15 mai ; à Conringius, Bœclerus. Ferrari, Graziani, 17 mai ; à Waghenseil, 8 juin.

douce fermeté, insiste pour arracher une approbation plus précise[1]; si d'autres, plus prudents encore, tardent à répondre, Chapelain feint de s'inquiéter et de croire le précieux paquet tombé aux mains de l'ennemi[2]. Mais en retour, quel entrain à féliciter les zélés, quelle ardeur à soutenir leurs bonnes dispositions, à leur détailler les forces du roi, à leur promettre des victoires prochaines et surtout à les entretenir dans l'opinion « que leurs travaux ne leur seront pas infructueux[3] » ! Chapelain, dès le début, avait souhaité qu'on ajoutât aux textes latin, français et espagnol, une traduction allemande ; Waghenseil, sondé discrètement[4], se proposa pour rééditer le texte latin en Allemagne ; pour s'éviter tout ennui, il voulait y joindre « le libelle espagnol[5] ». Chapelain qui avait accepté dut se raviser et persuader Waghenseil, car le 27 septembre 1667, il annonçait à Colbert que l'impression nouvelle du traité paraîtrait seule à la foire de Francfort[6]. Enfin il se trouva un traducteur, le jurisconsulte Grutmeïer, à qui ce travail valut 1 000 livres de gratification[7].

La paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668) n'arrêta pas plus le zèle de Chapelain que les ambitions de Louis XIV. Il s'appliqua à maintenir au service du roi les gratifiés qui s'y étaient si complaisamment donnés. A Conringius il expliquait que la paix n'infirmait en rien les prétentions du roi sur le Brabant et que, les douze places cédées par l'Espagne n'étant que la rançon de la paix, leur possession ne dépendait nullement de la solution juridique à intervenir au litige[8]. A Bœclerus il demandait de calmer les inquiétudes que l'ambition enfin devinée de Louis XIV

1. A Marucelli, 22 juin 1667, II, 517.

2. A Waghenseil, 26 juillet 1667, N. a. fr., 1888, fol. 318 v°; Chap. lui déclare nettement que de sa réponse dépend sa gratification.

3. A Bœclerus, 9 oct. 1667, II, 531.

4. 8 juin 1667, N. a. fr., 1888, fol. 303 v°.

5. 30 août 1667, *ibid.*, fol. 330. Ce « libelle » est l'ouvrage du baron de Lisola : *Le Bouclier d'Etat et de Justice contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle sous le prétexte des prétentions de la reyne de France*, 1662, petit in-12.

6. 27 sept. 1667, *ibid.* fol. 346.

7. Guiffrey, I, 226.

8. 16 juin 1668, N. a. fr., 1888, fol. 468.

faisait naître en Allemagne[1]. Il chargeait Waghenseil du même soin[2], puis quelque temps après de protester contre cette idée répandue outre-Rhin, que la loi salique interdisait aux rois de France d'être vassaux d'un autre prince : du fait de ses conquêtes en Flandre, Louis XIV se considérait comme membre de l'empire « pour le bien de l'Allemagne et pour le sien » ; il succédait aux droits du roi d'Espagne et saurait bien les maintenir[3]. On sait pour quel motif le roi de France tenait tant à être membre de l'empire. La correspondance de Chapelain confirme par plusieurs témoignages, ce que M. Depping dans le *Spectateur*[4] et M. Clément après lui ont dit de cette candidature à la Couronne Impériale. Le 12 octobre 1668 Chapelain écrivait à Conringius[5] :

« Je ne pense pas aussi qu'il songeast volontiers à cette domination dont vous luy parlés, tant parce qu'il se tient assés puissant sans elle que parce que cette prétention ne serviroit qu'à susciter de nouvelles jalousies et soulever ses voysins contre luy. »

Et à Colbert le 26 décembre[6] :

« M. Conringius me mande qu'il vous avait proposé de servir le roy de son crédit auprès de ses princes et de sa plume au cas que Sa Majesté songeast à se faire eslire roy des Romains. »

Le roi et ses conseillers se montrèrent moins avisés que le vieux poète qui, en 1668 comme Mazarin dix ans plus tôt, voyait les inconvénients de cette ambition démesurée. Par un article secret du 17 février 1670 l'électeur de Bavière promettait de contribuer à faire élire Louis XIV empereur d'Allemagne à la mort de Léopold, et le brouillon d'une lettre à Colbert trouvé dans les papiers de Conringius prouve qu'en mai 1672 il était encore un des agents

1. 20 nov. 1668, II, 605.
2. 14 fév. 1669, II, 617.
3. 18 avril 1669, II, 633.
4. T. III, p. 85.
5. II, 598.
6. II, 609.

de cette candidature. Mais Chapelain n'en était pas l'intermédiaire. Dans la correspondance qu'ils continuent d'échanger, Conringius se limite au programme que lui avait tracé Chapelain en l'invitant à servir le roi « en termes généraux ». En 1669 il s'offrait à soutenir les intérêts français auprès du roi de Danemark, qui l'avait fait depuis peu de son conseil [1] ; l'année suivante ses propositions se précisaient, et aussi ses prétentions : il demandait de servir le roi « dans ses intérests d'Allemagne, auprès des princes de Brunswick et de Lunebourg s'il en était avoué comme son ministre, envers et contre tous, exceptant seulement les intérests de ses princes et du roy de Danemarck [2] ». Pour témoigner de son zèle et de sa capacité, il se vantait d'avoir détourné les princes de Lunebourg, « dont il est conseiller confidentissime, d'entendre aux pressantes sollicitations des roys et des républiques ligués ». Cette affaire regardait le secrétaire d'État pour les affaires extérieures et Conringius lui avait écrit également ; Chapelain pourtant en entretint Colbert. Vers la même époque Conringius envoya une sorte de consultation sur les moyens d'accaparer le commerce de la Méditerranée [3]. Cela était plutôt du ressort de Colbert qui caressait le rêve de faire de cette mer un lac français ; mais soit qu'il ait, comme Chapelain, jugé les plans de Conringius impraticables, soit pour toute autre raison, Colbert chargea seulement Chapelain d'en remercier l'auteur et ne lui en parla plus.

Ce fut le ministère des Affaires Étrangères qui répondit aux offres de Conringius ; bientôt il entra en relations avec deux de ses plus actifs représentants en Allemagne, M. de Verjus, comte de Crécy, résident à Cologne, et l'abbé de Gravelle, résident à Mayence. Ces relations nous sont pour la première fois attestées par Chapelain dans une lettre à Conringius du 28 août 1671 [4]. Il en est ensuite

1. A Colbert, 30 avril 1669, II, 642.

2. A Conringius, 15 mars 1670 ; à Colbert, 2 avril 1670, II, 677 et 680.

3. A Conringius, 2 juillet 1170 ; à Colbert, 10 juillet 1670, II, 691, 693.

4. II, 750. Cf. à Verjus, 18 juin 1672 ; à Conringius, m. d., 1er juillet, 31 août 1673, II, 781, 782, 824, 830.

souvent question dans leur correspondance. Nous y voyons l'action politique de Conringius échapper complètement au contrôle de Chapelain. L'érudit allemand est devenu un agent de Lyonne et de Pomponne[1] ; il ne relève plus que pour la forme du service des gratifications ; c'est à Verjus et à Gravelle, non à Chapelain qu'il doit le maintien et même une augmentation momentanée de sa gratification[2] en un temps où les autres voyaient la leur supprimée ou rognée. Chapelain n'est plus que le témoin des services passés.

Il n'essaya d'ailleurs pas de retenir une autorité qu'il sentait lui échapper : les ministres français n'avaient pas l'habitude de se laisser questionner et il aurait « fort mal fait sa cour » à vouloir pénétrer ce qu'on ne jugeait pas à propos de lui dire[3]. Or depuis quelques années Colbert réduisait ses confidences. Jusqu'à la fin il laissa Chapelain lui rendre compte des travaux des gratifiés[4], transmettre à l'occasion leurs remercîments ou leurs ouvrages[5], exposer ce qu'il faisait lui-même pour entretenir leur zèle : Chapelain en profitait quelquefois pour risquer de timides propositions[6] ; quelques mois avant sa mort il dressait encore une sorte d'état des gratifiés vivants et morts, comme un appel discret à remplir les vides[7]. Mais depuis 1669, ses rapports s'espaçaient : cinq ou six par an au lieu de quinze ou vingt vers 1666. Surtout du côté de Colbert il n'y avait plus le même empressement à répondre; on acceptait encore ses services vieillissants, on ne les provoquait plus. On ne voit pas qu'il ait été chargé de l'envoi

1. A Conringius, 13 mars 1672, N. a. fr., 1889, fol. 292 : « Vous ne vous pouviés mieux adresser qu'à M. Verjus pour négocier en vostre faveur avec M. de Pomponne, qui n'aura garde de refuser une correspondance comme la vostre pour le bien commun du Roy et de vos princes. Il est très homme d'honneur et très capable et quand vous l'aurés liée vous vous apercevrés qu'en perdant M. de Lyonne vous n'avés rien perdu. »

2. Portée de 900 liv. à 1500 en 1671, ramenée à 900 en 1672.

3. 3 déc. 1670, II, 713.

4. 29 mars 1673, II, 817.

5. 24 avril, 28 juin, 10 juillet 1671, 8 mars, 4 avril, 5 mai, 25 août 1672, 17 janv. 1673.

6. 22 oct. 1672, II, 795.

7. 17 janv. 1673,.

des gratifications de 1670. Il ne transmit certainement pas celles de 1671 : il en ignora même l'envoi [1]. L'année suivante Colbert ne jugea pas utile de revenir à une coutume abolie. Chapelain essaya bien de maintenir les gratifiés dans celle de faire passer par lui leurs remercîments[3], mais il sentit le coup et que son rôle était fini [2].

Cette fois encore son effacement n'eut rien d'une disgrâce, pas même d'une désaffection. Il n'avait pas cessé de plaire, mais les soucis chaque jour grandissants ne permettaient plus guère de penser à lui. Surtout son œuvre n'intéressait plus. D'autres soins absorbaient le ministre et son maître : les gratifications n'étaient plus qu'une charge. De sorte que si l'on ne peut pas dire que l'effacement de Chapelain n'a pas contribué à la décadence des gratifications, il semble bien plus certain cependant que c'est la décadence de celles-ci qui a entraîné l'effacement de celui-là. Les deux mouvements se dessinent parallèlement.

La décadence des gratifications étrangères commence vers le temps où la correspondance de Chapelain avec Colbert se ralentit. C'est de 1665 à 1667 qu'elles atteignent leur apogée [4]. Dès 1668, leur total retombe à peu près au chiffre de 1665. En 1671, nouveau fléchissement : c'est Heinsius qui disparaît de la liste. En 1672 la descente se précipite ; les états ne comprennent plus que six étrangers : Dati, Viviani, Conringius, Hevelius, Ferrari et Graziani [5]. En 1674 enfin ces six noms disparaissent [6]. Les gratifications étrangères ont vécu. Chapelain n'était plus là pour assister à la ruine de son œuvre. Mais dès longtemps il la prévoyait ; c'est en 1667 qu'il manifestait les premières craintes. En 1671 il annonçait cette suppression comme

1. A Conringius, 18 juin 1672 ; à Heinsius, 30 nov. 1672, II, 781. 801.

2. A Ferrari, 25 avril 1671, N. a. fr., 1889, fol. 229 v°.

3. A Montausier, 29 mars 1673, II, 817.

4. Les gratifications étrangères montent à 11.400 liv. en 1665. 14.800 en 1667, 11,700 en 1668, se maintiennent à ce chiffre jusqu'en en 1670. Guiffrey. I, 112, 226, 298, 379, 449.

5. Guiffrey, I, 650. La liste des étrangers ne contient que les quatre premiers noms, mais Ferrari et Graziani se trouvent parmi les Français.

6. Guiffrey, I, 782.

imminente[1], et dans diverses lettres de 1672 et 1673 il s'étonne presque qu'elle ne soit pas encore réalisée[2].

Les causes de cette décadence furent multiples. L'effet une fois obtenu, il put sembler inutile de continuer ces largesses, d'autant que pour quelques Allemands empressés à rendre toute espèce de services, combien de Hollandais et d'Italiens avaient répondu mal ou du moins péniblement aux impérieuses invitations de Chapelain[3]. Ajoutons que le roi commençait à connaître des plaisirs plus captivants : le vainqueur de la Flandre et de la Franche-Comté n'avait plus besoin d'entretenir des panégyristes à gages. Pour un prince ambitieux la fumée des batailles avait une autre saveur que l'encens payé à prix d'or, et, pour frapper l'imagination des peuples, la chute de tant de places et la conquête de provinces entières avaient plus d'éloquence que tous les sonnets et toutes les préfaces du monde. Vauban détrônait Chapelain. En même temps qu'elle rassasiait le roi de gloire, la guerre vidait ses coffres[4] ; « Mars envahissait le domaine des Muses[5] ». C'est avec la guerre de Dévolution que commence la décadence des gratifications étrangères. Si la paix ne l'arrêta pas, c'est peut-être à cause des préparatifs d'une nouvelle guerre chaque jour plus certaine avec la Hollande[6] ; mais c'est encore plus à cause des folles

1. A Conringius, 28 mars, 28 mai 1671. N. a. fr., 1889, fol. 214 v° et 231 v°.

2. A Conringius, 13 mars 1672, N. a. fr., 1889, fol. 292 ; à Grævius, 11 mai 1673, N. a. fr., 1889, fol. 390 v° ; à Montausier, 29 mars 1673, II, 817.

3. C'est une des raisons que Ch. — non sans une arrière-pensée d'en tirer avantage — répète le plus pour expliquer aux gratifiés que les temps sont changés. Il écrit à Gronovius, le 8 avril 1671, II, 727 : « De tant de gratifiés, elle (S. M.) n'en a retranché jusqu'icy que ceux qui content ses faveurs comme une rente et ne se sont point mis en peine de les mériter par leurs travaux et n'ont point servi le public par leurs veilles. » Cette raison se trouvait dès 1668 dans une lettre à Heinsius.

4. Perrault. *Mémoires*, p. 38 : « Les années bientôt eurent quinze et seize mois, et quand on déclara la guerre à l'Espagne, une grande partie des gratifications s'amortirent. Il ne resta plus que les pensions des académiciens de la Petite Académie et de l'Académie des Sciences. » On voit que Perrault brouille un peu les dates.

5. A Bigot, 8 sept. 1667, II, 527 ; à Bœclerus, 4 nov. 1667, II, 535.

6. A Vorstius, 6 janv. 1669, II, 612.

dépenses des bâtiments et surtout de Versailles. Les poètes passant après les maçons, à mesure que la part des maçons s'enflait, celle des poètes, fatalement, diminuait. Colbert, qui résistait de tout son pouvoir à ces excès, économisait où il pouvait. Il faut dire aussi que sa situation près du maître n'était plus celle des premiers temps : attaqué de tous côtés, il avait autre chose à faire qu'à songer aux protégés de Chapelain [1], et ces distributions, qui avaient fait tant de jaloux, étaient de bonne heure devenues un grief contre lui [2]. Enfin survint la guerre de Hollande qui fit rayer les Hollandais maintenus [3], et c'est au moment où la guerre s'étend que, Chapelain disparu, sont effacés les derniers étrangers.

Tel fut le rôle auquel Chapelain, par son ancienne amitié et par sa grande et sincère admiration pour Colbert, fut amené à consacrer ses dix dernières années. S'il ne lui mérite pas tout à fait le titre, que lui a donné un jour Sainte-Beuve, de « premier commis de la littérature [4] », on ne peut cependant pas en contester l'importance. Les lettres n'eurent en somme qu'une part assez restreinte dans cette collaboration du ministre et du poète, mais le poète eut la sienne, assez belle, dans quelques-unes des grandes institutions du ministre. Pendant ces dix ans il se montra toujours serviteur dévoué du pays et du roi, souvent diplomate habile, parfois même politique avisé. Pourquoi faut-il qu'un sentiment de gêne vienne arrêter nos éloges ? Et si le rôle de Chapelain nous inspire des réserves, que dire de celui de certains de ses correspondants ? Leur excuse ? Elle est dans les mœurs du temps. De Londres à Varsovie, de Stockholm à Naples, des rois d'Angleterre ou de Suède au dernier des pamphlétaires soudoyés par de Lyonne, ou des espions aux gages de Le Tellier, qui ne touchait alors, grosse ou petite, sa part

1. On sait ce que Perrault raconte dans ses *Mémoires* du changement qui se fit dans le caractère de Colbert quand le roi l'obligea à créer un fonds de guerre de 60 millions. Il fallut économiser sur tout, et dans les pensions littéraires il y eut des coupes sombres.

2. A Heinsius, 11 déc. 1668, II, 607.

3. A Graziani, 1er mai 1672, N. a. fr., 1889, fol. 296 v°.

4. *Port-Royal*, III, 558.

de l'argent français ? Quand les princes allemands, leurs maîtresses, leurs favoris, leurs ministres, se ruaient sans vergogne à la sportule, quand « la Vieille Europe », comme dit A. Sorel, « n'avait point de scrupules », de pauvres érudits en pouvaient-ils avoir beaucoup ? Disons-le cependant : s'il plaisait à la diplomatie de devenir négoce, de s'abaisser jusqu'à s'avilir, il nous est pénible qu'elle ait pris « les bonnes lettres » pour paravent à ses louches marchandages ; et si les mœurs du temps obligeaient un ministre français à acheter des consciences, nous eussions préféré qu'il n'eût point choisi pour courtier celui qui passait encore aux yeux de l'Europe pour le plus illustre représentant de la littérature française.

CHAPITRE X

CHAPELAIN ET BOILEAU. LES DERNIÈRES ANNÉES

Au moment où, débarrassé de la conspiration des Marolles, des La Mesnardière et des Linière, Chapelain pouvait croire la *Pucelle* définitivement triomphante, et, après quarante ans de patients efforts, son autorité solidement assise, quand il pensait n'avoir plus sur les bras que Ménage, dont les diffamations étaient trop intéressées pour produire quelque effet, du fond des cabarets à la mode, où une bande de jeunes hommes épris de plaisir et de poésie faisaient mille « diableries » en compagnie de comédiennes et de grands seigneurs, partaient contre lui des plaisanteries qui, bientôt accueillies dans les salons, enfin imprimées et répandues dans toute l'Europe, allaient ridiculiser à jamais leur malheureuse victime. Grand fut l'émoi dans la foule de ses amis et de ses admirateurs ; grand aussi le scandale, quand on sut que, de ces jeunes insolents, l'un venait de solliciter ses services et de sentir les effets de sa protection, l'autre — et le plus acharné — était le propre frère de ce Gilles Boileau pour lequel Chapelain avait rompu avec des amis de vingt ans.

On a cherché bien des motifs à l'impitoyable guerre dont Boileau a poursuivi l'auteur de *la Pucelle*. Selon d'Olivet, Despréaux, quand ses premiers ouvrages commencèrent à faire bruit sur le Parnasse, aurait souhaité d'en montrer quelques essais à l'Hôtel de Rambouillet. Arthénice et Julie auraient loué le jeune poète, mais en lui conseillant « avec cette politesse dont les personnes de leur rang savent toujours assaisonner un avis » de se consacrer à une

espèce de poésie « moins odieuse et plus généralement approuvée que ne l'est la satire ». Chapelain, Ménage et Cotin auraient appuyé la même thèse « mais dûrement et avec l'aigreur de gens que l'intérêt personnel anime ». C'est alors que Boileau aurait juré de se venger[1]. Il nous est impossible de rien accepter de cette légende. Cette lecture en effet, à laquelle Ménage aurait assisté en compagnie de Chapelain, serait antérieure à février 1659. Mais, en admettant qu'à cette date Boileau eût déjà écrit ses premières satires[2], ce n'est que plusieurs années après qu'elles commencèrent à « faire bruit sur le Parnasse ». D'autre part, en 1658 l'Hôtel de Rambouillet n'était plus, depuis longtemps déjà, « le souverain tribunal des beaux esprits ». Enfin Chapelain a affirmé qu'il ne connaissait pas Boileau[3] : si une telle scène avait eu lieu, il n'aurait pas manqué d'attribuer à la vengeance les violentes attaques dont il était l'objet.

Voltaire, et après lui l'abbé Fabre, ont mis en avant l'intérêt personnel : la liste des gratifications, où Boileau n'était pas, où il voyait Racine et Chapelain lui-même pour l'énorme somme de 3000 livres, et tant d'autres qui ne le valaient pas, la liste des gratifications, voilà l'origine de la querelle, la cause d'une haine si tenace, de tant de quolibets, d'épigrammes, de pseudonymes injurieux[4]. Mais nous ne pouvons oublier que Boileau a souvent prouvé que, satisfait de son petit avoir, il ne tenait pas à l'argent et ne voulait mettre son Apollon aux gages de personne. Qu'il ait un jour souhaité la gratification, moins pour les quelques centaines d'écus qu'elle rapportait que pour l'honneur qu'y attachait l'opinion, nous n'y contredisons pas ; mais que ses premières attaques contre Chapelain aient été inspirées par le dépit de se voir exclu d'une faveur que recevaient les Cassaigne et les Cotin, cela nous

1. Ed. Livet, II, 159-160.

2. Brossette assigne à la *Satire I* la date de *1660*, mais l'édition de 1713 donnait *1658* et le *Commentaire de Le Verrier* (éd. Lachèvre, 1906, in-8) dans une note en partie corrigée par Boileau affirme, sans que l'auteur y contredise, qu'elle avait été commencée en *1657*.

3. A Grentemesnil, 24 fév. 1665, II, 385.

4. *Enn. de Ch.*, p. 651.

paraît impossible. D'abord, en 1663 et 1664 Boileau n'avait aucune raison de se voir parmi les élus. Il n'avait encore rien publié ; ses œuvres n'étaient connues que d'un cercle d'amis très restreint ; lui-même dans une correction au *Commentaire de Le Verrier*, a déclaré qu'il ne fut « bien connu dans le monde *qu'à cinq ou six années de là*[1] ». S'il avait tant tenu à se voir sur la bienheureuse liste[2], frère de Gilles Boileau, académicien influent et ami de Chapelain, cela ne lui aurait pas été difficile. Mais sa dignité lui interdisait quoi que ce fût qui aurait pu avoir l'air d'une bassesse.

S'il s'en est pris à Chapelain, c'est uniquement parce que Chapelain était l'auteur de *la Pucelle* et le représentant le plus qualifié de tout ce qu'il voulait abattre. *La haine d'un sot livre* suffit, quoi qu'on en pense, à expliquer la violence et la ténacité de sa poursuite. Il a frappé fort parce que le livre était de ceux qu'un Boileau ne lit pas sans colère ; parce qu'il avait résisté à l'épreuve de l'impression, où tant d'autres avaient sombré, qui valaient mieux ; parce que l'homme qui s'était rendu coupable d'un tel crime contre l'art et la poésie dominait sans partage l'Académie et les salons, faisait la loi au Parnasse et disposait de la faveur du Roi. Il a frappé fort aussi parce qu'il était jeune et débordant de sève, parce qu'il avait l'esprit naturellement cruel, et les quolibets, les épigrammes, les satires, les surnoms outrageux et méchants ne sont

1. Note pour les vers 13-20 du *Discours au Roi* (Lachèvre, p. 7). Les mots en italique dans les textes du *Commentaire* que nous citons sont de la main de Boileau.

2. Nous ne savons pas où M. Bourgoin a pris qu'en 1665 il avait été alloué 1200 livres à Boileau « afin de lui donner le moyen de continuer son application aux Belles Lettres » (*Les Maîtres de la Cr. au* XVII[e] *s.*, p. 54). Ou plutôt nous le savons : c'est dans les Etats des comptes des Bâtiments (Guiffrey, I, 112) ; seulement il s'agit de *Gilles Boileau* et non de *Nicolas* toujours désigné sous le nom de *Despréaux*. Le *Sieur Despréaux* est porté pour la première fois sur les comptes des Bâtiments à la date du 7 février 1674 « pour une année de la pension que le roi lui a accordée », non au chapitre « Pensions des Gens de Lettres », mais au chapitre « Bibliothèque et Académie des Sciences » (Guiffrey, I, 780). La deuxième mention du S[r] Despréaux se trouve au compte de 1676, à la date du 2 juillet, pour 2000 liv. « en considération de son application aux Belles Lettres » au chapitre des gratifications aux gens de Lettres (Guiffrey, I, 927). M. Clément (*Hist. de Colb.*, 1874, t. II, p. 276) avait fait la même confusion.

que l'explosion d'une indignation juvénile, excitée par les rires de joyeux convives et la chaleur des festins plantureux. Et il a frappé longtemps parce qu'il avait devant lui un adversaire puissant et solidement logé; parce que la victoire a été lente à venir; parce que les premiers coups n'ont fait que resserrer plus étroitement les soldats autour de leur vieux chef; parce que la victime enfin a fait une défense désespérée, tenant bon contre les plus furieuses attaques et lançant à son tour contre l'assaillant ses vieilles troupes toujours dévouées et ses protecteurs toujours fidèles. Mais de vengeance là-dedans il n'y en a pas. La preuve, c'est que Boileau, au moment même où il se montrait le plus férocement agressif contre le pauvre « Pucelain », rendait justice à ses vertus privées; c'est encore qu'au lieu de chercher des alliés là où il était sûr d'en trouver et de lier partie avec les ennemis personnels de Chapelain, il n'a pas mieux traité Marolles[1], Ménage et son Académie[2], où il trouvait les mêmes erreurs et les mêmes ridicules; c'est enfin que dans l'intimité, s'il ne perdait jamais une occasion d'accabler l'œuvre de ses sarcasmes, il lui arrivait quelquefois de s'attendrir sur l'homme[3]. Mais en public il fallait être impitoyable. Chapelain avait préparé Boileau, Chapelain avant Boileau avait été le théoricien, confus mais convaincu, du classicisme; à des heures différentes tous deux étaient les ouvriers de la même œuvre : mais, comme l'a montré M. Lanson[4], Boileau ne pouvait pas le savoir. Le classicisme de Chapelain se cachait dans une correspondance dont Boileau n'avait jamais lu une ligne; ses complaisances et ses erreurs s'étalaient au grand jour, ses créatures, les Scudéry, les Cotin, les Leclerc, encombraient

1. Marolles n'est pas clairement désigné dans les *Satires*, mais Le Verrier nous apprend que c'est lui qui est visé dans les vers 150-154 de la satire IX.

2. Selon Le Verrier le vers 47 de la Satire IX : « Quoique un tas de grimauds vante notre éloquence » serait une allusion à l'Académie de Ménage. On connaît mieux celle de la Satire IV.

3. *Lettres de Mme de Sévigné*. A Mme de Grignan, 15 déc. 1673, III, 318 et notice, I, 167-168.

4. Art. *Chapelain* dans la *Grande Encyclop.* et *Boileau*, Paris, Hachette, 1892, in-12.

l'Académie et les étalages des libraires. Il fallait « faire de la place dans les esprits encombrés de sottes idoles littéraires et de sots noms, pour que bientôt s'y pussent loger en pleine lumière les beaux et grands noms légitimes, qui allaient venir et dont quelques-uns mêmes étaient déjà produits [1] ». Mais pour débarrasser la littérature des précieux, des romanesques, des « graves ennuyeux », il fallait frapper à la tête, abattre d'abord celui qui par complaisance et par calcul s'était fait leur chef sans avoir leurs idées. Il n'y a pas d'autre cause à chercher à ce que M. Lanson appelle « la cruelle, complète et nécessaire exécution des Satires ».

Il est fort difficile de faire avec toute la précision désirable l'histoire de cette lutte sans merci. Tout s'est passé d'abord en lectures et en plaisanteries dans les cabarets et dans quelques salons. Des traits de satire alors échangés, les uns sont demeurés inédits ou se sont complètement perdus ; pour les autres la date de l'impression n'a qu'une importance secondaire : les intéressés, et presque tout le public avec eux, les connaissaient longtemps auparavant. De plus, et c'est là la grande difficulté, rien n'est moins sûrement établi que la date de la composition des *Satires*. Les éditeurs et les biographes n'ont jamais pu se mettre d'accord et les divergences sont très grandes, même entre les deux commentateurs, Brossette et Le Verrier. Pour celui-ci, revu cependant par Boileau, il arrive que les dates qu'il propose ou ne s'accordent pas avec le tableau chronologique dressé de la main de Despréaux en tête de son commentaire, ou bien se heurtent à de telles impossibilités que l'erreur apparaît manifeste [2]. Enfin Boileau a jusqu'à l'impression sans cesse retouché ses satires : lors même qu'on serait fixé sur la date où elles ont été entreprises, on ne saurait rien de certain pour tel passage en particulier. C'est ainsi que dans la *Satire Ire* (Damon ce grand auteur...), qu'on s'accorde à reconnaître antérieure à la fin de 1660, l'allusion aux gratifications (v. 81-84) est

1. *Boileau*, p. 88.

2. Vg pour la *Satire IX* composée selon lui pour répondre « aux libelles diffamatoires qu'on répandoit contre l'auteur » (p. 85) et à laquelle il assigne comme date 1662 ou 1663. Noter que Boileau ne semble pas avoir revu bien soigneusement cette partie du comm. de Le Verrier.

sûrement postérieure à 1663 et les vers contre Gilles Boileau, supprimés depuis, n'avaient pu être ajoutés qu'après que d'autres attaques de l'auteur contre Chapelain lui avaient attiré la colère de son frère.

Pour nous, nous estimons qu'un des premiers traits de Boileau contre Chapelain dut être, dans la *Satire VII*, l'allusion encore bénigne aux vers forcés de *la Pucelle*. Lue au cabaret de la Croix-Blanche en présence de Du Tot, Ranché, Petit-Val et Chapelle, connue de Furetière qui l'admira et la colporta parmi les beaux esprits [1], elle fut bientôt suivie du coup de massue de la *Satire IV :*

Pucelain veut rimer et c'est là sa folie...

Ce serait alors que, pour répondre aux observations ou même à un désaveu solennel de Gilles [2], Despréaux aurait introduit dans sa première satire, depuis longtemps sur le métier, les vers connus contre son frère. Tout cela se serait passé au cours de 1663, juste au moment où les gratifications étaient rendues publiques. Cela s'accorderait assez bien avec ce qu'on sait par ailleurs, que c'est après les *Stances à Molière* que Boileau s'est trouvé répandu dans cette société de gens de lettres et de viveurs dont la Croix-Blanche, au cimetière Saint-Jean, était le quartier général, et confirmerait, ce qu'on a toujours supposé, que s'est dans la fréquentation de l'auteur des *Précieuses Ridicules* et de l'*École des Femmes* qu'il a pris nettement conscience du but où il fallait tendre. Ce serait enfin à ces bruyantes lectures, dont les éclats avaient tôt fait de franchir les murs du cabaret, que Loret, tout scandalisé d'une pareille audace, ferait allusion dans sa lettre du 5 août 1663 [3]. On s'explique alors la place que

1. *Comm. de Le Ver. p. Sat.* VII. Note presque entièrement de la main de B. (p. 63).

2. Il n'y a pas moyen de douter de la haine qui a alors séparé les deux frères. Le Verrier écrit dans son *Comm. Sat.* IX (p. 85) : « Tous les poètes irritez des traits satiriques qu'il avoit lancez contre eux, se deschainoient contre luy de toutes les manières, et son frère l'académicien encore plus que tout autre. »

3. A propos de la querelle entre Corneille et d'Aubignac, Loret déclare (v. 23-28) :

« Ainsi quand de tors ou travers,
On voudra censurer mes vers,

tiennent, dans ces vers de Boileau et dans ceux qui les ont immédiatement suivis, les gratifications royales, le grand événement littéraire du moment. Boileau ne pouvait manquer de dire son mot sur une chose qui faisait l'objet des conversations passionnées de tous les beaux esprits. L'argent du roi ne lui paraissait pas aller à ceux qui le méritaient ; l'homme auquel la faveur d'un ministre donnait une autorité inouïe sur la littérature lui semblait indigne de ce coup de fortune : il pouvait bien le dire sans que personne autour de lui attribuât sa juste colère à quelque basse jalousie ; car tous ceux qui le connaissaient savaient qu'il n'avait pas songé à voir sur les états du roi son nom à peu près inconnu et qu'en raillant le « rimeur tutélaire » il ne poursuivait qu'une œuvre de justice[1].

Il tenait sa proie et l'accablait des coups les plus cruels. En 1664 c'était le *Dialogue des Héros de Roman*, où la *Pucelle* débitait un discours composé des plus ridicules hémistiches ramassés dans l'ouvrage. A force d'entendre l'auteur le débiter avec sa mimique expressive, les auditeurs finissaient par le savoir par cœur[2] et le colportaient dans les salons et jusque chez les libraires hollandais. Entraînés par cette verve endiablée, ils se lançaient à leur tour à l'assaut. Le *Mouton blanc*, la *Pomme de Pin*, la *Croix Blanche* voyaient naître « currente lagena »[3] les scènes du *Chapelain décoiffé*, la maison de Hessein la *Métamorphose de la Perruque de Chapelain en astre*[4], quelque autre débauche joyeuse le *Madrigal Satirique*

Je prendray tout en patience,
Puisqu'on prend bien cette licence,
(Ce que je trouve un peu vilain)
Contre ceux du grand Chapelain. »
Muze. Hist. IV, p. 82.

1. Cf. *Comm. de Le Ver. p. le Disc. au Roi* : « Quoique M. Despréaux paroisse icy fort indigné du choix que l'on avoit fait de quelques personnes pour ces largesses, on ne peut pas dire que son intérest particulier le fist parler. Car dans ce temps-là il n'estoit pas connu ; je ne sçay s'il se connoissoit bien luy-même. A proprement parler il ne fut bien connu dans le monde *qu'à cinq ou six années de là.* »

2. Lettre de Boileau à Brossette, 27 mars 1704 ; éd. Laverdet, p. 176.

3. Du même au même, 10 déc. 1701, *ibid.*, p. 95.

4. Cf. *Œuvres de Boileau*, éd. Gidel, III, 129.

aux auteurs du Chapelain décoiffé[1]. Boileau n'avouait que quatre vers du *Chapelain décoiffé*, et peut-être en effet n'en avait-il pas fourni davantage[2] ; mais ce n'est pas tout à fait à tort qu'on lui en attribuait la paternité, car c'est bien l'acharnement des *Satires* qui a inspiré aux Furetière et aux Linière l'idée de cette farce célèbre. C'est après boire encore, dans la folie de ces festins où les grands crus n'étaient pas plus ménagés que l'esprit, peut-être après une sortie plus violente de Boileau contre le « misérable » auteur de la *Pucelle*, que Racine eut la baroque idée de conduire chez Chapelain le prétendu bailli de Chevreuse[3]. La même année, ou le début de l'année suivante, vit la satire du *Festin ridicule* et le rappel d'un mot célèbre dont Chapelain n'avait peut-être pas senti d'abord toute la cruauté.

Cependant les amis de Boileau, Molière, Chapelle, Furetière, Racine, les grands seigneurs surtout, Nantouillet, Vivonne, Broussin, Ranché, savaient par cœur des morceaux des *Satires :* il est bien permis de croire que ceux qu'ils retenaient le mieux, c'étaient ceux où se nichaient les noms propres, surtout les noms connus. Si on en croit Le Verrier[4], M. de Ranché, alors capitaine aux gardes et habitué des parties les plus particulières, aurait tant fait à force de prières, et peut-être plus à force de payer à la *Croix-Blanche*, que, par complaisance et sur ses serments de n'en rien laisser voir, l'auteur lui aurait confié le manuscrit de ses premières satires. Dès qu'il les eut en son pouvoir il en prit des copies et les distribua à qui en voulait. On se les arrachait. Mais il fallait entendre Boileau les dire : il y était inimitable. D'Andilly lui-même s'offrait ce plaisir et ne dédai-

1. Conservé par *Conrart Rec. in. fol.*, t. IX (5418), p. 98 à la suite d'un fragment du *Chapelain décoiffé* :

> Vous qui riez de cette vieille hure
> Dont Chapelain fait sa coiffure,
> Ne riez pas de lui seul aujourd'hui.
> Bien d'autres gens qui sont en grande estime
> Et qui sont coiffez de sa ryme
> Ne sont-ils pas plus mal coiffez que luy ?

2. Lettre à Brossette, 10 déc. 1701.

3. Sainte-Beuve, *Caus. du Lundi*, VI, 410.

4. *Comm. Sat.* IX (85-86).

gnait pas de donner des conseils à Boileau, comme il en avait jadis donné à Chapelain. Supposons que c'étaient des conseils de modération et de pitié. Puis ce fut, en février 1665, une lecture célèbre chez la Princesse Palatine ; Mme de La Fayette, La Rochefoucauld, les d'Avaux, Barillon et de chers amis de Chapelain, Pomponne, Mme de Sévigné et sa fille y assistaient[1]. Ranché aurait même poussé l'indiscrétion jusqu'à faire imprimer les vers à lui confiés ; suivant Le Verrier ce serait l'origine des premières éditions en 1664 et 1665[2]. Les attaques devenaient tellement publiques que Chapelain ne pouvait plus feindre de les ignorer. Ses amis de province lui en écrivaient leur colère : il fallait bien répondre à leurs lettres indignées. Le 24 février 1665 il disait à Le Paulmier de Grentemesnil à Caen[3] :

« Après vous avoir donc tesmoigné mon ressentiment pour la part que vous prenés à mes biens et à mes maux, je vous le tesmoigne encore pour l'indignation que vous ont excité certains libelles qu'ont fait contre moy quelques Poëtes du Pont-Neuf, quelques chantres de ténèbres qui se veulent faire connoistre en s'attaquant à moy, quoy qu'ils ne soient pas seulement de ma connoissance. »

Cette lettre est malheureusement incomplète. Deux feuillets ont été arrachés au mss. (Bib. Nat., N. a. fr. 1888) entre le fol. 58 qui finit sur ce passage et le fol. 59 qui commence avec la fin d'une lettre à Heinsius où il est question d'un secret que Chapelain promet de garder. Un accident juste à cet endroit paraît peu vraisemblable. En tout cas, cette disparition est d'autant plus regrettable que

1. Let. de Pomponne à Arnauld d'Andilly, 4 fév. 1665.

2. Les *Délices de la Poésie Galante*, IIe partie (A) 1664. (Sat. II, n. s.) *Nouveau Recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce siècle.* Ire partie (A), à la sphère 1665 (Sat. IV, n. s.). *Suite du nouveau recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps* (A), à la sphère, 1665 (Disc. au Roy, n. s.). *Nouveau recueil de diverses pièces galantes de ce temps* (B), à la sphère, 1665 (Chapelain décoiffé.) *Recueil contenant plusieurs discours libres et moraux en vers* s. l. 1666 (Sat. I, VII, IV, V, II). Voir *Lachèvre, Bibliogr. des recueils*. Consulter les tables de chaque volume à Chapelain et à Boileau-Despréaux.

3. II, 385.

la fin de la lettre à Grentemesnil nous donnerait un renseignement précieux sur un incident où Boileau n'apparaît pas dans une attitude tout à fait favorable. Chapelain écrit en effet quelques semaines après, le 13 mars, au même Grentemesnil [1].

« Monsieur, quand sur ce que vous m'aviés fait l'honneur de m'escrire touchant ces bouffonneries infasmes que mes envieux avoient composées contre moy, je vous manday à qui le nommé Despréaux les attribuoit en les récitant, j'eus bien de la peine à concevoir que M. Delasson, qui m'estoit aussy inconnu que moy à luy, eust pu avoir une aussi indigne tentation que celle de vouloir tourner en ridicule un homme qui a vieilli dans quelque estime et dont le genre de vie a tousjours esté fort esloigné de donner prise sur lui de ce costé-là, un homme, dis-je, sans vanité, que les testes couronnées, les princes et les princesses, les Cardinaux et les ministres d'Estat ont considéré comme digne de leur approbation et de leurs bienfaits. Je ne vous le manday aussi que comme une chose dont la malignité du farceur se prétendoit couvrir, voyant par la honte que des gens de la première qualité luy en firent que les rieurs n'estoient pas pour luy, et que l'aveu du libelle luy pourroit attirer une distribution qui seroit bien autrement la risée du monde que ses impertinentes compositions, ceux qui luy parloient estant tout propres à l'en chastier sur-le-champ, sans m'en demander avis et mesme contre mon intention. Je ne le creus point alors, parce qu'il me sembloit que l'accusation estoit hors de toute vraysemblance, et qu'il eust esté monstrueux qu'un inconnu se fust acharné sans aucun fondement à deschirer une personne sans reproche. Mais, Monsieur, je le crois encore moins à cette heure et par une raison où vous avez la principale part. Car, m'ayant appris que M. Delasson est un de vos intimes amis, ce m'en a esté assés pour estre certain que c'est une imputation et une calomnie que le frippon de Despréaux a jetté sur la teste de vostre amy, pour sauver la sienne d'une descharge preste à la luy casser.... Ce que je vous supplie au reste de croire, mais de bien croire, c'est que j'ay assés de grandeur de courage pour regarder au-dessous de moy tous ces traits envenimés que me tire la basse canaille et la vilaine envie des poétastres affamés. La philosophie et le christianisme m'y ont endurci l'esprit, et je ne sens non plus la piquure que s'ils n'estoient point lancés. »

1. II, 387.

La « distribution » dont il s'agit ici, que Chapelain ne voulait pas autoriser, mais qu'il n'eût pas été fâché de voir administrer sans son aveu, est évidemment celle dont Montausier menaça vers cette époque l'audacieux satirique. Montausier n'en voulait pas seulement à Despréaux du mal qu'il disait d'un ami et d'un poème auquel il lui était arrivé de collaborer. Il avait pris pour lui — ou on avait affecté de lui appliquer — un trait particulièrement insolent de la Satire I[re] :

> Et que le sort burlesque, en ce siècle de fer,
> D'un Pédant, quand il veut, sçait faire un duc et pair.

Montausier, connu pour « Parnassien » et créé Duc et Pair en août 1664, pouvait en effet se croire atteint par l'allusion qui visait, paraît-il, l'abbé de La Rivière[1].

La crainte du bâton inspira-t-elle à Boileau un peu plus de prudence ? Il le paraît, et que même il aurait essayé de désavouer son œuvre, au moins pour la forme.

Pour ce M. Delasson, auquel il l'attribuait, plus heureux que M. Tamizey de Larroque[2], nous avons eu la chance

1. *Comm. Le Ver. Sat. 1*, v. 63-64 : « C'est de l'abbé de La Rivière [depuis] évesque de Langres, Duc et Pair de France, que l'autheur parle icy. On a eu tort d'appliquer ce trait à un Duc *et Pair d'une très grande maison qu'on accusoit d'un peu de pédantisme à cause de ses manières rudes et hautaines, mais qui, au fond, estoit un homme de beaucoup de mérite et de probité.* »

2. M. Tamizey de Larroque déclare n'avoir trouvé ce nom dans aucun recueil biographique, pas plus que dans le *Menagiana*, le *Bolœana* et la *Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette* (II, 387). Paulin Paris l'avait trouvé dans le *Furetierana*, et, en citant le passage dont nous nous servons un peu plus loin, avait signalé en note ce « Nicolas de Croixmare, sieur de Lasson, littérateur et savant mort à Caen le 2 juin 1680. » (*Hist. de Tallemant des Réaux*, t. VII, p. 381.) M. Lachèvre, au tome II de sa *Bibliographie des Recueils de poésies collectifs* (p. 327) signale une pièce parue dans le *Recueil des plus beaux vers qui ont été mis en chant, Paris, Sercy, 1661*. (Bib. Nat. Ye 10632 *bis*) et signée « de Lasson ». M. Lachèvre demande : « Est-ce Nicolas de Croixmare, sieur de Lasson, littérateur et savant mort à Caen le 2 juin 1680 ? » et renvoie à la note de Paulin Paris. Au supplément (t. IV, p. 139), il revient sur ce de Lasson, cite la lettre de Chapelain à Grentemesnil et ajoute : « M. Tamizey de Larroque n'a pu découvrir qui était ce Delasson. Comme M. de Grentemesnil habitait Caen, il s'agit de Nicolas Croixmare de Lasson, mort à Caen le 2 juin 1680. » Enfin selon le même M. Lachèvre, un certain J. de Croixmare de Lasson (de Caen) qu'il croit le fils de Nicolas, avait publié un sonnet en bouts rimés dans le *Recueil des sonnets de Quinet, 1683*.

de pouvoir en préciser la personnalité. C'était un Rouennais, littérateur, peintre et mathématicien, fixé à Caen, comme le prouve la notice que nous reproduisons d'après l'*Athenæ Normannorum*[1], où nous l'avons trouvée à la page 317 :

De Lasson Croimare Nicolaüs, patria Rothomagensis, sede ac delectu Cadomensis, vir nobilis genere, ingenio praestantissimus, artes mathematicas calluit, sed imprimis machinariam, cui se addixit potissimum ; praefuit ille id genus artefactis, cum primum in Gallia inclutæ fuerunt fabulæ illæ dramaticæ, quas Itali denominant *Opera*, quæ quidem et musicis modis decantari solent et decorari machinis, nec infelici successu. Dum Romæ versabatur et arti pictoriæ studebat impensius, de illo tunc ibi degens magni nominis pictor dixit eum dotibus exquisitis esse ornatum ac instructum, nec illi deesse quidquam nisi modicum inopiæ, *un poco di necessitad.* Speculorum conficiendorum artis perquam peritus, confecit aliquando quoddam admirabilitatis insolitæ metallicum, quod utinam ille perfecisset ; at morte præreptus, imperfectum reliquit. Depicta illius penicillo tabella eminet in bibliotheca Minoritarum Cadomensium.

Auctor esse dicitur opusculi Gallice scripti, cui titulus *Veredarius tramitis* seu *Tricometes, le Courrier de Traverse,* mole quidem exigui, sed eruditione amplissimi, de quo *Eruditorum ephemerides,* anno 1665, 30 die Martii.

De l'article du *Journal des Savants*, il résulte que cet opuscule était une courte et ingénieuse satire, inspirée sans doute par le passage des deux comètes de 1664, contre les faux savants qui s'amusaient « aux vaines curiosités de l'astrologie ». L'auteur pour mieux se dissimuler présentait son travail comme une simple traduction de l'Anglais :

Le Courier de Traverse ou le Tricomète, observé à Oxford. Traduit de l'Anglais de M. de Fortsficher. A Paris, chez Jacques Boüillerot, au Palais.

L'article[2] montre encore que cette ruse n'avait pas

1. Mss. de la Bib. munic. de Caen, voir Bibliographie.

2. Pour compléter cette histoire de Nicolas de Croixmare de Lasson, il n'est pas inutile de le reproduire ici :

« Il ne faut pas douter que quelques-uns ne trouvent à redire qu'on parle

trompé tout le monde : de même qu'on savait que l'ouvrage était original, beaucoup sans doute en connaissaient l'auteur. Barbier le nomme, peut-être d'après une indication trouvée sur un exemplaire de l'ouvrage, qu'il semble avoir eu entre les mains[1]. L'anecdote suivante extraite du *Furetierana* confirme ce que fait entendre l'article du *Journal des Savants*, que de Lasson était un esprit caustique et plaisant. L'abbé de Saint-Martin, Malotru, disant un jour la messe aux Cordeliers de Caen, au premier *Dominus vobiscum*, s'aperçut que de Lasson riait avec un de ses amis. Il se douta avec raison que c'était de lui, ne dit mot, mais, sa messe finie, le fit assigner en réparation d'honneur. De Lasson, comme nous l'avons déjà appris par l'*Athenæ Normannorum*, dessinait fort bien : il fit le portrait de l'abbé « tel, dit le *Furetierana*, qu'il estoit pendant qu'il disoit la messe ». Il est bien permis de croire qu'il le chargea quelque peu. Quand l'affaire vint au baillage, tout Caen se trouva là pour entendre les plaidoieries de ces deux personnages, « célèbres, l'un par sa folie, l'autre par son esprit » ; après que l'abbé eut fini son plaidoyer,

dans ce journal d'une pièce qui ne contient qu'une feuille de papier. Mais au moins ce ne seront pas les pédans, ny ceux qui ne sçauroient souffrir qu'on y parle de Joconde et autres pièces galantes *, qui y trouveront à redire. Car bien que ce discours soit fort court, il est si rempli d'érudition que quelque habiles que soient ceux qui le liront, on est asseuré qu'ils y rencontreront des sujets de méditation capables de les exercer pendant plusieurs jours, car il y est parlé d'un Tricomète observé avec un instrument parallactique de nouvelle invention et dressé suivant la doctrine des anciens Chaldéens et des Arabes. A quoy on mesle tant de cabale, d'algèbre et d'autres choses semblables, que les pédans auront contentement ; mais les honnestes gens ne liront cette pièce que comme une galanterie ingénieuse faite pour se mocquer des faux sçavans qui s'amusent aux observations célestes et aux vaines curiosités de l'astrologie. On ne croit pas que cette pièce ait été traduite de l'anglais ; et il y a apparence qu'elle a été françoise dans son origine. »

Il ne serait peut-être pas téméraire de croire que cet article, paraissant quelques jours après la lettre à Grentemesnil, ait été mis dans le *Journal des Savants* sur l'intervention de Chapelain, désireux de donner ce témoignage d'amitié à un homme injustement accusé.

1. Barbier le désigne ainsi : « Le *Courrier de Traverse*, ou le Tricomète observé à Oxford, traduit de l'anglais de M. de Fortfischer (Composé en français par Nicolas Lasson, gentilhomme de Normandie). Paris, Jacques Bouillerot, 1665, in-4° 8 pages. »

*. Allusion aux critiques qu'avait soulevées l'article sur Joconde dont nous avons parlé page 324.

de Lasson déployant son portrait : « Messieurs, dit-il, il est vrai que je n'ai pu m'empêcher de rire en voyant la figure de l'abbé de Saint-Martin, et je l'apporte ici, persuadé que tout Catons que vous êtes, vous ne pourrez vous dispenser de faire de même. Et je demande que cette figure soit mise au greffe et paraphée, ne varietur, comme la meilleure pièce de mon sac ». Les juges, ne purent s'abstenir d'éclater de rire en voyant une si burlesque figure ; ils se levèrent de leur siège et renvoyèrent les parties hors de cour et de procès, dépens compensés [1].

Il est donc fort probable que Boileau, ayant entendu parler, peut-être à Furetière, de ce Nicolas de Lasson, comme d'un esprit tourné à la satire, ait jeté son nom au hasard, pour se tirer d'un mauvais pas, comme il fit pour celui de « Rolet, hôtelier blaisois ». Par un hasard aussi malencontreux, il se trouva que ce nom était celui d'un homme qui, sans connaître personnellement Chapelain, était l'ami de ses amis et tint à l'assurer de son estime et de son innocence. Chapelain n'en avait jamais douté. Il savait trop d'où lui venaient les coups ; et aux écarts de langage auxquels il s'abandonne, à la complaisance qu'il met à rappeler ses amitiés illustres, on voit bien qu'il en sentait la rudesse plus vivement qu'il ne lui plaît de l'avouer. Il la sentait d'autant mieux qu'il était capable de reconnaître l'adresse avec laquelle ils étaient assénés :

« Malgré les sujets de plainte qu'il avoit contre l'autheur, raconte le Verrier, on dit qu'un jour Chapelain lisant cette satire (la VIIe) avec un de ses amis, il ne put s'empescher de s'écrier : il faut avouer que ce coquin-là fait de beaux vers [2]. »

Montausier aussi trouvait beaux les vers de Boileau, mais c'était devant le roi et Montausier était vieux courtisan [3]. Ses menaces d'ailleurs n'avaient pas arrêté la

1. *Furetierana*, Paris, Th. Guillain, 1696, in-12.

2. *Com. Le Ver. Sat. VII*, vers 30 (p. 64).

3. *Ibid. Sat. V* (p. 47). La note présente une correction tout à fait amusante. Le Verrier a écrit : « M. Dangeau s'étant mis à lire cette satire pendant qu'il joüoit, le Roy en fut frappé et quitta le jeu pour l'entendre avec plus d'attention. Il la loüa extrêmement ; M. de Montauzier lui-même la trouva belle, du moins dans ce moment-là. » Boileau a effacé ces derniers

campagne : Boileau se sentait puissamment soutenu. En 1665 le *Discours au Roi* enfin achevé [1] portait un coup mortel au remerciement de Chapelain, au fameux sonnet des astres. Le *Chapelain décoiffé* était réimprimé plusieurs fois, et des « comédiens effrontés » se risquaient à le jouer en province [3]. Quelque endurci qu'on se prétende contre les traits de la satire, la patience à la fin se lasse. Chapelain songea un instant à répondre : il écrivit le sonnet *Despréaux grimpé sur Parnasse* et un *Discours satirique au cynique Despréaux*. Puis il se ravisa : l'attitude de silencieux dédain adoptée au début lui paraissait plus sage; le sonnet et le discours demeurèrent inédits [4] ; du second même il ne nous est parvenu que le titre. Ce n'est pas à dire que Chapelain pratiquât le pardon des injures; mais il croyait plus sûr de chercher sa vengeance par des voies détournées. Ce furent d'abord les pamphlets de Cotin. Ils ne furent imprimés qu'en 1662; mais, comme les *Satires*,

mots et mis : « la trouva *fort* belle, *car il a toujours fort approuvé les ouvrages de l'autheur, quoiqu'il le blasmast d'avoir attaqué Chapelain et les autres.* »

1. Commencé en 1662, suivant une correction de Boileau au *Com. de Le Ver.*

2. *Le Chapelain décoiffé, parodie de quelques scènes du Cid*, 1665, in-12. Imprimé encore dans *La Ménagerie et quelques autres pièces curieuses.* La Haye, P. Dubois, 1666, pet. in-12.

3. Fléchier. *Mémoires des Grands Jours d'Auvergne*, Hachette, 1 vol. in-12, 1862, p. 134. M. de Caumartin fit interdire la représentation. Cela se passait en septembre 1665.

4. Le Sonnet se trouve dans le recueil N. a. fr., 1890, fol. 212. Il a été publié par M. Kerviler dans la *Bretagne à l'Ac. franç. au* XVIIe *s.* (p. 225) et l'abbé Fabre dans les *Enn. de Chap.* (p. 669). Nous ne croyons pas inutile de le donner encore une fois ici :

Despréaux grimpé sur Parnasse
Sans qu'on en ait jamais su rien,
Trouva Régnier avec Horace
En doux et paisible entretien.

Son cœur fut tenté de leur grâce ;
Il résolut d'avoir leur bien,
Les en dépouilla, plein d'audace,
Et s'en para comme du sien.

Jaloux du plus grand des poètes,
Dans des satires indiscrètes
Il choque sa gloire aujourd'hui.

En vérité, je lui pardonne :
S'il n'eût mal parlé de personne
On n'eût jamais parlé de lui.

5. *La Critique désintéressée des satyres du temps*, s. l. n. d. (En 1666, selon Brossette) *La Satyre des Satyres* a été réimprimée en 1887 (Paris.

ils circulèrent quelque temps auparavant. Bien que Cotin ait toujours prétendu qu'il n'avait écrit contre Boileau qu'à cause du vers du Repas Ridicule, Chapelain, son ami et son protecteur, dut être consulté par lui sur son projet. Mais cette vengeance médiocre ne pouvait lui suffire. Il se souvint de la tactique jadis suivie contre Costar. Précisément vers cette époque [1] Boileau commençait à être reçu chez Lamoignon. Chapelain fit dire au premier président « que c'estoit une chose indigne de luy de souffrir qu'un homme comme Despréaux fût bien reçu dans sa maison. » Mais Lamoignon était moins facile à influencer que Mme de Sablé. Il avait lu les *Satires* et n'y trouvait rien de pendable; il se contenta de répondre « qu'il s'entremettroit volontiers pour faire une bonne paix entre eux [2] ». Sur cette demande de Chapelain, Boileau fit l'épigramme *Chapelain vous renonce et se met en courroux.*

Vers le même temps, sous prétexte qu'on venait de donner de ses œuvres une édition « monstrueuse [3] », il se décida à les publier lui-même [4]. Le livre, qui contenait les sept premières satires, eut un succès fou; on en fit en 1666, 1667 et 1668 une vingtaine de réimpressions et de contrefaçons. Dans la préface, l'auteur, sous le nom de son libraire, se moquait encore une fois de ses victimes, qu'il invitait à subir patiemment ses attaques par cette considération que leurs ouvrages étaient ou bien mauvais et la censure en était méritée, ou bons et tout ce qu'on en

Thorin, in-8) d'après un exemplaire qui se trouve à l'Arsenal, relié avec la *Critique désintéressée* (n° 6916 B. L.) s. n. d. a. — S. l. n. d. La réunion des deux pamphlets fait supposer à l'éditeur qu'ils ont paru en même temps en 1666 (Introd., p. 5). La *Satyre des Satyres* avait aussi paru en 1666 dans *Satires du S[r] Despréaux-Boileau avec la Satire de ses satires*, pet. in-12, Billaine, 1666. « C'est une contrefaçon très soignée de l'édition de 1666 », dit Berriat-Saint-Prix (*Edit. de Boileau*, p. CXXXIV.)

1. Boileau dans l'*Avis au lecteur* du *Lutrin* fait remonter ses premières relations avec Lamoignon au temps où ses satires « faisoient le plus de bruit. » (Ed. Gidel, II, 409). C'est donc bien vers 1665 ou 1666 mais non pas nécessairement comme le veut Gidel (III, 113) après l'édition de 1666 des *Satires*.

2. *Tall. des Réaux*, note.

3. *Préface de 1666*. C'est du *Recueil contenant plusieurs discours libres et moraux* que Boileau veut parler.

4. *Satires du S[r] D...*, Paris, Louis Billaine, 1666, in-12.

pourrait dire ne les ferait pas devenir mauvais. Mais dans cette même préface, peut-être par un sentiment de prudence et pour ne pas se mettre tout le monde à dos à la fois, il faisait savoir « que le nom de Scutari, l'heureux Scutari, ne veut dire que Scutari, bien que quelques-uns l'aient voulu attribuer à l'un des plus fameux poètes de notre siècle dont notre auteur estime le mérite et honore la vertu[1] ». Cette réparation, accordée à un rival qu'il considérait comme fort au-dessous de lui, ne fut sans doute pas le coup le moins rude à Chapelain. Sous le fouet qui le déchirait à la face de l'Europe, il faillit laisser échapper quelques cris de douleur. Mais bravement il se raidissait et devant les étrangers affectait le plus grand calme et le plus parfait dédain. Il disait à l'un d'eux[2] :

« J'ay presque oublié de vous tirer de la peine où vous estes sur ces libelles que nos voyageurs allemands ont portés en vos quartiers, et où il vous fasche que je sois maltraitté. Le fait est que certains rimeurs fripons et d'une vie scandaleuse ne se trouvant pas compris au nombre des gratifiés et n'osant s'en prendre à Sa Majesté ni à son Ministre, qui ne les en ont pas jugés dignes, ont deschargé leur fiel sur moi qui ne les connois point, et s'imaginant que j'ay eu quelque part à cette exclusion, m'ont prétendu descrier par des satyres mal fagotées, dont ils ont esté eux-mesmes les histrions, à leur grande honte, sans que cela ait donné aucune atteinte à ma fortune, à mon crédit, ni à ma réputation. Toute la vengence que j'en ay prise a esté le magnanime mépris, et ils l'ont senti avec plus de douleur que si je les avois fait charger d'une gresle de bastonnade. Consolés vous en donc à mon exemple, et vous en mocqués comme je fais. »

Espérait-il tromper ses correspondants, ou se faisait-il à lui-même illusion sur la profondeur du mal? Hélas, Boileau préparait contre lui et contre Cotin un dernier et plus terrible coup. C'était la Satire IX, commencée déjà depuis quelque temps[3] et qu'il avait d'abord eu l'idée de

1. Cette phrase ne se trouve que dans les éditions de 1667 et 1668. Scudéry mourut à la fin de 1667.

2. A Waghenseil, 24 déc. 1667, II, 543.

3. *Le libraire au lecteur*, en tête de la satire IX.

présenter sous la forme d'une apologie sérieuse [1]. Malheureusement pour ses victimes, il changea de dessein : ce que devint cette apologie, avec quelle verve, quelle gaîté, sous prétexte de leur accorder une réparation légitime, il acheva de les accabler, il n'est personne qui ne le sache. La satire *A Mon Esprit* fut bientôt sinon dans toutes les mains, au moins dans toutes les mémoires. Le pauvre Chapelain assistait, impuissant, à son exécution : son œuvre si chèrement caressée, la longue attente qu'elle avait excitée, les éloges emphatiques de ses plus illustres partisans, les plaintes apitoyées de quelques perfides amis [2], les critiques de ses ennemis, ses pensions, ses rentes, son autorité, sa muse « allemande en français » et jusqu'au souvenir de l'accueil fait trente ans auparavant à un ouvrage écrit par ordre à contre-cœur, il n'était rien qui ne fût cruellement retourné contre lui. Et son amour-propre avait d'autant plus à souffrir que les éloges que son tortionnaire accordait à son caractère et à sa vie privée fermaient la bouche à ses plus dévoués défenseurs [3] et lui enlevaient jusqu'au droit de répéter les gros mots de « fripon » et de « basse canaille », qui avaient été jusqu'alors sa consolation.

Encore une fois il fit donner ses amis. De mauvais bruits coururent sur le satirique : Midas, le roi aux oreilles d'âne, le roi Midas régnait sur d'autres rives que celles du Pactole. Les frères Perrault, dont l'un, Charles, pouvait se croire visé par un passage de la Satire IX [4], se faisaient les échos complaisants de ces mauvais propos. Ils touchaient de si près à Chapelain qu'il était difficile de croire qu'il n'y eût pas aussi sa part. Mais quelle vraisemblance que Louis XIV crût une pareille balour-

1. *Comm. de Le Ver.* (p. 85).

2. *Le Verrier, Com. des vers* 203-207 (Il a tort... j. q. Que n'écrit-il en prose) : « Tout cela est rapporté mot à mot pour l'avoir entendu dire à Larré, abbé de la Victoire. (Lachèvre, p. 101).

3. *Le Ver.*, vers 212 : (Sçait de l'homme d'honneur)... « Par là M. Arnauld justifiait les escrits de l'autheur. »

4. Selon Le Verrier le morceau qui commence au vers 243 : « La satire dit-on, est un métier funeste... » et celui du vers 261 : « Faudrait-il de sens froid... » viseraient Perrault, qui attaquait la satire et faisait en même temps une élégie à Iris. (Lachèvre, p. 102).

dise, lui qui s'amusait des plaisanteries du poète, jusqu'à lui faire demander une copie de sa nouvelle satire pour la garder dans sa cassette[1]. Un autre poète rudement pincé aussi, Coras, l'auteur du *Jonas* et du *David*, lançait à son tour un libelle[2]. L'effet s'en perdit dans le bruit de l'apparition de la *Satire IX*[3], publiée la même année avec le *Discours sur la Satire*. Bientôt suivit la *Satire VIII*[4]. Cette fois Chapelain était épargné, mais malgré le solennel engagement de la Satire IX ce n'était encore qu'une trêve. L'année suivante Boursault, à qui la formidable volée de bois vert de l'*Impromptu de Versailles* n'avait pas servi de leçon, voulut faire jouer au Marais la *Satire des Satires*. Boileau, par une manœuvre qu'on ne saurait trop blâmer, mais qu'alors ceux mêmes qui la blâmaient le plus énergiquement chez les autres, témoin Chapelain, ne se faisaient pas scrupule de pratiquer pour leur compte, Boileau fit par arrêt du Parlement interdire aux comédiens de la jouer. Boursault la fit imprimer[5]. Boileau de son côté faisait circuler de malicieuses épigrammes contre son frère et contre Chapelain[6].

Celui-ci affectait toujours avec le même dédain de laisser « écumer l'envie » ; car il continuait à répandre aux quatre coins de l'Europe que c'était l'envie et le dépit qui conjuraient contre lui « la faction des poétastres » acharnée à le déchirer par des libelles furieux[7]. Mais malgré ses protestations répétées de n'opposer « à la malignité et à

1. *Com. de Le Ver. Sat. IX* (p. 86).

2. *Lettre du Sr D. ou B. à l'auteur du Jonas et du David, en lui envoyant sa neuviesme satire sous le nom du libraire Angot, avec la réponse de l'auteur du Jonas*, Paris, 1668 (en août). *Le Satirique berné en prose et en vers par* L.-*D.-J. et D.-D* (l'auteur du Jonas et du David) *sur l'imprimé de Paris*, 1668, pet. in-12. C'est sans doute une réimpression de l'opuscule ci-dessus.

3. On en regarde comme la première impression celle de Paris, Louis Billaine, D. Thierry, F. Léonard et Cl. Barbin, 1668, in-4°.

4. Paris, Billaine, etc., 1668, pet. in-12. Chez les mêmes in-8°.

5. *La Satire des Satires, Comédie*, Paris, Gabr. Quinet, 1669, in-12.

6. *Vers en style de Chapelain que Boileau chantait sur un air fort tendre*, 1670.

7. A Graziani, 12 nov, 1668, II, 602 ; à Graevius, 24 mars 1669, II, 628 ; à l'abbé de Francheville, 22 mars 1669, II, 630 ; à Brieux, 15 sept. 1671, I, 754.

l'extravagance de la canaille » que la fidélité et la raison de ses amis, et de ne répondre « à de si bas et de si lasches adversaires » qu'en continuant le poème tant décrié, il finit par se laisser tenter par le désir d'une vengeance plus effective. Il se souvint qu'il était l'ami de Colbert; Perrault se chargea de la négociation et obtint en 1672 le retrait du privilège accordé, prétendait-on, par surprise à Boileau. Blâmons Chapelain, blâmons-le d'autant plus énergiquement que c'était la seconde fois qu'il fermait ainsi la bouche à ses censeurs et qu'il ne se faisait pas d'illusion sur un procédé qu'il avait flétri chez Costar : mais n'oublions pas qu'il y avait bientôt dix ans qu'il souffrait, sans répondre, les plus furieuses attaques et que cette fois c'était son adversaire qui lui avait donné l'exemple. Il semble avoir eu honte lui-même d'une victoire si bassement obtenue : son remercîment à Colbert est bien l'une de ses lettres les plus gauches et les plus embarrassées et, dans la minute qu'il en conserva, il n'osa pas laisser le nom de l'ouvrage ni celui de l'auteur contre qui il avait fait appel à la puissance publique[1].

Boileau en garda une rancune que n'éteignirent ni la mort de son vieil adversaire, ni sa victoire suprême, quand la volonté du roi le mit à l'Académie malgré Montausier et les anciens amis de Chapelain. Jusqu'à la fin de sa vie il poursuivit avec le même acharnement, en public et dans l'intimité, l'auteur malheureux et presque oublié de la *Pucelle*[2].

1. Cette lettre a été publiée d'après l'original de la Bibliothèque Nationale, f. fr. nouv. acq. 31, par la *Revue Rétrospective*, 2ᵉ série, t. XII, p. 477, et par Clément (*Lettres... de Colbert*, V, 644) : et d'après la minute N. a. fr. par Tamizey de Larroque, II, 774. Ce dernier signale les variantes en note.

2. En 1677 : *Vers en style de Chapelain pour mettre à la fin de son Poème de la Pucelle*. En 1693 : *Réflexions sur Longin* (Réfl. III, p. 100 et 102 de l'édit. de Pellissier : *Œuvres en prose de Boileau*, Paris, Delagrave, 1897, in-16). En 1694 : *Remercîment à Arnauld* (*ibid.*, 183). En 1700 : *Lettre à Charles Perrault* (*ibid.*, 197). Pour ce qui est de ses propos intimes voir toute sa correspondance avec Brossette. Voici une anecdote qu'on trouve dans le *Com. de Le Ver.* sur le vers 39 de la Satire VII : « L'abbé de Chateauneuf, dont le mérite est connu de tous ceux qui le fréquentent, demanda il y a quelque temps à l'auteur s'il avait lu le poème de la Pucelle *tout entier. Si je l'avois lu, répliqua-t-il brusquement, il faudroit me montrer à la foire et mettre sur la porte du lieu où l'on me verroit : Céans on montre un homme qui a lu toute la Pucelle.* » (p. 64).

*
* *

Ce retrait du privilège de Boileau ne fut pas tout à fait la dernière marque de faveur que Colbert donna à Chapelain. Au mois de septembre 1672, celui-ci le remerciait encore d'avoir fait maintenir un de ses neveux dans sa charge d'avocat au conseil. Nous avons vu comment par la force des choses l'activité de Colbert s'était insensiblement détournée de sa vieillesse infirme : ces complaisances, en lui prouvant que les sentiments intimes du ministre n'avaient pas changé à son égard, adoucissaient l'amertume d'un abandon sans doute involontaire, mais que Chapelain sentait douloureusement dans la solitude grandissante autour de lui.

Nous voici arrivés au soir de cette vie si active, que Chapelain, durant les longues veillées où il enfantait laborieusement son poème, avait rêvé, peut-être, comme un triomphe paisible dans une lumière d'apothéose, et qui s'en venait morne, attristé par la maladie, troublé par les derniers éclats d'une guerre impitoyable, assombri par l'éloignement du monde et par la mort fauchant autour de lui. Les heures de joie sont rares et éphémères. Compterons-nous pour telle celle où il vit, un froid matin de février, arriver dans son cabinet Pellisson, récemment converti, avec un visiteur qu'il ne reconnut pas tout d'abord ? C'était Ménage, mais un Ménage vieilli et flétri, bien différent de celui qu'il avait quitté douze ans auparavant. Ils lui redemandèrent son amitié avec beaucoup de civilité et de passion apparente. Après ce qui s'était passé, ce pouvait-être une satisfaction d'amour-propre : ce ne pouvait plus être une joie véritable. Il les reçut gravement et sans rudesse, d'autant qu'il était chez lui ; après une demi-heure de conversation il se retirèrent « contens apparemment du succès de leur entreprise[1]. » Chapelain ne se doutait pas que Ménage n'emportait de cette entrevue solennelle qu'un nouveau trait de satire.

1. A Heinsius, 20 mai 1671, II, 734. Ch. déclare qu'il y a trois mois que Ménage et lui se revoient.

A quatre ou cinq jours de là il leur rendit leur visite et déclara à Pellisson qu'il vivrait avec Ménage sans rusticité, mais non pas en ami, tant que celui-ci n'aurait pas réparé publiquement l'outrage qu'il lui avait fait. Pellisson engagea sa parole et Ménage s'exécuta. La *Palinodia ad Johannem Capellanum* parut en 1673 dans la sixième édition des poèmes de Ménage, chez Barbin[1]. Chapelain n'avait pas attendu qu'elle fut imprimée pour se radoucir : dès le 10 juillet 1672[2], il s'était efforcé de réparer auprès de Ferrari le mal qu'il avait dit trois ans auparavant des *Origines Italiennes*.

L'Académie fournit à ses forces déclinantes l'occasion d'un nouvel effort. Les circonstances étaient particulièrement favorables : il recevait Charles Perrault, qui, après avoir été un peu son protégé[3] et avant de devenir son collègue, avait été pendant dix ans un de ses plus fermes amis. Admis le 27 novembre 1671 à la place de Jean de Montigny, évêque de Léon, Perrault fit un discours qui, pour banal qu'il fût en son fond, dut à l'aisance et à l'élégance de sa forme un applaudissement unanime. Beaucoup moins embarrassée que ses lettres, la réponse de Chapelain[4] dut cependant paraître, par comparaison, bien lourde et bien pénible encore. Pour le fond c'était la même banalité, dont Voltaire devait un jour se moquer si spirituellement. Deux points seulement y sont à remarquer : l'insistance à relever cette idée, déjà exprimée par Perrault, que le *Dictionnaire* était l'œuvre essentielle de l'Académie, celle pour laquelle elle avait été spécialement instituée et qui faisait sa principale utilité ; et une énumération complaisante des hauts personnages, cardinaux, grands seigneurs, évêques et hommes d'Etat, dont la présence

1. *Ægidii Menagii Poemata, sexta editio prioribus longe emendatior*. Parisiis apud Claudium Barbin, 1673, in-8°.

2. II, 827.

3. Ch. à deux reprises déclare que c'est lui qui a mis Perrault près de Colbert. A Heinsius, 12 mars 1670, II, 675 ; à Conringius, 4 juin 1670, II, 686. Cela est confirmé par Perrault, *Mém.*, p. 29.

4. *Recueil des Harangues prononcées par Messieurs de l'Académie Françoise*. J.-B. Coignard, 1698, p. 168 : *Response de M. Chapelain* au discours prononcé par M. Perrault le jour de sa réception.

dans la Compagnie était un des résultats de sa politique personnelle. Le succès de Perrault lui inspira l'idée que dorénavant l'Académie pourrait ouvrir ses portes au public pour ces sortes de cérémonies. Cet avis reçut une approbation générale, moins peut-être pour ce qu'il semblait avoir de raisonnable que parce qu'on s'imaginait que la pensée en venait de Colbert. Il n'y eut que Chapelain, « rigide observateur des coutumes anciennes », qui s'y opposa quelque temps : il ne fut suivi de personne[1]. L'Académie n'eut pas lieu de le regretter. Mais plus que la petite mortification d'un échec, Chapelain sentit le regret de la bonne intimité des débuts encore un peu plus perdue, et l'inquiétude de ce que deviendrait après lui une institution qu'il n'était plus capable de préserver des innovations. Pour nous, nous voyons dans cet incident la preuve que son influence, si grande fût-elle dans la Compagnie, ne dégénéra jamais en tyrannie; quand ses confrères avaient écouté ses conseils avec la déférence qu'ils devaient à son âge et aux services rendus, ils gardaient leur entière liberté pour suivre l'avis qu'ils jugeaient le meilleur, fût-ce celui du dernier venu. Ainsi, dès un temps où la présence, parmi les représentants d'une génération nouvelle, des fondateurs de l'Académie, risquait d'y faire obstacle, s'étaient établies, grâce à la sagesse des uns et à la respectueuse indépendance des autres, ces traditions d'égalité parfaite qui en font un des plus grands attraits.

Au moment où il répondait à Perrault, Chapelain était encore sous le coup d'une des grandes douleurs de sa vieillesse. Mme de Montausier était morte le 15 novembre 1671. Le *Tombeau* où il a célébré les mérites de celle qui était restée pour toute sa génération « la divine Julie » ne donnerait pas une idée exacte de sa peine. Il est décidément maladroit à manier la langue des Muses et ce sonnet, comme tous ceux qu'il a composés dans ce genre, prouve qu'un sentiment sincère, même soutenu d'une vaste érudition, ne suffit pas à inspirer un poème. A son ambitieux sonnet nous préférons beaucoup la lettre si

1. Perrault. *Mémoires*, p. 69.

simple et si émue dont il en accompagnait l'envoi à Montausier[1] :

« Monseigneur, ce ne sera ni accroistre vostre douleur ni la resveiller, que de vous envoyer la lettre de condoléance que M. Heinsius m'a prié de vous faire tenir. Vostre perte vous est tousjours [trop] présente pour craindre que ce soit vous en renouveler le sentiment en vous exposant celuy d'un serviteur aussi acquis et aussi sensible à tout ce qui vous touche qu'est nostre amy, et peut-estre mesme que le tesmoignage qu'il vous donne de la part qu'il prend à vostre extrême affliction y apportera quelque soulagement, au moins quelque adoucissement, en voyant qu'en cet insigne malheur vous n'estes pas le seul qui l'ayés souffert. Je ne vous dis point combien de jour en jour je m'en trouve inconsolable, car sans doute vous me faites la justice de le croire.... Je prie Dieu, le divin consolateur, qu'il vous fortifie dans une espreuve si terrible, et suis etc....

Dans l'année qui suivit d'autres deuils le frappèrent coup sur coup. Ce fut d'abord la mort de Godeau le 21 avril 1672, puis le 12 juin celle, plus cruelle encore, du duc de Longueville. L'affection profonde, faite de sympathie autant que de reconnaissance qu'il avait vouée au père, Chapelain l'avait reportée sur les fils. Ce fut un rude coup pour le vieux poète que la mort du jeune prince qu'il avait vu naître. Sa santé déjà si ébranlée en reçut une atteinte nouvelle[2], son âme en fut terrassée, sa philosophie mise à bout[3]. C'est que, ce qu'il voyait s'en aller dans sa fleur, ce n'était pas seulement ce grand enfant de vingt-trois ans « sa passion, son soutien et son ornement dans ce monde[4] », c'était l'espérance de la race qu'il avait chantée, « à qui la France, disait-il avec plus de sincérité que de raison, doit, dès il y a trois cents ans de n'estre pas anglaise », de la maison qui s'était faite le plus ferme appui de sa fortune et de son honneur et dont la gloire — il pouvait se faire encore cette illusion — lui semblait indissolublement liée à la sienne. On comprend son immense douleur, et qu'il

1. 25 déc. 1671, II, 765.
2. A Conringius, 22 déc. 1671, II, 803.
3. A Dell'Ara, 25 août 1672, II, 787.
4. Au chevalier Verjus, 18 juin 1672, II, 781.

ne voulût pas se laisser consoler de ce déplorable accident, « après lequel ce n'étoit plus vivre, pour lui, que respirer et voir la lumière, mais languir, souffrir et agoniser [1] ». Il eut encore, dans le trouble de son âme, le courage de composer un sonnet pour le *Tombeau* du fils, comme il avait fait pour le tombeau du père. Lui-même l'a trouvé mauvais [2] : épargnons-lui la cruauté de l'exhumer de son manuscrit [3].

Ainsi la mort faisait le vide autour de lui. Son cabinet, où avaient défilé tant d'amis chers et tant d'illustres personnages, témoin de ces doctes propos où s'était façonnée une partie de notre littérature, son cabinet, devenu sa prison, est maintenant désert et presque muet. Henri Arnauld ne quitte guère Angers ; Conrart, perclus, ne bouge pas de chez lui. D'Andilly, Huet, le duc de Montausier poussent parfois jusqu'au logis de la rue Salle-au-Comte ; mais le premier est si vieux ! et les deux autres, absorbés par les devoirs de leur charge, sont plus souvent à Saint-Germain, à Fontainebleau ou à Versailles qu'à Paris : leurs visites sont rares et brèves. Mme de Sévigné y vient montrer les meilleures lettres de sa fille ; on remue de vieux et chers souvenirs, on parle surtout de l'absente et on feint d'ignorer en quelle compromettante compagnie ce jeune fou de Charles se livre à ses « diableries ». Le plus assidu est encore Perrault, qui apporte les dernières instructions de Colbert [4], mais en courant, et ne fait que passer. Le pauvre Chapelain sent que le monde s'éloigne irrémédiablement de lui. Il le constate, non sans mélancolie [5] :

« De moy, depuis deux ans, tout me manque et n'ay plus rien d'assuré que vous seul qui me tenés lieu de tout pour la satisfaction de mon esprit désintéressé et pour le soustien de ma petite réputation, que je suis assuré qui me demeurera tousjours inébranlable. »

1. A Ferrari, 23 juillet 1672, II, 784.

2. A Fermat, 30 nov. 1672, II, 800.

3. Il avait écrit aussi un *Discours sur la mort de Mgr de Longueville, tué au passage du Rhin*, aujourd'hui perdu.

4. A Colbert, 4 avril, 28 sept. 1672, II, 774, 791.

5. A Montausier, 8 fév. 1673, II, 812.

De loin en loin quelques satisfactions d'amour-propre. Il y a encore en province des érudits qui songent à solliciter son concours. Au début de 1673, M. de Héricourt le prie de s'entremettre, en faveur de l'Académie qu'il voudrait fonder à Toulouse, auprès de l'Académie française dont il redoute l'opposition. Chapelain assure qu'il n'y a rien à craindre de ce côté ; l'approbation du roi est seule nécessaire et le cardinal d'Estrées est tout désigné pour cette négociation ; à son défaut il faudrait s'adresser à Pellison qui ne quitte pas la Cour et jouit de toute la faveur de Sa Majesté [1]. Quelques mois après [2] Chapelain félicite son correspondant de la bonne marche des pourparlers et promet d'agir avec Pellisson auprès de l'Académie française. Dans le courant de la même année il travaille, avec Pellisson encore, en faveur de l'Académie de Soissons, dont l'approbation souffrait de grosses difficultés [3]. Quelques auteurs de province, le Père Le Bossu [4], Fermat [5], Medon [6], Gayet [7], l'abbé de Hautefontaine [8], l'entretiennent parfois de leurs travaux et lui envoient leurs œuvres ; les gratifiés étrangers continuent par habitude de lui faire parvenir leurs lettres et leurs ouvrages adulateurs ; l'évêque de Paderborn, Ferdinand de Furstenberg lui adresse, en témoignage d'estime, ses ouvrages, puis son portrait [9]. Au milieu de tant de déboires, c'étaient de misérables joies pour un homme qui s'était donné tout entier à la littérature. Il lui demeurait attaché pourtant, et les glaces de l'âge n'avaient pas refroidi « son amour pour les lettres et pour les lettrés [10] ». Sa correspondance, entretenue avec une ardeur que rien ne peut éteindre, est jusqu'à la dernière lettre, le 22 octobre 1673, trois semaines avant l'attaque qui allait le

1. A Héricourt, 28 janv. 1673, II, 807.
2. 1er avril 1673, II, 817.
3. A Pellisson, 15 juillet 1673, II, 827.
4. 8 juin 1673, II, 822.
5. 25 août 1673, II, 828,
6. 8 sept. 1673, II, 837.
7. 16 oct. 1673, II, 835.
8. 20 oct. 1673, II, 837.
9. A Mgr de Paderborn, 1er juillet 1673, II, 823 ; à de Verjus, m. d. II, 824.
10. A Conringius, 22 déc. 1672, II, 803.

séparer du reste des vivants, consacrée presque tout entière à la littérature. Elle est le dernier lien par quoi il se rattache au monde qui l'abandonne ; par elle il trompe jusqu'au dernier moment son inlassable besoin d'activité. Mais ce qu'elle lui apporte de plus précieux encore, c'est le souvenir ému d'un ami après un long silence : Heinsius, privé par la guerre de leur ancien commerce, chargeant un confrère plus heureux d'assurer le vieux poète de la constance de ses sentiments [1] ; Henri Arnauld dérobant un instant à ses tribulations pour lui témoigner son inaltérable amitié. Sous l'émotion Chapelain s'abandonne ; il laisse s'écarter le voile dont il dissimule d'ordinaire ses chagrins :

« Vous me faites justice, dit-il à l'évêque d'Angers [2], d'estre bien persuadé que je ne puis jamais vous mettre en oubli. Je vous jure saintement qu'il ne se passe pas de jour que vous ne me reveniés à la pensée avec tout l'éclat d'une piété sans exemple et d'une vertu solide et exemplaire.... Vous me faites grâce, de me conserver une place en vostre mémoire.... Je la ressens comme je dois, cette grâce, Monseigneur, et ne la puis mieux reconnoistre qu'en vous assurant que c'est ou la seule ou la plus grande consolation que je reçoive dans mes infirmités, dans mes pertes et dans les fascheuses affaires qui troublent et agitent mon grand âge et me font presque regretter d'avoir vescu trop longtemps. Plaise à Dieu de me conserver cette consolation en vous conservant une vie si nécessaire à vostre trouppeau et si utile à sa sainte gloire. »

Cette mort qu'il redoutait pour ses amis, il la prévoyait proche pour lui-même et ne la craignait pas :

« L'âge avancé de soixante-dix-sept ans accomplis est en soy une maladie incurable, qui me fait regarder la mort comme frappant à ma porte et me dispose à la recevoir philosophiquement [3]. »

Elle vint, mais lente et plus cruelle qu'il ne l'avait sans doute imaginée. Au mois de novembre 1673, il eut une

1. A Grævius, fév. 1673, II, 810.

2. 4 mars 1673, II, 813.

3. A Conringius, 22 déc. 1672, II, 803.

attaque qui lui laissa juste assez de pensée pour être le témoin de sa déchéance :

« M. Chapelain se meurt, écrivait Mme de Sévigné à sa fille le 31 nov. 1673[1] ; il a eu une manière d'apoplexie qui l'empêche de parler ; il se confesse en serrant la main ; il est dans sa chaise comme une statue. Ainsi Dieu confond l'orgueil des philosophes. »

Il végéta encore un peu plus de trois mois[2]. Il mourut le 22 février 1674 et fut enterré le 26, selon ses dernières volontés sous le tombeau de son père dans l'église Saint-Merry où il avait été baptisé[3]. Ses neveux chargèrent M. de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy et son confrère à l'Académie française, de donner, comme il l'avait souhaité, « une modeste et savante inscription latine, en prose, pour graver sur une table de marbre noir et l'attacher au pilier le plus proche de sa sépulture[4] ». Elle se lisait à Saint-Merry sur le pilier qui est derrière le banc d'œuvre. Elle a disparu à l'époque de la Révolution, mais elle avait été recueillie par Piganiol de la Force[5].

1. III, 275.

2. Ce simple exposé suffit à montrer l'invraisemblance de la légende grotesque qui le fait mourir d'un refroidissement contracté en allant à l'Académie, pour ne pas payer les deux sous qu'exigeait un passeur un jour d'orage.

3. *Jal. Dict. crit. de Biog. et d'Hist.* : « Voici ce que je lis dans le registre des décès de la paroisse Saint-Merry : « Messire Jean Chapelain, conseiller du roy en ses conseils, décédé rue Salle-au-Comte, a esté apporté de la paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles en cette église où il a été inhumé le 26 février 1674 : et ont assisté Me Ménard, conseiller du roy et notaire au Chastelet et Me Ménard.

4. Testament.

5. *Description de Paris* (Paris, Poirion, 1742), t. III, p. 314. Cf. Kerviler, *la Bret. à l'Ac.* p. 268 :

D. O. M. S. Et memoriæ — sempiternæ — D. Clar. Joannis Chapelain, — regis a consiliis ; — qui præter exquisitam rei poëticæ — cognitionem — scriptis immortalibus abundè Publico — testatam, — tot tantasque dotes animo — complectebatur, — ut universum virtutis, bonarumque — artium nomen — quam late diffunditur, — hic collegisse semet, — ac fixisse sedem videri posset. — Prudentiæ singularis, comitatis, — candoris, integritatis, — studii in demerendis non minus exteris, — quam popularibus suis — præsertim ab disciplina liberaliori, — instructis quibuscumque, — ut nunquam non parati ; — sed sic prorsus indefessi, — rarissimo et amabili plane exemplo. — Is Principum tempestatis suæ virorum — ac in hisce maximorum Regum — Ludovici utriusque, Patris et Filii, — ARMANDI

*
* *

Par son testament[1], écrit de sa main le 12 novembre 1670, après avoir « résigné et recommandé son âme à la Très Sainte-Trinité, par les intercessions de nostre rédempteur Jésus-Christ et de sa glorieuse Mère » et donné au sujet de son tombeau les instructions que nous venons de voir, il fonde en l'église Saint-Merry, pendant la première année de son décès, chaque jour une messe basse à son intention, et, pour les années suivantes, à perpétuité une grand'messe au jour de sa mort. Il énumère ensuite les aumônes qu'il veut être faites en sa mémoire, distribue quelques legs à ses domestiques et laisse un petit diamant à Conrart « à la sagesse et discrétion duquel » il déclare s'en remettre pour la publication ou la suppression de ses ouvrages. Ici se placent les prescriptions relatives à sa bibliothèque ; puis il fait le partage de son bien « entre ses proches que la coustume y appelle selon leurs degrés » et quelques legs particuliers, simples souvenirs personnels à ses nièces. Il termine en désignant comme exécuteurs testamentaires Conrart et ses neveux Louis et Claude Faroart, André Belot, Ménard notaire, Le Leu, Blandin et Février. Deux codicilles, l'un du 15 avril 1671, l'autre du 5 juin 1673 complètent ce testament. Le premier est tout

adhuc Richelii, — tum Julii Mazarini, — præcipuè vero Longavillaei ducis, — munificum favorem solidè consecutus — cum esset, — hac omni prærogativa tamen adeo sibi — moderate utendum est arbitratus, — ut intra privati laris angustias, adfluentis — ultro fortunæ, — atque ad majora identidem invitantis, — auram modestus coerceret. — Hæredes animum, uti par erat professi — gratum, benemerenti posuerunt. — Vixit an. 78, mens. 2, dies 18 — Obiit Lutetiæ in solo natali, an. 1674. — Die 22 februarii.

1. Catal. n. a. fr. 318. — Rathery, *Bull. du Biblioph.*, 1863, p. 277-292 et 329-349. — Briquet, *Bull. du Biblioph.*, 1872, p. 332. « M. Chapelain a fait un testament dont M. Conrart est exécuteur. Il donne par ce testament sa bibliothèque à sa famille, c'est-à-dire à ceux de ses neveux qui font profession des lettres. Sa Pucelle est achevée : et il a même fait la préface de la seconde partie. Outre ce grand poëme il a laissé un nombre prodigieux de lettres qu'il désire qu'on imprime si on le juge à propos. Je ne sais point ce qu'il a laissé d'argent, mais il ne faut pas douter qu'il n'en ait beaucoup. » (Lettre de Ménage à Huet, d'après copie mss. n. s. et s. d. Bib. munic., Caen, mss. 206, t. II).

entier consacré à la bibliothèque ; le second concerne une somme de 8 000 livres provenant des gratifications de Heinsius et fonde une rente de 120 livres pour l'entretien et le logement de la Bibliothèque.

Nous avons dit ailleurs ses dernières volontés au sujet de la seconde partie de la Pucelle et de ses œuvres manuscrites. Ses lettres, aussi bien que celles de ses correspondants, doivent demeurer enfermées dans leur coffre, pour n'être jamais publiées, qu'en cas qu'elles fussent nécessaires, non pour sa gloire, mais pour la défense de sa réputation [1].

Pour sa Bibliothèque, il entre dans les plus minutieux détails. Elle sera conservée dans la famille sans être ni vendue ni partagée ; pour cela il la substitue à perpétuité à « ceux de ses neveux descendans qui ne feront profession que de belles-lettres ». A sa mort on y apposera les scellés, on en dressera l'inventaire et son neveu Claude Ménard, dit l'Abbé, en sera le premier gardien ; mais il n'en sera pas le propriétaire et aura le devoir de se rendre facile à tous ceux de sa famille, qui y auront même droit que lui. Chapelain énumère encore les objets mobiliers qui resteront attachés à sa bibliothèque, les personnes à qui l'accès en sera ouvert, les précautions à prendre pour le classement, l'usage et le prêt des livres et la procédure à suivre pour désigner à chaque décès un nouveau gardien.

Conformément à ces prescriptions, où se retrouve l'homme méthodique et précautionneux que fut l'auteur de la Pucelle, les légataires dressèrent un inventaire de sa bibliothèque. Il nous est connu par le manusc. n. a. fr. 318 de la Bib. nat. et par la description que Goujet, Monmerqué et surtout Alp. Briquet nous ont donnée des exemplaires qu'ils ont eus entre les mains. Ces divers exemplaires ont une ressemblance étroite qui révèle une origine commune. Les différences, assez nombreuses, proviennent incontestablement de l'ignorance et de la négligence qui ont présidé à l'établissement de l'inventaire. Cette ignorance et cette négligence apparaissent encore mieux dans

1. Dans la lettre que nous venons de citer, Ménage confond les prescriptions relatives à la correspondance avec celles qui regardent les œuvres poétiques.

le désordre et la fantaisie du classement. Les livres de Chapelain ont été répartis en vingt-huit séries [1], à la suite desquelles se trouvent cinq listes, tant des œuvres et des lettres de Chapelain, que des objets mobiliers attachés à sa bibliothèque. Ces vingt-huit séries sont rangées absolument au hasard. Dans chacune d'elles règne un désordre inimaginable. Sans parler de deux d'entre elles où sont entassés les ouvrages les plus disparates [2], il n'y a aucune distinction entre les manuscrits et les imprimés, entre les ouvrages français, grecs, latins, italiens ou espagnols. Les auteurs du Catalogue n'avaient aucune compétence. Ils ont commis les bévues les plus cocasses [3], et on ne sait jamais ce qu'on va trouver dans un groupe. Malgré ses défauts ce catalogue est une source d'indications précieuses et nous avons eu souvent l'occasion de nous y reporter.

Il n'est pas étonnant qu'aux mains des auteurs de cet inventaire la Bibliothèque de Chapelain ait promptement périclité. M. Alph. Briquet, qui en raconte l'odyssée, a pu

1. Historiens — Poètes — Grammairiens — Orateurs — Eloges, panégyriques et discours divers — Epistolaires — Commentaires — Traités divers et particuliers — Dissertations et controverses de toutes sortes — Dialogues — Philosophiques — Morales — Physiciens — Mathématiciens — Astronomiques — Ecclésiastiques — Pieuses — Matières de médecine — Géographes — Politiques — Apologies — Relations et voyages — Arts de peinture, sculpture et architecture — Guerre — Romans — Médailles et estampes — Généalogies — Agriculture et Botanique. Entre les médailles et les généalogies, un ouvrage que malgré la souplesse de certaines séries on n'a su où insérer : « La Géomane, abrégé de Jean de la Taille de Bondarey, gentilhomme de Beauce, pour sçavoir les choses passées, présentes et futures, ensemble le blazon des pierres précieuses, contenant leurs vertus et propriétés, in-4° parchemin. Paris, 1574. »

2. Dans *Traités divers et particuliers* : *Aristippe*, le *Socrate Chrestien*, le *Barbon*, les *Œuvres de M. Voiture*, 1650, les *Œuvres Galantes* de Cotin, les *Controverses* de Sénèque, la *Démonomanie* de Bodin, les œuvres de J. Cardan, le *De Arte Ditescendi*. — Dans *Dissertations et Controverses de toutes sortes* : *Les Remèdes contre les scrupules qui empêchent de signer le formulaire*, du P. Annat, le *Caractère Elégiaque* de la Mesnardière, le *Discours sur les œuvres de Malherbe* de Godeau, les *Remarques sur Sophonisbe* de d'Aubignac, le *Mascurat* de Naudé, etc.

3. Aux *Historiens* ils ont mis : l'*Histoire Naturelle* de Pline, l'*Histoire Æthiopique d'Héliodore contenant dix livres des loyales amours de Chariclée*, l'*Histoire de Perceforest*, l'*Histoire de Lancelot*, l'*Histoire de Theseus de Coulongne*, etc... Aux *poètes* la *Poétique* d'Aristote et, (M. Briquet l'a déjà noté) le *Moriæ Encomium* parmi des relations d'obsèques ! Il arrive qu'on trouve : « un livre en allemand, deux livres en lettres gothiques », et même « un livre en hébreu ou arabe. »

la suivre jusqu'au 14 mars 1780 : à cette date il ne restait à peu près rien de la magnifique collection que Chapelain avait réunie[1]. Dès avant 1700 le premier gardien, désigné par le testateur lui-même qui croyait trouver dans ses goûts littéraires et dans sa vie de célibat de sérieuses garanties, avait laissé échapper un grand nombre d'ouvrages. L'histoire des livres de Chapelain, après celle de son infortunée *Pucelle*, montre une fois de plus que s'il est dangereux d'escompter l'avenir, il est encore moins raisonnable de prétendre le régler. Chapelain avait tout prévu, sauf l'indifférence des siens pour le trésor qu'il leur laissait, et c'étaient ces étrangers, qu'il excluait si sévèrement de sa bibliothèque, qui devaient y venir chercher des armes pour le défendre contre les dédains de la postérité.

Chapelain mort, sa mémoire ne trouva pas dans l'oubli cet asile pacifique où s'endorment les disciples malheureux d'Apollon. Pendant plus de dix ans, son influence persistante à l'Académie et le zèle maladroit de ses amis en tinrent les portes rigoureusement fermées à ses persécuteurs : on comprend que de leur côté ils n'aient pas désarmé. Ils y entrèrent enfin, mais par la volonté du roi, et leur triomphe n'y fut jamais assez franc pour être généreux. Quand les acteurs et les témoins de la lutte l'eurent rejoint dans la tombe, immortalisé par la satire, le nom de Chapelain resta comme un symbole de vanité ridicule et de châtiment mérité. Sa chute épouvantable excitant la pitié, il trouva quelques défenseurs, de Daniel Huet à M. Herluison. Mais leurs panégyriques, moins adroits que bien intentionnés, n'attirèrent au pauvre poète humilié que de nouveaux sarcasmes.

Pour nous, nous croyons n'avoir fait ni un panégyrique ni une satire. En présence d'un personnage qui a tenu sur

1. A partir de cette date il n'y a aucune trace de cette collection, sur la vente de laquelle, au témoignage de M. Rathery, les catalogues du XVIII[e] et du XIX[e] siècles sont muets. Cela n'a rien d'étonnant, puisque de l'aveu de Sébastien Blandin, le dernier garde, il n'en restait pas grand chose en 1778. Tous ces volumes ont dû s'en aller peu à peu, par l'insouciance des gardiens, en cadeaux et surtout en prêts facilement devenus définitifs. Des manuscrits qui nous sont parvenus, il n'en est pas un dont on puisse affirmer qu'il soit celui qui figure à l'inventaire.

la scène littéraire, pendant un demi-siècle, une place de vedette, d'une œuvre touffue et confuse, d'une influence que les adversaires, même les plus acharnés, ne songent pas à nier, nous avons voulu seulement essayer de voir clair, de déterminer ce que fut l'homme et ce que fut la doctrine ; pourquoi, monté si haut, il trébucha si bas ; comment, en possession dès 1630 de presque toutes les idées classiques, il s'est vu trente ans plus tard choisi pour victime expiatoire par ceux qui, sans le savoir, étaient ses héritiers.

Les circonstances l'avaient singulièrement aidé : poète lyrique médiocre, poète épique détestable, son érudition rare pour son époque, la sage modération de ses idées, l'accord de sa doctrine avec quelques-unes des tendances puissantes de son temps, son heureuse intervention dans deux ou trois des plus grandes institutions littéraires du siècle, l'habileté aussi, dont il fit preuve en mainte circonstance, à gouverner sa vie et, ne l'oublions pas, les faveurs continues du pouvoir, lui avaient donné un prestige et, dans la confusion où s'agita trente ans notre littérature, une autorité que ne justifiait pas l'éclat de son talent. S'il s'en était tenu au rôle de professeur et de critique pour lequel il était armé, s'il n'avait eu d'autre ambition que de l'exercer avec justice et fermeté, de débrouiller le fatras de ses prédécesseurs, italiens ou autres, d'en extraire et d'en présenter avec la clarté qu'exige l'esprit français les idées essentielles et de guider, comme il s'en est plusieurs fois vanté, ses contemporains dans la connaissance des « fondements de l'art », peut-être eût-il été sinon le fondateur, au moins le théoricien du classicisme et le premier en date de nos grands critiques littéraires.

Mais il a forcé son talent. Par une erreur dont ses flatteurs doivent porter leur part de responsabilité, il a voulu joindre l'exemple à la leçon, et, parce qu'il était savant, il s'est cru inspiré. Mais il n'a pas su, par un vain scrupule d'homme du monde, être le maître qui reprend et qui guide. Assez intelligent pour voir la vérité, il n'a eu ni assez de fermeté pour l'imposer par la netteté de ses affirmations et la rigueur de ses sentences, ni assez de goût pour discerner les vrais talents de la médiocrité. Son œuvre, confuse et mollement soutenue, lui a échappé dès

qu'un homme, bien moins savant, mais d'esprit plus lucide, de goût plus sûr et de cœur infaillible, l'a reprise et tournée, par un châtiment cruel, mais dont on ne peut pas dire qu'il fut immérité, contre celui qui en avait été le premier ouvrier, mais s'était montré incapable de la conduire à bien. Car en littérature, comme ailleurs, la victoire ne va pas nécessairement au dévouement, à l'intelligence, à la science. Il y faut une sage conscience de ses forces et surtout l'énergie, le courage à soutenir envers et contre tous ses idées et son œuvre. C'est pour l'avoir oublié que Chapelain a connu la disgrâce la plus complète dont l'histoire littéraire garde le souvenir; la plus irréparable aussi, parce que la plus méritée : car encore plus que de Boileau, et peut-être autant que de *la Pucelle*, il a été la victime de sa faiblesse et de ses complaisances.

---

les fauorables sentimens de Son Eminence pour moy et la fidelité qu'Elle auoit reconnuë en moy pour sa gloire. J'attens de vous, Monsieur, tout le bien qui m'en doit reuenir et je n'en pretens estre obligé qu'a vostre generosité seule, laquelle l'espreuue du passé m'assure que je ne trouueray pas a dire a l'auenir, d'autant plus que vous n'ignorés pas que de mon costé je suis a vous a toute espreuue. C'est, Monsieur, sur cette mesme assurance que je vous conjure de vouloir prendre la peine d'informer Monseigneur le Conte et Madame la Contesse par les voyes que vous trouuerés a propos de cette Pension que j'ay sur l'Abbaïe de Corbie, et de vouloir porter leurs Altesses a qui ce grand Benefice est escheu a me faire traitter par les Srs Intendans et Tresoriers auec la mesme bonne grace que je l'ay esté par les ordres de Son Eminence et par les vostres afin que j'aye le mesme sujet de me louër de leurs AA. que je l'ay eu de Son Emce et de Vous. Vous voyés Monsieur, de quelle importance m'est ce second office que je vous demande, et qui va a me faire jouïr sans embarras de la plus essentielle partie de ma subsistance; ce qui me fait recourir a vostre protection et a vostre credit, n'ayant aucun autre moyen de me rendre ce bien effectif. Je n'ay garde de croire que vous receuiés ma priere comme vne chose indifferente, et que vous ne preniés plaisir en l'appuyant de me confirmer par ce dernier bienfait dans vostre eternelle dependance. En attendant ces deux effets de vostre genereuse amitié, je vous protesteray encore icy que vous ne sçauriés honnorer personne de vos faueurs qui soit plus que moy

Monsieur

Vostre treshumble et tresobeissant seruiteur

De Paris ce 14. Juillet 1661

Chapelain

FAC SIMILÉ D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE CHAPELAIN A COLBERT

(FIN DE LA LETTRE)

14 Juillet 1661.

(Bibliothèque nationale. Mss. collection Baluze, 52 folio 52 v°)

APPENDICE

BIBLIOGRAPHIE

I

MANUSCRITS

A. — La Correspondance de Chapelain

— Bibliothèque Nationale ; fonds français nouv. acq. 1885, 1886, 1887, 1888, 1889. *Lettres de Jean Chapelain*, 1632-1640 et 1659-1673.

In-4° rel. veau (232/178 mill.). Ces registres ainsi que N. a. fr. 1890 ont appartenu à Sainte-Beuve qui les tira d'une maison religieuse de Paris par l'intermédiaire d'un libraire de la rue Cassette, M. J. A. Toulouze. Il les a légués à la Bibliothèque Nationale.

N. a. fr. 1885, 458 ff. chiffrés ; lettres des années 1632-1638. Le premier feuillet blanc porte la signature de Sainte-Beuve, le v° du 25e au crayon, les indications suivantes :

Suite de lettres originales de Chapelain recopiées avec soin de sa propre main en 6 *volumes in-4°* ; *elles commencent en l'année* 1632 *et finissent en* 1673 ; *il mourut en* 1674 *âgé d'environ* 79 *ans.*

Voy. page 152 *v° du Catalogue manuscrit de la Bibliothèque de Chapelain. Chapelain « qui enfin avait de l'esprit », dit Retz.*

Entre la première et la seconde inscription une bande rapportée avec ces mots, de la main de Chapelain :

Grato i dono del sign^r di Bienville ritornato da Roma nel 1628. *Chapelain.*

N. a. fr. 1886,	559	ff. chiffrés,	années	1639-1640.
1887,	459	—	—	1659-1663.
1888,	550	—	—	1664-1668.
1889,	423	—	—	1669-1673.

Contrairement à l'assertion de Sainte-Beuve et à l'opinion de MM. Rathery[1] et Léopold Delisle[2], il nous paraît impossible comme à

1. Rapport sur la publication de la Correspondance de Chapelain. *Revue des Sociétés Savantes, mai-juin* 1874.

2. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. II, 1874, p. 315.

MM. Marty-Laveaux et Tamizey de Larroque[1], de croire que ces registres soient de la main de Chapelain. Quant à la question de savoir si les 18 années manquantes formaient un volume comme le veulent MM. Sainte-Beuve, Rathery et Tamizey de Larroque, ou deux comme le croyait Hauréau[2], elle est pour nous completement insoluble. Il n'est pas plus facile d'admettre que ces 18 années aient pu tenir en deux registres qu'en un.

— Bib. Nat. Coll. Baluze. Papiers des Armoires, vol. n° 362. *Lettres de Chapelain à Colbert*. Comprend :

1° Cinq lettres à Colbert : fol. 42 *bis* : 14 juillet 1661 ;
— 43 : 14 juin 1663 ;
— 47 : 1er août 1665 ;
— 49 : 24 août 1665 ;
— 51-54 : 18 novembre 1662.

2° Fol. 44-45. Copie, de la main de Chapelain, d'une lettre en italien.

3° Fol. 55-58. Note (d'une autre main) sur le projet de fondation d'une Académie Royale des Sciences.

Les six premiers documents sont des originaux incontestables. La lettre du 14 juillet 1661 porte encore la suscription « A Monsieur, Monsieur Colbert, Conseiller du Roy en tous ses conseils et Intendant de ses finances » et la trace d'un cachet de cire.

— Bib. Nat. Mél. Clairambault, vol. 1054 et 1056. Six lettres à Colbert et un sonnet :

Vol. 1054,	fol. 17 :	*La Hollande au Roy*, sonnet ;	
	— 18 :	A Colbert,	18 août 1670 ;
	— 20	—	12 août 1672 ;
	— 21	—	24 avril 1671 ;
	— 23	—	14 avril 1671 ;
	— 24	—	12 avril 1670 ;
Vol. 1056,	— 89	—	s. d.

Le sonnet est calligraphié avec le plus grand soin. Curieux spécimen de l'écriture appliquée de Chapelain. Les lettres sont identiques à celles de la coll. Baluze ; celle du vol. 1056 qui, dans N. a. fr., porte la date du 6 juillet 1673, est d'une écriture lourde et tremblée qui révèle une main défaillante.

— Bib. Nat. f. fr. nouv. acq. 31 :

Fol. 42 : lettre à Colbert, 4 avril 1672 ;

Fol. 44 : copie (de la main de Chapelain) d'un sonnet italien de Carlo Dati, envoyée dans la lettre précédente.

Fol. 46 : lettre à Colbert, 28 septembre 1672.

Mêmes caractères d'authenticité que les 2 groupes précédents.

1. *Lettres de Jean Chapelain*, Paris, Imp. Nat. in-4°, 2 vol. 1880-1883. Dans l'Introduction (I p. xv et xvi). M. Tamizey de Larroque affirme l'authenticité des registres. Dans l'Erratum du tome II, d'accord avec M. Marty-Laveaux, commissaire chargé de surveiller la publication des Lettres de Chapelain, il déclare qu'il lui est impossible de persister dans cette opinion et que ces registres sont l'œuvre de copistes imitant admirablement l'écriture de Chapelain.

2. *Bulletin du Comité Historique*, t. III, 1852.

— Bib. Nat. f. fr. 9539. Billet (autogr.) à Peiresc, à la suite d'une lettre à L'Huillier.

Publ. par Tamizey de Larroque, I, 746.

— Arch. Nat. M. 826. Papiers Longueville. Lettre au duc de Longueville, à Coulommiers sur la Campagne de Guébriant contre Piccolomini et sur les événements militaires dans le Nord, 27 juin 1641.

Le Musée des Archives Nationales (Paris, H. Plon, 1872), n° 829, p. 486 reproduit une partie de cette lettre dont 3 lignes et la signature en fac-simile.

— Arch. de Toulouse. Papiers Lafaille. Lettre à M. de la Faille (autogr.) du 22 sept. 1668.

Publié par Roschach dans *Etudes historiques sur la province de Languedoc* (*Histoire générale du Languedoc*, t. XIII, p. 626, n. 1).

— Bib. de Lille, mss. 982-986, t. II, p. 272. Lettre autogr. avec portrait gravé.

— Collection Monmerqué : Trois lettres autogr. à : Mlle de Scudéry, 17 juillet 1647 ; Arnauld d'Andilly, 2 septembre 1654 ; Duc de Longueville, 18 décembre 1658.

La première a appartenu ensuite à M. Rathery ; la deuxième a été publiée par Monmerqué dans son *Tallemant des Réaux*, t. VI ; la troisième figure au *Dictionnaire des autographes vendus.*

— Collection Rathery. Trois lettres autogr. à Mlle de Scudéry, 12 avril 1645, 17 juillet 1647, 19 janvier 1645.

Publ. par Rathery et Boutron (*Mlle de Scudéry, sa vie et sa Correspondance*, Paris, Techener, 1873). La première a figuré au *Catalogue Laverdet*, la seconde au *Catalogue Charavay* 1874 (n° 39) et au *Catalogue de la collection Laurent Veydt* (Paris, Charavay, 1878, n° 171). La troisième est passée à M. Kerviler.

— Collection Kerviler : deux lettres autogr. à : Mlle de Scudéry, 19 janvier 1645, et Hevelius, 20 août 1668.

— Université de Munich : trois lettres autogr. à Gronovius, 28 mars 1666, 11 janv. 1667, 1er juin 1668.

Publ. par Matter : *Lettres ou Pièces rares et inédites*, Paris, Amyot, 1846, in-8°.

— Britisch Museum, vol. 21514 fonds additionnel : Lettre autogr. à Huet, 23 août 1664.

Publ. par Masson, *Bulletin du Bibliophile*, Techener, 14e série 1859 p. 572 et dans le *Bulletin du Bouquiniste*, septembre 1878, p. 311.

— Bib. Laurentienne, portefeuille Rancogne : *Lettres de Chapelain à Huet :* soixante-huit lettres ou billets autogr., adressés à Huet, ou sans suscript. ; deux lettres aux libraires Léonard.

Ces lettres, passées de la coll. Libri dans celle de lord Ashburnham, acquises par la Laurentienne, font partie de la *collection des Correspondants de Huet* classée par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

La cote générale des papiers de Huet à la Laurentienne est *Bib. Med. Lorenziana cod. Ashburnhami* 1772. Ces documents ont été étudiés et en partie publiés par M. Léon-G. Pélissier dans : *Lettres inédites de Jean Chapelain à P. Daniel Huet* (1658-1673) *publiées d'après les originaux*, Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1894.

— Bib. Municip. de Caen. Mss. 205 et 206 : quatorze lettres de Chapelain à Huet (Copies).

Ces lettres font partie d'une collection de copies faites avec le plus grand soin par M. Charles-Estienne Baudement. attaché au département des imprimés à la Bib. Nat. (*Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Caen* publ. par M. Lavolley, Caen, Le Blanc-Hardel. 1880).

Mss. 205 : *Correspondance de Huet, sources diverses.* (1 vol. in-4° 389 pages).

Page 291, lettre de Chapelain à Huet 23 janvier 1662.
— 327 — — 23 mai s. a.

Mss. 206 : *Correspondance de Huet, lettres à lui adressées* (2 vol. in-4° 390 et 355 pages) t. II.

Page	231	lettre de Chapelain	à Huet	26 février 1658.
—	232	—	—	28 mai 1660.
—	233	—	—	25 août 1661.
—	235	—	—	21 novembre 1666.
—	237	—	—	14 janvier 1662.
—	239	—	—	21 février 1662.
—	240	—	—	s. d.
—	241	—	—	1er avril 1662.
—	243	—	—	16 décembre 1662.
—	245	—	—	18 août 1663.
—	245	—	—	7 avril 1665.
—	248	—	—	13 septembre 1670.

La dernière en double, M. Baudement ayant interfolié une copie de la même lettre prise sur l'original qui en septembre 1869 appartenait à M. Badin. Sauf pour cette lettre et celles du mss. 205 dont M. Baudement indique l'origine, il résulte du texte même que ces copies ont été faites sur des copies fragmentaires, annotées et infidèles.

— Bib. Inguimbertine, à Carpentras. Coll. Peyresc. Registre XLI, tome II (1810 du Cat. gén.) fol. 225. Lettre à Gassendi, 5 octobre 1633. Copie.

Publ. deux fois par M. Moreau ancien conservateur de la Bibliothèque de la Ville d'Aix, d'après la copie qui en est conservée à Aix. *Bulletin du Bibliophile* 1860, p. 1447 et *Revue de Marseille et de Provence*. 1877, p. 11. Un extrait dans la *Vie de Gassendi* de Bougerel qui l'avait vue dans la Bib. du Président Thomassin de Mazangues. parmi des lettres françaises mss. de Gassendi ou adressées à Gassendi.

— Bib. de la Ville d'Aix. Corresp. de Peyresc, tome III (mss. n° 203). Copie de la même lettre.

— Bib. Arsenal. Recueil Conrart. Voir *infra* p. 488.

— Bib. d'Anvers. Lettre de Chapelain à Gevaertius. 28 juin 1663, dans un recueil fait par Gevaertius lui-même.

Publ. dans *le Bibliophile belge*, t. III, 1846.

— Pour compléter ce tableau de la correspondance de Chapelain nous ajoutons ici deux notes qui, bien que n'appartenant pas exactement à cette partie de notre bibliographie n'y paraîtront sans doute pas tout à fait déplacées :

a) *Lettres de Chapelain qui ne nous sont parvenues qu'imprimées.*

1) A Colomiès 1668, dans *Bibliothèque choisie de M. Colomiès*, Paris, 1731, in-12 p. 42-46 et dans *Pauli Colomesi Rupellensis Opera*. Hambourg, 1709, in-4° p. 408.

2) Trois lettres à Colbert : une sans date, l'autre datée du 17 mai 1663 (erreur pour 1665) et la 3e de septembre 1665, dans *Delort : Mes voyages autour de Paris*, Paris, 1821. La 1re fait suite à la 2e ; est donc de 1665. Delort donne de la 3e un fac-simile où on voit que cette lettre est semblable à celles de la collection Baluze.

b) *Lettres de Chapelain dont l'existence a été signalée.* Nous en connaissons quatre groupes.

1) *Dictionnaire des autographes vendus*, Bib. Nat. f. fr. nouv. acq. 3084, t. IV, p. 334-335. Vingt-sept lettres de Chapelain : cinq appartiennent à la période 1641-1658. Elles ont été signalées par Tamizey de Larroque à la fin de son t. I ; — vingt-deux appartiennent à la période 1659-1673 : de celles-ci, six se retrouvent dans N. a. fr. 1887-1889, cinq sont insuffisamment désignées pour qu'on puisse les identifier, une (à Hevelius 12 décembre 1685) est inexactement désignée, enfin dix manquent à N. a. fr. 1888-1889. Nous nous bornons à indiquer ces dernières :

23 janvier 1662, à Huet, 2 pages in-8° sur divers sujets, principalement sur Conrart.

18 octobre 1663, s. n. de destinataire.

7 janvier 1663, s. n. d. d. 3 pages in-4°.

17 mars 1665, s. n. d. d. 2 pet. in-fol. Il y est question de la gratification de Viviani.

12 décembre 1665, s. n. d. d.

20 septembre 1666, s. n. d. d. Remercîment pour l'envoi d'un ouvrage sur la comète de 1664.

12 janvier 1667, s. n. d. d. 3 pages pleines.

10 avril 1668, s. n. d. d.

10 avril 1668, à Monseigneur (?) 2 pages in-4°. Lettre de compliments. Peut-être la même que la précédente.

A Salvini, s. d. sur Carlo Dati et les comédies de Cecchi.

2) L'*Amateur d'autographes :* une lettre du 14 juillet 1647. 2 pages in-fol ;

3) *Lettres des années* 1641-1658 signalées par Goujet (*Bibliothèque française*) et par d'Olivet (*Hist. de l'Acad. franç.*) Nous nous bornons à mentionner ici celles que M. Tamizey de Larroque a omises dans le tableau qu'il donne à la fin de son tome I :

11 décembre 1641 à Ménage.	Goujet.	t. XVIII,	p. 317.
20 décembre 1644 à d'Aubignac	«	t. XVII,	p. 315.
12 février 1648 à Ménage	«	t. XVIII,	p. 317.
1650-1659 à Bouillon	«	t. XVII,	p. 95.
10 septembre 1650 à Ménage	«	t. XVIII,	p. 316.
20 août 1655 à Scudéry	«	t. XVII,	p. 147.

4) Une lettre de décembre 1647 à Emery-Marc de la Ferté, évêque du Mans, pour le remercier d'un bénéfice. Signalé par Alouys. *Chapelain titulaire d'un bénéfice...* cf. *suprà* p. 52.

B. — Manuscrits de la Pucelle ou s'y rattachant

— Bib. Nat. fonds fr. 15002. 15003. 15004. 15005.

1) Fr. 15002. *La Pucelle ou la France délivrée*, par Chapelain. *Seconde Partie*, Livres XIII-XXIV.

In-4° 278 ff. 225/110 mill. rel. veau fauve aux armes de Huet. Provient de la maison professe des Jésuites à qui Huet avait donné de son vivant sa bibliothèque.

Les armes de Huet se retrouvent sur une feuille collée au revers de la reliure; au-dessous ces mots dans un cartouche :

Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus Ecclesiæ Princeps D. Petrus Daniel Huet Episcopus Abrincensis Domui professæ Paris P.P. Soc. Jesu integram vivens donavit. Anno 1692.

Au fol. 1 recto, de la main de Chapelain : *Préface de la seconde Partie de la Pucelle.* Suit le texte de la Préface, autogr. 14 ff. chif. en rouge. Au fol. 1 au-dessus du titre, d'une écriture très petite : « Domus Profess. Paris, Soc. Jesu. » et au-dessous de la dernière ligne du texte, le paraphe de l'inventaire fait lors de la dispersion des Jésuites : « Paraphé au désir de l'arrêt du 5 juillet 1776 Mesnil. » A la fin de la préface, une main inconnue à écrit en travers de la page restée à demi-blanche : « Il se tue à rimer que n'écrit-il en prose. » Au-dessous une autre a ajouté : « C'est vrai ».

Au folio 15 commence le poème :

La Pucelle ou La France Délivrée. Livre Treizième.

Le texte est d'une écriture minutieusement soignée de manière à être aussi facile à lire que de l'impression. Nombreuses corrections. Sur l'authenticité du texte et des corrections voir notre étude sur *la Pucelle* (*supra* p. 286). En plus de la pagination générale, une pagination spéciale à chaque chant.

2) Fr. 15003. Copie du précédent.

41 + 582 pp. 210/145 mill; même rel. aux armes de Huet, même provenance et mêmes particularités que le précédent. En plus, au bas de la première page une bande imprimée avec ces mots : « Ne extra hanc Bibliothecam efferatur. Ex obedientia. » Entre la dernière ligne du texte et la mention *Fin du vingt-quatrième et dernier livre de la Pucelle* d'une main inconnue : « Décidément ce n'est pas fameux : il peut y avoir quelques beaux vers, mais si rares. E. D. »

3) Fr. 15004. *La Pucelle ou la France délivrée* par Chapelain. *Seconde Partie*, Livres XIII à XXIV.

275 ff. 255/180 mill. Cart. Le Catalogue de la Nat. le donne à tort comme une copie du 15002. C'est au contraire le 15002 qui est une copie de celui-ci. (Cf. *supra* p. 286).

Sur le v° de la couverture : « M. l'abbé d'Olivet m'a cédé ce mss. pour 24 liv. avril 1742 (Capperonier). » D'Olivet dans une note de l'*Histoire de l'Académie française* déclare : « J'ai entre les mains une copie des douze derniers chants, copie très correcte et revue par l'auteur lui-même. Je me ferai toujours un plaisir de la communiquer à ceux qui en auront envie. »

La préface, de 14 ff. d'un format plus petit, est autogr.

Au fol. 15 commence le poème dont les corrections seules sont autogr. Même numérotation double que pour le 15002. La répartition des vers par pages est exactement la même dans le 15004 et le 15002. La différence dans le nombre des fol. vient des pages blanches.

(4) Fr. 15005. *Recueil de pièces sur la Pucelle de Chapelain.*

Trois parties en 1 vol. 220/160 mill. Demi-rel. Au-dessous du titre de la 1re partie : « Remis par l'abbé d'Olivet le 8 février 1759. Capperonier. »

Première partie : *Disposition du poème et la division de ses matières et de son ordre par livres.*

27 pp. pap. rugueux, jauni, taché, couvert de l'écriture de Chapelain, très serrée avec corrections et additions en interligne et en marge.

Deuxième partie : *Response du sieur de la Montagne à sieur du Rivage où ses observations sont examinées sur le poëme de la Pucelle.*

173 pp. + le fol. A prélim. qui porte le titre. Ce feuillet est d'un papier fin, jauni et sale. Les 173 pp. du texte sont d'un très beau papier, d'une écritures soignée, d'un format plus petit que les 2 autres parties. Ratures et corrections (Cf. *supra*, p. 266).

Troisième partie : *Ordre du Dessin du Poëme de la Pucelle.*

36 ff. + le fol. A portant le titre. Papier rugueux, jauni, larges marges contenant des additions. Plan différent du premier. Moins de ratures ; l'écriture semble la même.

— Arsenal. Papiers de la Famille Arnauld, vol. 6041, fol. 169. Corrections sur *la Pucelle* de Chapelain, de la main d'Arnauld d'Andilly.

Trois cahiers de 14, 2 et 18 f. Ces fol. ont deux chiffres, l'un correspond à l'état actuel du registre, l'autre appartient à la pagination spéciale des 3 cahiers. Le texte de Chapelain est sur le verso chiffré de chaque feuillet, la correction proposée en face au recto du feuillet suivant. Les 2 premiers cahiers contiennent les corrections des livres VII, (page 11) à X (p. 17). Le 3e les corrections de X (p. 18) à XII (p. 9).

— Bib. Nat. f. fr. 13069. *Lettre de M. Chapelain à M. de la Mesnardière*, fol. 7 à 12.

Papier jauni, sale dans le bas, écriture fine, régulière ; n'est pas de Chapelain. Titre en haut, à droite du fol. 1, d'une écriture différente du texte. Le fol. 1 porte encore en haut à gauche : « Donné par l'Abbé d'Olivet le 10 juillet 1661. Capperonier. »

— Recueil Conrart in-fol., tome IX, p. 51 et suiv. (n° 5418 du Cat. général).

Même lettre que dans le mss. précédent, sous ce titre : *Lettre de M. l'Abbé de..... à M. de la Mesnardière sur ses poésies* (Cf. *supra* p. 269).

— Bib. Nat. f. fr. 12793. *Etude littéraire sur la Pucelle de Chapelain et sur l'Ode à Richelieu* (fol. 14 et 15) (Cf. *supra* p. 291).

— Bib. Sainte-Geneviève 2461 (suppl. Yl. in-4° 765). *Francisci Bouderii de Bellière Specimen Criticum in Virginem Aurelianensem ad Petrum Lalemantium.*

XVIIe s. 224/165 mil. 47 ff. incomplet (Cf. *supra* p. 273).

— Bib. Nat. f. fr. nouv. acq. 6237. Lettre de l'abbé Paulet à Chapelain, 26 sept. 1659.

Publ. par M. Tamizey de Larroque, *Bull. du Bibliophile*, 1885 p. 434-438 avec une brève étude sur le travail de traduction de Paulet, d'après la correspondance de Chapelain.

— Brunet, *Manuel du Libraire* (art. Chapelain) signale une copie mss. des XII derniers chants de la Pucelle, in-4° 25 pages Morel-Vindé; une autre in-fol. mar. 50 francs. Chardin, 22 francs, Walckenaër.

C. — Oeuvres poétiques de Chapelain

— Bib. Nat. f. fr. nouv. acq. 1890. *Poésies diverses de Chapelain.*

Rel. veau, 3 ff. blancs non chiffrés, + 216 ff. chiffrés + 11 blancs non chiffrés. Volume acheté et légué par Sainte-Beuve en même temps que les 5 volumes de la Correspondance. Au v° du 3e feuillet blanc, au crayon, de la main de Sainte-Beuve :

Suite des pièces fugitives de Chapelain. Il y a joint à toutes celles qui avaient été imprimées, et transcrit de sa main le choix de celles qui ne l'avaient pas été. Voir page 148 *du Catal. Manuscrit de la Bibliothèque Nationale.*

Au-dessous est épinglée une feuille de papier portant collée une bande avec la signature de Chapelain et au-dessous, d'une autre écriture, *Ex bibliot. Capel.*

Le mss. est formé de cahiers reliés; les uns sont imprimés (œuvres de Chapelain imprimées de son vivant). Les autres, manuscrits, sont de deux écritures différentes. Malgré l'opinion de Sainte-Beuve, ni l'une ni l'autre ne nous semble être celle de Chapelain. L'une est une écriture serrée avec des titres et des noms propres de « fantaisie ». Ces titres sont une imitation de ceux de Chapelain, ainsi qu'on le voit par le sonnet autographe de la collection Clairambault et par le mss. des *Sentimens sur le Cid.* L'autre écriture est plus lâche et plus ronde. Ces deux écritures sont réparties par masses inégales; les changements d'écriture ne coïncident pas avec les changements de cahier, ce qui écarte l'hypothèse de la réunion en un recueil de plusieurs cahiers d'origine différente, hypothèse que nous avait d'abord suggérée la présence des feuilles d'impression intercalées dans le mss.

Nous ne donnons pas la table de ce mss. qui ferait double emploi avec celle du Catalogue de la Bibliothèque que nous donnons plus loin avec renvoi aux manuscrits. Ce recueil comprend 93 pièces, dont 6 imprimées.

— Bib. Nat. f. fr. 12680. fol. 68 : *A la puissante Epicharis, reyne des Egyptiens. Stances.*

In-4° 247 ff. chiff. 230/172 mill. Contient des pièces de 13 auteurs différents. Beaucoup se rapportent à la querelle des sonnets de Job et

d'Uranie. Les stances à Epicharis ont paru dans *Sercy* 1re *partie année* 1653.

D. — Œuvres en prose de Chapelain

— Bib. Nat. f. fr. 12847. *Œuvres diverses de Chapelain.*

248,190 mill. 99 ff. cart. Ecriture qui, comme celle de N. a. fr. 1885-1890, semble une adroite imitation de celle de Chapelain. Les fol. 38 et 39, intercalés, d'un format plus petit, semblent de l'écriture de Chapelain. Le recueil est constitué de 12 cahiers : onze fois le changement de cahier se fait dans le cours d'un ouvrage. Il n'est donc pas possible de supposer qu'on a réuni en 1 volume des œuvres d'origine différente. Entre le fol. 42 et le fol. 43 (passage du 5e au 6e cahier) il y a une lacune. Le 6e cahier commence, sans titre, ni alinéa, ni majuscule, au milieu d'un fragment qu'on intitule ordinairement. « *Fin d'une lettre sur le Barreau.* Le 12e cahier commence par un feuillet intercalaire, collé sur le feuillet suivant, sans qu'il y ait pour cela aucun désordre dans le morceau *Sur le traité par lequel le Roy a recouvré Dunkerque*, au cours duquel se fait le passage du 11e au 12e cahier. Nous croyons que le recueil a été constitué par une série de cahiers copiés à la suite les uns des autres et qu'un ou plusieurs cahiers ont disparu avant la réunion en 1 vol. Ces cahiers contenaient sans doute celles des œuvres en prose de Chapelain qui sont signalées au cat. de la Bibliothèque et qui ne se retrouvent pas ici.

— Bib. Nat. f. fr. 12848. *Dialogue de la Gloire à Mme de Rambouillet.*

xviiie s. 268,200 mill. Cart. 19 ff. « Donné par M. l'abbé d'Olivet le 1er juillet 1761. Capperonier. » Au-dessous, d'une autre main : *Par M. Chapelain de l'Académie françoise.*

— Bib. Nat. f. fr. 23045 fol. 104-113. *Liste des gens de lettres vivans en* 1662.

Ces feuillets sont couverts d'une écriture fine et hâtive, assez difficile à lire, sans ponctuation. Une note signale qu'il faut replacer avant l'art. *Bourzeïs* les feuillets 6-7 qui contiennent les articles *Gombaud* à *Charpentier*. Ce Mémoire a été publié par Camusat dans *Mélanges littéraires tirés des lettres de M. Jean Chapelain de l'Académie françoise.* S. L. N. D. (approbat. du 4 mai 1726) et par Desmolets dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, (Paris 1726) t. II, 1re partie page 21. Cette dernière édition est de beaucoup la plus fidèle.

Dans le même mss. à la suite du Mémoire de Chapelain se trouvent : fol. 114-121 : *Mémoire des Gens de lettres qui sont à cette heure en France et qui y sont le plus célèbres par M. Costar* ; fol. 122-125 : *Mémoire des gens de lettres qui sont dans les pays étrangers et qui y sont en plus grande réputation*, par le même.

Ces 2 mémoires ont été également publiés par Desmolets (même ouvrage). Sélon Desmolets (p. 361) le mss. provenant du cabinet de MM. de Sainte-Marthe était conservée en 1726 à la Bibliothèque de Saint-Magloire.

— Bib. Nat. f. fr. 15045. *Sentimens de l'Académie françoise sur la Tragi-Comédie du Cid.*

C'est le mss. autogr. souvent décrit, dont nous donnons une *Édition.*

E. — Manuscrits divers intéressant Chapelain

— Bib. Nat. f. fr. nouv. acq. 318. *Catalogue de tous les livres qui composent la bibliothèque de feu M. Chapelain*, 1676.

In-fol. 310/208 m. rel. veau X + 155 ff. Sur très beau papier fort bien conservé. En tête le portrait de Chapelain gravé par Nanteuil, 7 ff. non chiffrés contiennent le Testament et les Codicilles de Chapelain ; 155 ff. chiffrés l'inventaire après décès de sa Bibliothèque. Ce mss. a été étudié par E. J. B. Rathery, *Bulletin du Bibliophile* de 1863, p. 277 à 292 et 329 à 349.

M. Alph. Briquet a étudié dans la *Bibliothèque de Jean Chapelain* (Bull. du Bibliophile 1872 p. 332) un document différent, qu'il décrit ainsi :

« Beau vol. gr. in-fol 250 ff. maroquin rouge avec tranches dorées, orné d'un portrait de Chapelain gravé par Nanteuil et de ses armoiries également gravées. L'inventaire est précédé d'une relation de la vie et des œuvres de Jean Chapelain et de son Testament ».

M. Briquet a pu en outre suivre l'histoire de la Bibliothèque jusqu'en 1780. Avant lui Goujet, puis M. Monmerqué ont possédé des manuscrits fort semblables au sien. Voir Goujet, *Bibliothèque Française* t. XVII, p. 351 et Monmerqué, *Tallemant des Réaux*, t. II, p. 399. Ces catalogues étant vraisemblablement les inventaires dressés après le décès de Chapelain en triple exemplaire, il faut supposer que le même document figure 2 fois, sinon 3 dans l'énumération qui précède.

Nous donnons, à la suite de cette notice sur les manuscrits, la liste des ouvrages en vers et en prose de Jean Chapelain, d'après le cat. 318 en la complétant quand il y a lieu, de manière à présenter un tableau aussi complet que possible de l'œuvre laissée par Chapelain.

— Arsenal. Recueil Conrart.

Nous n'avons pas à décrire ici ces registres bien connus. Nous nous bornons à donner l'énumération, aussi complète que possible de tout ce qu'ils renferment se rapportant à Chapelain.

I° Groupe des in-4°.

Tome IV (4109 du Cat. gén.), troisième partie.

Page 271 : Jugement de l'histoire de Flandres du cardinal Bentivoglio.
— 279 : Lettre du même auteur à M. Arnauld d'Angers sur la même histoire.
— 287 : Autre jugement sur la même histoire.

Ces trois écrits sont attribués par erreur à Faret.

Tome V (4110).

Page 275 : Lettre de Mlle de Scudéry à Chapelain.
— 277 : De la même au même.
— 343 : Lettre à Chapelain.
— 409 : A M. Chapelain, de Paris 17 mai 1629.

Ces deux dernières s. n. d. a. Simples lettres de politesse.

Tome VII (4113).

Page 465 : Lettre de l'évêque de Grasse à Chapelain, 9 septembre 1639.

Tome X (4115).

Page 603 : Métamorphose de Julie en Diamant.
— 604 : Métamorphose d'Angélique en perle.
— 605 : Métamorphose d'Angélique en Lyonne, par Chapelain.
— 609 : La Pucelle d'Orléans à la Belle Angélique.
— 1013 : De M. le Marquis de Montausier, gouverneur de l'Alsace, à M[lles] de Rambouillet, de Clermont, de Mézières et Paulet.
— 1025 : Réponse à la lettre précédente pour les quatre filles auxquelles elle s'adresse, par M. Chapelain.

Tome XI (4116).

Page 137 : Lettre de M[lle] de Scudéry à Chapelain, 31 janvier 1645.
— 140 : De la même au même.
— 145 : M[lle] de Scudéry à M[lle] Paulet, 28 mars 1645.
— 149 : De la même à la même, 13 mars 1645.
— 157 : De la même à la même, 10 janvier 1645.
— 161 : De la même à la même, 27 décembre 1644.
— 165 : De la même à M[lle] Robineau, 3 janvier 1645.
— 173 : De la même à M[lle] Paulet, 13 décembre 1644.
— 181 : De la même à M[lle] de Chalais, 13 décembre 1644.
— 185 : De la même à M[lle] Paulet, 27 novembre 1644.
— 189 : De la même à M[lle] Robineau, 5 septembre 1644.

Ces lettres et celles des Rec. Conr. 4110 et 5131 ont été publiées par Victor Cousin (La Société française au XVII[e] siècle) et Rathery et Boutron (M[lle] de Scudéry).

Tome XIV (4119).

Fage 841 : Lettre de Voiture à Chapelain, août 1639.
— 1049 : Lettres de Balzac à Chapelain, 13 septembre 1638, 14 mars, 21 mars, 4 avril 1639.

Tome XVIII (4123).

Page 123 : Al signor Giovanni Chapelain autore del poema intitolato la Pulzella d'Orléans.
— 1130 : Rondeau de Voiture : A vous ouyr, Chapelain, chapeler.
— 1131 : Rondeau : Un apprentif en fait de poésie.

Le rondeau de Voiture a paru sans signat. dans *Recueil de divers Rondeaux*, Paris Courbé, 1639.

Tome XXI (4126).

Page 1079 : Sonnet du comte d'Etlan à la Pucelle sur le Poème de Chapelain et Réponse de Chapelain pour la Pucelle.

Tome XXII (4127).

page 451 : Lettera del Signor Giovanni Capellano à gli Signori accademici della Crusca, circa la contesa fra detto Signor Capellano e'l signor abbate Menagio mossa intorno una parentesi d'un sonetto del Petrarca.
— 467 : Lettera de gli signori accademici della Crusca à gli

Signori Giovanni Capellano et Egidio Menagio, sopra la litte mossa frà loro, circa l'intelligenza di certe parole d'un sonetto di M. Francesco Petrarca, 1654.

— 479 : Lettera di ringraziamento del Signor Giovanni Capellano à gli Signori accademici della Crusca, doppo il giudicio reso da loro sopra la contesa tra detto Signor Capellano e'l Signor abbate Menagio ; et l'assunzione d'ambedue al grado d'accademico di detta Academia, 1654.

— 483 : Lettre de Racan à MM. Chapelain, Ménage et Conrart, 30 octobre 1656.

— 494 : Du même à M. Chapelain, novembre 1656.

— 503 : Du même au même, 11 décembre 1656.

— 515 : Du même au même « touchant la poésie héroïque », 25 octobre 1654.

— 523 : Du même à Ménage « touchant la poésie dramatique » 17 octobre 1654.

— 719 : A M. Chapelain : « Monsieur, non pas le Chapelain... »

— 721 : A luy-mesme sur le sujet du mariage de M. de Longueville et de Mlle de Bourbon.

— 723 : A luy-mesme encore : « Noble atourneur de la Pucelle ».

Les lettres de Racan ont été publiées par M. Tenant de Latour. Œuvres de Racan. Bib. Elz. 1857.

Tome XXIV (4129).

Page 607 : Requeste des Dictionnaires à Messieurs de l'Académie.

— 622 : Eglogue : Menalque, Lycidas, Damon, avec la clef des noms propres en marge, *cf. suprà p.* 194, *n.* 3.

— 741 : Sonnet du comte d'Etlan à la Pucelle.

IIo Groupe des in-folio.

Tome V (5414).

Page 1 : Querelle de la lettre de Sulpicius à Cicéron.

— 147 : Gazette de Tendre.

Tome VIII (5417).

Page 267 : Dialogue de la lecture des Vieux Romans, *cf. supra, p.* 184.

Tome IX (5418).

Page 51 : Lettre de M. l'abbé de... à M. de la Mesnardière sur ses poésies, *cf. supra p.* 485.

— 95 : Fragment d'une comédie intitulée « Chapelain décoiffé ».

— 98 : Madrigal aux auteurs du Chapelain décoiffé : Vous qui riez de cette vieille hure.

— 1207 : Le Parnasse poussé à bout, par Perrault, à M. Chapelain.

Paru dans la 3e *partie du Recueil de Pièces Galantes de Mme de la Suze en prose et en vers, Paris, Gab. Quinet* 1668, in-12. Sous le titre : « Lettre à M. Chapelain sur la Conqueste de la Franche-Comté, mélangée de prose et de vers ».

Tome X (5419).

Page 65 : Querelle de la lettre de Sulpicius.

— 251 : Lettre de Mme de Longueville à M. Chapelain, de Bordeaux, 22 août 1652. De la même au même, 29 août 1652.

Publ. par Cousin. *La Soc. franç. au XVIIe siècle.*

Tome XI (5420).

Page 24 : Clef des Remarques de Vaugelas, *cf. suprà p.* 147 *n.* 6.

— 281 : Lettre du Sieur de Lignières à Mme de la Suze (avril 1656) et réponse de Mme de la Suze.

— 405 : Lettre de M. Belin à Mme Brisson en lui envoyant la Pucelle de M. Chapelain, may 1656.

— 877 : Querelle de la lettre à Sulpicius.

— 1267 : Lettre d'Ablancourt à Chapelain, 4 sept. 1659 (sur son différend avec Ménage).

Tome XVIII (5427), 1re partie.

Page 79 : Querelle de la lettre de Sulpicius.

IIIo Autres recueils.

Vol. 5131 in-4o.

Page 43 : Lettre de Mlle de Scudéry à Chapelain, 25 avril 1653.

Vol. 5132 in-4o.

Page 151 : Sonnet de Chapelain pour le Roy : « Quel astre flamboyant sur nos provinces erre ».

— 243 : Lettre de recommandation de la sagesse à M. Chapelain en faveur de Tircis.

— 289 : Sonnet de Chapelain pour le roy avec la parodie de M. Ogier : « Quel poète altitonant sur notre Parnasse erre ».

— 290 : 17 pièces satiriques sur les gratifications.

— 331 : « Chapelain décoëffé, comédie ».

Vol. 5135 in-fol.

Page 1067 : La couronne impériale, à la princesse Julie.

— Bib. Sainte-Geneviève Y 458 (3) in-4o Rés. *Observations sur les sentimens de l'Académie françoise* (Auteur inconnu).

35 ff. chif. belle écriture, fait partie d'un recueil qui a dû être formé vers 1650. Ces observations ont été publiés à Rouen en 1879 par M. Lormier pour les Bibliophiles Normands et par A. Gasté dans *La Querelle du Cid*, Paris, Weltzer 1898, in-8, p. 418.

— Bib. Sainte-Geneviève 2485 (Suppl. Y. f. in-4o no 785) : *Mélanges de proses et vers.*

Fol. 5. *Dialogue des Morts.* (Dial. des Héros de Roman).

— Bib. Nat. f. fr. 12770. *Lettres de Jean Louis Guez de Balzac à Chapelain.*

XVIIe siècle dem. rel. 280/190 mill. 97 ff. + 1 f. prélim. et 76 bis. Mss. étudié par M. Tamizey de Larroque qui a publié ces lettres de Balzac dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France Mélanges*, 1873 in-4o.

— Arsenal. Papiers Arnauld, tome IV (6037 du Cat. gén.) p. 22. Document no 493 : *Extrait d'une lettre écrite de Stockholm par M. Heinsius à M. Chapelain, touchant M. de Pomponne.*

Copie faite par ordre de Chapelain pour M. d'Andilly. En tête, d'une autre main : « Mars 1666 ».

— Arsenal. Rec. Le Camus, tome V, n° 675, fol. 536 : Sonnet : « Quel astre flamboyant... »

— La Rochelle, Rec. de Gédéon Tallemant.

Mss. 672, fol. 246 : « La Serre et Chapelain, pièce de vers ».
Mss. 673, fol. 107 : Sonnet : « Quel astre flamboyant... » suivi de la parodie d'Ogier et d'une épigramme : « La modicité de la somme... »
Fol. 147. Madrigal de Despréaux à M. le Président : « Chapelain vous renonce et se met en courroux. »

— Chartres, mss. 485. *Traité du temps de l'Action Epique dans l'Iliade, dans l'Odyssée et dans l'Enéide*, dédié à M. Chapelain par le Père Le Bossu.

xviie siècle rel. veau, 223/162 mill. 293 p. incomplet. Provient de l'Abbaye de Saint-Jean en Vallée.

— Valenciennes. Mss. n° 470 (434) *Capellaniana ou Recueil de traits sur la vie et les ouvrages de Jean Chapelain, de l'Académie française, auteur de la Pucelle*, 1821, par Hécart.

xixe s. 108 + 8 p. 207/158 mill. dem-rel. avec une table.

— Bib. municip. de Caen, in-fol. 55. *Athenae Normannorum veteres ac recentes seu syllabus auctorum qui oriundi ex Normannia, aut qui Normanniae convenienter inserti, quotquot datum fuit colligere F. F. M. M. C. Anno Christiano* 1720.

Ces initiales doivent se lire Frater Franciscus Martinus, Minor Cadomensis. Voir l'introduction à l'édition de l'Athenae Normannorum entreprise par MM. l'Abbé Victor Bourienne et Tony-Genty, Caen, Jouan, 1904 et 1905 (arrêtée au 1er fascic. du t. II, après l'article Constantin Robertus (Robert Constantin).

II

LISTE DES ŒUVRES DE CHAPELAIN

D'APRÈS LE CATALOGUE OU INVENTAIRE DE SA BIBLIOTHÈQUE

Nous indiquons 1° entre parenthèses les renseignements utiles pour préciser l'ouvrage, généralement puisés au mss. qui l'a conservé ; — 2° entre crochets la date aussi précise que possible de la composition ; — 3° enfin la voie manuscrite (ou à son défaut imprimée) par laquelle elle nous est parvenue. Les imprimés feront l'objet d'un article spécial.

A. — Liste des poésies du sieur Chapelain

1. — 12 *volumes d'un grand in-folio de la première partie de la* Pucelle, *dont* 6 *reliés en maroquin et* 6 *reliés en veau* [1625-1655].	Paris, Courbé, 1656.
2. — *Traduction latine desdits* 12 *livres par M. Paulet, prestre en l'église d'Albi* [1656-1669].	[cat. de la librairie Poirier 1863, in-8° 1496 (Rathery)]

3. — *Autre traduction latine du 1er livre de la* Pucelle *par M. Montagut, conseiller à Toloze* [antér. à août 1672].

4. — *Ode pour Mgr le Cardinal de Richelieu* [fin 1632-mai 1633]. N. a. fr. 1890. fol. 1

5. — *Plainte de la France sur la maladie de Mgr le Cardinal de Richelieu. Ode* [1642]. 1890. fol. 149

6. — *Les dernières paroles de Mgr le Cardinal de Richelieu au Roy. Ode* [1642]. 1890. fol. 153

7. — *Stances sur la guérison de Mme de Longueville* [avril 1634]. 1890. fol. 133

8. — *Paraphrase du Psaume* Miserere mei Deus [1637]. 1890. fol. 125

9. — *A la puissante Reyne des Egyptiens* [vers 1635]. 1890. fol. 170

10. — *Récit de la belle Lyonne au ballet des Dieux* [fin 1633 ou 1634]. 1890. fol. 146

11. — *L'Aigle de l'Empire à la Princesse Julie* [automne 1634]. 1890. fol. 138

12. — *La Couronne impériale, à la Princesse Julie* [été de 1633]. 1890. fol. 143

13. — *Pour le volontaire au ballet du Roy.* 1890. fol. 173

14. — *Pour Mgr le Duc de Longueville représentant Bartole.* 1890. fol. 176

15. — *Pour M. le Comte de G.* (Stances). 1890. fol. 141

16. — *Pour M. le Comte de Fiesque représentant un magicien.*

17. — *Pour M. de la Trousse représentant un matelot.* 1890. fol. 178

18. — *Pour le mesme représentant un canonnier.* 1890. fol. 178 v°

19. — *Pour le mesme représentant un pescheur.* 1890. fol. 179

20. — *Pour le mesme représentant un Maure.* 1890. fol. 179 v°

21. — *Ode pour la naissance de Mgr le Comte de Dunois* [1634]. 1890. fol. 11

22. — *Ode pour Mgr le Duc d'Anguien* [1645]. 1890. fol. 23

23. — *Ode pour Mgr le Cardinal Mazarin* [début de 1647]. 1890. fol. 51

24. — *Traduction latine de l'Ode pour Mgr le Cardinal Mazarin.* 1890. fol. 65

25. — *Traduction italienne de l'Ode pour Mgr le Cardinal Mazarin* (per il Sr cavaliere Amalteo). 1890. fol. 75

26. — *Ode pour Mgr le Duc d'Anguien sur la prise de Dunkerque* [1646].	1890. fol. 37
27. — *Ode pour Mgr le Prince de Conti* [vers 1646].	1890. fol. 91
28. — *Ode pour la Paix et le Mariage du Roy* [déc. 1659-mai 1660].	1890. fol. 105
29. — *Ode pour le Roy* [1666].	1890. fol. 116

A cette liste il faut ajouter :

30. — Le mss. des *XII derniers chants de la Pucelle* (indiqué par le cat. à la suite des meubles, tableaux, etc.).	
31. — *Les Stances de Zyrphée* [1642].	Sercy, Ve partie
32. — *Pour Mgr le Duc de Longueville représentant un follet, aux dames.*	1890. fol. 175
33. — *Regrets d'Aristandre sur la mort d'Olympe. Stances* [vers 1634 ?].	1890. fol. 181
34. — « *Vous croire un chef-d'œuvre des cieux* » *Stances* [vers 1634 ?].	1890. fol. 183
35. — *Ode pour le retour de Monsieur.*	1890. fol. 161
36. — *Réponse à M. de Montauzier au nom des quatre filles*, etc.	Conrart, in-4°, X, p. 1025.

Goujet nous apprend que Chapelain avait méprisé les *Poésies galantes* de sa jeunesse qui ne nous sont pas parvenues.

B. — Liste des sonnets du sieur Chapelain

1. — *Tombeau du Comte de Dunois* [1634].	1890. fol. 187
2. — *Tombeau de Louise de Bourbon, duchesse de Longueville* [sept. 1634].	1890. fol. 186 v°
3. — *Autre pour la mesme.*	1890. fol. 214
4. — *Epitaphe de Catherine XXX*, etc. (*sic*).	perdu.
5. — *Epitaphe de M. Habert* [1637].	1890. fol. 185 v°.
6. — *Epitaphe de M. le Marquis de Montauzier, tué à Bornio.*	1890. fol. 190
7. — *Sur la mort de Louis XIII* [1643].	1890. fol. 189 v°.
8. — *Sur la mort du Cardinal de Richelieu* [1642].	1890. fol. 189
9. — *Sur la mort de M. le Maréchal de Guébriant.*	1890. fol. 185
10. — *Sur la mort de M. le Marquis de Gesvres.*	perdu.

11. — *Sur la mort du Cardinal de Bentivoglio* [1644]. 1890. fol. 185 v°.

12. — *Autre pour le mesme.* perdu.

13. — *Tombeau du Duc de Weymar* [août 1639]. 1890. fol. 201

14. — *Sur la mort de M. du Maurier.* perdu.

15. — *Sur la mort du Marquis de Pisani* [1645]. 1890. fol. 199.

16. — *Pour le mesme, adressé à M. de Voiture* [1645]. 1890. fol. 200.

17. — *Tombeau de M. du Puy.* 1890. fol. 197.

18. — *Sur la mort de M. de Bourbon* (Nicolas Bourbon) [1644]. 1890. fol. 191.

19. — *Tombeau de M. le Président de Bellièvre* [1657]. 1890. fol. 203.

20. — *Sur la mort de M. de Gomont.* 1890. fol. 212 v°.

21. — *Sur la mort de Catherine de Vivonne* [début de 1666]. 1890. fol. 205.

22. — *Epitaphe de Mme de la Lane* [fin 1644 ou 1645]. 1890. fol. 215 v°.

23. — *Autre pour la mesme* [fin 1644 ou 1645]. perdu.

24. — *Epitaphe de M. Bardin* [1637]. 1890. fol. 216.

25. — *Tombeau de M. le Duc de Rohan* [1638]. 1890. fol. 194 v°.

26. — *Tombeau de M. Peyresc.* 1890. fol. 202 v°. (douteux).

27. — *Plainte de Damon sur la mort de Daphnis* [1661]. 1890. fol. 215.

28. — *Sur la mort de Mme d'Arambure.* perdu.

29. — *Tombeau du Cardinal Mazarin* [mars 1661]. 1890. fol. 205 v°.

30. — *Sur la mort d'Anne d'Autriche* [février 1666]. 1890. fol. 206.

31. — *Tombeau de M. le Duc de Longueville* [mai 1663]. 1890. fol. 206 v°.

32. — *Tombeau de Mme la Duchesse de Montauzier* [nov. déc. 1671]. 1890. fol. 210.

33. — *Tombeau de Mgr le Duc de Longueville tué au passage du Rhin* [1672]. 1890. fol. 210 v°.

34. — *La Pucelle au Comte d'Etlan* [janvier 1635]. 1890. fol. 192.

35. — *A M. Séguier, Chancelier.* 1890. fol. 198 v°.

36. — *A M. le Cardinal de Richelieu.*	pub. par d'Olive du Mesnil avec trad. lat. *Otium silvestre, à Toulouse.*
37. — *Sur la maladie de Mgr le Duc de Longueville* [1640].	1890. fol. 195.
38. — *Mme la Duchesse de Longueville à Mlle de Bourbon* [1642].	1890. fol. 194.
39. — *A Mlle de Bourbon* (sur son mariage) [1642].	1890. fol. 187 v°.
40. — *Au Dauphin* (pour sa naissance) [sept. 1638].	1890. fol. 188.
41. — *A Mgr le Dauphin sur la naissance du Duc d'Anjou* [sept. 1640].	*Otium silvestre*, avec trad. latine.
42. — *Sur le passage du Rhin de Mgr le Duc de Longueville* [1640].	1890. fol. 195 v°.
43. — *A M. le Maréçhal de Brézé* [1636].	1890. fol. 198.
44. — *A M. de Balzac* [1645].	perdu.
45. — *Au Duc de Parme.*	1890. fol. 213 v°.
46. — *A M. le Duc d'Anguien.*	1890. fol. 203 v°. (douteux).
47. — *A M. le Marquis de Montauzier* (sur son mariage) [1645].	1890. fol. 190.
48. — *Pour le couronnement de la Reyne de Suède.*	1890. fol. 193 v°.
49. — *A la Pucelle, en l'envoyant à la Reyne de Suède.*	1890. fol. 196.
50. — *La Pucelle à M. de Montauzier.*	1890. fol. 193.
51. — *Sur la Prise d'Arras* [août 1640].	*Otium Sylvestre*, avec trad. latine.
52. — *Sur le portrait de Cléocrite.*	1890. fol. 200.
53. — *A l'Espagne.*	1890. fol. 214 v°.
54. — *Sur la maladie et la guérison du Roy* [juin 1663].	1890. fol. 204.
55. — *La Pucelle au Roy* [août 1663]	1890. fol. 207.
56. — *Au Roy.*	perdu.
57. — *Sur l'entrée du Roy en Flandres* [sept. 1667].	1890. fol. 207 v°.
58. — *Au Roy pour l'inviter à finir sa campagne* [1668].	1890. fol. 208 v°.
59. — *Sur la conqueste de la Franche-Comté* [1668].	1890. fol. 209.

60. — *A l'Espagne* (pour la porter à satisfaire le roy).	1890. fol. 208.
61. — *Pour le Roy* [avril ou may 1663].	1890. fol. 209 v°.
62. — *Sur le Siège de Maestricht* [1673].	1890. fol. 211.
63. — *Contre Despréaux* [vers 1665].	1890. fol. 212.
64. — *Satyre contre M. Ménage.*	1890. fol. 211 v°.
65. — *Quadrain à Mlle de Scudéry.*	1890. fol. 197.

A cette liste il faut ajouter :

66. — *Le Sonnet : Avorton de mes ans, géniture mornée* (en tête de la traduction de Guzman) [1619].	
67-68. — *Deux Rondeaux* (dans *Recueil de Divers Rondeaux*).	Paris, Courbé, 1639, in-12.
69. — *Sur la Panglossie servant de tombeau à M. Pereysc* (peut-être le même que le n° 26).	1890. fol. 202 v°.
70. — *Sur la mort de M. de Pisani* [1645].	1890. fol. 199 v°.
71. — *A Mme de Longueville sur les Sonnets de Job et d'Uranie.*	1890. fol. 213.
72. — *A M. de Reaux.*	1890. fol. 209 v°.
73. — *Pour le mesme.*	1890. fol. 202.
74. — *Sur l'acquisition faite de Dunkerque par le Roy.*	1890. fol. 204.
74. — *La Hollande au Roy* [août 1672].	Mél. Clairambault 1054. fol. 17.

Liste des œuvres en prose du sieur Chapelain

1. — La minute originale de la *traduction de Guzman* [1615-1619].	cf. *infra* p. 500.
2. — La minute originale de la *lettre dudit sieur Chapelain à M. F[avereau] portant son opinion sur le poème d'Adonis* [1621].	L'Adone de Marino. Paris, 1623.
3. — *Dissertation de la dramatique.*	?
4. — *Discours de la poésie représentative.*	?
5. — *Jugement de l'Histoire du Cardinal de Bentivoglio* [1632].	B. N. f. fr. 12847 fol. 1.
6. — *Discours sur le motif de l'établissement de l'Académie.*	?
7. — *Sentimens de l'Académie sur le Cid* [été 1637].	Paris. Camusat, 1638, in-8. B N. f. fr. 15045.

8. — *Discours apologétique sur son refus du secrétariat de l'ambassade de Munster* [1645].	perdu.
9. — *Lettre apologétique à la reyne pour M. de la Trousse* [1646 ou 1647].	perdue.
10. — *Dialogue de la lecture des Vieux Romans* [fin 1646 ou début de 1647].	cf. *infra*, p. 506.
11. — *Dialogue de la Gloire à Mme la Marquise de Rambouillet* [avril 1662].	B. N. fr. 12848.
12. — *Dialogue sur l'orthographe françoise.*	perdu.
13. — *Discours de l'Amour.*	B. N. fr. 12847. fol. 22.
14. — *Sur l'intelligence d'un passage de la lettre de Sulpicius à Cicéron.*	B. N. fr. 12847. fol. 58.
15. — *Response du sieur de Chateaugaillard ou de la Montagne au sieur du Rivage, où sont* [*examinées ?*] *ses observations sur le poème de la Pucelle* [1656].	cf. *supra*, p. 266.
16. — *Lettre en forme de récit de ce qui s'est passé au Parlement sur l'élégie de M. Ménage* [1660].	cf. *supra*, p. 313, note.
17. — *Lettre apologétique pour le sieur Chapelain sur son différend avec M. Ménage* [vers 1662].	perdue.
18. — *Discours : sçavoir si la Terre est animée.*	B. N. fr. 12847. fol. 72.
19. — *Dissertation sur la raréfaction.*	B. N. fr. 12847. fol. 80.
20. — *Discours sur la réduction de Marsal.*	B. N. fr. 12847. fol. 96.
21. — *Discours d'Etat sur ce qui est arrivé en Angleterre entre le comte d'Estrade, etc.* [1662].	perdu.
22. — *Discours sur le traité par lequel le Roy a recouvert Dunkerque.*	B. N. fr. 12847. fol. 90.
23. — *Discours sur l'instruction de Mgr le Dauphin* [1665 ?]	perdu.
24. — *Discours sur l'affection que le Roy témoigne pour les Lettres.*	perdu.
25. — *Discours en forme de préface pour le recueil de tous les ouvrages faits à la louange du Roy.*	B. N. fr. 12847. fol. 85.
26. — *Observations sur le poème de Clovis.*	B. N. fr. 12847. fol. 62.
27. — *Discours pour bien écrire l'histoire du Roy* [fin 1662?]	perdu.

28. — *Jugemens et portraits des hommes de Lettres* [fin nov. 1662].	B. N. fr. 23045.
29. — *Narration historique sur l'occasion du combat donné aux bords du Raab en Hongrie* [1664].	perdue.
30. — *Récit abrégé des deux campagnes du Roy en Flandre et en Franche-Comté* [mars 1670].	perdu.
31. — *Mémoire historique touchant le passage des galères de la Méditerranée dans l'Océan* [vers 1669 ?]	perdu.
32. — *Discours satyrique au cynique Despréaux* [vers 1665 ?]	perdu.
33. — *Métamorphose d'Alcidiane en statue de marbre* [vers 1634 ?]	perdu.
34. — *Zaïde, tragi-comédie ou son plan* [vers 1635 ?]	perdue.
35. — *Lucidor ou le Combat d'amour, tragi-comédie* [1636 à 1640 ?]	perdue.
36. — *L'ordre et l'arrangement de la Comédie nommée la Jalouse etc. ou les Coquettes.*	perdu.
37. — *Chrysanthe ou le vœu rompu.*	perdu.
38. — *La Villageoise, comédie.*	perdue.
39. — *Marulle ou la sage Jalouse, plan de comédie.*	perdu.
40. — *Discours sur la présentation de M. Perrault à l'Académie* [nov. 1671].	Recueil des Harangues Académiques, 1698.
41. — *Discours sur la mort de Mgr de Longueville tué au passage du Rhin* [1672].	perdu.
42. — *Explication et soumission sur ces trois vers de la Pucelle.*	perdue.

Une triple personne en une seule essence
Le suprême pouvoir, la suprême science
Et le suprême amour unis en Trinité.

43. — *Un paquet de plusieurs brouillons de lettres écrites avant le* 18 *sept.* 1632.	perdu.
44. — *Cahiers de douze feuilles chacun de toutes les lettres écrites par ledit sieur Chapelain d'année en année depuis* 1632 *jusqu'au* 22 *oct.* 1673.	N. a. fr. 1885-1889 en conservent une partie.
45. — *Relation de la vie et des mœurs dudit sieur Chapelain escrite par luy-mesme.*	perdue.

Il nous manque donc environ la moitié des ouvrages en prose signalés ici ; en revanche il faut ajouter à cette liste :

46. — *La métamorphose d'Angélique en Lyonne* [1633 ou 1634].	R. Conrart in-4° X. p. 605.
47. — *La lettre à M. de la Mesnadière sur ses poésies* [vers 1656].	B. N. fr. 13069. fol. 7.
48. — *La disposition du Poëme de la Pucelle et la division de ses matières et de son ordre par livres.*	B. N. fr. 15005.
49. — *L'ordre et le dessin du Poëme de la Pucelle.*	B. N. fr. 15005.
50. — *Le plan de la Comédie des Tuileries* [1634-1635].	Cf. *supra*. p. 117.
51. — *Lettre à une dame sur le sujet d'Herminius et de Sapho* [vers 1662].	B. N. fr. 12847. fol. 47.
[52]. — *Lettre du* 30 *novembre* 1630 *sur l'unité de temps dans les poëmes dramatiques.*	B. N. fr. 12847. fol. 11.
[53]. — *De la poésie dramatique ou représentative.*	B. N. fr. 12847. fol. 36.
[54]. — *Projet du dictionnaire de la Langue française.*	B. N. fr. 12847. fol. 40.

Étant donné l'ignorance des rédacteurs du Catalogue, il se pourrait que les ouvrages 52 et 53 fussent les mêmes que ceux des nos 3 et 4. Il est de même fort probable que le n° 54 est le même que le n° 6 dont le titre aurait été inspiré aux héritiers de Chapelain par les premiers mots du texte.

Nous ajoutons ici quelques ouvrages qui nous semblent pouvoir être attribués à Chapelain :

[55]. — *Note sur le projet de fondation d'une Académie royale des Sciences.*	B. N. Baluze. n° 362.
[56]. — *La Pucelle d'Orléans à la Belle Angélique* [vers 1634 ?]	Rec. Conrart.
[57]. — *Métamorphose de Julie en diamant* [vers 1634 ?]	Rec. Conrart.
[58]. — *Métamorphose d'Angélique en perle* [vers 1634].	Rec. Conrart.

III

IMPRIMÉS

A. — Œuvres de Jean Chapelain. — Éditions séparées

1° La traduction de Guzman d'Alfarache [1].

1. Consult. De Granges de Surgères. *Les trad. franç. de Guzman d'Alfarache* (*Bull. du Biblioph.* 1885, p. 289).

— Edition originale (Paris, 1619 et 1620) :

Le Gueux ou la Vie de Guzman d'Alfarache, Image de la vie humaine, en laquelle toutes les fourbes et meschancetez qui s'usent dans le monde sont plaisamment et utilement descouvertes. Version nouvelle et fidelle d'Espagnol en François. Première partie. A Paris, chez Pierre Billaine, au Palais, près la chapelle Sainct-Michel. MDCXIX (1619). *Avec privilège du Roy*, in-8°.

16 ff. lim. n. chiff., 334 p. pour le 1er livre de la 1re Part. 1 f. blanc, 252 p. pour le 2e liv. et 19 ff. n. chiff.

Les ff. limin comprennent : titre, (1 f.). — *A Messieurs* (5 p.). — *Au lecteur* (15 p.). *Briefve déclaration pour l'intelligence de ce livre* (2 p.). — Des pièces de vers latins et *Le Sonnet espagnol où Guzman est introduit parlant, je l'ay tourné* (2 p.).

Les ff. de fin : Table (5 p.). Notes (30 p.). Errata (1 p.).

Le Voleur ou la Vie de Guzman, pourtraict du temps et miroir de la vie humaine : où toutes les fourbes et meschancetez qui se font dans le monde sont utilement et plaisamment descouvertes. Pièce non encore veuë et renduë fidellement de l'original Espagnol de son premier et véritable autheur Matheo Aleman. Seconde Partie. A Paris, chez Toussaint du Bray, ruë Saint-Jacques, aux Epics-meurs : Et en sa boutique au Palais, en la gallerie des Prisonniers MDCXX (1620). *Avec privilège du Roy*, in-8°.

22 ff. lim. 1209 p. 5 ff. n. chiff.

Les ff. lim. comprennent : *Epistre à Messieurs* (5 p.). *Au lecteur* (22 p.). *L'autheur au lecteur* (15 p.). — Les ff. de fin : *Table des argumens et chapitres contenus en la seconde partie du Guzman d'Alfarache* (v° de 1209 et 5 p.). Privilège (1 p.). Errata (2 p.). Deux sonnets (2 p.).

Extrait du privilège daté du 26 février 1619, donné pour 10 ans à Pierre Billaine; transfert à Toussaint du Bray, le 25 oct. suivant, pour la seconde partie seulement.

Ces deux vol. existent à l'Arsenal 17681 (*bis*).

— Lyon, 1630 :

Le Voleur ou la vie de Guzman d'Alfarache, pourtraict du temps et miroir de la vie humaine. Seconde partie : où toutes les fourbes et meschancetez qui se font dans le monde sont utilement et plaisamment descouvertes. Pièce non encore veuë et renduë fidèlement de l'original espagnol de son premier et véritable autheur Matheo Aleman. A Lyon. De l'imprimerie de Simon Rigaud, marchand-libraire en ruë Mercière, devant Saint-Antoine. MDCXXX (1630). *Avec permission*, 1 vol. in-8.

10 ff. lim. 528 p. 1 f. n. chif. Les ff. lim. contiennent : *Epistre à Messieurs* (4 p.). *Au lecteur* (10 p.). *L'autheur au lecteur* (6 p.). Deux sonnets (2 p.). Se trouvent à la fin de l'édit. de 1620. — Le f. de fin contient la table.

Bib. nat. Y² 11155 (rel. parch.). N'a pas été signalé par M. de Gr. de Surg.

— Paris, 1632.

Le Gueux ou la vie de Guzman d'Alfarache, image de la vie humaine.

En laquelle toutes les fourbes et meschancetez qui se pratiquent dans le monde sont plaisamment et utilement descouvertes. Divisé en trois livres. A Paris chez Henry Legras, au premier pilier de la grande salle du Palais MDCXXXII (1632).

In-8. 12 ff. lim. 263 et 114 p. chiff. 20 ff. n. chif.

Ff. lim. : les différentes pièces qui figuraient dans l'édition de 1619 et les deux sonnets qui terminaient cette édition ; ff. de fin : table (2 p.) notes (38 p.).

Le Voleur... (comme Lyon 1630). *A Paris, chez Nicolas Gasse, au mont Saint-Hilaire, près la Court d'Albret. MDCXXXII* (1632).

In-8. 8 ff. lim. 528 p. 3 ff. de fin. Dans les ff. lim. on trouve, après le titre l'*Epistre à Messieurs* (4 p.) et l'*autheur au lecteur* (10 p.). Dans les ff. de fin, la table (4 p.) et 1 f. blanc. Arsenal 17681 (les 2 tomes en 1 vol.).

— Rouen, 1633.

Le Gueux... (comme Paris 1632). *A Rouen, chez Jean de la Mare, au haut des degrés du Palais. MDCXXXIII*, (1633) in-8.

6 ff. lim. 389 p. 23 ff. n. chiff.

Le Voleur... (comme Lyon 1630). *A Rouen*... (comme dans le tome I).

13 ff. lim. 549 p. 2 ff. n. chiff. Bib. Nat. Y² 11156-11157 (les 2 t. en 1 v.).

— Paris, 1638-1639.

Le Gueux (comme Paris 1632). *A Paris, chez Denis Houssaye, ruë Judas à la Corne de Cerf. MDCXXXVIII* (1638), in-8.

8 ff. lim. 363 p. 19 ff. de fin.

Le Voleur... (comme Lyon 1630). *A Paris. MDCXXXIX* (1639), in-8.

10 ff. lim. 520 p. 1 f. n. chif. M. de Granges de Surgères croit que ce deuxième tome, sans nom d'éditeur, quoique ressemblant assez au premier comme typographie, n'est qu'une contrefaçon. Les deux tomes réunis en 1 vol. existent à la Bib. Nat. (Y² 11158-11159) où le titre du tome I est arraché et à Bruxelles. Bib. Roy. (fonds de la ville n° 6911 ¹).

— Lyon, 1639.

Le Gueux... (comme Paris 1632). *A Lyon, de l'imprimerie de Simon Rigaud marchand libraire en ruë Mercière, à l'Escu de Venize. MDCXXXIX* (1639), in-8.

8 ff. lim. 369 p. 19 ff. n. chif.

Le Voleur... (comme Lyon 1630). *A Lyon de l'imprimerie de Simon Rigaud* (comme au tome I), in-8.

8 ff. lim. 517 p. 1 f. n. ch. Bib. Nat. Y² 11160-11161 (en 1 vol.).

— Rouen, 1645.

Le Gueux... (comme Paris 1632). *A Rouen, chez David Ferrand, ruë aux Juifs, à l'hostel du Bec. MDCXLV* (1645), in-8.

4 ff. lim. 389 p. 21 ff. n. chiff.

Le Voleur... (comme Lyon 1630). *A Rouen...* (comme au tome I), in-8.

12 ff. lim. 549 p. 1 f. n. chif. Bib. Nat. Y² 11162-11163 (en 1 vol.).

2° Préface de l'Adone.

— Edition originale 1623.

Lettre ou Discours de M. Chapelain à M. Favereau, conseiller du Roy en sa cour des Aydes, portant son opinion sur le poëme d'Adonis du chevalier Marino, 1623. Dans :

L'Adone Poëma del Cavalier Marino alla Maesta Christiannissima di Lodovico il decimoterzo, Rè di Francia et di Navarra, con gli Argomenti del Conte Fortuniano Sanvitale et l'Allegorie di don Lorenzo Scoto, in Parigi, Presso Oliviero di Varano, alla Strada Di San Giacomo, Alla Vittoria. MDCXXIII (1623) *Con privilegio del Re.* in-fol.

Superbe volume XXVI + 575 p. 5 ff. n. chif. Achevé d'imp. du 24 avril 1263. Privil. accordé à Abraham Picard, du 13 déc. 1621; transfert à Olivier de Varennes du 20 mars 1623. Bib. Nat. Rés. Yd 52, exemp. de Louis XIII.

— Edition italienne, 1625.

Discorso ni defensa dell'Adone. Milan 1625, in-8.

Bib. Nat. Yd. 8312.

— Edition Bovet, 1905.

Lettre ou discours de M. Chapelain à M. Favereau... portant son opinion sur le Poëme d'Adonis du cavalier Marino.

Aus *Aus Romanischen Sprachen und Litteraturen, festgabe Heinrich Morf.* Halle, 1905, in-8.

3° Ode a Richelieu.

— *Ode à Mgr le Cardinal Duc de Richelieu, à Paris, chez Jean Camusat, ruë Saint-Jacques, à la Toyson d'Or. MDCXXXIII* (1633), in-fol., 18 p. titre compris. Signé Chapelain [Bib. Nat. Ye 144 et Z 755].

— *Ode à Mgr le Cardinal Duc de Richelieu. A Paris, chez Jean Camusat, ruë Saint-Jacques, à la Toyson d'Or MDCXXXVII* (1637), in-4°, 18 p. signé Chapelain [Bib. Nat. Ye 1386].

— *Ode à Mgr le Cardinal Duc de Richelieu par M. Chapelain. A Paris, chez Augustin Courbé, dans la petite salle du Palais, à la Palme MDCLX* (1660), 18 p. in-4° [Bib. Nat. Ye 2290].

4° Sentimens de l'Académie sur le Cid.

— *Les sentimens de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid. A Paris, chez Jean Camusat, ruë Saint-Jacques, à la Toyson d'Or, MDCXXXVIII* (1638). *Avec privilège du Roy*, in-8°.

192 p. Extrait du Privilège du 26 nov. 1637 [Bib. Nat. Rés. Yf 4040, 4041, 4042].

— *Les sentimens de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid. A Paris, en la boutique de G. Quinet, au Palais, à l'entrée de la gallerie des prisonniers, à l'Ange Gabriel. MDCLXXVIII* (1678). *Avec privilège du Roy*, pet. in-8°, 184 p. [Bib. Nat. Yf. 6831].

5° Poèmes divers antérieurs a la Pucelle.

— *Paraphrase du cinquantiesme psaume Miserere, etc. A Paris, chez Jean Camusat, ruë Saint-Jacques, à la Toyson d'Or. MDCXXXVII* (1637). *Avec Privilège du Roy*, in-4°, signé Chapelain, 16 p.

[relié dans N. a. fr. 1890].

— *Ode pour la naissance de Mgr le Comte de Dunois. A Paris, chez la veuve de Jean Camusat et Pierre le Petit, ruë Saint-Jacques, à la Toyson d'Or. MDCXLV* (1645). *Avec Privilège du Roy*, in-4°, signé Chapelain, 43 p.

[Bib. Nat. Ye 1388 et Rés. m. Yc 985_0 avec envoi autographe à Gombaud].

— *Ode pour Mgr le duc d'Anguien. A Paris, chez la veuve Jean Camusat et Pierre le Petit, ruë Saint-Jacques, à la Toyson d'Or MDCXLVI* (1646). *Avec privilège du Roy*, in-4°, signé Chapelain, 22 p.

[Bib. Nat. Rés. Yc 985, Ye 1387, Ye 675 le dernier sur vélin aux armes de Condé].

— *Ode pour Mgr le Cardinal Mazarin. A Paris, chez la veuve Jean Camusat et Pierre le Petit, imprimeur ordinaire du Roy, ruë Saint-Jacques, à la Toison d'Or. MDCXLVII* (1647). *Avec privilège du Roy*, in-4°, 21 p. signé Chapelain.

[Bib. Nat. Ye 1389. Bib. Mazarine, 296. A. avec déd. autog.].

6° Editions de la Pucelle.

— Edition princeps.

La Pucelle ou la France délivrée, poëme héroïque, par M. Chapelain. A Paris, chez Augustin Courbé, au Palais, en la gallerie des Merciers, à la Palme. MDCLVI (1656). *Avec privilège du Roy*, in-fol.

Frontispice d'Abraham Bosse (La France secourue par la Pucelle). Après le titre, portrait du duc de Longueville gravé par Nanteuil. *Epître liminaire*, A. S. Mgr Henry d'Orléans (12 p. n. chif.). Portrait de Chapelain gravé par Nanteuil. *Préface* (31 p. n. chif.). *Les XII chants* (522 p.) avec 12 gravures d'Abraham Bosse. *Table des noms propres et des matières principales de ce poème* (9 p. n. chif.). *Privilège du Roy* (2 p. n. chif.).

Le privilège, signé Conrart est daté du 3 mars 1643 et donné à Chapelain pour 20 ans à partir de la publication de chaque partie, avec cette clause que le jour où il y aura une édition complète, les 20 ans ne courront pour toutes les parties que de la date de l'édition complète. Le transfert du privilège à Aug. Courbé est du 13 oct. 1655 ; l'achevé d'imprimer du 15 décembre 1655 ; l'enregistrement sur le livre de la communauté du 9 décembre 1655.

Bib. Nat. Ye 56 : Rés. Ye 70 : Rés. Ye 71 (rel. mar. rouge fleurdelysé) Rés. g. Ye 15 aux armes de l'Eglise Sainte-Croix de Paris.

M. Travers, de Caen, possède un exemplaire avec envoi autogr. à Mlle de Scudéry.

— Deuxième édition, 1656, in-12, chez Courbé.

Aucun exempl. à la Bib. Nat. Signalée par Tallemant des Réaux (Hist. de Chapelain) par Chapelain lui-même (Préface des XII d. ch.) et par Brunet (Manuel du libraire).

— Troisième édition, 1657.

La Pucelle ou la France délivrée, poëme héroïque, par M. Chapelain. Troisième édition, revuë et retouchée. A Paris, chez Augustin Courbé, au Palais, en la gallerie des Merciers, à la Palme. MDCLVII (1657), in-12, *avec privilège du Roy.*

Frontispice, 64 p. n. chiff. (Epître limin. au duc de Longueville. Préface. Le libraire au lecteur. Erratum. Extrait du Privilège). — *Texte :* 399 p. — Table 30 p. n. chiff. [Bibl. Nat. Ye 8029].

— Quatrième édition ? 1657.

Signalée seulement par Chapelain qui dit dans la *Préface des XII Derniers Chants* qu'il y eut de la 1re partie 6 éditions en moins de 18 mois. (Y compris celle des Elzeviers et la contrefaçon de Sambix).

— Edition des Elzevier, 1656.

La Pucelle ou la France délivrée, poëme héroïque par M. Chapelain, dernière édition suivant la copie imprimée à Paris, 1656, petit in-12.

24 ff. limin. y compris le frontispice gravé et le titre 362 p. + 15 f. de table.

Douze gravures, une en tête de chaque chant. « Assez jolie édition dit Willems (*Les Elzevier*, p. 456) qui sort positivement des presses de J. Jansen à Amsterdam. Les fleurons et lettres grises ne laissent point de doute à cet égard ».

Le frontispice et les figures sont copiés sur l'in-fol. de 1656.

— Contrefaçon de Sambix, 1656.

La Pucelle ou la France délivrée, poëme héroïque, par M. Chapelain, à Leyden, chez Jean Sambix. MDCLVI (1656), petit in-8°.

Contrefaçon médiocre, 22 f. limin. 362 p. de texte, 12 f. de table.

— Edition de 1664, Paris (?)

Signalée par Chapelain dans une lettre à Bœclerus, 25 mars 1671.

— Edition de Molènes, Collection des Epopées Nationales.

La Pucelle ou la France délivrée, poëme héroïque en douze chants, par Jean Chapelain de l'Académie française, ouvrage en français moderne, revu et annoté par Emile de Molènes. Paris, librairie Marpon et Flammarion, E. Flammarion, successeur, 26, rue Racine. 1891.

Premier volume : LXVIII + 210 p. : Notice sur Chapelain. Epître au duc de Longueville. Note sur le duc de Longueville. Préface de Chapelain. Chants I-V.

Deuxième volume : 323 p. Chants VI-XII. Note sur les éditions de Chapelain. Passages supprimés par l'Editeur dans les XII premiers chants. Table des matières.

— Les XII derniers chants, édition Herluison :

Jean Chapelain. Les Douze derniers chants du poëme de la Pucelle, publiés pour la première fois sur les manuscrits de la Bibliothèque Nationale par H. Herluison. Précédés d'une préface de l'auteur et d'une étude sur le poème de la Pucelle par René Kerviler, lauréat de l'Académie française. Orléans, H. Herluison, libraire-éditeur, 27, rue Jeanne d'Arc, 1882, in-16.

Reproduction du frontispice de 1657, in-16. C + 391 p. Avis au lecteur. Notice sur Chapelain (Baguenault de Viéville). Etude sur le Poème de la Pucelle (René Kerviler). Préface de Chapelain. Les XII chants. Table.

7° Poème postérieur a la Pucelle.

— *Ode pour la paix et pour le mariage du Roy. A Paris, chez Augustin Courbé, au Palais, en la gallerie des Merciers, à la Palme. MDCLX* (1660). *Avec privilège du Roy*, in-4°, 20 p., signé Chapelain.

8° Œuvres en prose postérieures a la Pucelle.

— *Mélanges de littérature tirez des lettres manuscrites de M. Chapelain par F. Denis Camusat. Paris, Briasson et J.-F. Tabarie*, 1726, in-8°, X-226 p. et la table.

Précédés d'une *Epître liminaire* de *Camusat à M. Couvay, secrétaire du Roy, chevalier de l'ordre du Christ* ; contiennent la *Liste des gens de lettres de 1662*. Sainte-Beuve a déjà signalé la légèreté et l'infidélité de l'éditeur. Une question se pose au sujet de cette édition. Camusat déclare avoir eu entre les mains 3 vol. in-4°. Etaient-ce trois des recueils N. a. fr? M. Rathery ne le croyait pas, à cause de certaines différences de texte et de dates, mais ces différences ne proviennent que de l'étourderie de Camusat. Nous sommes arrivés cependant à la même conclusion que M. Rathery, mais parce que les dates *rectifiées* des extraits de Camusat nous ont prouvé qu'il aurait dû consulter non pas 3, mais 4 registres (1885-1887-1888-1889). Les lettres datées par lui de 1641 à 1658 sont toutes manifestement fausses quant à la date. Certaines ressemblances de détail entre Camusat et N. a. fr. 1885-1889 prouvent que le texte des registres in-4° dont il s'est servi était *identique* à celui des N. a. fr. C'est ainsi que certaines dates des N. a. fr. qui ne s'accordent pas avec la place de la lettre dans le recueil sont données les mêmes par Camusat (vg. à Bois-Robert, 9 juin 1633 ; à Lancelot, 10 sept. 1659).

— *Mélanges de littérature, etc*... Edition absolument identique à la précédente, sans lieu ni date. L'approbation est datée du 4 mai 1726.

— *Dialogue de la Lecture des Vieux Romans, par Jean Chapelain, de l'Académie française, publié pour la première fois avec des notes par Alphonse Feillet. Paris, Aubry*, 1870, in-8°, X-52 p.

M. Feillet a fait une erreur. Le Dialogue avait paru en 1728 dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'Histoire*. M. Feillet a donné les premières pages du Dialogue, sorte de Dédicace au cardinal de Retz, dans son édition des *Œuvres de Retz*, t. I, p. 341.

— *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française, publiées par Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut et du ministère de l'Instruction Publique. Paris, Imprimerie Nationale*, 1880 *et* 1883. (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France (2e série), 2 vol. in-4°.

Tome I. — XXIV-746 p. contient. — Un avertissement. — Un choix de lettres de septembre 1632 à décembre 1640 (461 let. pub. intégralement, beaucoup d'autres analysées en note avec extraits). — La liste des lettres de janvier 1641 à décembre 1658 dont l'existence a été signalée. (Cette liste n'est pas absolument complète). — Enfin 2 pages de corrections et d'additions.

Tome II. — 967 p. contient : un choix de lettres de janvier 1659 au 22 août 1673 (588 sur 1480). Beaucoup d'autres analysées en note avec extraits. — Trois pages d'additions et de corrections aux deux volumes. — La table chronologique de toutes les lettres contenues dans les cinq recueils manuscrits avec leur date et le nom du destinataire. — La table alphabétique, avec renvoi, de tous les mots qui sont l'objet d'une note grammaticale dans les deux volumes. — La table alphabétique, avec renvoi, des noms de lieux, de personnes, et l'indication des choses remarquables, telles que Académie, Gratifications, etc.

— *Lettres inédites de Jean Chapelain à P. D. Huet*, 1658-1673 (*supplément au recueil Chapelain-Tamizey*) *publiées d'après les originaux par Léon-G. Pelissier. Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur*, 1894, in-8°, 40 p.

Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, t. XXXI, 1894.

B. — Œuvres de Chapelain parues dans des recueils

1° Œuvres poétiques.

— *Les Nouvelles Muses des sieurs Godeau, Chapelain... et autres. A Paris, chez Robert Bertault, au Palais, en la galerie des prisonniers. MDCXXXIII* (1633), in-8°.

Ode au Cardinal de Richelieu.

— *Les Sacrifices des Muses au grand Cardinal de Richelieu. A Paris, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roy, ruë Saint-Jacques, aux Cigognes, MDCXXXV* (1635). *Avec privilège du Roy*. in-4°.

Ode au Cardinal de Richelieu.

— *Recueil de divers Rondeaux. A Paris, chez Augustin Courbé, imprimeur et libraire de Monseigneur, frère du Roy, dans la petite salle du Palais, à la Palme. MDCXXXIX* (1639). *Avec privilège du Roy*, in-12.

Deux rondeaux signés Ch. :
Défense d'une dame accusée de ne pouvoir faire de rondeaux.
A. M. M. L. D. M. R. à son retour de la campagne.

— *Nicolaï Borbonii in Academia Parisiensi eloquentiæ graecæ professoris Regii tumulus... Parisiis apud Rob. Sara, via Citharea, sub signo Brachii Herculei. MDCXLIX* (1649), in-12.

Sur la mort de Nicolas Bourbon. Sonnet.

— Nouveau recueil Loyson.

Nouveau recueil des plus belles poésies, contenant : le Triomphe d'Aminte, La Belle Invincible... Et autres pièces curieuses. A Paris, chez la veuve G. Loyson, au Palais, à l'entrée de la galerie des Prisonniers, au nom de Jésus. MDCLIV (1654). *Avec privilège du Roy*, in-12.

Sur la mort de M. de Guébriant. Sonnet.
Tombeau de M. du Puy. Sonnet.

— Recueil Sercy.

Première partie, 1re édit. : *Poésies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade, de Scudéry... et plusieurs autres. A Paris, chez Charles de Sercy, au Palais, dans la salle Dauphine, à la Bonne-Foy Couronnée. MDCLIII* (1653). *Avec privilège du Roy*, in-12.

A la puissante princesse Epicharis, reyne des Egyptiens. St. (n. s.).
A Mme de Longueville sur les sonnets de Job et d'Uranie. Sonnet. (Signé Chapelain).

Première partie, 2e édit. : *Poésies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade... et de plusieurs autres. Seconde édition, revuë, corrigée et augmentée. A Paris, chez Charles de Sercy... MDCLIII* (1653). *Avec privilège du Roy*, in-12.

Les mêmes, plus : Epitaphe du marquis de Montauzier tué à la reprise des bains de Bornio, en Valteline. Sonnet (n. s.).

Quatrième partie. *Poésies choisies... Quatriesme partie. A Paris, chez Charles de Sercy... MDCLVIII* (1658). *Avec privilège du Roy*, in-12.

A M. le marquis de Montauzier sur son mariage. Sonnet.

Cinquième partie. *Poésies choisies... Cinquiesme partie. A Paris, chez Charles de Sercy... MDCLX* (1660). *Avec privilège du Roy*, in-12.

Lirphée (*sic*) reyne d'Argène à la Cour d'Arthénice. St. (n. s.).
Récit de Mlle P. (Paulet) au Ballet des Dieux, représentant l'astre du Lyon. (signé Montfuron).

— *Elogia Julii Mazarini Cardinalis. Parisiis Ant. Vitré*, 1666, in-fol.

Ode pour la paix et le mariage du Roy.
Ode à Mazarin.

— Recueil Lafontaine :

Recueil de poésies diverses, dédié à Mgr le Prince de Conty, par M. de la Fontaine, Paris, Pierre le Petit (1671), in-12.

Tome II, Ode à Richelieu.
Tome III, Une pièce du recueil Sercy, Ve partie 1660.

— Recueil Barbin.

Recueil des plus belles pièces des poètes français... A Paris, chez Claude Barbin, au Palais, sur le second perron de la Sainte-Chapelle. MDCXCII (1692), in-8°.

Tome IV. Ode à Richelieu.

— Recueil Josse et Bouhours.

Recueil de vers choisis, première édition, chez Georges et Louis Josse, 1693, in-12.

Dunkerque. Sonnet.

Certains exemplaires portent : *Recueil de vers choisis par le P. Bouhours...*

2° Œuvres en prose.

— Discours pour la réception de Ch. Perrault.

Recueil des harangues prononcées par Messieurs de l'Académie françoise dans leurs réceptions et en d'autres occasions depuis l'establissement de l'Académie jusqu'à présent. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de l'Académie françoise, ruë Saint-Jacques, à la Bible d'Or. MDCLXXXXVIII (1698). *Avec privilège de Sa Majesté*, in-4°.

Page 168 : *Response de Mr Chapelain au discours prononcé par Mr Perrault, le jour de sa réception.*

Recueil des harangues prononcées par Messieurs de l'Académie françoise... Seconde édition revuë et augmentée. Tome Ier. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard... MDCCXIV (1714). *Avec privilège de Sa Majesté*, in-4°.

Page 287 : Même discours.

— Desmolets. *Continuation des Mémoires de Littérature et d'Histoire*, 1726-1731. 11 vol. in-12.

Tome II, 1re partie, p. 21, *Mémoire des gens de lettres vivans en 1662.*
Tome VI, 2e partie, p. 281, *Dialogue de la lecture des Vieux Romans.*

— Pierre Clément. *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*. Paris, Imp. Nat., 1868, 8 vol. grand in-8°.

Tome V, p. 587, 90 lettres de Chapelain à Colbert.

— L. de Lens. *Les Correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde.* Angers, 1872, in-8°.

Extrait des Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

— Arnaud. *Appendice à : Etude sur l'abbé d'Aubignac et sur les théories dramatiques au XVIIe siècle.* Paris, Alph. Picard, in-8° (Thèse).

Page 336, *Lettre sur la règle des 24 heures.*
— 347, *De la Poésie représentative.* (Les deux textes)

C. — Poésies de Chapelain parues dans divers ouvrages

— Huet. *Huetiana.* Paris, 1722, in-12. *La Couronne Impériale à la Princesse Julie.*

Nous croyons inutile de citer ici toutes les éditions de la Guirlande de Julie dont la bibliographie est bien connue.

— *Histoire de l'Académie française par Pellison et d'Olivet,* éd. Livet, Paris, Didier, 1858, in-8°, 2 vol.

Tome I, p. 165. Epitaphe de M. Bardin.

— René Kerviler. *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle,* 2e édit., Paris, 1879, in-8°.

Page 133, Epitaphe de M. Bardin.
— 134, Epitaphe de M. Habert.
— 162, Le Volontaire.
— 255, Contre Despréaux.

— Tamizey de Larroque. *Lettres de Jean Chapelain.*

Tome I, (1880), page 88, La Pucelle à M. le comte d'Etlan. Sonnet (dern. tercet).
— — — 173, Tombeau de Mme la duchesse de Longueville. Sonnet (1er quatrain).
— — — 238, Tombeau de M. le duc de Rohan. Sonnet (2 tercets).
— — — 300, Au Dauphin. Sonnet (1er quatrain).
— — — 480, Tombeau du duc de Weymar. Sonnet (dern. tercet).
Tome II, (1883), page 307, Sur la maladie et la guérison du Roy. Sonnet.
— — — 324, Pour le Roy. Sonnet.
— — — 327, La Pucelle au Roy, Sonnet.
— — — 435, Sur la mort de Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet. Sonnet.
— — — 440, Sur la mort d'Anne d'Autriche, reyne de France. Sonnet.
— — — 528, Sur l'entrée du Roy en Flandre. Sonnet (2 tercets).
— — — 766, Tombeau de Mme la duchesse de Montausier. Sonnet.
— — — 786, La Hollande au roy. Sonnet.

— Abbé Fabre. *Les Ennemis de Chapelain.* Paris, Thorin, 1888, in-8°.

Page 669, Contre Despréaux. Sonnet.

— Lachèvre. *Bibliographie des recueils collectifs de Poésies* (1597-1700). Paris, H. Leclerc, 4 vol. in-8°, 1901-1905.

Tome II, Epitaphe de M. Habert.

Nota. Nous n'avons pas cru devoir donner ici la liste des lettres de

Chapelain parues dans divers ouvrages du XIXe siècle, M. Tamizey de Larroque les signalant généralement dans son édition.

D. — ŒUVRES DÉDIÉES A CHAPELAIN. PIÈCES EN SON HONNEUR, POUR ET CONTRE LUI (XVIIe SIÈCLE)

— *Recueil de divers rondeaux.* Paris, Aug. Courbé, 1639, in-12.

Voiture. Réplique : « A vous ouïr, Chapelain, chapeler » (n. s.).

— GASSENDI. — *De Apparente Magnitudine Solis humilis ac sublimis Epistolæ IV.* Paris, Hacqueville, 1642, in-fol. La 4e est dédiée à Chapelain.

— *Œuvres de François Maynard.* Paris, Aug. Courbé, 1646, in-4°.

Sonnet : « Offrons au dieu boyteux et ma plume et ma lyre ».

— JOANNIS LUDOVICI GUEZII BALZACII *Carminum libri III, ejusdem Epistolæ Selectæ*, editore Ægidio Menagio. Parisiis, Sumptibus Aug. Courbé, 1650, in-4°.

Liber I, p. 52, Ad Joannem Capelanum.
— p. , De non optimo poeta quem per summam humanitatem laudaverat. Respondet Capelano.
Liber. adopt. p. 211, Rus et Lusus rustici, ad Joannem Capelanum [1].
Epistolae : trois lettres à Chapelain [2].

— Mlle DE SCUDÉRY. *Artamène ou le Grand Cyrus*, t. VII (1651). Portrait d'Aristée.

— MÉNAGE. *Miscellanea.* Paris, Aug. Courbé, 1652, in-4°.

Page 1, Per scazontem carmina sua mittit Joanni Capelano.
— 39, Ad Joannem Capelanum, de Joanne Paulo Gondio, illustr. Corinthiorum Archiepiscopo.
— 96, Eglogue : Ménalque, Lycidas, Damon (Ménage, Sarasin, Chapelain).
— 113, A M. Chapelain. Epître.
Liber adoptivus. Eglogue du Père Mambrun : Ménalque, Lycidas, Damon, Amyntas.
Eglogue de La Lane.

— GASSENDI, *Tychonis-Brahaei, equitis Dani, astronomorum coryphaei, Nicolaï Copernici, Georgii Puerbachii et Joannis Regiomontani, astronomorum celebrium vita.* Paris, 1654, in-4°.

— Ad celebrem virum Joannem Capelanum, amicum suavissimum, in Nicolaï Copernici vitam Petri Gassendi Praefatio.
— Ad eumdem Joannem Capelanum in Georgii Puerbachii et Joannis Mullerii Regiomantani vitam Petri Gassendi Praefatio.

1. Sur ces pièces réimprimées dans les œuvres complètes de Balzac (Paris, in-fol. 1665, t. II, p. 10, 20, et 42, voir les lettres de Balzac à Chapelain, 28 janv. et 23 mai 1644, Mél. Hist. 1873, p. 478 et 525.

2. Cf. Œuvres complètes, in-fol. 1665, t. II, p. 59, 77 et 89.

— *Recueil de Sercy*, IIIe partie, 1656.

I. D. S. : Sur la Pucelle. Madrigal : « La Pucelle est l'objet de mes amours ».

Anonyme : Imprécation contre ceux qui parlent mal de la Pucelle : « Puisse l'esprit malicieux ».

Testu-Mauroy : Pour la Pucelle. Madrigal. « Du fameux Chapelain la gloire est immortelle ».

— SARASIN. *Œuvres*. Paris, Courbé, 1656, in-4°.

Ode à Chapelain : « Esprit né pour les grandes choses ».

— [DE LINIÈRES]. *Lettre d'Eraste à Philis sur le poëme de la Pucelle, de Chapelain*. Paris, Chamhoudry, 1656, in-4°, prose et vers.

— [LA MESNARDIÈRE]. *Lettre du sieur du Rivage, contenant quelques observations sur le Poëme Epique et sur le Poëme de la Pucelle*. A Paris, chez Antoine de Sommaville, au Palais, 1656, in-4°.

— [JEAN DE MONTIGNY]. *Lettre à Eraste pour réponse à son libelle contre la Pucelle*. Paris, Courbé, 1656, in-4°.

— *Recueil de Sercy*, IVe partie, 1658.

Saint-Pavin : Sur la Pucelle. Sonnet. « Je vous diray sincèrement ».

Anonyme : A M. Chapelain sur la Pucelle « Vous de qui les efforts firent trembler la France »

Levavasseur : A M. Chapelain. Epigramme. « Chapelain ta docte Pucelle ».

— *Les Muses illustres*... Paris, L. Chamhoudry, 1658, in-12.

Ogier : Sur la naissance du comte du Dunois et sur la Pucelle. Sonnet. Invincible Dunois, invincible Pucelle.

De Linières : Galanterie Burlesque. « Maintenant qu'approche la feste ».

— BALTHAZAR DE VIAS, *Charitum libri III*. Paris, Edme Martin, 1660, in-4°.

— *Recueil de Sercy*, Ve partie, 1660.

Anonyme : A la Pucelle d'Orléans. Sonnet. « Magnanime Pucelle, aux héros préférable ».

— P. D. Huet. *Iter Suecicum*, Ad Joannem Capelanum, 1661.

Paru pour la première fois en janvier 1661 (Lettres de Chapelain). On le trouve dans *P. D. Huetii carmina latina et græca*. Trajecti ad Rhenum, Guill. Broedlet 1694, in-8, p. 26.

— GODEAU. *Poésies chrestiennes*. Paris, Pierre le Petit, 1660-1663, vol. in-12.

Le tome III contient les Epitres Morales, dont la 19e est adressée à Chapelain.

— MÉNAGE. *Aegidii Menagii Poemata*, quarta editio. Amsterdam, Elzevier, 1663, petit in-12.

Ad Licinium, de fucosa amicitia Joannis Capelani.

— *Les délices de la Poésie Galante..*, (A), IIe partie, Paris, Jean Ribou, 1664, petit in-12.

Richelet : Imitation d'une Ode d'Horace, à Chapelain : « Sage et fameux héros du Parnasse françois ».
Du Pelletier : La Renommée à Chapelain. Sonnet : « Des bords où le soleil tire son char de l'onde ».
Anonyme : A M. Chapelain sur la traduction de la Pucelle.
Lepul : Stances à Chapelain.
Ces stances avaient paru en édit. séparée, in-4°, 8 p. 1664, s. l.

— J. L. Guez de Balzac. *Œuvres complètes*. Paris, Jolly, 1665, 2 vol. in-fol.

Tome II, *Dissertations politiques. Les baisers de Pénélope*. A M. Chapelain, conser du Roy en ses conseils, Dissertation XIII.
— *Dissertations de critique : Qu'il n'est pas possible d'écrire beaucoup et de bien écrire*. A M. Chapelain, conser du Roy en ses conseils, Dissertation XI.
— *Le Faux critique*, A M. Chapelain, Dissertations XII et XIII.
— *Qu'il n'est pas honneste de se soumettre contre toutes sortes d'attaques*. A M. Chapelain. Dissertation XIV.
— *Chapitre des chapitres précédens*, à M. Chapelain, Dissertation XV.
— *Deffense contre les accusateurs de la poésie*, à M. Chapelain, Dissertation XVI.
— *De l'Attelage du char de Vénus*. A M. Chapelain. Dissertation XXI.
— *Du charactère et de l'Instruction de la Comédie*, Dissertation I, (pompeux éloge de Chapelain, in fine).
— *De trois Sonnets de M. Chapelain* à M. Le Breton, vicaire général de M. l'Evesque d'Angoulême, Dissertation XXIV.

— *Nouveau recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps* (B), à la Sphère, 1665, in-12 : Chapelain décoiffé.

— *Satires du sieur D.* (Despréaux). Paris, L. Billaine, 1666, in-12.

— Heinsius. *Nic. Heinsii Poematum nova editio : accedunt Rutgersii posthuma et adoptivorum carminum libri duo*. Amsterdam, Elzévier, 1666, petit in-8°.

Les lib. adopt. carm. sont dédiés à Chapelain.

— Vossius. *De Nili et aliorum fluminum origine*. La Haye, 1666, in-4°.

Dédié à Louis XIV ; appendice dédié à Chapelain.

— Conringius. *De habitus corporum Germanicorum antiqui ac novi causis liber singularis. Editio IIIa multo auctior*, Helmstadt, 1666, in-4°.

— Grævius. *Hesiodi Ascraei quæ exstant opera, græce et latine, cum notis*. Amsterdam, Elzevier, 1668, in-8°.

2 parties, la 1re dédiée à Montausier, la 2e (lectiones Hesiodeæ) dédiée à Chapelain et à Heinsius « nostræ memoriæ poetarum principibus ».

— Carlo Dati. *Vite de' Pittori Antichi.* Florence, 1669, in-4°.

— Charles Perrault. *Lettre à M. Chapelain sur la conqueste de la Franche-Comté.*

dans : Troisième partie du Recueil de Pièces Galantes de Mme de la Suze (en prose et en vers) Paris, Gab. Quinet, 1668, pet. in-12.

— Gronovius. *Plinii Historia Naturalis ex recensione J. Franc. Gronovii cum ejusdem et variorum notis.* Leyde, 1667, 3 vol. in-8°.

Epît. dédic. à Chapelain en tête des notes.

— Ferrari (Ottavio). *Analecta de Re Vestiaria sive exercitationes ad Alberti Rubenii Commentarium de Re Vestiaria et lato clavo. Accessit dissertatio de Veterum Lucernis sepulchralibus.* Patavii, 1670, in-4°.

La dissert. est dédiée à Chapelain.

— Ménage. *Aegidii Menagii Poemata, sexta editio prioribus longe emendatior.* Parisiis, apud Claudium Barbin, 1673, in-8°.

En plus des édit. précéd. : Palinodia ad Joannem Capelanum.

— *Recueil de poésies diverses dédiées à Mgr le Prince de Conty par M. de la Fontaine.* Paris, Pierre le Petit, 1671, t. III, in-12.

Segrais : Ode sur les Victoires du duc d'Enghien : « Fameux Virgile de la France ».

— Viviani. *Enodatio problematum universis geometris propositorum.* Florentiæ, 1677, in-4°.

— *Menagiana*, 2e édit., 1694, 2 vol. in-12.

Page 35. Cette Pucelle prétendue.
— 36. Quand un prince en secret honorait la Pucelle.

E. — Chapelain jugé par ses contemporains. Relations personnelles. Témoignages du XVIIe siècle sur sa vie et son œuvre

— Abbé Arnauld. *Mémoires.* Collection Michaud, tome XXXIII et XXXIV.

— Arnauld d'Andilly. *Lettres de M. Arnauld d'Andilly. A Paris, chez la veuve Jean Camusat et Pierre le Petit*, 1645, in-4°.

— [Aubignac (Abbé d')]. *La Pucelle d'Orléans, tragédie en prose*, s. n. d. a., Paris, Targa, in-12, 1642.

— J. L. Guez de Balzac. *Lettres familières à M. Chapelain*, *Elzevier*, 1664, in-16.

Lettres de feu M. Balzac à M. Conrart.

Lettres à Chapelain publiées par M. Tamizey de Larroque dans les *Mélanges historiques*, 1873. Imp. Nat., in-4° (Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France).

Œuvres complètes, Paris, Thomas Jolly, in-fol. 1665.

— Fr. Bernier. *Les voyages de François Bernier dans l'Inde*. Amsterdam, 1711, in-12.

— Bois-Robert. *Les Epistres du sieur de Bois-Robert-Métel, abbé de Chastillon, dédiées à Mgr l'Eminentissime Cardinal Mazarin*, Paris, Cardin-Besongne, 1647. Av. priv., in-4°.

— Bussy-Rabutin. *Lettres*. Ed. Ludovic Lalanne, Paris, 1857, 6 vol. in-12.

— S. Chapuzeau. *L'Europe Vivante, en 1666*, in-8° et Genève, Widerhold, 1669, in-4°.

— Charpentier. *Carpentariana*, Paris, 1724, in-12.

— J. B. Colbert. *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*. Paris, Imp. Nat., 1861-1882, grand in-8°, part. le tome V.

— Costar. *Lettres*, Paris, Aug. Courbé, 2 vol. in-4°. Première partie en 1658, deuxième partie en 1659.

— U. Chevreau. *Chevraeana*. Paris, Fl. et P. Delaulne, 2 parties, 1697 et 1700, in-12.

— Fléchier. *Mémoires des grands jours d'Auvergne* (pub. par Sainte-Beuve). Paris, Hachette, 1862, in-12.

— Furetière. *Nouvelle Allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence*, Paris, Guillaume de Luynes, 1658, in-12.

— Gassendi. *Opera Omnia*. Lyon, Anisson, 1658, 6 vol. in-fol.

— Godeau. *Préface du Poème de Saint-Paul*, 1654.

— P. D. Huet. *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*. Amsterdam, du Sauzet, 1718, in-12.

Huetiana, Paris, 1729, in-12.

— La Mesnardière. *Discours préliminaire de sa Poëtique*. Paris, 1640, in-4°.

— Tanneguy Lefebvre. *Dionysii Longini de Sublimi Libellus, Præfatio*. Saumur, 1663, in-12.

— Jean Loret. *La Muze Historique*, éd. de la Pelouze et Ravenel, continuée par Livet. Paris, 1857-1878, 4 vol. in-8°.

— P. Pierre Mambrun. *Constantinus sive Idolatria Debellata, authore Petro Mambruno, e Soc. Jesu. Lutetiæ Parisiorum, ex officina Dion. Bechet et Ludovici Billaine, via Jacobeâ, sub Scuto Polari*, 1658, *C. P. R.*, in-4°. Praefatio.

— Abbé de Marolles. *Traité du Poème Epique pour l'intelligence de l'Enéide*. Paris, 1662, in-8°.

Dénombrement des Auteurs à la suite des *Mémoires*, Amsterdam 1755, t. III, in-12.

— François Maynard. *Lettres du sieur Maynard.* Paris, Toussaint Quinet, 1652, in-4°.

— Ménage. *La Requeste des Dictionnaires.* (Dans l'Histoire de l'Académie française de Pellisson et d'Olivet, éd. Livet).

Mescolanze d'Aegidio Menagio, Parigi, 1672, in-12.

— Naudé. — *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin, ou Dialogue de Mascurat et de Saint Ange. s. l. n. d.*, in-4° (1649).

— Guy Patin. *Lettres*, éd. Reveillé-Paris, Baillière, Paris, 1846. 3 vol., in-8°.

— Ch. Perrault. *Mémoires*, éd. P. L. Jacob, Paris, Gosselin, 1842, in-12.

— Racan. *Œuvres*, éd. Tenant de Latour. Paris, Jannet, 1857, 2 vol. in-16.

— Racine. Correspondance, dans l'édition des *Œuvres de Jean Racine* dite des Grands Ecrivains, Paris, Hachette, 1873, in-8°, tomes VI et VII.

— Retz (Cardinal de). *Mémoires.* Ed . Feillet (G. Ecriv.). Paris, Hachette, 1870-1896, 10 vol. in-8°, tome I.

— Saint-Evremond. *La Comédie des Académistes* (Livet. *Hist. de l'Ac. fr.*, t. I, p. 405).

— Sévigné. *Lettres de Mme de Sévigné*, éd. Monmerqué, Paris, Hachette, 1862, 14 vol. in-8°.

— Segrais. *Segraisiana.* Paris, Compagnie des Libraires, 1721, 2 vol. in-12 et Amsterdam 1723, in-12.

Mémoires-Anecdotes, Paris 1723, in-12.

— Somaize. *Grand Dictionnaire des Précieuses.* Paris, Jean Ribou, 1661. 2 vol. petit in-8°. Ed. mod. par Livet, Paris. Jannet, 1856, 2 vol. in-16, avec une étude sur la société précieuse.

— Charles Sorel. *Le Rôle des présentations faites aux grands jours de l'Eloquence françoise sur la réformation de notre langue*, in 8°, s. d.

Ed. mod. de Livet (*Hist. de l'Ac. fr. de Pellisson et d'Olivet*), tome I, p. 455.

— Tallemant des Réaux. *Historiettes* 1) éd. Paulin Paris et Monmerqué, Paris, Techener, 1853-1860. 9 vol. in-8° ; 2) éd. Paulin Paris, Techener, 1862, 6 vol. in-18.

— Vaugelas. *Remarques sur la langue française*, éd. Chassang, Versailles, Cerf et fils et Paris, J. Baudry, 2 vol. in-8°, 1880.

Contient les commentaires du xviie siècle où sont fondues les notes marginales écrites par Chapelain sur son exemplaire des Remarques.

F. — Monographies de Chapelain

— *Académie française (Histoire de l'), par Pellisson et d'Olivet.* Ed. Livet, Paris, Didier, 1658, 2 vol. in-8°.

Art. de Pellisson, I, 276.
Art. de l'abbé d'Olivet, II, 125-138.
Lettres de l'abbé d'Olivet au président Bouhier sur Chapelain, II, 407-409.
Bibliographie, II, 519.

— Alouys. *Chapelain titulaire d'un bénéfice dans le Haut-Maine.* Le Mans, Pellechat, 1877, broch. gr. in-8°, 38 p. Tiré à petit nombre.

Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.

— Baguenaut de Vieville. Notice sur Chapelain en tête des *XII derniers chants de la Pucelle.*

— Adrien Baillet. *Jugement des Sçavans sur les principaux ouvrages des auteurs.* Paris, 1722-1730, 8 vol. in-4°. Art. sur Chapelain : I, p. 10 et 216. V, 278, VI, 364.

— Bacheley et Dezobry. *Dictionnaire général de Biographie.* Paris, Delagrave, 1880, in-8°. Article de Julien Travers.

— A. Bourgoin. *Les maitres de la Critique au XVIIe siècle.* Paris, Garnier, 1889, in-12, p. 19-66.

— E. Bovet. *Etude sur la Préface de l'Adone*, en tête de l'édition.

— P. Brun. *Revue d'Histoire littéraire*, oct.-déc. 1902, p. 608-632.

— F. Brunetière. *Manuel de l'Histoire de la littérature française*, Paris, Delagrave, 1898, in-18, p. 149 et 151.

— Fr. D. Camusat. Epître liminaire des *Mélanges de littérature.*

— De Caux de Cappeval. *Projet d'une édition corrigée du fameux poème de Chapelain.* Paru dans l'*Année littéraire*, 16 sept. 1756 (t. V, p. 349). Réimprimé quelques mois après. Deux articles de réclame parurent dans l'*Année littéraire* du 25 déc. 1756 (tome VIII, p. 333).

— Demogeot. *La littérature française avant Corneille et Descartes.* Paris, Hachette, 1859, in-8°, p. 263-272.

— Desessarts. *Les Siècles littéraires de la France*, Paris, chez l'auteur, an VIII (1800), in-8°, 7 vol., art. Chapelain au tome II.

— Julien Duchesne. *Les Poèmes Epiques français au XVII° siècle.* Paris, 1870, in-8°.

— Du Rozoir. *Dictionnaire de la Conversation.*

— Abbé Fabre. *Les Ennemis de Chapelain*, Paris, Thorin, 1888, in-8°.

Lexique de la langue de Chapelain, Paris, 1889, in-8°.

Chapelain et nos deux premières Académies. Paris, Perrin, 1890, in-8°.

— Edouard Forestié. *Les tapisseries de Jeanne d'Arc et la Pucelle de Chapelain*. Montauban, 1879, in-4°.

Extrait du Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.

— Théophile Gautier. *Les Grotesques*, nouv. éd. Paris, Charpentier, 1882, in-12, p. 243-283.

— G. Guizot. *Corneille et son temps*. Paris, Perrin, 1889, in-16, p. 311-362.

— Goujet. *Bibliothèque française*. Paris, 1701-1726, 18 vol., in-12, tome XVII, p. 351-391.

— De Granges de Surgères. *Les traductions françaises de Guzman d'Alfarache*. Bull. du Bibliophile, 1885, p. 289.

— Ed. Herriot. *Précis de l'Histoire des lettres françaises*. Paris, Cornély, s. d. in-18, p. 326.

— Hoefer. *Nouvelle biographie générale*. Paris, Didot, 1862-1870, 46 vol. in-8°, t. IX, article Chapelain par Danicourt.

— Jal. *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*. Paris, Plon, 1867, grand in-8°. Article Chapelain.

— René Kerviler. *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle*. Paris, 1879, in-8°, p. 73-280.

Etude sur la Pucelle, dans Herluison, les *XII derniers chants de la Pucelle*.

— Lacurne de Sainte-Palaye. *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XVII, p. 790 et 796. *Sur le dialogue de la Lecture des Vieux Romans*.

— Abbé Lambert. *Histoire littéraire du Siècle de Louis XIV*. Paris, 1751, 2 vol., in-8°. Et. sur Chapelain, p. 356-365.

— Gustave Lanson. *Histoire de la littérature francaise*, 3e éd. Paris, Hachette, 1895, in-12. Et. sur Chapelain, p. 390-391.

Manuel Bibliographique de la littérature française moderne. Paris, Hachette, 1910, in-8°, t. II, p. 313-314.

La Grande Encyclopédie, tome XLVI, article Chapelain.

Revue Universitaire, 1905, tome II, p. 414. Sur l'édition de la *Préface de l'Adone*, par E. Bovet.

— Mahrenholtz. *Jean Chapelain der Dichter Jeanne d'Arc's*. Leipzig, 1890.

—Marivaux. *Le Miroir* dans le *Mercure* de janvier 1755.

— Michaud. *Biographie Universelle*, 2e éd. Paris, Desplaces, 1854, 45 vol. grand in-8°. Au tome VII, article sur Chapelain par Auger.

H. Moulin. *Chapelain, Huet, Ménage et l'Académie de Caen*. Caen, Leblanc-Hardel, 1882, in-8°, 32 p., tiré à 100 exemplaires.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen, 1882, p. 362-391.

— A. Mülhan. *Jean Chapelain*, eine biographisch-kritische Studie. Leipzig, 1884, in-8°.

— Petit de Julleville. *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, article sur Chapelain, avec reproduction du portrait gravé par Nanteuil, tome IV, p. 162-168. Bibliogr. p. 184.

— Francesco Picco. *La « Sage-femme » de la Secchia Rapita*, dans : *Miscellanea Tassoniana di studi storici e letterari*, pubblicata nella festa delle Fosalta, 18 giugno 1908, a cura di T. Casini et Venceslao Santi, Modène, Formiggini, 1 vol. in-4°.

— Saint-Marc Girardin. *Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1638. Sur la Pucelle.

— *Sorberiana*. Toulouse, 1694, in-12.

— Titon du Tillet. *Le Parnasse françois*. Paris, Coignard, 1732, in-fol. Et. sur Chapelain, p. 334-340.

— Just Van Effen. *Dissertation sur Homère et sur Chapelain*, à la suite du *Chef-d'œuvre d'un inconnu du Dr Mathanasius*, La Haye, 1714, in-8°.

— Vapereau. *Dictionnaire Universel des littératures*, 2e éd., Hachette, Paris, 1884, grand in-8°.

— Vigneul-Marville. *Mélanges de littérature*. Paris, Prudhomme, 1725, 3 vol, in-12. Sur Chapelain : tome II, p. 4 et 7.

G. — Ouvrages sur le XVIIe siècle en général

Nous ne répétons pas ici les ouvrages (Dictionnaires, histoires litt. et autres) qui figurent dans un des art. précédents comme contenant un article spécialement consacré à Chapelain.

— Ch. Arnauld. *L'Abbé d'Aubignac et les Théories dramatiques au XVIIe siècle*. Paris, Picard, 1886, in-8°. (Thèse).

— Boileau-Despréaux. *Œuvres complètes*. Ed. Gidel. Paris, Garnier, 1870-1873, 4 vol. in-8°.

— G. Boissier. *L'Académie française sous l'Ancien Régime*. Paris, Hachette, 1909, in-12.

Madame de Sévigné. Paris, Hachette, 1887, in-12.

— Bougerel. *Vie de Gassendi*. Paris, Jacques Vincent, 1737, in-12.

— A. Bourgoin. *Valentin Conrart et son temps*. Paris, Hachette, 1883, in-8°. (Thèse).

— Breitinger. *Les unités d'Aristote avant le Cid de Corneille*. Genève, 1889, in-12. Note complémentaire dans la *Revue Critique*, 1879, tome II, p. 478.

— P. Clément. *Histoire de la Vie et de l'administration de Colbert*. Paris, Guillaumin, 1846, in-8°.

Histoire de Colbert et de son administration. Paris, Didier, 1874. 2 vol. in-8°.

— V. Cousin. *La Société française au XVIIe siècle d'après le Grand Cyrus.* Paris, Didier, 1858, in-12, 2 vol.

— De Cubières (Chevalier). *Lettre à M. le Marquis de Ximénès sur l'influence de Boileau en littérature.* Paris, 1787.

Réédité en 1802 par Palmezeaux avec une réfutation de Daunou et une réplique de Cubières sous le titre de : *Boileau jugé par ses amis et ses ennemis.*

— Deltour. *Les Ennemis de Racine.* Paris, Hachette, 1884, in-8°.

— E. Fournier. *Le Théâtre français au XVIIe et au XVIIIe siècles.* Paris, Laplace, 1871, 2 vol. in-12.

— A. Gasté. *La querelle du Cid. Pièces et pamphlets publiés d'après les originaux avec une introduction.* Paris, Walter, 1899, in-8°.

— Gidel. *Les Français au XVIIe siècle.* Paris, Didier, 1872, in-12.

— J. Guiffrey. *Compte des bâtiments du Roy sous le règne de Louis XIV.* Paris, Imp. Nat., 1881-1901, 5 vol. in-4° (Doc. inéd. s. l'Hist. de Fr.).

— Eug. Hatin. *Histoire politique et littéraire de la presse en France.* Paris. Poulet-Malassis, 1859-1861, 8 vol. in-8°.

— René Kerviler. *Un tournoi de trois pucelles en l'honneur de Jeanne d'Arc.* Paris, Picard, 1880, in-12 (14 lettres inédites de Conrart, de Mlle de Scudéry et de Mlle du Moulin sur la virginité de Jeanne d'Arc).

— Lachèvre. *Bibliographie des Recueils collectifs de poésies publiées de* 1597 *à* 1700. Paris. H. Leclerc, 1901, 1903, 1904, 1905, 4 vol. in-8°.

— La Harpe. *Le Lycée ou Cours de littérature.* Paris, Firmin Didot, 1821-1822, 16 vol. in-8°.

— *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.* Paris, Imp. Royale, 1717 in-4°.

— G. Lanson. *Boileau.* Paris, Hachette, 1892, in-12.

— Livet. *Précieux et Précieuses,* 2e éd. Paris, Didier, 1860, in-12.

— Père P. Mambrun. *Dissertatio peripatetica de Poemate epico.* Paris, S. K. Cramoisy, 1652, in-4°, réimprimé dans *Opera Poetica.* 1666.

— Abbé de Marolles. *Mémoires.* Paris, Sommaville, 1657, 4 part. en 2 vol. in-fol. et Amsterdam, 1755, 3 vol. in-12 (éd. donnée en réalité à Paris par l'abbé Goujet).

— J. Marsan. *La Pastorale dramatique en France à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècles.* Paris, Hachette, 1905, in-8° (thèse).

La Sylvie de Mairet. Paris, Hachette, 1905, in-8° et Cornély, 1905, in-16 (Soc. des textes français modernes).

— Alf. Maury. *L'Ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Paris, Didier, 1864, in-12.

— P. Ménard. *Histoire de l'Académie française*, Paris, 1857, in-18.

— Niceron. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*. Paris, Briasson, 1729-1745, 43 tomes en 44 vol. in-12.

— Parfaict (Les frères). *Histoire du Théâtre françois*. Paris, P. G. Le Mercier, 1745-1749, 15 vol. in-12.

— Ch. Perrault. *Les grands hommes qui ont paru en France pendant ce siècle*, 1696-1700, 2 tomes en 1 vol. gr. in-fol.

Mémoires, éd. P. L. Jacob, Paris. Gosselin, 1842, in-12.

— E. J. B. Rathery. *Influence de l'Italie sur les lettres françaises*. Paris, Didot, 1853. in-8°.

— E. J. B. Rathery et Boutron. *Mlle de Scudéry, sa vie et sa correspondance*. Paris, Techener, 1873, in-8°.

— Rœderer. *Mémoire pour servir à l'histoire de la Société polie*. Paris, Didot, 1835.

— E. Rigal. *Alexandre Hardy et le théâtre à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècles*. Paris, Hachette, 1889, in-8° (thèse).

Le Théâtre français avant la période classique.

— Sainte-Beuve. *Port-Royal*. Paris. Hachette, 1888, 7 vol. in-18.

Causeries du Lundi, 3e éd. Paris, Garnier, s. d.. 16 vol, in-12.

Nouveaux lundis, Paris, M. Lévy, 1867-1872, 13 vol. in-18.

Table alphabétique et analytique des Premiers Lundis, Nouveaux lundis et Portraits contemporains. Paris, Calmann-Lévy, s. d. in-18.

—*Samedi de Mlle de Scudéry* (*Chroniques du*), recueillies par Conrart, annotées par Pellisson-Fontanier et publiées par Feuillet de Conches. Paris, Jannet, 1902, in-16.

— Taschereau. *Histoire de la vie et des ouvrages de P. Corneille*, 2e éd. Paris, Jannet, 1855, in-16.

— Voltaire. *Œuvres Complètes*. Paris, Garnier, 1855, 52 vol. in-8°. Consulter la table générale, tomes LI et LII. Sur Chapelain, tome LI, p. 178.

H. — Portraits de Chapelain

— Bibliothèque Nationale. Catalogue des Portraits. Chapelain, Jean, 9081.

1° en buste, de 3/4 à gauche dans une bordure ovale, pub. par Desrochers.
2° en buste, de 3/4 à droite, dans une bordure ovale, grav. par Nanteuil, 1655.
3° en buste, de 3/4 à droite dans une bordure ovale, gravé par C. N. Schurts.

4° en buste, de 3/4 à droite, grav. par Soliman (Lieutaud) d'après Nanteuil.

Les nos 1, 3, 4, sont des reproductions de la gravure de Nanteuil.

— Musée de Versailles, salle 152 (dite des Académiciens), 2e étage, aile nord. Portrait à l'huile, en buste, de 3/4 à gauche.

Peinture moderne, ép. de Louis-Philippe.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

LA PUCELLE

TROISIÈME PARTIE

APRÈS LA PUCELLE

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r